REVUE AFRICAINE

VOLUME 74 **ANNÉE 1933**

**JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT**

**PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.**

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1933



Codification 4 07 2351

REVUE AFRICAINE

Vol. 74

Imprimerie Jules Carbonel, 11, rue Livingstone, Alger

1933

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1980



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur :

M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Président d'honneur :

M. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres d'Honneur :

MM. A. Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Charles Bémont, membre de l'Institut, directeur de *la Revue Historique.*

Bosch y Gimpera, professeur à l'Université de Barcelone.

Emile Bourgeois, membre de l'Institut.

Americo Castro, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.

Abbé Chabot, membre de l'Institut.

Alfred Coville, membre de l'Institut.

Halvdan Koht, professeur à l'Université d'Oslo.

Marcel Marion, membre de l'Institut.

Hugo Obermaier, professeur à l'Université de Madrid.

Comte Pellati, inspecteur général des Antiquités à Rome.

Henri Pirenne, membre de l'Académie royale de Belgique.

Puig y Cadafalch, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.

Georges Smets, professeur à l'Université de Bruxelles.

G. P. Stevens, directeur de l'Académie américaine de Rome.

G. Šusta, professeur à l'Université de Prague.

V. Ussani, professeur à l'Université de Rome.

Th. Wiegand, directeur du Musée archéologique de Berlin.

Membres honoraires

E. Albertini, professeur au Collège de France.

J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

H. Massé, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes.

BUREAU

Président : M. Gustave MERCIER, vice président du Conseil Supérieur, délégué financier.

Vice-présidents MM. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
G. MARÇAIS, directeur du Musée des Antiquités algériennes.

Secrétaire général : M. G ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire général adjoint : M. BRUNSCHWIG, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. BERQUE, administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Membres
MM. ALAZARD, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Alger.
LESPÈS, docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Alger.
LARNAUDE, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
CANARD, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
LESCHI, directeur des Antiquités algériennes.
Th. FAYOLLE, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger.

MEMBRES A VIE

AZAN (Paul), Général de division, adjoint au Commandant supérieur des troupes de Tunisie, Tunis.

BOULOGNE (Gaston), conseiller du Gouvernement honoraire, 143, chemin du Télemly, Alger.

HERBER (Dr), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).

JOLEAUD (L.), professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 143, boulevard St-Michel, Paris (Ve).

MONCHICOURT (Ch.), docteur ès lettres, contrôleur civil, Tunis.

PALLARY (Paul), instituteur en retraite, Eckmühl (Oran).

POINSSOT, directeur des Antiquités Tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

RICARD (Robert), professeur à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

SERRES (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

SERGENT (Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai, Alger.

MEMBRES

ABD EL WAHAB, caïd de Mahdia (Tunisie).

ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

AHMED ALI, à Pamanzi Dzaoudji, Mayotte (Comores).

ALAZARD (Jean), conservateur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin d'Essai), Alger, *membre du bureau*

ALCOCER (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).

Mlle ALLAIS, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

AMADY SOALIHY M'KOUDOU, commerçant-libraire à Tenambao, Diego-Suarez (Madagascar).

ANDRAUD, professeur agrégé d'anglais au Lycée, Alger.

ARCHIVES départementales, Constantine.

ARCHIVES départementales, Oran.

ASHER, Buchhandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

BARBÈS (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.

BASSET (André), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

BATAILLON (Marcel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, Alger.

BAUDOUIN (Robert), administrateur adjoint, Aïn-M'lila (Constantine).

BECKER, administrateur principal de commune mixte à la Préfecture d'Alger.

BEL (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).

BEL (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

BEROÉ (A), directeur d'Ecole, 14 ter, rue Rochambeau, Alger.

BERNARD (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, le Ruisseau-Kouba, Alger.

BERQUE (Augustin), administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger, *trésorier*.

BERTHIER (André), archiviste départemental, conservateur du Musée, Constantine.

BERTRAND (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger.

BESSIÈRE (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Alger.

BÉVIA (Jean), architecte, 16, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

BIBLIOTHÈQUE de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques, Aïn-Temouchent (Oran).

BIBLIOTHÈQUE municipale, rue Général Boissonnet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile Maupas, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de la ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Beni-Saf (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Blida (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Boufarik (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE publique, Bou-Sfer (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Burdeau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Canrobert (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Chateaudun du Rhummel (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Coléa (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire du Belezma, Corneille (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Damiette (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Descartes (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Douéra (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Duperré (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, El-Biar (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, El-Milia (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Fontaine du Génie (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Fort-de-l'Eau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Fort-National (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Frenda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Guelma (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Inkermann (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Khenchela (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lourmel (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique du Djurdjura, Michelet (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Mouzaïaville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la ligue du Chéliff, Orléansville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Palikao (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Prudhon (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rivoli (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Saint-Cloud (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Taher (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Tènès (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Touggourt (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Trumelet (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Uzès-le-Duc (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Valée (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, 65, rue d'Ulm, Paris (V^e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, La Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V^e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence générale de France, Tunis.
BOBÉRIÉTHER, professeur au Collège, Blida (Alger).
BOESOUTROT, interprète judiciaire, 28, rue d'Italie, Tunis.
BOUJOL, administrateur-adjoint de la commune mixte, Aflou (Oran)
BOULAMENA (Mohammed), instituteur, le Kef, près Loverdo (Alger).
BOURLON (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Orléansville (Alger).
BRAUDEL, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine (Seine).
BRENTANO'S, libraire, 37, avenue de l'Opéra, Paris (VIIIe).
BRICAUT, 14, rue de Constantine, Alger.
BRITISH MUSEUM, Londres (Angleterre).
BRUNOT (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.
BRUNSCHWIG, Chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger, *Secrétaire*.
BUREAU des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).

Bryère, capitaine au 15e régiment de Tirailleurs Algériens, Fez (Maroc).
Cabinet civil du Résident Général de France, Rabat (Maroc).
R. P. Callens (Maurice), des Pères Blancs, Ouadhias (Alger).
Canard (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, Alger, *Membre du bureau.*
Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 11, rue Livingstone, Alger.
Cardonne (P.), ingénieur agronome, Tlemcen (Oran).
Cassard (Dr), 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.
Cauro, administrateur de Commune mixte, Port-Gueydon (Alger).
Cauvet, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
Cavazza (Conte professore Filippo), direttore di colonizzatione, Tripoli.
Cazenave (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.
Ceccaldi (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).
Cercle algérien, 7, Place de la République, Alger.
Cercle militaire, Fort-National (Alger).
Chambre de Commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Champion (Edouard), éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).
Charles (Raymond), substitut du Procureur de la République, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Charléty (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.
Chassériau (Baron A.), 12, rue de la Néva, Paris (VIIIe).
Chef du service Sociologique des Affaires indigènes, Safi (Maroc).
Chef du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale de France, Tunis.
Chemoul, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).
Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.
Clerbe (Mlle), libraire, 37, rue Michelet, Alger.
Cobb (Humphrey M.), Vaverley place, New York City (U. S. A.).
Cochain (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).
Cockenpot, agrégé d'histoire, professeur au lycée d'Alger.
Cognard, 4, place des Vosges, Paris (IVe).
Mlle Cohen-Bacrie (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.
Mlle Colle, professeur au lycée de Jeunes Filles, Alger.
Collège de garçons, Blida (Alger).
Collège de garçons, Bône (Constantine).
Collège de jeunes filles, Bône (Constantine).
Collège franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc).
Collège de garçons, Mostaganem (Oran).
Collège de garçons, Philippeville (Constantine).
Collège de garçons, Sétif (Constantine).
Collège de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).

Commune d'El-Biar (Alger).
Commune d'Er-Rahel (Oran).
Commune mixte d'Aflou (Oran).
Commune mixte d'Aïn-Bessem (Alger).
Commune mixte d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-M'lila (Constantine).
Commune mixte d'Aumale (Alger).
Commune mixte de l'Aurès, Arris (Constantine).
Commune mixte du Bélezma, Corneille (Constantine).
Commune mixte de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
Commune mixte des Bibans, La Medjana (Constantine).
Commune mixte du Chéliff, Orléansville (Alger).
Commune mixte du Djurdjura, Michelet (Alger).
Commune mixte de l'Edough, Bône (Constantine).
Commune mixte des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Fedj-Medzala (Constantine).
Commune mixte de Fort-National (Alger).
Commune mixte de Géryville (Oran).
Commune mixte de La Calle (Constantine).
Commune mixte de Guergour (Constantine).
Commune mixte de La Mina (Oran).
Commune mixte des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Commune mixte de Morsott, Tébessa (Constantine).
Commune mixte de Nedroma (Oran).
Commune mixte de l'Oued-Cherf (Constantine).
Commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine).
Commune mixte d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).
Commune mixte de Palestro (Alger).
Commune mixte de Sedrata (Constantine).
Commune mixte de Sidi-Aïssa (Alger).
Commune mixte de Tébessa (Constantine).
Consul général de Grande-Bretagne, boulevard Carnot, Alger.
Contencin, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou Chnack (Tunis).
Controle civil de Béja (Tunisie).
Controle civil de Bizerte (Tunisie).
Controle civil de Djerba (Tunisie).
Controle civil de Gabès (Tunisie).
Controle civil de Gafsa (Tunisie).
Controle civil de Grombalia (Tunisie).
Controle civil de Kairouan (Tunisie).
Controle civil Le Kef (Tunisie).
Controle civil de Moctar (Tunisie).
Controle civil de Medjez-el-Bab (Tunisie).

Controle civil de Sfax (Tunisie).

Controle civil de Sonk-el-Arba (Tunisie).

Controle civil de Sousse (Tunisie).

Controle civil de Tabarka (Tunisie).

Controle civil de Teboursouk (Tunisie).

Controle civil de Thala (Tunisie).

Controle civil de Tozeur (Tunisie).

Controle civil de Tunis (Tunisie).

Controle civil de Zaghouan (Tunisie).

Cour, docteur ès lettres, professeur à la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.

Cours secondaire de jeunes filles, Blida (Alger).

Cours secondaire de jeunes filles, Philippeville (Constantine).

Cros (Contre-Amiral), 26, rue de Naples, Paris.

Couteil, rue Nationale, Philippeville (Constantine).

Dalet, professeur d'arabe au Lycée, Alger.

Darbéda, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.

Darimont, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).

Delmer (R. P.), des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).

Deny (G.), professeur à l'École des langues orientales, 2, rue d'Ulm, Paris (Ve).

Derendinger (Colonel), 20, quai de Passy, Paris (XVIe).

Desparmet (J.), professeur agrégé d'arabe au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.

Dessus-Lamare, conservateur du Musée des Antiquités algériennes, rue Fontaine-Bleue, Alger.

Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, route de Choisy, L'Hay (Seine).

Di Luccio, professeur à l'Ecole Normale, 27, rue Emile-Alaux, Alger.

Directeur de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VIIe).

Direction de l'Enseignement à la Résidence de France, Rabat (Maroc).

Dolcemascolo (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).

Douël (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (XVIe), *membre correspondant*.

Dournon (A.), directeur de la Médersa, Constantine.

Dournon (R.), secrétaire de la Rédaction de *La Presse Libre*, 9, rue Trollier, Alger.

Droit, administrateur de Commune mixte, Chateaudun du Rhummel (Constantine).

Dubosq (Abbé), curé de Tipaza (Alger).

Dumas (Charles), directeur de l'Ecole Normale, Bouzaréa (Alger).

Ecole normale, Bouzaréa (Alger).

Ecole normale de jeunes filles, Constantine.

Ecole normale de jeunes filles, Miliana.

Ecole normale de jeunes filles, Oran.

Ecole régionale berbère, Azrou (Maroc).

Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger, *secrétaire général*.

Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).

Fabregoule, Directeur-adjoint des Services Economiques du Gouvernement Général de l'Algérie.

Fabry (de), inspecteur général des Finances, au Trésor, Alger.

Fanges (J.), ingénieur agronome, 12, rue Courbet, Alger.

Favreau, professeur agrégé d'histoire au Lycée, Alger.

Fayolle (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger, *Membre du bureau*.

Franc (J.), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 9, rue Enfantin, Alger.

Froger (Amédée), délégué financier, 108, rue Michelet, Alger.

Garoby, professeur agrégé au Lycée, 29, rue Auber, Alger.

Garteiser (Commandant), 38, avenue de la Bourdonnais, Paris (VIIe).

Gasser (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).

Gauchy (E.), directeur d'Ecole en retraite, rue Masséna, Mostaganem (Oran).

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VIe.)

Mme **Gaudry-Boaglio**, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.

Gauthier (Docteur), 39, rue d'Isly, Alger.

Gautier (E.-F.) professeur à la Faculté des Lettres, Institut de Géographie, Alger.

Gersier, administrateur principal de la commune mixte, Cherchell (Alger).

Giacobetti (R. P.), des Pères Blancs, Maison-Carrée (Alger).

Glénat (Jean), conservateur au Musée des antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.

Graffenried de Villars, El-Kantara (Constantine).

Grandchamp (Pierre), chef de service à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.

Grellet (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

Grenier, professeur agrégé de philosophie au Lycée, Alger.

Harvard Collège library, Cambridge, Messassuchets (U. S. A.).

Hilbert, Vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

Hognon, chef d'escadron au 3e régiment de spahis, Batna (Constantine)

Horluc, vice-recteur de l'Académie, rue Michelet, Alger.

Houel, chef des services municipaux, Casablanca (Maroc).

Howard (E. L.), Hôtel Beauséjour, Alger.

Ibnou Zekri, professeur à la Médersa d'Alger, *membre du bureau*

Immarigeon, proviseur du Lycée Regnault, Tanger (Maroc).

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE, Palais Azem, Damas (Syrie).

JULIEN (Ch.-André), professeur agrégé d'histoire au Lycée Montaigne 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).

KEHL, avocat, 10, rue Pélissier, Oran.

KEST (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

KONGELIGE BIBLIOTHEK, Copenhague (Danemark).

KÜNTZ, capitaine de zouaves, Fort-National (Alger).

LACOSTE, administrateur en chef de l'Inscription maritime, à l'Amirauté, Alger.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe).

LAHEHRE, professeur agrégé des lettres au Lycée, Alger.

LARNAUDE (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres, 123, rue Michelet, Alger, *membre du bureau*.

LARROQUE, directeur de l'école El-Hamma, contrôle de Gabès (Tunisie).

LAURENS (Docteur), avenue de la République, Batna (Constantine).

LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LEFRANCQ (Paul), archiviste départemental, Oran.

LEHOCQ, administrateur de la commune mixte, Cassaigne (Oran).

LEMOINE, Conseiller de Gouvernement, adjoint au Secrétaire général du Gouvernement, Alger.

LESCHI (L.), Directeur des Antiquités, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger, *membre du bureau*.

LESPÈS (René), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, 15, boulevard Laferrière, Alger, *membre du bureau*.

LESTRADE-CARBONEL, administrateur de la commune mixte, Bordj-bou-Arréridj, (Constantine).

LEVÉ (Général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

LÉVI-PROVENÇAL (E.), directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

LIARAS (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.

LLABADOR (François), étudiant en pharmacie, 2, rue Théodore Bressy, Alger.

LORENZI (Claude), 116, rue Michelet, Alger.

LORION, 5, rue de Constantine, Alger.

LOUPS (Léo), juge au Tribunal de première instance, Batna (Constantine).

LOVICHI, préfet honoraire, Villa Josette, El-Biar (Alger).

LUNO (Frédéric), négociant, 1, rue du Laurier, Alger.

LUTHEREAU, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).

LYCÉE DE GARÇONS, Alger.

LYCÉE DE GARÇONS, Constantine.

LYCÉE DE GARÇONS, Oran.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Alger.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Constantine.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Oran.

MAGLIONE et STRINI, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

MAHDI SADOK, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).

MARÇAIS (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger, *vice-président*.

MARÇAIS (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

MARGUET (Gaston), rédacteur en chef du *Sémaphore Algérien*, 137, rue de Constantine, Alger.

MARTIN, professeur au Lycée, Constantine.

MARTINO (Pierre), Doyen de la Faculté des Lettres, 131, rue Michelet, Alger.

MASSIÉRA, principal du Collège, Sétif (Constantine).

MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur Paris (VIIe).

MASSOUTIER (Jacques), 111, rue Michelet, Alger.

MATHIEU, professeur agrégé des Lettres au Lycée, Alger.

MAURY (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

MAURY (F.), conseiller de Gouvernement, 3, rue Berlioz, Alger.

MÉGNIN (D^r^), médecin de colonisation, Rabelais (Alger).

MERCIER (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier (parc Gatlif, Alger). *Président*.

MERLIN (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.

MERSIOL, professeur agrégé d'allemand, au Lycée, Alger.

MEUNIER (A.), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 28, boulevard Carnot, Alger.

MEUNIER (Wladimir), inspecteur général de l'Assistance publique, 1, rue Tirman, Alger.

MICHAL, contrôleur civil à Moktar (Tunisie).

MIRANTE (J.), directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

Mlle MOISY, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

MONTALAND (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

MORAIS, préfet honoraire, 30, boulevard Camille-Saint-Saëns, Alger.

MUSÉE des Antiquités algériennes, rue Michelet, Alger.

MUSÉE des Beaux-Arts, Jardin-d'Essai, Alger.

MUSÉE DEMAEGHT, Oran.

NESSLEN, boulevard de l'Industrie, Oran.

NICK, administrateur de C. M., détaché à la Sous-Préfecture, Bône (Constantine).

Mme OLIVIER, Haouch el Bey, Rouïba (Alger).

OPPETIT, sous-préfet, Orléansville (Alger).

PARKER (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).

PÉRÈS, chargé de cours à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.

PHILIPPAR, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).

PITAUD, fabricant de Tapis, Tlemcen (Oran).

POULLET, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

PUBL. BIBL. Ka. SSS. R. W. I. Lenine, Mochawaja, 3, Moscou (U.R.S.).

RATTIER, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIe).

RAVENET, chef de service au Gouvernement général, Djenan es Skina, chemin Buknal, El-Biar (Alger).

RÉMY, huissier, Aïn-M'lila (Constantine).

REY (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, 16, boulevard, Bugeaud, Alger.

REYGASSE (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger.

RICOME (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.

ROBERT, administrateur principal honoraire de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

RODA (O.), négociant, faubourg de la Gare, Bordj-bou-Arréridj, (Constantine).

ROFFO (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).

ROHRBACHER, administrateur de commune mixte, détaché à la sous-préfecture d'Orléansville, (Alger).

ROLLAND (Edouard), avocat, 66, avenue Derb-Zemmouri, Meknès (Maroc).

ROLS (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

ROMAND, professeur agrégé d'histoire au Lycée, Alger.

ROUVIER (Paul), professeur à la Médersa, Tlemcen (Oran).

ROZIS (A.), sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général, Alger.

SABATIER (J.), secrétaire général du Crédit municipal, 16, rue des Blancs Manteaux, Paris (IVe).

SAGOT (François), docteur ès lettres, juge au tribunal de la Haute-Saône (Vesoul),

SAINT-CALBRE (Charles), directeur de la Médersa, rue Marengo, Alger.

SALENC, directeur du Collège Moulay-Idriss, Fez (Maroc).

SAMBOEUF (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

SAUREL (Jules), avoué, conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

SCHVEITZER, professeur agrégé d'histoire au Lycée, Alger.

SECTION HISTORIQUE du Maroc, 101, rue du Bac, Paris (VIIe).

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES ET DU PERSONNEL MILITAIRE, 5, rue du Soudan, Alger.

SIMON, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saens, Alger.

SIMONI (L.), drogman à la Résidence générale, Tunis.

SLAOUTI, directeur d'Ecole, Arassa, par Lafayette (Constantine).

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS, SCIENCES ET LETTRES, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

SOUALAH (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, Alger.

STECKERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris (VIe).

SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE, Maison Carrée, Alger.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE, Tlemcen.

TAILLIART (Charles), recteur de l'Académie, Montpellier (Hérault).

Mlle TEBOUL (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

TEISSIER, trésorier payeur général, Basse-Terre (Guadeloupe).

THÉPENIER (Emile), 1, rue Eugène-Robe, Alger.

TORRÈS BALBAS, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

TROUILLEUR (G.), 4, rue Arago, Alger,

VALAT (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, Alger.

VALET (René), sous-chef de bureau, Cabinet du Gouverneur général, Alger.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

VIALLAT, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue de la Merci, Montpellier (Hérault).

Mme VINCENT, 14, boulevard Sébastopol, (Oran).

VONDERHEYDEN (Maurice), docteur ès lettres, professeur à la Médersa, Alger.

WEICHMACHTER (R. P.), des Pères Blancs, Ouazzen, près Michelet (Alger).

WENDER (capitaine), Section d'Etudes, Caserne Charron, rue de Constantine, Alger.

YVER (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger, *vice-président*.

LAPEYRE (R. P.), directeur du musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

MANGIN (Lieutenant), cours de préparation aux Affaires Indigènes, Rabat (Maroc).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 15 Janvier 1933

La Société Historique Algérienne a tenu son Assemblée Générale annuelle le 15 janvier 1933 dans la Salle des Cours de la Faculté des Lettres. M. Yver, premier Vice-Président, présidait, assisté des membres du Bureau. M. le Gouverneur Général et M. le Recteur s'étaient excusés de ne pouvoir assister à cette réunion.

M. Yver a rendu hommage à la mémoire de M. Dominique Luciani, l'un des membres et des collaborateurs les plus anciens de la Société Historique dont il devint le président en 1927. Il rappelle ses études sur la théologie et la jurisprudence musulmanes, sur la littérature arabe et berbère, sur l'archéologie romaine à laquelle, depuis son entrée dans le service des Affaires Indigènes, il s'était toujours intéressé. Devenu Directeur au Gouvernement Général, M. Luciani mit à la disposition des travailleurs, notamment de Stéphane Gsell, les moyens d'action dont il disposait, et facilita ainsi grandement la publication de leurs travaux. Comme président, son autorité, son activité, ses interventions répétées auprès des pouvoirs publics surmontèrent les difficultés auxquelles la Société Historique était en butte depuis 1918 et permirent de continuer la publication de la *Revue Africaine* développée et améliorée. M. Yver rappelle aussi les rapports particulièrement cordiaux qui

s'étaient établis entre M. Luciani et les membres du Bureau. Aucun de ceux-ci n'oubliera ces réunions qui, les affaires expédiées, se transformaient en causeries amicales dans lesquelles le Président évoquait avec verve ses souvenirs sur l'Algérie d'autrefois et exprimait son opinion sur les hommes et les choses d'aujourd'hui. En rendant hommage à sa mémoire, M. Yver est assuré d'être l'interprète des sentiments de gratitude de la Société Historique.

Pour remplacer M. Luciani à la présidence, le Bureau propose M. Gustave Mercier, délégué financier, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Algérie, dont la personnalité se passe de présentation, mais dont il convient de souligner l'intérêt qu'il a toujours porté aux études historiques et la place qu'il a faite, comme Commissaire Général du Centenaire, aux manifestations intellectuelles. Aussi bien le nom de M. Mercier, fils du savant qui, l'un des premiers, a su débroussailler le maquis de l'histoire nord-africaine, est-il un sûr garant qu'il tiendra à cœur de maintenir la Société Historique Algérienne dans la voie où elle s'est engagée et de lui faciliter les moyens de continuer l'œuvre à laquelle elle s'est consacrée.

D'autres vides se sont produits dans le Bureau. M. Albertini, second Vice-Président, a été nommé professeur au Collège de France. Tout en le félicitant de cette nomination qui consacre la notoriété que ses travaux lui ont acquise, la Société Historique regrette le départ d'un de ses collaborateurs les plus dévoués ; elle se réjouit du moins que M. Albertini reste attaché à l'Algérie par des fonctions officielles qui le ramèneront régulièrement parmi nous. Pour le remplacer à la vice-présidence, le Bureau propose M. Georges Marçais dont les beaux travaux sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de le présenter longuement.

En remplacement de M. Brandel, nommé professeur

dans un lycée de Paris, dont le dévouement et l'activité furent inlassables et dont la collaboration reste heureusement acquise à la Société Historique, le Bureau propose M. Brunswig, chargé de cours à la Faculté des Lettres, déjà connu par ses travaux sur l'histoire de l'Islam et que recommande tout particulièrement le regain d'activité qu'il a su donner à une Société scientifique quelque peu tombée en sommeil.

Le bureau propose également d'adjoindre à ses membres M. Fayolle, receveur des Postes en retraite, collectionneur averti et obligeant, dont les collections sont libéralement ouvertes aux travailleurs qui lui doivent tant de renseignements précieux.

Enfin, à côté de la Présidence d'Honneur qui revient de droit au Gouverneur Général de l'Algérie, le bureau a constitué une Vice-Présidence d'Honneur que M. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger, a bien voulu accepter. M. Hardy n'est pas seulement l'organisateur éminent auquel on doit l'organisation de l'enseignement dans l'Afrique occidentale française et au Maroc ; c'est aussi un historien dont les travaux sur l'Afrique et la colonisation sont déjà devenus classiques. Ainsi se trouvent resserrés les liens qui unissent la Société Historique Algérienne et l'Université d'Alger pour la connaissance intégrale de ce pays.

M. Esquer, Secrétaire Général, qui fut au bureau le collaborateur immédiat de M. Luciani, rappelle à son tour ce que lui doit la Société Historique. Une notice sur sa vie et son œuvre dans les divers domaines où son action s'est exercée pour le bien public, paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue Africaine*.

Le Secrétaire Général rend compte ensuite de l'activité du Bureau pendant l'année écoulée. Deux numéros hors-série de la *Revue Africaine* ont été distribués : les Actes du deuxième Congrès National des Sciences Historiques et le Recueil d'articles publiés par les professeurs de la

Faculté des Lettres d'Alger à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette Faculté. Ces deux volumes importants qui ont été bien accueillis, ont pu être publiés grâce à des subventions accordées à la Société Historique par le Comité des Sciences Historiques et par la Faculté des Lettres d'Alger.

Un troisième numéro hors série, comprenant les communications faites au Cinquième Congrès International d'Archéologie pourra être distribué prochainement.

Quant à la publication de la *Revue Africaine*, elle se poursuit dans des conditions satisfaisantes, grâce au généreux appui du Gouverneur Général et du Conseil de l'Université, grâce aussi à la fidélité des membres de la Société Historique. Le Secrétaire Général indique quelques améliorations qu'il serait désirable d'apporter à la présentation de la *Revue Africaine*. Sans songer à rivaliser avec le luxe de certaines publications des protectorats français et de l'étranger, on peut envisager un papier moins ordinaire, une illustration plus soignée. A l'époque actuelle, les revues les plus sérieuses doivent présenter quelques agréments extérieurs qui loin de nuire à la solidité du fonds, le mettent au contraire en valeur. Le Bureau examinera la possibilité de réaliser ces améliorations qui sont d'ailleurs conditionnées par les possibilités financières.

La Société Historique va entrer dans sa soixante-dix-huitième année et l'on peut considérer cette longévité comme une assurance pour l'avenir. Si elle a rencontré bien des traverses, elle a toujours trouvé les concours nécessaires. Le Secrétaire Général en voit une preuve nouvelle dans l'empressement avec lequel M. le recteur Georges Hardy a accepté la Vice-Présidence d'honneur de la Société. Il espère qu'il voudra bien ne pas considérer ces fonctions comme purement honorifiques et qu'il fera profiter les membres du Bureau de ses conseils et de son expérience. Ce sera pour eux un honneur et une joie de le voir participer à leurs travaux.

Le Trésorier donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société pour l'exercice 1932.

RECETTES

Excédent de l'exercice 1931...............	29.139 80
Subvention du Gouvernement Général....	10.000 »
Subvention du Conseil de l'Université....	3.000 »
Subvention du Comité des Sciences Historiques	21.000 »
Cotisations	6.359 75
Total de l'actif......	69.499 55

DEPENSES

Payé à M. J. Carbonel, imprimeur......	24.881 »
Dépenses d'administration ; frais d'envoi des fascicules de la *Revue Africaine* ; confection de clichés photographiques ; achat d'imprimés ; achat d'une couronne pour les obsèques de M. Luciani, président...	4.700 »
Total des Dépenses..	29.581 »

Excédent de l'actif : 39.918 fr. 55 du compte chèque postal, auquel il faut ajouter 271 fr. 50 du compte caisse, soit : 40.190 fr. 05.

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau pour 1933.

Sont élus :

Président : M. Gustave MERCIER.

Vice-Présidents : MM. G. YVER et G. MARÇAIS.

Secrétaire Général : M. G. ESQUER.

Secrétaire : M. BRUNSWIG.

Trésorier : M. A. BERQUE.

Membres du Bureau : MM. J. ALAZARD, R. LESPÈS, M. LARNAUDE, M. CANARD, L. LESCHI, Th. FAYOLLE, IBNOU ZEKRI.

Membre Correspondant : M. DOUËL.

M. Gustave Mercier, élu Président, prend place au Bureau. Dans une éloquente allocution, il remercie la Société Historique Algérienne à laquelle appartint son père Ernest Mercier, du temps de son fondateur Berbrugger. Il rappelle l'œuvre accomplie par la *Revue Africaine*, et se déclare heureux et flatté d'être ainsi appelé à lui apporter une collaboration plus étroite.

L'Assemblée renouvelle ensuite le vœu qu'elle avait émis en 1932, tendant à ce que le nom de Gsell soit donné au Musée des Antiquités d'Alger qu'il a créé. Sur la proposition de M. Mercier, elle adopte également le vœu que les noms de Stéphane Gsell et de Dominique Luciani soient donnés à des centres algériens.

LES MOSQUÉES DU CAIRE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

Il y a plusieurs manières de collaborer. Celle qu'ont adoptée MM. Wiet et Hautecœur semble plutôt un artifice de brochage. Examinant la même question à deux points de vue différents, ils nous ont donné deux livres réunis sous la même couverture. Hâtons-nous de dire que le lecteur ne s'en plaindra pas. Bien au contraire, il se réjouira de trouver deux auteurs pareillement avertis des sujets qu'ils traitent, y apportant une même conscience et un égal talent, mais accusant chacun, dans la partie qu'il s'est réservée, son tempérament, ses tendances, sans trop se soucier de concilier ses propres idées avec celles de l'autre.

M. Wiet s'est chargé de nous présenter les conditions historiques de la vie artistique dans l'Egypte musulmane ; il retrace en de larges esquisses, appuyées sur une documentation que l'on sait prodigieuse, l'évolution politique du pays ; il porte, textes en mains, un jugement sans indulgence sur le peuple égyptien ; il nous parle des routes et du commerce, nous fournit — pour la première fois — des précisions sur les raisons qui incitent les princes à bâtir des mosquées et les moyens dont ils disposent pour réaliser ce rêve, sur les artisans, les chantiers, les maîtres d'œuvre, les matériaux et le coût

(1) Louis Hautecœur et Gaston Wiet. *Les Mosquées du Caire*, un vol de texte, un vol. de planches, in 4°, Paris, E. Leroux, 1932.

des édifices. Enfin, désireux de nous faire plus intimement pénétrer la vie sociale du peuple qui a construit pour ses maîtres, il nous décrit quelques fêtes où s'affirme, jusqu'à nos jours, la persistance de traditions chrétiennes, voire pharaoniques.

A ce tableau, dont on sent les dessous si solides, M. Wiet apporte une ardeur de conviction et parfois une éloquence pressante de vigoureux polémiste. A le lire on se prend à charger les sultans Mamlouks de toutes les tares de l'humanité, et l'on condamne plus volontiers encore le peu de soin qu'ont souvent pris les gouvernements de conserver les monuments qui nous restent des mêmes sultans Mamlouks.

M. Hautecœur, à qui ses fonctions de Directeur des Beaux Arts de l'Egypte imposaient de constituer un dossier de tous les trésors qu'il devait sauver, nous fait part des remarques qu'il a récoltées au cours de ses minutieuses enquêtes professionnelles. Spécialiste excellent des arts occidentaux, il avait, pour aborder l'examen des arts de l'Islâm, l'avantage d'un « œil frais » et de méthodes éprouvées, dont l'étude d'un domaine nouveau ne pouvait que bénéficier. Son groupement chronologique des mosquées, ses descriptions sobres et précises rendront les plus grands services. Le beau volume de planches qui accompagne le volume de textes — où l'on aurait souhaité sans doute de plus nombreux croquis — constitue un ensemble de documents précieux. A tous égards, cette publication fait honneur aux auteurs et à la maison d'édition qui l'a menée à bien. Grâce à eux une vision d'ensemble assez claire semble possible sur un art qui jusque là nous demeurait un peu obscur.

Je voudrais, en suivant les deux auteurs dans l'étude qu'ils en ont faite et à la lueur d'impressions personnelles récentes, essayer de montrer ce qui s'en dégage.

* * *

L'idée directrice du livre de M. Wiet est que l'Egypte musulmane ne fut jamais maîtresse de ses destinées politiques, que sa civilisation lui fut de même imposée par des étrangers, qu'elle ne sut pas se créer un art original.

Politiquement l'Egypte n'a pas connu en effet les réactions qui, en Perse, ont permis aux dynasties locales de s'affirmer, ont amené l'éclosion des Etats irâniens comme ceux des Samanides ou des Sefevides, et qui, d'autre part, en Berbérie, ont donné le jour aux Almoravides, aux Almohades ou aux Merînides. L'Egypte semble indifférente à l'origine de ses gouvernants ; elle reste passive sous le joug étranger. Quand elle s'affranchit, c'est le fait d'un maître qui n'a pas d'attache avec son sol, qui ne sort pas de son peuple.

Plusieurs raisons expliquent sans doute cette passivité. On est tenté tout d'abord de l'attribuer à une tradition millénaire de sujétion, d'obéissance sans révolte. On songe aux pyramides construites sous le bâton du pharaon-dieu. Mais la Perse aussi a connu le fouet du Grand roi, et l'esclavage antique ne l'a pas domptée pour toujours. Plus permanents sont les effets des conditions physiques, de la topographie, du climat, de la nature du sol. On ne croit pas exagérer ici la part de ces facteurs géographiques.

Le domaine habitable de l'Egypte, l'étroite vallée du Nil et le Delta, ne contient pas de ces zones de pénétration difficile, de ces massifs montagneux qui sont les forteresses naturelles des mouvements d'indépendance. Les fellahs n'ont ni l'abri des hauteurs, ni l'abri des forêts pour se retrancher. Le désert qui les entoure n'est pas pour eux un refuge même temporaire, comme il le sera pour d'autres, car la fuite au désert, à laquelle a recours le pasteur berbère, les priverait de leur seul moyen d'existence. Pays de petits agriculteurs liés à la terre arrosée, de sédentaires paisibles et qui ont besoin

de la paix pour subsister. Peuple de manants sans défense, dont la vie ressemble à celle des gens des oasis, des qçouriens du Sahara ; peuple de contribuables parfaits, de serfs-nés.

La vue de ces belles campagnes du Delta, plates comme la Hollande, avec leurs villages de boue, leurs champs coupés de canaux et de sentiers, leurs bouquets d'arbres abritant la roue élévatoire que tourne un bœuf, et partout, les travailleurs, hommes et femmes, occupés à la culture ou se rendant au marché, ce paysage façonné par le patient labeur des hommes et des bêtes n'évoque aucune image héroïque. La constitution sociale ignore le groupement en tribus, en clans, en confédérations, et partant le fameux « esprit de corps », dont parle Ibn Khaldoûn, principe de toute résistance et de toute puissance politique.

Ces terres riches, cette poussière humaine qui les habite, sont à la merci des envahisseurs, des étrangers avides dont la guerre est le seul métier. Si, dans le passé, les pharaons ont recruté dans le pays même des troupes qui ont fait figure de conquérants, les maîtres musulmans de l'Egypte semblent s'être systématiquement abstenus de lui demander des soldats. Ils sont exempts de l'impôt du sang, mais la gloire militaire leur est interdite. Les victoires et les défaites du Sultan sont des événements extérieurs qui coûtent presque également cher au peuple et dont le peuple ne se réjouit ni ne se désole. Ils n'ont pas de beaux souvenirs communs. Ils n'ont pas non plus — le fait a été très finement noté par M. Wiet — de beaux désastres nationaux à commémorer, de ces blessures toujours cuisantes que les générations se transmettent comme le plus sacré des héritages et qui sont entre elles un principe si fort de solidarité. A ces gens insouciants et pacifiques on peut demander autant d'argent qu'on veut, mais on n'imagine pas de donner des armes. Les soldats musulmans d'Egypte ne sont pas Egyptiens. Le pays est tenu par des milices recrutées

ailleurs, par des Arabes, par des Turcs ou même par des Berbères.

Car les Berbères aussi sont venus en Egypte ; et l'histoire du séjour qu'ils y firent et celle des Fâtimides, leurs introducteurs, suffiraient à souligner le contraste entre les deux pays du nord de l'Afrique : le pays de l'Atlas et le pays du Nil. La puissance des Fâtimides est née en Petite Kabylie ; elle a grandi grâce aux montagnards Kotâma qu'elle avait enrégimentés, à qui elle avait fourni l'occasion de déployer leurs vertus combatives. Soutenus par eux, elle s'est maintenue en Tunisie, mais au prix de quelles épreuves ! Les nouveautés religieuses qu'elle apportait, la fiscalité abusive à laquelle elle avait recours ont amené de terribles réactions. Les insurrections des Berbères ont fréquemment compromis sa fortune. La plus grave, celle que soutenaient les montagnards de l'Aurès, l'a conduite à deux doigts de sa perte. Cependant les Fâtimides, le moment venu, conquièrent l'Egypte et s'y installent. Cette conquête a l'allure d'une promenade militaire ; cette installation ne provoque aucune réaction notable. Si la doctrine qu'ils représentent inspire peu de sympathie, les répugnances ne se manifestent guère. Le pays en a vu bien d'autres. D'ailleurs les Berbères Kotâma, que l'on déteste mais qu'on subit, sont là pour châtier toute velléité de révolte. Les troubles ne sont pas des explosions de mécontentement populaire, mais des intrigues de palais ou des complots de la milice berbère elle-même, dont les khalifes finissent par se débarrasser pour la remplacer par des Arméniens.

Vouée à la sujétion politique par l'absence des vertus guerrières de ses habitants et les conditions de leur vie, l'Egypte paiera les taxes, acceptera les croyances ; elle adoptera de même les modes que l'étranger lui impose. Ainsi les étapes du développement artistique reflètent très exactement les péripéties de son histoire générale. Elles suffiraient presque parfois pour nous révéler l'origine de ses maîtres ou l'orientation de leur politique. Et de même, sans la connaissance de ces conditions historiques, nous manquerions d'un élément essentiel pour interpréter les œuvres. Il est indispensable de savoir qu'Ibn Toûloûn avait été élevé à Samara pour comprendre la forme du minaret de sa mosquée, l'anatomie et le décor des nefs ; les antécédents syriens de Bab el Gamâlî nous expliquent l'allure des belles portes qu'il fit construire ; l'origine tunisienne du khalifat des Fâtimides se trahit dans le plan d'El-Azhar ; leurs rapports avec la Perse chi'ite introduiront des formes d'arcs que le pays avait ignorées jusque là.

A vrai dire les faits de ce genre sont, dans l'art musulman, presque normaux et aisément explicables. L'Islâm n'a pas connu, comme la chrétienté, les grands ordres religieux fondateurs d'églises et de monastères, ni les corps municipaux constructeurs de beffrois, ni les puissants bourgeois créateurs de belles demeures urbaines ; elle n'a vu que rarement des féodaux édifier des châteaux forts. La bâtisse y est œuvre de prince, prérogative de fait de la royauté. Nous n'avons conservé que bien peu d'oratoires musulmans authentiquement bâtis par des particuliers. C'est le sultan qui construit, élargit ou embellit la Grande Mosquée souvent voisine de son palais ; c'est lui qui fonde l'école où il recrutera ses fonctionnaires, le couvent même dont les prières perpétuelles lui vaudront le pardon de ses fautes. Les conditions qui y président à la naissance des œuvres, des monuments surtout, font de l'art une manifestation de la puissance royale, du style triomphant une création dynastique. Décidée par le sultan, conduite et surveillée par un de ses ministres, exécutée par des artisans recrutés où il lui plaît, l'œuvre attestera les goûts des maîtres du jour ou les traditions qui leur sont personnelles. Dans un pays comme l'Egypte où « à aucun moment... le pouvoir politique ne fut exercé par un égyptien de race », où la

famille souveraine d'origine étrangère ne disparaît que pour faire place à une autre famille d'étrangers, le développement de l'art offrira une ligne brisée dont les tronçons ne semblent pas devoir se souder entre eux, une série d'images assez incohérente, dont les originaux peuvent toujours être trouvés ailleurs. Il semble du moins naturel qu'il en soit ainsi.

Il s'en faut cependant que l'art musulman de l'Egypte soit tel que ses destinées politiques pourraient le faire présumer.

***

Que cet art présente une évolution logique, que les progrès qu'il a réalisés — si tant est qu'on puisse parler de progrès en pareille matière — lui soient restés acquis pendant de longs siècles, que les formes s'y soient, comme ailleurs, transmises de génération à génération : c'est ce que M. Hautecœur s'efforce à maintes reprises de nous montrer, et les preuves qu'il en donne sont de celles qui emportent la conviction. Ces preuves se dégagent de la comparaison des monuments, et son commentaire en souligne les rapports. Certes les péripéties de la vie politique, les directions imposées par le prince fondateur, sont des éléments dont on doit tenir le plus grand compte. Mais à côté de la volonté du maître, il y a les habitudes de la main-d'œuvre ; il y a les traditions d'ateliers et l'influence permanente des beaux modèles du temps passé, dont les artistes s'inspirent consciemment ou à leur insu.

A propos de la dynastie fondée par Saladin, M. Hautecœur écrit (p. 252) : « Si l'avènement des 'Aïyoûbides marque une rupture dans l'histoire politique et religieuse de l'Egypte, il ne modifia pas les procédés constructifs et ajouta peu d'éléments au système décoratif. Les monuments 'aïyoubides succèdent tout naturellement aux monuments fâtimides ». Affirmation sans doute un peu

trop sommaire, puisqu'elle ne tient compte ni des nouveaux types de construction militaire, ni de l'introduction de la madrassa, ni, dans le décor, de l'emploi de l'écriture cursive, mais qui, en ce qui concerne l'anatomie des mosquées, paraît en somme recevable.

Non moins que l'avènement des 'Aïyoûbides, l'installation des Fâtimides apparaît comme un « tournant de l'histoire ». Dans le domaine politique et religieux, la rupture est complète entre leur khalifat et le régime des Toûloûnides et des Ikhchidides. Cependant certains traits de leurs fondation : le décor de plâtre à la mosquée El-Azhar, le décor de bois à la mosquée d'El-Hakim, sont encore conformes à l'esthétique qui florissait au temps des Toûloûnides. La mosquée du Fâtimide El-Hakim, avec ses nefs transversales, ses arcs en tiers point et ses piliers cantonnés de colonnettes, apparaît au premier aspect comme inspirée de la mosquée d'Ibn Toûloûn «vieille alors d'un siècle ». En dépit de la rupture politique, l'architecte garde le contact avec le passé. Certaines modifications de détail — à El-Hakim l'élargissement de la travée axiale — trahissent des influences nouvelles ou une interprétation libre du vieux thème, par où se révèle la personnalité de l'imitateur. Tel est le principe normal d'une évolution.

Le meilleur exemple que nous apportent les monuments du Caire de cette fidélité au passé, qui n'exclut pas les variations ingénieuses, nous est sans doute fourni par le motif du porche. C'est ici, comme dans notre art chrétien, la pièce maîtresse du décor extérieur. Il a acquis sous les Mamlouks Bahrites et Circassiens une élégance souveraine. Or le thème initial sur lequel les architectes travaillent encore en plein XVI[e] siècle est apparu au XII[e] sous les Fâtimides, à la mosquée El-Aqmar et à la mosquée Talaï'. Peut-être y aurait-il lieu de remonter jusqu'à la mosquée de Mahdîya et de rapprocher le porche d'El-Aqmar de cette ébauche tunisienne du X[e] siècle.

Quoiqu'il en soit, le motif est devenu égyptien et c'est l'Égypte qui, par un effort prolongé en dépit des vicissitudes politiques, en a tiré les variations les plus heureuses.

Et certes je n'ignore pas que certaines de ces variations, certains éléments nouveaux ont été ajoutés au thème initial à l'imitation des étrangers. D'après M. Hautecœur, l'idée de couronner le porche par une demi-coupole reposant sur un encorbellement de *moukarnas* (c'est le mot arabe qu'il propose de substituer au terme assez impropre de stalactites) est venue de Damas en Egypte (p. 316). On admet sans peine cet emprunt et il y en a sans doute bien d'autres. M. Hautecœur en signale qui révèlent l'influence possible de la Syrie, de la Haute Mésopotamie, de la Géorgie, de l'Anatolie, voire du Maghreb. C'est le péché mignon des archéologues comme des historiens de la littérature que la « recherche des sources » et l'on aurait tort de blâmer cette tendance qui, lorsque trop de subtilité ou trop d'audace dans l'hypothèse ne la gâtaient pas, nous a valu tant de clartés nouvelles. En fait, ni le poète, ni l'architecte ne travaillent en vase clos. L'inspiration et la recherche personnelle n'excluent pas le libre jeu des courants d'idées. L'artiste n'est pas inaccessible aux influences étrangères, mais il les sélectionne. Il n'admet que ce qui s'insère sans effort dans sa conception du moment, ce qui nourrit vraiment sa propre substance et à l'heure où il en a besoin. Toutes les greffes ne portent pas de fruits. La mode des marqueteries céramiques importée de Perse ne s'est pas acclimatée en Egypte d'une manière durable. Une nouveauté exotique n'est acceptée et l'artiste ne la fait sienne que s'il est préparé à la recevoir. Il n'emprunte et il n'assimile que ce qu'il avait déjà presque trouvé lui-même. Il est fort possible que l'idée très heureuse de couronner un porche de mosquée par une demi-coupole reposant sur des moukarnas ait été inspirée à l'architecte égyptien par la vue de monuments

de Damas ou importée au Caire par un artiste damascène ; mais l'Egypte connaissait déjà et depuis longtemps les moukarnas et la demi-coupole et les avait déjà combinés de différentes manières pour en décorer les porches de mosquée. Les éléments étant d'un usage courant, l'idée de les superposer en un beau motif pouvait être, soit spontanément imaginée en Egypte, soit empruntée à la Syrie.

Cet emprunt était d'autant plus normal que la Syrie et l'Egypte sont étroitement liées par la nature et par l'histoire. Durant tout le moyen âge, la Syrie apparaît comme une dépendance politique de la vallée du Nil. Au point de vue de l'art, les deux pays constituent presque une seule province. Comme on parle d'art hispano-maghribin, il faut parler d'art syro-égyptien. Les emprunts sont constants entre l'un et l'autre, et l'on peut souvent douter qui des deux joue le rôle de créancier ou de débiteur. Une chronologie rigoureuse pourrait seule établir à qui appartient la paternité de tel motif ou de tel procédé technique. Le livre de Wiet et Hautecœur nous apporte pour le Caire des éléments précieux de datation. Il nous fournit aussi la preuve que l'évolution commune a souvent connu en Egypte ses plus beaux moments. L'art musulman a produit peu d'édifices d'aussi noble allure que les fondations de Qala'oûn ou la mosquée de Hassan, peu d'ensembles aussi séduisants que les tombeaux dits « des Khalifes » au cimetière Nord. Quelle que soit l'origine des formules, elles ont trouvé ici leur expression la plus parfaite, le plus souvent même la plus ingénieuse et la plus originale.

Il serait aisé de démontrer en effet l'originalité de certains types créés en Egypte et qui, rencontrés ailleurs — pour peu que l'on soit familiarisé avec l'art du Caire — se révèlent immédiatement comme égyptiens. Au coin d'une rue d'Alep, une belle corniche décorant l'oratoire de la Chaïbiyeh évoque naturellement le souvenir

des sculptures fâtimites d'Egypte. A Jérusalem, il n'est besoin ni de déchiffrer des inscriptions ni de compulser des textes pour identifier la charmante fontaine du Haram ech-Chérif comme une fondation du mamlouk Qâït bey. De même que l'architecture, les arts mineurs d'Egypte portent leur marque, tout aussi nette que ceux des autres provinces. Nous reconnaissons comme exécutés au Caire ou dans queque centre du Delta tel bois sculpté et incrusté d'ivoire, tel Coran enluminé.

Non seulement le groupe incomparable des monuments du Caire comme les collections opulentes et si bien ordonnées du Musée Arabe assignent à l'Égypte une place éminente dans l'art de l'Islâm, mais il est juste d'attribuer aux artistes d'Egypte leur part contributive à l'œuvre commune. Cette part est loin d'être négligeable. Sans chercher à faire ici le bilan de leurs apports, je rappelerai ce que semble leur devoir l'art du Xe et XIe siècle, ce qu'ont donné de nouveau les ornemanistes qui sculptèrent dans la pierre les minarets d'El-Hakim et ceux qui taillèrent dans le bois les bandeaux des palais fâtimites et les mihrâbs du musée. Avec ces décors, où la flore se mêle à la géométrie, où les rinceaux enrichissent les inscriptions, c'est bien un style qui commence, très différent du style de Samarra ou d'Ibn Toûloûn, un style qui semble renouer avec la tradition byzantine, mais qui est cependant très éloigné des modèles byzantins aujourdui connus. Or il y a des raisons valables de croire que ce style fut bien élaboré dans la vallée du Nil par des autochtones. Le fait que les plus belles œuvres où il s'exprime figurent dans les églises coptes ne laisse guère de doute sur son caractère local. On n'imagine pas que les chrétiens du Caire aient fait appel à la main-d'œuvre musulmane d'une autre province. Ils n'eurent pas recours non plus à la main-d'œuvre musulmane du pays même. Quant à décider si, au contraire, les artistes chrétiens furent appelés à collaborer

à l'embellissement des mosquées et des palais khalifiens, ce n'est pas ici ce qui importe. Il suffira de constater que ces œuvres, dont la nouveauté ne fait pas de doute, furent exécutées par des artistes, chrétiens ou musulmans, très vraisemblablement de race égyptienne.

Cet art égyptien d'époque fâtimite devait se répandre en Berbérie orientale, aborder la Sicile, influer sur l'art du Maghreb. Le courant, né sur un point des terres d'Islâm, les parcourra jusqu'à leurs confins. Aucun des pays composant ce vaste monde où le Coran est prêché, où l'arabe est la langue commune, que traversent les pèlerins et les caravanes de marchands, n'est à l'abri de la contagion de tous. Indépendamment des conditions politiques, dont on ne saurait exagérer l'importance, la situation géographique même de l'Egypte l'a rendue accessible à cette contagion. M. Hautecœur le dit encore (p. 251) : « L'Egypte, située au confluent de tous les courants méditerranéens et musulmans, ne cessera d'être soumise aux influences de l'Asie et de l'Afrique occidentale. Mais, poursuit-il, les combinaisons mêmes qu'elle opérera entre tous ces emprunts confèreront à son art un aspect original ». Cependant on croit pouvoir ajouter que sa part n'est pas uniquement la mise en œuvre adroite des éléments empruntés. A ne retenir l'art musulman d'Egypte que pour une série de synthèses heureuses, on risquerait de ne pas lui rendre pleinement justice, de ne pas marquer ses caractères propres et permanents.

Une comparaison avec les arts des autres provinces musulmanes aiderait sans doute à dégager ces caractères. Cet art n'a pas la sévérité de lignes, la carrure robuste qui nous frappe dans l'art maghribin. Seuls, sauf erreur, de tous les architectes musulmans, ceux d'Egypte ont osé projeter dans le ciel des silhouettes animées et d'une variété pleine d'imprévu. Les crénelages décoratifs et surtout les minarets à balcons sail-

lants à galeries ajourées et à coupole bulbeuse, qui contribuent à faire de la vue du Caire un paysage enchanté, trahissent un sens du pittoresque architectural exceptionnel dans l'Islâm.

Comme toutes les écoles musulmanes celle-ci manifeste le goût de la parure ; mais, très différente de l'école persane, elle n'a que discrètement recours à la couleur ; très différente aussi de l'école andalouse, dont le décor parfois pléthorique garnit toute la surface disponible, elle consent à laisser de grands espaces vides, et limite le plus souvent ses sculptures de faible relief à un bandeau, à un carré, à un disque judicieusement posés.

Ce sens du pittoresque, cette sobriété, cette élégance subtile dans l'emploi des décors n'excluent pas forcément le goût de la grandeur, des proportions amples et bien ordonnées. La mosquée d'Ibn Toûloûn, celle de Bibars Ier rivalisent en largeur avec les plus vastes sanctuaires de l'Islâm, la mosquée de Hassan dépasse en hauteur les plus monumentaux, et la beauté de son plan ferait honneur aux architectes les plus habiles de tous les pays du monde.

G. MARÇAIS.

A propos de l'« Histoire de l'Afrique du Nord »

de Ch. André JULIEN (1)

Le gros volume de Ch. André Julien est une excellente synthèse. Il implique un travail prodigieux. L'auteur a tout lu de son immense sujet, ce qui ne l'empêche ni de voir, ni de raconter. On parcourt sans lassitude les pages animées de son interminable ouvrage. L'intérêt ne faiblit jamais car l'auteur a le don du mouvement et de la vie. La réussite est indéniable et nous sommes heureux d'y applaudir. Ce n'est ni par hasard, ni par distraction, que Stéphane Gsell aura écrit la préface élogieuse du volume. Voilà un excellent instrument de travail, un livre de base classique déjà. Il remplace l'ouvrage vénérable d'Ernest Mercier qui a rendu tant de services et auquel il serait injuste, évidemment, de comparer les pages plus nourries et plus larges de M. Julien. Entre ces deux synthèses s'interposent quarante années fructueuses de travail et de recherches.



« Le perfide Maghreb » écrit M. Julien, dans son avant-propos « n'est pas moins hostile aux historiens qu'aux conquérants » (2). Personne qui n'approuve cette

(1) *Histoire de l'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc).* Préface de Stéphane Gsell, Membre de l'Institut, Professeur d'histoire de l'Afrique du Nord au Collège de France, Paris, Payot. 1931, 866 p., 8°, 357 fig., deux cartes hors texte. 120 fr.

(2) P. XIII.

formule heureuse. Il y a cependant aujourd'hui, Dieu merci, quelques positions assez fortement occupées par les érudits et les historiens. On connaît relativement bien, ainsi, l'histoire de l'Afrique du Nord pendant l'antiquité, on commence à déchiffrer sérieusement les siècles obscurs du Moyen Age maugrébin et il n'y a plus grand'chose à apprendre, maintenant, sur les débuts de l'installation française en Afrique du Nord. Ainsi, pour de vastes questions, M. Julien n'aura pas manqué de guides avertis et sa route s'est établie sur un terrain solide. Mais, par ailleurs, que de siècles indéchiffrables, que de routes incertaines ! Parcourons, avec M. Julien, ce long passé de l'Afrique Mineure ; il n'est pas sans intérêt de marquer, après tant de travaux d'analyse, la ligne dernière qu'atteint la conquête historique en ces domaines On se rendra compte, chemin faisant, du travail de l'auteur.

***

Le passé de l'Afrique du Nord, à ses origines, se noie dans une obscurité presque complète. Que sait-on, en effet, de la préhistoire nord-africaine ?

Un pays plus humide qu'aujourd'hui ; des glaciers, au moins sur les sommets de l'Atlas marocain ; pas de désert, mais des savanes et des steppes herbeuses sillonnées de troupeaux ; une faune exceptionnellement riche et diverse d'éléphants, de bœufs aux longues cornes, d'antilopes, de panthères, de lions, de chacals, de girafes, de buffles, de sangliers, d'autruches et de béliers ; des villages souvent perchés sur les hauteurs ; des hommes au corps ocré, la tête ornée de plumes, portant des bracelets et des colliers, maniant arcs, flèches, boomerangs et boucliers ; d'énormes escargotières formant de véritables collines... Tels sont quelques-uns des mille et un aspects de la préhistoire nord-africaine. Mais comme ces images sont indécises et leur interprétation dif-

ficile ! Personne n'oserait plus voir, comme G. B. Flamand un homme armé d'une hache de pierre, dans la gravure rupestre de Ksar-el-Ahmar. Tout le monde n'a pas la chance de visiter les collections du Musée du Bardo en compagnie de son conservateur. Même les plus qualifiés d'entre les profanes se reconnaîtraient-ils au milieu des objets de l'industrie capsienne ou s'baïkienne ? M. Julien s'est efforcé de nous initier à cette science hermétique que bouscule chaque jour la fièvre des découvertes. Il a eu soin de rappeler la gamme chronologique de la préhistoire européenne pour lui comparer, ensuite, les classifications particulières que l'on a proposées pour l'Afrique du Nord : celle de Pallary qui fut un admirable chercheur et celle de M. Reygasse. L'auteur rappelle aussi les notions les plus courantes sur l'homme d'Heidelberg ou l'homme de Cro-Magnon... Ses explications l'entraînent fort loin en Hongrie, en Egypte, dans les Somalis, en Afrique Australe et même en Chine. M. Julien se garde, cependant, de choisir et de juger en l'obscur débat dont il montre le détail. A peine indique-t-il sa préférence raisonnée pour la classification de M. Reygasse qui permet d'établir des rapprochements curieux entre Asie, Afrique et Europe. « Il n'est pas présomptueux, écrit-il, d'estimer qu'au paléolithique ancien la Méditerranée occidentale possédait une même culture, à laquelle l'Afrique du Nord participait. L'atérien, né, sans doute, au Maghreb et le s'baïkien gagnèrent la péninsule ibérique où ils se mêlèrent. Il semble de plus en plus admis que ce fut par la Berbérie que se déversèrent les Négroïdes chassés de l'Afrique centrale par la substitution des savanes, puis des steppes, aux forêts. Obermaier a pu affirmer que « l'Espagne présenta, durant la période aurignacienne, une région de transition de l'Afrique à la France ». Comme le détroit de Gibraltar était ouvert depuis le début du quaternaire, ce fut par des moyens, sans doute primitifs, de navigation

que les Paléolithiques abordèrent en Europe » (1). On sera sensible à cette large vision, mais est-elle juste ? Peut-être. En tout cas elle ouvre des perspectives qui, seules, justifient, quant à nous, les patientes recherches et les controverses héroïques qu'allument les escargotières ou l'industrie gétulienne. Là, comme ailleurs, la synthèse est indispensable. Faut-il répéter que l'heure en semble encore très éloignée ? M. Julien le dit nettement : « *Praehistorici certant, adhuc sub judice lis est.* Le procès n'est pas près d'être tranché, car, quels que soient les résultats considérables déjà obtenus, la préhistoire maghrébienne est encore une science en formation. Ridicule serait l'historien qui se mêlerait de prononcer le jugement (2) ».

*
* *

La lumière ne commence pas, comme on pourrait le croire, avec la colonisation phénicienne et l'essor de Carthage. Le passé de Carthage nous échappera toujours, en partie. Il en va de même des débuts de la conquête romaine et de l'histoire des états indigènes qu'elle laissera, tout d'abord, en marge de son emprise. L'érudition souveraine de Gsell a réuni, sur ces diverses questions, tout le matériel de nos connaissances. Il n'est pas excessif d'affirmer que sa monumentale *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord* nous donne, sur cette longue période, le dernier mot de la science. Il est vrai que ce dernier mot frustre notre curiosité. Mais peut-on tout savoir dans le domaine de l'histoire ? L'œuvre magistrale de S. Gsell s'arrête, avec le tome VIII, à l'époque de César. « Au bout de huit volumes, écrivait-il peu avant sa mort (3), consacrés à des « siècles obscurs » je suis arrivé au seuil de la terre promise, de l'Empire romain, où une documentation plus abondante et plus sûre rend possibles des vues plus claires ». Gsell n'aura pas connu la joie de la terre promise mais il a défriché les terres incultes qui en précédaient les abords et il n'est pas besoin, ici, dans cette Revue toute pleine de son souvenir (1), d'indiquer la valeur et l'importance de son labeur. Reste à ses amis et à ses élèves le devoir de nous conduire en « terre promise ». C'est ce que M. Julien a fait excellemment, pour son compte, en des pages qui sont peut-être les meilleures de son livre. Après avoir repris les conclusions de Gsell pour l'époque antérieure, M. Julien a montré, avec beaucoup de sûreté, la vie de l'Afrique du Nord dans le cadre de l'histoire impériale. Il a utilisé, à cet effet, les ouvrages classiques de MM. Cagnat et Monceaux, les articles de M. Carcopino et les pages africaines de son livre consacré aux Gracques, la précieuse brochure de M. Albertini sur l'Afrique romaine qui est « le meilleur exposé d'ensemble » consacré à l'organisation provinciale. M. Julien a mis aussi à contribution les auteurs anciens et les richesses bibliographiques de l'histoire impériale... Il a, bien entendu, suivi, dans son exposé, la courbe même de l'histoire de l'Afrique romaine et parlé successivement de la conquête, de l'armée d'occupation, de l'épanouissement, puis de la désagrégation. A noter les pages neuves et originales qu'il a consacrées au donatisme qui ne s'est pas uniquement développé sur le plan religieux.

*
* *

(1) P. 41.

(2) P. 40-41.

(3) *Histoire et Historiens de l'Algérie*, Paris, Alcan, 1931, 426 p., 8°, Introduction, p. 15.

(1) Luciani, *Stéphane Gsell*, R. A., 3e et 4e tr. 1931, pp. 361-364 et surtout E. Albertini, *Stéphane Gsell*, R. A., 1er et 2e trim. 1932, p. 20 et sq.

L'auteur n'aura pas utilisé le volume d'E. F. Gautier sur Genséric (1), paru à l'heure des dernières étrennes et qui renouvelle, faut-il le dire, l'histoire de l'épisode vandale. Remarquons que M. Gautier a fait place, dans son large exposé, à toutes les suggestions et remarques de M. Julien. Cet emprunt est le meilleur des éloges. Au delà de la reconquista byzantine dont il brosse, d'après M. Ch. Diehl, un tableau exact, M. Julien a pu, abondamment cette fois, se servir des lumières de M. E. F. Gautier. Les illustres *Siècles obscurs du Maghreb* sont avant tout, croyons-nous, une leçon de méthode. Derrière les précisions des chroniqueurs arabes ou les raisonnements d'Ibn-Khaldoun, M. Gautier a su évoquer la réalité géographique du pays maughrébin. Ses procédés cartographiques sont simplement prodigieux, ils constituent une arme difficile à manier mais indispensable et de premier ordre. M. Julien voit, dans ce livre maître, l'équivalent de ce qu'a été, pour les études anciennes, la *Cité Antique* de Fustel de Coulanges. L'écrasante comparaison n'est pas hors de saison. Elle a d'ailleurs sa contre-partie. Quelle est, aujourd'hui, l'autorité du livre de Fustel ? La recherche historique s'est appuyée solidement sur ce point de départ, perdu de vue maintenant. Faut-il prédire pareil destin au livre de M. E. F. Gautier ? Il semble impossible de s'écarter beaucoup, dorénavant, des voies ouvertes par lui. L'avenir est aux études et vérifications de détail dans le cadre même des hypothèses qu'il a tracées. Mais laissons cet avenir, cette histoire de l'histoire ! Grâce à M. E. F. Gautier le premier pas est fait et nul n'ignore que c'est le plus difficile. Cela ne veut pas dire que M. Julien n'ait pas eu de peine à dessiner la carte d'ensemble des siècles obscurs du Moyen Age. Il l'a fait avec un souci perpétuel d'évoquer la vie ; les constructions politiques et

(1) E. F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales*, Paris, Payot, 1932, 327 p., 8°. 14 gravures, 7 croquis.

religieuses, les guerres continuelles ne lui ont pas caché les réalités économiques et sociales ou les productions incomparables de l'art. Le tour d'horizon qu'il nous présente est donc complet. Le grouillement des détails qui remplissent certaines pages ajoute encore à l'impression étonnante de vie que laisse cette lecture parfois austère. Ce sont les grands faits politiques qui ont déterminé les coupures du plan de M. Julien, l'invasion arabe avec ses légendes, l'invasion hilatienne avec ses catastrophes. Au delà de chacun de ces orages il montre, peut-on dire le rétablissement de l'ordre, la poussée drue et rapide des Etats qui grandissent et meurent vite : Etats Kharedjites comme l'étonnant royaume de Tahert qui mériterait à lui seul une longue étude ; Idrissides fondateurs d'Oulili et de Fez, Aghlabides, Fâtimides conquérants de l'Egypte ; puis, au delà de la ruée hilalienne, les Almoravides, les Almohades dont les héritiers, Hafçides, princes de Tlemcen et Mérinides, dureront jusqu'à l'époque moderne. On voit le nombre des personnages car chaque dynastie s'égrène, comme un chapelet, en princes, roitelets et conquérants. C'est une comédie et une tragédie à milliers de personnages qu'il s'agit d'animer.

M. Julien s'est acquité avec bonheur de ce métier de metteur en scène. Jamais encore la comédie ne nous avait été donnée ainsi, de bout au bout, et avec un tel brio. Il est vrai que M. Julien s'embarrasse de scrupules qui ne gêneraient pas un auteur dramatique. Les acteurs qui lui obéissent répètent parfois leurs rôles pour tenir compte des variantes des historiens, car M. Julien, dans les controverses indécises, se garde de trancher. Le lecteur fera bien d'imiter sa prudence et sa réserve.

Nous ferions volontiers à l'auteur un reproche. Pourquoi n'a-t-il pas fait précéder ces larges chapitres consacrés au Moyen Age d'une vue d'ensemble sur la période, guide qui permettrait au lecteur de se reconnaître

dans la forêt qu'il aborde ? C'est ce que M. Georges Marçais aura tenté pour sa part, devant le *Congrès des Sciences Historiques d'Alger* (1). M. G. Marçais s'est plu à donner les raisons de la complication de cette période, de son manque apparent de logique. Il a montré, judicieusement, les oscillations du Maghreb entre l'Orient égyptien et l'Occident andalou. M. Julien n'a pu utiliser cette lumineuse synthèse pour la rédaction de son livre. La communication de M. Marçais souligne, indirectement, la carence que nous signalons. Le lecteur pourrait assurément, tout seul, d'après le texte de M. Julien, s'élever à des vues surplombantes. Mais lire est devenu un terrible métier ; la pitié à l'égard du lecteur est un devoir

Nous avions raison de dire que les siècles obscurs du Moyen Age s'éclairaient peu à peu. L'écheveau des chroniqueurs arabes se dénouera, un jour, entre nos doigts. Heureux celui qui débute, aujourd'hui, dans ce domaine particulier des recherches historiques ! M. Julien le mettra au courant de tout ce qu'un honnête homme doit savoir de ces questions. M. Gautier lui fournira la méthode. M. Marçais une histoire exhaustive de l'art (2) et l'exemple d'une étude de détail, sa thèse sur l'invasion hilalienne (3), sans compter d'autres livres, d'autres dons et les richesses de l'Encyclopédie de l'Islâm. Trop heureux débutant peut-être.

*
* *

(1) G. Marçais, *La Berbérie du VII[e] au XVI[e] siècle*, pp. 278-287 in Actes du *Deuxième Congrès National des Sciences Historiques*, Alger, 14-16 avril 1930, pp. la Société Historique Algérienne, Alger, 396 p., 8°.

(2) G. Marçais, *Manuel d'Art Musulman. L'architecture*, t. I. IX[e]-XII[e] s., t. II, XIII[e]-XIX[e] s., 1927.

(3) G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI[e] et XIV[e] s.*, Constantine, 1913.

Une période à part s'encadre entre les deux prises d'Alger, celle de 1516 et celle de 1830. Nous la connaissons fort mal encore. Le chapitre XVI[e] de M. Julien résume exactement, sur ces trois siècles, tout ce que nous pouvons savoir. Nous l'avons lu avec un soin particulier et la poignée d'erreurs matérielles ou de critiques minuscules que nous signalons en note, en serait le cas échéant, la preuve (1). La mosaïque de cette période est difficile à composer. M. Julien n'a négligé aucun des travaux connus pour reconstituer son ensemble, en bon ouvrier qu'il est. Quand on a eu l'occasion d'écrire quelque chose sur ces siècles, eux aussi, obscurs, on reconnaît bien sa propre pensée, au fil de la lecture, et d'ailleurs M. Julien signale ses emprunts avec insistance, mais on retrouve cette pensée asservie, disciplinée, utilisée dans un but précis, l'histoire du Maghreb, qu'elle ne se proposait pas toujours

(1) Pour le XVI[e] s. : *p. 530*, 1356 pour 1563 et 1453 pour 1543; *p. 531*, 1652 pour 1562 : *p. 532*, non par la flotte de Doria comme je l'ai dit moi-même, mais celle de F. de Mendoza ainsi que je l'ai indiqué dans *H. et Historiens de l'Algérie*, p. 250 ; *p. 531*, 1653 pour 1563 ; *p. 535*, la garnison chrétienne de Djerba n'a pas été exterminée ; *p. 536*. M. J. ne montre pas qu'Euldj Ali s'empara de Tunis (1569) à la faveur de la guerre de Grenade : *p. 536*, Lépante est du 7, non du 9 octobre 1571. *P. 532*. La tentative d'Alcaudète contre Mostaganem (1558) répond sans doute à la réaction spontanée de l'Espagne qui fut fortement impressionnée par la prise de Bougie. Ce n'est pas tant cette expédition qui a ruiné le prestige espagnol dans la région d'Oranie que l'occupation de Tlemcen par les Turcs en 1551, comme M. J. l'indique lui-même p. 531. *P. 534*, il est imprudent, peut-être, d'attribuer au Pape l'idée première des négociations engagées par Philippe II avec Euldj Ali, celles-ci remontent à 1568-1569 ; *p. 535*, M. J. ne signale pas à propos de Djerba, les difficultés que suscita alors à la Turquie, la révolte de Bajazet, difficultés que l'on a voulu mettre à profit ; *p. 537*, Euldj Ali est à Constantinople l'homme de l'impérialisme maritime, la guerre de Perse détourne, malgré ses efforts, la Turquie de la Méditerranée. Il serait bon de dire un mot de Dragut et du blé sicilien sans lequel ne peut vivre l'oasis de Tripoli.

P. 542, ne pas oublier que la prospérité du commerce français en Méditerranée est cause de notre brouille avec les régences.

A noter l'abondance singulière, dans tout le livre, des erreurs typographiques sur les chiffres des dates.

spécialement, encadrée dans un cortège de faits venus de tous les coins de l'horizon bibliographique. Ceci dit pour marquer, mieux que ne le fait le texte, la part personnelle de M. Julien, dans cette partie de son œuvre.

Mosaïque très mutilée. Les livres des contemporains, Léon l'Africain, Haëdo, Marmol, El Kairouani, le P. Dan... sont ou mal édités ou d'une portée restreinte. On ne connaît pas le pays en profondeur. Toute notre attention, comme celle de l'Europe d'alors, se porte sur les côtes et sur les ports, sur Alger surtout comme le livre de M. Gabriel Esquer (1) nous l'avait déjà montré. Tous ces siècles sont sous le signe de la mer. La conquête turque est une odyssée et par ses origines se perd dans les brouillards de l'Archipel. C'est par mer aussi que s'opère la conquête française, de la mer que vivent les corsaires. Cette vie maritime qui s'ajoute étrangement à l'histoire du Maghreb irrémédiablement appauvri et « barbarisé » se dilue dans le cadre de l'histoire méditerranéenne. Nous ne voyons, ainsi, qu'un côté de l'histoire de l'Afrique du Nord mais sa reconstitution implique des recherches dans tous les dépôts d'archives des puissances de l'Europe méditerranéenne. Les premiers documents du consulat d'Alger qu'a négligés Plantet sont à Marseille aux Archives des Bouches-du-Rhône (2), la collection de Lenclc est à la Bibliothèque Nationale à Paris depuis quelques années, les archives espagnoles (3), italiennes, françaises et même anglaises n'ont pour ainsi dire pas fourni la millième partie de leurs renseignements barbaresques. Tout travail d'archives comporte en ce

(1) *L'Iconographie...* bien entendu.

(2) Catalogue imprimé mais non pas encore mis dans le commerce. Documents analogues à ceux du consulat de Tunis publiés par M. Grandchamp.

(3) Voir D. Gonzalo Ortiz. *Archivo general de Simancas su documentacion referente a Argel. Actes du deuxième Congrès des Sciences Historiques, op. cit.*, p. 317-332.

domaine de singulières découvertes. C'est ainsi que M. Masson trouve aux archives de Grenoble la substance de son livre sur la Compagnie du corail (1) et que M. Capot-Rey, dans un travail de jeunesse que va bientôt publier la *Revue Africaine* et dont le manuscrit a été utilisé par M. Julien, renouvelle grâce à ses recherches d'archives, toutes nos idées sur la politique barbaresque de Louis XIV.

Supposez ce travail achevé, épuisées les ressources de Simancas, de Gênes ou de Rome, nous ne connaîtrions encore qu'en partie l'histoire de ces trois siècles. Il n'y a pas que l'Armor, il y a l'Arcoët, avec ses montagnards et ses nomades. Leur histoire a irrémédiablement fait naufrage. On ne la comprend qu'à la lueur du présent, par déduction. On l'imagine, ainsi, en lisant l'admirable ouvrage que M. R. Montagne (2) a consacré aux Berbères marocains. La méthode manque évidemment de précision.

La trame de l'histoire barbaresque se reconstitue, après tout, avec une facilité relative. Ce sont les images statiques qui nous échappent principalement. La collection du Centenaire prévoyait un volume sur l'Algérie en 1830. M. Yver devait le signer et seul, à vrai dire, pouvait et peut l'écrire. Le livre ne paraîtra pas dans la Collection. On regrette qu'il n'y ait pas, en dehors de l'insistance amicale et respectueuse, un moyen d'imposer cette tâche difficile à M. Yver.



L'histoire française de l'Afrique du Nord est en train de s'écrire. Elle n'est certes pas achevée. Il serait inutile de reprendre les travaux définitifs de M. Esquer (3) et

(1) Masson, *La Compagnie du Corail.*

(2) R. Montagne, *Les Berbères et le Maghzen dans le Sud du Maroc*, Paris, Alcan, 1929, 426 p., gr. 8°, 8 cartes.

(3) Gabriel Esquer, *La Prise d'Alger.*

du général Azan (1), qui ont tout dit des conditions de notre installation et de notre conquête militaire. Mais ces travaux laissent encore d'immenses domaines à défricher. Nous ne connaissons presque rien de l'histoire économique et sociale de l'Algérie sous la Monarchie de Juillet, rien sur la Seconde République et le Second Empire, moins que rien sur la Troisième République et la double conquête de la Tunisie et du Maroc. M. Julien n'a pas disposé, au moment de sa rédaction, pour ces deux chapitres importants, des synthèses de M. Georges Hardy (2) ni, dans la collection des documents français relatifs aux origines de la guerre, des volumes qui se rapportent à son sujet.

M. Julien, contrairement au précédent d'E. Mercier, n'aura pas arrêté son *Histoire de l'Afrique du Nord* à la date fatidique de 1830. Il a, en des pages rapides et bourrées de faits, poussé son exposé jusqu'au temps présent. Cette dernière partie de l'ouvrage, par la franchise de son accent, la sûreté de sa documentation (3), a assuré le succès du livre auprès du public. L'histoire que présente M. Julien n'a rien d'officiel, mais là n'est pas son seul mérite. L'auteur a objectivement présenté les choses. Il ne soutient aucune thèse simpliste ou doctrinale. Il montre la réalité complexe du passé, en accumulant les indications et les faits. Il aura donné avec une rare économie d'explications et de notes subjectives, le bilan de l'histoire française du Maghreb. Il ne plaide pas, mais compose un dossier. De là certains dangers. On peut facilement prêter à M. Julien des opinions qui ne

(1) Avant tout, maintenant *Conquête et Pacification de l'Algérie*, Paris, Librairie de France, 1931, 544 p., 4°, 140 gr.

(2) Georges Hardy, *Le Maroc et la Tunisie* in Hanotaux et Martineau, *H. des Colonies françaises*, t. V, Paris, Plon, 19 1, 604 p., 4°, c'est-à-dire pp. 111-331 et 385-470.

(3) M. J. est ainsi le seul à signaler l'aveu de M. Caillaux (sept. 1930) au sujet des manœuvres françaises à la bourse de Berlin, à la veille de la conclusion de l'accord du 4 nov. 1911 (p. 737).

sont pas les siennes. Il suffit de laisser passer, sans les voir, quelques images pour que sa pensée soit déformée.

Ainsi M. Julien après avoir rappelé les conditions de notre installation à Alger et les étonnantes contradictions de notre politique résume, à larges traits, la conquête de l'Algérie. Puis il parle de l'Armée d'Afrique et ne cache pas ses exactions que les historiens connaissent bien et que M. Augustin Bernard ne laisse pas ignorer davantage dans son magistral ouvrage (1). La guerre d'Algérie n'a pas été une « pastorale » (2) et M. Julien le démontre après beaucoup d'autres auteurs. Mais il sait faire la part des choses, des nécessités et des excuses du moment. Dans une incidente il parlera de Pierre Boyer, ce général d'Oran, que ses soldats avaient baptisé Pierre le Cruel (3), un peu plus loin de l'habitude qu'avait Yusuf d'essoriller (4) ses prisonniers pour les reconnaître par la suite, ou des lettres de St-Arnaud sur les dévastations systématiques de nos colonnes (5)... Mais par ailleurs que d'éloges décernés à cette même Armée d'Afrique et à ses chefs ! Citons quelques passages caractéristiques choisis entre cent : « La haine de certains colons et des hommes d'affaires pour ces généraux, provient moins de leurs aspirations méconnues vers la justice que d'un appétit de lucre contrarié. Dans ce temps où beaucoup de civils s'encombrèrent peu de scrupules la plupart des chefs qui manièrent, sans contrôle, des sommes considérables, furent désintéressés » (p. 636). Les officiers firent la guerre avec une foi quasi-religieuse en la grandeur de leur tâche. Aussi les actes d'héroïsme abondent-ils dans la Geste africaine... » (p. 637). « A côté des jalousies professionnelles des généraux, il faut placer

(1) Augustin Bernard, *L'Algérie*.

(2) P. *631*.

(3) P. *586*.

(4) P. *632*.

(5) P. *602*, *603*, *633*.

des amitiés et des dévouements indéfectibles... » (p. 637) M. Julien sait avec mesure parler des grands noms de cette armée d'Afrique, d'un Bugeaud dont il esquisse finement le portrait psychologique, de Bedeau dont il dira qu'il était « la plus belle figure morale de l'Armée » (1), de Changarnier dont il loue le sang-froid, de Lamoricière « d'une vive intelligence » (2), de Cavaignac qu'il montre à l'écart des intrigues des « çofs militaires » (2). Inutile, évidemment, d'insister davantage.

A côté de la conquête M. Julien indique sommairement cet autre drame, la colonisation algérienne. Signalons surtout ce qu'il dit des colonies agricoles de 1848, des entreprises des premiers capitalistes comme Vialar, des sociétés qu'il n'aime guère et non sans raison et enfin des importants sénatus-consultes de 1863 et 1865.

En seize pages, M. Julien fait tenir l'exposé des événements de la IIIe République, depuis la création de la « commune » d'Alger en 1870 jusqu'à la célébration du Centenaire.

Le chapitre XX raconte la conquête de la Tunisie (2) et du Maroc.

M. Julien étudie minutieusement les origines de cette double conquête et est amené, par la logique de son sujet, à faire une très large place aux affaires financières qui, d'un côté comme de l'autre, en marquèrent les débuts.

Faute de place, nous n'examinerons que cette dernière question.

Il y a différentes formes de l'impérialisme. Il y a l'impérialisme sentimental. Il a fleuri, pensons-nous, surtout le long de la frontière algéro-marocaine, au temps du général O'Connor et du futur maréchal Lyautey, dans la longue guirlande de nos postes militaires.

(1) P. 637.
(2) P. 700. M. J. dit par erreur *Rome* au lieu de Florence ou de gouvernement italien.

Quand le colonel Lyautey s'y installera, Aïn-Sefra sera la capitale vivante de cet impérialisme. M. Julien n'a pas fait, à cet impérialisme là, une place suffisante, à notre avis du moins. Au début du XXe siècle s'élaborait, le long de la frontière indécise, une conquête continentale du Maroc dont la conférence d'Algésiras, en nous ouvrant les ports marocains de l'Atlantique, a arrêté le développement. S'il n'en avait pas été ainsi, les destinées du Maroc français ne se seraient peut-être pas tournées, aussi exclusivement, vers l'ouest et l'Océan.

Il y a aussi l'impérialisme des hommes d'affaires, M. Julien s'est montré très attentif, à ses diverses manifestations. Il en parle avec une certaine satisfaction. Or cet esprit de conquête est difficile à déceler. Les fils d'or sont souvent, en l'histoire, invisibles. M. Julien a comme le regretté Albert Mathiez, le sens et le goût de l'histoire policière. Peut-être fait-il à ces affaires d'argent une place trop grande ? Politique et finance, la collusion est ancienne. La reconquista byzantine est menée pour le plus grand profit des marchands de Constantinople et de Syrie. St Louis sert Dieu et les marchands en portant la croix sous les murs de Tunis. On connaît les affaires Busnach Bacri. Les conquêtes de la Tunisie et du Maroc ne font pas exception à la règle. On doit la Tunisie aux complaisances bismarckiennes et anglaises, à la décision de Jules Ferry, mais il y a aussi l'affaire de l'Enfida qui a d'étranges prolongements politiques. A côté, ou presque, en Egypte, on sait bien que l'établissement anglais est le résultat d'un complot, d'un « secret » de la finance (1). « C'est la vie » diront certains, en haussant les épaules. C'est donc aussi l'histoire.

Mais il est du devoir de l'historien de classer, de mettre les faits sur leur vrai plan d'importance. Il serait

(1) Voir à ce sujet les affirmations et la démonstration irréfutable de M. Emile Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, t. IV, p. 109 et suivantes.

puéril de ne voir dans la politique que la résultante des menées financières, la réalité est plus complexe. La vie d'un grand pays comme le nôtre se prolonge moralement, financièrement dans toutes les directions. On occuperait demain, mettons l'île de Sancho Pança, que l'on découvrirait des précédents financiers à l'entreprise.

Il y a certains signes avant-coureurs de la pluie qui n'en sont tout de même pas la cause. Ainsi pour la finance et la politique croyons-nous. Il y a évidemment une incidence des affaires financières sur la politique. Il est difficile de la peser rigoureusement. Pour le Maroc et la Tunisie M. Julien a indiqué le problème. Espérons qu'il développera, un jour, toutes ces questions qu'il n'a fait que signaler en passant.

*
* *

Nous nous excusons de laisser dans l'ombre tant d'autres problèmes que soulève l'ouvrage. Ils nous fourniraient l'occasion de constater, assurément, combien il est difficile d'atteindre, en ces sujets qui nous touchent de si près, à la sérénité que réclame l'histoire.

M. Julien s'y est efforcé avec courage et succès. De l'examen impartial auquel il la soumet, l'œuvre française, en Afrique du Nord, ne sort pas diminuée, tant s'en faut. A côté de nos fautes et de nos erreurs qu'il serait impolitique de méconnaître, il y a notre œuvre de civilisation dont parle justement M. Julien. Le hasard qui est une grande force nous a conduits en Afrique du Nord. Nous avons accompli là de grandes choses. Nous pouvons regarder le passé, pensons-nous, sans remords. Puisse l'exemple de M. Julien avoir mis, pour toujours, hors d'usage, l'absurde balance officielle dont usèrent trop d'historiens !

Travail prodigieux, il faut le répéter, d'autant plus qu'à son livre M. Julien en a ajouté deux autres, l'un

qui constitue, à la fin du volume une longue bibliographie que l'auteur devrait bien reprendre dans un fascicule séparé, le second qui insère, dans le corps même de l'ouvrage, une longue série d'illustrations que le mauvais papier n'empêche pas d'être très parlantes.

La conquête historique du Maghreb est bien une lutte, aussi dure que les autres, là contre le silence ou la rareté de nos renseignements, là contre les hésitations du raisonnement ou la déformation sentimentale de nos jugements.

*
* *

Mais quel impérialisme historique que celui de M. Julien ! On ne peut que rendre hommage à l'allant, à la vigueur, à la passion de savoir, au vigoureux tempérament d'historien de l'auteur.

Fernand BRAUDEL.

Stèles et Inscriptions
de Gouraya

I

Au cours d'une campagne de fouilles effectuée pour le compte du Gouvernement Général de l'Algérie, en octobre 1932, dans la nécropole punique de l'antique Gunugu (1), j'eus l'occasion de voir et d'étudier, chez l'un des propriétaires de l'endroit, M. Arcellier (2), les stèles et inscriptions que je publie ci-dessous.

Elles n'ont pas été trouvées toutes à la même place. Si l'on se reporte au plan donné par St. Gsell, dans son *Atlas archéologique de l'Algérie* (3), on voit que la cité romaine de Gunugu s'étendait sur le promontoire que couronne aujourd'hui le marabout de Sidi Brahim el Krouas, et jusqu'à l'actuelle route de Ténès à Alger, qu'elle dépassait même certainement vers le Sud, sur les premières pentes de la montagne. La villa de M. Arcellier se situerait sur ce plan à 80 mètres environ au Nord de la route et à une centaine de mètres de l'embranchement du chemin conduisant au marabout et de cette même route, (c'est-à-dire vers l'emplacement de la ruine marquée *RR*). Les inscriptions 1 et 2 ont été trouvées, non loin l'une de l'autre, à 100 mètres environ au Nord-Est de la villa, donc en pleine ville antique. Les stèles

(1) L'étude des résultats de cette campagne paraîtra dans les *Mélanges de l'Ecole Française de Rome* de 1933.

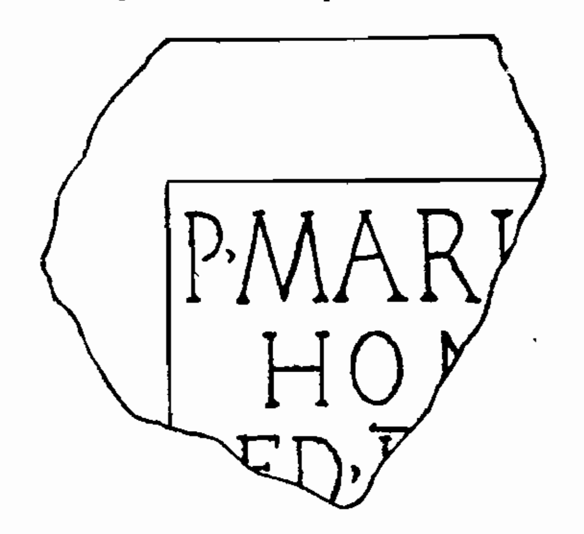
(2) Il m'est particulièrement agréable de remercier ici M. Arcellier qui, avec la plus grande bienveillance, m'a autorisé à étudier les inscriptions et stèles provenant de sa propriété.

(3) Steph. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, texte, feuille 4, p. 2, avec toute la bibliographie concernant Gunugu.

3, 4, 5 et 6 proviennent d'un lieu situé sur le flanc de la montagne, au Sud de la villa et à 200 mètres au delà de la route. Chose curieuse, elles furent trouvées réunies : l'ont-elles été dès l'antiquité par quelque habitant de Gunugu soucieux, à une époque troublée de l'histoire de la cité, de sauver des souvenirs chers, ou, ce que je crois beaucoup plus volontiers, furent-elles, à une époque impossible à déterminer, l'objet d'une première découverte de la part d'un occupant du terrain, qui les réunit ainsi en attendant de les emporter ailleurs, c'est ce que l'on ne saurait dire. Je ne pense pas, en tous cas, en l'absence d'autres trouvailles au même endroit, que celle de nos stèles puisse nous permettre, à elle seule, de supposer là un cimetière antique.

II

1) Fragment d'une base honorifique. Hauteur, o m. 30 ; largeur, o m. 34 ; hauteur des lettres, o m. 055 pour la première ligne, et o m.05 pour la seconde.



P. Mari[o, ?... f(ilio), Quir(ina tribu)] |, *Hon[orato]*, *[A]ed(ili), I[Ivir(o)...]*

On sait que Gunugu était de la tribu Quirina (1).

Nous connaissions déjà un magistrat de la cité : ... *Iulius Clemens*, édile et deux fois duumvir (2); notre inscription nous en fait connaître un second.

2) Fragment d'une plaque de marbre blanc brisée en haut et à gauche. Sur le côté droit, et à 10 cm. du bord inférieur, trace de crampon. Hauteur, 0 m. 165 ; largeur, 0 m. 19 ; épaisseur, 0 m. 35 ; hauteur des lettres, 0 m. 04 pour la première ligne (brisée), et 0 m.07 pour la seconde.

La faible épaisseur de la plaque, la trace de crampon qu'elle porte, indiquent qu'elle faisait partie d'une grande inscription, gravée sur plusieurs plaques semblables,



dont l'une au moins prenait place à la droite de la nôtre, ainsi qu'en témoigne l'S de la deuxième ligne, début d'un mot qui ne s'achevait que sur la plaque suivante. Une telle inscription était très vraisemblement apposée sur la façade d'un monument ou d'un édifice quelconque, dont elle commémorait la construction, ou plutôt, si l'on admet la restitution que je vais proposer pour la première ligne, la réfection, par un magistrat ou un particulier de Gunugu. Cette interprétation de notre fragment se présente comme presque certaine si l'on remarque qu'il a été trouvé en pleine ville antique, en un lieu où les travaux du propriétaire du terrain mettent quotidiennement à jour des restes importants de constructions en grand appareil, dont j'ai pu visiter une grande partie, malheureusement sans me rendre compte de leur destination exacte (1), que, seules, pourraient préciser des fouilles méthodiques, éminemment souhaitables, malgré les difficultés qu'elles présenteraient.

(1) *C.I.L.*, VIII, 21452.

(2) *Ibid.*

La lecture de l'inscription se trouve naturellement déterminée par les considérations que je viens d'exposer.

1re ligne : la première lettre est un *I* ou un *T* ; la deuxième ne peut être qu'un *V* ; la troisième est soit un *I*, soit plutôt un *T*, car la haste de cette lettre est très nettement éloignée de la lettre précédente ; la quatrième doit être une *H*, dont on aperçoit une partie de la barre horizontale. Dans ces conditions, l'on peut penser que cette première ligne portait quelque chose comme ...*i* (ou *t*), *ut h[oc monumentum pristino splendori restitueretur...]*, ou tout autre formule analogue (2). Une objection, d'ailleurs non décisive, à cette interprétation, peut être tirée du fait que la plaque ne porte pas de trace de signe d'interponction entre *ut* et *hoc*, alors que ces signes n'ont pas été oubliés ailleurs.

2e ligne : étant donnée la destination de notre fragment, je ne vois qu'une restitution probable : *de s[uo restituit]*.

Il est toujours hasardeux d'essayer de dater des inscriptions, surtout aussi courtes, sur de simples indices épigraphiques. Néanmoins, la facture très régulière et très soignée de la dédicace à P. Marius Honoratus nous auto-

(1) Le caractère des restes de ces constructions et la proximité du port antique pourraient faire songer, sous toutes réserves, à des entrepôts.

(2) Cf. *C.I.L.*, VIII, 5341 (Guelma) : *in meliorem statum et aspectum reformavit*, et 12285 (Henchir Bischka) : *[pristino splendori elegan]tiaeque restituere*.

rise, je crois à la faire remonter au premier siècle de notre ère. La gravure de la seconde inscription a été aussi visiblement soignée ; cependant, certains défauts d'exécution, comme des traces légères de lignes destinées à guider le graveur dans son travail, et l'inclinaison des lettres vers la droite, nous obligent à lui assigner une date plus récente, peut-être le deuxième siècle.

III

3) Stèle anépigraphe, en marbre. Hauteur, o m. 58 ; largeur, o m. 40 ; épaisseur, o m.03 ; hauteur des personnages, o m. 27.

Entre deux pilastres surmontés de chapiteaux figurant grossièrement des feuilles d'acanthe, et d'acrotères constitués chacun par trois longues feuilles du même végétal, deux personnages se tiennent debout, sous une guirlande de feuillage attachée, au moyen de bandelettes nouées, à chacun des chapiteaux et à la clef de l'arc en plein cintre qu'ils supportent. Les deux personnages ont l'un et l'autre la même attitude. Leurs figures poupines, autant que la *bulla* qu'ils portent au cou, indiquent que ce sont des enfants. Revêtus d'une longue tunique, dont ils relèvent un pan du bras gauche, tandis que, laissant l'avant-bras droit libre, elle est soutenue à la taille par une ceinture, ils tiennent dans la main gauche, ramenée devant la poitrine, un oiseau (colombe ?), et de la main droite tombant le long du corps, une grappe de raisin.



Il convient de rapprocher cette stèle des très nombreuses stèles votives trouvées en Afrique du Nord, et représentant l'offrande à Saturne des prémices des fruits (1), et notamment de deux d'entre elles, dont l'une, au Musée Alaoui (2), montre un personnage tenant d'une main une grappe de raisin et, de l'autre, un oiseau, et dont l'autre, au Musée de Timgad (3), porte une composition sur trois registres superposés : en haut, le buste de Saturne accosté de ceux de la Lune et du Soleil, ses compagnons habituels ; au milieu, deux dédicants, dont l'un, dans la même position que les enfants de notre stèle, tient dans la main droite une grappe et, dans la main gauche, un oiseau, et dont l'autre dépose sur un petit autel un objet indistinct ; au registre inférieur, deux béliers, animaux consacrés à Saturne. Ces deux stèles nous offrent les modèles les plus courants, reproduits à des milliers d'exemplaires, de l'offrande des prémices des fruits à Saturne. Sur leur destination, comme sur celle de la plupart de leurs semblables, il ne saurait y avoir de doute, d'autant que nombre d'entre elles portent une dédicace à Saturne : ce sont bien des stèles votives.

Cependant, on en a trouvé souvent sur des tombeaux (4), anomalie que St. Gsell a expliquée par l'habitude, courante en Afrique du Nord, de placer sur des sépultures des stèles qui avaient été fabriquées pour servir d'ex-voto (5), sans se soucier du sens de la scène qu'elles représentaient. Il ne s'agirait que de stèles votives, dé-

(1) J. Toutain, *De Saturni Dei in Africa Romana cultu*, Paris, 1894, p. 101. Cf. De Pachtère, *Musée de Guelma*, p. 5 et 6, pl. II, 2 et 6. Doublet-Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 85, pl IV, I. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 70, pl. V, 2 et 4.

(2) La Blanchère-Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui*, p. 66-67, n° 826 et pl. XXI.

(3) Ballu-Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 21, pl. V, 6.

(4) Delamare, *Exploration de l'Algérie*, pl. 94, n° 3, et Steph. Gsell, *Texte explicatif des planches de Delamare*, p. 96.

(5) Steph. Gsell, *ibid.*, et *Musée de Tébessa*, p. 19, n. 2.

tournées par négligence ou ignorance de leur emploi normal, et qui, après avoir, ou non, reçu une épitaphe, servaient de pierres tombales.

C'est là, évidemment, l'explication la plus simple du fait, et nul doute qu'elle ne soit valable dans bien des cas. Je ne crois pas cependant, pour ma part, qu'elle s'applique à tous. Car l'on connaît au moins une série, très importante par le nombre des exemplaires, de stèles de ce type employées comme stèles funéraires : je veux parler de celle du Musée de Cherchel. Il ne me paraît pas inutile de citer le texte même de P. Gauckler : « le personnage, homme, femme ou enfant, est représenté debout, drapé à la romaine, un bras pendant le long du corps et l'autre ramené sur la poitrine ; il tient dans ses mains une grappe de raisin, une pomme, une grenade, un oiseau, un *volumen*, une couronne, une baguette, une ciste, des bandelettes, une *ascia*... Les types les plus connus, d'un usage courant et d'un débit assuré, étaient fabriqués à l'avance. L'acheteur, après avoir fixé son choix, n'avait plus qu'à faire ajouter l'épitaphe sur la stèle... Parfois même la stèle restait anépigraphe » (1). (C'est effectivement le cas pour celle qui nous occupe, sur laquelle l'emplacement réservé manifestement à l'inscription n'a pas été utilisé). P. Gauckler admet donc implicitement la destination funéraire de ces monuments, et, devant une telle série il semble difficile de faire autrement. D'autant qu'elle n'est pas isolée puisque nous venons de le voir (2), on a trouvé

(1) P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 34. Sans doute sait-on que, sur nombre de stèles funéraires d'enfants, le jeune mort tient dans les mains des jouets ou des animaux familiers : Cf. par exemple une stèle attique dans F. Cumont, *Catal. des Musées royaux du Cinquantenaire*, Bruxelles 1913, n° 71, où l'enfant tient dans la main droite une balle et dans la main gauche un pigeon. Mais il est clair que, pour celles de Cherchel, cette simple explication ne suffit pas.

(2) Cf., p. 59, n. 4.

ailleurs en Afrique du Nord des stèles semblables sur des tombes.

Par ailleurs, la collection de M. de Vulpillières, à El Kantara, inventoriée par mon collègue et ami H. Marrou, contient entre autres choses, une série de neuf *caissons* funéraires, (donc aucun doute sur les intentions de ceux qui les firent sculpter), portant sur la face antérieure de la scène de l'offrande à Saturne (1). L'un d'eux, en particulier, présente une certaine analogie avec notre stèle : il porte deux personnages debout sur un bélier accroupi : ce sont deux époux, à gauche l'homme, barbu, à droite, la femme, coiffée en Julia Domna. L'un et l'autre tiennent de la main droite une grappe de raisin, et de la main gauche un oiseau, malheureusement non identifiable, le relief ayant beaucoup souffert des intempéries.

Ce monument est significatif. Il nous présente un emploi funéraire de la scène courante de l'offrande des prémices des fruits à Saturne ; et cette scène est encore plus complète et caractérisée que sur notre stèle de Gouraya, puisque y figurent les béliers, victimes préférées du Dieu. Et cette présence des béliers me paraît tout à fait remarquable : il ne s'agit plus ici des victimes que l'on voit, sur les stèles votives, s'avancer vers l'autel du sacrifice. Placés sous les pieds des défunts, ces animaux sacrés ne jouent-ils pas le même rôle que l'aigle ou le griffon sur tant de stèles et de sarcophages ? Ne signifient-ils pas l'apothéose des morts, et n'évoquent-ils pas le sort glorieux réservé dans l'audelà à ceux qui, de leur vivant, ont pieusement rempli leurs devoirs envers leur Dieu suprême, Saturne ?

(1) L'inventaire, encore inédit, de la collection De Vulpillières à El Kantara a été fait en septembre 1932 par M. H. Marrou, à l'amabilité duquel je dois les renseignements que j'utilise ici. L'étude des caissons funéraires en question et du caractère funéraire de la scène du sacrifice à Saturne sera faite par M. H. Marrou dans les *Mélanges de l'Ecole Française de Rome* de 1933

Or, cet emploi funéraire d'une scène d'ex-voto n'est pas occasionnel ; il est voulu, puisque ce n'est pas une simple stèle, mais un caisson qui a reçu la sculpture. Nous ne pouvons donc pas ne pas conclure que le sacrifice à Saturne, et, plus particulièrement, l'offrande des prémices des fruits, avait une signification funéraire indubitable. Il me reste à en tenter une explication.

Celle-ci nous est fournie, je crois, par une stèle votive du Musée de Tébessa (1). La composition s'y développe, comme à l'accoutumée, sur trois registres : en haut, Saturne et Ops ; au milieu, cinq pommes de pin, fruits consacrés à Saturne, et les Dioscures ; en bas, le sacrifice offert à Saturne et l'inscription votive. Cette stèle, que St. Gsell date du IIIe siècle, présente une remarquable particularité : entre Saturne et Ops, deux personnages se dessinent à mi-corps : à droite, un homme barbu et chevelu, vêtu d'une tunique ; à gauche, une femme voilée et coiffée d'un *modius*. M. Toutain (2), sans leur donner de noms, les décrit en des termes qui conduisent à reconnaître en eux les compagnons habituels de Saturne et Cybèle, Sol et Luna. Influencé sans doute par cette description, M. Besnier y voit effectivement ces deux divinités (3). Mais St. Gsell a rétabli la vérité : il s'agit certainement d'Hadès et Kora (4). Ainsi le sacrifice que représente la stèle de Tébessa est offert non seulement à Saturne et à sa parèdre, mais encore au couple infernal qui préside aux destinées des ombres après la mort. Par ailleurs, M. Toutain lui-même voit dans les Dioscures, qui accompagnent ici Saturne, le symbole « du commencement et de la fin

(1) Steph. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 14-16 et pl. 1, 4.
(2) J. Toutain, *op. cit.*, p. 49.
(3) M. Besnier, *Inscript. et monum. figurés de Lambèse et de Tébessa*, dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, 1897, p. 461.
(4) Steph. Gsell, *op. cit.*, p. 15.

de toutes choses » (1) et l'on connaît l'usage funéraire de la représentation des deux frères (2). Que, sur la stèle de Tébessa, des divinités infernales soient associées au couple de Saturne et Cybèle, indique que le mélange des religions avait abouti, au IIIe siècle, à donner au culte de Saturne en Afrique un caractère chthonien très net. L'on ne s'étonnera donc plus de voir figurer sur des monuments funéraires les offrandes faites habituellement à Saturne : les morts qui les portent s'avancent vers les divinités infernales, qu'ils veulent se rendre favorables, avec, dans les mains, les fruits et les oiseaux qu'ils avaient coutume de leur offrir de leur vivant.

Ainsi se trouvent expliquées, non seulement notre stèle de Gouraya, mais encore toutes celles du même type, de Cherchel, d'El-Kantara et d'ailleurs, qu'il ne faut pas prendre pour des stèles votives détournées de leur destination première, mais qui sont bien d'authentiques stèles funéraires.



4) Stèle de calcaire gris. Hauteur, o m. 75 ; largeur, o m. 37 ; hauteur du personnage, o m. 47.

Dans une niche formée par deux colonnes torses à chapiteaux stylisés, soutenant un arc creusé de trois raies parallèles, se tient debout un personnage. Barbu et crêpu, il est vêtu d'une toge qui lui enveloppe entièrement le bras droit, tandis que le bras gauche en soutient un des pans. La main gauche tient un *rotulus*. Les jambes sont revêtues

(1) J. Toutain, *op. cit.*, p. 48.
(2) Dareinberg-Saglio, *Diction. des Antiquités*, s. v. *Dioscuri*.

de braies, et les pieds chaussés de chaussons bas. Au-dessous du personnage, deux dauphins affrontés s'ébattent dans des ondes.

Au-dessous, une inscription : *Q. Aemi(lius) Victor s(acrum) s(olvit)*. Hauteur des lettres, o m. o3.

On pourrait songer aussi à développer : *s(ibi) s(uis)*. Cependant le développement en *s(acrum) s(olvit)* se justifie par analogie avec la stèle ci-dessous (n° 6), où cette formule apparaît en entier.

En dépit de la teneur de l'inscription, il s'agit d'une stèle funéraire, à cause du *rotulus* que porte le personnage (1), et des dauphins, dont la présence se comprend mieux sur un monument funéraire que sur un ex-voto. Nous rencontrerons d'ailleurs plus bas (n° 6) une inscription funéraire de forme analogue.

Cette stèle, d'un travail relativement soigné, me paraît remonter, tant par le style du relief que par l'épigraphie de l'inscription, à la fin du IIe siècle de notre ère.

5) Stèle de calcaire blanc. Hauteur, o m. 45 ; largeur, o m. 295 ; hauteur du personnage, o m. 3o.

Sous un arc soutenu par deux pilastres à chapiteaux de feuilles d'acanthe, se tient debout une femme. Revêtue du costume ordinaire des matrones romaines, elle porte dans la main droite, dont l'index est tendu vers le haut, un flambeau. La main gauche, qui relève un pan de la *stola*, tient devant la poitrine un vase de forme cylindri-

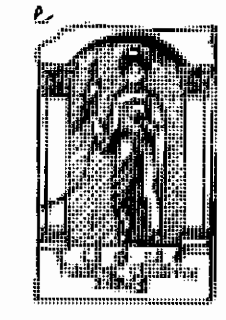
(1) Dans un Mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1932, M. H. Marrou étudie, entres autres choses, les représentations de personnages à *rotulus* sur les monuments funéraires païens et chrétiens. Il montre que le *rotulus* a, suivant les cas, une valeur bien diverse. Il peut avoir un sens mystique et symboliser la science qui a valu au défunt l'immortalité. Mais d'autres fois, il ne sert qu'à rappeler la profession libérale du défunt ou même, plus simplement encore, n'est qu'un symbole d'autorité entre les mains d'un propriétaire foncier. Nous ne saurions choisir ici avec certitude entre ces diverses significations.

que à bords évasés. Le relief est d'un travail relativement bon. La partie supérieure gauche de la stèle est brisée, mais les deux morceaux s'adaptent exactement l'un à l'autre.

Au-dessous, une inscription dont je propose la lecture suivante : *L. Ce(lius) Ce(lianus ?) | filie sue Celie Vic | torie.*

Seule, la première ligne présente une incertitude dans le développement des deux *CE*, sous lesquels se cachent évidemment le gentilice et le cognomen du dédicant. Puisque sa fille s'appelle *Celia*, on peut, presque à coup sûr donner au père le gentilice de *Celius*, très fréquent en Afrique (1). Quant au cognomen, on peut hésiter entre de nombreux développements : *Celianus*, *Celius Cecilianus*, *Cesellianus*, etc... (2).

Le symbole du flambeau est trop connu pour qu'il soit besoin d'insister à son sujet (3). Notons cependant le geste de l'index levé : invocation, geste rituel ?... Le vase que la matrone tient devant la poitrine, bien que de forme un peu spéciale, est sans doute un vase à offrandes.



Peut-être Celia Victoria appartenait-elle à une secte dionysiaque, si l'on considère les deux *hederae* qui accompagnent l'inscription, non comme *distinguentes*, mais comme les emblèmes de ce culte (cf. la stèle suivante).

La coiffure que porte la matrone, sorte de bonnet plat à double rebord, est sans doute une coiffure locale. L'arrangement des cheveux, ondulés et partagés sur le front

(1) *C.I.L.*, VIII, 2216, 4492, 7256, 9642, etc...

(2) *Ibid.*, 2330, 4984, 5113 (*Caelianus*) : 871, 10165 (*Caecilianus*) ; 8689 (*Caelius*) ; 4270 (*Caesellianus*), etc...

(3) P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 34.

en deux épais bandeaux descendant jusque sur les oreilles, rappelle la mode en usage vers l'an 200 de notre ère (1) date qui n'est pas en désaccord avec l'épigraphie et l'orthographe de l'inscription.

6) Stèle de marbre. Hauteur, 0 m. 61 ; largeur, 0 m. 51 ; épaisseur, 0 m. 04.

Un cavalier, vêtu d'une courte tunique à manches et à ceinture basse, s'avance vers la droite. Une chlamyde, attachée, semble-t-il, à l'épaule gauche, flotte au vent derrière lui. La tête est tournée de face, alors que le corps est vu de profil. Le personnage tient dans la main droite un oiseau ; l'avant-bras gauche disparaît derrière le cou du cheval, dont il doit tenir les rênes. Le harnachement ne présente aucune singularité, mais il est incomplètement figuré (toute la partie arrière manque). Le cavalier est accueilli par un autre personnage de taille plus petite, s'avançant, à pied, vers la gauche. Ce dernier porte aussi une courte tunique à manches, mais sans ceinture ; comme le cavalier, il est chaussé de bottines à tiges. Autant qu'on en puisse juger, les jambes des deux personnages sont nues. L'homme à pied tend de la main droite au cavalier un objet long, dont l'indentification est rendue difficile par la maladresse de l'œuvre : peut-être est-ce un *rotulus*. Il faut renoncer à savoir ce qu'il tenait de la main gauche, laquelle est à peine ébauchée.

Toute l'œuvre témoigne d'une lamentable gaucherie, et les défauts grossiers d'exécution ne manquent pas : attitude raidie des personnages, chlamyde sans envol, jambe gauche du cheval arrondie, au mépris de toute anatomie, rattachement grossier de la tête du cavalier au cou, etc...

Au-dessus du relief, sous une couronne, dans laquelle

(1) R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'Archéologie romaine*, t. II, Paris 1920, p. 390, fig. 577.

s'inscrit un pentagone formé de cinq triangles rayonnant autour du centre, et sous deux feuilles de lierre, se trouve une inscription : *Iulio Victori Sulpici*|*a Monna mater sa*|*crum solvit*. Entre chaque mot des *hederae distinguentes*.

L'épigraphie, maladroite mais visiblement soignée, de l'inscription, ne nous permet pas de la faire descendre jusqu'au IVᵉ siècle (forme du *M*, du *P* (1), de l'*S* (2)). Par ailleurs, le procédé de sculpture employé (sculpture au trait), ne nous autorise pas à repousser la stèle très haut dans le IIIᵉ siècle. Nous la daterons à peu près de l'époque de Dioclétien.

L'inscription elle-même appelle d'abord quelques remarques. Sa forme est celle d'une inscription votive, bien que la présence de la couronne et de la scène sculptée indique qu'il s'agit d'une stèle funéraire. Nous devons en conclure que cette stèle a été offerte au mort héroïsé sous les traits du cavalier, par sa mère, comme à un véritable demi-Dieu. Ce n'est pas une héroïsation banale : le mort semble jouir dans l'au-delà d'un sort semblable à celui des Dieux.



Les noms présentent aussi un certain intérêt. Sans doute *Victor* et *Monna* sont-ils des *cognomina* communs en Arique du Nord et ailleurs, mais, dans le cas présent, et si on les considère en rapport avec la signification d'ensemble de la stèle, que j'essaierai de dégager tout

(1) R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4ᵉ édit., Paris, 1914, p. 18 et 20.

(2) Id., *ibid.*, pl. XIX, 2.

à l'heure, ils paraissent avoir un véritable sens religieux. Ils semblent, d'après certaines inscriptions, avoir été souvent attribués à des personnages faisant partie de sectes religieuses, et notamment dionysiaques. A Sétif, on trouve une *Cassia Fausta, q(uae) et Monna Sancta* (1). Mais surtout, dans une longue inscription d'Aumale (2), relatant la consécration à Liber et Libera, qualifiés de *Diis Sanctis*, d'un *tribunal* avec tous ses ornements, on trouve les surnoms de *Victoria* et de *Monna* parmi d'autres dont le sens religieux est évident, surtout dans une semblable dédicace. D'ailleurs les indications que nous donnent les termes mêmes de l'épitaphe vont se trouver précisées, je l'espère, par l'examen des autres éléments de la stèle.

Les feuilles de lierre qui surmontent l'inscription ne me semblent pas avoir été mises là au hasard. C'est un fait depuis longtemps connu que le lierre était une des formes que Dionysos se plaisait à revêtir, et l'on sait que les dionysiastes thraces étaient tatoués au signe de la feuille de lierre. Celle-ci était devenue un emblème sacré, à tel point que les sectateurs du Dieu, dédaignant tout autre secours après la mort, se plaçaient sous la seule protection de ce signe qu'ils faisaient graver sur leurs

(1) *C.I.L.*, VIII, 8547. Rapprocher ce *Sancta* du *Diis Sanctis* de l'inscription d'Aumale (infra). L'explication de L. Renier, *Inscript. romaines d'Algérie*, Paris 1855, n° 3424 : *Sancta (femina)* me paraît insuffisante.

Dans la plupart des cas, Monna n'est pas un *cognomen*, mais un *signum*, ce qui renforcerait encore mon interprétation. Je dois signaler cependant que, contrairement à mon opinion, Mlle H. Wuilleumier, dans son *Etude historique sur l'emploi et la signification des signa*, Paris 1932, table, p. 112, n'attribue au signum *Monna* aucune valeur mystique, et ne voit dans celui de *Victoria* qu'un signum « [illegible]aractère » (*ibid.*, p. 36).

(2) *C.I.L.*, VIII, 9016. Sur la [illegible]èle que j'ai étudiée plus haut (n° 5), le cognomen de *Victoria* peut avoir un sens analogue, si l'on admet que les deux *hederae* sont la marque d'une secte dionysiaque qui aurait existé à Gunugu et dont nos deux stèles 5 et 6 seraient précisément des vestiges.

stèles (1). Il ne me paraît pas aventuré de croire que les *hederae* de notre stèle, que n'exige ni l'épigraphie, ni la décoration du monument, jouent pour Julius Victor le même rôle protecteur.

Mais plus significative encore est la couronne au pentagone. Si le sens funéraire de la couronne est bien connu, celui du pentagone est beaucoup moins banal. Dans la doctrine pythagoricienne, le nombre cinq avait une grande importance : dans la suite des nombres, il est en effet le premier qui réalise l'union du premier impair, trois, et du premier pair, deux : ὁ πέντε γάμος ὡς ἐκ πρώτου θήλεος τοῦ δύο καὶ πρώτου ἄρρενος τοῦ τρία (2). Etablissant ainsi la première harmonie, il devint le symbole de la Justice (3). Enfin, partant toujours de cette notion d'harmonie renfermée dans le nombre cinq, les Pythagoriciens y virent le symbole de l'heureux équilibre des forces humaines, c'est-à-dire de la santé, à laquelle ils attachaient une importance exceptionnelle, et de la vie. Ὁ μέν γε θεσπέσιος πυθαγόρας. . . οὔτε τὸ χαίρειν οὔτε τὸ εὖ πραττειν προὔγραφεν. ἀλλ' ἀπὸ τοῦ ὑγιαίνειν ἄρχεσθαι ἐκέλευεν. Ἅπαντες γοῦν οἱ ἀπ' αὐτοῦ ἀλλήλοις ἐπιστέλλοντες, ὁπότε σπουδαῖόν τι γράφοιεν, ὑγιαίνειν εὐθυς ἐν ἀρχῇ παρεκελεύοντο, ὡς καὶ αὐτὸ ψυχῇ τε καὶ σώματι ἁρμοδιώτατον καὶ συνόλως ἅπαντα περιειληφὸς τἀνθρώπου ἀγαθά, καὶ τό γε τριπλοῦν αὐτοῖς τρίγωνον, τὸ πεντά-

(1) Pour tout cela, voir Perdrizet, *Cultes et Mythes du Pangée*, dans *Annales de l'Est*, 1910, p. 97-98, et *Le fragment de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie*, dans *Revue des Etudes anciennes*, XII, 1910, p. 237-238. Cf. F.-J. Dölger, *Sphragis*, Paderborn 1911, p. 41-43, qui cite tous les textes relatifs au tatouage des mystes de Dionysos au signe de la feuille de lierre.

(2) « Cinq est comme le mariage entre le premier féminin (i. e. pair), deux, et le premier masculin (i. e. impair), trois ». Texte cité par A. Delatte, *Etudes sur la littérature pythagoricienne*, Paris, 1915, p. 168.

(3) Id., *ibid.*, p. 152-155.

γραμμον, ᾧ συμβόλῳ πρὸς τοὺς ὁμοδόξους ἐχρῶντο, ὑγίεια πρὸς αὐτῶν ὠνομάζετο (1).

Sans doute le pentagone inscrit dans la couronne de la stèle de Julius Victor n'a-t-il pas la forme exacte du pentagramme pythagoricien (2), mais, outre que le véritable pentagramme était difficile à inscrire dans un cercle, nous ne pouvons pas exiger une bien grande exactitude de la part de l'artisan maladroit qui a sculpté notre stèle. Il a cherché le moyen le plus simple pour faire entrer dans la couronne le symbole de santé et de vie que Sulpicia Monna, adoratrice de Bacchus, lui avait demandé de graver sur la stèle de son fils (3).

On m'objectera peut-être que c'est aller chercher bien loin l'explication de motifs qui peuvent n'être tout simplement que décoratifs. Cette objection aurait de la valeur si les motifs en question étaient isolés. Chacun pris séparément est peu de chose, c'est leur réunion sur une même pierre qui leur donne une signification particulière, car on s'aperçoit alors, en les étudiant les uns en

(1) Lucien, *Sur une faute en saluant*, 5 : « Le divin Pythagore... loin d'inscrire en tête de ses préceptes la joie ou le succès, ordonnait d'avoir avant tout une bonne santé. Tous ses disciples donc, lorsque, dans leur correspondance mutuelle, ils avaient quelque chose d'important à se dire, commençaient par se souhaiter une bonne santé, comme le bien le plus en harmonie avec les besoins de l'âme et du corps et, au total, supérieur à tous les biens humains. Et leur triple triangle, le pentagramme, dont ils se servaient comme symbole entre coreligionnaires, ils le nommaient Santé... ». Cf. la scholie à ce même passage, édit. Rabe (Teubner), p. 234, 21, où le pentagramme est appelé « ἀναγνωριστικὸν σύμβολον ». Peut-être la feuille de lierre placée sur les tombeaux avait-elle aussi, outre son caractère prophylactique, celui d'un « symbole de reconnaissance », comme le tatouage, pour les mystes de Dionysos.

(2) Nicomaque, *Arith.* p. 49.

(3) L'influence réciproque de l'orphisme, du pythagorisme et du culte dionysiaque est un fait trop connu pour qu'il convienne d'y insister ici. M. Robin, dans *La Pensée grecque*, Paris, 1923, p. 58, a pu parler d'« orgies baccho-pythagoriques » au temps de Posidonius.

fonction des autres, qu'ils concourent à donner une même explication de notre stèle, laquelle nous paraît de plus en plus comme ayant appartenu à la tombe d'un myste de Dionysos. Et cette conclusion, que nous commençons à apercevoir, se trouve, je crois, confirmée et démontrée par l'étude du relief lui-même, qu'il nous faut maintenant entreprendre.

Ce serait ne pas dégager suffisamment le sens de la scène figurée sur notre stèle que d'y voir simplement l'héroïsation du mort sous les traits d'un cavalier. Sans doute on connaît nombre de monuments funéraires où le mort héroïsé s'avance à cheval, accueilli par un autre personnage, de taille plus petite, dans l'attitude de l'offrande ou de l'adoration (1) ; cependant une étude plus approfondie de notre relief nous amènera à y reconnaître des intentions plus précises.

Le costume du cavalier n'est pas le costume ordinaire. Cette tunique courte, s'arrêtant à mi-cuisses, avec la ceinture très basse et les manches longues, cette chlamyde bouffante, ces bottines à haute tige, composent exactement le vêtement d'un chasseur, tel que nous le voyons par exemple sur une mosaïque d'Oudna (2) où deux chasseurs à cheval poursuivent deux lièvres que pressent les chiens. Nul doute que l'artisan qui sculpta notre stèle n'ait voulu héroïser le mort non pas seulement sous les traits d'un cavalier mais bien sous ceux d'un chasseur.

Considérons maintenant l'image du héros chasseur sur les stèles des dionysiastes thraces, image si importante qu'elle passe avant le portrait même du mort, lequel souvent n'apparaît même pas (3). Comme celui

(1) Daremberg-Saglio, *Dict. des Antiquités*, s. v. *Heros*, p. 153, col. 2.

(2) P. Gauckler, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, Paris, 1910-11, t. II, fasc. 1, 375 ; texte, p. 127.

(3) Perdrizet, *op. cit.*, p. 100.

de la stèle de Julius Victor, le cavalier thrace était représenté « vêtu d'un justaucorps, qui s'arrête aux cuisses, ou d'une tunique à jupon court, et d'une longue chlamyde nouée à l'épaule droite. Il était chaussé parfois d'anaxyrides ou portait des jambières » (1). Le cavalier thrace est toujours représenté chassant ; sur notre stèle, sans doute, il n'en est pas ainsi, mais outre que c'est une œuvre de très basse époque, nous pouvons penser, avec quelque apparence au moins de raison, que si ce n'est pas l'image même du héros chasseur qu'elle nous présente, c'est celle de Julius Victor en personne, héroïsé sous ses traits, et revêtu du même costume que lui.

Ainsi donc, comme les feuilles de lierre et comme la couronne à pentagone, la scène gravée sur notre stèle nous ramène au culte dionysiaque : et chacun de ces éléments qui, pris séparément, n'aurait qu'une signification limitée, ou serait susceptible d'autres interprétations, acquiert dans cet ensemble une valeur singulière. Nous entrevoyons l'existence à Gunugu, ce coin perdu de la côte africaine, et vers la fin du III[e] siècle de notre ère, d'une secte encore active de mystes de Dionysos, dont faisaient partie Julius Victor et sa mère Sulpicia Monna, ainsi peut-être que Caelia Victoria, à qui est dédiée la sèle n° 5.

Il me reste à donner une explication de deux autres éléments de la stèle de Julius Victor, je veux dire le personnage à pied et l'oiseau que porte le défunt.

Dans toute scène de chasse, nous voyons apparaître, à côté du maître, un ou plusieurs serviteurs : il en est ainsi par exemple sur la mosaïque d'Oudna que j'ai mentionnée plus haut. Il fallait qu'il y en eût un aussi dans la scène de chasse de notre stèle. Mais le sculpteur, ayant dans l'esprit le type funéraire courant du person-

(1) G. Cantacuzène, *Une chasse inconnue du cavalier thrace*, dans *Mélanges Gustave Glotz*, Paris, 1932, p. 105.

nage qui accueille le mort héroïsé par un geste de supplication ou d'offrande, a donné à ce serviteur cette attitude banale. Ainsi le personnage debout devant le cheval de Julius Victor apparaît comme le résultat d'une contamination entre la représentation du mort héroïsé à cheval et celle, de signification plus profonde, du Dieu chasseur. Quant à l'objet qu'il tend de la main droite au cavalier, si c'est un *rotulus*, il ne rappelle sans doute que la qualité de propriétaire foncier du personnage défunt (1).

L'oiseau porté par le mort, que nous avons déjà rencontré sur une de nos stèles (n° 3), n'est qu'un thème banal de la décoration des monuments funéraires, soit qu'il représente l'âme du défunt (2), soit qu'il constitue une offrande (3).

A moins que l'on ne préfère une explication peut-être plus séduisante, mais à coup sûr beaucoup plus hasardeuse, et que je ne formule pas sans les plus expresses réserves. L'artisan, ayant à sculpter un départ pour la chasse, aurait représenté un départ pour une chasse particulière : la chasse au faucon, à laquelle se livraient volontiers les riches Africains. On sait en effet qu'elle était connue dans ce pays dès l'époque d'Apulée (4), et une mosaïque de Carthage, du V[e] siècle il est vrai, montre un « chasseur à cheval tenant sur le poing gauche un faucon prêt à prendre son vol » (5). Sans doute l'oiseau que tient notre cavalier ne ressemble-t-il que de loin à un faucon, mais ne soyons pas trop exigeants à l'égard du modeste artisan qui sculpta ce relief

(1) Cf. p. 64, n. 1.

(2) R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'Archéologie romaine*, Paris, 1916, t. I, p. 612.

(3) On ne saurait s'étonner d'une pareille diversité d'éléments dans une œuvre africaine de si basse époque et provenant d'une petite cité comme Gunugu.

(4) Apulée, *Apol.*, I, 34.

(5) P. Gauckler, *op. cit.*, n° 598 ; texte, p. 201.

Quoi qu'il en soit, si l'on a bien voulu admettre mon interprétation de la stèle de Julius Victor, on y verra une preuve de plus qu'en Afrique comme en Thrace (1), le culte de Dionysos est un de ceux qui s'opposèrent le plus longtemps à la marche victorieuse du christianisme (2).

F. MISSONNIER

---

(1) Perdrizet, *op. cit.*, p. 103.

(2) On connaît par ailleurs le texte capital de St Augustin à propos des mystères de Bacchus à Madaure : August., *Lettre à Maxime de Madaure* (*Epist.*, XVII, 4) : *Liberum illum quem paucorum oculis committendum... Decuriones et primores civitatis per plateas urbis bacchantes et furentes.*

Chansons satiriques d'Alger

(Ire moitié du XIVe siècle de l'Hégire)

Ce n'est pas une étude du genre satirique que je veux entreprendre. Je n'ai pas non plus la prétention de publier toutes les chansons où la raillerie et le persifflage des poètes algérois se sont donné libre cours, ni d'épuiser un fonds si riche. J'ai voulu simplement donner quelques aperçus sur un aspect de la vie littéraire algéroise jusqu'ici peu connu. Les publications de chansons magribines ou algéroises sont nombreuses (1). Des Orientalistes en on fait des recensements volumineux où les

---

(1) Parmi ces publications, les principales sont : G. Delphin et L. Guin : *Notes sur la Poésie et la Musique Arabes dans le Maghreb Algérien*, Paris, 1886.— A. H. Stumme, *Tunisische Märschen und Gedichte*, Leipzig. 1893.— R. Basset, *Une Complainte Arabe sur Mohammed et le Chameau* in *Giornale della Società Asiatica Italiana*, vol. XV, Florence, 1902. — G. Sonneck, *Chants Arabes du Maghreb*, Paris, 1902-7 2 vol. — W Marçais, *Le Dialecte Arabe parlé à Tlemcen*, Paris. 1902. — J. Desparmet, *La Poésie Arabe actuelle à Blida et sa Métrique* dans les *Actes du XIVe Congrès International des Orientalistes*, Paris, 1907, 3e partie. — J. Joly, *Chansons du Répertoire Algérois*, dans la *Revue Africaine*, n° 272-3, 1909. — G. Delphin et Faure-Biguet, *Les Seances d'El-Aouali*, *Journal Asiatique*, XIe série, t. II, Sept.-Oct. 1913, pp. 285-310 ; t. III, Mars-Avril 1914, pp. 303-374 ; t. IV, Sept.-Oct. 1914, pp. 307-378. — E. Lévi-Provençal, *Un Chant Populaire Religieux du Djebal Marocain* dans la *Revue Africaine*, 2e trim. n° 295, 1918. — A. Fischer, *Das Liederbuch eines Marrokanischen Sängers. I. Lieder in Marrokanisch-Arabischer Volkssprache*, Leipzig, 1918. — A. Chottin, *Airs populaires recueillis à Fez*, dans *Hespéris*, 1924. 2e trim. — Qâḍî Muḥammad, *Al-Kanzu 'l-Maknūn fi 'ššiʿr al-Maḥūn*, Alger, 1928.

notes sont parfois d'un intérêt très grand, mais le plus souvent, seuls les poèmes religieux, les chansons d'amour, les élégies ont sollicité leur curiosité, ou, pour mieux dire, seuls ces textes leur ont été communiqués sans difficulté. Les indigènes musulmans, en effet, oubliant que « la satire contre les méchants n'a rien d'odieux, qu'elle est aux yeux de tout homme sage, un hommage à la vertu », refusent d'ordinaire de prêter des textes où l'homme est présenté sous des traits peu aimables. S'ils aiment à dire des méchancetés, quelquefois des calomnies, plus souvent la rude vérité, ils éprouvent de la pudeur à leur donner trop d'importance en les couchant sur le papier. Dans les diwans de lettrés algérois que j'ai feuilletés, j'ai rarement trouvé, au milieu d'une abondance de poèmes de tous genres, des chansons satiriques, une ou deux au maximum dans des recueils de quatre cents pages. Il est une autre raison, qui explique l'absence ou la rareté des satires dans les diwans, c'est le mépris bien connu des Arabes pour tout ce qui n'est pas écrit dans la langue classique. Malgré toutes les campagnes de certains journalistes du Caire et de Tunis, aux yeux de la majeure partie des lettrés, la langue vulgaire n'a pas cessé d'être traitée en parente pauvre et considérée comme impure, hérétique, tabou. Les puristes daignent bien écouter des vers en langue vulgaire, quelquefois louer la précision du style, la richesse du vocabulaire, la finesse de l'esprit, l'acuité des pointes, mais quel dommage que la langue soit altérée ! Tout cela ne saurait valoir un vers classique. On constate une réaction endémique contre l'arabe vulgaire, en tous points comparable par sa violence à la lutte d'un Malherbe, d'un Balzac ou de l'Académie Française pour l'épuration de la langue (1). Aussi bien le but des nombreux

(1) Cette résistance à l'emprise de l'arabe vulgaire ne date pas d'hier comme le croit M. J. H. Desparmet dans son étude sur la *Réaction linguistique en Algérie* (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et*

cercles littéraires et des associations qui se fondent, chaque année, dans les principales villes d'Islam et celui de l'Académie Arabe de Damas est-il de préserver la langue classique de toute infiltration étrangère et de la conserver intacte et pure, d'étendre aussi son domaine et d'intensifier l'usage de l'arabe classique. Cette lutte du classique et du vulgaire n'est d'ailleurs pas près de toucher à sa fin. Sous l'influence d'arabisants tels que M. W. Marçais, tout un clan s'est formé à Tunis et principalement au Caire qui combat avec acharnement pour l'emploi de langue vulgaire. Mais la langue classique semble loin de perdre du terrain. En Egypte, le reniement d'un Mahmūd Taïmūr qui corrige, pour une seconde édition des nouvelles d'abord publiées en dialecte égyptien, est, à ce point de vue, typique (1).

Cependant l'antagonisme de la langue classique et des dialectes paraît plus sensible en Afrique du Nord, peut-être parce que la langue vulgaire y est plus éloignée de la langue classique que dans le reste des pays musulmans, et certainement parce que la population y est plus ignorante qu'ailleurs. Je citerai un exemple caractéristique : Un écrivain du Sud Constantinois, Mu-

de l'Afrique du Nord, fasc. 125, 1er février 1931). Elle a existé de tout temps. Pour lutter contre l'introduction des mots scientifiques étrangers, Muhammad Tewfiq Sadafī, dans la revue égyptienne *Al-Manār*, en 1909, et M. Ben Cheneb, dans *At-Taqwīm al-Jazā'iri*, dès 1911, établissaient des listes de mots arabes techniques pour qu'ils fussent employés au lieu des mots européens. Le mouvement signalé par M. J. Desparmet n'est apparu dans la presse algérienne que vers 1930 pour la bonne raison que cette presse était auparavant pour ainsi dire inexistante. On retrouve, en effet, ce mouvement puriste dans tous les journaux arabes d'Orient à la fin du XIXe siècle, c'est-à-dire dès leur apparition. Pour comprendre le renouveau de la langue arabe en Algérie, il faut se rappeler que, dans l'après-guerre, la condition économique des Indigènes Nord-Africains s'est améliorée et qu'il leur a été désormais permis de s'intéresser à la chose littéraire et de donner à leurs enfants une instruction arabe qu'ils n'ont pu eux-mêmes acquérir.

(1) Mahmūd Taïmūr, *Aš-Šaïḫ Gum'a*, 2e éd., Le Caire, 1927, Préf. pp. XIV et XV.

ḥammad A'babsa, le plus fécond des poètes en langue vulgaire de ce temps — sa production se chiffre, d'après les approximations des gens renseignés, à plus de dix mille vers — était récemment venu à Alger pour fonder un journal en langue vulgaire. Ce premier projet fut vite modifié ; une page seulement serait affectée à l'arabe usuel. C'était encore trop : le journal, sous le nom d'*al-Mirṣād*, paraît, depuis le 27 Décembre 1931, entièrement rédigé en arabe classique.

A ce point de vue, il semble que les indigènes de l'Afrique du Nord moderne ne diffèrent pas des bédouins de l'Arabie antique. Ils composent une infinité de poèmes, mais ne les écrivent pas et se contentent de les apprendre et de les réciter. Certains textes datant à peine de plus de trente ans, m'ont été ainsi communiqués de mémoire par de vieux Algérois : tels les poèmes que je donne sous les n°ˢ I et II. Heureusement que j'ai pu mettre la main sur deux manuscrits, car ces poèmes s'étaient embrouillés dans les mémoires et alourdis d'obscurités, de variantes et de non-sens. Je dois tous les autres à l'aimable obligeance de leurs auteurs.

J'ignore quel est le sort de la chanson satirique au Maroc. Je suppose qu'elle y est aussi répandue qu'en Tunisie ou en Algérie, car les Marocains sont bien connus, dans toute l'Afrique du Nord, pour leur esprit malicieux et acerbe. D'ailleurs, l'un des meilleurs chansonniers satiriques algérois (dont nous donnons deux longs poèmes sous les n°ˢ I et II) est d'origine marocaine. Il est fort probable qu'il n'est pas le seul de ses compatriotes à s'être adonné à ce genre.

A Tunis, la chanson satirique, depuis plus d'un demi siècle, connaît une vogue très grande qui tient à la multiplicité des troupes de chanteurs et aussi à l'esprit éveillé de la population et à la diffusion de la presse Ce ne sont pas les journaux humoristiques qui y manquent. Les revues et périodiques égyptiens y ont facilement accès et entretiennent un courant d'idées et d'innovations qui offrent un large champ aux traits de la satire. Depuis 1920, paraît *an-Nadīm* (1), hebdomadaire littéraire et satirique fort lu et apprécié des lecteurs tunisiens et algérois. Mais le plus âpre, le plus mordant, le plus ironiste est sans conteste le journal humoristique *az-Zahw* (2).

Ces chansonnettes constituent de fidèles miroirs de la vie tunisienne. Dans l'une d'elles, on trouve un portrait pittoresque de la jeune fille tunisienne moderne qui sort vêtue de robes et de manteaux européens copiés sur les modèles du Caire ou d'Alexandrie. Cette jeune tunisienne modernisée use et abuse des fards et des parfums qui enivrent les passants et laissent derrière elle comme un sillage que suivent les chercheurs d'aventures. Elle fréquente l'école, mais elle prend, pour s'y rendre, un chemin détourné, flâne le long des remparts et apprend, sur toutes choses, les règles de la galanterie, sinon une science encore moins convenable pour une jeune fille : « Hélas ! Sous le vêtement européen, elle a appris à « facere amorem » (3). Elle lit les journaux de modes et, le soir, en entretient sa vieille mère. Le chansonnier se plaint amèrement de tous ces changements qui présentent plus d'inconvénients que d'avantages : « O malheur ! comme la fille de l'Arabe est devenue ! Où cela était-il caché ? » (4). Conséquemment

---

(1) Cf. *Encycl. Isl.*, IV, p. 912.

(2) Fondé en 1921, hebdomadaire. Sous la signature du directeur de ce journal, Ḥâjj 'Oṯmân al-Ġarbî, paraissent très souvent des poésies en langue vulgaire dont le sujet roule toujours sur le mariage. Cf. *Encycl. Isl. Ibid.*

(3) . اه ! بالسّوري تعلّمت كيف تعمل لمري

(4) . اه ! يا كربى

كيف ولاتْ بنت العربى

هذا الشئ واين كان مخبى ؟

à ces transformations, a surgi la difficulté pour les jeunes Tunisiens, à trouver des épouses simples et sans manières. Le douaire légal ne représente plus au jugement d'une jeune tunisienne d'aujourd'hui, non plus que pour les parents, une institution religieuse, une sunna. La jeune fille exige qu'il soit élevé, parce que ses besoins de coquetterie et de luxe ont changé, parce que surtout elle en fait un point d'honneur, une question d'amour-propre et un objet de vanterie. Elle se jugerait amoindrie, méprisée, si son père consentait à recevoir un douaire minime. Le journal *az-Zahw* revient à différentes reprises sur cet état d'esprit qui a déteint de la jeune fille sur les parents. Il en tire des conclusions morales et sociales fâcheuses et répréhensibles : extension du célibat, développement du dévergondage et du libertinage, progrès inquiétants de la dénatalité. Aussi réprouve-t-il et condamne-t-il nettement l'évolution de la femme telle qu'elle apparaît actuellement à Tunis (1).

Dans le département de Constantine comme dans celui d'Oran, les chansonniers satiriques sont légion. Il n'est pas un centre, si minime que soit son importance, qui ne possède son guwwal, son auteur de satires et d'épigrammes. Batna, Biskra, Constantine, Sétif, Bône, comme Tiaret, Mascara, Sidi-bel-Abbès ou Tlemcen, Laghouat, Boghari, Médéa ou Blida, chacune de ces villes peut avantageusement rivaliser avec la capitale et il ne serait pas sans intérêt d'entreprendre une vaste synthèse qui engloberait toute la production satirique de nos trois départements.

Alger n'a jamais été un centre d'activité littéraire ; aussi les chansonniers algérois n'ont-ils jamais été très nombreux. La plupart du temps, ce sont des étrangers accueillis par les citadins algérois à cause de leur talent

(1) Cf. un curieux dialogue entre une mère et sa fille paru dans le n° 469 du lundi 3 Rabiʿ II, 1350/17 août 1931 de ce journal.

même. Tel ce Muḥammad al-Mūrrū, émigré du Maroc, pour qui l'on chercha du travail afin qu'il restât à Alger. Cependant nombre d'Algérois possèdent un talent réel de satiriques qui apparaît soit dans des épigrammes, soit dans des poèmes qu'il est difficile à cause des allusions trop précises et des noms qu'ils renferment de publier. Ces poèmes sont lus sous le burnous et chantés dans des réunions privées. On en ignore souvent l'auteur. Lui-même vient vous trouver et vous confie en grand mystère qu'il a entendu et obtenu de recopier une chanson. Il vous en fait lecture, vous permet d'emporter le texte, en vous demandant le secret le plus absolu et en vous recommandant de ne le dévoiler en aucun cas. Ainsi, la chanson fait le tour de la ville plus vite et plus sûrement que si elle eût été imprimée. Au surplus, les gens ne tiennent pas du tout à connaître le nom de l'auteur. Ils supposent avec raison qu'il ne leur sera pas révélé et ne s'en inquiètent guère. Les auteurs, d'autre part, sauf de rares exceptions (par exemple, lorsqu'ils prennent la défense de la religion ou de vieux principes) cachent soigneusement leur identité. Même connus, leur vie n'excite pas la curiosité. On sait d'al-Gumbūr (1) qu'il fabriquait des gnibri, d'al-Mūrrū (2) qu'il hachait du tabac, de ʿAllālū (3) et de Qsenṭīnī (4) une foule d'anecdotes et de reparties.

(1) Kaddūr ben ʿOmar Bennya dit ʿOmar « le Bossu » ou al-Gumbūr. Cf. Sonneck, *op. cit.*, p. 310, en note.

(2) Muḥammad al-Mūrrū est mort, vers 1912, âgé de moins de soixante ans. Ce fut un poète d'une grande fécondité. Dans ses *Chansons du Répertoire Algérois*, J. Joly a donné sous le n° VI, pp. 58-66, un poème d'Al-Mūrrū, composé en 1907, à la fête du santon de Cherchell, Sīdī Brāham al-Ġobrīnī, sans indiquer ni le nom de l'auteur, ni la date de la composition.

(3) Algérois, né le 30 mars 1902. De sa profession, receveur sur les tramways des T. A. Il est l'auteur de nombreuses chansonnettes et de pièces de théâtre comiques représentées de très nombreuses fois à Alger et Constantina.

(4) Rašīd Qsenṭīnī naquit à Alger le 26 Déc. 1887. Il étudia le Qorān,

A la poésie imaginative et idéaliste des grands poètes et des beaux esprits rimailleurs, dont le but est d'attendrir quelque dame lointaine et sévère ou de fléchir un prince, d'obtenir une faveur ou la perte d'un ennemi, poésie où domine la fiction et règnent l'exagération et l'enflure, où prennent place lieux communs et leitmotiv traditionnels, où souvent l'ingéniosité remplace le génie, s'oppose donc une poésie qui emprunte sa matière à la vie même et prend ses thèmes dans l'observation des actions humaines, une poésie personnelle liée à des circonstances particulières et des modes locales, où l'humanité apparaît avec son vrai visage qui n'est pas toujours celui d'Hamlet, mais celui de Triboulet, pas toujours celui d''Antar, mais celui d'Abū-Dulāma. Telle semble être la définition de la chanson satirique algéroise.

Deux tendances contraires et remarquables toutes deux se manifestent à l'égard de la femme dans la littérature algéroise comme dans les autres littératures : la première qui est la mieux connue, associe à l'éternel féminin une essence supérieure, un rang plus élevé que celui des hommes. Ceux qui ont consacré des pages ou des monographies aux femmes arabes ont eu beau jeu à montrer le rôle enviable que tiennent, dans la société musulmane, une al-Hansa, une Zubayda, une Wallada. Objet de luxe, bijou précieux estimé par troupeaux de chamelles ou de brebis, la femme arabe ne pouvait être négligée et il n'est pas étonnant que, la civilisation et l'exagération

---

qu'il apprit en entier et oublia ensuite. Nous n'avons donc pas affaire à un ṭāleb. Il mena une vie extrêmement aventureuse un peu à travers tout le monde, en Europe, en Asie et en Amérique. Pendant la guerre il travailla dans les usines de l'Etat. En 1921, il revint à Alger et fit du théâtre. Dès lors, il ne s'intéressa plus qu'à cet art. Il vit aussi tout le parti que l'on pouvait tirer de la chanson satirique et fut le premier à présenter des tours de chant d'où les traditionnelles chansons érotiques et élégiaques du répertoire classique étaient exclues. Il a écrit et donné en représentation, depuis 1921, plus de cinquante comédies et le nombre de ses chansons dépasse deux mille.

habituelle des poètes aidant, on la voit, à travers les poésies arabes, entourée de mille soins, de mille respects, de mille jalousies. De là cette multiplicité de poésies courtoises et de louanges hyperboliques uniques, introuvables dans les autres littératures, cette image merveilleuse, ce portrait quasi-divin sous lequel apparaît la femme arabe. Ange ou démon, elle a sa place dans le ciel, à côté du soleil et de la lune, au milieu des étoiles. Mais de toute exagération il faut rabattre, de tout rêve se départir, de toute médaille examiner l'envers, nos auteurs satiriques nous montrent la réalité dépouillée de ces voiles mystérieux qui charmaient un Loti et la gazelle, à la démarche nonchalante et fière, n'est qu'un monstre de laideur. Bras décharnés, front chauve, œil artificiel, bouche édentée, que cet être diffère du portrait flatteur coutumier, comme il peut être plus proche de la réalité ! Que de mésaventures réservent à l'imprudent le voile et le haïk ? Certes, on peut rêver derrière une silhouette élancée, emmitouflée de soieries, se souvenir d'yeux brillants de kuḥūl et de la beauté de Balkis, mais la désillusion n'en sera que plus grande, la déception plus cruelle, et, le voile baissé, le rêve évanoui, l'ardent amoureux se sent, devant la réalité, aussi douloureusement abattu et accablé qu'un fumeur de ḥašīš au lendemain de son ivresse. S'il s'est trop avancé, ses déboires sont nombreux. Aussi entreprend-il, en nous les décrivant, d'éviter à son prochain pareille aventure et le met-il en garde contre *le voile trompeur* (1). Au fonds de tout satiriste dort un moralisateur. Assez souvent, il apparaît à la fin du poème.

L'amoureux légendaire, nocturne joueur de sérénades, est également tourné en ridicule. Les don Juan sont des Don Quichotte. L'un d'eux, dans une chanson de 'Allālū (2), les représente à la perfection. Insensible aux intem-

---

(1) Voyez texte n° VII.
(2) Voyez texte n° VIII.

péries, à l'eau douteuse que l'on précipite de la fenêtre sur sa tête, il n'oublie pas, au plus fort de ses mésaventures, un lieu commun poétique vieux comme le monde : un broc d'eau ne saurait éteindre l'incendie allumé dans son cœur par l'inaccessible amante. Un broc ! Que dit-il ? Un baquet n'y suffirait pas. Cette femme fatale, noire comme un écouvillon, boiteuse comme un canard, borgne comme Iblis, ne lui vaut que soucis et accidents. Le premier jour où il l'aperçoit, il s'arrête au milieu de la chaussée, médusé par la beauté, rêveur, déjà privé de raison : une automobile le renverse. Un autre jour, dans l'endroit le plus idyllique, par simple badinage, par caprice, elle lui fait prendre un bain forcé. Une autre fois enfin, son amant la surprend au bras d'un rival. Allons-nous assister à un drame et entendre des reproches aussi violents que justifiés ? La double maîtresse s'interposera-t-elle ? Non. Elle s'enfuit, prend le large et son premier amant, pour prix sans doute de sa fidélité et de sa constance est battu comme plâtre par son heureux rival. En même temps que nous rions de ce Sganarelle illégitime, battu et mécontent, nous remarquons l'extrême empressement de la femme à se tirer indemne d'un jeu dangereux.

A côté de l'amour, il est une autre source où les satiristes vont puiser leur inspiration : la vie religieuse. Loin d'eux la pensée de toucher au dogme, dont ils sont au contraire des défenseurs aussi ardents que les pieux docteurs d'Islam. Ils s'attaquent à toutes les innovations intéressées qui ont recouvert et dénaturé la vraie religion. Ils crient : Hola ! aux tartuffes musulmans, aux faux savants, aux marabouts, aux chefs et aux membres des confréries religieuses. Ils dévoilent et mettent à l'index tous les hypocrites exploiteurs de la crédulité populaire. Descendants de marabouts ou chefs de confréries n'ont en effet qu'un but : soutirer au crédule son argent. Ces gens qui prêchent l'austérité ne se font pas faute de

porter les habits les plus fins et les plus élégants qui soient ; ils ne font même pas la prière et leur chapelet est un attrape-nigaud. Le vin est leur boisson ordinaire et, en bons ivrognes, ils prennent leur apéritif favori, l'anisette, sans eau. Pour un don ils assurent le paradis. Les thaumaturges ne sont que de rusés charlatans. Point de miracles. Les clous enfoncés dans le crâne, les aiguilles dans les joues, les sabres dans le ventre, pure hâblerie. Les blessures qu'ils semblent ne point ressentir, ils passent la nuit à y appliquer liniments et baumes. Tous ces gens sont des paresseux et des parasites de la société. Ces faiseurs de grimoires et d'amulettes, ces casuistes coupeurs de cheveux en quatre, émules d'Abū Zayd de Šārūj (1), habiles à engluer dans leurs pièges les gens candides, entassent supercheries sur supercheries.

La malice des chansonniers s'attaque également aux hommes politiques, faisant avant leur élection mille promesses et n'en tenant, une fois élus, aucune. On nous montre le candidat aux élections municipales développant son programme à droite et à gauche, invitant les « frères citoyens » au café, aux banquets. Après les élections, la vie sera moins chère, l'ère du bonheur commencera. La réalité est toute autre : roulant en automobile. l'homme, hier encore tout empressé à rendre service, se détourne de ses électeurs et ne songe qu'à soi et, pour obtenir quelque droit, il lui faut, comme à Maître Petit-Jean, « graisser la patte ».

Les événements de la vie quotidienne tiennent une grande place dans l'œuvre des satiristes algérois. Le départ des pèlerins à la Mekke donne l'occasion de critiquer les conditions inconfortables dans lesquelles les musulmans effectuent ce long voyage. On critique sur-

(1) Cf. Ḥarīrī, *Maqāmāt* (éd. Sylv. de Sacy), 2e éd., Paris, 1847 et principalement la première *Séance*, t. I, p. 14 et sq. — C. Dumas. *Le Héros des Maqāmāt de Ḥarīrī, Abū Zéīd de Saroudj*, Alger, 1917,

tout cette promiscuité qui place à côté de gens candides et honnêtes des individus de moralité et de mœurs incertaines. « Si Ibn Sa'ūd a supprimé les brigands d'Arabie, c'est qu'aujourd'hui ils partent d'Alger ».

Ainsi, dans cette abondante littérature algéroise dont nous n'offrons que quelques spécimens, la vie musulmane apparaît sous ses multiples aspects, social, politique, religieux, économique.

Comme il faut s'y attendre ces chansons ne sont pas écrites dans le pur dialecte algérois ou, du moins, dans ce que l'on a coutume de ranger sous cette étiquette. Le parler arabe d'Alger n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble méthodique et rationnelle. Les recherches jusqu'ici sont restées dispersées. Cependant, d'après les lexiques généraux ou partiels publiés à ce jour, la langue parlée à Alger apparaît comme un amalgame de tous les parlers méditerranéens où l'élément arabe domine, mais où la langue franque des ports de la Méditerranée, le Turc, le Berbère et même l'Hébreu ont laissé de nombreux mots-témoins. Le vocabulaire d'un vieil Algérois est le plus varié qui soit. On y rencontre des mots arabes précis, pittoresques, poétiques hérités des conquérants venus d'Arabie ou des réfugiés andalous, des termes militaires abandonnés, tels des vestiges de leur domination, par les janissaires et les chefs turcs, des expressions techniques introduites par les marins espagnols ou italiens qui faisaient relâche dans la ville des corsaires, de rares vocables berbères venus du Djurdjura, un petit nombre de mots juifs. Cette langue difficile à connaître reflète bien le cosmopolitisme d'Alger et les brassages ethniques successifs qui se sont produits dans cette ville et l'histoire de la langue, ici comme ailleurs, résumerait fort bien l'histoire d'Alger.

Lors des persécutions chrétiennes (XIIIe-XVe s.), les Andalous chassés d'Espagne, apportèrent leur langage raffiné de citadins civilisés. Grâce à eux, une foule de ter-

mes espagnols agricoles, de noms de fleurs et de fruits, de noms de meubles, de vêtements, de constructions s'ajoutèrent au fond ancien. Les Turcs, toujours en expéditions n'arrivèrent pas à faire adopter leur langue. Aussi le petit nombre de mots qu'ils ont laissés dans le parler algérois indique-t-il que leur influence civilisatrice ne fut pas importante et qu'ils n'ont jamais joué qu'un rôle administratif. L'argot hispano-italo-roman, dont les résidus dans la langue actuelle sont si nombreux, rappelle la prospérité économique et commerciale du Moyen-Age jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles. De façon continue, il y a eu des inter-échanges avec les différents parlers magribins : apports des diseurs de bonne aventure et des ouvriers marocains, des commerçants de l'Est et des nomades du Sud. Enfin, on ne saurait oublier l'introduction, depuis 1830, d'une certaine quantité de mots et de locutions françaises. En un mot, le dialecte algérois apparaît comme constitué par une série de couches linguistiques reflétant fidèlement les couches historico-ethniques et où les apports anciens disparaissent insensiblement sous la poussée d'apports plus récents, en particulier pour ce qui est des mots turcs espagnols et italiens, tantôt parce que les objets désignés sont sortis de l'usage, tantôt parce que le mot français est plus souvent employé et entendu que le mot espagnol ou italien.

Les poésies que nous étudions rentrent dans le genre malḥūn ou poésie vulgaire laquelle présente deux caractères : le premier touchant à la langue différente de la langue classique, le second à la métrique différente de la métrique classique (1). De l'état actuel de nos con-

(1) Parlant du poème qu'il publie, M. Lévi-Provençal écrit : « C'est une production du genre dit « malḥūn » ou poésie vulgaire, non soumise aux lois de la métrique arabe ». Cf. Lévi-Provençal, *Un Chant Populaire Religieux du Djebal Marocain*, p. 218.

naissances sur ce sujet, il ressort que le poème malḥun n'obéit à aucune règle absolue. En fait, on peut distinguer deux groupes généraux : la *qaṣīda* ou *Ši'r b'almalḥūn* qui présente une facture nette et un rythme assez rigoureusement reproduit tout au long du poème et la chanson proprement dite (ceng, k'lām, genia) où il serait très difficile de noter une règle absolue, mais où le poète s'abandonne entièrement à son inspiration et à sa fantaisie. A. H. Stumme était dans le vrai, lorsqu'il écrivait : « Les mètres de ces poèmes (malḥūn) sont différents pour chacun ; ni leurs auteurs, ni personne à Tunis ne pourrait leur donner un nom. Il s'agit de vraie poésie populaire et le poète a chanté suivant que la Muse lui a mis les mots et la mesure sur les lèvres » (1). Se défiant d'une solution aussi simpliste, Mr W. Marçais s'est ingénié à reconnaître dans les poésies vulgaires un emploi de mètres ou de bribes de mètres classiques, mais l'éminent orientaliste n'a pas cru devoir avancer une affirmation catégorique si bien que le problème restait entier (2). R. Basset de son côté, en rétablissant dans un poème de langue vulgaire un mètre classique, faisait remarquer que le poète ou le meddaḥ ne tenait compte que de la « première et de la dernière syllabe de chaque pied » (3). En d'autres termes, il y a, dans chaque vers, un certain nombre d'élévations de ton correspondant à l'attaque du vers, à la pause médiane (une espèce de césure) et à la rime. Cette métrique serait de nature musicale : un temps fort est marqué au tambourin, chaque fois que la voix du chanteur

(1) A. H. Stumme, *Tunisische Märchen und Gedichte*, Leipzig, 1893, Préf., p. XIV.

(2) W. Marçais, *Le Dialecte arabe de Tlemcen*, Paris, 1902, pp. 208 et 209.

(3) R. Basset, *Une Complainte Arabe sur Mohammed et le Chameau*, extrait du *Giornale della Società Asiatica Italiana*, vol. XV 1902, p. 7.

s'arrête ou reprend ; mais, lorsque ces sortes de chansons ne sont pas rythmées à l'aide d'un tambourin, c'est la rime seule qui donne au vers sa musicalité.

A mon avis, essayer d'appliquer sur des productions libres de l'esprit un schéma étalon constitue une gageure. Pour tout poème malḥūn, il ne saurait être question de vers types ni de catégories métriques, sinon on court le risque de trouver ce que l'on veut bien y mettre. La vérité, c'est qu'il y a un rapport étroit entre la musique et le genre malḥūn, genre essentiellement vivant, poésies composées pour être récitées et chantées, non pour être recopiées ou imprimées. Le chant malḥūn sollicite l'ouïe et ne s'adresse pas aux yeux. Il conviendrait donc d'assimiler les règles du genre malḥūn à la théorie musicale du vers libre français ou bien encore à la prose rimée arabe (1). Il est d'ailleurs une difficulté majeure qui s'oppose à l'introduction des mètres anciens dans la poésie vulgaire, c'est que dans la prononciation dialectale, la quantité des syllabes est presque insaisissable et l'accent très faiblement marqué. Il faut donc admettre que des trois principes sur lesquels peut être fondée en versification : quantité des syllabes, accent, nombre des syllabes, le malḥūn, en l'absence des deux premiers, a choisi le troisième.

Une fois abandonnée la thèse de vestiges quasi-effacés de la métrique arabe classique, on se trouve devant deux solutions. La première, celle de Mr J. Desparmet, fait résider le principe rythmique dans l'alternance de temps forts correspondants à l'accent tonique et de temps faibles et tient par conséquent uniquement compte de la raison d'être toute musicale de la chanson. Malheureusement, outre que le temps fort ne correspond pas toujours à l'accent tonique qui assez souvent n'est plus sensible, les conclusions de Mr J. Desparmet ne sont

(1) Lévi-Provençal, *Op. cit.*, p. 215.

pas probantes. En effet, Mr J. Desparmet, après avoir énuméré les différentes tentatives des orientalistes au sujet de la métrique du malḥūn, s'arrête sur cette conclusion : « La poésie populaire maghrébine, le *klam melh'oun* serait une poésie rythmique. Elle serait fondée sur la numération des syllabes accentuées et comptées conformément à la prononciation dialectale » (1). En d'autres termes, il faudrait scander les vers en tenant compte uniquement des syllabes portant l'accent. Or cet accent « n'est pas un des éléments les plus importants dans la phonétique du parler » (2). On ne peut donc fonder une métrique sur ce principe. Mr J. Desparmet, mis d'ailleurs dans l'impossibilité de suivre sa règle, se contente par la suite de donner de toutes les pièces malḥūn une scansion purement syllabique.

C'est donc à cette solution qu'il faut s'arrêter et admettre, comme l'a fait Mr J. Deny, au sujet de poésies turques en langue vulgaire, que la seule scansion possible est la scansion syllabique (3). Ainsi, dans le poème que je donne sous le n° I, je compte deux vers de quatre syllabes et deux de six alternés par quatrain et dans le texte n° II, deux dodécasyllabes, deux octosyllabes, deux dodécasyllabes, deux octosyllabes par couplet. Une scansion selon les mètres classiques serait fortuite et il faudrait l'attribuer au hasard. En effet la multiplicité des mètres dénombrés pour le muwaššaḥ par Hartmann laisse préjuger de ce que donnerait un dénombrement des mètres malḥūn. On doit donc adopter une métrique

(1) J. Desparmet, *La Poésie Arabe actuelle à Blida et sa métrique*, in *Actes du XIVe Congrès International des Orientalistes*, Alger 1905, Paris, 1907, 3e partie, p. 415.

(2) M. Cohen, *Le Parler Arabe des Juifs d'Alger*, Paris, 1912, p. 166.

(3) « Dans ces chants de même que dans la poésie populaire, la « métrique est syllabique et ne tient pas compte, comme la prosodie « littéraire, imitée de l'arabe et du persan, de la quantité brève ou « longue des pieds. — J. Deny, *Chansons des Janissaires Turcs d'Alger* dans les *Mélanges René Basset*, Paris, 1925, t. II, p. 11, pp. 40 et 41.

purement syllabique, car, dans sa langue vulgaire, le poète ne tient nullement compte et n'a nullement conscience de la quantité des syllabes. Brèves ou longues, peu lui importe ! L'essentiel est d'obtenir des phrases tirant leur musique de leur longueur observée et reproduite avec plus ou moins d'exactitude dans le poème. D'ailleurs, le poète recherche le rythme surtout par la rime et c'est ce qui explique pourquoi on la trouve si souvent répétée jusqu'à l'intérieur des vers. Le principe rythmique réside ainsi dans la rime, l'allitération et une suite déterminée de syllabes.

Quant à la répartition des vers, elle est très variée. Cette variété infinie des strophes rapproche la chanson malḥūn du muwaššaḥ. Le quatrain semble être la forme rythmique la plus répandue. Généralement, dans chaque quatrain, les trois premiers vers riment entre eux, le quatrième présente une rime reproduite au quatrième vers de tous les quatrains suivants, selon le paradigme: a,a,a, x-b, b,b, x, celui de l'ancien murabba' (1). Les copistes, tenant compte sans doute de l'habitude classique de grouper les vers par distiques, détruisent les quatrains.

La chanson satirique algéroise présente ce caractère qu'elle a non seulement un rythme et un élan étonnamment puissants et variés mais aussi que les sentiments qu'elle émeut sont sains, louables et nobles et qu'ils sont exprimés avec la juste vulgarité nécessaire et convenable à toute œuvre populaire. Elle diffère de la chanson

(1) Cf. *Encycl. Isl.*, I, p. 474. Cf. aussi H. Basset, *Op. cit.*, pp. 5 et 6. — J. Deny, *Op. cit.*, pp. 43 et 44, fait sur les chansons turques d'Alger, les mêmes remarques : « Les chansons sont toutes en couplets ou « strophes de quatre vers... Le copiste n'a pas tenu compte, en « général, de cette division et groupe les vers en distiques, conformé- « ment aux habitudes de la prosodie littéraire. Les quatrièmes vers de « tous les couplets font refrain, soit parce qu'ils sont répétés, soit « simplement parce qu'ils riment entre eux.... Les trois premiers « vers de chaque couplet riment entre eux. »

de *caf'conç'* en ce qu'elle n'enferme ni obscénités ni allusions et qu'elle n'implique pas de gestes équivoques. Elle traduit sans grossièreté, parfois avec rudesse, les réactions d'un peuple longtemps étouffé par des coutumes contraires à l'esprit de sa religion et à son propre génie, les réactions d'un peuple qui, au contact de la pensée et de la liberté françaises, secoue ses entraves et s'abandonne au bon sens et à la raison. Sans aucun doute, la critique des marabouts et des confréries eût valu à son auteur, sous un autre gouvernement que celui de la France, sinon la prison, l'exil ou la potence, du moins la réprobation et la haine du peuple. Le succès grandissant de la chanson satirique à Alger et en Algérie a coïncidé, il y a quelques années, avec un engouement très vif de l'élément indigène algérien pour la musique dû d'abord à la fréquentation des brasseries, casinos et cinémas, ensuite et surtout à l'expansion du phonographe et, tout récemment, à la diffusion radiophonique (1). Je tiens pour majeure l'influence du disque dont le prix peu élevé a mis la musique à la portée de tout le monde indigène. Il faut tenir compte aussi de l'apport étranger. Des troupes tunisiennes ou égyptiennes, au lendemain de la fin de la grande guerre, et des artistes venus individuellement, ont provoqué, parmi les Algérois une jalousie et une émulation, qui, sans eux, ne se seraient pas manifestées. Enfin l'éclosion, en 1921, d'un théâtre arabe algérien, où souvent, avant le lever du rideau, des chansonniers et des chanteurs « passent »,

(1) La station d'émissions radiophoniques d'Alger consacre le mardi soir à la musique arabe. Le premier concert de musique algérienne diffusé par T.S.F. fut donné le mardi 17 juin 1924. (Cf le numéro du *Petit Journal* de ce jour). Les émissions sont devenues bi-mensuelles à partir de 1928. Dans le numéro du 21 septembre 1927 de *La Dépêche Coloniale* a paru un article sous les initiales J. H. et le titre « *L'Influence de la Musique* » et le sous-titre : « *Le phonographe et la T.S.F. plaisirs chers à l'Indigène, servent beaucoup la propagande française en Algérie*. — Cf. *La Voix Indigène*, 26 sept. 1929.

à la manière des Européens, « leur tour de chant » (1) a contribué pour beaucoup à assurer et consolider la vogue de la chanson. Aussi bien, depuis le début du XIVe siècle de l'Hégire, est-elle définitivement entrée dans les mœurs algéroises et algériennes et sa place doit-elle être marquée dans une histoire des littératures populaires nord-africaines qui reste à écrire.

---

(1) Pendant ces tours de chants, on vend dans la salle des chansons imprimées à la fois en caractères arabes et latins. La transcription latine s'adresse aux spectateurs arabes qui ignorent l'arabe et surtout aux israélites. Nous donnons, avec les textes arabes, un fac-similé de l'une de ces chansons.

I

Chanson satirique de Al-Murrū sur la Juive

Voyez ce qui a eu lieu : il y a eu un désordre dans le mois de ša'bân ; un négrillon en fut cause, au sujet de l'ensevelissement d'une juive.

Semḥa, la fille des charognes, à l'article de la mort, recommanda à son mari de l'ensevelir, selon les rites juifs.

Elle est morte et s'en est allée ; elle ne nous reviendra jamais plus. Elle a laissé quatre enfants, progéniture d'idolâtres.

Leur père est un négro, qui chevrotte comme un bouc. Il présente ses condoléances aux juifs et les embrasse tous.

Le négrillon s'en est allé bougonnant, tête nue, chez le rabbin et lui parla de la recommandation.

Il le trouva saoûl, le nez plein de tabac à priser ; le rabbin lui dit, en jurant ; « Nous l'enterrerons dans le tertre » (1).

Il portait un quftân, un turban noir comme le goudron et des excréments de mouches recouvraient les bords de sa calotte.

Par-dessus, il avait un châle ; sa main était entourée d'un galon comme s'il fût brigadier dans le corps des agents de police.

(1) On enterre les Juifs renégats ou criminels hors du cimetière de la communauté. La fosse est creusée à l'endroit où tombe une pioche lancée de la limite du cimetière. A Alger, l'espace réservé aux impies se trouve sur le flanc de la colline que surplombe la basilique de Notre-Dame d'Afrique, d'où l'emploi par le poète du mot tertre.

La figure jaune, il aboie tel un chien de campagne : il a bouleversé la maison en criant en Hébreu :

« Maintenant, comment enterrerons-nous cette charogne fille de charogne ? Elle n'est pas israélite ».

Il s'assied, il se lève et 'Ali, devant lui, est blâmé, il dit à Salomon : « Traduis-lui en Hébreu ».

Salomon, lorsqu'il parla, le mauvais, son langage était offensant :

« Ecoute, ô nègre, et comprends ce qu'a dit Rabbi Sa'ūdi. C'est là le sort de tout musulman, de quiconque épouse la fille d'un juif :

« Je stipule que je recevrai de toi mille francs, somme qui sera versée, maintenant, toute en louis.

« Cesse de te désespérer : la peine de ta femme sera le talion. Nous lancerons la pioche pour cette réprouvée » (1).

Bāgā fit un discours au café : « O Juifs, repentez-vous et craignez. Dieu, Notre Père, est courroucé contre nous ; les sources sont taries (2). En toute justice, nous eussions dû regarder dans le livre de Rabbi Ḥnafū ».

— « J'enverrai des serviteurs et avec eux un chef ; il brisera les os pour que le cadavre devienne flasque.

« Il coupera les ongles, les cheveux et les cils jusqu'au moment où la chair sera bleue comme le sulfate de cuivre.

« J'enverrai un petit seau pour que l'eau y soit chauffée, et le linceul sera de fine toile d'Orient.

« J'enverrai un bedeau, avec une bière, une planche à laver et une civière, et, avec lui, douze teigneux qui mettent de mauvaise humeur ».

Le père Ḥayim a vendu son poisson pour porter chez lui des anchois. Il a crié de toute sa voix : « Ma fille,

(1) Voir la note précédente.

(2) Prodige témoignant le courroux de Dieu.

qu'est ce que ce prodige ? Les filles des juifs meurent d'amour pour les fils des arabes ».

— « Eteignez le feu et marchez nus-pieds, dans la maison, grands et petits, pendant sept jours entiers (1).

« Mangez un œuf, cuit sous de la cendre de charbon et que l'eau soit mêlée d'anisette.

« Revêts un burnous bleu trempé dans l'indigo, qui restera souillé pendant trois mois entiers » (2).

Voilà ce qui s'est passé entre 'Alī et le consistoire : de grandes stipulations sur l'ensevelissement de la juive honnie.

Saoûl, Abraham, le vendeur de vieilles hardes, restait songeur ; on dit qu'ensuite il s'entretint avec celui qui vend des manches de dentelle : « Je donnerai ma femme à un musulman ; c'est assez pour qu'elle me rapporte de l'argent ».

Enrageant, 'Alī sortit, il voulut revenir sur sa résolution. Il monta chez Al-Jamūr et lui narra l'événement.

Celui-ci lui dit : « Je t'indiquerai le plan qui fera ton affaire. Celui qui t'interroge, dis-lui qu'elle est morte orthodoxe.

« Tu es excusable, toi ; va chercher de faux témoins et creuse une tombe dans la terre de Sīdī Mḥamed ben 'Abd ar-Raḥmān (3).

(1) Allusion à ce fait que les parents du défunt ne doivent pas sortir de leur maison pendant une semaine. Cf. M. Cohen, *Op. cit.* pp. 498-9.

(2) Allusion à la cérémonie de l'expiration des trois mois. Voyez *Id.*, *Ibid.*, pp. 498-9.

(3) Sīdī Mḥamed ben 'Abd-ar-Raḥmān al Gac̄ūlī al-Jerjerī al-Azhārī Abû-Qabrīn, d'une famille originaire du Maroc, naquit entre 1126 et 1133/1715 et 1728, dans la tribu des Aīt-Smaīl, dans le Djurdjura. Il commença d'étudier dans la zawiya du šaīḫ Saddiq Ou 'Arab chez les Ait-Iraten, puis il se rendit à Alger où il continua ses études. Vers 1152/1739-1740, il se rendit au pèlerinage de la Mekke. A son retour, il s'arrêta longtemps au Caire où il étudia à al-Azhār, particulièrement aux conférences de Salīm an-Nifrawī, 'Omar aṭ-Ṭaḥlawī, Hasān ej-Jiddawī et al-'Amrusī. Il s'affilia à l'ordre des Ḥalwatiya et se lia d'amitié avec le chef de l'ordre Muḥammad ben Salīm al-Ḥafnāwī, plus tard fondateur de la confrérie des Ḥafnāwiya. Il partit en mission de propagande religieuse aux Indes et au Soudan. Il rentra à Alger, vers 1183/1770, après plus de trente ans d'absence. Il commença ses prédications dans son pays natal, puis vint professer au Ḥamma, près d'Alger. Il mourut en 1208/1793-4 dans la zawiya des Aīt-Sma'īl. Ses adeptes constituent l'ordre des Raḥmaniya. Cf. L. Rinn, *Marabouts et Khouan*, Alger, 1884, pp. 452-480. — C. Trumelet, *L'Algérie légendaire*, Alger, 1892, pp. 338-346. Sur les Raḥmanya, cf. Depont et Coppolani. *Les Confréries Religieuses Musulmanes*, Alger, 1897, pp. 382-413.

Moi, je travaille pour le juif comme pour le musulman. Pour l'argent, je vendrai jusqu'à ma nationalité ».

— « Tu seras rétribué en bien : le feu de l'enfer et le froid glacial. Tu rejoindras en vitesse le territoire de Berrouaghia ».

Le pauvre 'Alī lui a procuré, à l'instant, un billet de cinquante francs : « Achète ce qu'il faut et reviens ».

Al-Jamūr dit : « O bonheur ! Dieu m'a apporté une bonne prise. Je paierai mon loyer et j'emporterai avec moi, à la maison, un bon pain. Il me restera dans la main un louis pour le moins ».

Al-Jamūr se leva et plaça devant ses yeux des bésicles ; il court et tourne à la recherche de tous les tolba.

Il alla tout droit frapper à la porte de la veuve, la laveuse des morts, Ḫadduja al-Massusiya.

Il descendit, en hâte, au magasin d'al-Ḥājj-al-Muhūb ; il fit emplette du nécessaire : un linceul et des aromates pour marabouts (1).

'Alī monta chez le maire, avec seulement son beau-père ; il rencontra des facilités ; il prit le permis d'inhumer et rapporta une lettre (2).

Il se rendit chez le fossoyeur et Ġiyāṭū (3) descendit

(1) C'est-à-dire d'excellente qualité.

(2) Peut-être s'agit-il d'une autorisation spéciale.

(3) Wakīl de Sīdī Mḥamed b. 'Abd-ar-Raḥmān. Le père du personnage dont il s'agit ici, Musṭafā Ġiyāṭū, fut mufti malékite d'Alger. La photographie d'un groupe de muftis, dont Musṭafā Ġiyāṭū, est reproduite dans Maḥmūd Kaḥūl, *At-Taqwīm al-Jaza'irī*, Alger, 1329/1911, p. 104. Musṭafā Ġiyāṭū n'est cependant pas cité dans la liste des muftis de la ville d'Alger, par Abū 'l Qāsim Muḥammad al-Ḥafnāwī, *Ta'rīf al-Ḫalif bi-Rijāl as-Salif*, Alger, 1325/1907, t. II, pp. 472-3.

de chez lui. Ils tinrent conseil et tombèrent d'accord sur la tombe à creuser.

Ġiyāṭū se trouvait au café de 'Aïn as-Semmān (1), en train de fumer du tabac et de boire du café du Yaman.

Négligeant la prière, il n'entre jamais dans la mosquée. En fait d'actions méritoires, il ne commet que des péchés.

Les ṭolba, la planche à laver et les proches entrèrent ; les uns portant la jubba (2), les autres le costume européen.

Rachel entra ; elle se lacérait les joues et le sang coulait. Šmuiel dit : « Maintenant, elle est morte pécheresse ».

Puis est venu Bū-Čalā le sans-le-sou du marché aux puces, et la laveuse des morts, Ḥadduja al-Massusiya.

Puis entra Ḥāsān ben Ṣafṭa, avec Tordjman, Driguez et Sa'diya.

— « O ben Ṣafṭa, Dieu t'a accordé en récompense la dèche, ô tête de chat, yeux de lézard ».

Les purs entrèrent, les ṭolba et ceux qui récitent les litanies ; ils récitèrent les sūrates des sections coraniques qui commencent par : « Loue » (3) et « Dis : Il a été révélé » (4).

Des ṭolba jeunes, les uns ivres de ḥašīš, les autres de vin, l'un nu-pieds, l'autre coiffé d'un bonnet.

Une troupe vint, semblable à des gens qui se sont

---

(1) Source qui existait encore, il y a une quarantaine d'années, à l'Est d'Alger et à quelque deux cents mètres avant d'arriver à la Qubba de Sīdī Mḥemed, du côté de la mer. Il y avait là un café maure entouré de verdure, où les Algérois allaient volontiers prendre le frais.

(2) Vêtement particulier aux Juifs.

(3) C'est le premier mot de la LXXXVIIe sūrata, laquelle est la première du 60e ḥizb.

(4) Qor'ān, LXXIIe sūrate par laquelle commence le 59e ḥizb. Là encore, selon le coutume des tolba, la sūrata est désignée par les premiers mots.

cotisés pour un partage ; ils récitèrent des litanies pendant une heure et reçurent double salaire.

Ils sortirent de la maison, tandis qu'al-Jamūr, tel un ânier, portait des bottes souples et une qašabiya.

Avec dignité, ces hommes vertueux soulevèrent la morte et s'en allèrent tout droit la placer dans le patio.

Deux fils d'imans, qui jouissent d'une grande considération, l'un kabyle, l'autre algérois, firent une péroraison.

L'un est bien connu ; on ne l'a pas perdu (1), on dirait un agneau, car des campagnards l'ont élevé.

Quant à l'autre, il portait habit et turban de soie. Il m'a semblé fat et quelque peu lourdaud.

Ben Dūma vint placer dans la tombe la fille de Smadja ; il s'acquitta de son rôle et reçut son salaire en cachette.

— « O tombe, quel avilissement t'accable ! puisqu'ils ont inhumé en ton sein la charogne. D'ici quelques jours, tu t'ouvriras et les adeptes de Jésus (2) l'exhumeront. La terre sera pétrie par la pluie et reverdira sous la mousse ».

Du cimetière ils descendirent en américaine ; on eût dit qu'ils étaient tous en deuil.

Ben Larbey (3) et 'Alī ben Omar (4), pris de jalousie religieuse, imprimèrent un journal (5) et redonnèrent vie à l'événement.

Les musulmans et, avec eux, quelques personnes gé-

---

(1) On ne saurait le perdre, le confondre.

(2) Les catholiques, c'est-à-dire les Français, l'administration française.

(3) Le docteur Ben Larbey, alors conseiller municipal indigène de la ville d'Alger.

(4) 'Alī ben 'Omar, surnommé 'Alī « la loi », autre conseiller municipal.

(5) Il faut entendre qu'ils écrivirent des articles dans les journaux d'Alger.

néreuses montèrent chez les Grands de la République (1).

— « Messieurs, nous avons craint certains troubles ; les voix s'élèvent en nombre dans toutes les villes. Nos frères ont dit : De Bône à Tlemcen, nous allumerons des bûchers et nous brûlerons cette juive honnie.

« Notre Šaīḫ (2) est un roi. Son nom est ʻAbd ar-Raḥmān, le plus puissant des Arabes de l'Est, de l'Ouest et du Sud. »

Alors, Ben Zakūr (3) le célèbre šaīḫ-al-Islam, fit un rapport et l'on exhuma la juive en une matinée.

Les musulmans se transmirent la bonne nouvelle. Le chagrin disparut ainsi que les soucis, et les coupables restèrent tous honnis.

L'exaltation cessa quatre jours avant le mois de ramaḍān, mois du pardon, de la pénitence et du calme.

L'an mille trois cents, je ne l'ai pas oublié ; sache qu'il y avait, en sus, treize années de l'ère hégirienne (4).

L'auteur de ces vers est d'origine marocaine. Messeigneurs. S'il meurt, appelez tous sur lui la miséricorde de Dieu.

Qu'Il aie miséricorde de son père, de la mère de ses oncles paternels et de ses frères, de son maître et de l'Islam tout entier.

---

(1) Chez le Préfet d'Alger et le [illegible]verneur général de l'Algérie.

(2) Chef de la Confrérie religie[illegible]se. Cf. *supra*, p. 96. note 3.

(3) Muḥammad ben Mustafâ Ibn Zakûr, mufti malékite d'Alger en 1307/1889-1890. Cf. Abû'l-Qâsim al-Ḥafnâwî, *Op. cit.*, t. II, p. 475.

(4) Cette façon de dater est extrêmement courante.

II

Chanson satirique sur Muhammad Rūrū

Rūrū disait : « Ma villa possède un parc clos, des norias, des cyprins coralins, des haies d'acacias et de mimosas ».

Il se vantait, devant nous, de posséder un verger et un jardin avec des citrons, des oranges, des bigarades, des pêches et des grenades.

Des pommes, des figues, des poires, des grenades à gros grains, des abricots jaunes et écarlates et des cyprès visibles de loin.

Des bigarades et des limons parfumés, dont les abeilles emportent l'essenee, construisent et tissent des rayons dont le miel coule d'abondance.

Un parc entouré de treilles et les chardonnerets y joutent ; le moineau boit à la grappe, une fois ivre, il mange les rameaux.

Des coins ridés qui fleurent bon, des olives ; un figuier, des vignes, le muscat et le raisin cherchellois (1) ressemblent à un bey en compagnie de son esclave noir.

Il possède des plates-bandes de jacinthes musquées, de roses et d'œillets, et le paon s'y dandine, on dirait la fille du sultan.

Des plates-bandes de tubéreuses et le rossignol a dit : « Malheur à moi ! O monde, si tu étais éternel, je vivrais la vie éternelle dans ce jardin ».

Rūrū souhaite cette vie : des condiments et des pipes de hašīš, tandis que le musicien joue avec le médiator (2) et que chantent les jeunes gens.

---

(1) Variété de raisin noir indigène à gros grains.

(2) Mot à mot : plie sa plume d'aigle pour jouer. Les musi-

Il souhaite être dans une belle salle avec ses amis, énivrés de musique (1), et les filles chanteraient à tour de rôle sur l'air du « Ramier aux ailes bleues » (2).

Il y aurait avec eux Ḫūria, 'Aïša « la loucheuse », et Ruqaiya (3). La patronne de la salle serait une européenne et sa servante serait couleur de mouche.

Et celle qui est célèbre depuis longtemps par ses toilettes saumon et amarante, la fille de Foix (4) a dit : « Quels bœufs ! J'étais... hélas ! jadis... »

Et ton pauvre Rūrū tel l'anguille du lac Ḫallūla (5), n'est que longueur, maigreur et noirceur. Dans son œil, il a une tache ; de loin, il paraît ivre.

On dirait la poutre maîtresse d'un gourbi. Sa tête est cachée dans un guennūr avec un turban, comme un marocain, et des manches de joueur de tambour.

Sa barbe, telle une toison de mouton, il l'a laissé pousser sur son goître. Chez Ben Qemmūra le juif il hache le tabac (6).

Sa villa dégringole sur une falaise qui regorge de serpents et de scorpions ; Rūrū est à la gêne dans un gourbi ; on dirait une tanière de porc-épic.

Il possède un lopin où s'élève une hutte et le loup habite devant lui dans la haie. Sous l'unique caroubier,

---

ciens maures se servent en guise de médiator d'une plume d'aigle. Sur l'origine de cet usage introduit au début du IVe siècle de l'Hégire, se reporter à H.H. Abdel Wahab : *Le Développement de la Musique Arabe en Espagne*, tirage à part de *La Revue Tunisienne*, Tunis, 1918, p. 10.

(1) Le sens peut être aussi : qui se sont énivrés de vin en écoutant de la musique.

(2) Titre d'une romance célèbre à l'époque où fut composée cette chanson.

(3) Noms de musiciennes.

(4) On songe aux « Regrets de la belle Heaulmière jà à la vieillesse parvenue » de F. Villon.

(5) Marécage à quelques kilomètres au Sud de Blida qu'habite Rūrū.

(6) Ruru est donc un camarade de travail du chansonnier.

il prend son repas du soir et fait la sieste, à l'heure des grandes chaleurs.

Muḥammad Rūrū, mon vieux, possède un caroubier et des figuiers de Barbarie qu'entoure une tapisserie de genêts, de moustiques et de mouches.

Muḥammad Rūrū, Seigneur, on dit que c'est un menteur blidéen. Il ne porte pas un léger burnous, rien qu'une jallāba de lin.

Il possède un lopin pas plus grand qu'une écuelle de bois, où ne paîssent ni brebis, ni chèvre, où ne germent ni oignon, ni courge. Il n'y a que le gourbi et l'appentis.

Nous sommes entrés chez lui pour passer un moment ; nous nous sommes abrités contre la chaleur sous le caroubier. Les guêpes faillirent nous larder, avec la gerboise et les souris.

Qu'est-ce que cette invitation souillée ! Nous avons accompli un retour malchanceux. Nous n'avons pas trouvé de voiture, rien que de la poussière sur les chemins.

Comme Rūrū traite les figues de Barbarie ! Il en mange un couffin à son déjeuner ; quand son anus s'est bouché, on a emmené Rūrū chez le pharmacien.

Il ne possède pas plus d'oisillon que d'abeille ou de rayons dégouttant de miel ; un poulet et une poulette noire à cause de qui la mangouste toute la nuit veille.

Rūrū, par Dieu ! pardonne-nous ; nous avons seulement plaisanté et ri ; algérois et blidéen, nous sommes, pour ainsi dire, des frères.

III

Mon fils n'est pas obéissant (1)

—

I

Mon fils n'est pas obéissant ; son cœur aspire au sport.
Tout ce qu'il revêt, il le réduit en lambeaux.
Tout d'abord, il s'est épris de la bicyclette : clameurs et cris.
Achète-lui un tricot et des souliers.
Qu'a-t-il ? Il est tombé, il s'est démoli ; sa mère commence à se faire du mauvais sang.
« Fais venir le médecin et c'est moi qui paie » (2).
Je me dis : « une fois guéri, ce lui sera une leçon.
« Peut-être s'éprendra-t-il d'autre chose ? ».
Il est guéri et il boîte. Il ne suit que le sport. Il n'est qu'une moitié d'homme et ne fait que suivre (3).

II

Il s'est épris, en outre du football.
Sans pantalon, dans une culotte,
Tel un lapin, le boîteux saute.
Il passe sa journée à donner des coups de pied au ballon. Hop ! voilà son genou écorché,
Ou, d'autres fois, son œil est gonflé.
Qu'a-t-il ? Il est rentré irrité, sa mère commence à le ménager. Il a été battu ou que sais-je ?

(1) Cette chanson et les trois suivantes sont de Rašîd Qsenṭînî.
(2) Le chansonnier s'adresse à sa femme ou à toute autre personne. Ces sortes d'apostrophes sont fréquentes dans la chanson.
(3) C'est-à-dire : il n'a aucune prédisposition pour le sport.

Il ne fait que s'étirer et se détirer. Il se lave à l'eau froide.
Hop ! Une toux l'a atteint. Le docteur et nous voilà dans l'embarras.
Et les médicaments arrivent par corbeilles

III

Maintenant, il est entré dans la boxe : Ne lui manque-t-il pas quelque chose ? (1).
Chaque jour, il baigne aussi dans son sang.
Il passe sa journée à marteler les murs au point que je me dis : « Il est toqué ».
Il ne fait que volter et tourner comme une toupie.
Qu'a-t-il ? Son œil est bleu. Il a honte de sortir dans la rue et, dans la maison, il provoque une guérilla.
Il passe sa journée à fanfaronner et à crisser des dents ; le nez écrasé, il se mêle de ce qui ne le regarde pas.
Chaque fois qu'il se bat, il faut qu'il me revienne estropié.
Il est blessé. Quels étranges soucis !

IV

J'en suis arrivé à me dire : « Il est grand. Cela vaut pour lui que de s'enivrer.
« Il sera dégourdi, quand il ira à l'armée ».
Le siècle nous oblige à ouvrir par force nos yeux.
Cela ne vaut-il pas mieux que d'être étalés comme l'artichaut sauvage ?
Au moins, descendants d'Adam, il bouge ; cela vaut mieux que de rester comme un sac à provisions,
Ou de faire des dévotions dans un café.
Saisis l'essentiel, danse, remue, sois, chaque matin, à jour.

(1) Ne lui manque-t-il pas un peu de cervelle ?

Sur toute innovation, que tu vois, saute comme fait le chat sur le morceau de viande.
Tu en tireras profit.

IV

Mes flacons

—

I

L'un a pris l'habitude de conduire les pèlerinages sous des étendards.
Un beau jeune homme, portant une sacoche, marchant devant lui.
Des tambours et des fifres, il monte et descend.
On le croit, on lui donne des ex-voto de marabout.
A chaque porte de magasin, il s'arrête, plein d'obséquiosité et de vin.
Les gens ont honte, tirent de l'argent et le lui donnent.
Le chef des ḫwān le bénit alors et, par surcroît, lui garantit le paradis.

Refrain

Quant à moi, misérable, toujours ivre, je ne suis occupé
Que de moi-même, qui suis nu, et de mes flacons.
J'entends les gens dire : « Ce vagabond
N'a pas voulu se repentir ».
Soit ! je suis un vagabond,
Je n'ai pas commis de péché.

II

Et l'autre aussi : il retranche et ajoute, enjolivant la religion,
Peu s'en faut qu'il fasse égorger les sardines aux gens.
Un énorme turban avec un chapelet,
Il ne dit que billevesées et balivernes. Puisse-t-on dire du mal de lui !
Il passe le jour à écrire : « Il a dit et nous avons dit... » ;
Celui qui était jadis aveugle, ses yeux aujourd'hui se sont ouverts.
Tu veux faire le marabout : voilà le travail
Ou bien serre-toi la ceinture.

Refrain

Quant à moi, misérable, je ne suis occupé, etc...

III

Et l'autre aussi : le šaïḫ tout-puissant, le ʿĪsāwt,
Il enfonce dans son cerveau un énorme clou et passe la nuit à se soigner.
Les miracles, il les obtient avec de la fumée de benjoin,
Et il ne fait que débiter des sornettes et des calembredaines.
Le šaïḫ qui jouit de la miséricorde de Dieu, le possesseur du miracle est mort et on l'a enterré,
Il a servi son Maître, il a gagné le repos, et on l'a envié ;
Il n'a ni bu le vin de la coupe ni mangé de scorpion,
Il n'a pas tendu de pièges aux gens, il n'est pas devenu fou,
Il n'a pas dansé de danse extatique.

Refrain

Quant à moi, misérable, je ne suis occupé, etc...

IV

Et l'autre aussi : il n'a pas son bon sens, il adore le génie,
Il passe le jour à égorger un caméléon, des hérissons et des poulets.
Sur l'air des instruments de musique, il gueule comme un âne ;
Il saute et il vole dans un grand tourment ;
Il se convulsionne dans le sang jusqu'à ce qu'il s'étouffe, tel un scarabée,
Reniant son Maître qui lui a donné la santé du corps.
Le siècle a changé et l'abjection est descendue sur la terre,
L'un s'enrichit et l'autre devient fou.

Refrain

Quant à moi, misérable, je ne suis occupé, etc..

V

Tu ne trouves que le fainéant qui dise : il n'y a plus de crédulité,
Parce qu'il passe le jour à me guetter et à te guetter.
Nonchalamment accoudé et suçant le narguillé,
Il ne fait qu'imaginer la ruse.
Aujourd'hui, les cœurs des gens se sont gâtés, ils sont presque en putréfaction,
L'homme marche en se tenant sur ses gardes.
L'ignorance s'est précipitée sur nous et l'exaction.
Si nous avions étudié, nous ne vivrions pas dans l'arbitraire.

Refrain

Quant à moi, misérable, je ne suis occupé, etc..

V

Les gens se sont éveillés

I

L'époque a requis,
L'argent a triomphé,
L'un se lacère les joues,
Et l'autre compte de l'argent.
La prière est devenue illicite,
Le chapelet une réclame.
C'est un arrangement de mots
Qui donne l'enthousiasme.

Les gens se sont éveillés.

II

Tu le trouves paresseux,
Suscitant des tentations
Dans les cœurs des gens.
Il discourt sur des sciences,
— Navets et artichauts —
Tel un gramophone.
Tends le salabre.

Les gens se sont éveillés.

III

Les « Seigneurs » se sont multipliés.
Ils portent des costumes très fins.
Chaque jour, ils tendent des pièges
Marqués au coin de la folie.

Des turbans neufs
Et le baise-main.
Verse à boire et verse encore.
Enivre-toi et adore Dieu.

Les gens se sont éveillés.

IV

Un vêtement de couleur verte
Et des souliers jaunes.
Il lit
Et ne fait que massacrer le texte.
Egorgement et sacrifice.
Il ne cesse de guetter.
Le Šaïḫ des pauvres ?
A qui parles-tu ?

Les gens se sont éveillés.

V

Il a laissé pousser sa barbe
Et des mèches de cheveux pour s'embellir.
Matin et soir,
Il gueule :
« Il a dit et nous avons dit...
« Un tombeau et un paradis ».
— « Maintenant, excuse-nous.
« Nous nous sommes éveillés ».

Les gens se sont éveillés.

VI

Les gens se sont éveillés — grossis ton turban —
Les gens se sont éveillés — Monsieur, je vous salue —
Les gens ne sont éveillés — ils (1) boivent l'anisette sans eau.

Les gens se sont éveillés ! Les gens se sont éveillés !

(1) Il s'agit des faux dévots que le chansonnier critique.

VI

Le Conseiller

—

I

J'avais un ami, qui m'appelait : mon cher frère,
Je le soutenais pour qu'il devînt conseiller.
Il acheta un costume neuf et posa sa candidature.
Il harcèle les gens, une liste à la main.
Il passe le jour à inviter
Et à remercier.
« Viens par ici. — Toi, pardonne-nous.
« Apporte des cafés à nos frères ».
Il rassemble les gens,
Il donne des déjeuners et des dîners.
— « Si Dieu l'a écrit et si je suis élu,
« N'ayez aucune crainte ! Je suis là ».

II

La veille des élections, il harcèle les gens.
Il jure comme un maudit qu'il accomplira des merveilles.
Il remplira le ventre, il rendra la vie moins chère
Et il enfle la voix, dans un grand embarras.
« Sur ma tête et mes yeux,
« N'aie pas honte, viens me trouver.
« Fais une expérience qui soit difficile.
« Mon cerveau suggèrera un expédient, même si je perds de l'argent. »

III

Le jour qu'il fut élu, il mit des lorgnons.
Mon frère, serre-toi la ceinture, maintenant, à qui par-
les-tu ?
Monté dans une « Citroën », il va d'Alger à Hammam-
Melwân,
Aujourd'hui, « notre frère » est devenu « Monsieur
Un Tel ».
Il a fait faire des cartes de visite
De vingt centimètres ;
Quand on en lit une, on dirait d'une réclame :
Vingt titres, tel un programme.
Il marche en soufflant
Comme un poste de T. S. F.
Si tu peux, montre de l'argent,
« Je te dresserai une embûche de concert avec les pou-
voirs publics ».

VII

Le Voile trompeur

I

De ma vie, je n'oublierai un jour,
Que je me promenais sur le boulevard,
J'ai rencontré une gazelle,
Jolie, les yeux noircis de kuḥûl.
Elle marchait en se dandinant,
Je vis la beauté sous le voile.

II

Elle me sourit, je lui plus.
J'envoyais des gens demander sa main.
Je donnais une petit soirée.
J'attendais, plein du désir de voir son visage.
Patient à force de ruse.
Je me dis : « Aujourd'hui, je verrai son visage ».

III

Au moment où j'entrais dans la chambre nuptiale,
Je guéris de ma tristesse.
Pour moi, on pousse des *you-you*.
— « A la fête du septième jour de l'enfant ! » (1)
Ma raison s'embrouilla, ô mes frères,
J'exultai de joie ;
— « Prends ce que t'a donné Dieu, Un Tel ! » (2).

IV

Lorsque sortirent nos invités,
Je me levai et fermai notre porte.
Je fis cadeau à ma femme d'un bracelet (3).
— « Quel est ton nom ? » Elle me dit : « Yamina,
Mon surnom est « La Chauve »,
Je suis unique dans notre ville ».

---

(1) Les invités souhaitent au marié d'avoir un enfant afin qu'ils reviennent assister à la fête des relevailles, qui a lieu le septième jour après la naissance. Cf. M. Ben Cheneb : *La Vie Civile Musulmane à Alger : II. La Naissance*, dans *La Revue Indigène*, Paris, n° 19, 30 nov. 1907. J. Desparmet : *Enseignement de l'Arabe d'après la Méthode Directe — Seconde période et Brevet d'Arabe* — Alger, 1913, 2e éd., l. II, p. 1-10. Benali M'erad : *La « Ziadah » ou Naissance à Safi* (Maroc) dans *La Revue Africaine*, Alger, 1913, 1er trim., n° 288, p. 48-62.

(2) Ce sont les paroles que prononce, à Alger, la dame d'atour (mašṭa) au mari en lui présentant son épouse.

(3) Cf. sur cette coutume M. Ben Cheneb . *La Vie Civile Musul-*

V

Mes yeux s'arrêtèrent en clignotant
Et un certain tremblement me prit.
Elle me lança un regard sévère.
Je dis : « Par Dieu ! je ne survivrai pas à ce jour.
« C'est ma dernière nuit.
« Si j'avais su qu'il en serait ainsi, je ne serais pas venu ».

VI

Lorsqu'elle se déshabilla et que je vis le trésor,
Son bras apparut plus mince que les roseaux,
Je crus que c'était un singe ;
Elle était tatouée ; sur son corps, c'était une chose étonnante.
Je me rappelais le cadi.
— « Comment, demain, ferai-je avec lui ? »

VII

Lorsqu'elle découvrit sa tête,
Ses cheveux n'étant pas à elle,
Elle resta avec un crâne chauve.
Elle retira aussi ses dents,
Elle devint affreuse.
Seul son voile m'avait induit en erreur.

---

mane à Alger, I : *Le Mariage* : in *La Rev. Indig.*, Paris, n° 17, 30 sept. 1907 : « Enfin, le monde se retire, le seuil est fermé, les « conjoints (quoique depuis déjà longtemps ils soient au courant) « se demandent réciproquement leurs noms. Quand la femme « décline son nom, le mari doit lui offrir un bijou de valeur : « bracelet, collier, etc... c'est *le prix de la parole* ». Cf. aussi, quoiqu'il donne moins de précisions, J. Desparmet : *Op. cit.*, I. II, p. 80.

VIII

Sous le ḥarqûs d'or (1).
Ses sourcils étaient ruinés par la teigne ;
Sa figure était sculptée, criblée.
Un œil artificiel en verre jaune d'or,
Méchant, bigarré ;
Sous le voile, je ne pensais pas trouver un monstre.

IX

Depuis ce jour, ô mes frères,
Dès que je vois, devant moi, une femme
Recouverte d'un voile,
Ma femme se présente à mon esprit
Comme un revenant.
Je me dis : « Aujourd'hui, j'en rêverai ».

X

Faites attention, jeunes gens !
Rien ne trahit comme le voile.
Fais l'expérience : mets un voile à l'âne,
Il deviendra beau comme la lune.
Les malheurs qu'il cause sont grands.
Voilà l'histoire du voile.

VIII

—

I (2)

La beauté d'une femme à la taille mince m'a rendu fou. Chaque nuit, je suis à la porte de son logis. Je vais sous la fenêtre et je chante. Elle n'eut pitié de moi qu'après avoir fait blanchir mes cheveux.

---

(1) Raie peinte qui joint les sourcils. Cf. Ben Cheneb : *Ibid* et J. Desparmet : *Ibid.* p. 76.

(2) Cette chanson ainsi que la suivante sont de 'Allâlû.

II

Sous la pluie tombante, je chantais, tandis que, de la fenêtre, elle m'insultait. Elle me disait : « Va-t-en ; que Dieu t'étouffe ! » et elle versait sur moi un gros broc d'eau.

III

Je lui disais : « Verse encore sur moi. Ma flamme est « encore allumée, ardente. Ton amour m'a consumé ô « Beauté ; verse, à ton gré, un bidon ou un baquet ».

IV

J'agissais, à son égard, ainsi, chaque soir ; je lui faisais un scandale. Les gens du quartier se plaignirent de moi et m'amenèrent même des agents de police.

V

On dit : « Le fat vainc le méchant » (1), on a raison, ces paroles sont vraies. Elle s'attendrit sur mon sort, son cœur fléchit : chaque jour depuis, je couche chez elle.

IX

I

Je suis amoureux d'une femme pleine d'embarras, son nom est Zohra ; brune comme une négresse, clocharde et borgne. Depuis que nous nous sommes connus, je ne vis que dans le malheur.

(1) Proverbe. Cf. : M. Ben Cheneb : *Proverbes de l'Algérie et du Maghreb*, Paris, 1907, t. II, p. 2.

II

Le jour où, pour la première fois, je la vis marchant avec des dandinements, je m'arrêtais, ne regardant qu'elle seule : une automobile m'écrasa. Seul Dieu m'a sauvé ; elle m'aurait privé de mes vingt ans.

III

Un dimanche, nous sommes allés au Ḥamma nous promener. Près d'un bassin, nous nous sommes assis, dans les herbes, nous nous embrassions. Par simple jeu, elle me poussa et dans le bassin me renversa.

IV

Elle et un soldat, je les ai rencontrés enlacés. Elle, elle se sauva en courant et nous, nous restâmes colletés. Mon rival tomba sur moi et me gonfla les yeux.

S. BENCHENEB.

(à suivre).

Les Basiliques Chrétiennes de Carthage

—

Etude d'Archéologie et d'Histoire - 1930

(suite)

CHAPITRE IX

LES BASILIQUES CYPRIENNES

—

On désigne sous le nom de basiliques cypriennes les églises qui ont été construites à Carthage en l'honneur de St Cyprien. Elles sont connues par des textes malheureusement trop rares, incomplets, et peu précis au point de vue topographique ; jusqu'ici aucune de ces églises n'a été retrouvée avec certitude.

Les avis des auteurs modernes diffèrent à leur sujet, surtout sur leur emplacement et sur leur nombre : ces thèses peuvent se ramener à deux. Les uns : M. P. Monceaux, le P. Delattre et le P. Lapeyre, dom Leclercq, après les auteurs plus anciens qui ont étudié Carthage : Dureau de la Malle, Tissot, le C[l] Lavigerie, pensent qu'il y a trois basiliques cypriennes ; les autres : MM. Saumagne, Renault, se ralliant à l'avis de M. Audollent, croient qu'il n'y en a que deux.

Nous examinerons successivement ces deux opinions, mais auraravant, rappelons en quelques mots qui était St Cyprien.

St Cyprien, sa vie

Thascius Cœcilius Cyprianus naquit en Afrique, à Carthage probablement, vers l'an 200, de parents

païens (1). Il fut rhéteur ; vers l'an 245, il se convertit au christianisme, distribua ses biens aux indigents et se mit à pratiquer dans toute sa perfection la doctrine évangélique. Il devint prêtre et, en 248, il fut sacré évêque et promu au siège de Carthage. Il soutint son église pendant la persécution de Dèce ; obligé de s'éloigner par prudence en 250, il revint à Carthage au printemps de l'année suivante, réunit plusieurs conciles, lutta contre le schisme et l'hérésie, écrivit de nombreux ouvrages pour enseigner la doctrine chrétienne et maintenir la foi. Exilé à *Curubis* en 257, pour avoir refusé de sacrifier aux idoles et de livrer ses prêtres, comme l'ordonnait l'édit de Valérien contre les chefs des églises, il fut ensuite rappelé à Carthage, où il comparut devant le proconsul *Galerius Maximus*. Après avoir subi un court interrogatoire où il montra toute son énergie, Cyprien fut décapité le 14 décembre 258. Son épiscopat, malgré les persécutions qui le troublèrent, fut une époque glorieuse pour l'église de Carthage : « Ce qu'était St Pierre pour l'église de Rome, St Martin pour l'église des Gaules, dit dom Leclercq, St Cyprien l'était pour l'église de Carthage » (2). Il est inscrit au Calendrier de Carthage le 18 des calendes d'octobre (14 septembre) (3). Il fut honoré à Carthage par les catholiques et par les hérétiques jusqu'à l'invasion arabe. Son culte se répandit promptement en Afrique, à Rome, dans les Gaules et en Espagne.

Textes anciens concernant les basiliques de St Cyprien

Le diacre *Pontius* son sontemporain a écrit la vie du grand évêque ; le récit de son martyre est conservé dans

(1) Pontius, *Vita Cypriani*, dans Ruinart, *Acta Mart.*, p. 252 ; Monceaux, *Hist. litt.*, II, 235 à 251 ; Audollent, *Carth. Rom.*, p. 472 sq.

(2) *Dict. A.L.C.*, fasc. 19, t. II, col. 2262 sq., Monceaux, *Hist. litt.*, t. IV, p. 150.

(3) *Kal. Kart.*, *Ruinart, Acta mart.*, p. 692 ; Monceaux, *Hist. litt.*, III, p. 538.

les *Acta Proconsularia* (1). Les soldats, disent les *Actes*, appréhendèrent Cyprien dans ses jardins, puis on le fit monter dans un char... et on le conduisit au domaine de Sextus (à l'*Ager Sexti*) où le Proconsul *Galerius Maximus* s'était retiré pour raison de santé » (2). « Ce lieu, dit Pontius, est un vallon (convallis) entouré de tous côtés d'arbres épais » (3). Une foule nombreuses vint assister au jugement, et, comme l'espace était vaste et que la foule empêchait de voir, dit encore Pontius, beaucoup de spectateurs grimpèrent sur les arbres pour ne rien perdre. Après l'exécution, pour soustraire le corps à la curiosité indiscrète des païens, on l'enterra tout près de là. La nuit suivante, à la lumière des cierges et des torches, au milieu de l'allégresse générale, on l'emporta en triomphe jusqu'aux *areae* du procurateur *Macrobius Candidianus* qui sont situées *in via Mappaliensi, juxta piscinas* (4).

Deux basiliques *egregias et amplas* ont été bâties en l'honneur de St Cyprien *foris muros*, dit Victor de Vita, l'*une où il répandit son sang, l'autre sur son tombeau ;* Ce sont les basiliques de l'*Ager Sexti* et des *Areae Macrobii*) cette dernière, ajoute-t-il, dans un lieu appelé *Mappalia* (5). Ces églises devinrent célèbres, on y fêtait l'anniversaire du Saint évêque. St Augustin y prononça plusieurs sermons, les uns à l'*Ager Sexti* (6) qu'il nomme la *Mensa Cypriani*, les autres au *tombeau* (*Areae Macrobii*) (7). Un cimetière exista de bonne heure autour de

(1) Pontius, *Vita Cypriani*, *Acta Proconsularia*, Ruinart, p. 252

(2) *Acta Proconsularia* 2.

(3) Pontius, *Vita Cypriani*, 18 ; Le texte de Ruinart porte *aequalis* au lieu de *convallis*, p. 260.

(4) *Acta*, 3, Ruinart, p. 261.

(5) Vict. de Vita, *Pers. Vand.*, liv. I, p. 5, *M.H.G. Auct. antiq.*, *pars prior*, t. III, et *P.L.*, t. LVIII.

(6) Aug., *Serm.* 13, 49, 114, 131, 154, 169, 305, 310, *P.L.*, t. 38 et un sermon inédit découvert dans la bibliothèque ambroisienne par Dom Morin, Serm. 14, 15, *P.L.*, t. 46.

(7) Aug., *Serm.* 311, 312, 313, *P.L.*, t. 38.

la tombe du saint, les fidèles aimaient à reposer auprès des martyrs (*ad sanctos*). Les *Acta Maximiliani* (1) en donnent la preuve : en 295, une matrone, nommée Pompeiana, dépose le corps du conscrit Maximilien (décapité à Théveste), à Carthage « *auprès du martyr Cyprien, au pied de la colline, au delà* (ou : *le long*) *du palais* » : « *sub monticulo, secus palatium* » Elle-même est enterrée peu après dans le même endroit. Ce lieu devient un but de pèlerinage : vers 420, une dame romaine, Mégétia, se rend avec ses compagnes aux *Mappalia* pour accomplir un vœu à St Cyprien ; toutes ensemble, elles se dirigent vers l'église : *ad ecclesiam* (2) où elles prient le saint évêque. Au début de son règne, Genséric s'empara de ces deux basiliques (3) (439).

Un passage resté célèbre des *Confessions de St Augustin* fait allusion à une *memoria* érigée en l'honneur de St Cyprien : *beati Cypriani* ; Ste Monique y passa la nuit qui précéda le départ de son fils pour Rome : *in loco qui proximus nostrae navi erat*. Pendant ce temps-là, Augustin s'embarquait secrètement et, au matin, Monique apercevait à l'horizon le vaisseau qui emportait son fils (4). Plus tard (6e siècle), *Procope* parle d'un *temple magnifique situé sur le rivage, en avant de la ville*. Le roi Hunéric s'en empara et en fit une église arienne. St Cyprien y apparaissait, et il promit de se venger de cette profanation. Ceci, dit Procope, arriva lors de la prise de Carthage par Bélisaire, la veille de l'anniversaire de St Cyprien. Les Vandales ariens se préparaient à célébrer la fête des *Cypriana* dans ce temple ; en apprenant la défaite des leurs à la bataille de *Décime*, les prêtres ariens s'enfuient ; ils sont remplacés par des prêtres

(1) *Acta Maximiliani*, 3, Ruinart, *Acta mart.*, p. 301 sq.

(2) *De miraculis Sti Stephani* par le diacre d'Uzalis. *P.L.*, t. 41, p. 848, liv. II, ch. II, 9.

(3) Vict. de Vita, *op. cit.*, p. 3.

(4) Aug., *Confessions*, V, 8, 15, *P.L.*, t. 32.

chrétiens (sic) qui célèbrent à leur place le St-Sacrifice. Ainsi fut accomplie la promesse de St Cyprien (1).

Dans une homélie d'époque vandale, prononcée pour cette même fête des *Cypriana*, fête des marins, dans une église située au bord de la mer (2), c'est le saint lui-même qui prie Dieu d'intervenir, de délivrer son sanctuaire occupé par les barbares, de rendre aux siens ses ossements : *redde meis ossa mea* (et plus haut : *membra*) (3). Prière également exaucée à l'arrivée de Bélisaire.

Voyons maintenant comment accorder ces différents textes.

Basilique de l'AGER SEXTI

Mensa Cypriani à l'Ager Sexti, lieu du martyre

Une basilique a été élevée à l'*Ager Sexti*, endroit où mourut St Cyprien, c'est la *Mensa Cypriani*. Les opinions des auteurs modernes s'accordent sur l'emplacement de cette basilique. C'était un lieu *hors des murs* (4), *à la campagne, dans un endroit boisé où le Proconsul était venu pour rétablir sa santé* (5). On y éleva d'abord une Mensa, véritable autel, sans doute une *cella* avec abside qui, « sans être encore une église, proprement dite, servait couramment de lieu de réunion pour les fidèles » (6). On y faisait les offices, on y célébrait spécialement l'anniversaire de St Cyprien dès la fin du 4e siècle ; elle contenait les reliques du saint mais ne renfermait pas son corps.

(1) Procope, De *Bello Vand*, 21-3.

(2) Monceaux, *Hist. litt.*, II, *Append.*, p. 374 sq., et *Revue archéologique*, 1901, t. 39, p. 183 sq.

(3) Homelia, *P.L.*, t. 58, col. 265. Les basiliques et le tombeau de St Cyprien à Carthage.

(4) Vict. de Vita, *op. cit.* (c'est-à-dire hors de l'enceinte de 420, antérieure à l'écrit de Vict. de Vita).

(5) *Acta Proconsularia*.

(6) Monceaux, *Rev. Arch.*, 1901, t. 39, p. 183 sq.

St Augustin, dans un sermon, explique le mot *mensa* appliqué à l'endroit du martyre de Saint Cyprien (1) : « *Mensa dicitur Cypriani*, dit-il, *non quia ibi est unquam epulatus Cyprianus, sed quia ibi est immolatus...* » C'était une coutume païenne d'élever des « *mensae* » au-dessus des tombes, et tout auprès on allait prendre des repas. Parfois même on envoyait au défunt sa nourriture ; les tombes païennes des *Officiales* à Carthage fournissent des exemples de tubes ou de conduits qui les traversaient dans ce but (2).

Les chrétiens avaient adopté l'usage de célébrer des agapes dans les chapelles funéraires ou sur les tombes des martyrs. Une inscription de Dougga fait allusion à un repas ou *symposium* (3) ; un sarcophage provenant de Dermech (4) représente un repas funèbre. On a retrouvé des *mensae* dans les cimetières chrétiens, généralement sur les tombes, parfois sur les reliques des martyrs, comme ce devait être le cas sur la *mensa* de St-Cyprien. Tout récemment, une *mensa* a été découverte à Tipasa dans la nécropole de Ste-Salsa (5). La même localité en fournit un autre exemple dans l'église d'Alexander (6) ; le diacre Pontius en avait une sur sa tombe près de Tébessa (7). Ces *mensae* sont des tables de pierre généralement semi-circulaires ; au milieu se trouve une excavation pour les mets : parfois des objets de ménage sont gravés au trait : cuiller, écuelle (8), etc., les convives

(1) *Aug.*, Serm. 310.

(2) Delattre, *Bull. de la Sté Arch. de Sousse*, 1908, et Monceaux, Inscr. de Dougga et banquets des martyrs en Afrique, *Bull. Arch.*, 1908, p. 87.

(3) Poinssot et Lantier, *Rev. Arch.*, 1925, t. 22, p. 239.

(4) Voir ci-dessus Basil. de Dermech.

(5-6) Gsell, *Promenades archéol. autour d'Alger*, 1926, p. 108. La Mensa de Ste Salsa a été trouvée en décembre 1929.

(7) *Bull. Arch.*, 1917, p. 240. On peut en citer de nombreux exemples.

(8) A Tixier ; Audollent, *Bull. Arch.*, 1890, et *Mélanges*, t. X, p. 450. Autre mensa à Henchir-Fellous.

s'allongeaient autour sur des bancs de pierre. Aujourd'hui encore la coutume de prendre des repas dans les cimetières s'est conservée chez les Musulmans et, à Tunis, chez les Siciliens le 2 novembre. Ces banquets dégénérèrent souvent en orgies (1) ; à Carthage, en particulier, aux *Areae Macrobii*, comme on le verra plus loin. Ils furent interdits aux conciles de Carthage en 393 et en 397. Ces banquets se passaient même dans les églises ; après les défenses des conciles, on aménagea dans les dépendances de celles-ci, et principalement en Afrique, des salles spéciales nommées *triclinia* ou *cubicula*. On a retrouvé des *triclinia* près de plusieurs édifices (2) ; un texte les mentionne à Cirta (3) ; certaines salles contenaient encore des débris de calices de verre ou d'autres objets de cuisine ayant servi pour agapes (4).

On situe généralement la *mensa Cypriani* dans le quartier de *Megara*, au Nord de Carthage, entre l'enceinte de 425 et la Marsa, à une distance de la ville assez grande pour qu'il fût nécessaire de conduire l'évêque dans un char (5), et pas trop loin, car les chrétiens s'y rendirent en foule (6).

C'est dans ce faubourg de Mégara que les Romains, après les Carthaginois, construisirent leur maisons de plaisance. Appien le décrit comme un lieu agréable arrosé de nombreux ruisseaux où chaque domaine était entouré de jardins et de vergers productifs (7). Le P. Lapeyre, succédant au P. Delattre, situe actuellement la basilique de l'*Ager Sexti* à *Bir-Ftouha*, lieu qui convient aux ren-

(1) Aug., *Serm.*, 311, 5, *P.L.*, t. 38. *Dict. A.L.C.*, I, 586.

(2) Gsell, *Mon. Ant.*, t. II, Tipasa, Rusguniae, Morsott, etc.

(3) Monceaux, *Hist. litt.*, III, p. 17, et *Bull. Arch.*, 1908, p. 87.

(4) Gsell, à Morsott, *Mélanges*, 1901, p. 124. Carton, à Bulla Regia, *C.R. Acad.*, 1915, p. 116.

(5) *Acta Proconsularia.*

(6) *Vita Cypriani.*

(7) Appien., *Pun.*, 117, p. 165.

seignements donnés par les textes et où il y a eu un centres chrétien important et très ancien (1).

Date

La *basilique de l'Ager Sexti* a été construite dans le premier tiers du 5e siècle. En effet, lorsque St Augustin prononçait ses sermons au lieu du martyre, il y avait une *mensa*, mais pas encore d'église. Or, en 439, la basilique existait, car elle fut alors confisquée par Genséric (2).

Basilique des AREAE MACROBII et MEMORIA

Areae Macrobii, lieu du tombeau

Beaucoup plus compliqués et divergents sont les avis sur les *Areae Macrobii* et sur la *Memoria* dont parle St Augustin dans ses Confessions (3). M. Monceaux, se rangeant à l'opinion des auteurs précédents, pense que la basilique des *Areae Macrobii* et la *Memoria* sont deux monuments différents (4).

D'après les *Actes* et Victor de Vita, le corps de Saint Cyprien a été conduit et enterré aux *areae* du procurateur Macrobe, *en dehors des murs* (5), le long de la *via Mappaliensis* près *des piscines* (6).

La *Via Mappaliensis* ou *rue des Mappales* était, selon M. Monceaux, une grande voie conduisant de la Malga

(1) « C'était aussi l'opinion du Cardinal Lavigerie dès les premières découvertes faites à Carthage : baptistère de Bir-Ftouha, et fragment d'une inscription de martyrs » (communication du P. Delattre). La traduction *d'Ager Sexti* par *sexto lapide*, proposée par Ruinart est généralement rejetée (Audollent, *Carth. Rom.*, p. 178). M. Renault donne à *l'atrium sauciolum* où comparut St Cyprien (Acta), le sens de raviné, déchiré, du latin *saucius ; Rev. Tun.*, 1912, p. 351 sq ; 1913, p. 96 sq.

(2) Vict. de Vita, *op. cit.*, I, p. 5, et Monceaux, *Hist. litt.*, II, Append., p. 371, et *Rev. Arch.*, 1901, t. 39, p. 183 sq.

(3) Aug., *Conf.*, V, 8, 15. *P.L.*, t. 32.

(4) Monceaux, *Hist. litt.*, *loc. cit.*

(5) Vict. de Vita, *op. cit.*, I, p. 5.

(6) *Acta Proconsularia*, 3.

actuelle au village arabe de Sidi-bou-Saïd ; les piscines seraient les citernes de la Malga, et les *areae* de Macrobe se trouveraient au pied du Koudiat-Soussou (1). Le texte des actes est précis, la topographie semble claire et concorde avec les indications de Victor de Vita. Les fouilles, en cet endroit, sont restées jusqu'alors sans résultat, mais on a trouvé près de la Malga de nombreuses et anciennes tombes chrétiennes. Les Acta Maximiliani (2) s'accommodent également de cet emplacement : les *areae* sont au *pied d'un monticule* qui est le Koudiat-Soussou ou quelque mamelon des environs ; au delà du *Palatium*, le Palais des rois Vandales, le *Praetorium* où comparut St Cyprien, situé probablement, mais pas nécessairement à Byrsa, mais en tous cas sur une hauteur d'où l'on voit la mer (3) dans la région ouest de Carthage.

Cette hypothèse semble donc concilier tous les textes. Comme à l'*Ager Sexti*, les fidèles se réunissent aux *Areae Macrobii*, St Augustin y prononce des sermons, on y célèbre dès le 4ᵉ siècle l'anniversaire de St Cyprien ; mais il s'introduit des abus, des danses, des banquets licencieux, des profanations. L'évêque *Aurelius*, l'ami d'Augustin, y fait élever un autel, probablement une *cella* (4) où il organise de saintes veillées. Plus tard, une église est construite ; au début du 5ᵉ siècle, des dames de Carthage (5) viennent y vénérer le corps de St Cyprien, ce qui prouve qu'il y était à cette époque ; un peu plus

(1) Même opinion chez Dureau de la Malle, *Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 184, Tissot, *Géogr.* I, p. 660, II, p. 804 et Audollent, *Carth. Rom.*, p. 178.

(2) *Acta Maximiliani*, 3, Ruinart, p. 341 sq., voir ci-dessus.

(3) Procope, *Bell. Vand.*, I, 20. Pour des détails sur le *Palatium*, consulter : Monceaux, *Hist. litt.*, II, Append., p. 371 sq ; Audollent, *Carth. Rom.*, Beulé, *Fouilles*. — M. Monceaux rejette la lecture *platum* proposée par Ruinart.

(4) Aug., *Epist.* 22, 4. — *Enarr.* II. in ps. 32, *Serm.*, I, 5 et 311 (5). *P.L.*, t. 38.

(5) *De miraculis Sti Stephani*, en 420. — *P.L.*, t. 41, p. 848, II, 2, 9.

tard, un sermon de *St Fulgence de Ruspe* (1) atteste qu'on fêtait l'anniversaire du saint aux Mappales, et Victor de Vita nomme les deux basiliques : l'une où Cyprien a versé son sang, l'autre où il a été enseveli. Seule, constate encore M. Monceaux, l'homélie de l'époque vandale présente une difficulté d'interprétation. En effet, il s'agit d'une église prise par les Ariens et située au bord de la mer ; l'auteur, en faisant dire à St Cyprien : « *rends aux miens mes ossements* », veut probablement parler de reliques conservées là, ou du tombeau des Mappales qui était tombé aux mains des Ariens (2).

C'est sans doute dans la basilique des *Areae Macrobii* que se trouvait le lutrin dont parle Grégoire de Tours (3) ; il était, dit-il, « dans la basilique où St Cyprien guérissait les malades ». « Ces miracles, ajoute M. Monceaux, devaient se produire sur le tombeau du Saint ».

Memoria (Reliques ?)

St Cyprien avait sans doute une troisième basilique à l'intérieur de la ville, continue M. Monceaux, *St Augustin* et *Procope* y font allusion. Ce n'était, à l'époque d'Augustin qu'une *Memoria*, une simple chapelle située au bord de la mer (4), au cœur de la cité, dans le voisinage du port (5). Nul n'en avait fait mention avant St Augustin. Un demi-siècle plus tard, cette *memoria* était devenue un temple magnifique dont parle Procope (5). Le roi Hunéric s'en empara. St Cyprien y apparaissait, on y célébrait les *Cypriana*. Ce temple est repris par les chrétiens à l'arrivée de Bélisaire. Il était situé, comme la *memoria*, au bord de la mer et en avant de la ville (6).

(1) *Serm. VI, de St-Fulgence, P.L.*, t. 65, p. 740.

(2) Monceaux, *Hist. litt.*, t. II, Append.

(3) Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 94.

(4) *Confessions*, V, 8, 15.

(5) Monceaux, *Les Basiliques*, etc., *loc. cit.*

(6) Procope, *Bell. Vand.*, I, 21, 3.

Le temple et la *memoria* ont donc été construits au même endroit, conclut M. Monceaux, mais cette église ne peut être identifiée avec aucune des deux précédentes pour les raisons suivantes :

1° Les *Areae Macrobii* étaient *extra muros*, il n'y avait sur leur emplacement en 383 (départ d'Augustin pour Rome) qu'une simple *cella*, la basilique qui y a été élevée a été confisquée par Genséric, alors que :

2° La *Memoria Sti Cypriani* était au cœur de la ville, en 383 c'était une *chapelle*, elle a été prise par Hunéric. Il y avait donc au moins trois basiliques cypriennes.

M. Audollent (1) est d'un avis différent partagé par le P. Mesnage (2).

Areae Macrobii, tombeau ou *memoria* de St Cyprien

Aux *Areae Macrobii*, sur le tombeau de St Cyprien, aurait été élevée la *memoria* dont parle St Augustin, devenue plus tard le temple cité par Procope ; *memoria* a le sens de tombeau. Il n'y aurait donc que deux basiliques cypriennes mentionnées par les textes. Celle du tombeau ne peut pas être au Sud des citernes de la Malga, ni entre Byrsa et la Malga, car ce village et ses citernes sont en-deçà de l'enceinte (3) ainsi que le Koudiat-Soussou, qui d'ailleurs ne peut répondre au nom de *monticulus*, surtout déduction faite de l'apport des ruines (4). Le mot *piscinae* désignerait non des citernes mais des *thermes* (5) situés hors de l'enceinte. La *rue des Mappales* ne partirait pas de la Malga mais du centre de Carthage,

(1) Audollent, *Carth. Rom.*, p. 160, 172 à 182 et 314. Origine du mot Malga et sens du mot Mappalia, p. 160.

(2) P. Mesnage, *Afr. chrét.*, p. 11.

(3) M. Audollent en donne plusieurs preuves, *Carth. Rom.*, p. 179.

(4) Id., *loc. cit.*

(5) « Hunéric sortit (de la ville) pour aller « ad piscinas », dit Victor de Vita ; M. Audollent traduit : « au bain ».

elle traversait la plaine pour aboutir au Djebel-Kaoui et longeait peut-être momentanément le rivage. M. Saumagne la fait passer entre la colline de l'Odéon et Bordj-Djedid, puis au pied de Sidi-bou-Saïd ; il croit en avoir retrouvé des vestiges. *Mappalia* ou *Megara* sont un même mot qui désigne le vaste faubourg situé au Nord de Carthage jusqu'à la Marsa actuelle. Le texte des *Acta* Maximiliani est obscur, il faut s'en tenir à celui des Acta *Cypriani* et à *Victor de Vita* qui sont clairs. Le silence de Victor de Vita sur la troisième basilique cyprienne prouve sa non existence ; le terme *aliam* employé par lui au lieu d'*alteram* est une de ces incorrections fréquentes chez les Africains.

Pour MM. Saumagne et Renault, il faut, à moins qu'on ne traduise *palatium* par *platum* (proposé par Ruinart), ou par *plateam*, voir dans le palais, la villa de Macrobe achetée par le gouverneur. Les ruines d'une somptueuse demeure romaine, retrouvée près du palais du général Baccouch, indiqueraient l'emplacement de cette villa ; et les *piscinae* seraient les bassins du Dar-Saniat (1). La crique qui est en face du palais Baccouch, et qui seule sur cette côte présente un accostage facile, convient à l'embarquement clandestin de St Augustin, le terme vague de *locus* au lieu de *portus* employé dans les « Confessions » désigne un endroit détourné choisi à dessein pour déjouer les soupçons de Ste Monique (2).

Rien d'ailleurs ne s'oppose à ce que les *Areae Macrobii* aient été au bord de la mer, elles sont en tous cas au nord d'une ligne tracée entre *Bordj Djedid* et la *Malga*. Les trouvailles du P. Delattre autour de la Mâlga prouvent seulement qu'il y eut jadis en ce quartier un centre chrétien important (3).

(1) Saumagne, *Rev. Arch.*, 1909, t. II, p. 188 sq. ; Renault, *Rev. Tun.*, 1912, p. 351 sq et 1913, p. 96 sq.

(2) Audollent, *Carth. Rom.*, *loc. cit.*

(3) Audollent, *loc cit.*

Discussion

Ces deux hypothèses s'appuient sur des raisons sérieuses, elles présentent aussi l'une et l'autre des difficultés. On ne sait pas où étaient les *Mappalia*. Encore que ce mot soit une transformation de Mégara (1), comme le pense M. Audollent, il a certainement une signification plus restreinte ; Victor de Vita, en nommant les deux basiliques cypriennes prises par Genséric, dit en parlant de celle du tombeau : « Celle-ci est dans un lieu appelé Mappalia » (2), c'est-à-dire celle-ci seulement, or l'*Ager Sexti* était très probablement dans le *Faubourg de Megara*, à *Bir-Ftouha* ou ailleurs. Les *Mappales* étaient peut-être au bord de la mer, c'est là que les avait placées Morcelli (3) : *in ipso littore, in Mappalia.* Le P. Delattre avait cru les retrouver près de la colline de Bordj-Djedid (4), ce qui ne peut convenir, cette colline étant « intra muros » ; il en est de même de la Malga et des citernes qui s'y trouvent ; le dernier tracé des murailles de 425, relevé par M. Lantiér (5) confirme les preuves données par M. Audollent ; le texte de Victor de Vita est formel : les *Areae Macrobii* étaient « foris muros » (6). Une loi romaine rigoureusement appliquée défendait d'ailleurs d'enterrer à l'intérieur des murailles (7). Si donc le tombeau de St Cyprien doit être recherché près de la Malga, il semble que ce soit au Nord ou à l'Ouest des citernes et non au Sud près du Koudiat-

(1) Audollent, *Carth. Rom.*, p. 160.

(2) Vict. de Vita, *Pers. Vand.*, voir ci-dessus.

(3) Morcelli, cité par Delattre, *Miss. Cath.*, 1883, p. 370.

(4) Delattre, *Cosmos*, 1888-1889, *Miss. Cath.*, 1883, p. 370 ; *C.R. Acad.*, 1915, 1916, 1917, 1920 ; *Epigr. chrét.*, 1926. Le P. Delattre avait trouvé là un bassin carré et des vestiges chrétiens. Audollent, *Carth. Rom.*, p. 163 à 165, 170 et 180.

(5) Poinssot et Lantier *C.R. Acad.*, 1923, p. 306.

(6) Voir ci-dessus.

(7) Il est vrai qu'au 3e siècle Carthage était une ville ouverte.

Soussou. Les *piscinae* des Actes pourraient être les bassins du *Dar-Saniat* découvertes par M. Renault (1) lesquelles devaient alimenter des thermes ou des viviers et répondent aux diverses acceptions qu'on peut donner au mot *piscinae* (2) ; cependant ces bassins qui n'ont qu'une importance relative ne répondent pas complètement au texte des Actes. Le mot *Palatium* laisse autant d'incertitudes ; il faut éloigner la traduction *platum*, *plateam* ; le P. Delehaye (3) affirme que le mot *Palatium* existe dans les anciens manuscrits, il l'a fait vérifier dans le manuscrit d'Avranches : *platum*, proposé par Ruinart, est la lecture des premiers éditeurs. Quant au *Palais des rois Vandales*, il était probablement à Byrsa (4) mais rien de certain à ce sujet ; il pouvait se trouver sur une colline non loin de Bordj-Djedid, d'où l'on aperçoit la mer (5). Dom Leclercq pense d'ailleurs qu'il ne faut pas nécessairement identifier le Παλατιον des rois vandales avec le *praetorium* des proconsuls romains (6). Bien plus vague encore est le terme de *monticulus*.

Si les données topographiques trop incomplètes ne permettent de rien conclure, l'étude attentive des événements auxquels les textes anciens font allusion engage à quelques suppositions.

M. Monceaux (7) signale une difficulté présentée par une homélie de l'époque vandale : « *Rends aux miens mes ossements* » fait dire l'auteur à St Cyprien. Ces mots

(1) Renault, voir ci-dessus.

(2) Audollent, *Carth. Rom.*, p. 179, et Dict. de Daremberg et Saglio ; voir *Piscina*, t. IV, p. 492.

(3) Delehaye, *Les Passions des Martyrs et les genres littéraires*, p. 110, n° 2.

(4) Beulé, *Fouilles*, et Audollent, *Carth. Rom.*, p. 283 à 285.

(5) Procope, voir ci-dessus. D'après Daremberg et Saglio, le nom de *Palatium* s'est étendu à toute maison grande et somptueuse. *Dict.* Voir *Palatium*, t. IV, p. 290.

(6) *Dict. A.L.C.*, t. II, col. 2264.

(7) Monceaux, *Les Basiliques*, etc., *loc. cit.* Voir ci-dessus.

conviennent spécialement au corps du saint et ils sont prononcés, remarque M. Monceaux, dans une basilique située au bord de la mer, et pour l'anniversaire du saint qui se célébrait à l'*Ager Sexti* et au tombeau. Cette difficulté s'aplanit s'il n'y a que deux basiliques cypriennes : « Les anniversaires des Saints, nous apprend St Cyprien, se célébraient sur les tombes des martyrs », (1) et cela à Carthage dès le 3e siècle : *memoria* a le sens de tombeau (2) ; parfois cependant ce mot s'emploie pour des reliques, des « *pignora* », suivant le mot de M. de Rossi, au sujet d'une mosaïque africaine de 359 (3) ; mais ces reliques remplaçaient alors le corps du saint qu'on ne pouvait se procurer et dans une localité où n'était pas son tombeau. De nombreux exemples le prouvent : à Rome, il y a une memoria avec « *de ligno crucis, de terra promissionis ubi natus est Christus* » (4) ; en Afrique, une *memoria* de St Etienne à Mechta-el-Bir (5), une autre, des Apôtres St Pierre et St Paul à Orléansville (6), et une à Henchir-Megroun (7) des Stes Donatilla, Secunda..., des archanges Sts Michel et Gabriel (8) ; une de St Vincent, martyr de Carthage, à Rouis (9) (cercle de Tébessa), pour n'en citer que quelques-unes.

Mais Carthage possédait le corps de St Cyprien, la *memoria* s'applique donc plus naturellement au lieu du tombeau. Aucun texte d'ailleurs ne nomme simultanément le *tombeau* et la *memoria*, aucun sermon de St

(1) St Cyprien, *Epist.*, 293.
(2) C'est aussi ce sens que donne M. Audollent ; voir ci-dessus.
(3) *Roma sotterranea*, p. 454 sq., voir aussi Audollent, *Mélanges*, t. X, p. 441.
(4) Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 388.
(5) Gsell, *Mon. Ant.*, t. II, p. 228, n° 84.
(6-7) Gsell, *op. cit.*, p. 241, n° 95, et p. 228, n° 86.
(8) *C.I.L.*, VIII, 14.902 ; *C.R. Acad.*, 1906, p. 141.
(9) Guénin, *Rev. afr.*, 1908, p. 295.

Augustin n'est désigné comme prononcé à cette dernière devenue peut-être déjà un « temple magnifique ».

Plus tard des miracles et des apparitions du Saint ont lieu dans une basilique cyprienne ; « *ces miracles*, remarque M. Monceaux, *devaient se produire au tombeau* », mais alors les apparitions aussi, et elles ont lieu dans le temple dont parle Procope (1). D'autre part, l'importance que les Ariens, comme les catholiques, attachaient à ce temple, montre que cette église devait avoir plus que de simples reliques : c'est là que les prêtres ariens, pour bien montrer leur triomphe sur les chrétiens, s'apprêtent à fêter en grande pompe les *Cypriana* ; c'est là aussi que, après la bataille de Décime, les prêtres catholiques, remplaçant les hérétiques, font éclater leur victoire et célèbrent à leur tour la fête anniversaire de St Cyprien qui s'est ainsi vengé de la profanation de ses ossements, de son église, sans doute de son tombeau. Il a permis la délivrance de Carthage juste la veille de son martyre. Cet événement, quel que soit le crédit qu'on ajoute au récit de Procope, perdrait une grande partie de son intérêt à être célébré dans une église contenant seulement des reliques du Saint, alors que son tombeau se trouvait à quelques pas plus loin. Qu'un fait analogue se passe actuellement à Rome, ce serait certainement à la basilique de St-Pierre au Vatican et non ailleurs ; de même à Jérusalem, c'est à l'église du St-Sépulcre, autour du tombeau du Christ, que luttent incessamment catholiques et dissidents, pour avoir l'honneur de célébrer le St-Office.

Le *temple magnifique* dont parle Procope, doit donc être sur l'emplacement des *Areae Macrobii* ; le P. Delattre et M. Monceaux, s'accordent pour le placer au même endroit que la *Memoria* où Ste Monique passa la nuit. Ce temple était situé au *bord du rivage*, en avant de la

(1) Procope, *loc. cit.*, voir ci-dessus.

ville Προ τῆς πολεως (1) ; le mot Προ a le plus souvent le sens de *en avant*, mais aussi de *hors de*, ce qui concorde encore avec la basilique du tombeau et même avec la *Memoria*, ainsi que l'a démontré M. Audollent (2). Une autre église, non mentionnée par les textes, pouvait, à l'intérieur de la ville, porter aussi le nom de Saint-Cyprien.

M. Monceaux fait les objections suivantes (3) : 1° En 383, date du départ d'Augustin pour Rome, il y avait une *chapelle* à la *memoria* et une simple *cella* au tombeau : mais la différence est insensible ; M. Monceaux dit autre part que la *mensa Cypriani* supportait un *autel*, une *cella avec abside* (4) ; et ailleurs il définit la *cella ou memoria :* une petite chapelle construite sur un tombeau (5). C'est aussi le sens donné par M. Gsell à la *memoria :* chapelle à une nef ou *cella rectangulaire terminée* par une abside ; les chapelles trichores sont aussi des *memoriae*. On a trouvé de nombreux exemples de ces différentes sortes de chapelles dans l'Afrique romaine (6). 2° La basilique de Procope (7) a été prise par Hunéric, celle du tombeau par Genséric (8). Cette objection est plus sérieuse ; cependant la basilique prise par Genséric a pu être rendue ensuite aux catholiques, en 475, à l'époque de l'édit de l'empereur Zénon, par exemple, et reprise par Hunéric ; ou peut-être Procope qui n'est arrivé qu'avec les Byzantins, a-t-il fait une erreur de nom.

---

(1) Procope ; voir Basil. près de Ste-Monique.
(2) Audollent, voir ci-dessus. C'est aussi l'avis du P. Delattre.
(3) Monceaux, *loc. cit.*, voir ci-dessus.
(4) *Rev. Arch.*, 1909, t. 39, p. 195, et *Hist. litt.*, *loc. cit.*
(5) Monceaux, *La Vraie légende dorée*, p. 20.
(6) Gsell, *Mon. Ant.*, t. II, p. 151.
(7) *Op. cit.*, voir ci-dessus.
(8) Vict. de Vita, *op. cit.* Voir ci-dessus.

Date

La basilique des *Areae Macrobii* a été construite dans le premier tiers du 5e siècle ; lorsque l'évêque Aurélius fit interdire les danses et construire un autel sur le tombeau de St Cyprien (1), il n'y avait pas d'église : mais une basilique existait en 439 puisque Genséric s'en empara. Le temple de Procope est de la même date ou en tous cas antérieur, pour la même raison, au règne de Hunéric.

Conclusion

La rareté des textes et l'absence de documents épigraphiques obligent à conclure seulement qu'il y avait deux, peut-être trois basiliques cypriennes en dehors des remparts : deux dans le faubourg de Megara, une au bord de la mer.

Les deux basiliques de l'*Ager Sexti* et des *Areae Macrobii*, étaient des *basiliques cémétériales*, elles doivent être entourées de tombes anciennes. L'*Ager Sexti* est recherché à *Bir-Ftouha*, les *Areae Macrobii* près de la Malga ou vers la mer. Un *Baptistère* et *l'emplacement d'une basilique* ont été trouvés à *Bir-Ftouha* et une *vaste basilique* a été fouillée au lieu dit : « *Larmes de Ste-Monique* ».

On ne peut avec certitude donner encore un nom à ces deux monuments, les fouilles n'ayant fourni aucun texte précis à ce sujet. Il faut souhaiter que de nouveaux travaux apportent la lumière sur cette question

---

(1) Voir Audollent, *Carth. Rom.*, p. 327 et 535 sq.
Cet autel était la *Mensa Cypriani*. — St Aug., *Sermons* prononcés à la *Mensa Cypriani* : nos : 13, 49, 114, 131, 154, 169, 305, *serm. inédit.* Aux *Areae Macrobii* : 309, 310, 311, 312, 313. — *P.L.*, t. 38.

CHAPITRE X

BASILIQUES NON RETROUVÉES

—

Outre les monuments chrétiens qui ont été retrouvés à Carthage, on connait l'existence d'un certain nombre de basiliques par les textes des anciens auteurs. Ce nombre varie entre 17 et 22. Plusieurs de ces basiliques sont peut-être parmi celles qui ont été fouillées, mais, ainsi qu'il l'a été dit, une seule a pu être identifiée, c'est la *Basilica Majorum* située à Mçidfa. Une erreur de lecture l'avait fait appeler *Basilica Major*. (V. Victor de Vita : *Basilicam Majorem*) ; la *Basilica Major* n'est nommée dans aucun texte.

On trouvera au chapitre de la *Basilique de Mçidfa*, les détails qui concernent la *Basilica Majorum* et la liste des auteurs anciens et modernes qui intéressent l'étude du monument.

Les autres basiliques seront simplement énumérées ainsi que les auteurs qui les mentionnent et les faits qui s'y rapportent.

Les Basiliques Cypriennes. Au nombre de 2 ou 3 : elles font l'objet d'un chapitre spécial : *Mensa*, *Memoria*, *Tombeau* de St-Cyprien. (v. ci-dessus).

La Basilique de Faustus

C'était une vaste basilique (1) cémétériale bâtie dans l'*Area* de Fauste (2). Elle possédait les corps de nombreux martyrs (1), ses dépendances étaient grandes, plusieurs conciles ont été tenus dans son *secretarium* (2). Elle servait au culte régulier car elle possédait un baptistère ; Vict. de Vita (3) en fait mention et parle de miracles obtenus dans ce baptistère. St Augustin y a prêché (4). L'évêque Deogratias y fut sacré en 454. C'est dans cette basilique que, quelques années plus tard, cet évêque installa les prisonniers ramenés de Rome par Genséric. Hunéric en expulsa les catholiques (5).

(1) Vict. de Vita, *Pers Vand.*, I, 8 ; II, 6, 17 ; III, 9.

(2) Gsell, *Mélanges*, 1901, p. 206 ; Mesnage, *Afr. chrét.*, p. 12.

Elle est antérieure à l'année 418 où un concile s'y est tenu ; d'autes conciles y ont eu lieu en 419 et 421. L'évêque Reparatus en fait mention dans une lettre adressée au pape Jules II en 535 (6). Etant bâtie sur un cimetière, elle devait être située hors de la ville. On ignore qui était Faustus. Les *Acta Saturnini* mentionnent un Faustus né à Abitina, qui subit le martyre à Carthage en 304, le 12 février (7). Les *Areae Fausti* existaient avant cette date.

La Basilica novarum

Basilique cémétériale ainsi nommée parce qu'elle se trouvait dans les *Novæ Areæ* ou *Areae Tertulli* nommées ainsi par opposition aux *Areae Majores* qui existaient sous St Cyprien. Ces *Areae* reçurent les restes du martyr Libosus de Vaga, collègue de St Cyprien et victime comme lui de la persécution de Valérien. La *Basilica novarum*

(1) Mansi, *Conciles*, t. VIII, p. 808.

(2) Mansi, VIII, p. 808 ; III, p. 699 et 810 ; IV, p. 377, 402, 447, 504. *Avellana Collectio*, t. 85, p. 328. Hardouin, *Conciles*, t. II, p. 1154.

(3) Vict. de Vita, *op. cit.*, I, 8 ; II, 6, 17, III, 9.

(4) Aug., *Serm.* 23, 111, 261 ; *P.L.*, t. 38, col. 155, 645, 1202. *Mart. Hieron.*, 15 juillet.

(5) Vict. de Vita, I, 8. Prosper Tiro, *Chron. min.*, I, 490.

(6) Mansi, t. VIII, 808. *Anthol. lat.* de Rise, p. 70 et 91. Pierre le Référendaire.

(7) *Acta Saturnini* et Monceaux, *Hist. litt.*, III, 540.

est une des plus anciennes de Carthage que nous connaissions (1) ; elle est mentionnée dans une lettre de Mensurius, évêque de Carthage lors de l'application des édits de Dioclétien (2). En 303, les autorités civiles croyant se servir des livres saints, emportèrent de cette basilique les livres hérétiques (3). Elle avait donc une bibliothèque ou une salle d'archives. D'après Victor de Vita (4), c'était une vaste basilique où, comme dans la précédente, Deogratias déposa les prisonniers en 454. St Augustin (5) y prononça le sermon 14.

La Basilica restituta

D'après Victor de Vita, cette basilique était située à l'intérieur de la ville : *intra muros*, c'était l'église Primatiale, *in qua semper episcopi commanebant* (6). A côté était la demeure du Primat. Elle existait en 390, année où un concile y fut tenu (6). Procope parle d'une basilique située près du forum, c'était peut-être la *Restituta* (7). Mgr. Toulotte (8) pense à une église restituée par les Donatistes ; Migne (9), l'attribue, soit à Ste Restitute qui a souffert à Carthage et a subi le martyre à Naples, soit à Restitutus, évêque de Carthage. De toutes façons, elle ne doit pas être confondue avec la *Basilica Majorum*, basilique cémétériale qui a été retrouvée à Mçidfa hors les murs, ni avec la *Basilica Major* qui n'est mentionnée dans aucun texte.

---

(1) Mercati, *Studi di storia e diritto*, 1898, p. 345, 346. *Manuscrit de Vérone*, voir Gsell, *Mélanges*, 1901, p. 206.

(2) *P.L.*, t. 43, Aug., *Brevic Coll.*, III, 13, 25.

(3) Optat, I, ch. 19 ; III, ch. 1.

(4) Vict. de Vita, *Pers. Vand*, I, 8, 25.

(5) Aug., *P.L.*, t. 38, p. 111.

(6) Vict. de Vita, I, 5. — Mansi, *Conciles*, IV, 503. Mais il y a peut-être ici une confusion avec la Basilica Majorum.

(7) *Procope*, *Dell. Vand.* II, 14.

(8) Toulotte, *Afr. Chrét.*, p. 74. — Mansi, III, p. 691, 867.

(9) *P.L.*, XI, 1257.

Dans les *Gesta collectionis Carthaginiensis*, elle est nommée : *Ecclesia Catholica Restituta* (1). Les procès-verbaux de la Conférence de 411 y sont remis aux catholiques (1) ; Genséric s'en empara et les Ariens l'occupèrent pendant l'exil de Quodvultdeus (2) ; de nombreux conciles y ont été tenus de 390 à 419 (3). St Augustin y a prononcé plusieurs sermons (4). Aucune église n'a été retrouvée dans la région qu'occupait cette basilique.

La Basilica Sti-Agilei

Elle a été élevée en l'honneur de *St Agilée, martyr de Carthage aux ides d'octobre* (5). Aucun texte très ancien n'en fait mention. Elle avait été prise par les Vandales, car, dit Prosper Tiro, Gunthamund la rendit aux catholiques avec le cimetière qui lui était attenant, la 3e année de son règne (487) (6). L'évêque Boniface y fut sacré en 523. La même année, c'est dans cette basilique que le peuple conduisit en triomphe St Fulgence et les autres évêques exilés avec lui en Sardaigne, à leur retour à Carthage (7). Ferrand, le diacre historien de St Fulgence de Ruspe, raconte avec enthousiasme l'accueil fait aux exilés et la procession qui les accompagna jusqu'à la basilique malgré la pluie battante : les fidèles étendent leurs manteaux (planetae) comme un dais au-dessus de

---

(1) Mansi, t. IV, *Gesta Coll. Carth.*, III, 4.

(2) Vict. de Vita, I, 5.

(3) Mansi, III, col. 691, 732, 752, 770, 810, 823, 867, 880, 915, 952, 967, 979, 1023, 1163 ; IV, col. 435, 490, 482, 503, 508.

(4) *P.L.*, t. 38, Aug., *Serm.* 19, 29, 90, 112, 120, 277, col. 132, 185, 559, 643, 1257 ; *Enarr.* (n° 2) *in ps.* 31, 44, 45.
Le nom de *Restituta* a été donné à *Uzali*, vers 420, à une église rendue par les Donatistes aux catholiques (*De miraculis Sti Stephani*, I, 7) ; même qualification donnée, en 459, à *Aïn Gharab* (Monceaux, *Hist. litt.*, IV, p. 88).

(5) *Kal Carth.*, VIII, Kal. Febr. Possidius indique le 25 janvier).

(6) Prosper Tiro, *ad Chron.*, App., *P.L.*, t. 51, col. 608.

(7) Ferrand, *Vita Fulgentii*, *Prolegomena*, n° 56 ; *P.L.*, t. 65, col. 145.

la tête de Fulgence, comparé au Christ s'avançant vers Jérusalem le jour des Rameaux.

Le concile de 525 qui défendit la suprématie du siège de Carthage fut tenu dans son *secretarium* (1). Cette basilique ne devait pas être très éloignée du *Mandracium* où débarqua St Fulgence (2), puisque la procession arriva jusque-là sans encombre ; elle ne pouvait pas être en plein centre car elle avait une *area*. Elle devait être la principale basilique de la Région du *Mandracium*.

La Basilique des Scillitains ou de Celerina

Les martyrs dits Scillitains parce qu'ils étaient originaires de Scillium en Proconsulaire, moururent à Carthage le 17 juillet 180 (3). Ils étaient douze ; sept femmes et cinq hommes qui furent condamnés par le consul Saturninus ; la plupart étaient des Africains d'origine punique, non des Latins, comme l'indiquent leurs noms. Speratus surtout prend la parole, tous montrent une égale fermeté et ont la tête tranchée.

La basilique qui porte leur nom fut élevée à Carthage sur leurs reliques qui ont été vénérées jusqu'à l'invasion arabe. Plus tard, ces reliques auraient été transportées en France (4).

Le P. Delattre croyait cette basilique près de Douar-Chott, mais il a ensuite pensé que le nom de Tsalli (au Koudiat-Tsalli) était une réminiscence du mot Scillitains (5) (Tsalli en arabe éveille une idée de prière) et que la basilique se trouvait dans cette région, à l'ouest de la Malga où l'on a retrouvé une « area ». Les « actes » (texte grec) disent que les Scillitains ont été ensevelis

(1) Mansi, VIII, p. 636.

(2) Le *Mandracium* est un des anciens ports de Carthage.

(3) *Acta Scillitanorum*, texte grec, Ruinart, p. 84 à 89. Sur *Scili* ou *Scilli*, voir Gsell, *Mélanges*, 1900, p. 120 sq.

(4) Adon, *Chron.*, *P.L.*, t. 123, col. 132.

(5) *Cosmos*, 1894 et 1895, p. 336. Voir Topographie et Monceaux, *Hist. litt.*, t. I, p. 6, 64 ; t. III, p. 538.

« près de Carthage » (1). D'après Adon (2), cette basilique bordait la voie conduisant à Utique et qui prit le nom des Scillitains. Genséric s'en est emparé (3) ; St Augustin y a prononcé le sermon 155 (4).

Le texte de Victor de Vita dit : *Basilica Scillitanorum vel Celerinae*. La *Basilique de Célerine* est donc vraisemblablement la même que la basilique des Scillitains. Ste Célerina est une martyre qui porte le nom d'une famille qui s'est faite catholique avant St Cyprien (5), à Carthage en 203.

La basilique de Celerina était voisine du monastère de Bigua (6).

On n'a aucun détail sur les basiliques suivantes que les textes mentionnent seulement :

Basilique de la 2e Région, qui est peut-être la même qu'une des précédentes. Il s'y tient des conciles de 403 à 410 (7).

Basilique de la 3e Région — St-Pierre. St Augustin y a prononcé un sermon (8).

Basilique de la 6e Région — St-Paul. Simplement mentionnée (9).

Basiliques de Gratien, de Théodose, d'Honorius

Elles ont été fondées ou restaurées par les princes du même nom. St Augustin y a prêché (10). Celle d'*Honorius*

1) *Acta Scillitanorum*.

(2) *Martyr. d'Adon*, *P.L.*, t. 123, p. 284.

(3) *Vict. de Vita*, I, 3, 9.

(4) *Serm.* 155, *P.L.*, t. 38, col. 840, et *Serm.* 48, 174.

(5) St Cyprien, *Epist.* 39, 3.

(6) *Post. oper.*, Vict. de Vita, *Passio beatissimorum martyrum*, etc. VII, p. 62.

(7) *P.L.*, t. 43, col. 814. — *Mansi*, III, p. 794, 798, 799, 810 ; IV, 494, 498, 500, 503.

(8) *P.L.*, t. 38, col. 115 ; Aug., *Serm.* n° 15.

(9) Codex, *Canon Eccl. Afr.*, Hardouin, I, p. 388.

(10) *P.L.*, t. 38, col. 849, 889 ; *Serm.* 163.

était le *temple de Cœlestis* désaffecté en 399. Le jour de Pâques de la même année, l'évêque Aurelius installe sa chaire dans la même *cella* du temple. On a supposé ce temple sur la colline dite de Junon (1).

Basilique des Tricilles ou des Pavillons

Triclia ou *Trichila* signifierait Pavillon (2). M. Gsell pense que le mot *Tricilles* est la corruption du latin : *Trium cellarum*, la basilique des Trois-Chapelles (3) ; peut-être celle de Damous-el-Karita (ou celle de Bir-Ftouha) qui contiennent des trichores. Il n'est pas très certain, d'autre part, que cette basilique était à Carthage ; Migne dit cependant : « *Quae videlicet Carthagine* » (4). St Augustin y a prêché (5).

La Basilique Theoprepia

La Theoprepia était la Primatiale des Donatistes ; en 411, les évêques du parti s'y réunirent.

Les Donatistes avaient d'autres basiliques nommées dans plusieurs textes (6).

Basilique du martyr Julien

Léonce en parle dans la vie de Grégoire d'Agrigente (7), au sujet d'un fait qui se passa en 577, à Carthage. Il s'agit probablement de St Julien d'Antioche (8).

(1) Audollent, *Carth. Rom.*, p. 538 et 262.

(2) Audollent, *Cart. Rom.*, p. 315, note 13.

(3) Gsell, *Notes inédites*, p. 28.

(4) *In Flori Collec. ad Ephes.*, III, *P.L.*, 119, col. 376.

(5) *P.L.*, t. 38, Aug., *Serm.*, 2, 29, 53 : *Enarr.* II. in ps. 37. t. 38, col. 364, note c et Mesnage, *Afr. Chrét.*, p. 14.

(6) Aug. *Epist.* 139, *P.L.*, t. 33, *Gesta Coll. Carth.*, III, 5 ; *P.L.*, IX, 1364. Monceaux, *Hist. litt.*, IV, p. 140.

(7) *P.G.*, t. 98, p. 563.

(8) Gsell, *notes inédites*.

Basilique des Tertullianistes

Elle fut occupée par les partisans de Tertullien, et ouverte aux catholiques sous l'épiscopat d'Aurélius (1).

Basilique de Thrasamund

Le P. Mesnage la place près de la mer et du fort de Bord-Djedid. Bâtie par les Ariens, elle revient aux catholiques après la prise de Carthage par Bélisaire (2).

La Theotocos

Procope nomme deux églises que fit construire Justinien : la Théotocos et Ste-Prime (3). La Théotocos, dédiée à la *Mère de Dieu*, se trouvait dans les dépendances du Palais. Cette église existait déjà du temps des Vandales. Un poète contemporain, Pierre le Référendaire, a écrit quelques vers : *in basilica Palatii Sanctae Mariae*, insérés dans l'anthologie de Carthage (4). M. Monceaux pense que ces vers étaient « la légende d'une double fresque représentant la Nativité et la Passion du Christ » (5). Justinien a agrandi cette église. Solomon, poursuivi par les soldats rebelles, pendant la sédition des gens de guerre s'y réfugia (6). Le P. Delattre a cru en retrouver les traces dans des débris chrétiens découverts sur la colline de Byrsa, dans les absides qu'on suppose être les restes du *Palatium* (7).

(1) Aug., *de Haeres*, 86, *P.L.*, t. 42.

(2) Félix, *Anthol. lat.*, I, 213, v. 5, 6.

(3) *Procope*, *De AEdif*, I, VI, 5, 2. *Bell. Vand.*, II, 14, 3.

(4) *Anthol. lat.*, I, n° 380 = Pierre le Référendaire.

(5) Monceaux, *Rev. Arch.*, 1906, t. I, p. 189.

(6) Procope, *Bell. Vand.*, XIV, 3.

(7) Beulé, *Fouilles* = Journal des Savants, 1860, p. 56. Delattre, *Miss. Cath.*, 1883, p. 574 ; Audollent, *Carth. Rom.*, p. 285 et *Dictionnaire* de Mgr Baudrillart : t. I, Afrique.

Basilique de Ste-Prime

Cette église fut bâtie sous Justinien en dehors du Palais. Ste Prime est une des martyres d'Abitina (1).

Il n'est pas possible de connaître exactement le nombre des anciennes basiliques de Carthage ; plusieurs peuvent être désignées sous le même vocable, et il y en a d'autres dont le nom ne nous est pas parvenu. Les Donatistes possédaient plusieurs églises, ils s'étaient emparés de basiliques catholiques qui leur furent reprises de force, en 317, lors de l'Edit de Constantin.

D'après Victor de Vita, le clergé de son époque comprenait 500 membres, ce qui suppose de nombreuses églises ; à Rome les églises atteignaient, dit Optat, le nombre de 40 ; celles de Carthage n'étaient peut-être guère moins nombreuses (2).

Monastères

Carthage avait aussi plusieurs monastères ; les textes relatent les suivants :

Monastère de St Etienne

C'était un couvent de religieuses ainsi mentionné : *In monasteric puellarum in quo reliquiae Sti Stephani sitae sunt.* M. Gauckler pense l'avoir retrouvé non loin de la basilique de Dermech (Voir plus haut) (3).

(1) Procope, *de AEdif.*, VI, 5, 2.
Toulotte, *Afr. Chrét.*, p. 77.

(2) *Optat*, I, 19 ; III, 1 ; Aug., *Contra Gaudentium*, 1, 6. Vict. de Vita, III, 9, 34 et Ruinart, *Acta Martyrum :* Passio Donati. Voir Monceaux, *Hist. litt.*, t. IV, 137, 438.

(3) *P.L.*, 51, p. 842. *De promissionibus et praedictionibus Dei*, IV, 6, 9. Composé vers 452. Monceaux, *Hist. litt.*, t. IV, p. 102.

Monastère du Mandracium

Solomon, général de Bélisaire, avait fait construire près du *Mandracium* (1) un monastère qui renfermait une chapelle et constituait une citadelle imprenable. Les auteurs arabes le nomment (2) : *Tour d'Abou-Soléïman.* Il existait encore au Moyen-Age ; Aréobindus, poursuivi par Guntharis, s'y réfugia. On ne sait si les moines étaient Grecs ou Latins, mais ils ont dû essaimer et créer d'autres monastères ; celui de Gillium (Henchir-el-Fras, près de St-Joseph de Thibar) subsistait encore à l'époque musulmane (3). Il entretenait des relations avec une laure de Palestine (4).

Le docteur Carton le croit au *Koudiat-Ksiba* (5).

Monastère de Bigua

Il est situé près de la *Basilique de Celerina* : « Les restes des sept moines de Capsa que le roi arien Hunéric avait fait mettre à mort y furent déposés » (6). Hunéric ordonna « de livrer aux païens avec leurs habitants tous les monastères d'hommes et de vierges consacrées à Dieu ».

Le Diaconicum

Il faut ajouter à ces divers monuments le *Diaconicum* qui était, d'après Tissot, un Grand Séminaire (7).

1) Procope, *Bell. Vand.*, II, 26, 2 ; *De AEdif.*, V, 5, 2.
(2) El Bekri, XII, 522. Cité par Audollent, *Carth. Rom.*, p. 223.
(3) *P.L.*, t. 69, p. 50. Voir Mesnage, *Afr. Chrét.*, p. 16, n° 3.
(4) Mémorial de St-Euloge, voir Gsell, *Mélanges*, 1900, p. 125.
(5) Carton, *Bull. Antiq. de France*, 1906, p. 199 ; voir Topographie (ci-dessus).
(6) Vict. de Vita, *Passio Beat. Martyrum*, etc., III, 52.
(7) Aug., *App. ad. Hist. Donat.* Voir Tissot géographie, t. II, p. 660.

Nommons encore quelques souvenirs chrétiens :

Areae

Les *Areae* retrouvées à Carthage sont nombreuses. Les textes anciens nomment, antérieures à la persécution de Dioclétien :

1. Les *Vieilles Areae* ou *Areae Majores* qui entourent la Basilica Majorum (1). 2. Les *Areae Macrobii* (2). 3. Les *Areae Fausti*. 4. Les *Areae Novae* où ont été élevées les basiliques citées ci-dessus. 5. Les *Areae de Tertullus* mentionnées uniquement dans le manuscrit de Vérone et qui devaient être à Carthage (3) ; elles sont peut-être les mêmes que les *Areae Novae*.

Il faut ajouter : un *Baptistère* et un *Consignatorium* chantés par Calbulus (4) ; les *Jardins de St Cyprien* (5), l'*amphithéâtre* illustré par la mort de nombreux martyrs, les *prisons* où sont souffert tant de confesseurs (6) ; les *Thermes de Gargilius* où siégea la conférence de 411, et que le P. Delattre situe sur la colline dite de Junon, à côté du Carmel actuel) (7).

Si l'on ajoute à ces monuments les innombrables *Inscriptions* ou morceaux d'inscriptions (environ 40.000) (8) retrouvées sur tous les points de la ville, les *Lampes chrétiennes* particulièrement intéressantes, les objets variés, on se rendra compte qu'il n'est pas possible de fouler le sol de Carthage sans y rencontrer un souvenir chrétien.

(1) Tertullien, *ad Scapulam*, 3. — Aug., *Serm.*, 34, *P.L.*, t. 38.

(2) Voir les basiliques cypriennes.

(3) Gsell, *Mélanges*, 1901, p. 206. *Dict. A.L.C.*, *Area*, t. I, 2794. Mercati, *Studi e documenti di storia di diritto*, XIX, p. 345.

(4) *Anthol. lat.*, *fasc.* I, p. 290-291, nos 378, 379.

(5) *Acta Proconsularia*, 2 ; et Pontius, *Vita Cypriani*.

(6) Aug., *Brev. Coll.*, I, 14 ; *P.L.*, t. 43.
Gesta Coll. Carth., I, Mansi IV, col. 51 ; *P.L.*, t. XI, col. 1257.

(7) Delattre, *Cosmos*, 1888, p. 243.

(8) Delattre, *Epigr. Chrét.*, 1926, p. 15. Consulter les nombreux ouvrages du P. Delattre.

CONCLUSION

Résumé

L'ensemble des monuments chrétiens retrouvés à Carthage ou connus par des textes, montre l'importance qu'a prise promptement le christianisme dans cette ville. Avant la paix de l'Eglise il y avait plusieurs *Areae : Areae Macrobii, Areae Fausti, Areae Tertulli, Areae Majores* et *Areae Novae* (1) ; des chapelles y sont construites sur les tombes des martyrs : *cellae, memoriae, mensae*, où l'on célèbre bientôt le culte ; des maisons privées servent aussi au même usage (2) : c'est la *domus ecclesiae* qui existait dès le 3e siècle. Au début du 4e siècle, les édifices du culte prennent le nom de *basiliques* ; la *Basilica Novarum* (3) est nommée en 303 et en 312 ; Optat cite également des basiliques ; peu après, Dioclétien ordonne la destruction des églises chrétiennes de Carthage.

Aucun de ces édifices primitifs n'a été retrouvé ; mais des tombes très anciennes, groupées autour des sépultures des martyrs, font connaître l'emplacement à l'extérieur des murailles. Dans la Région de la *Malga*, à *Damous-el-Karita*, à *Bir-Ftouha*, à *Mçidfa* (Areae Majores) et, plus près de la mer, vers la station de *Ste-Monique*. C'est aussi dans ce *Faubourg de Mégara* qu'ont été retrouvées les principales basiliques : basiliques de *Damous-el-Karita*, de *Bir-Ftouha*, *Basilica Majorum*, *Basilique de*

(1) Voir les textes anciens ci-dessus, et Monceaux, *Hist. litt.*, III, p. 12 sq et 538.

(2) *Dict.*, *A.L.C.*, *Carthage*, II, p. 2084 et 2106 et V, p. 527 — Eglise ; Leclercq, *Manuel*, p. 412 ; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, I, X, ch. 2.

(3) Voir ci-dessus Basiliques non retrouvées.

St-Cyprien (1). Deux églises seulement ont été découvertes à l'intérieur des remparts de 425, celle de *Bir-Knissia*, et celle de *Dermech* plus récente dont l'époque correspond à une moindre extension de la ville. Parmi les églises retrouvées, trois étaient cémétériales (2), c'est-à-dire construites dans des nécropoles antérieures. Aucune n'est la transformation d'un monument païen, mais plusieurs sont superposées à des édifices plus anciens (*Damous-el-Karita*, St-Cyprien), et on a souvent utilisé dans leur construction des éléments architectoniques de monuments publics démolis : colonnes, chapiteaux, consoles, etc. (*Dermech*, St-Cyprien...)

La loi de l'orientation n'est pas toujours observée (St-Cyprien, *Bir-Knissia*) ; à Dermech cependant, malgré la difficulté présentée par le terrain, l'abside est à l'est.

Les murs ont généralement 50 cm. d'épaisseur, plus dans les absides ; leur appareil, souvent soigné, est en moellons alternés d'assises de pierres, jamais en pierres de taille ; les colonnes, chapiteaux, revêtements sont en beaux matériaux : marbres divers, brèches d'Afrique, grès, kadel, saouan, granit...

Les types sont variés : dans plusieurs on reconnaît le plan des églises syriennes ou des anciens édifices coptes : un rectangle terminé par une abside hémisphérique accostée de sacristies (Dermech, St-Cyprien) : d'autres imitent les églises constantiniennes de Jérusalem : un *atrium*, précédé ou non d'un proche, et communiquant par trois portes avec le *quadratum populi* (St-Cyprien, *Bir-Knissia*). Dans d'autres, pas de sacristies (Basilica Majorum), mais une *area muro cincta*, soit rectangulaire, soit hémisphérique et entourée d'une galerie couverte (*Damous-el-Karita*).

(1) Les Basiliques sont souvent aux lisières des villes : à Thélepte, Tipasa, Timgad, Djemila, etc. (Voir Gauckler, Gsell, Diehl, Monceaux, etc.).

(2) Certaines (*Damous-el-Karita*) ont servi au culte régulier.

Une autre enfin (*Damous-el-Karita*) reproduit le plan de l'ancienne *salle hypostyle*, mais en deux nefs se coupant à angle droit et dessinant une vaste croix latine.

Comme en Orient, les nefs sont nombreuses : une seule église n'a que trois nefs (*Bir-Knissia*) ; une, cinq (*Dermech*) ; deux ont sept nefs (St-Cyprien et la Basilica Majorum) ; deux enfin, neuf nefs (*Damous-el-Karita* et la *Basilica Majorum* restaurée). Tantôt les colonnes sont simples, tantôt géminées (*Dermech*), tantôt remplacées par de puissants piliers précédés d'une colonne (*Damous-el-Karita*, grandes nefs). L'autel, en bois sans doute, était placé très en avant de l'abside, dans la grande nef, sous un *ciborium*, soutenu par quatre colonnes et entouré de *cancels* qui l'isolaient (*Dermech*) : d'autres barrières formaient des séparations dans les nefs latérales. Une basilique (*Basilica Majorum*) a fourni une *Confessio martyrum* avec *fenestella*, placée sur les tombes des martyrs.

Le *presbyterium* semi-circulaire, parfois entouré d'un déambulatoire, ayant un banc tout autour et, au fond, une cathèdre (*Dermech*), est généralement surélevé et fermé par une iconostase (*Damous-el-Karita*, St-Cyprien, Dermech). Le sol est pavé de dalles funéraires (*Damous-el-Karita*, St-Cyprien) ou d'intéressantes mosaïques (*Dermech, Damous-el-Karita*) ; les murs étaient recouverts, soit de plaques de marbre ou de porphyre (*Dermech*), soit de carrés de brique décorés de sujets chrétiens (*Dermech, Damous-el-Karita, basilica Majorum*), soit de dessins au fer ou d'un enduit orné de peintures murales (*Dermech, Damous-el-Karita*).

Les fenêtres s'ouvraient sans doute sur les murs des bas-côtés et dans la prolongation des murs de la grande nef, comme dans la plupart des anciennes basiliques ; une toiture en charpente à double pente et recouverte de tuiles, surmontait la grande nef ; les bas-côtés et les sacristies avaient des toits plats en pente vers l'extérieur. Un texte de Victor de Vita fait allusion à cette dispo-

tion de la couverture des églises africaines : les Vandales assiègent une église pendant l'office, ils grimpent sur le toit et lancent des flèches à l'intérieur par les fenêtres : *Texta conscendunt et per fenestras ecclesiae sagittas spargunt* (1). Une curieuse mosaïque trouvée à Tabarca reproduit le modèle d'une *ecclesia mater* ayant une construction semblable (2).

Plusieurs églises étaient entourées de dépendances : parmi celles-ci, les plus intéressantes sont les *baptistères* qu'on a retrouvés dans trois basiliques. Les *fonts* ont un type commun ; une cuve hexagonale entourée de quatre colonnes soutenant un baldaquin, d'où pendaient des rideaux (*Damous-el-Karita, Dermech, Bir-Ftouha*). L'une de ces cuves est placée au centre d'une salle carrée à double déambulatoire et communiquant avec une intéressante chapelle (*consignatorium*) et d'autres salles ; une autre est dans une basilique spéciale, avec chapelle et dépendances (*Dermech* et *Damous-el-Karita*).

Deux *memoriae martyrum* en forme de *trichores* sont annexées à deux basiliques, ainsi qu'une autre *chapelle tréflée* et de nombreuses *cellae* et *chapelles funéraires* (*Bir-Ftouha* et *Damous-el-Karita*). Un des plus curieux monuments est une *rotonde souterraine* ayant servi très probablement de mausolée à un saint. Un monastère de religieuses (St-Etienne) et les restes de chapelles élevées dans des édifices antérieurement construits, complètent la liste des monuments chrétiens.

Outre celles qui ont été empruntées aux édifices en ruines, certaines sculptures sont propres aux églises : colonnes, chapiteaux byzantins ou de l'époque de dégénérescence romaine, consoles, cancels, iconostases. La plus remarquable sculpture représente l'*Adoration des*

(1) Vict. de Vita, *Pers. Vand.*, I, 41 ; et Aug., *Serm.*, *P.L.*, t. 46, p. 1003.

(2) Au musée du Bardo, *Catal.* 1907, n° 307, pl. 21, n° 1, p. 29. *Inv. Mos.*, fasc. II, n° 1021, p. 325 et pl. 60.

Mages et l'Apparition de l'Ange aux Bergers (1), beaucoup d'autres reproduisent les sujets familiers à l'art chrétien et spécialement ceux qui sont particuliers à l'Orient et à l'Egypte. Des *dessins au trait*, des *mosaïques*, art africain par excellence, une fresque avec des personnages (2), des plaques de revêtements, des sarcophages, des *carreaux de terre cuite*, des *lampes* particulièrement intéressantes, et des objets variés : cadrans solaires, alphabets, tables à jeu, bénitiers, monnaies, complètent l'intérêt archéologique des monuments. Le sous-sol des *areae* (3) et des basiliques a fourni des tombes de tous les genres trouvés en Afrique : hypogées avec *arcosolia*, jarres, auges, dalles de marbre, et une très riche collection d'inscriptions d'un grand intérêt épigraphique.

Date

Ces basiliques ont été bâties entre la fin du 4e siècle et le 6e (domination byzantine). Mais il n'est pas possible en général de leur assigner une date précise ; une seule a été identifiée (4). La période qui s'étend du dernier quart du 4e siècle à l'arrivée des Vandales est féconde pour l'archéologie chrétienne de Carthage. Des influences d'art byzantin se sont répandues de bonne heure le long du littoral méditerranéen ; on en voit des exemples dès le 4e siècle, en Dalmatie, à Salonique, par exemple, et Carthage qui conserva de constants rapports avec l'Orient, a dû utiliser rapidement les nouveaux procédés d'art et de décoration ; d'autre part, il ne faudrait pas croire que le siècle d'occupation vandale n'ait fourni aucun monument chrétien ; on a retrouvé déjà en Tunisie des en-

(1) *Damous-el-Karita.*

(2) Chapelle souterraine à *Byrsa.*

(3) Carthage n'avait pas de catacombes.

(4) *La Basilica Majorum.*

sembles de cette époque (1) ; à Carthage, un auteur nomme la basilique que fit ériger Thrasamund (2). L'archéologie offre une transformation insensible entre la fin du 4ᵉ siècle et le 6ᵉ ; il faut donc se garder d'attribuer à Justinien des monuments qui lui sont antérieurs, bien que nous sachions par les auteurs contemporains (3) que cet empereur a beaucoup embelli Carthage, et ne pas croire que tout art byzantin dans l'Afrique du Nord. ne remonte qu'à l'occupation byzantine.

Conclusion

La variété que nous avons signalée, dans les quelques églises retrouvées à Carthage, prouve une fois de plus que les basiliques chrétiennes ne peuvent se rattacher à un type unique, comme on l'a cru pendant longtemps (4).

Il est à remarquer qu'ici elles ont peu emprunté à Rome, aucune n'a un transept comme les églises romaines. Elles se rapprochent au contraire beaucoup plus des basiliques syriennes et des anciens monuments coptes dont elles ont imité le plan. On retrouve même à Carthage les deux types de basiliques syriennes :

1° Le *type syrien de provenance grecque* qui comprend un *quadratum populi* prolongé par une abside semicirculaire accostée de deux *secretaria*, le tout inscrit dans un rectangle avec entrées sur le petit côté opposé à l'abside.

2° Le *type oriental des églises syriennes* à doubles portes latérales (portes sur deux côtés contigus), type mixte

(1) A Sbeitla, où la domination vandale était, il est vrai, moins effective.

(2) Voir ci-dessus : Basiliques non retrouvées.

(3) Procope AEdif., VI, 4, — Evagre, *Hist. Eccles.*, IV, 18.

(4) G. Leroux, *L'origine de l'édifice hypostyle*, p. 313 à 324 et *Les églises syriennes à portes latérales*, p. 130.

qui témoigne d'influences diverses (1). Le plan du type oriental provient de celui de l'ancienne salle hypostyle, il a été imité ensuite dans les mosquées arabes (2).

L'Egypte a surtout influencé l'iconographie et la décoration. L'archéologie confirme l'histoire et prouve que Carthage n'a cessé d'avoir des rapports avec l'Orient, elle lui a emprunté aussi sa liturgie et le culte de ses saints.

Cependant, ce qu'il est intéressant de constater, c'est que les basiliques de Carthage, sauf celle de Damous-el-Karita qui est nettement orientale, répondent surtout à un type spécialement africain, différent des édifices de Rome et de l'Orient, et qui a son originalité propre. Les cimetières ne copient pas davantage ceux de Rome : Carthage n'a jamais eu de catacombes, mais seulement des *areae* à ciel ouvert (3). Mais tout l'intérêt des monuments chrétiens de Carthage n'est pas là, ces édifices sont surtout le reflet et le témoignage des premiers siècles du christianisme en Afrique, et de la lutte que, pour s'implanter, il dut entreprendre contre le paganisme, le schisme et l'hérésie. Sur les murs en ruines des églises, on lit les tâtonnements d'une religion nouvelle obligée de s'installer hors de l'enceinte, dans des villas d'emprunt ; les traces les plus anciennes du christianisme sont les tombes des martyrs ; autour de celles-ci semble naître une génération de chrétiens qui viennent après leur mort dormir à côté de leurs ancêtres ; puis ces *areae* deviennent elles-mêmes le centre du culte ; d'abord de simples *cellae*, des *memoriae* sont construites, puis remplacées ensuite par des *basiliques* de plus en plus vastes

(1) G. Leroux, *L'origine de l'édifice hypostyle*, *loc. cit. Les églises syriennes à portes latérales*, p. 115 à 130. — Bréhier, *Bull. Monum.* 1927, p. 232 248.

(2) Dans la grande Mosquée de Kairouan, par exemple.

(3) En Tunisie, il y a d'importantes catacombes à Sousse. Leynaud, *Les Catacombes africaines, Sousse Hadrumète*.

lorsque le christianisme obtient la liberté et le droit de cité. Celles-ci utilisent alors les restes de monuments détruits et elles conservent les traces de ces transformations : la nef s'allonge comme à Damous-el-Karita ; une nouvelle abside se crée pour l'évêque, dont on distingue encore la place, et pour le clergé devenu plus nombreux ; parfois, elle nécessite une autre orientation du monument. Pour embellir les églises, des artistes viennent de loin, de la Grèce, de l'Orient, apportant la pureté de l'art classique ou des procédés nouveaux ; l'Egypte enseigne à décorer et répand la dévotion à ses saints : la *memoria* des martyrs est reconstruite avec luxe ; des sculptures, des mosaïques sont employées pour l'enrichir ; des *cancels* deviennent nécessaires pour maintenir la foule prête à envahir le *ciborium* sous lequel on célèbre l'office divin ; des places spéciales sont réservées aux Vierges consacrées, aux veuves ; d'autres barrières séparent les sexes (1).

Peu à peu, autour de la basilique, se groupent de nouvelles constructions répondant aux besoins divers : des *baptistères* où les néophytes naissent à la vie chrétienne, des logements pour le clergé, des salles pour les assemblées, les conciles, les archives ; des bibliothèques pour conserver les livres saints, des écoles, des séminaires, des scolae-cantorum peut-être, pour former la jeunesse et lui apprendre le chant divin (2). Tout près, s'installent les confréries, les couvents où l'on vient chercher la paix en ces temps troublés, tout se resserre auprès de la basilique principale pour lutter contre le paganisme, ou contre une communauté hérétique parfois toute proche (3).

(1) Aug., *Civ. Dei*, II, 28.

(2) Vict. de Vita raconte l'histoire de douze jeunes clercs de Carthage formés au chant de l'office divin, et qui furent persécutés par les Vandales, *Pers. Vand.* III, 39-40.

(3) Voir à ce sujet les plaintes d'Optat d'Augustin.

Puis viennent les temps où la ville se dépeuple, où la foi s'éteint ; les édifices deviennent trop grands, il faut les restreindre ; on diminue la nef, on bâtit une nouvelle abside en avant de la première, les dépendances tombent en ruines, ensuite l'Islam triomphant détruit de nombreux monuments, en emporte les pierres, les colonnes, les sculptures pour construire ses mosquées, et s'acharne avec une rage fanatique contre les inscriptions, les tombeaux qui sont mis en pièces, afin de détruire jusqu'au nom de chrétien. Le temps, les invasions diverses, achèvent l'œuvre de destruction, et dispersent ce qui reste de la ville ancienne, la terre enfin protège, en les recouvrant, les derniers vestiges, ensevelissant tout dans le sol et dans l'oubli.

Aujourd'hui Carthage ressuscite, une ville nouvelle s'élève sur les ruines de l'antique cité, et la colline de Byrsa est couronnée par la basilique moderne que le C[al] Lavigerie y a fait ériger. Ces monuments attestent la continuité de la vie sociale et religieuse commencée sur cette terre d'Afrique il y a tant de siècles, et maintenue en dépit des guerres et des invasions. Parfois, ces constructions entravent les recherches de l'archéologue ou de l'historien, mais, peuvent-ils leur en vouloir, eux qui cherchent à faire revivre le passé pour mieux éclairer l'avenir, et apprendre ainsi à leurs contemporains que les grandes œuvres humaines ne sont jamais complètement anéanties, même après les pires dévastations, puisqu'on peut toujours en tirer un exemple et une leçon (1).

J. VAULTRIN.

(1) ERRATA. — Dans le dernier numéro de la *Revue Africaine*, p. 106, ligne 2, *au lieu de* conservées au Musée Lavigerie, *lire* conservées chez les Pères Blancs. — Ligne 6, *au lieu de* basili-

ques chrétiennes de Carthage, *lire* Basiliques chrétiennes de Carthage.

PLANCHE II *bis.* Titre : DAMOUS-EL-KARITA. CELLAE, et plus bas : d'après le plan conservé chez les P.P. Blancs.

P. 220, *ajouter :* note 2. Ce plan, encore inédit, se trouve chez les P.P. Blancs et a été levé par les soins du P. Delattre. Nous devons à l'obligeance du P.G.G. Lapeyre d'avoir pu le reproduire ici.

PLANCHE XXIV, Plan d'après le levé d'un scolastique. Delattre : *L'antique chapelle souterraine.*.

Comptes rendus

Général Paul AZAN. — *Conquête et Pacification de l'Algérie.* — Paris, Librairie de France, 1931, in-4° de 544 pages avec 55 planches hors-texte et trois cartes.

Le seul ouvrage d'ensemble sur la conquête de l'Algérie — nous voulons dire le seul qui comptât — était jusqu'à ces derniers temps les *Annales Algériennes* de Pellissier de Reynaud. Ecrits par un témoin des événements à qui ses fonctions avaient permis d'avoir connaissance de documents aussi importants que longtemps inaccessibles aux travailleurs, ces trois volumes constituaient une base solide pour l'étude des années 1830 à 1848. Pour la période postérieure à la soumission d'Abd-el-Kader, on disposait des trois derniers volumes de la *Conquête de l'Algérie* par Camille Rousset, qui s'arrêtent à la soumission de la Kabylie, ouvrage qui n'est ni complet ni sérieux.

Cette lacune vient d'être comblée pour la plus grande partie par le général Paul Azan. Sous le titre de *Conquête et Pacification de l'Algérie*, il a publié dans la collection consacrée à l'occasion de l'Exposition coloniale aux *Armées françaises d'Outre-Mer*, un important volume qui est l'histoire militaire de l'Algérie depuis la prise d'Alger jusqu'à la fin du gouvernement de Randon en 1858.

Bien que, par suite de la règle adoptée pour cette collection, l'ouvrage du général Azan soit dépourvu de références, il suffit d'en lire quelques pages au hasard pour se rendre compte que sa documentation repose non seulement sur la connaissance de la littérature imprimée relative au sujet, mais surtout sur un dépouillement très poussé des documents d'archives. Il y a là le résultat de trente années de recherches poursuivies méthodiquement et avec critique dans les fonds du Ministère de la guerre. Et c'est précisément ce qui donne à ce livre sa valeur et sa solidité.

De plus, l'auteur n'est pas un historien en chambre. La carrière du général Azan s'est poursuivie presque en entier en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Il connaît à fond ces pays où il a pris contact avec la réalité des lieux et des hommes qui, du moins ceux-ci, n'ont pas tellement changé depuis cent ans et moins encore. L'expérience personnelle de l'auteur éclaire le passé ; elle donne du ton et de la vie à cette histoire et lui confère ainsi une autorité qui lui ferait probablement défaut, si elle était écrite par un érudit de cabinet. Il eût été difficile à un autre de dégager avec autant de lucidité les enseignements qui découlent de la conquête de l'Algérie, des erreurs commises aussi bien que des succès remportés ; enseignements qui sont toujours d'actualité. L'Algérie est la grande école coloniale de la France.

L'ouvrage du général Azan ne vaut pas seulement comme histoire d'ensemble de l'Algérie de 1830 à 1858. Elle en précise les grandes lignes et les étapes, et facilite ainsi les études de détail auxquelles elle apporte un cadre et une base également solides.

Cet ouvrage comprend avec 23 reproductions de documents, 117 illustrations en couleur et en noir (scènes de la conquête, portraits, uniformes) réparties en 55 planches hors-texte. La partie inédite est constituée par la reproduction des aquarelles du capitaine Maréchal. Il ne faut y chercher ni l'habileté du crayon, ni la richesse du coloris, mais elles ont de la vie, du mouvement et une sorte de naïveté. Les reproductions sont bien venues, mais les légendes sont peu faciles à lire.

Nous souhaitons que le général Azan ne nous fasse plus attendre son *Armée d'Afrique* dont, mieux que personne, il est à même de faire revivre la physionomie et la personnalité

G. Esquer.

Philippe de Cossé Brissac. — *Les rapports de la France et du Maroc pendant la conquête de l'Algérie* (1830-1847). Paris, Larose, 1931, in-8°, 176 pages, 8 planches hors texte et une carte dépliante.

L'établissement des Français en Algérie, conséquence de la prise d'Alger, provoqua des réactions bien différentes chez



les souverains des Etats limitrophes de l'ancienne Régence. Tandis que les beys de Tunis faisaient preuve de dispositions conciliantes et bientôt amicales, le sultan du Maroc montra des sentiments hostiles et suscita à la France les plus graves embarras, jusqu'au moment où la défaite de son armée et le bombardement de ses ports le contraignirent à changer d'attitude.

L'ouvrage de M. de C. B. nous permet de suivre le développement et de comprendre les vicissitudes des relations franco-marocaines durant cette période. L'auteur a rassemblé les indications éparses dans les histoires de la conquête, en particulier dans les « Annales » de Pellissier de Reynaud ; il a utilisé les travaux de détail, les textes et les collections de documents publiés dans ces dernières années en France, en Algérie au Maroc ; il a, surtout, exploré les archives des Affaires étrangères. La correspondance des consuls, Delaporte, Méchain, de Chasteau, de Nyon, les rapports des envoyés extraordinaires de la Rüe, de Mornay, des agents chargés de missions spéciales comme Léon Roches, enfin les dépêches des gouverneurs généraux communiquées par le ministre de la guerre à son collègue des affaires étrangères lui ont fourni une masse de renseignements mis en œuvre avec autant de sagacité que de clarté.

Dès les premières pages, l'auteur indique les causes du différend franco-marocain. Le makhzen comptait profiter de la ruine de l'Etat turc pour soumettre à son autorité l'Algérie occidentale, objet séculaire des convoitises chérifiennes. La volonté bien arrêtée de la France de soustraire ces régions à toute autre influence que la sienne arrêta net l'exécution de ce dessein. L'occupation de Tlemcen et les intrigues des agents marocains provoquèrent une intervention diplomatique du gouvernement français. A la suite de l'envoi à Meknès de M. de Mornay, le sultan dut renoncer à ses prétentions, et rappeler ses troupes et ses agents (avril 1832). Mais, si Moulay Abderrahman s'abstint désormais de toute intervention officielle en Algérie, son animosité se manifesta d'une façon indirecte et peut-être plus dangereuse par l'appui constant qu'il prêta au plus redoutable de nos adversaires Abd-el-Kader. Cette attitude s'explique, comme le montre fort bien, M. d. C. B. moins peut-être par les rancunes personnelles du sultan contre la France — qu'il savait ne savoir braver impunément — que par sa situation de chef religieux, obligé de tenir compte du sentiment de ses sujets favorables au cham-

pion de la guerre sainte et ne pouvant, sans danger pour sa propre autorité, s'opposer au fanatisme populaire. Il faut aussi tenir compte du fait que les populations des confins, parmi lesquelles l'Emir recruta sans peine des partisans, quoique dépendant en principe de l'empire chérifien, échappaient pratiquement à l'action du makhzen hors d'état de leur imposer l'obéissance. Le cabinet des Tuileries s'efforça de mettre un terme à cette situation intolérable. Le lieutenant-colonel de la Rüe envoyé à cet effet au Maroc obtint, en juillet 1836, la reconnaissance par le sultan de la souveraineté française sur tout le territoire de l'ex-régence ainsi qu'une promesse de stricte neutralité. Mais, en dépit des engagements pris, Moulay Abderrahman continua d'entretenir les relations les plus amicales avec l'Emir qui, de son côté, prodiguait au sultan les marques de respect et se présentait aux populations comme son « khalifa ». Pendant la période de paix qui suivit la convention de la Tafna (1837-1840), Abd-el-Kader put s'approvisionner tout à loisir au Maroc et se procurer ainsi les moyens de recommencer la guerre contre les chrétiens. Aux représentations formulées par le gouvernement français en 1837 et en 1840, le sultan ne répondit que par des explications polies mais dilatoires.

Le reprise des hostilités fut accueillie avec enthousiasme par la population marocaine. Le sultan était moins que jamais en mesure de braver l'opinion. Aussi, lorsqu'Abd-el-Kader vaincu par Bugeaud, vint chercher un refuge dans le Maroc oriental, Moulay Aderrahman le laissa-t-il, sans protester, s'installer sur le territoire chérifien et y reconstituer ses forces. Les réclamations réitérées de la France demeurèrent sans résultat. Le sultan, cependant désirait éviter un conflit, et, considération que M. de C.B. met, pour la première fois, croyons-nous, en lumière, il était encouragé dans ces dispositions pacifiques par l'Angleterre, qui redoutait qu'une défaite des Marocains n'entrainât une extension territoriale de la France dans l'ouest. Mais les agissements de l'Emir entretenaient dans les confins et même dans le reste de l'empire une effervescence dangereuse pour la puissance chérifienne. Aussi les efforts de la diplomatie française auxquels s'associa d'ailleurs la diplomatie britannique — et dont M. de C.B. relate avec détail les péripéties en juin et juillet 1844 — ne purent que retarder l'ouverture des hostilités. Le bombardement de Tanger (6 août), la victoire de Bugeaud à l'Isly (14 août), l'occupation de Mogador (23 août) convainquirent bien vite le makhzen de son impuissance et le décidèrent à venir sans plus tarder à composition. Le 10 septembre, la paix était signée à Tanger.

Les clauses de ce traité, dont les deux principales étaient la mise hors la loi d'Abd-el-Kader et la délimitation ultérieure de la frontière algéro-marocaine, ont été souvent critiquées. M. de C.B. pense au contraire que la modération dont firent preuve les négociateurs était commandée par les circonstances. Ils devaient tenir compte des susceptibilités de l'Angleterre et, pour cette raison éviter de porter atteinte à l'intégrité de l'empire chérifien ; ils comprenaient, d'autre part que Moulay Abderrahman était matériellement et moralement hors d'état de s'emparer de la personne d'Abd-el-Kader pour le livrer aux Français ou pour l'interner dans une ville de la côte atlantique. Quant à la délimitation de la frontière, établie par la convention de Lalla Maghnia (18 mars 1845) après de laborieuses opérations sur le terrain, sanctionnée par le makhzen à la suite de longues négociations au cours desquelles Léon Roches joua un rôle prépondérant, elle n'a certes pas donné tous les avantages que l'on s'en promettait pour la sécurité du territoire algérien ; mais les erreurs commises tenant à la connaissance insuffisante qu'avaient les négociateurs du pays et des populations, pouvaient difficilement être évitées.

Il n'en reste pas moins, qu'après 1844 les rapports franco-marocains s'améliorèrent de façon notable. Il y avait sans doute quelque illusion à déclarer, comme le prince de Joinville : « Les intérêts d'Abderrahman sont les nôtres. C'est un ami que nous nous ferons ; il pourra nous être utile ». Il n'est pas douteux pourtant, qu'instruit par l'expérience, le sultan ne cherche plus à entraver l'action de la France, et que, redoutant l'ambition d'Abd-el-Kader, craignant de le voir se poser en prétendant, il ne soit disposé à l'abandonner. L'auteur de « l'Istiqça » montre très nettement ce revirement. L'ascendant d'Abd-el-Kader sur les populations marocaines était pourtant tel que le sultan hésita longtemps à se prononcer ouvertement contre lui. L'Emir profita de ces tergiversations pour reprendre l'offensive à la faveur de l'insurrection de 1845. Même après l'échec de ce soulèvement, sa présence dans les confins retardait la pacification définitive de l'ouest algérien. Aussi le gouvernement français insista-t-il auprès de Moulay Abderrahman pour obtenir l'intervention promise par le traité de Tanger. Les trois derniers cha-

pitres, les plus neufs sans doute du livre de M. de C.B. montrent avec quel esprit de suite la diplomatie française s'employa à résoudre cette question épineuse. Bugeaud et ses lieutenants eussent recouru volontiers à la force et Guizot lui-même inclinait à adopter leur avis. Les agents français à Tanger estimaient, au contraire, qu'une intervention militaire risquait de provoquer un soulèvement général des tribus. On se décida donc pour les négociations. En novembre 1845, le sultan, accédant aux demandes de la France, promit d'envoyer une armée dans le Rif et dans la région de Taza afin d'y rétablir l'ordre. Cette promesse fut renouvelée à la fin de 1846. Le succès de ces tractations fut dû surtout à l'habileté et à l'énergie de Léon Roches, chargé d'une mission spéciale à Rabat en 1845 et qui, l'année suivante, accompagna à Marrakech le consul général de Chasteau. Aussi bien Mouley Abderrahman de plus en plus inquiet de l'influence d'Abd-el-Kader sur les tribus de l'est, jugeait-il le moment venu de se débarrasser de lui. Il agit donc avec énergie. Refoulé par les troupes chérifiennes au delà de la Moulouya, pris entre les Marocains et les Français qui lui fermaient la route vers le Sahara, l'Emir se rendait, le 23 décembre 1847, au général de Lamoricière.

La soumission d'Abd-el-Kader ne signifiait pas seulement la pacification de l'Algérie ; elle faisait aussi disparaître une des causes du conflit qui, depuis 1830, mettait aux prises le Maroc et la France. De nouvelles difficultés toutefois ne tardèrent pas à surgir, tenant toutes au voisinage d'un Etat inorganisé et demi-anarchique. Elles ne devaient prendre fin qu'avec l'établissement du Protectorat français en 1912. L'histoire de toute cette deuxième période reste à écrire. On souhaiterait volontiers que M. de C.B. se chargeât de l'exposer, complétant ainsi l'ouvrage si instructif et si utile qu'il vient de mettre à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Nord.

Georges Yver.

R.-P. Giacobetti. — *Les tapis et tissages du Djebel-Amour* (Collection du Centenaire de l'Algérie — Vie intellectuelle et artistique). Paris, Leroux, 1932, un volume (24×29), VII-36 pages et 50 hors texte, dont 4 en couleurs, sous carton.

Le R. P. Giàcobetti, créateur de l'ouvroir de tapis de Géry-

ville, que dirigent actuellement les Sœurs Blanches, vient de réunir les observations qu'il a recueillies au cours de ses cinq années de mission dans cette localité.

L'ouvrage, édité avec grand soin, se présente sous la même forme que le « Corpus des Tapis marocains » de Ricard.

Dans son introduction, le R. P. Giàcobetti délimite l'aire de développement du type étudié. Refusant de s'enfermer entre les bornes qu'eût imposées l'appellation courante de « tapis d'Aflou » ou de « tapis du Djebel-Amour » à un observateur moins averti, il englobe dans son sujet et le Djebel Amour et les monts des Kçour, ce qui, en somme, revient à considérer la diagonale Djelfa-Figuig comme l'axe autour duquel l'industrie examinée se pratique.

Toute cette région faisant partie du « pays du mouton » il était logique, sinon inévitable en terre nord-africaine, qu'elle devînt également pays de tissage.

Quels furent, dans cette contrée, les créateurs ou les importateurs du genre ? En quel lieu faut-il placer le premier foyer d'où, en raison probablement de son succès, l'industrie actuelle rayonna de façon à imposer un style unique à toute la région et quel fut le sens de ce développement ? Autant de questions auxquelles les traditions locales semblent répondre de façon incertaine et contradictoire, puisque deux tribus, l'une évoluant aux environs d'Aflou, centre du Djebel-Amour, l'autre tangente au massif, paraissent revendiquer, à cet égard, le privilège de l'ancienneté.

L'ouvrage du R. P. Giàcobetti comprend deux parties.

La première : « Le tapis », se subdivise en quatre chapitres : Chapitre premier. - La laine : tonte, achat, préparation (lavage, démélage, peignage, cardage, filage), teinture. Chapitre II. - Le tissage : différents procédés, différentes phases (bobinage, ourdissage, ensouplage) technique du tissage. Chapitre III. - Le métier, les ouvriers, les salaires. Chapitre IV. - Le tapis : composition, régularité, nomenclature des tissus (à plat, en haute laine, au crochet).

La deuxième traite des dessins.

Les renseignements recueillis sont fort intéressants et la haute probité de l'auteur les rend indiscutables.

Les planches sont d'une remarquable netteté. Elles comprennent trente-six photographies de tapis, appartenant, pour la plupart, à la belle collection du Musée Stéphane Gsell, une aquarelle et treize motifs ou groupes de motifs décomposés au

point, présentés avec un soin minutieux par le frère Gilbert, des Pères Blancs, auteur également de l'aquarelle.

Le texte et les planches sont accompagnés de termes arabes et berbères empruntés au dialecte de Bousenghoum, petite oasis qui appartient, administrativement, à l'annexe de Géryville.

Il ne faut évidemment pas toujours demander au motif ornemental de répondre de façon directe à l'idée évoquée par le mot qui s'y applique. On a quelquefois même besoin d'une certaine bonne volonté pour admettre l'intention qui put amener le *reggam* — artiste créateur dans l'association du travail — à ces stylisations plus ou moins interprétatives, car si l'on peut relever des figures dont le sens est nettement perceptible, on en rencontre d'autres dont la logique apparaît fort discutable. C'est ainsi qu'une ligne horizontale coupant perpendiculairement et par le milieu de courtes raies parallèles, séparées entre elles par des espaces égaux, figure l'oiseau : *et-teyer* et que le même schéma, l'échelle étant modifiée, représente un livre : *ktoub* (pl. I, n° 3 et 6). Cela n'empêche pas qu'il est curieux de connaître la terminologie du tissage dans la région étudiée et que l'auteur a bien fait de nous la donner.

Le volume est enrichi d'une élogieuse préface de Georges Marçais. Le Directeur du Musée Stéphane Gsell non seulement y souligne les services que ce Corpus est susceptible de rendre à l'artisanat familial indigène, grâce à ses planches de motifs, mais encore signale la valeur scientifique qu'il présentera pour les ethnographes.

Une question se pose, cependant à l'esprit de M. Marçais : les tissages du Djebel-Amour sont-ils proprement berbères ?.. Le R. P. Giàcobetti le pense et en donne des raisons sérieuses, puisqu'elles sont d'ordre linguistique... Mais le Berbère, lui, de quoi procède-t-il ? Problème peu aisément soluble et d'autant plus troublant que la parenté berbère existe non seulement entre tissages nord-africains, mais entre ces derniers et ceux de certains nomades d'Asie. Dès lors, on est bien en droit de se demander s'il faut croire à une similitude de pensée ayant présidé à [illegible] inventions analogues et distinctes ou, tout au contra[illegible] un contact générateur d'influence, ayant amené le [illegible] à interpréter, selon son tempérament, en formes si[illegible], des modèles plus compliqués et plus évolués... Ce qui revient à se poser cette ques-

tion : le style berbère est-il une forme originale ou une forme adaptée ?

Quoi qu'il en soit, les caractéristiques générales du tissage dit berbère se retrouvent sans conteste possible au Djebel-Amour : mêmes bandes transversales faites d'une répétition de motifs, même absence de décor central, mêmes champs couverts de treillis losangés et dont l'aspect fragmentaire est seulement atténué par des chefs étroits, même style angulaire et linéaire.

Les éléments décoratifs utilisés permettent d'ailleurs quelques rapprochements suggestifs. Par exemple la dénomination « *ketf-el-kelb* », épaule de chien, se retrouve au Mzab (cf. M. Mercier, *Civilisation urbaine*) avec, il est vrai, une interprétation décorative qui ne ressemble que vaguement à celle du Djebel-Amour... Les cardes « *qardech* » ou « *aquedcha* » au Djebel Amour et « *aquerchal* » au Moyen Atlas marocain constituent un motif utilisé sous une forme très analogue dans les deux contrées et la composition à laquelle elles servent en partie de thème au Djebel Amour (Giàcobetti, pl. XVII et XXX) est fort semblable à celle qui, au Moyen Atlas marocain est désignée sous le nom de « *tamerrakchit* », originaire de Merrakech (P. Ricard, *Corpus*, II, fig. 60 et 64)... De même, le réseau losangé étendu sur les tapis est commun au Moyen Atlas marocain et au Djebel Amour (Giàcobetti, pl. XI, photo V ; P. Ricard, fig. 16)... Est-ce pure coïncidence ? Ou n'est-il pas plus logique de croire à des rapports entre ces régions ?

Le R. P. Giàcobetti a été heureusement inspiré en consacrant une étude aux tapis du Djebel Amour. On doit le remercier de ce travail consciencieusement documenté, clairement exposé et dont les planches sont susceptibles d'aider à la sauvegarde des traditions.

Guidées dans leur effort, les tisseuses musulmanes ne pourront que s'attacher davantage à leur mission laborieuse, source inépuisable de *baraka*, suivant le sage proverbe arabe : *el baraka fel haraka*, la bénédiction dans le travail.

Ce qui permet de dire que ce bel ouvrage sera également, comme l'a souhaité l'auteur, une œuvre généreuse.

Mathéa GAUDRY.

A. Dépréaux. — *Les uniformes des troupes de la marine et des troupes coloniales et nord-africaines* (Exposition coloniale internationale de Paris 1931). — Paris, au siège de la Sabretache, 1931, in-4°, 132 pages ; 47 hors-texte, 54 illustrations in-texte et 2 fac-similés.

M. Dépréaux est l'un de ceux qui connaissent le mieux par le détail l'histoire de l'armée française. L'évolution des diverses armes, la composition des régiments non plus que les différences de leurs uniformes successifs n'ont pour lui aucun secret. De cette compétence jamais en défaut, nous avons la preuve dans le volume qu'il a publié, à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale, sur les uniformes des troupes françaises d'outre-mer.

Ce livre, fort bien présenté, est tout d'abord un recueil abondant d'images évocatrices. Les reproductions en couleur n'y ont pas été ménagées, avec raison : des seuls hors-texte qui donnent 74 reproductions, en 47 planches, la presque totalité est en couleur. C'est un plaisir pour les yeux de voir défiler, dessinés avec plus ou moins d'habileté, mais toujours avec exactitude, les uniformes de nos troupes coloniales. Uniformes d'une plaisante variété, primitifs comme celui des officiers de la compagnie du Pacifique, élégants comme ceux du régiment royal de la Marine ou des gardes de la marine, somptueux comme ceux des gardes du pavillon, rutilants comme ceux de certains officiers de saphis. Tenues dont le pittoresque et la diversité contredisent à notre idée d'uniforme.

Ces illustrations sont accompagnées d'un texte d'une sobriété et d'une précision excellentes, soit que l'auteur nous retrace l'organisation des troupes de la marine et des colonies de 1622 à nos jours, des troupes indigènes et des régiments nord-africains, soit qu'il nous décrive par le détail leurs uniformes successifs.

M. Dépréaux nous a donné un fort joli livre que l'on parcourt avec autant d'agrément que de profit. Au moment où la Métropole paraît comprendre l'importance de l'empire colonial français, on souhaiterait que ce livre figurât parmi les prix offerts chaque année aux lauréats de nos établissements d'instruction.

G. Esquer.

Société de Géographie. Paris, *Le Sahara*, ouvrage publié sous la direction de Masauji Hachisuka, Volume I, Première partie : *Introduction*, par Masauji Hachisuka : *Le climat du Sahara et de l'Arabie*, par C.E.P. Brooks ; *Les conditions de la vie animale dans les déserts*, par P.A. Buxton (Paris, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1932, in-4, 167 p.).

Le titre général de l'ouvrage dont voici le premier volume, est assez peu explicite. Mais un court passage de l'Introduction rédigée par le directeur de la publication, M. Masauji Hachisuka, précise qu'il s'agit d'une étude de biogéographie, et que le but poursuivi est de réunir « des données matériel« les permettant de déterminer la position géographique du « Sahara au point de vue zoologique ».

Ce premier volume sert d'entrée en matière. Le soin de déterminer les caractères du climat saharien et les conditions qu'il offre à la vie des animaux, a été confié à deux éminents spécialistes, MM. C.E.P. Brooks et P.A. Buxton, bien connus l'un et l'autre par leurs travaux sur l'évolution des climats et sur la vie animale dans les déserts.

On n'ignorait pas jusqu'alors les traits généraux du climat saharien. Mais on n'en possédait pas encore une description d'ensemble aussi nette, aussi vigoureuse, et embrassant un cadre aussi étendu.

Le Sahara tout entier, de l'Atlantique à la Mer Rouge, est soumis à un régime de vents dominants du Nord-Est, qui sur les océans s'appellent les alizés. M. Brooks préfère leur réserver dans le désert le nom d'« harmattan », qui est employé dans les régions soudanaises ; car, si l'alizé est un vent frais, propre et humide tout l'année, ces vents désertiques sont secs et poussiéreux, froids en hiver, brûlants en été.

L'harmattan, qui, en hiver, dépasse la bordure méridionale du désert, se heurte en été à une mousson du Sud-Ouest, née sur le golfe de Guinée, et qui, chaude et humide, traverse à ce moment-là tout le Soudan. C'est cette lutte entre harmattan et mousson, qui détermine dans le Sud du Sahara les changements de saison.

Au Nord au contraire, tout au moins au pied de l'Atlas et sur une lisière côtière très étroite en Tripolitaine et en Egypte, les vents dominants, provoqués par les dépressions qui voyagent à cette époque de l'Ouest à l'Est le long de

la Méditerranée, soufflent en hiver du Nord-Ouest ou de l'Ouest ; ils amènent alors quelques pluies d'orage, tandis que l'été est complètement sec.

Ce mécanisme est rendu parfaitement clair par la série de croquis, où M. Brooks a tracé pour chaque saison la répartition des pressions et la direction des vents les plus fréquents à la surface du sol (fig. 3 à 10).

De là dérivent, entre le Nord et le Sud du désert, les différences qui se marquent dans tous les éléments du climat, dans le mode de formation et l'époque des orages et des pluies, dans le caractère de la nébulosité, dans la répartition et les variations saisonnières ou diurnes des températures et de l'humidité relative.

Ce climat désertique, dont il est impossible de résumer ici tous les traits, ne date pas de l'époque actuelle. Il a duré pendant la majeure partie des temps géologiques, avec de courtes interruptions, dont M. Brooks cherche la cause dans les changements d'étendue des mers avoisinantes, et que Köppen et Wegener supposent en relation avec un déplacement des continents en latitude au Paléozoïque et à la fin du Tertiaire.

Le Quaternaire a connu lui aussi des alternatives de sécheresse et d'humidité. La succession des dépôts dans le Sahara du Nord, en Egypte et en Syrie, démontre l'existence de deux périodes humides encadrant une longue période très sèche. Elles paraissent correspondre à la classification généralement admise en Europe, si on tient compte de ce que les quatre glaciations alpestres ont été séparées par des intervalles de durée très inégale : la deuxième période interglaciaire seule, celle de Mindel-Riss, a été suffisamment prolongée pour faire disparaître complètement les glaces. Il est probable d'ailleurs que la succession des périodes humides et sèches a été moins marquée dans le Sahara méridional ; au contraire, les dépressions barométriques, rejetées vers le Sud par l'énorme masse de glace qui couvrait l'Europe, devaient passer plus fréquemment qu'aujourd'hui au-dessus du Sahara septentrional, dont le climat ressemblait sans doute au climat actuel de l'Europe méditerranéenne.

La période historique inaugura de nouveau un régime de sécheresse. C'est, semble-t-il, « la dernière des variations « bien définies et certaines du climat, auxquelles la terre a « été soumise dans son ensemble... Depuis 1.000 ans av. « J.-C. environ, on n'a plus affaire qu'à des fluctuations

« locales s'écartant peu de l'état normal constant ». Passant en revue les nombreuses controverses dont les changements de climat dans la période historique ont été le sujet, M. Brooks arrive aux conclusions suivantes : « Vers 500 av. J.-C. les « chutes de pluies semblent avoir atteint un maximum, diminuant ensuite graduellement jusque vers le début de l'ère « chrétienne où elles atteignirent à peu près leur valeur « actuelle. L'assèchement continua avec quelques fluctuations « jusqu'aux VIe et VIIe siècles, époque à laquelle on relève « des indications de sécheresse générale. Il est remarquable « qu'environ à la même époque, suivant la tradition, le grand « empire des nègres Mandinghe du Sahara se disloqua. Ces « conditions sèches persistèrent avec quelques variations jusqu'au XIIe siècle, époque à laquelle il y eut une amélioration très marquée, surtout aux XIIIe et XIVe siècles ; des « conditions relativement humides continuèrent probablement « jusqu'au début du XIXe siècle. La question de l'assèchement du Nord de l'Afrique pendant les cent dernières « années est un problème encore plus difficile... En général « les exemples semblent montrer un assèchement progressif, « peu intense et que nous espérons temporaire ».

La vie du désert se concentre autour de points isolés, et elle n'est pas uniformément répandue. En outre les conditions d'existence offertes aux animaux sont d'une extrêmes variété suivant la nature du sol, l'exposition, la chute des pluies, suivant aussi les moments de l'année. C'est pourquoi M. Buxton commence par décrire, et de la manière la plus vivante, les aspects saisonniers de la faune saharienne.

Mais il y a plus. Les données météorologiques ne peuvent fournir qu'une idée générale des conditions d'existence. Au Sahara les variations locales de la température, de l'humidité atmosphérique, de l'évaporation, sont très grandes et très nombreuses sur un tout petit espace, à quelques mètres de distance. Aussi à la surface du désert, en milieu découvert, certains animaux vivent-ils dans des conditions bien plus rigoureuses que celles d'un abri météorologique. D'autres au contraire échappent aux rigueurs extrêmes du climat en s'enfouissant sous la terre, en s'élevant au-dessus de la surface du sol, et ceux-là se trouvent dans des conditions moins défavorables et beaucoup plus uniformes.

Quelles réactions les animaux opposent-ils d'autre part à l'influence du milieu désertique ?

M. Buxton les étudie d'abord dans la façon dont les ani-

maux s'alimentent en eau. Seuls ceux qui vivent près des points d'eau, ou qui sont capables de parcourir de grandes distances, ont la possibilité de boire. D'autres, le chameau en premier lieu, tout en buvant, tirent une proportion d'eau considérable de leur nourriture, ou bien de l'oxydation des graisses accumulées dans certaines parties de leur corps. D'autres encore, comme les rongeurs, beaucoup d'insectes, quelques oiseaux, économisent l'eau en se terrant ou en se cachant pendant le jour. La grande majorité des animaux du désert ne boivent jamais, et l'eau contenue dans leur nourriture suffit seule à leurs besoins. Mais il existe des modes d'adaptation plus curieux encore : ainsi que l'a démontré M. Buxton, des scarabées et des sauterelles possèdent la faculté extraordinaire de régulariser leur température, lorsqu'ils séjournent sur la surface brûlante du sol désertique.

Certains animaux présentent en outre des particularités anatomiques, qui semblent le résultat d'une longue évolution convergente dans un milieu aride. Tel le groupe des mammifères de toutes tailles qui ont la structure de la gerboise, c'est-à-dire des pattes de derrière extrêmement développées, avec un pied long et étroit et un nombre d'orteils généralement réduit. Tous sont bipèdes ; ils n'avancent pas en courant, mais en bondissant ; ils peuvent ainsi changer subitement de direction, ce qui leur donne une agilité extraordinaire.

Enfin on a maintes fois constaté que beaucoup d'animaux du désert, bien qu'appartenant à plusieurs groupes zoologiques et ayant des manières de vivre absolument différentes, avaient une couleur sable, chamois ou gris pâle. Dans certains cas cette coloration est bien la même que celle du sol sur lequel ils vivent ; mais il y a de nombreuses exceptions à cette règle, et il existe même un nombre considérable d'insectes ou d'oiseaux qui sont noirs, et qui semblent avoir pris cette couleur dans les déserts, tandis que des espèces semblables ne l'ont pas fait dans d'autres milieux. M. Buxton renonce à expliquer ces faits : « il est difficile de dire que la couleur caractéristique est un avantage pour les animaux du désert ; dans quelques cas particuliers seulement, elle les protège contre leurs ennemis... ou contre un climat meurtrier ». Il incline à croire que le caractère de pâleur est un effet direct du climat et du milieu.

On signalera en terminant quelques défaillances d'expression, qui tiennent sans doute à ce que le texte primitif établi

en anglais a été ensuite traduit en français : p. 90, il faut lire que les eaux du lac Tchad sont presque douces, et non « fraîches » comme le dit la traduction ; p. 92, que la vallée inférieure du Niger n'est pas encore régularisée, et non « étagée » ; de même p. 91, le « retrait achéen » est sans aucun doute l'« oscillation d'Achen » décrite par Penck et Brückner.

Marcel LARNAUDE.

L'Habitation indigène dans les possessions françaises, Afrique du Nord, par Augustin BERNARD : *Afrique occidentale et équatoriale*, par Henri LABOURET ; *Madagascar*, par G. JULIEN; *Indo-Chine*, par Ch. ROBEQUAIN ; *Océanie*, par M. LEENHARDT. In-8, 111 p., nombreuses illustrations en noir (Paris, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931).

M. G. Hardy, alors Directeur de l'Ecole Coloniale, a demandé en 1931 à un groupe de savants, les plus qualifiés par leurs études antérieures et par leur connaissance directe du pays, de décrire devant les élèves de cette Ecole l'habitation indigène dans les colonies françaises. C'est le texte de ces cinq conférences que la Revue « La Terre et la Vie » a eu l'heureuse inspiration de reproduire dans ce petit volume.

Dans son infinie variété, l'habitation humaine pose les problèmes les plus complexes qui soient. La maison rurale, dont il s'agit essentiellement ici, est d'abord un fait géographique, et non pas seulement parce qu'elle subit l'influence des matériaux dont l'homme dispose, ou du climat sous lequel elle s'élève. Elle exprime d'une manière beaucoup plus générale les relations entre l'homme et la nature ; car elle correspond à un genre de vie déterminé, elle a une fonction économique, et son ordonnance, sinon son aspect extérieur, doit satisfaire les besoins qui résultent d'un certain état de l'adaptation de l'homme au milieu.

Mais combien de traits de l'habitation ne s'expliquent pas par la géographie, et parfois sont même en contradiction avec elle ! La forme de la maison, son aménagement, même parfois les matériaux utilisés, peuvent aussi révéler toutes sortes d'influences complètement étrangères au milieu physique, des survivances, des traditions historiques ou ethniques, des con-

ceptions sociales, religieuses ou magiques. Ces habitudes ou ces préoccupations s'imposent plus fortement aux peuples primitifs. On en trouvera ici de multiples exemples. Il suffit de citer ces curieuses maisons malgaches, dont l'astrologie règle l'orientation et tout l'aménagement, ou bien les deux grandes catégories de cases indo-chinoises, avec ou sans pilotis, dont la répartition n'est déterminée ni par le milieu physique, ni par le genre de vie.

Ethnographes, sociologues, archéologues, géographes, tous ont également leur mot à dire dans l'interprétation des types de maisons. Ces divers points de vue sont représentés dans cette série d'études sur l'habitation indigène de nos colonies. On ne s'étonnera pas que l'un ou l'autre domine suivant la personnalité des auteurs, et aussi suivant les groupes de population dont il s'agit.

En tout cas, ces descriptions, pleines de précision et de vie malgré leur brièveté nécessaire, ne sont pas seulement la synthèse de documents épars ou difficiles à rassembler. Elles apportent une quantité de traits nouveaux, de faits inédits ou d'explications originales, et elles sont en outre éclairées par d'abondantes et excellentes illustrations, particulièrement précieuses dans une étude de ce genre.

Marcel LARNAUDE.

GOICHON (A.-M.). — *La Vie Féminine au Mzab*, Etude de sociologie musulmane, T. II, 159 pp., in-4, Geuthner, 1931.

Mlle Goichon nous avait déjà donné une étude de sociologie fort complète sur la Vie Féminine au Mzab, dont il a été, ici même, rendu compte en 1928 (n° 334 de la Revue). Ce nouveau travail, publié dans la *Revue des Etudes Islamiques* (année 1930) et en tirage à part, constitue un prolongement très heureux du premier, dont il suit le plan. Il convient de noter cependant que les cinquante premières pages de l'ouvrage, sont consacrées à trois nouveaux sujets que l'auteur n'avait pas abordés la première fois.

Et d'abord celui de la réforme religieuse dont le Mzab a été le théâtre ces toutes dernières années. Oh, bien anodine cette réforme ! Il s'agit presque uniquement des formules de salutations, du *salâm* canonique, et d'une réaction, fort limitée, contre des habitudes berbères qui auraient eu tendance à s'implanter chez nos kharidjites : mais ces choses, en apparence futiles, revêtent, là-bas, une importance majeure, des partis irréconciliables se forment ; on assassinerait même, pour ce motif, les plus hauts représentants de la justice abadhite et c'est ainsi, qu'à plusieurs années de distance, la lumière se fait sur un crime de la Chebka, apparu comme inextricable à ceux qui voulaient en démêler l'écheveau (cf., p. 3, n. 1). Il faut savoir gré à Mlle Goichon de nous avoir donné des indications sur ce mouvement rigoriste. Cette réaction possède un but avoué, celui de revenir à un Islam plus primitif : c'est bien conforme à la pure tradition abadhite, mais elle veut aussi et surtout, lutter de toutes ses forces, contre le laxisme engendré par le contact de notre civilisation.

Après avoir rapporté quelques légendes mzabites (nous préférons cette orthographe à celle de *mozabite* qui remonte aux premiers voyageurs ayant visité *le pays de Mezab* ou des *Beni Mozab*), l'auteur aborde le sujet si intéressant des Noirs du Mzab, anciens esclaves, groupés dans chaque cité en une corporation, quand ils sont sortis des familles dont ils étaient la propriété. Le Général Massoutier, capitaine à Ghardaïa en 1899 sous les ordres du commandant Didier, connaissait une histoire d'esclaves dont il pouvait témoigner : à Beni Sguen une caravane pénétra au petit matin, un chameau heurta la porte de la ville et des cris inexplicables s'échappèrent de son chargement. Après vérification des charges, une demi-douzaine de négrillons furent découverts, enfermés dans des sacs : il n'y a donc pas si longtemps que le recrutement des esclaves noirs était encore actif ; c'est en général du Touat, que les caravanes les importaient dans la Chebka du Mzab. Au cours de ce même chapitre, au lieu de citations, un peu étrangères à l'objet du développement, nous aurions préféré trouver le rappel d'une étude du Dr Ch. Amat, touchant *L'Esclavage au Mzab* et parue dans la Revue d'Anthropologie en 1884.

Nous arrivons maintenant à la partie spécifique de l'ouvrage, celle même qui constitue le complément des matières traitées dans le tome I. L'auteur reprend cette méthode interrogative d'enquête, parfaitement adaptée, et qui trouve sa contre-partie dans le caractère bavard de ses informatrices berbères. Malgré la crainte du collège des laveuses des morts et de leur chéfesse rigoriste : Mamma Slimân, ces informatrices restent

femmes avant tout et à ce titre savent délier leur langue. Mlle Goichon possède le grand avantage, tenant à son sexe, de pouvoir les approcher, elle a aussi le grand mérite de savoir les interroger : ces qualités communiquent à son travail toute sa valeur. C'est une bonne fortune de se trouver ainsi documentés, d'une façon précise, sur les vieux rites berbères de la naissance, de l'enfance, du mariage, de la magie et de la mort. Les populations du Mzab apparaissent comme enserrées dans un réseau étroit d'exorcismes, de sortilèges, de pratiques de magie sympathique et d'envoûtements : leur vie est comme imprégnée et pétrie d'innombrables superstitions. On comprendrait le souci des *tolba* de retourner à la pureté primitive des croyances islamiques et de lutter contre le maintien de ces traditions locales, s'ils étaient eux-mêmes exempts de ces influences, mais celles-ci, subies dès l'enfance, les ont trop saisis, pour qu'ils puissent s'en affranchir. Ce sont eux aussi, qui, à l'exemple des Aurasiens, conseillent l'absorption de cervelle humaine pour guérir de la folie : leur médecine ne se dégage point des formules de la magie et leurs ouailles féminines détiennent dans ce domaine un véritable record !

Il faut par contre, reconnaître chez nos clercs abadhites un effort de sincérité à l'effet de lutter contre le pharisaïsme religieux. C'est d'autant plus louable que leur réputation à ce point de vue est déjà bien établie ! Il convient de noter pourtant que le ramadân mzabite rappelle le carême chrétien « car le caractère pénitentiel gardé aux repas nocturnes, n'est pas un usage musulman » (Cf. p. 109).

Pour terminer, nous rappellerons que Mlle Goichon a su, comme précédemment, émailler son travail de citations judicieuses, qu'on y trouve une technologie très abondante et même de nombreux textes berbères que nous laisserons aux spécialistes le soin d'apprécier.

Marcel Mercier.

Sonia E. Howe. — *Les héros du Sahara*, avec une préface du Maréchal Lyautey, in-8, 376 p., 16 planches et une carte hors texte (Paris, Librairie A. Colin, 1931).

Les « héros du Sahara » sont le Père de Foucauld et le Général Laperrine. L'objet principal du livre est la vie de ces deux hommes d'élite, unis non seulement par une longue

amitié, mais aussi par une étroite collaboration spirituelle, qui, malgré la diversité apparente de leurs préoccupations, a dirigé leurs efforts conjugués vers la même œuvre, la pacification du Sahara targui.

Le titre romantique choisi par Mrs Sonia E. Howe est justifié par le caractère des personnages à la mémoire desquels le volume est dédié, et par les péripéties singulières et dramatiques de leurs carrières.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Mrs Sonia E. Howe, dont les qualités d'historien sont bien connues du public britannique, n'a pas voulu seulement écrire un récit d'épopée à la gloire de deux héros. Pour les mieux faire comprendre et les placer dans leur cadre, elle a été amenée à retracer les circonstances et l'évolution de la conquête dont Laperrine et Foucauld ont été les magnifiques artisans, et elle s'est efforcée de restituer l'atmosphère du pays et de ses habitants.

En même temps qu'une biographie, l'ouvrage est finalement un livre d'histoire comme on n'en possédait pas encore sur cette période de la pénétration saharienne. Ce double caractère introduit dans le plan un certain flottement, et rend le récit quelque peu dense et touffu. Mais il ne lui enlève ni ses qualités dramatiques, ni son intérêt documentaire.

L'auteur a puisé ses matériaux non seulement dans les livres et les rapports, mais encore dans les lettres et les papiers personnels qui lui ont été communiqués par les parents et les amis de Laperrine et de Foucauld. Elle a recueilli leurs paroles des lèvres mêmes de leurs collaborateurs français et indigènes. Elle a enfin parcouru le Maroc et les Territoires du Sud algérien, dans lesquels ils vécurent et luttèrent jusqu'au sacrifice de leur vie.

Cette information consciencieuse communique au récit un remarquable accent de vérité. D'où l'intérêt particulier des chapitres consacrés aux premières expéditions dans le Hoggar, aux Touâreg, « les ouailles du Père de Foucauld », à la politique de leurs chefs, aux méthodes d'organisation militaire ou d'apprivoisement du Général Laperrine, à l'œuvre et aux projets du Père de Foucauld.

Mais on ne sera pas moins séduit par l'enthousiasme et la sensibilité de l'écrivain, par la simplicité et la sincérité de son style, et on ne lira pas sans une poignante émotion des pages comme celles qu'elle consacre à la mort tragique de l'un et l'autre héros.

Marcel Larnaude.

Général MEYNIER, Directeur des Territoires du Sud, et Capitaine NABAL, du Service des Affaires indigènes militaires. — *Guide pratique du Tourisme au Sahara*, Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, in-16, 112 p., XXII pl. photos, 1 carte à 1/10.500.000 des Pistes automobiles des Territoires du Sud de l'Algérie, 1 carte à 1/4.000.000 en couleurs du Sahara, mise à jour par le Général Meynier d'après la carte du Commandant Delingette.

Avec l'apparition de ce petit guide, le Sahara prend rang parmi les pays ouverts au tourisme. Mais, remarquent les auteurs, « est-ce à dire qu'un voyageur quelconque, propriétaire d'une bonne automobile de tourisme, puisse, dès à présent, se risquer tout seul sur le réseau des pistes sahariennes qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche ? Ceci serait imprudence grave. Pour se lancer dans le Sahara, il faut... être au courant des particularités de la route saharienne.., quelquefois disposer de guides..., emporter des approvisionnements pour plusieurs jours. Bref, il y a une préparation sérieuse à faire pour tout voyage saharien ».

A ceux qui voudront s'y astreindre, ce guide, de format commode et de consultation facile, rendra les meilleurs services, et donnera tous les renseignements dont ils ont besoin sur les conditions du tourisme au Sahara, les itinéraires, les lieux habités, les points d'eau, de ravitaillement et de réparation, les terrains d'aviation, les postes médicaux, etc... La personnalité des auteurs et les fonctions qu'ils exercent, garantissent la qualité et l'exactitude des indications qu'il contient.

Il sera en outre apprécié des géographes, qu'il renseigne sur l'état actuel et l'orientation du trafic automobile transsaharien.

Marcel LARNAUDE.

Henri-Paul HEYDOUX. — *Savorgnan de Brazza* (Collection « Médaillons Coloniaux » sous la direction de Gorges Hardy), in-16, 122 p., Paris, Larose, 1932.

La collection des « Médaillons Coloniaux » a pour objet d'éveiller l'intérêt du public pour les colonies en évoquant le souvenir de ceux qui les ont créées. Ce petit livre, par lequel elle débute, répond parfaitement à ce désir. Il n'apporte pas sans doute de traits nouveaux à la belle figure de Savorgnan de Brazza, telle qu'on la connaissait déjà. Mais il est écrit d'une plume alerte, bien composé, il se lit agréablement, et constitue, comme le dit le Maréchal Lyautey dans la Préface, le meilleur hommage qu'on puisse rendre à l'esprit d'aventure, « la force qui poussa Braza à pénétrer dans le continent noir ».

Marcel LARNAUDE.

C. BROCKELMANN. — *Gibt es einen hamitischen Sprachstamm ?* Extrait d'*Anthropos*, XXVII, 1932, p. 797-818.

M. Brockelmann fait une grande place au berbère dans son article *Gibt es einen hamitischen Sprachstamm ?*, remaniement de sa communication au 2e Congrès international des Linguistes (Genève, sept. 1931). Il examine d'abord, sous l'angle de l'égyptien les rapports possibles entre le berbère et l'égyptien, puis sous l'angle du berbère, ceux entre le berbère et le sémitique : noms, verbes, grammaire, entre le berbère et les langues couchitiques. Il reprend, en les critiquant, les comparaisons faites avant lui et en propose de nouvelles. Mais s'il ne nie pas l'existence de rapports linguistiques entre les langues groupées sous le nom de chamitiques, il n'admet pas pour sa part l'hypothèse d'une communauté originelle de ces langues.

André BASSET.

F. de la CHAPELLE. — *Les tribus de Haute Montagne de l'Atlas Occidental.* Extrait de la *Revue des Etudes Islamiques*, 1928, p. 339-360.

M. de la Chapelle donne, en l'illustrant par l'exemple des Seksawa qu'il était à même de bien connaître, une esquisse de la vie politique des berbères de l'Atlas occidental : il insiste, en particulier, sur les facteurs géographiques, les groupements humains et l'action des caïds.

On rapprochera d'une part l'étude de M. de la Chapelle

lui-même sur Si Mokhtar Seksawi (*La formation du pouvoir monarchique dans les tribus berbères du Haut Atlas Occidental*, *Hespéris*, 1928, p. 263-283), et l'on pensera d'autre part aux travaux de M. Montagne, en particulier à celui sur *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc* (Paris, Alcan. 1929 ; voir *Revue Africaine*, 1931, p. 151 *sq.*).

André BASSET.

Paul MARTY. — *L'orf des B. M'tir*. Extrait de la *Revue des Etudes islamiques*, 1928, p. 481-511.

Comme le dit très justement une note de la rédaction, chacun des dix *ighs* de la tribu des Aït Ndhir avait son orf propre, orfs dont on doit trouver trace dans les archives de la Direction des Affaires Indigènes au Maroc et dont M. Abès a traduit quelques fragments dans les *Archives Berbères*. Ce que publie M. Marty c'est l'analyse de l'orf unifié de la tribu, réalisé dans une assemblée d'avril 1918. On voit tout de suite la situation. La publication de M. Marty est fort intéressante du point de vue administratif ; elle est instructive également pour montrer l'évolution de la civilisation berbère sous l'influence du protectorat ; mais qui veut étudier ce qu'était cette même civilisation berbère avant le protectorat, doit soigneusement éviter cet orf unifié de tribu « texte homogène et continu » pour se reporter aux anciens orfs d'*ighs* « à ces courts feuillets contradictoires et lacunaires ».

André BASSET.

M. GRIAULE. — *Mythes, croyances et coutumes du Bégamber* (*Abyssinie*). Extrait du *Journal Asiatique*, janvier-mars 1928, p. 19-124.

Matériaux classés sur des sujets de folklore primordiaux, en particulier animaux, plantes, feu, mariage, mort. Quelques notes comparatives. On sait que M. Marcel Griaule est actuellement à la tête d'une mission ethnographique importante, chargée de traverser l'Afrique d'ouest en est, de Dakar à Djibouti (voir *Journal de la Société des Africanistes*, II, 1932, p. 113-122).

André BASSET.

Les joyeuses histoires du Maroc, Rabat, 1931, XXI, 269 p.

Les « Joyeuses histoires » sont, sous l'inspiration de M. Brunot, l'œuvre collective de maîtres et d'élèves des écoles indigènes au Maroc : les uns ont conté, les autres ont recueilli : le point d'enquête est sans cesse changé. En somme, recueil de matériaux de folk-lore bruts.

Le titre, bien qu'inspiré d'un titre de Sébillot, provoquera des confusions : l'ouvrage a été soigneusement expurgé.

André BASSET.

Revue des Périodiques

Africa Italiana. — *1931, vol. IV, fasc. 1-2.* — Giacomo Guidi : L'Afrodite del Mercato (28 illustr.). — R. Bartoccini : L'arco quadrifonte dei Severi a Lepcis (Leptis Magna), 112 illustr. — H. Cerulli : Tradizioni storiche e monumenti della Nigiurtina (Somalia), 16 illustr, fasc. 3-4. — L. Pernier : L'artemision di Cirene (44 illustr. et 4 planches). — G. Oliviero : Federico Halbherr in Cirenaica (65 illustr. et 11 plans).

Afrique Française. — *Janvier 1932.* — L'Italie en Afrique. — Cne L. Lehuraux : Un livre d'or du service des Affaires Indigènes d'Algérie. — La France dans l'Afrique du Nord. Le mouvement des naturalisations à Casablanca. — M. Besson : Les découvreurs africains de l'antiquité. — J. Dumaine : Une revue britannique des affaires politiques et diplomatiques du monde musulman. — C. M. : Institut international des langues et civilisations africaines. — *Renseignements commerciaux et Documents.* — Cne L. Lehuraux : Chants et chansons de l'armée d'Afrique (*suite en février, mars, avril, mai*). — Médecin Cel Pasteur : L'eau potable dans les centres africains. — E. Payen : La crise d'exploitation des minerais de fer, de zinc et de plomb et des phosphates en Afrique du Nord.

Février. — G. Hardy : Un revenant (l'assimilation). — Lt-Cnel Messal : L'Armée d'Afrique et ses morts. — G. Jacqueton : Les vicissitudes du parlementarisme égyptien. — Cne Lehuraux : Le voyage du gouverneur général de l'Algérie au Sahara. — Tunisie : La visite résidentielle dans le sud tunisien. — *Renseignements coloniaux et Documents.* — L. Saint : La situation générale du Maroc. — Ladreit de Lacharrière : L'importance de la coutume kabyle. — G. Jacqueton : L'essor économique de la Tunisie. — *Mars.* — A. Terrier : Les aspirations italiennes en Afrique. — C. Maistre : Le président Carnot et le plan d'action sur le Nil. — G. Hardy : Mouvement des idées. Géorgiques. — J. Ladreit de Lacharrière : L'urbanisme colonial français et ses réalisations au Maroc. — Berne de Chavannes : L'Italie et l'Afrique. — R. Vanlande : Le congrès musulman de Jérusalem. — R. Saint-Georges : Le cinquantenaire des communes mixtes de l'Algérie (*suite en juin*). — *Renseignements coloniaux et Documents.* — Gal Nieger : Extrait du rapport sur les opérations de 1931 dans la région de Meknès. — G. Jacqueton : La Tunisie il y a cinquante ans. — *Avril.* — G. Hardy : Le mouvement des idées. L'Ecole et la vie. — A. Lagourie : L'Espagne en Afrique (*suite en juin et octobre*). — L'occupation du Tafilalet. — *Mai.* — R. de Caix : Auguste Terrier. — *Renseignement coloniaux et documents.* — Gal Deschamps : Le lac Tchad il y a trente ans. — *Juin.* — G. Hardy : Le mouvement des idées. Une offensive des femmes. — V. Serres : Le protectorat tunisien. — P. de Viguerie : L'Italie et l'Afrique (*suite en juillet et octobre*). — *Renseignements coloniaux et documents.* — La délivrance de Fez (26 mai-1er juin 1932). — E. Payen : Les constructions urbaines au Maroc. — *Juillet.* — Ladreit de Lacharrière : Le Maroc et l'internationalisation de l'aéronautique. — Cne Saïd Guennoun : La pacification des confins algéro-marocains. — *Renseignements coloniaux et documents.* — A. Lagoubie : Marruecços. — *Août.* — A. Bernard : Le Maroc espagnol en 1932. — J. L. L. : Kénitra Port Lyautey. — *Renseignements coloniaux et documents.* — F. Laborde : Les mouvements saisonniers de la population en Tunisie. — R. Leconte : Les fossiles vivants d'Afrique. — G. Hardy : La conférence économique de l'Afrique française. — J. L.L. : Pour les futurs contrôleurs civils du Maroc. — *Septembre.* — J. de Lacharrière : A l'assaut du Maroc français (*suite en décembre*). — J. L.L. : A propos du Tibesti. *Octobre.* — J. L.L. : Contre nos contingents indigènes. — J. Desparmet : Le deuxième congrés des étudiants musulmans nord-africains. — Le Maroc et l'internationalisation de l'aéronautique. — La crise économique en Tunisie. — J. L.L. : Dans le Haut-Atlas. Les opérations militaires. — Une exposition et un congrés hispano-marocain à Madrid. — *Renseignements coloniaux et documents.* — G. J. : La lutte antipaludique au Maroc espagnol. — F. Blondel : La conférence économique de l'Afrique française. — E. P. : Les clients de l'Algérie. — *Novembre.* — L. Milliot : L'organisation française de l'Afrique du Nord. Ses faiblesses. — R. Hoffher : Introduction

d'une étude sur la fiscalité marocaine. — Cne L. Lehuraux Le docteur René Contal. — M. Mamoun : En Mauritanie. — *Renseignements coloniaux et documents.* — P. Laborde : Le tiers colonial en Tunisie. — P. Le V. : L'essor agricole de la Cyrénaïque. — G. J. : La population des colonies italiennes. — *Décembre.* — Un Africain : Notes de politique musulmane. — S. Hérauté : La propagande coloniale et l'accord franco-soviétique. — Mathéa Gaudry : A propos du congrès international des femmes méditerranéennes. — A Vizille : La mort de Si Mohammed Bouchta el-Bagdadi, pacha de Fès. — A. Bernard : La France au Maroc, par Léon Barety. — Lt-Cnel Bernard : La pacification de la région présaharienne entre le Draa et le Tafilalet.

Annales d'histoire économique et sociale. — *15 octobre 1931.* — A. E. Sayous : Un manuel arabe du parfait commerçant (écrit entre le IXe et le XIIe siècle de notre ère).

Archives de médecine et de pharmacie navales. — *Janvier-mars 1932.* — Dr Hamel : Le paludisme et la médecine militaire pendant la conquête de l'Algérie.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. *Procès-verbaux, février 1932.* — Jean Despois : Carreaux estampés du Djebel-Krechem-el-Artsouma (Tunisie) ; Une statue de marbre trouvée à Beni-Kraled. — Ch. Saumagne : Sondages à Carthage au Sud-Ouest de Byrsa.

Mars 1932. — Truillot : Deux inscriptions de Tébessa. — Poinssot : Inscriptions de Teboursouk, Neubi, Avedda. — Saumagne : Tombes puniques au sud-ouest de Byrsa. — Parrès . Tombeau à Collo (Constantine).

Mai 1932. — Carcopino : A propos des inscriptions d'El-Kantara relatives aux Palmyréniens et Hemeseniens. — Truillot : Inscriptions de la région de Tébessa. — Poinssot : Inscriptions du Kef et de la Tunisie centrale. — Saumagne : Inscriptions de Testour.

Juin 1932. — Truillot : Inscriptions de Tébessa et de la région. — Marrou : Inscriptions de Timgad et de Lambèse. — Poinssot et Saumagne : Inscriptions de Tunisie.

Novembre 1932. — Contencin : Inscriptions de Thala (Tunisie). — Poinssot : Stèles de Grombalia. — Tablette de plomb de Carthage.

Décembre 1932. — Poinssot : Milliaires de Tunisie ; Inscription de Kassernie. — Leschi : Inscription d'Altava (Oran). — Icard : Inscripions puniques de Carthage.

Janvier 1933. — Truillot : Recherches dans la région de Tébessa. — Leschi : Note sur les fouilles de M. Missonnier à Gunugu. — Marrou : Inscriptions des environs d'El-Kantara. — Poinssot : La chapelle de l'évêque Honorius (environs de Sbeitla).

Février 1933. — Saumagne : Inscription de Sidi-Medien. — Poinsssot : Un médaillon contorniate de Thala ; Trois inscriptions de Djezza. — Albertini : Inscriptions de Madaure et de Lambèse. — Leschi : Inscriptions, plaque d'onyx gravée, fragment de statue de Cherchel.

Mars 1933. — Saumagne : Inscription chrétienne de Carthage ; Sondage dans la nécropole punique de Saint-Louis. — Poinssot : Inscriptions chrétiennes de Tunisie. — Truillot : Mosaïques du Musée de Tébessa.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Mars 1931.* — M. Bodin : Les grands maîtres de l'ordre des Taïbya (Ouezzan) de 1600 à 1811, d'après le T'oh'fa d'Al-Fâsi et le Kaoukab-el-As'ad d'Al Mi Knâsi. — La reprise d'Oran par les Espagnols en 1732. — *Juin.* — C. Kehl : L'état civil des indigènes. — *Décembre.* — Cnel Voinot : Les alertes à la frontière pendant les troubles de l'amalat d'Oudjda (1897).

2e trimestre 1932. — Demaëght et P. Doumergue : Catalogue raisonné du Musée d'Oran. — Ahmadou Mahmadou Ba : L'Emirat de l'Adrar Mauritanien de 1872 à 1908. — Lasserre et Vilarem : Observations météorologiques. — *3e et 4e trimestres.* — Demaëght et F. Doumergue : Catalogue raisonné du Musée d'Oran (*suite et fin*). — G. Griguer : Note sur le Colonel Renoux. — G. Khel : Le recensement algérien de 1931 et la population de l'Oranie. — Lasserre et Vilarem : Observations météorologiques. — P. Lefrancq : Les origines de la colonisation à Valmy.

Carnet de la Sabretache. — *Novembre 1931.* — G. Brunon : Quelques lettres sur l'Algérie (du baron de Rostaing, capitaine de vaisseau, pendant l'expédition de 1830).

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *1932.* — L. Poinssot : Une inscription de Pheradi Majus. — Albertini et Leschi : Le cimetière de Sainte Salsa

à Tipasa de Maurilanie. — Abbé Chabot : Nouvelles inscriptions palmyréniennes d'Afrique. — *1933.* — Poinssot : Une inscription de Musti, contemporaine de Magnence. — Carcopino : Epitaphes chrétiennes de Volubilis. — Zeiller : Donatisme et arianisme.

Le Correspondant. — *10 février 1932.* — J. B. Chabot : Le R. P. Delattre. — *10 et 25 juin.* — R. Labonne : Le treizième centenaire de l'Islam.

Etudes. — *5 août 1931.* — Fl. Helme : Cervantès aux bagnes d'Alger. — *5 décembre.* — R. Vanlande : La Tunisie ouvrière et rurale.

La Géographie : Terre. Air. Mer. — *Octobre 1931.* — P. Hubac : Le problème du nomadisme en Tunisie.

Journal Asiatique. — *Janvier-mars 1931.* — L. Massignon : Le diwan d'Al-Hallaj, essai de reconstitution, édition et traduction.

Journal des Savants. — *Avril 1932.* — F. Cumont. Le testament de Ptolémée le jeune, roi de Cyrène.

Journal de la Marine Marchande. — *16 juin 1932.* — Jean Luciani : Le port d'Alger sous l'Ancien Régime.

Nouvelle Revue des Jeunes. — *15 juillet 1931.* — G. Hardy : La France d'aujourd'hui et le problème colonial. — J. J. Tharaud : Maroc.

Outre-Mer. — *Mars 1929.* — A. Chottin : La musique marocaine. — *Juin.* — A. M. Goichon : Quelques scènes de vie saharienne (Ghardaïa). — P. Ricard : La rénovation des tapis marocains. — *3e trimestre.* — G. Hardy : Sur la psychologie de quelques métiers marocains. — P. Marty : Les adoul marocains. — *Décembre.* — H. Terrasse : Les limites de l'art chez les Berbères du Maroc. — *Janvier 1930.* — G. Hardy : De la gaieté chez les noirs d'Afrique. — *Décembre.* — R. Valet : Le crédit mutuel agricole et les indigènes en Algérie.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine. — *LX (1930-1931).* — Maurice Eisenbeth : Le Judaïsme nord-africain. Etudes démographiques sur les Israélites du département de Constantine. — A. Debruge : Atlas préhistorique ou Essai de chronologie sur les industries préhistoriques recueillies dans mes recherches et fouilles en Algérie.

La Révolution de 1848 et les Révolutions du XIXe siècle. — *Septembre-novembre 1931.* — Colonel Godchot : Les trois coups de chasse-mouches donnés par le dey d'Alger au consul Deval.

Revue Archéologique. — *1932. Janvier-avril.* — S. R(einach) : Stéphane Gsell. — S. R(einach) : Le P. Delattre. — S. R(einach) : L'âge de la pierre en Algérie.

Revue d'Artillerie. — *Janvier 1931.* — Cap. A. Basset : Les canons pris à l'expédition d'Alger. — *Novembre.* — Cne A. Basset : Le général Buisson d'Armandy.

Revue des Deux-Mondes. — *15 mai 1931.* — Paul Cambon : Lettres de Tunisie (1883-1886). — *15 juillet, 15 septembre, 15 octobre 1932.* — G. Hanotaux : Esquisse d'une doctrine coloniale.

Revue des Etudes anciennes. — *Juillet-septembre 1932.* — R. Thouvenot : Tête de marbre antique trouvée au Maroc

Revue des Etudes historiques. — *Octobre-décembre 1932.* — L. Mirot : Une expédition française en Tunisie au XIVe siècle. Le siège de Mahdia, 1380.

Revue des Etudes latines. — *1932, 2e trimestre.* — M. Comeau : Sur la transmission des Sermons de Saint Augustin.

Revue des Etudes Napoléoniennes. — *Avril 1931.* — Ed. Driault : La Méditerranée captive et les « Barbares » (du Ve siècle à l'établissement de Barberousse à Alger). — *Mai.* — Ed. Driault : La Méditerranée délivrée (par la prise d'Alger).

Revue générale des Sciences. — *15 octobre 1931.* — Ct J. Rouch : Le port d'Agadir.

Revue de géographie marocaine. — *Septembre 1931.* — J. Goulven : Une funèbre tragédie à Fez au XVe siècle (Histoire de l'infant don Ferdinand, mort en captivité à Fez en 1443). — *Mars 1932.* — Cel Voinot : A travers l'Atlas. Dans le commandement Glaoua. — *Juin.* — R. Daillier : La Zaouia de Sidi-Hamza.

Revue hebdomadaire. — *16 avril 1932.* — G. de Tarde Souvenirs des débuts du protectorat marocain (1914-1915).

Revue d'Histoire des Colonies. — *Mars-avril 1932.* — Lettre inédite du maréchal Bugeaud du 18 décembre 1844 au sujet de l'émigration maronite en Algérie protégée par le vicomte d'Unfroy, chef d'E. M. d'Izzet-Pacha, vice-roi de Syrie — *Mai-juin.* — J. Hamet : Notice sur les Arabes Hilaliens. — *Juillet-août.* — G. Macaluso-Aleo : I primi passi de l'Italia in Africa. — *Septembre-octobre.* — P. de Cénival : Relations commerciales de la France avec le Maroc au XVe siècle.

Revue d'histoire des Missions. — *Mars 1931.* — A. Brou : Le prophétisme dans les églises protestantes indigènes d'Afrique. — F. Combaluzier : L'Algérie catholique et française de 1830 à 1838 (*suite et à suivre*). — *Mars 1932.* — A. Audollent : Le R. P. Delattre.

Revue de l'Histoire des Religions. — *T. CVI. Sept.-décembre 1932.* — J. Carcopino : Survivances par substitution des sacrifices d'enfants dans l'Afrique romaine.

Revue Historique. — *Mars-avril 1931.* — H. Dehérain : L'exploration de la Haute-Egypte par la Commission des Sciences et Arts de l'armée d'Orient en 1799. — *Juillet-avril.* — Saumagne : Les prétextes juridiques de la troisième guerre punique. — E. Lévi Provençal : La vie économique de l'Espagne musulmane au Xe siècle.

Revue d'Infanterie. — *Janvier 1931.* — Cne Brunet : La Seconde expédition de Constantine (lettres de Bugeaud, Trézel, de Caramon et Rulhière au général de Cubières.

Revue Maritime. — *Août 1931.* — R. Antraygues : Le raïs Abdallah ben Aïcha, corsaire de Safi. — *Septembre et octobre.* — L. Lacoste : La marine algérienne sous les Turcs.

Revue de Paris. — *1er, 15 juin, 1er juillet 1931.* — Gabriel Hanotaux : Le problème égyptien. — *1er août.* — G. Hardy : Le Maroc. — *15 août 1932.* — G. R. Manue : L'occupation du Tafilalet et ses conséquences. — *1er septembre.* — P. Wuilleumier : Les fouilles récentes en Afrique du Nord. — *15 octobre.* — M. Ordinaire : Les deux Maroc.

Revue des questions historiques. — *1er avril 1931.* — Ph. Bertault : Un aumônier du corps expéditionnaire de la conquête d'Alger, 1830 (L'abbé Sève, attaché au 13e léger).

Revue des Sciences Politiques. — *Janvier-mars 1931.* — L. Quesnot : L'effort français au Maroc.

Revue Tunisienne. — *No 10, 2e trimestre 1932.* — Une opinion récente de St. Gsell sur la question des ports de Carthage. — H. H. Abdul. Wahab : Un témoin de la conquête arabe de l'Espagne. — R. Brunschvig : Note sur un traité conclu entre Tunis et l'Empereur Frédéric II. — Comte Begouen : « Non virtute sed dolo ». — P. Grandchamp : Autour de la conquête d'Alger. La crise tuniso-sarde de 1830. — E. Rossi : Relazioni tra e gran Maestri dell'ordène di Malta e i Bey di Tunisi dal 1642 al 1756. — R. Burgard : Sémilasso en Tunisie. — Notes et documents. L. Poinssot : Une intaille à retrouver. — P. Grandchamp : Une relation vénitienne de l'année 1784 sur les Régences de Tunis, Alger et Tripoli. — M. Solignac : Un bilan de nos connaissances sur la géologie nord-africaine. — *Nos 11 et 12, 3e et 4e trimestres 1932.* — St. Gsell. Edifices chrétiens de Thelepte et d'Ammaedara. — II. Edifices chrétiens d'Ammaedara (*suite*). — Fern. Benoît : Documents historiques sur les incursions des Sarrazins et des Barbaresques en Camargue au Moyen-âge. — Ch. Monchicourt : Etudes kairouanaises. — II. Le royaume Chabbi de Kairouan : Sidi Arfa (1538-42) (*suite*). — J. Pignon : L'esclavage en Tunisie de 1590 à 1620 (*suite*). — Farrugia de Caudia : Monnaies husseinites. — Notes et documents : M. Gandolphe : L'éclairage des côtes tunisiennes avant le Protectorat.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1932 (Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités).

Dans une nécropole punique de Gunugu, près de Gouraya (Alger) des fouilles ont été conduites par M. Missonnier, membre de l'Ecole française de Rome, boursier de voyage du Gouvernement Général. De nombreux objets ont été trouvés et sont actuellement au Musée des Antiquités d'Alger. L'étude de ce mobilier, qui est en cours actuellement, permettra, semble-t-il, de résoudre certaines questions intéressantes de date et d'influences puniques.

A Cherchel, grâce à un achat de terrains, à proximité des Thermes de l'Ouest, M. Glénat a ouvert récemment un chantier qui permettra de dégager la totalité de l'édifice. Au Champ de Manœuvres, on a mis au jour un quartier antique : les restes d'une rue dallée et des rez-de-chaussée de maisons avec caves et écuries. Dans une de ces maisons on a trouvé une tête de jeune Faune en marbre. Des inscriptions funéraires ont été recueillies à la sortie de la ville, près de la route de Ténès.

Les travaux de restauration du Tombeau de la Chrétienne sont en bonne voie de développement ; des menaces d'éboulement ont nécessité une extension du chantier vers le sud de l'édifice.

A Djemila, les travaux d'entretien et de recherche suivent leur cours normal. Le but poursuivi est de rattacher le quartier chrétien à l'agglomération principale. Dans le Musée, maintenant terminé, ont pris place les mosaïques récemment découvertes et l'on peut désormais se rendre compte que leur intérêt archéologique ne le cède en rien à leur beauté artistique.

Les résultats les plus intéressants ont été procurés par Timgad. La cité primitive, à l'intérieur des remparts de l'époque de Trajan a été complètement dégagée. Les travaux se poursuivent dans les faubourgs et aux environs de la ville. Deux découvertes intéressantes viennent d'être faites, toutes deux à l'ouest de la ville : un cimetière païen de peu postérieur à la fondation de la cité (début du IIe siècle de notre ère), qui a fourni divers types de tombes toutes intactes et plusieurs inscriptions funéraires. Près du monastère chrétien : un magnifique travail de captage et d'adduction des eaux. Une belle inscription permet de le dater de 191 après J. C.

On a reconnu l'existence de deux grandes canalisations. L'une d'elles a 1 m. 30 de haut et 0 m. 50 de large. Elles aboutissent à deux bassins de décantation très bien conservés. Les recherches seront poursuivies sous la direction méthodique et zélée de M. Godet. Ces beaux travaux d'édilité complètent heureusement la physionomie de la Ville Africaine.

A El-Kantara, la mort de M. de Vulpillières a arrêté momentanément le développement de la collection lapidaire. M. Marrou, membre de l'Ecole française de Rome, boursier de voyage du Gouvernement Général, avait pu, heureusement, dresser avec M. de Vulpillières, un inventaire détaillé des objets recueillis, qui permettra leur classement comme monuments historiques.

Les fouilles de Zana (Diana Veteranorum), confiées à Madame Alquier, ont permis le dégagement d'une partie de l'Arc de Triomphe de Macrin et, comme chaque année, l'exhumation d'un certain nombre de textes épigraphiques intéressants.

Les fouilles de Madaure sont terminées. Le chantier de Madaure sera transféré à Khamissa où il reste beaucoup de travail à faire.

En dehors des chantiers organisés par le service des Monuments Historiques, des découvertes ont été faites et signalées au service des Antiquités : à Lamoricière (Oran), plusieurs inscriptions ont été trouvées à proximité de la gare. L'une d'elles a fait l'objet d'une communication à la Commission de l'Afrique du Nord. A Herbillon (Constantine) une inscription donne le nom de la localité antique : Tacatua.

Réalisant un vœu du Congrès International d'Archéo-

logie d'Alger, en 1930, M. l'Abbé Chabot, Membre de l'Institut, subventionné par le budget des Monuments Historiques de l'Algérie, a recueilli des textes en vue d'un Corpus des Inscriptions Libyques. Cet ouvrage actuellement en cours de préparation, paraîtra sans doute en 1934.

Enfin, au Congrès International d'Archéologie Chrétienne de Ravenne (septembre 1932), M. Albertini. Inspecteur des Antiquités de l'Algérie, a fait une importante communication sur des monuments chrétiens récemment découverts en Algérie : Une basilique de Madaure, le cimetière de Sainte Salsa à Tipaza (Alger), le quartier chrétien de Djémila.

L. Leschi.

ORGANISATION du CONTROLE des FOUILLES ARCHEOLOGIQUES.

Un décret du 13 avril 1933 a institué à la Commission des monuments historiques une cinquième section des fouilles (antiquités classiques). Par arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du même jour, ont été nommés membres de cette section :

MM. Albertini, professeur au collège de France ; J. Carcopinot, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; Espérandieu, de l'Institut, conservateur des Musées de Nimes ; Grenier, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg ; Camille Jullian, membre de l'Institut ; Charles Picard, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, ancien directeur de l'Ecole d'Athènes ; Edmond Pottier, de l'Institut.

La première réunion de cette section a été présidée par M. de Monzie, ministre de l'Education Nationale, assisté de M. Bollaert, directeur général des Beaux-Arts, et de M. Cavalier, directeur de l'Enseignement Supérieur. Nous reproduisons ci-dessous la note publiée par *Le Journal* dans son numéro du 6 juillet 1933, sous ce titre :

« M. de Monzie organise le contrôle des fouilles archéologiques ».

« Cette section des fouilles constitue un organisme de centralisation, de direction et de contrôle permettant d'assurer une politique de fouilles des monuments et vestiges postérieurs aux temps préhistoriques et antérieurs à la période carolingienne. La commission pourra, par là même, s'attacher à achever les magnifiques découvertes qui ont été faites en maints lieux de France et poursuivre l'ouverture de chantiers, sous la conduite éclairée de ses architectes. Nos richesses archéologiques exigent l'établissement d'un programme duquel la fantaisie dans les recherches et l'insuffisance dans la préparation devront être exclues. La méthode et le contrôle devront être à la base de la nouvelle organisation et ceci dans la mesure des possibilités budgétaires.

« Dans ce but, la commission des fouilles devra : 1° dresser un tableau des terrains dont l'exploitation a été commencée ou doit être poursuivie par ordre d'urgence ; 2° définir les règles d'après lesquelles les travaux de fouilles et de protection devront être entrepris ; 3° désigner des correspondants devant exercer la surveillance des chantiers ouverts, chaque cas devant nécessiter des règlements particuliers. L'importance de cette question ne doit pas échapper si l'on considère que jusqu'à présent, seule, la commission des monuments historiques en dehors de ses multiples attributions a réalisé avec des moyens réduits un programme de fouilles encore trop incomplet par rapport à l'importance des richesses historiques de notre pays.

« A l'issue de cette première réunion, M. de Monzie a résumé ses travaux de la façon suivante :

« La présence à mes côtés, nous dit le ministre, du directeur de l'enseignement supérieur et de membres éminents des Inscriptions et Belles Lettres, de professeurs du Collège de France et des Facultés indique l'esprit dans lequel sera poursuivie cette tâche : liaison entre les architectes qui se consacrent aux fouilles et le haut enseignement universitaire ; exercice d'un contrôle par ce dernier. Au cours de cette première séance, l'attention des membres s'est portée sur dix-neuf dossiers. Des crédits ont été attribués pour poursuivre les travaux entrepris. L'essentiel, c'est l'intervention utile des maî-

tres de l'Université et de la science archéologique pour faire prévaloir dans les recherches le point de vue historique et ne rien laisser au hasard ».

A LA MEMOIRE DE M. LUCIANI.

Par arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie en date du 21 juin 1933, le nom de Dominique-Luciani a été attribué au centre de Tagremaret, commune mixte de Frenda, département d'Oran.

A LA MEMOIRE DE M. GSELL.

Par arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie en date du 1er avril 1933, le nom de Stéphane-Gsell a été attribué au centre de Souaghi, commune mixte d'Aumale, département d'Alger.

EURAFRIQUE 1933

« Eurafrique », — néologisme qui recouvre tout un mouvement d'idées et qu'une revue comme la nôtre se doit, à tout le moins, d'enregistrer. D'autant que, s'il se traduisait, comme l'espèrent ses auteurs, par des réalisations, l'année 1933, qui l'a vu naître, marquerait certainement une date cardinale dans notre histoire coloniale et dans notre histoire tout court.

On entend par là non seulement le renforcement des relations entre les colonies africaines et leurs métropoles, mais encore et surtout l'organisation d'un « complexe économique » dans lequel l'ensemble de l'Afrique et l'ensemble de l'Europe se trouveraient étroitement soudés, au point de constituer comme un monde à part, « le segment de planète Europe-Afrique ».

Deux livres récents ont donné corps à la théorie : l'un timide encore, « *L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe* », de E. L. Guernier (A. Colin, 1933), l'autre tout à fait systématique, « *Destin de l'Afrique* », de Jean Goudal (Librairie Valois, 1933).

Antérieurement à ces études destinées à un large public, deux autres auteurs avaient dressé, dans les *Cahiers bleus*, des « *plans* » de mise en valeur de l'Afrique, qui s'inspirent manifestement de préoccupations identiques : Bertrand de Jouvenel (*Un Plan de valorisation coloniale et de collaboration européenne*, 28 mars

1931) et Georges Valois (*L'Afrique, chantier de l'Europe*, 27 juin-4 juillet 1931).

Par ailleurs, ces programmes se raccordent à des déclarations d'hommes politiques français, spécialistes des questions économiques ou coloniales. Citons les plus caractéristiques :

Celle d'Albert Thomas, dans un discours prononcé à Berlin, en juillet 1931 : « On ne pourra créer l'Europe qu'en l'attachant à une œuvre commune, pour laquelle tous travailleront et dont tous bénéficieront. Cette œuvre, ce pourrait être l'équipement général de l'Europe et même, dans une certaine mesure, l'équipement de l'Afrique... Est-ce qu'en associant l'Allemagne à la mise en valeur du continent nord-africain, par exemple, on ne dissoudrait pas, dans une certaine mesure, l'aigreur du problème colonial ? »

Celle d'Albert Sarraut, au dernier congrès du parti radical-socialiste : « La dépossession coloniale de l'Allemagne, quelque légitime qu'elle pût être, a été sans doute un acte assez peu prévoyant ; elle a privé l'économie germanique de ravitaillements en denrées et de débouchés commerciaux, qu'elle peut avoir la tentation de retrouver, au besoin par la force, dans ses confins européens... Il peut donc y avoir intérêt pour l'avenir et la paix mêmes de l'Europe à envisager avec les nations dont je parle certains accords, certaines formules de communautés d'intérêts, certaines modalités de répartition des fruits de la colonisation, qui les associeront, directement ou indirectement, au sort, à la sauvegarde et aux résultats de l'action coloniale européenne ».

Celle de Joseph Caillaux, au début d'octobre 1931 : « J'entrevois une solution, une seule : souder l'Afrique à l'ancien continent, non seulement pour ménager des courants d'émigration qui, je l'aperçois, rencontreront des obstacles, mais surtout pour réserver à l'usine européenne, qui serait ainsi conduite à s'assembler, au grand bénéfice de l'esprit d'entente et de paix, des débouchés suppléant, en quelque mesure, ceux qu'elle a perdus et qu'elle perdra de plus en plus, des débouchés que conditionne une politique imprégnée d'humanité, élevant par degrés les populations indigènes ».

Celle d'Etienne Antonelli, dans les *Annales Coloniales* des 12 janvier et 3 septembre 1931 : « La vérité, c'est que l'Afrique offre un champ d'intense activité pour au moins un siècle à l'industrie humaine de l'Europe. On cherche le remède à la crise. Il est là. Quand on voudra bien le reconnaître en même temps à Paris, à New-York et à Genève, nous n'aurons plus besoin d'accorder d'illusoires primes à la production ou de dangereux tarifs douaniers aux planteurs de caoutchouc ou de sisal.

« Tous ces projets (les projets de mise en valeur de l'Afrique française) sont étudiés depuis longtemps. Ils doivent donner aux régions où ils seront entrepris une plus-value économique qui couvrira largement, par une fiscalité appropriée, les charges d'intérêts et d'amortissement des capitaux engagés.

« Cet effort, dans le cadre national, se rattacherait tout naturellement à l'effort actuellement poursuivi sur le plan international. Jamais nous n'avons envisagé l'exécution du programme dont je viens d'esquisser les grandes lignes par les seules forces de l'économie nationale.

« Toujours nous avons dit et écrit : un tel effort dépasserait les possibilités présentes de l'industrie française. Il conviendrait d'appeler l'industrie étrangère, et notamment l'industrie anglaise et allemande, à collaborer sur un pied d'égalité avec l'industrie française à l'exécution du programme.

« Ainsi, entre les projets français et les projets internationaux, il y a concordance parfaite. Quand donc l'Europe comprendra-t-elle que le salut pour elle est en Afrique ? »

Signalons aussi que deux représentants attitrés de la Ligue des Droits de l'Homme, MM. Emile Kahn et Gide,

remontant ouvertement au principe, avaient proposé, en 1929, de placer la colonisation sur le plan international et de confier la charge des peuples colonisés à un organisme qui fût une émanation de la S.D.N.. De son côté, l'Assemblée de la Société des Nations, au cours de sa session de 1931, avait voté une résolution tendant à retenir spécialement « parmi les mesures de solidarité internationale propres à atténuer les effets de la dépression économique et à contribuer à la reprise d'une activité intéressant les travailleurs de tous les pays... l'exécution de grands travaux publics entrepris en commun par des collectivités publiques ou privées sur des territoires européens ou *extra-européens* ».

Enfin, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'avant tout certains dirigeants de l'opinion allemande, renonçant, en matière coloniale, aux revendications de territoires, ont prôné la « commercialisation » des colonies. En particulier, le comte Coudenhove-Kalergi, dans sa revue *Paneurope*, dès 1929, demandait « l'exploitation en commun des colonies par les peuples européens et sur la base d'une égalité absolue de droits individuels », et Rudolf Leonhard, dans une conférence des *Cahiers bleus*, tenue le 6 juin 1930, proposait, dans le même sens, un renouvellement des méthodes coloniales : « Changeons, disait-il, ce champ d'éternelles querelles — les colonies — en un fonds de commerce... On a déjà vu, en Chine surtout, de quel prestige jouit l'Allemand, qui, un peu par hasard, n'est plus « oppresseur ». Ce prestige pourrait un jour devenir une aide, même idéale, et en tout cas, assez précieuse dans la lutte finale pour une répartition sans entrave et sans oppression des matières premières ».

On voit qu'il s'agit bien ici, non point de fantaisies individuelles et dispersées, mais d'un véritable courant de pensée, parfaitement cohérent et relativement puissant. Les manifestations en sont multiples et diverses,

elles prennent un tour de plus en plus accentué, et nous pouvons assurément nous permettre, sans faire la part de chaque auteur, d'en présenter les tendances principales.

* * *

Le point de départ, c'est le double « malaise » économique de l'Europe et de l'Afrique.

Le fait est, malheureusement, acquis, et il est fort inutile d'y insister. L'Europe, en ce lendemain de guerre, — un lendemain qui se prolonge d'étrange façon, et dont on n'entrevoit pas la fin, — ne parvient pas à retrouver son équilibre de travail et de consommation : le déficit des budgets nationaux et le chômage sont les indices les plus apparents, sinon les plus graves, de ce marasme. Quant à l'Afrique, — et c'est surtout l'Afrique intertropicale qui est visée en l'occurrence, — elle est en proie, plus que tout le reste du monde, au mal de surproduction : cacao, café, coton, caoutchouc, arachides, palmistes, sisal, bois, etc..., rien ne s'écoule plus : les indigènes abandonnent les cultures industrielles et reviennent d'eux-mêmes à l'antique économie locale, qui leur évite sans doute de mourir de faim, mais qui s'oppose au fonctionnement d'un organisme moderne et compromet tous les progrès. Sans doute accumule-t-on, pour tenter de sauver la situation, les combinaisons douanières ; mais chacun sait que ce genre de remède contient plus de danger que de vertu.

Or, l'Afrique, l'immense Afrique, est, pour la plupart de ses régions, misérablement outillée : elle manque de routes, de chemins de fer, de ports, d'aménagements hydrauliques. Pour comble, les quelques améliorations dont on l'a dotée ont été entreprises sans le moindre souci de coordination : elles ne constituent pas, même à l'état embryonnaire, un « système africain », à plus forte raison

demeurent-elles éloignées d'un « système eurafricain », le seul qui puisse aider le continent barbare à sortir de sa profonde ornière. Il est clair, en somme, que les puissances colonisatrices, dans leur œuvre africaine, ont mis la charrue devant les bœufs : elles se sont obstinées à chercher en Afrique un *marché*, mais un marché ne vaut que par les voies de communication qui le mettent en rapport avec les producteurs et les consommateurs. Si l'on veut que le marché africain prenne consistance, il est donc nécessaire, au préalable, de faire de l'Afrique un *chantier* : « chantier de la métallurgie, de la mécanique, de l'hydroélectricité et des travaux publics ». Il y a là, selon des prévisions étudiées dans le détail, du travail pour 50 ans, l'emploi de 90 milliards de capitaux, la production de 390 milliards de commerce et l'installation possible de 10 à 12 millions de travailleurs européens dans des pays plus salubres qu'on ne pense. C'est ainsi que les intérêts de l'Europe rejoignent ceux de l'Afrique et que ce segment de la planète, l'Eurafrique, recouvre définitivement l'équilibre et la santé.

On devine qu'une aussi vaste entreprise ne peut être le fruit d'efforts épars et qu'elle exige de tous les intéressés une discipline parfaite. Elle ne peut se concevoir que sous la forme d'une économie dirigée, et sur le plan international. L'un des auteurs que nous avons cités, Georges Valois, prévoit, par exemple, la constitution d'une « Conférence économique internationale eurafricaine », chargée officiellement de l'élaboration du plan général ; cette Conférence créerait elle-même divers organes de réalisation, qui seraient : *a*) une commission internationale des voies et communications ; *b*) une commission internationale des ports ; *c*) une commission internationale des entreprises. M. Antonelli, lui, propose la création d'une « société internationale », où seraient représentés sur le même plan les intérêts des Etats et ceux des capitaux privés engagés dans l'affaire, suivant une formule

dont le passé nous donne déjà quelques exemples ; cette société s'engagerait à exécuter, dans un délai qui ne devrait pas être inférieur à dix ans, l'aménagement et la mise en exploitation d'un réseau général dont on aperçoit dès maintenant les grandes lignes; en échange de ces engagements précis, les Etats possessionnés donneraient à la société internationale une garantie d'intérêts, pour son capital actions et obligations, proportionnelle à l'importance du trafic assuré à chaque possession. Les autres auteurs, jusqu'à maintenant, se sont contentés de formules moins complètes ; mais tous admettent en principe — et la logique l'impose — que ce chantier africain soit soumis à une direction unique. D'aucuns y voient, au surplus, « un des facteurs possibles de la rationalisation des méthodes européennes et même de l'union des Puissances coloniales ».

Tout cela suppose, bien entendu, que le financement de l'affaire serait franchement international : la diversité des drapeaux, nous dit-on, « jouerait comme garantie et empêcherait l'emprise éventuelle que pourrait exercer, grâce à un financement massif, une Puissance unique ». (Goudal, 196). Il conviendrait même que ce financement prît la forme, non point d'un apport de capitaux privés, mais de participations étatistes, et notons bien que tous les Etats européens sans exception, possesseurs ou non de colonies africaines, entreraient dans ce consortium. Voilà qui nous mène assez loin.

Cela nous mène, notamment, au contrôle officiel et permanent de toutes les puissances européennes, coloniales ou non. On ne nous dit pas grand chose, il est vrai, des modalités de ce contrôle ; la question semble réservée, peut-être parce qu'on l'estime singulièrement délicate et bien propre à faire avorter le projet. On nous indique seulement qu'un contrôle organisé vaudrait mieux, à tout prendre, que les attaques incohérentes qui se déclenchent à chaque instant, dans la presse ou ailleurs, contre

les gouvernements coloniaux. On invoque le cas du Cameroum, dont la gestion, soumise au regard de la S.D.N., n'a jamais donné lieu à de gênantes interventions. Soit.

Mais, tout en nous promettant qu'il ne sera jamais question de remaniements territoriaux, on profite de l'occasion pour remettre en cause la notion de souveraineté. « La souveraineté nationale, telle que s'y raccrochent encore certains auteurs coloniaux, déclare fort nettement M. Goudal, est une notion périmée » (p. 200), et il ajoute, citant M. Antonelli : « La notion de mandat a justement apporté une nouvelle façon d'envisager les rapports de droit entre gouvernants et gouvernés, suivant laquelle les gouvernés ne sont pas nécessairement les sujets du gouvernant, et le gouvernant n'est pas nécessairement le souverain des gouvernés : gouvernants et gouvernés sont des collaborateurs qui travaillent à une œuvre humaine de civilisation et d'ordre social et qui n'ont de droits qu'en fonction de cette œuvre ». Les Puissances coloniales apparaissent donc « comme les mandataires de l'humanité entière pour la réalisation d'une œuvre où l'exploitation des richesses matérielles doit être accompagnée et justifiée par une action civilisatrice » et « cette conception internationale appelle nécessairement un contrôle international ». (*Ibid*, 208). Nous sommes fixés, du même coup, sur la nature de ce contrôle : il ne sera pas exclusivement financier, il sera carrément politique. S'inquiète-t-on de ce qui peut sembler, hors de Genève, une audacieuse nouveauté ? « La question qui se pose, répond-on, est de savoir si les Puissances coloniales préféreront s'en tenir à une notion juridique plus traditionnelle, mais qui ne s'accorde plus avec les idées modernes sur la colonisation, plutôt que de sacrifier le droit pur à un esprit de réalisation vivant et fécond » (Goudal, p. 200).

Au demeurant, le contrôle international apparaît de plus en plus comme une nécessité à tous ceux qui voient

au premier chef dans la colonisation une œuvre de perfectionnement humain. Les Etats colonisateurs, livrés à eux-mêmes, cèdent trop volontiers aux exigences d'un capitalisme égoïste et se laissent aller à de regrettables abus comme le travail forcé : si le sort des indigènes a reçu ces temps-ci de sensibles améliorations, c'est surtout à la S.D.N. et au B.I.T. qu'on le doit. Ainsi, cette puissante entreprise d'outillage économique, qui dès l'abord semblerait menacer l'existence des sociétés indigènes, contribuera à les restaurer : elle s'accompagnera d'une large politique sanitaire, d'une politique d'équipement agricole, d'une politique d'éducation, d'une politique des salaires ; loin d'écraser le petit producteur africain, elle le protégera, le sauvera de sa misère matérielle et morale. « C'est en définitive le point de vue indigène qui doit inspirer la décision métropolitaine, si l'on veut faire outremer une œuvre humaine et durable » (Goudal, p. 254), et l'internationalisation de l'économie africaine offre à cet égard de plus solides garanties que le compartimentage actuel.

Au total, révision des méthodes coloniales et réadaptation aux conditions du temps présent, substitution d'une « politique de jeunes » aux routines archaïques de la plupart des coloniaux, tel est, selon nos auteurs, le sens général du programme, et c'est seulement par ce rajeunissement systématique de la doctrine et de l'action que l'Europe échappera au danger d'une sécession africaine. Si bien qu'au fond cette audace n'est qu'un geste de sagesse : la part du feu.

*
* *

Il reste aux adversaires de cette thèse un rôle bien difficile, puisqu'on a pris la précaution de leur jeter à la tête leur sénilité d'esprit et d'exiger en principe « un renversement complet de la mentalité coloniale actuelle »

(Goudal, p. 195). Ils se refusent, cependant, à se tenir pour battus, et, bien que le débat soit tout juste ouvert, leurs arguments s'annoncent avec une certaine force (1).

Essayons de les grouper, en toute objectivité.

Avant tout, il semble bien que les partisans de l'« Eurafrique » surestiment la richesse de l'Afrique. « L'on se trouve, affirme par exemple G. Valois, devant des terres qui seront pour l'Europe ce que les terres vierges de l'Amérique du Nord ont été pour les petits peuples qui devaient former la grande République américaine » (p. 14). Or, M. Goudal lui-même, peut-être parce qu'il a vu le pays de ses propres yeux, reconnaît que « des estimations récentes ramènent les richesses latentes de l'Afrique à des proportions plus modestes, notamment dans l'ordre des possibilités agricoles » (p. 170). L'Afrique n'est plus à découvrir, sauf pour les coloniaux en chambre ; elle a été depuis un siècle sérieusement prospectée et éprouvée, et l'on sait de reste que sa prodigalité est tout apparente. Mais supposons même que de nouvelles méthodes d'exploitation l'égalent, au moins en certaines de ses parties, aux régions les plus fertiles du globe : il reste que ces méthodes nouvelles, dont on dit merveilles, nous conduisent, sans garanties d'aucune sorte, à de profonds bouleversements mondiaux

Le péril politique est manifeste, et les auteurs des « plans » en question ne parviendront pas à nous rassurer. Consortium aboutit, dans les cas les plus favorables, à condominium. Or, toutes les tentatives de condominium, remarque M. Maurice Ordinaire en se fondant sur de solides exemples historiques, ont fini en catastrophes. M. Caillaux lui-même, dans son livre *Agadir*, a

(1) Cf. notamment Maurice Ordinaire, *Dangereuses rêveries (Bulletin de l'Afrique Française*, avril 1933) ; X. *Collaboration internationale* (*Quinzaine coloniale*, 10 avril 1933) ; Gabriel Hanotaux, *Pour l'Empire colonial français*, Paris, Plon, 1933.

jadis exposé, à propos des négociations d'Algésiras, les conséquences fatales de ces soi-disant politiques de collaboration : « On voit, écrivait-il, que les Allemands voulaient partager économiquement le Maroc avec nous, comme l'accord de 1909 leur en donnait le droit, et à ces fins, il leur fallait détenir une large portion de l'action politique et administrative. Sans doute, ils nous laissaient la gloire de conquérir, d'occuper le Maroc, la charge de subvenir aux lourdes dépenses qui en étaient la conséquence, mais ils se réservaient les profits pécuniaires sans contre-partie, et pour que l'échéance leur en fût assurée, ils plaçaient, dans toutes les administrations ayant un caractère industriel et commercial, des agents, ou, pour mieux dire, des contrôles germaniques. J'ai entendu parler de certaines conventions proposées par l'Allemagne à l'Angleterre pour l'exploitation économique des colonies portugaises, qui rappellent à s'y méprendre des projets patiemment échafaudés par nos rivaux en suite de l'accord de 1909. Je ne sais s'il se serait trouvé un gouvernement français pour consentir à ces réalisations. Pas moi ! » (1).

Si encore le condominium pouvait être un régime durable ; mais, en réalité, ces associations trop étroites d'intérêts européens sur le terrain colonial se traduisent généralement par d'âpres conflits, et, finalement, par l'éviction de l'un ou de l'autre des intéressés. Exemples : l'Egypte, le Transvaal, Panama. On sait bien que l'histoire ne se recommence pas nécessairement ; tout de même, elle est soumise à des lois qui sont les lois mêmes de l'âme des hommes, et l'âme des hommes, en son tréfonds, ne change guère d'un siècle à l'autre.

On nous dit aussi : La formule du mandat représente la vérité coloniale de demain. Ce n'est là qu'une affirmation gratuite. En fait, les mandats créés par le traité de Ver-

(1) Cité par M. Maurice Ordinaire (*Bulletin de l'Afrique Française*, avril 1933).

sailles ou ses corollaires sont pour le moment les seuls du genre, et ce n'est guère qu'à Genève qu'on admet l'extension de ce régime aux colonies proprement dites. Les puissances coloniales, à moins de se laisser guillotiner par persuasion, — ce qui serait assez inattendu dans l'état actuel des esprits européens — ne trouveraient nulle raison vraiment forte d'abdiquer ainsi des droits chèrement acquis.

On peut se demander, d'ailleurs, s'il est juste et sage de remettre à la mode l'antique conception des colonies-monnaie d'échange et si l'on a le droit aujourd'hui de considérer comme un simple cheptel les populations colonisées. La France, pour sa part, n'en est plus là : ses colonies les plus anciennes sont dès maintenant incorporées à la Métropole, comme des provinces ; si l'on en doutait, il suffirait, par exemple, de demander leur avis sur ce point aux Ouolofs du Sénégal. Théorie qui en vaut une autre, ce nous semble, et qui doit aboutir, mieux que toute autre, au rapprochement des races et au progrès en profondeur. Libre aux « racistes » de penser autrement ; mais nous convaincra-t-on que le racisme compte à coup sûr pour un progrès de l'esprit et du cœur humains ?

Nous touchons là à l'autre danger, qui, d'un point de vue de simple humanité, est de beaucoup le plus redoutable : le danger social. Certains de nos auteurs paraissent s'en désintéresser : des nègres, est-ce que cela compte ? D'autres, plus avertis, s'efforcent, on l'a vu, de nous rassurer et de nous présenter le contrôle international comme la meilleure tutelle de l'indigène. Mais se représente-t-on bien ce que deviendra le malheureux « natif » dans cette Afrique subitement livrée aux ingénieurs et aux sociétés d'entreprises, envahie par des milliers et des milliers de techniciens, qui n'auront d'autre souci en tête que leurs réalisations techniques, violemment remuée par des recrutements de main-d'œuvre et des guerres de salaires ? Et

comment concilier ce nécessaire appel en masse de travailleurs avec la protection du « petit producteur indigène » ? Le moindre chantier de voie ferrée bouscule une colonie tout entière, disperse les familles, dépeuple les régions de cultures : combien plus grave sera le mal de désorganisation et de démoralisation, quand l'Afrique dans son ensemble ne sera plus qu'un chantier ? On croit avoir tout dit quand on a parlé de « politique sanitaire » : le premier devoir d'une politique sanitaire est de ne point surmener des populations épuisées par des siècles d'instabilité, d'inquiétude, de misère et de sous-alimentation.

Tout cela, au moment même où l'administration coloniale, nourrie d'expérience et animée des plus généreuses intentions, s'ingénie à restaurer le paysannat et l'artisanat indigènes, à asseoir solidement l'économie africaine sur les préférences ataviques de sociétés rurales. C'est là qu'on peut le trouver, le salut de l'Europe par l'Afrique, si tant est que l'Afrique soit de taille à peser, d'ici longtemps, d'un tel poids dans la balance de l'économie européenne ; c'est dans cette régénérescence patiente et méthodique, et non point dans un rush dont toutes les précautions du monde n'atténueront guère l'inconsciente brutalité.

Au vrai, cette subordination de l'Afrique-colonie (colonie ou mandat, peu importe) à l'Europe-métropole n'est que le masque international du vieux Pacte colonial, tant abhorré. Tout par et pour l'Europe-métropole. Et c'est du même coup la mise en commun, sur la table européenne, des marrons que quelques nations ont tirés du feu. La belle Journée des Dupes qui s'annonce et pour les indigènes et pour nous !

Qu'un effort pour la coordination des entreprises et pour la collaboration internationale soit désirable, personne ne songerait à le nier ; mais de là à la carte forcée,

il y a loin, et il ne semble pas qu'aucune puissance coloniale consente à se prêter à ce jeu d'enfer. « Pour nous, dit par exemple Pierre Piermé dans la *Revue économique française* de septembre-octobre 1933, pour nous qui demeurons fidèles à notre profession de foi : *indigènes d'abord* ; qui estimons que nous sommes colonisateurs pour l'avenir heureux des peuples colonisés, avant de songer à notre intérêt propre, nous ne pouvons souscrire à cette idée de l'Union européenne prenant la charge du reste du monde à l'exception du Nouveau Monde.

« Une collaboration étroite et féconde entre les colonisateurs, conçue dans un esprit fraternel, dans un esprit vraiment républicain, voilà ce que nous devons à nos peuples soumis ou protégés. Nous n'avons pas le droit d'arrêter leur croissance économique, nous pouvons seulement nous efforcer de la diriger de telle sorte qu'elle forme, avec notre économie propre, un tout harmonieux. Nous devons être des guides et non seulement des profiteurs, des exploiteurs, des parasites. La vieille Europe, avec ses nationalismes exacerbés, déchaînés, offre-t-elle bien ces garanties d'esprit et de méthodes altruistes qui doivent présider aux relations entre colonisés et colonisateurs ? »

Dira-t-on, avec Bertrand de Jouvenel et quelques autres, que c'est là une façon trop « personnelle » pour la France de concevoir sa politique et que la France, étant « seulement une nation qui a été grande », est tenue de rentrer délibérément dans le rang des « nations égales en droits » ? Pauvre morale d'abandon, qui vaudrait peut-être pour la sanctification d'un homme, mais qui ne paraît guère convenir, en ce siècle de fer, au redressement d'une âme collective, ni à la conservation d'un patrimoine moral qui a son prix ! Tenons-nous en garde, notent les *Nouvelles Littéraires* du 18 décembre 1933, contre ces leçons qu'on prétend donner à la jeunesse

actuelle : « celles du renoncement, de la démission, de la lâcheté ». Elles tendent à créer, elles voudraient créer « un état d'esprit de décadence ». Voilà ce qu'on appelle « un rajeunissement ».

***

Telles sont les origines et les données essentielles du débat. C'est un débat d'une ample portée, comme on voit, et qui sans doute ne fait que s'amorcer. Même s'il devait tourner court, il importerait d'en marquer la place dans l'histoire de l'Afrique.

Georges HARDY.

Les Etudes Arabes en Algérie

(1830-1930)

L'histoire des études arabes en Algérie commence pour ainsi dire au débarquement du corps expéditionnaire en 1830. De même que pour l'expédition d'Egypte, un groupe d'interprètes suivaient l'armée commandée par Bourmont ; au cours des opérations militaires qui aboutirent à la prise d'Alger, certains d'entre eux rendirent des services signalés, et il serait injuste de ne pas rappeler ici leurs noms (on trouvera leurs biographies dans Féraud, *Les interprètes de l'armée d'Afrique*).

Georges Garoué (ou : Buzas-Giarvé, d'après G. Esquer, *La prise d'Alger*), d'origine syrienne, parlait couramment l'arabe ; au mépris du danger, il obtint de quitter le camp de Sidi-Ferruch pour se mêler aux indigènes et les amener à des négociations ; suivant Féraud, il leur aurait distribué des exemplaires d'une proclamation du général de Bourmont traduite en arabe ; appréhendé et conduit à Alger, il démontra au Dey la puissance de l'armée française et l'exhorta à capituler ; le Dey, hors de lui, le fit mettre à mort. Plus heureux que Garoué, son collègue Léon Ayas (de Marseille) parvint, après le combat de Staouéli, à entamer des pourparlers pacifiques avec les Arabes. Quant à Louis de Bracevitz, né à Raguse vers 1772, il avait déjà pris part à l'expédition d'Egypte : après la prise du Fort-l'Empereur, un envoyé du Dey se

présenta aux avant-postes français ; Bracevitz fut chargé, malgré son âge avancé, d'aller lire au Dey les conditions de sa capitulation et de les discuter avec lui ; Féraud (o. c., p. 176) et G. Esquer (o. c., p. 371) ont relaté cet épisode presque dramatique.

Deux vocabulaires arabes avaient été mis à la disposition des officiers du corps expéditionnaire : le premier, suivi de dialogues, et composé par l'interprète Benjamin Vincent, était publié par ordre du Ministre de la Guerre ; le second avait pour auteur Abraham Daninos ; celui-ci, né à Alger en 1797 et naturalisé français, exerçait en 1830 les fonctions d'interprète au Tribunal de commerce de la Seine ; « il avait écrit divers ouvrages en langue française et arabe... ; nommé guide-interprète, il fut le plus puissant auxiliaire du commandant de la frégate-pilote » (Féraud).

Quant à la proclamation adressée aux Arabes par le général de Bourmont — premier monument des études d'orientalisme algérien — elle avait été traduite, avant le départ du corps expéditionnaire, par Jean-Charles Zaccar, avec la collaboration des orientalistes Sylvestre de Sacy et Bianchi. Zaccar, né à Damas en 1789, était alors vicaire de l'église Saint-Nicolas à Marseille ; sans quitter la prêtrise, il fut nommé interprète du corps expéditionnaire et resta attaché à la personne des gouverneurs généraux, de Bourmont à Bugeaud ; mis à la disposition de l'évêché d'Alger en 1845, il y fit des cours de langue arabe pendant trois ans.

Une autre proclamation du général de Bourmont, adressée à l'armée française d'Afrique, fut traduite en arabe par Asselin Riche et publiée dans le *Journal asiatique*.

On vient de voir que le vocabulaire de Daninos avait été distribué aux officiers du corps expéditionnaire. Un autre ouvrage leur fut très utile, en attendant une information plus complète : le *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains d'Alger, Tunis, Maroc et*

d'Egypte, publié en 1837 à Paris par l'éminent orientaliste Jean-Joseph Marcel.

C'est en 1838 que l'étude de la langue arabe d'Algérie devait s'organiser vraiment sous la direction de Bresnier. Mais les premières tentatives eurent lieu dès 1831. M. Cour les a relatées, surtout du point de vue administratif, dans ses *Notes sur les chaires de langue arabe* (*Rev. Africaine*, 1924). Quelques mois après l'arrivée des troupes françaises, la création d'une bibliothèque publique à Alger permettait de commencer le classement des manuscrits arabes déjà recueillis çà et là. D'autre part, un inspecteur de l'Instruction publique avait été chargé d'organiser officiellement un cours de français pour les Arabes, un cours de français pour les Juifs, un cours d'arabe pour les Français. Ces cours étaient publics et gratuits. Le cours d'arabe fut confié à Joanny Pharaon et obtint un grand succès : il fallut abandonner à deux reprises des locaux devenus trop petits, et Pharaon dut dédoubler son cours.

Pharaon (Joanny) était le fils de Elias Pharaon (de Baalbek), interprète de l'expédition d'Egypte, plus tard comte de l'Empire et consul général des Sept Iles à Marseille. Joanny, né au Caire en 1803, ancien élève de l'Ecole des langues orientales, d'abord professeur de latin au Collège Sainte-Barbe en 1821, puis professeur de français au Collège égyptien de Paris en 1825, était en 1827 gouverneur des élèves officiers égyptiens instruits à Toulon. Par la suite, interprète au Gouvernement général de l'Algérie, il fut nommé en 1832 professeur d'arabe à Alger, en remplacement du copte Agoub, professeur d'arabe au Lycée Louis-le-Grand, mort avant de prendre possession de la chaire d'Alger. « Une chaire sera fondée pour l'enseignement de la langue arabe aux Européens, sous la direction intelligente de l'interprète militaire Joanny Pharaon, afin de rendre plus faciles et plus promptes les communications entre nous et les indigè-

nes » écrivait le duc de Rovigo dans une lettre (reproduite par Féraud, o. c., p. 230). Quelques autres lignes de cette lettre montrent comment on concevait alors l'enseignement en Algérie : « La Régence d'Alger ne sera véritablement une possession française que lorsque notre langue sera nationalisée, et que les arts et les sciences qui font la gloire de notre patrie y seront acclimatés. Le ciel de l'Afrique est un ciel de poésie et de littérature. L'intelligence des Arabes ne peut être révoquée en doute ; l'histoire au besoin serait là pour l'attester... Le vrai prodige à opérer serait de remplacer peu à peu l'arabe par le français qui, étant la langue des autorités et de l'administration, ne peut manquer de s'étendre parmi les indigènes, surtout si la génération nouvelle vient en foule s'instruire dans les écoles. Je ne désespère pas, avec un peu de temps, de voir réunis, sous les mêmes professeurs et aux mêmes heures, Français, Italiens, Espagnols, Maures et Juifs ». L'avenir devait donner raison au duc de Rovigo.

En 1834, l'article 10 de l'ordonnance relative à l'organisation de la justice en Algérie prescrivait la nomination d'interprètes assermentés et attachés au service des tribunaux. Joanny Pharaon fut chargé d'un rapport sur « la différence supposée de la langue arabe, le mode de rédaction à apporter dans les actes judiciaires et leur traduction, la désignation des individus et le mode d'admission soit par examen, soit différemment » (*Moniteur algérien*, 11 oct. 1834). Le corps des interprètes judiciaires fut créé en février 1835.

Pharaon eut l'honneur de publier, dès 1832, la première grammaire algérienne (*Grammaire élémentaire d'arabe vulgaire ou algérien à l'usage des Français*) ; l'année suivante, il tentait de vulgariser cette étude par son *Traité abrégé de la grammaire arabe simplifiée et modifiée*. Peu après, Honorat Delaporte, chef du bureau arabe départemental d'Alger, et fils de l'interprète Jac-

ques-Denis Delaporte (Féraud, o. c., p. 195), publiait des *Fables de Lokman adaptées à l'idiome arabe en usage dans la Régence d'Alger* (1835) et ses *Principes de l'idiome arabe en usage à Alger* (1836). Mais ni l'un ni l'autre, malgré leurs mérites, n'étaient à proprement parler des orientalistes de profession. Il était réservé à Bresnier de soumettre ces études à une méthode et à une technique appropriées.

En 1836, le cours d'arabe d'Alger fut transformé en chaire de langue arabe. Bresnier fut nommé, la même année, professeur d'arabe vulgaire à la chaire. En annonçant cette nomination, le *Moniteur algérien* ajoutait : « Ce professeur est également remarquable en arabe littéral ».

Bresnier (Louis-Jacques), né à Montargis en 1814, fut d'abord ouvrier typographe. Prenant sur ses nuits pour continuer ses études classiques, il s'éprit des langues orientales et vint à Paris où il suivit les cours de Sylvestre de Sacy, Quatremère, Jaubert, Garcin de Tassy, Caussin de Perceval et J.-J. Marcel. Sylvestre de Sacy, consulté lors de la création de la chaire d'arabe d'Alger, désigna Bresnier.

Bresnier ouvrit solennellement son cours public en janvier 1837. M. Cour (o. c.) a publié, d'après le *Moniteur algérien*, la première leçon de Bresnier. Après avoir rendu hommage aux efforts de ses devanciers en Algérie et constaté le manque à peu près complet d'ouvrages « consacrés à l'enseignement de l'arabe barbaresque », après avoir recommandé à ses auditeurs les grammaires d'Erpénius et de Sylvestre de Sacy, Bresnier ajoutait : « Un autre livre dont on peut tirer un très bon parti est la nouvelle édition de la *Grammaire de l'arabe vulgaire*, de M. Caussin de Perceval. Nous regrettons cependant, dans l'intérêt spécial de notre cours élémentaire, que cet ouvrage, à tous égards si remarquable, réunisse sous un même coup d'œil les formes spéciales des différents dialectes...

Néanmoins ce livre est incontestablement l'un des meilleurs traités de l'arabe vulgaire en général ». Bresnier terminait en montrant les avantages d'une étude sérieuse de la langue arabe : établissement de rapports plus intimes avec les indigènes qui s'habitueraient ainsi « à nous considérer non comme des vainqueurs... mais comme les protecteurs de leurs intérêts, comme les civilisateurs de leurs contrées » ; étude de leur littérature, grâce à laquelle « nous pourrions remonter jusqu'à la source de leurs idées, de leurs préjugés, de leurs habitudes ». Après cette leçon d'ouverture, le *Moniteur algérien* publia une lettre de l'intendant civil Bresson (reproduite par M. Cour, o. c.) insistant vigoureusement sur l'importance de l'étude de la langue arabe.

Bresnier devait occuper la chaire d'arabe d'Alger jusqu'à sa mort : le 21 juin 1869, en entrant à la Bibliothèque où l'attendaient ses élèves, il tomba pour ne plus se relever.

Bresnier exposa sa méthode en 1838 dans un article du *Journal asiatique* (*De l'enseignement de l'arabe à Alger*, 1838, V, p. 485-493) : avec raison, il considérait une année d'arabe écrit comme absolument obligatoire avant d'aborder l'étude de l'arabe parlé. Son enseignement hebdomadaire était divisé de la manière suivante : trois séances pour les exercices d'arabe parlé ; une séance pour les éléments de la grammaire, de l'orthographe et du style ; une séance d'explication de textes arabes littéraires et scientifiques ; une séance pour la traduction des lettres, actes officiels et écrits usuels. La même année, dans son *Esquisse de la langue arabe parlée à Alger et dans la Régence d'Alger*, il notait les traits caractéristiques du dialecte algérien et donnait quelques détails sur la culture intellectuelle des indigènes. Ses ouvrages furent composés en fonction de son enseignement, car il était professeur avant tout : dans sa *Djaroumiya*, il édite et traduit la grammaire arabe de Dawoud es-Sanhadji :

son *Anthologie arabe élémentaire* est un bon recueil scolaire, abandonné peut-être à tort ; mais c'est surtout par sa *Chrestomathie arabe* (1845), recueil de lettres, actes et autres documents contemporains, et par son *Cours pratique et théorique de langue arabe* que Bresnier mérite d'échapper à l'oubli ; en effet ces deux ouvrages ont constitué durant des années, et à bon droit, les bases de l'enseignement de la langue arabe en Algérie. La première édition de ce *Cours*, autographiée par Bresnier lui-même « à cause de l'insuffisance des ressources typographiques » sous le titre : *Leçons théoriques et pratiques du cours public de langue arabe*, avait obtenu grand succès. Dans l'avant-propos de la deuxième édition (1855), Bresnier écrivait (p. XIV) : « Les études arabes en Algérie doivent non seulement embrasser, comme en Europe, les connaissances nécessaires aux recherches de la philologie et de la science historique et littéraire, mais procurer en outre les moyens de comprendre et de communiquer spontanément, par la parole et les écrits, toutes les formes de la pensée... Il faut, pour la première fois, réunir la pratique et la théorie qui doivent se développer l'une par l'autre ». Une excellente innovation consistait en l'insertion d'une série de spécimens d'écriture « s'appliquant à tous les points principaux de la littérature et de la pratique usuelle ». Le *Cours*, étayé d'exemples et de textes nombreux, se divise en six livres : éléments du langage usuel, principes détaillés de la lecture, éléments de la grammaire, syntaxe, prosodie et métrique, dialectes.

On ne saurait exagérer les services rendus par ces deux ouvrages. Lorsqu'en 1842 une commission fut chargée de réorganiser le corps des interprètes militaires et de fixer les programmes de leurs examens, nombre d'élèves de Bresnier entrèrent dans ce corps. Plusieurs d'entre eux, on le verra, devaient apporter leur collaboration aux études arabes. Or, après avoir efficacement contri-

bué à l'organisation de ce corps (il était secrétaire-rapporteur du jury des examens), Bresnier souhaita en 1855 d'y être admis lui-même ; dans sa lettre de candidature (publiée par Féraud, o.c., p. 373), il prononçait involontairement son propre éloge en rappelant avec simplicité ses titres scientifiques : « J'ai vingt-cinq ans d'études, de pratique et d'enseignement de la langue arabe, dont dix-neuf ans et quatre mois en Algérie. Je connais aussi, par des études consciencieuses, le turc et le persan. J'ai fondé et répandu l'étude de la connaissance de l'arabe en Algérie par mon enseignement public et par divers ouvrages ». Lors des préparatifs de la guerre de Crimée, Bresnier avait fait un cours de langue turque pour les officiers qui devaient prendre part à cette expédition (*Moniteur algérien*, 15 mars 1854). En dépit de ses longs services et de ses capacités équestres, il ne put obtenir en sa faveur une infraction au règlement qui, l'obligeant à débuter par le dernier grade, l'aurait subordonné à ses anciens élèves. Il continua donc son enseignement et publia, la même année, ses *Eléments de calligraphie arabe* : ancien typographe, il reproduisit lui-même tous les modèles de ce recueil, après avoir composé les frontispices et titres de ses précédents ouvrages. Enfin, en 1867, ses *Principes élémentaires de la langue arabe*, réduction du *Cours*, lui servirent en quelque sorte de testament scientifique.

Il convenait de faire une place assez large à cet estimable travailleur qui, d'après les témoignages contemporains, fut aussi un homme de bien : « Bresnier possédait au plus haut degré une qualité précieuse entre toutes : il était naturellement bon... Partout où il y avait du bien à faire, on le voyait empressé, compatissant... Tant de qualités aimables, voilées par une modestie que le moindre éloge effarouchait, ont à jamais disparu » disait devant sa tombe son collègue Cherbonneau. Sans doute, les ouvrages de Bresnier ont vieilli : ils n'en for-

ment pas moins l'œuvre d'un initiateur. Et, en 1869, Renan, saluant la mémoire de Bresnier dans un de ses rapports (*Journal asiatique*, XIV, p. 22) reconnaissait que « ses travaux imprimés, qui ont pour la plupart un caractère pratique, ne peuvent donner une juste idée de sa profonde connaissance de l'idiome littéral ».

Tandis que Bresnier assurait définitivement les bases de l'enseignement de la langue, Berbrugger posait celles des recherches de philologie arabe. Adrien Berbrugger, né en 1801, avait complété à l'Ecole des Chartes les études qu'il avait faites au Lycée Charlemagne. En 1832, il avait été chargé de recueillir les pièces originales relatives à l'occupation de la France au XVe siècle. Mais, deux ans plus tard, il se rendit en Algérie : il fut d'abord secrétaire particulier du Maréchal Clauzel ; puis il suivit Valée à Constantine et assista à la prise de cette ville d'où il rapporta de nombreux manuscrits arabes : ces manuscrits formèrent le noyau de la Bibliothèque d'Alger dont Berbrugger devint le premier conservateur. Sa vaste culture, sa curiosité sans cesse en éveil l'entraînèrent à des travaux étrangers aux études arabes : il est néanmoins permis de mentionner son attrayante et précieuse *Algérie historique, pittoresque et monumentale* et de rappeler que, l'un des premiers, il se préoccupa de sauver les vestiges de la domination romaine. Berbrugger mourut onze jours après son ami Bresnier, le 2 juillet 1869. Parmi ses travaux si variés, les études arabes tiennent une place relativement restreinte : outre quelques articles (cf. infra : Bibliographie), on lui doit un ouvrage important : la traduction française des *Voyages d'el-Aïachi et Moula Ahmed dans le sud de l'Algérie et des Etats barbaresques*. Cet ouvrage fut publié en 1846 dans la première collection scientifique entreprise sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie — probablement à l'imitation de la Commission d'Egypte — : l'*Exploration scientifique de l'Algérie ;* collection

dans laquelle devaient paraître plusieurs ouvrages de valeur : la traduction du *Commentaire de Sidi Khalil* (le célèbre jurisconsulte malékite) par le Dr. Perron, celle de l'*Histoire de l'Ifriqiya d'el-Qaïrawâni* par Pélissier et Rémusat ; il y faut ajouter les travaux plus historiques que philologiques de Pellissier de Reynaud (*Mémoires historiques sur l'Algérie*) et de Carette (*Etude sur les routes suivies par les Arabes dans la conquête de l'Afrique septentrionale*).

Dès cette époque, l'étude de l'Algérie musulmane avait ses représentants à Paris ; l'un des premiers fut l'abbé Bargès qui, professeur en Sorbonne, visita l'Algérie et publia une série de travaux relatifs à Alger et à Tlemcen : *Lettre à M. Garcin de Tassy sur un manuscrit découvert à Alger*, *Notice sur la cathédrale d'Alger* (avec copies d'inscriptions arabes), *Actes notariés traduits de l'arabe* (recueillis à Alger), *Histoire des Beni-Zayan rois de Tlemcen* et *Tableau historique de la dynastie des Beni-Djellab* (tous deux traduits de l'arabe). Un peu plus tard, Pihan éditait à Paris ses *Eléments de langue algérienne*.

Cependant, l'enseignement de la langue arabe s'étendait en Algérie. Dix ans après la chaire d'arabe d'Alger, une chaire d'arabe vulgaire fut créée au Collège d'Alger : Gorguos, auteur de quelques articles et d'ouvrages scolaires, y fut nommé par concours (1846). Peu après, Constantine était dotée d'une chaire d'arabe : l'interprète militaire Vignard y professa quelques mois, puis fut remplacé par Cherbonneau, le 21 décembre 1846. Le lendemain même, une chaire d'arabe vulgaire, créée à Oran, était confiée à l'interprète Hadamard.

Il y avait donc en Algérie, dès 1846, trois chaires d'enseignement supérieur de l'arabe, et une chaire d'enseignement secondaire (à Alger). Ce n'est pas ici le lieu d'étudier l'histoire de ces chaires, ni celle du Collège arabe-français fondé à Alger en 1857 : on trouvera du reste les éléments de cette histoire dans les *Notes sur*

les chaires de langue arabe de M. Cour. Mais on doit rappeler du moins les noms de leurs titulaires. A Alger, outre Pharaon et Bresnier, professèrent Combarel (1869-1874), Richebé (1874-1877) et Houdas ; à Oran, Hadamard (1846-1855), Combarel (1855-1869), Houdas (1869-1877), Machuel (1877-1881), Delphin et Mouliéras ; à Constantine, Vignard (1846), Cherbonneau (1846-1863), Richebé (1864-1874), Martin (1874-1889), de Calassanti-Motylinski (1889-1906), M. Cour. Quelques-uns d'entre eux devaient marquer vigoureusement leur place dans l'histoire des études arabes.

Cherbonneau s'illustra dans la chaire de Constantine. En 1849, Ferdinand Barrot, dans un remarquable rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique (reproduit par M. Cour, o.c.) donne ces détails sur l'enseignement de Cherbonneau : « Il enseigne les éléments de la lecture et de l'écriture ; il expose ensuite, d'après nos méthodes classiques, les règles de la grammaire arabe ; puis, passant à l'explication des auteurs, il adopte principalement ceux dont le style familier et anecdotique se rapproche le plus du langage employé dans les habitudes journalières de la vie. M. Cherbonneau s'est formé un auditoire d'indigènes qu'il a su attirer et retenir à ses leçons de langue française ».

Né à La Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire) en 1813, Cherbonneau (Jacques-Auguste) suivit tout d'abord les cours de l'Ecole des langues orientales et se fit remarquer par quelques articles et traductions publiés dans le *Journal asiatique*. Sa nomination à la chaire d'arabe de Constantine (il professa d'autre part au Collège communal) orienta définitivement son activité vers l'étude de l'Algérie arabe. En 1861, il quitta le Collège communal pour la Médersa ; deux ans après, il devenait directeur du Collège arabe-français d'Alger (cf. sa *Lettre à M. Reinaud*, in J.A., 1864, VI, p. 298) ; en 1871, il prenait la direction du *Mobacher* ; en 1876, il était chargé d'inspecter les écoles musulmanes d'enseignement supérieur ; enfin, en 1879, il retournait à l'Ecole des langues orientales en qualité de professeur d'arabe maghrébin.

L'énumération détaillée des travaux de Cherbonneau serait fastidieuse. Il convient de se borner aux principaux, en les classant par catégories. On peut passer rapidement sur une longue série de publications d'enseignement : leçons de lecture et éléments de phraséologie, dialogues, morceaux choisis dont quelques-uns s'enrichissent de deux traductions, l'une juxtalinéaire, l'autre en style courant ; ces ouvrages, qui furent très utiles en leur temps, sont considérés comme vieillis ; néanmoins la notation figurée des dialogues garde sa valeur, de même que deux dictionnaires français-arabe et arabe-français. De ton plus scientifique sont les travaux que Cherbonneau consacrait à la dialectologie algérienne (*Définitions lexicographiques de plusieurs mots ; Lettre à M. Defrémery sur le paradigme d'une 8e forme usitée dans l'arabe parlé ; Traité méthodique de la conjugaison arabe dans le dialecte algérien ; Observations sur l'origine et la formation du langage arabe africain*) : sans doute, l'étude méthodique de l'arabe parlé était pour ainsi dire encore dans l'enfance — en 1858, Leguest publiait sa brochure : *Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un arabe vulgaire en Algérie ?* — ; ces travaux de Cherbonneau n'en conservent pas moins le mérite d'avoir posé des jalons sur la voie de la dialectologie. Mais ses ouvrages les plus durables semblent ses mémoires qui se rapportent à l'histoire du Maghreb (*Documents sur Obeïd Allah, fondateur de la dynastie fatimide ; Documents sur l'hérétique Abou-Yézid ; Précis historique de la dynastie des Aghlabites ; Précis historique de la dynastie des Benou-Djellab ; La Farésiade ; Expédition de Mourad-Bey contre Constantine et Alger*) ; il y faut ajouter des notices biographiques et bibliographiques (notamment un *Essai*

sur la littérature arabe au Soudan), des documents tirés des géographes arabes et des notes d'épigraphie arabe. La plupart de ces articles sont des traductions de textes, traductions dont le style semble parfois suranné et dont la précision laisse souvent à désirer ; mais si l'on fait la part de l'époque où vivait Cherbonneau et des moyens de travail dont il disposait, on devra reconnaître la valeur de son effort ; du reste, les historiens de l'Afrique du Nord musulmane ont tiré de ces documents un excellent parti. Enfin Cherbonneau fut le collaborateur de Sautayra pour son *Traité de droit musulman* (statut personnel et successions). Il eut le mérite de ne pas se laisser absorber complètement par l'arabe et de publier plusieurs articles d'épigraphie latine dans la *Revue africaine*. Dans un rapport présenté à la Société asiatique, James Darmesteter (J.A., 1883, II, p. 18) résume en ces termes le rôle joué par Cherbonneau en Algérie : « Presque toute son activité de savant, modeste et discrète, a été consacrée à la tâche utile de fondre, par l'enseignement, l'élément français et l'élément arabe en Algérie ».

A l'Ecole des langues orientales, Cherbonneau remplaçait de Slane dans la chaire d'arabe maghrébin. L'année 1846 les avait vus arriver tous deux en Algérie ; mais de Slane avait été rappelé à Paris, deux ans plus tard, pour peu de temps il est vrai.

Slane (William Mac-Guckin, baron de) tirait son nom d'une petite ville du comté de Meoth. Il naquit à Belfast (Irlande), le 12 août 1801. Vers 1830, comme d'autres étrangers qui devaient se faire un nom dans l'orientalisme français, il vint à Paris et ne tarda pas à devenir un des meilleurs élèves de Sylvestre de Sacy : dès 1837, il publiait le *Diwan* du poète antéislamique Imrou'l-Qaïs (texte et traduction) précédé d'une biographie extraite du célèbre recueil : *Kitâb-al-aghâni* (« Livre des poèmes chantés »). En 1840, il donnait en collaboration avec Reinaud le texte de la *Géographie d'Aboulféda*, aux frais

de la Société asiatique. Deux ans plus tard, paraissaient à la fois le premier volume du texte arabe (édition qui resta inachevée) et le premier des quatre volumes de la traduction anglaise d'Ibn Khallikan (*Vies des hommes illustres de l'Islam*). Ces travaux de longue haleine n'empêchaient pas de Slane d'insérer dans le *Journal asiatique* une série de mémoires et de notes (*Histoire de la province d'Afrique et du Maghreb* traduite d'en-Noweïri ; *Description de l'Afrique* par Ibn Haucal ; *Voyage d'Ibn Batouta dans le Soudan ; Lettre sur les premières expéditions des musulmans en Mauritanie*). Ayant obtenu ses lettres de naturalisation, de Slane remplit en Algérie, de 1843 à 1845, une mission que lui avait confiée le Gouvernement français ; à cette occasion, il adressa au Ministre de l'Instruction publique un important rapport (*Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique... suivi du catalogue des manuscrits arabes les plus importants de la Bibliothèque d'Alger et de la Bibliothèque de Cid-Hammouda à Constantine*) ; de ce rapport, devenu rare, il ne semble pas inutile d'extraire ces passages relatifs aux ressources des bibliothèques particulières, et aussi à l'attitude des indigènes : « La bibliothèque d'Alger renferme près de 700 manuscrits arabes recueillis presque tous par M. Berbrugger, bibliothécaire de cet établissement. La collection qu'il est parvenu à former offre un grand intérêt, tant par le nombre que par le caractère des ouvrages dont elle se compose. Formée, en grande partie, de débris des bibliothèques publiques attachées aux mosquées de Constantine et dispersées lors de la prise de cette ville par nos compatriotes, la Bibliothèque d'Alger devait nécessairement renfermer un grand nombre de traités sur la religion et le droit musulman... Les ouvrages historiques, scientifiques et littéraires y sont rares, mais ils offrent en général une haute importance... M'étant ensuite rendu à Constantine, afin d'examiner les manuscrits qui pour-

raient se trouver dans cette ville..., j'eus le plaisir d'apprendre qu'il s'y trouvait encore deux belles collections de manuscrits... L'une appartient au Cid Hammouda... ; l'autre... au cheikh Mohammed el-Bacheterzi .. Le Cid Hammouda me fit un accueil fort gracieux ; et en me montrant ses trésors littéraires, il voulut bien me permettre d'emporter chez moi tous les volumes que je désirais examiner à loisir... : la plupart des ouvrages étaient relatifs à la jurisprudence et à la religion... Quant à la bibliothèque d'el-Bacheterzi, elle renferme près de 500 volumes que j'ai examinés sur place ; elle se compose principalement de traités sur la religion et la jurisprudence... Deux autres bibliothèques... n'offraient rien d'intéressant... : des collections de livres sur la religion et la jurisprudence... Il existe chez certaines tribus nomades des collections de livres... : presque tous ces volumes traitent de la religion et du droit. Les députés de Tuggurt arrivèrent à Constantine pendant mon séjour en cette ville ; ils m'invitèrent à les accompagner à Tuggurt..., ils m'assurèrent que les livres se trouvaient chez eux en abondance : je découvris... qu'ils traitaient tous de la religion et du droit. Je crois devoir ajouter ici que les indigènes me firent partout l'accueil le plus bienveillant ».

A la suite de cette mission, de Slane fut nommé interprète principal de l'armée d'Afrique, le 1er septembre 1846. Une notice publiée dans le *Journal Officiel* reconnaît qu'il rendit alors de grands services, possédant à la fois l'arabe et le turc. Il avait étudié le turc à Constantinople, au cours d'une mission bibliographique d'une année ; et la connaissance de cette langue lui valut d'être désigné pour l'enseigner à l'Ecole des langues orientales en remplacement de Jaubert (ordonnance royale du 23 janvier 1848) ; mais, dès la fin du mois de mars, de Slane fut destitué par le Gouvernement provisoire et remplacé par Dubeux. De Slane et Mme de Slane, nièce

de Bugeaud, s'adressèrent vainement au Ministre de l'Instruction publique, et il fallut attendre jusqu'à l'année suivante une juste réparation : de Slane fut renvoyé en Algérie comme premier interprète de la province d'Alger. « L'établissement de la langue officielle fut en grande partie son ouvrage. Tout le monde est d'accord sur ce point que les proclamations et la correspondance arabe du Gouvernement avec les indigènes, dont il donna le style et le ton, sont des chefs-d'œuvre qu'on n'a plus eu qu'à imiter après lui » (Rapport de E. Renan, in J.A., 1879, XIV, p. 12 sqq.). Au cours de cette nouvelle période, de Slane envoya au *Journal asiatique* une lettre relative aux manuscrits arabes des bibliothèques d'Algérie, la traduction de la *Description de l'Afrique septentrionale* due au géographe al-Bakri, et diverses notes. Mais il faut mettre hors de pair sa traduction des *Prolégomènes*, « grand travail, l'un de ceux qui font le plus d'honneur à l'érudition de notre temps » (Renan), et de l'*Histoire des Berbères*, ouvrages de l'historien Ibn Khaldoun.

Il serait superflu d'étudier ici l'œuvre de ce grand écrivain arabe. Le plus clair éloge qu'on puisse lui décerner semble le suivant : les *Prolégomènes* — introduction philosophique et sociologique à une histoire universelle, introduction dans laquelle Ibn Khaldoun s'applique à déterminer les caractères de la science historique, étudie l'organisation des sociétés, examine l'influence du climat et du caractère ethnique sur leur formation et leur désagrégation, et dresse, avant Condorcet, une sorte d'esquisse des progrès de l'esprit humain — les *Prolégomènes* passent les limites de la littérature arabe pour prendre place parmi les chefs-d'œuvre littéraires de tous les temps ; la profondeur de la pensée, la puissance du raisonnement, l'étendue de l'information, l'acuité du sens critique sont vraiment surprenantes chez cet auteur du XIVe siècle qui — nous le savons par son propre témoignage — composa et remania longuement

son œuvre au cours d'une carrière brillante mais encombrée de revers ; quant à l'*Histoire des Berbères*, elle n'a certes pas la portée générale des *Prolégomènes*, mais elle est sans contredit la source historique par excellence pour le sujet dont elle traite, « le trésor de l'histoire africaine » (Renan). C'est dire le service qu'a rendu de Slane en traduisant ces deux ouvrages capitaux. L'un des principaux devoirs des orientalistes, le plus impérieux peut-être, consiste à mettre le public européen en état de lire ou de consulter, dans des traductions, les monuments des littératures africaines et asiatiques. Ce devoir, de Slane l'a rempli de la plus noble manière. Sans doute ses traductions — surtout celle des *Prolégomènes* — gagneraient à être amendées dans le détail : Luciani le prouvait naguère en traduisant à son tour (*R. Africaine*, 1928) le chapitre des *Prolégomènes* relatif à la théorie du droit musulman ; il expliquait ainsi ses raisons de le faire : « On ne manquera pas d'être surpris qu'il ait paru nécessaire de traduire à nouveau ce chapitre... L'ouvrage a été déjà traduit en entier par de Slane. On doit penser que cela suffit, à moins de prétendre qu'il a été mal traduit. L'observation est juste ; et il serait imprudent de formuler une accusation aussi grave. Mais doit-on s'interdire absolument la recherche du mieux, et ne peut-on pas essayer de traduire plus exactement ? » Luciani montrait ensuite combien les subtilités se multiplient dans certaines parties des *Prolégomènes*, écrites par Ibn Khaldoun « dans un style et sous une forme dont les défauts ont été souvent signalés, et où sa pensée exacte ne se démêle pas toujours avec une clarté suffisante ». Que l'on considère en effet la multitude de termes techniques et d'expressions spéciales qui interviennent dans cette *Somme* élaborée par Ibn Khaldoun ! De Slane dut s'improviser tour à tour logicien, linguiste, médecin, physicien, chimiste, naturaliste, agriculteur, architecte, sociologue, alchimiste,

musicien, mathématicien et bien autre chose encore, au cours de ce texte qui avait lassé l'érudition, pourtant puissante, d'un Etienne Quatremère. Et ce n'est pas tout : à l'incertitude du vocabulaire s'ajoute celle du style même d'Ibn Khaldoun : « on voit un penseur de premier ordre se débattre avec un idiome qui, à toutes sortes de qualités, ne joint pas la richesse de syntaxe qu'exige une langue philosophique » (Renan). Enfin, si l'on songe aux moyens de travail dont disposait de Slane ; si l'on considère que ce savant, d'origine étrangère, après avoir eu la coquetterie de traduire Imrou'l-Qaïs en latin, après avoir traduit Ibn Khallikan dans sa langue maternelle, donna la préférence à la langue française pour le plus important ouvrage qui sortit de sa plume, les sentiments qu'on éprouve en présence de son effort si méthodiquement et si loyalement poursuivi ne sauraient être que ceux de la gratitude et du respect.

Le 31 décembre 1863, de Slane fut autorisé à faire un cours d'arabe algérien à l'Ecole des langues orientales. Il devint en 1871 — et définitivement cette fois — professeur d'arabe vulgaire à cette école, en remplacement de Caussin de Perceval. Cette même année, J. Mohl avait appuyé sa nomination dans une lettre où il exprimait de façon piquante une opinion peu favorable aux dialectes algériens (lettre du 7 juillet 1871) : « (M. de Slane) est l'homme en France qui sait le mieux l'arabe de tous les temps, depuis le plus raffiné jusqu'au plus vulgaire d'aujourd'hui, car il a été une dizaine d'années interprète en chef de l'armée à Alger, ce qui lui a permis de greffer la connaissance de cet abominable dialecte sur son savoir d'arabe classique ». C'est alors que de Slane délaissa l'étude de l'Afrique et donna ses soins au recueil des historiens orientaux des Croisades publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont il était membre depuis 1862. Cette partie de sa carrière, pendant laquelle il dressa aussi le *Catalogue des manuscrits ara-*

bes de la Bibliothèque Nationale de Paris, n'intéresse plus les études algériennes. Il mourut à Passy, le 4 août 1878, après des années d'infirmités qu'il supporta stoïquement. « Sa modestie surpassait ce qu'on peut imaginer. Nous l'avons vu déposer en rougissant sur le bureau de l'Académie, sans autre indication que celle du titre, des ouvrages qui feront sa gloire et qui attestent les plus éminentes facultés, jointes à une rare conscience de savant » écrivait un des rédacteurs du *Journal Officiel*, quelques jours après. Et pourtant Renan exprimait le sentiment de tous lorsqu'il saluait en de Slane « l'arabisant profond que nous opposions sans crainte aux noms les plus illustres que possèdent, en ce genre d'études, les grandes écoles européennes ».

A ces trois arabisants — Berbrugger, Cherbonneau, de Slane — assistés de quelques autres érudits, on doit la fondation et l'organisation de deux des principales sociétés savantes de l'Algérie.

La Société archéologique de Constantine fut fondée, la première, en décembre 1852. Parmi ses membres fondateurs figurent les arabisants Cherbonneau, Brosselard et Vignard. Dès 1853, la Société publiait un *Annuaire*. En 1864, cet *Annuaire* se transformait en *Recueil des notices et mémoires de la Société*. Dès cette époque, la Société comptait quelques islamisants de valeur : Vayssettes (auteur de l'*Histoire des beys de Constantine*, in *Recueil* de 1867 à 1869), Villot (auteur des *Mœurs des indigènes*) et surtout Ernest Mercier que ses remarquables travaux d'histoire, de jurisprudence et d'épigraphie (notamment sa monumentale *Histoire de l'Afrique septentrionale*, la *Condition de la femme musulmane*, le *Code du habous*, la *Propriété indigène en Maghreb*) firent appeler à la présidence en 1893 ; les fils et le petit-fils d'Ernest Mercier devaient fournir à leur tour une importante contribution aux études nord-africaines.

La Société historique algérienne fut fondée quatre ans

plus tard, à Alger, en 1856, grâce à l'initiative prise par Berbrugger. Il suffira de parcourir l'essai de bibliographie qui suit ces pages pour constater l'importance du rôle joué par cette société dans les études arabes.

Quant aux deux autres sociétés du même genre, l'Académie d'Hippone (Bône) et la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, elles s'organisèrent, l'une en 1863, l'autre en 1878. Dans le *Bulletin* de la première parurent les articles de Malterre et Papier sur la Belima des Arabes, du Dr. Leclerc sur le naturaliste Tifachi, de M. Blochet sur la cartographie chez les musulmans ; dans le *Bulletin* de la seconde, plusieurs mémoires de René Basset, de Mouliéras et de M. Bel.

Bresnier, Berbrugger, Cherbonneau, de Slane avaient partagé leur existence entre la France et l'Algérie. En 1857, le Dr. Perron arrivait à Alger après une carrière plus aventureuse. Perron (Nicolas), né à Langres le 25 janvier 1798, de parents peu aisés, se trouva à dix-sept ans orphelin et aîné de trois jeunes sœurs, à la suite d'une épidémie de typhus qui enleva ses parents en moins d'une semaine. Il réussit à obtenir une place de maître d'études dans une institution parisienne, ce qui lui permit de terminer ses humanités. Deux ans plus tard, il passait au Collège Louis-le-Grand comme répétiteur suppléant du professeur de rhétorique : Jules Janin et Drouin de Lhuys furent ses élèves. Perron dut ensuite abandonner ce poste et subvint aux besoins de sa famille en donnant des leçons. Néanmoins — et ceci l'apparenterait, toutes proportions gardées, à son contemporain Sainte-Beuve — il commença des études médicales qui ne l'empêchèrent pas de publier en 1829 un *Tableau historique des sciences philosophiques et morales depuis leur origine jusqu'à nos jours* : il entretenait alors des relations suivies avec les saint-simoniens dont la doctrine laissa sur lui son empreinte. Reçu docteur, Perron s'était mis à exercer, lorsqu'un ami l'emmena au cours

d'arabe de Caussin de Perceval : Perron fut rapidement conquis par l'orientalisme ; à l'étude de l'arabe, il ajouta celle du turc, du persan et du javanais. Sur ces entrefaites, il rencontra le Dr. Clot-Bey, fondateur de l'Ecole de médecine d'Egypte, venu à Paris pour recruter des professeurs. Perron partit en Egypte où, tout en continuant ses études d'arabe, il professa la chimie et la physique, puis la clinique interne, et remplaça finalement son directeur. D'où une double série de publications : d'une part, un *Traité de physique*, un *Traité de chimie médicale* rédigés en arabe (et l'on devine quelles difficultés présentait alors la traduction des termes techniques) ; d'autre part, des mémoires sur les temps antéislamiques qui parurent dans le *Journal asiatique*, et un ouvrage compact, la traduction du *Voyage au Darfour* du cheikh Mohamed ibn Omar el-Tounsi ; un an après, Perron fit paraître le texte arabe de ce voyage et publia la traduction d'un *Voyage au Ouadây* du même auteur.

En 1846, Perron se trouvait à Paris, en congé. Le Gouvernement français songeait alors à la fondation d'un collège destiné aux jeunes musulmans d'Algérie. On proposa à Perron d'en prendre la direction ; il accepta et abandonna celle de l'Ecole de médecine d'Egypte. Il entreprit alors, sans reculer devant une tâche aussi ardue, la traduction du *Précis de jurisprudence musulmane selon le rite malékite* de Khalil ibn Ishaq (sept volumes de la collection : *Exploration scientifique de l'Algérie* publiés de 1848 à 1854). Cependant la révolution de 1848 n'était pas plus favorable à Perron qu'à de Slane : la fondation du collège arabe de Paris était ajournée *sine die* ; et Perron, las d'attendre, accepta de retourner en Egypte comme médecin sanitaire, en 1853 ; il y termina sa traduction de Khalil et y commença celle du *Nâceri*, traité d'hippologie et d'hippiatrique par Abou-Bakr ibn Badr ; son activité médicale n'en était pas amoindrie, et Saïd pacha l'honorait de sa confiance. Perron, écrit Renan (J. A., 1876, VIII, p. 28) « n'étudia pas l'Orient seulement en érudit ; comme toute la génération dont il fit partie, il crut à l'Orient, espéra sa régénération, y travailla avec un rare dévouement... il aimait les Arabes, croyait à la possibilité de les amener à la civilisation européenne ».

Enfin, grâce au maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, l'idée du collège arabe-français fut réalisée en 1857, non à Paris mais à Alger. Aussitôt, le maréchal fit appel à Perron : comment celui-ci se comporta dans ces nouvelles fonctions, Féraud l'explique en ces termes (*Interprètes*, p. 393 sq.) : « Ce que Perron déploya de zèle, de science, d'habileté dans cette difficile et surtout délicate mission, j'aurais quelques titres à le dire, moi qui fus pendant quatre ans son collaborateur affectionné. A quoi bon m'arrêter à un hommage que tous ont déjà formulé ? » Un an après, Perron publiait à Alger son plus attrayant ouvrage : *Femmes arabes avant et après l'islamisme* qui mériterait d'être réédité ; il donnait à la *Revue Africaine* un extrait de sa traduction de la *Balance de la loi musulmane* (divergences des quatre rites orthodoxes) de Chaarani (depuis publiée intégralement par Luciani) ; la *Gazette médicale de l'Algérie* insérait sa traduction de la *Médecine du Prophète* d'Abou Solaïman Dawoud. Son dernier ouvrage fut la traduction d'un roman de chevalerie arabe. En 1864, Perron avait été nommé inspecteur des écoles arabes-françaises de l'Algérie : ce poste exigeait une activité que son âge ne lui permettait plus et, en 1872, il se décida à devancer l'âge de la retraite. Il mourut quatre ans plus tard, aux environs de Paris, laissant plusieurs travaux inédits dont l'un, l'*Islamisme*, fut publié par son neveu, l'interprète militaire Clerc.

A ce corps des interprètes militaires appartiennent, de façon plus ou moins durable, des officiers aussi instruits qu'intrépides à l'occasion : si l'on se borne à ceux qui

se signalèrent par des publications relatives aux études arabes, il faut nommer particulièrement : Arnaud, Bagard, Baruch, Brosselard, Clerc, Dumont, Féraud, Guin, Hureaux, Ismaël Hamet, Martin, Mercier, Meyer, Patorni, Pinto, Rémusat, Rousseau, Seignette, Sicard, Sonneck, Tauchon, Vignard, Vincent.

Parmi eux, Beaussier (Marcellin) (1821-1873) tient une place d'honneur. On trouvera dans son oraison funèbre prononcée par Féraud (o. c., p. 301 suiv.) les détails de sa carrière et l'énumération de ses actes de courage militaire. Mais ce que Féraud n'a pas suffisamment établi, c'est l'importance du compact *Dictionnaire pratique arabe-français* auquel Beaussier consacra plusieurs années de son existence. M. William Marçais, dans ses *Additions au dictionnaire de Beaussier*, loue en ces termes l'ouvrage de son devancier : « Il peut être considéré comme l'œuvre maîtresse de l'ancienne école algérienne d'arabisants. Ce gros ouvrage émerge magnifiquement du flot des méthodes pratiques, des vocabulaires, des modèles de calligraphie arabe qui inonda de façon si fâcheuse, pendant de longues années, le domaine de l'orientalisme algérien... A tous égards, il mérite bien l'éloge qu'en fit un jour R. Dozy ». En effet, Dozy, le grand arabisant hollandais d'origine française, déclarait, dans l'introduction de son célèbre *Supplément aux dictionnaires arabes*, qu'il voyait en le livre de Beaussier « le meilleur des dictionnaires de la langue moderne qui ont l'arabe avant le français ».

La longue série des « méthodes pratiques » que M. Marçais condamne d'un trait de plume n'est pas entièrement négligeable. On en trouvera dans l'appendice bibliographique une liste qu'il serait téméraire d'affirmer complète. Ces travaux modestes ont du moins le mérite d'avoir préparé le terrain pour des tentatives plus sûres. On peut toutefois se demander, à les considérer chronologiquement, s'ils obéirent à quelque tendance : c'est ici

le lieu de jeter un coup d'œil en arrière et d'examiner sommairement l'attitude des pouvoirs publics à l'égard des études arabes en Algérie.

Dès 1832, l'intendant civil Genty de Bussy avait favorisé la création d'une bibliothèque publique destinée tout d'abord, on l'a vu, à recevoir les manuscrits arabes ; il avait fait organiser une imprimerie française et arabe pour les journaux officiels ; il avait créé des cours d'arabe pour les Européens et de français pour les indigènes. Vint ensuite la création du corps des interprètes judiciaires avant laquelle un rapport fut demandé à Joanny Pharaon (1834). L'année suivante, un arrêté instituait une prime de 150 francs qui devait être attribuée en fin d'année au meilleur élève du cours public d'arabe. En 1837, une lettre de l'intendant civil Bresson, adressée de Paris à l'inspecteur de l'Instruction publique en Algérie, montre que ce haut fonctionnaire comprenait l'intérêt des études arabes (lettre reproduite par A. Cour, o. c.). Par la suite, Bugeaud faisait rendre une ordonnance royale qui déclarait obligatoire pour tous les fonctionnaires civils la connaissance de l'arabe, à partir de 1847 : cette ordonnance demeura lettre morte, mais n'en est pas moins révélatrice des intentions du Gouvernement. A la même époque, les chaires d'arabe d'Oran et de Constantine étaient créées. En 1849, une commission (dont firent partie les arabisants Caussin de Perceval et Perron) était chargée de proposer les moyens de propager la langue arabe parmi les Européens et la langue française parmi les indigènes : le rapport de Ferdinand Barrot, représentant du peuple, attira l'attention du public sur l'importance des études arabes en Algérie ; et un décret du 4 décembre 1849 — reprise partielle de l'ordonnance royale de 1847 — rendit obligatoire l'étude de l'arabe pour certaines catégories de fonctionnaires civils. Deux ans après, l'examen des primes annuelles pour la connaissance de la langue arabe était institué.

L'année suivante, deux prix de 500 francs chacun étaient créés par arrêté ministériel, pour la composition de deux dictionnaires français-arabe et arabe-français : le plan de ces dictionnaires était officiellement dressé. En 1850, les Médersas étaient organisées.

On ne saurait donc reprocher aux pouvoirs publics d'avoir méconnu jusqu'alors l'importance de la langue arabe. Cependant — si l'on met à part le patronage accordé à l'*Exploration scientifique de l'Algérie* et les subventions attribuées à quelques autres ouvrages, tels ceux de de Slane — il semble qu'ils virent généralement en l'étude de cette langue un moyen de pénétration politique bien plus qu'un élément de culture intellectuelle : ce faisant, les pouvoirs publics étaient du reste dans leur rôle ; mais une telle conception ne manqua pas d'agir sur les auteurs d'ouvrages d'enseignement : ceux-ci se bornèrent le plus souvent à refaire manuels pratiques et grammaires, sans se soucier assez d'étudier méthodiquement les parlers locaux et de composer des chrestomaties raisonnées ; or l'absence à peu près complète de ces travaux fit considérer, durant des années, la langue arabe comme un simple moyen de contact avec les indigènes : on oublia trop que les souvenirs d'une civilisation brillante dormaient dans les œuvres composées en cette langue, et l'accès de l'arabe à l'enseignement supérieur s'en trouva retardé. Les chaires d'arabe elles-mêmes demeuraient dans une situation administrative mal définie : l'on trouvera des témoignages relatifs à ce malaise dans les documents publiés par M. Cour (o. c.), notamment dans un rapport du chef de l'Instruction publique en Algérie, pour les années 1872-1875. En 1863, l'administration, qui se rendait compte de cet état de choses, avait décidé la création, au Collège arabe-français d'Alger, d'une nouvelle chaire d'arabe ; cette chaire, mise au concours, eut pour premier titulaire Houdas.

Houdas (Octave), né en 1840 à Outarville (Loiret), arrivait donc en Algérie dès le début de sa carrière ; il devait y rester jusqu'en 1884, quittant en 1869 le Lycée d'Alger pour la Chaire d'arabe d'Oran, passant en 1877 à la chaire d'arabe d'Alger, inaugurant l'enseignement de l'arabe à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger lors de sa fondation (1880). Quatre ans plus tard, il remplaça Cherbonneau à l'Ecole des langues orientales. Il mourut en 1916. Peu après son arrivée en Algérie, Houdas publiait des textes arabes classiques destinés à ses élèves : à Oran, ces préoccupations scolaires ne le quittèrent pas ; mais, revenu à Alger, il commença en collaboration avec Martel, professeur à l'Ecole de Droit d'Alger, la traduction du *Traité de droit musulman* d'Ibn Acem qui l'occupa durant une dizaine d'années et qui forme en quelque sorte le pendant de la traduction de Sidi Khalil due à Perron. Ses autres travaux, composés à Paris, ne se rattachent qu'indirectement aux études arabes algériennes, ce qui dispense d'y insister : il édita et traduisit alors une série de textes arabes relatifs à l'histoire du Maghreb (Maroc et Soudan), ainsi que le volumineux recueil de traditions religieuses (*hadith*) composé au IX[e] siècle par Bokhari (le 1[er] volume en collaboration avec M. W. Marçais). On a reproché à certains travaux de Houdas quelque hâte dans l'exécution : il n'en garde pas moins le mérite d'avoir mis à la disposition des historiens une série de documents inédits qui, malgré des erreurs de détail, continuent à rendre de grands services.

Et surtout, Houdas eut la chance d'être le représentant attitré des études arabes en Algérie, lorsqu'elles furent admises dans l'enseignement supérieur : elles allaient se développer rapidement.

On sait que l'Ecole de Médecine d'Alger existait depuis 1857 et que la loi du 20 décembre 1879 y ajouta — presque un demi-siècle après la prise d'Alger — les Ecoles supérieures de Droit, des Sciences et des Lettres. Il y aurait mauvaise grâce à retracer les débuts de l'Ecole

des Lettres d'Alger après M. Pierre Martino : l'on trouvera dans son charmant et solide article (*Jules Lemaître à Alger, Revue Africaine*, 1919), outre une vivante peinture de l'Alger 1880, l'historique des variations administratives qui préludèrent à la fondation des Ecoles supérieures et le récit des temps héroïques de l'Ecole des Lettes : celle-ci naquit au plein de l'évolution des Facultés, évolution qui poussait de plus en plus les professeurs à la recherche personnelle ; cet esprit nouveau fit naître à l'Ecole des Lettres d'Alger une section orientale dont l'existence fut du reste éphémère : en France, la recherche scientifique se fait assez rarement en équipe ou en séminaire, particulièrement pour l'orientalisme où l'initiative individuelle est pour ainsi dire la règle.

La chaire d'arabe de l'Ecole des Lettres, inaugurée par Houdas, assisté de Belkassem ben Sédira, fut complétée par un cours de littérature arabe qui fut confié à René Basset. Celui-ci accomplit, en compagnie de Houdas, une mission scientifique en Tunisie (décembre 1881-mars 1882 : recherches épigraphiques et bibliographiques) ; lorsque Houdas fut nommé professeur à l'Ecole des langues orientales, René Basset le remplaça dans sa chaire d'Alger, et son cours de littérature arabe fut repris par Edmond Fagnan. L'un et l'autre ont brillamment représenté, à des titres divers, les études arabes en Algérie durant une quarantaine d'années.

René Basset (cf. *Rev. Africaine*, 1924, p. 13 suiv.) naquit à Lunéville en 1855 ; une vocation précoce l'entraîna vers l'orientalisme : encore sur les bancs du collège, il s'adonnait à l'étude de la langue arabe. De 1873 à 1880, il travailla à l'Ecole des langues orientales et à l'Ecole des Hautes-Etudes ; puis il arriva à Alger : il devait rester fidèle à l'Ecole des Lettres où il devint successivement professeur titulaire en 1885, directeur en 1894 et doyen en 1909, date de la transformation de l'Ecole des Lettres en Faculté.

Un Bresnier est plus professeur qu'érudit ; chez Basset, au contraire, l'érudit l'emporte sur le professeur, quelque ponctualité que ce dernier mette à s'acquitter de ses devoirs professionnels. L'insatiable curiosité de Basset, servie par une étonnante mémoire et par une puissance de travail vraiment exceptionnelle, l'entraîna vers des contrées de l'orientalisme parfois très éloignées les unes des autres. Il suffira, pour s'en convaincre, de feuilleter la bibliographie de ses travaux qui termine les deux volumes de *Mélanges* dédiés à sa mémoire par ses élèves et amis : bibliographie, rapports scientifiques, histoire religieuse, ethnographie et folk-lore, histoire, géographie et archéologie africaines, langues africaines, arabe, berbère, éthiopien, telles sont les rubriques qui divisent cette bibliographie d'une quarantaine de pages ; les comptes rendus d'ouvrages et les documents folkloriques envoyés par Basset à diverses revues se chiffrent en effet par centaines. Il n'y a pas lieu d'insister ici sur ceux de ses travaux qui n'intéressent pas les études arabes ; mais on ne peut passer sous silence l'inoubliable impulsion qu'il sut imprimer aux études berbères, et d'autre part, il n'est pas superflu de signaler son rôle dans les études éthiopiennes, proches parentes des études arabes ; ce rôle, M. Marcel Cohen le définit ainsi : « En 1881-82, Basset marquait une étape en publiant ses *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*... Les histoires faites d'après les chroniques allaient céder la place aux chroniques elles-mêmes... Basset a d'autre part, le premier en France, pris part depuis 1884 à la publication de textes religieux, inaugurée déjà depuis plusieurs décades en Angleterre et en Allemagne. » (*Centenaire de la Société asiatique*).

Basset commença son enseignement de langue arabe par une leçon sur la poésie antéislamique qu'on relit encore avec intérêt : cet opuscule fut pour ainsi dire le seul ouvrage qu'il publia sur l'histoire littéraire des

Arabes dont il aurait pu donner facilement un tableau d'ensemble, grâce à ses immenses lectures.

Vinrent ensuite — pour ne citer que ses plus importants travaux — des éditions et traductions (*Une élégie amoureuse d'Ibn Saïd ; La Borda*, poème en l'honneur de Mahomet ; *La Bânat Soad*, poème ; les *poèmes* d'Orwa ben el-Ward ; *La Khazradjyah*, traité de métrique ; *Le tableau de Cébès*, version arabe du texte grec ; la *Chronique de la conquête de l'Ethiopie ;* le *Synaxaire arabe jacobite*, recueil hagiographique ; les *Dictons satiriques attribués à Sidi Ahmed ben Yousof ;* l'*Histoire des dix vizirs*, contes arabes ; *Mille et un contes, récits et légendes arabes*) ; une série de notices sur des manuscrits arabes ; des études de sources littéraires (*Sources arabes de Floire et Blancheflor ; Origine orientale de Shylock*) ; des travaux d'épigraphie (*Inscriptions de Kairouan, de l'île de Dahlak, de Nédroma*) ; des documents géographiques et historiques arabes ; des études de folk-lore arabe (*La maison fermée de Tolède ; Les Alixares de Grenade*) ; des recherches de linguistique (*Notes sur le hassania*, dialecte arabe parlé par les Maures de la rive droite du Sénégal). De tous ces travaux, les traductions forment naturellement la partie la plus durable. Basset possédait l'ancienne poésie arabe en scoliaste accompli : il est vraiment regrettable qu'il n'ait pas publié les notes de lexicographie et de critique textuelle qu'il amassait depuis des années. La première atteinte du mal qui devait l'emporter le frappa à sa table de travail. Il mourut environ trois semaines après, le 4 janvier 1924, sans avoir le temps de mener à terme une série de travaux dont plusieurs étaient fort avancés.

Edmond Fagnan, né à Liége en 1846, mort en 1931 (cf. *Rev. Africaine*, 1931, p. 139) délimita de bonne heure le champ de son activité. Durant des années, il interpréta magistralement devant ses auditeurs, à la Faculté des Lettres, les subtilités des juristes arabes et des com-

mentateurs du Coran. Comme de Slane, M. Fagnan fut surtout traducteur ; du reste il reprit la tâche abandonnée par de Slane lorsqu'il revint en France : traduction des chroniques arabes qui se rapportent à l'Afrique du Nord. C'est dire combien cette partie de son œuvre d'arabisant importe aux études historiques. Fagnan traduisit successivement l'*Histoire des Almohades* de Marrakchi, la *Chronique des Almohades et des Hafsides* attribuée à Zerkechi, les *Annales du Maghreb et de l'Espagne* extraites de la grande chronique d'Ibn-al-Athir, l'*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne* d'Ibn-Adhari, des Extraits de la chronique « *Nodjoum ezzahira* », des extraits d'ouvrages inédits relatifs au Maghreb, et aussi la description de l'Afrique septentrionale intitulée *Istibçâr*. Son activité ne fut pas moindre dans le domaine de la jurisprudence : il dressa les concordances du Manuel de droit de *Sidi Khalil* et traduisit, en les commentant, les chapitres de cet ouvrage qui traitent de la guerre sainte, du mariage et de la répudiation ; en outre, il traduisit le traité de droit malékite et de morale de *Kayrawâni* et s'attaqua victorieusement au compact et difficile ouvrage que *Mawardi* consacra aux statuts gouvernementaux ; à ce travail de longue haleine succéda la traduction du *Livre de l'impôt foncier* d'Abou Yousof Yaqoub. Entre temps, il avait dressé le *Catalogue des manuscrits arabes, turcs et persans de la Bibliothèque d'Alger*. Il faut accorder une mention particulière à son précieux recueil d'*Additions aux dictionnaires arabes* dont nul arabisant ne saurait désormais se passer.

Depuis la création de l'Ecole supérieure des Lettres, les études arabes bénéficièrent donc d'un redoublement d'activité : on voit alors les arabisants multiplier les travaux personnels, non seulement à cette Ecole, mais aussi dans les Médersas.

A l'Ecole des lettres, Edmond Doutté, Gabriel Colin et M. Léon Gauthier devenaient les collègues de René Basset et de Fagnan.

L'œuvre d'Edmond Doutté est aussi originale que variée ; appliquant au monde maghrébin les théories des ethnographes et des sociologues contemporains, il poursuivit des enquêtes dont *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* présente les résultats ; il donna d'autre part une série d'études proprement religieuses (*Les minarets et l'appel à la prière*, *L'Islam algérien en 1900*, *Notes sur l'Islam maghrébin*, *Les Aïssaouas de Tlemcen*) ; la dialectologie l'attira parfois (*Un texte arabe en dialecte oranais*) ; ses dernières publications eurent trait au Maroc. Il est permis de regretter pour les études arabes qu'il se soit laissé trop tôt accaparer par d'autres travaux. Ces études d'ethnographie et de folk-lore ont été continuées par M. Desparmet qui a publié plusieurs recueils de documents, soit en arabe dialectal (*Coutumes, institutions, croyances*), soit en français (*Contes maures recueillis à Blida*, *Contes populaires sur les ogres*, *Ethnographie traditionnelle de la Mitidja*, *Le calendrier folklorique*).

Gabriel Colin, docteur en médecine et docteur ès lettres, utilisa cette double compétence à des travaux concernant la médecine arabe, déjà étudiée par Perron, Bertherand et Leclercq (ce dernier fut médecin militaire en Algérie, de 1840 à 1844). Les thèses de doctorat de Colin furent consacrées à *Abderrazzâq el-Jazâïri*, médecin du XII[e] siècle de l'Hégire, et au célèbre Avenzoar (Ibn Zohr). Sa contribution à l'épigraphie arabe de l'Algérie sera signalée plus loin.

M. Léon Gauthier compléta son enseignement d'histoire de la philosophie arabe par plusieurs ouvrages : il esquissa des synthèses dans *La philosophie musulmane* et dans l'*Introduction à la philosophie musulmane* ; il collabora à l'histoire de la philosophie arabe d'Espagne par les études qu'il a consacrées d'une part au traité d'*Averroès* (Ibn Rochd) sur l'accord de la religion et de la philosophie — traité qu'il traduisit et commenta —, d'autre part à la vie et aux œuvres du philosophe *Ibn Thofaïl*, dont il a publié et traduit le curieux roman philosophique, « de tous les monuments de la philosophie arabe..., peut-être le seul qui puisse nous offrir plus qu'un intérêt historique » (Renan).

La chaire d'arabe de Constantine posséda, de 1889 à 1908, un érudit de valeur, A. de Calassanti-Motylinski. D'abord interprète militaire à Ghardaïa, il s'était occupé de l'histoire et des doctrines des hérétiques du Mzab. « Déjà Duveyrier avait soupçonné l'importance des documents abadhites pour l'histoire de l'Afrique du Nord qu'on ne connaissait que par les récits des orthodoxes. Masqueray avait été plus loin : d'une mission heureusement accomplie en 1878, il avait rapporté divers manuscrits dont l'un, traduit sous le titre de *Chronique d'Abou Zakarya*, fut publié par lui. Mais Duveyrier et Masqueray, faute d'une connaissance suffisante de l'arabe littéraire, ne pouvaient être que des précurseurs. Ils eurent le très grand mérite de frayer la voie : il était réservé à Motylinski de la suivre avec succès » (René Basset, *Mél. afric. et orient.*, p. 380). En 1885, Motylinski donnait une notice historique sur l'une des villes du Mzab, *Guérara*, traduite d'une relation rédigée par un chérif du cru. La même année, son mémoire sur les *livres de la secte abadhite* apportait une précieuse contribution à l'histoire des Kharedjites. En 1887, Motylinski, nommé directeur de la Médersa de Constantine puis professeur à la Chaire d'arabe de cette ville, publia quelques textes et traductions d'auteurs arabes sans abandonner ses recherches sur l'abadhisme : ces recherches l'entraînèrent à l'étude des dialectes berbères que les hérétiques du Mzab, de Djerba et du Djebel Nefousa maintinrent dans leur pureté primitive. Sa connaissance de l'arabe et du berbère lui permit de donner une notice sur le précieux manuscrit arabo-berbère de Zouagha, manuscrit dont René Basset a conté l'histoire (o. c.,

p. 383) et dont l'édition complète eût été fort souhaitable. En outre cette connaissance des deux langues permit à Motylinski de rendre au berbère le nom du dieu Yakouch en lequel les arabisants avaient voulu voir Bacchus. Motylinski fut emporté par le typhus en 1907, quelques semaines après son retour d'une mission scientifique au Sahara. Il n'avait que cinquante-trois ans : sa mort fut un deuil pour les études arabes et berbères.

La chaire d'arabe de Constantine fut ensuite occupée par M. Auguste Cour qui, d'abord professeur à la Médersa de Tlemcen, s'était fait connaître par une solide étude sur l'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leurs rivalités avec les Turcs de la Régence d'Alger, et par un catalogue des manuscrits arabes de la Médersa de Tlemcen. Puis il a donné, outre des articles et des notes publiées en divers recueils, deux thèses de doctorat, l'une sur le poète hispano-arabe *Ibn Zaïdoun*, l'autre sur la dynastie marocaine des *Beni-Wattas*.

La chaire d'arabe d'Oran, après Houdas, eut pour titulaire Machuel, auteur d'ouvrages scolaires, Delphin (qu'on retrouvera dans les Médersas) et Auguste Mouliéras. Celui-ci, arabisant et berbérisant, publia d'abord des ouvrages didactiques (*Manuel algérien*, *Chrestomathie arabe*, etc.) et des documents arabes relatifs à l'histoire moderne de l'Algérie ; puis, son attention s'étant dirigée vers le Maroc, il donna « deux volumes intitulés *Le Maroc inconnu*, remplis de documents ethnographiques, et *Une tribu antimusulmane, les Zkara*, dans laquelle il expose une découverte des plus importantes au point de vue sociologique » (Doutté). Lorsqu'il quitta la chaire d'Oran, cette chaire fut transférée à Tlemcen, centre de vie musulmane, et confiée à M. Alfred Bel, depuis longtemps directeur de la Médersa.

M. Bel a manifesté son activité non seulement par son enseignement mais encore par ses nombreuses publications qui se rapportent — sans parler de ses travaux d'archéologie — à l'histoire religieuse (*Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie*, *Un saint musulman vivant à Meknès*, *Sidi Bou Medyan et son maître*, *L'Islam mystique*), à l'ethnographie (*La population musulmane de Tlemcen*, *Le travail de la laine à Tlemcen*, *Les industries de la céramique à Fès*), à l'histoire (*Les Benou-Ghânya*, derniers représentants de l'empire almoravide), à l'épigraphie (*Inscriptions arabes de Fès*) ; on lui doit d'autre part le catalogue des livres arabes de la bibliothèque de la mosquée d'el-Qaraouïyn et plusieurs éditions et traductions de textes (*La Djazya* ; *La fleur du myrte*, traitant de la fondation de Fès ; l'*Histoire des Beni Abd-el-Wad*, rois de Tlemcen, en collaboration avec M. Ghaoutsi Bouali ; la *Takmilat es-sila*, recueil biographique, en collaboration avec Ben Cheneb).

M. Bel semble aujourd'hui dans les Médersas le seul représentant d'une pléiade d'arabisants qui, surtout depuis leur réorganisation, illustra ces établissements d'enseignement. Un autre professeur, Alexandre Joly, resta fidèle aux Médersas mais mourut sans avoir donné sa mesure. Arabisant remarquable, il a laissé des mémoires d'histoire religieuse (*Etudes sur les saints de l'Islam*, *Etude sur la confrérie des Chadouliyas*) et de curieuses et importantes recherches sur les poètes et chanteurs arabes d'aujourd'hui (*Remarques sur la poésie chez les nomades algériens*, *Chansons du répertoire algérois*, *Sur un langage conventionnel des chanteurs arabes*, *Poésies du Sud*). Un autre important recueil de chansons algériennes fut composé par Sonneck, interprète militaire qui professa ensuite l'arabe à l'Ecole Coloniale.

Quant aux autres arabisants des Médersas, ils les quittèrent peu à peu pour enseigner ailleurs. M. Gaudefroy-Demombynes, le premier, abandonna la Médersa de Tlemcen en faveur de l'Ecole des langues orientales : parmi ses ouvrages, son *Récit en dialecte tlemcénien*

(en collaboration avec Abd el-Aziz Zenagui) et ses *Coutumes du mariage* appartiennent aux études algériennes. MM. Delphin, William Marçais et Destaing dirigèrent successivement la Médersa d'Alger.

M. William Marçais, après avoir adapté le difficile traité de la science des traditions religieuses (*Taqrîb*) d'el-Nawâwî et publié divers mémoires, a donné des modèles d'enquête linguistique (*dialectes de Tlemcen, des Oulâd-Brahim de Saïda, textes de Tanger*). Sa science de la langue littéraire et des dialectes arabes nord-africains le fit appeler à la direction de l'Ecole supérieure d'arabe de Tunis, puis à l'Ecole des langues orientales (où il remplaça Houdas) et au Collège de France. Ses travaux n'intéressent donc plus désormais qu'indirectement les études arabes-algériennes. Il paraît néanmoins difficile de ne pas citer ici ses *Textes de Takrouna*, étude sur un dialecte rural de Tunisie, et sa leçon inaugurale du Collège de France : *Les origines de la prose littéraire arabe* (*Rev. Africaine* 1927).

G. Delphin, lui aussi, s'adonna à l'étude de l'arabe parlé en Algérie. Son *Recueil de textes* « constitue l'une des plus riches et des plus rares collections lexicographiques jusqu'à présent réunies dans le champ de l'arabe moderne ; il met en lumière le talent de l'auteur dans l'art difficile de l'information orale ; aucun ouvrage consacré à l'arabe maghrébin n'a été étudié avec autant de zèle par les praticiens algériens ; aucun recueil de documents n'a été mis davantage à contribution par les sociologues et les linguistes nord-africains » (W. Marçais). D'autre part, les demi-lettrés qu'on rencontre dans les milieux campagnards avaient attiré Delphin : il rapporta de leur fréquentation les *Aventures de deux étudiants au village nègre d'Oran*, les *Séances d'el-Aouali*, « précieux spécimens du langage et du style de cette classe de *tolbas ruraux* ». L'arabe parlé ne le détournait cependant pas de l'arabe littéral : son édition de *Cheikh Djébril* (syntaxe arabe), ses mémoires sur *l'astronomie au Maroc* et sur la *philosophie de Senoussi*, sa traduction de *l'Histoire des Pachas d'Alger* le prouveraient au besoin.

M. Edmond Destaing quitta les Médersas pour devenir le premier titulaire de la chaire de berbère créée à l'Ecole des langues orientales. Son séjour en Algérie fut utile aux études arabes : il rapporta d'une mission en Afrique occidentale une importante série de notices sur des manuscrits arabes de cette région ; son étude sur l'*Ennayer chez les Beni-Snous* est étayée de nombreux textes arabes ; dans une autre étude qui intéresse directement l'arabe parlé, il a étudié les fêtes et coutumes saisonnières de la même tribu ; l'histoire religieuse lui doit la biographie d'un saint musulman.

Deux arabisants des Médersas sont devenus professeurs à la Faculté des Lettres d'Alger : M. Georges Marçais et Mohammed Ben Cheneb.

M. Georges Marçais est surtout archéologue et historien de l'art musulman. Il est presque superflu de citer son *Manuel d'art musulman occidental*, devenu classique dès son apparition. Mais avant de s'adonner entièrement à l'histoire de l'art, M. Marçais fit œuvre d'arabisant : il publia et traduisit, en collaboration avec M. Ghaoutsi Bouali, une chronique arabe des princes Mérinides ; sa remarquable thèse de doctorat ès lettres, *Les Arabes en Berbérie*, montre une connaissance minutieuse et réfléchie des chroniqueurs arabes de l'Occident musulman.

Mohammed Ben Cheneb, à partir de 1908, fut chargé de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger, tout en continuant ses cours à la Médersa ; à la mort de René Basset, il reprit l'enseignement de la poésie arabe. Il entrait définitivement à la Faculté après avoir publié de nombreux travaux : lexicographie (*Mots turcs et persans conservés dans le parler algérien*) ; bibliographie (notamment un *Catalogue des manuscrits arabes de la gran-*

de Mosquée d'Alger et un *Répertoire des éditions de Fès*, en collaboration avec M. Lévi-Provençal) ; une étude sur Abou-Dolama, poète bouffon de la cour des califes abbassides (thèse de doctorat ès lettres) ; une importante série d'éditions et traductions de textes arabes (pour ne citer que le *Bostan d'Ibn-Maryam*, le *Voyage au Hedjaz d'al-Wartsilâni*, la *Chronique des Mérinides*, les *Classes des savants de l'Ifriqiya*, et surtout trois volumes de *Proverbes algériens*, recueillis, traduits et commentés). En 1928, Ben Cheneb fut chargé de représenter la Faculté des Lettres d'Alger au Congrès international des orientalistes tenu à Oxford : ce fut la dernière manifestation de son activité scientifique qui se maintenait depuis trente-cinq ans. La mort le prit tout à coup en février 1929. Aux obsèques de Ben Cheneb, M. Pierre Martino rappela tous ses mérites dans un discours auquel on ne peut que renvoyer le lecteur (*Rev. Africaine*, 1929, p. 150 suiv.).

Depuis 1926, Ben Cheneb avait fourni trois éditions de textes arabes à la *Bibliotheca arabica*, collection de textes publiée par la Faculté des Lettres d'Alger (M. Pérès y a édité ensuite l'œuvre d'un ancien poète) ; cette collection comprendra, d'une part des textes rares ou inédits — dont plusieurs actuellement sous presse — d'autre part des morceaux choisis des grands auteurs arabes dont les ouvrages compacts sont devenus difficiles à acquérir. En outre, l'*Histoire des premiers Fatimides* d'Ibn Hammad a paru dans la *Collection de textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord* publiée elle aussi par la Faculté des Lettres.

Les arabisants de la Faculté des Lettres et des Chaires d'arabe ont presque tous collaboré à l'*Encyclopédie de l'Islam* dont M. Lévi-Provençal, après René Basset et Henri Basset, dirige l'édition française.

Cette activité générale des arabisants d'Algérie fit choisir Alger, en 1905, comme siège du XIVe Congrès international des orientalistes. Ce congrès, coïncidant avec le

25e anniversaire de la fondation des Ecoles supérieures, réunit environ cinq cents membres sous la présidence de René Basset.

A cette occasion, M. Rouanet consacra une conférence à la musique arabe (sur laquelle il publia ensuite un ouvrage qui fait autorité). L'on trouvera dans la *Revue Africaine* (1905) les détails de ce congrès et l'analyse des communications qui y furent faites. Les *Actes* du Congrès d'Alger furent publiés en plusieurs volumes. Deux autres recueils parurent en l'honneur de ce congrès : un recueil de mémoires par les professeurs de l'Ecole supérieure des Lettres et des Médersas (cf. Goldziher, R.H.R., 1905, p. 219 sq.) ; un recueil de mémoires par les professeurs de l'Ecole des langues orientales.

Le Gouvernement général de l'Algérie ne resta pas indifférent à cette expansion des études arabes : outre la rédaction de catalogues de manuscrits, il organisa en 1894 une collection de textes et traductions où parurent plusieurs ouvrages déjà cités auxquels il faut ajouter grâce à l'initiative de Luciani, le *Livre de Mohammed ibn Toumert*, document d'une grande importance pour l'histoire religieuse de l'Islam.

D'autre part, le projet de *Corpus des inscriptions arabes de l'Algérie* fut réalisé, sous les auspices du Gouvernement général, par Gabriel Colin (département d'Alger) et M. Gustave Mercier (département de Constantine). Les monuments et inscriptions arabes de Tlemcen et de la Kalaa des Beni-Hammad firent l'objet des recherches de MM. Marçais. Il serait injuste de ne pas rappeler, à propos de l'épigraphie arabe, les noms de Brosselard, Devoulx et Féraud qui en comprirent de bonne heure l'intérêt : « Brosselard... débrouilla avec une rare sagacité l'épigraphie tlemcénienne. Les inscriptions de Tlemcen publiées par lui... offrent des documents de premier ordre » (Marçais).

Enfin le Gouvernement général de l'Algérie favorisa

les études de droit musulman. E. Zeys, après avoir composé un traité de droit musulman malékite, étudia spécialement la législation abadhite du Mzab. Après lui, Morand, doyen de la Faculté de Droit d'Alger, rédigea l'avant-projet de codification du droit musulman algérien sur lequel il publia une série de travaux. M. Milliot, professeur à la même Faculté, s'est attaché davantage à la jurisprudence marocaine. On trouvera dans l'appendice bibliographique les titres d'autres ouvrages. Si ces auteurs utilisent les textes arabes juridiques, d'autres ont travaillé à rendre acccssibles certains de ces textes. On a déjà vu les traductions de Perron, de Houdas et Martel, et de Fagnan. M. Peltier, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, a traduit et amplement commenté le *Livre des testaments* et le *Livre des ventes* de Bokharî, le *Livre des ventes* de Malik. Ben Cheneb a traduit un traité de la plantation à frais communs en droit malékite. La traduction d'un traité des succession musulmanes est due à Luciani dont l'activité s'est étendue à la théologie, sœur de la jurisprudence : il a traduit trois ouvrages de Senoussi (*traité de théologie, catéchisme, prolégomènes théologiques*) et un traité d'Ibrahim Laqani, sans parler de l'*Irchad*, d'Imâm el-Haramaïn, encore inédit (cf. *Rev. Africaine*, 1929, p. 58).

***

Lexicographie ; linguistique ; épigraphie ; histoire religieuse ; éditions et traductions de textes littéraires, historiques, géographiques, juridiques et scientifiques ; ethnographie et folk-lore ; ouvrages scolaires : tels sont les domaines exploités par les arabisants d'Algérie.

Sera-t-il permis, pour finir, de se demander quelles tâches attendent encore des travailleurs ?

Tout d'abord, l'enseignement de l'histoire littéraire : cet enseignement pourra sortir des généralisations parfois rudimentaires lorsque les étudiants disposeront d'anthologies arabes, par auteurs ou par genres. La *Bibliotheca arabica* semble désignée pour la publication de ces recueils.

On a vu que les traductions de textes historiques relatifs à l'Algérie sont assez nombreuses. Reste cependant — sans parler des documents inédits que renferment les dépôts d'archives — un groupe d'ouvrages intéressant au plus haut point l'histoire et la jurisprudence maghrébines : les recueils de traditions religieuses dus à Mâlik et à Moslim, et les nombreux textes relatifs à l'abadhisme. Il est aujourd'hui permis d'escompter sinon la traduction, du moins la publication critiquement établie d'une partie de ces derniers. De plus, certaines traductions gagneraient à être revues de près quant à leur exactitude et à leur annotation. Enfin plusieurs des textes géographiques arabes qui traitent de l'Algérie ne sont pas encore traduits. Ces traductions et revisions de textes doivent frayer la route aux historiens et aux juristes.

Pour la langue et pour l'ethnographie, il y aurait grand intérêt, étant donné l'évolution rapide de la société indigène, à pratiquer sans retard, en diverses régions, des enquêtes méthodiques sur les mœurs et coutumes et sur les parlers locaux. Enfin, il est urgent d'établir le dictionnaire de l'arabe d'Algérie. « Refaire Beaussier a été le rêve de maint arabisant algérien », écrivait naguère M. William Marçais, « mais tous ont reculé devant le poids de la tâche... De fait aujourd'hui, une telle œuvre ne saurait être celle d'un homme... Il faudrait réunir des matériaux nouveaux, utiliser la masse... des travaux de lexicographie maghrebine, remettre à sa place maint vocable ; avoir recours enfin aux berbérisants, aux turcisants, aux romanistes ». A vrai dire, ce dictionnaire ne se conçoit qu'associé à un atlas linguistique de l'Algérie qui serait aux dialectes arabes ce que l'*Atlas archéologique* de Gsell est aux monuments antiques.

On est en droit d'espérer la réalisation de ces vues : les arabisants d'Algérie ont suffisamment prouvé qu'ils croient à l'avenir de leurs études et qu'ils savent pratiquer sans défaillance le « *Cursu lampada trade* » des Anciens.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations : B.C.A. (*Bulletin de correspondance africaine*) ; J.A. (*Journal Asiatique*) ; R.A. (*Revue Africaine*) ; R.H.R. (*Revue de l'histoire des religions*) ; B.O. (*Bul. Soc. Géo. Oran*) ; R.C. (*Rec. Mém. Soc. archéol. Constantine*).

PROCLAMATIONS

Proclamation adressée aux Arabes par le général de Bourmont, lors de la prise d'Alger.

(Texte, avec traduction de Bresnier et notes du Dr. Leclerc, *Rev. africaine*, 1862. Traduction reproduite dans Féraud, *Interprètes*, p. 165 sq. Cf. Esquer, *Prise d'Alger*, p. 320, n.).

Proclamation adressée par M. le Comte de Bourmont à l'armée française d'Afrique, traduite en arabe par M. Asselin Riche, de Marseille (J.A., 1830, V, p. 399 sqq.).

ISLAM

A) Ouvrages et mémoires originaux

(A compléter par Ch. Tailliart, *L'Algérie dans la Littérature française, Essai de Bibliographie*, p. 391 sqq.)

R. Basset. La connaissance de l'Islam au moyen-âge (R.H.R. 1907, LVI, p. 83-86).

Doutté. Mahomet cardinal (Châlons-sur-Marne, in-8, 15 pages), 1899.

W. Marçais. Mohammed (Grande Encyclopédie, t. XXIII).

H. Massé. L'Islam (Paris, 1930, in-16, 221 p.).

Perron. L'Islamisme, son institution, son influence, son avenir (Paris, 1877, in-18, VI et 127 p.).

Berbrugger. Haront et Marout (d'après el-Khazin) (R.A., VI, p. 305-310).

La Beaume. Le Coran par ordre de matières (R.A., XII, 3 art.).

Ch. Solvet. Introduction à la lecture du Coran... de G. Sale. Trad. nouvelle (Alger, in-8, VIII et 358 p.). 1846.

Bel. Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie (R.H.R., 1917, 74 p.).

Doutté. L'Islam algérien en 1900 (Alger, 1900, in-8, 181 p.).

Doutté. Les minarets et l'appel à la prière (R.A., 1899, p. 339-349).

Robert. La religion musulmane à Alger avant la conquête française (R.C. 1919, p. 235-262).

Abdesselam ben Choaïb. L'istikhara (B.O., 1908, p. 74-76).

Bresnier. Formule d'abjuration selon la loi musulmane (R.A., VII, p. 351 sq).

Anonyme. La confrérie de Sidi Mohammed ben Ali es-Senoussi (B.O. 1891, p. 319-331).

Cherbonneau. Lettre à M. Defrémery sur le catéchisme des Rahmaniens (J.A., 1852, XX, p. 515-518).

Cherbonneau. Documents inédits sur es-Senouci, son caractère et ses écrits (J.A., 1854, III, p. 175-180).

Cour. Recherches sur l'état des confréries religieuses musulmanes (R. A., 1921, 2 art.).

Depont et Coppolani. Les confréries religieuses musulmanes (Alger, 1897, in-8, XXVIII et 577 p.).

Delpech. Un diplôme de mok'eddem de la confrérie religieuse rahmania (R.A., XVIII, p. 418-429).

Doutté. Les Aïssaouas à Tlemçen (Châlons-sur-Marne, 1900, in-8, 30 p.).

Duveyrier. Notice sur le schisme ibadite (B.S.G. Paris, 1878, p. 75).

Goldziher. Les zaouïas (Alger, 1904, in-8, 139 p.).

Griguer. Les Taybia (B.O. 1910, p. 91-98).

Griguer. Un diplôme de khalifa chez les Qadiria (B.O. 1910, p. 99-101).

A. Joly. Etude sur les Chadouliyas (R.A., 1906-07, 3 art.).

Masqueray. Les Beni-Mzab (Bul. Soc. normande Géo., mars 1880 ; et « Das Ausland », 1880, n° 16).

E. Mercier. Etude sur la confrérie des Khouan de Sidi Abd el-Kader el Djilani, à propos d'un catéchisme à l'usage de la dite secte (1869, 47 p. in-8).

Motylinski. Les livres de la secte abadhite (B.C.A., 1885, t. III).

Motylinski. Le nom berbère de Dieu chez les Abadhites R.A. 1905, p. 141-149 (Cf. R. Basset, Le nom berbère de Dieu chez les Abadhites, Bul. Soc. archéol. Sousse, 2e sem., 1905, 4 p.).

Bel. L'Islam mystique (R.A., 1927-28, 2 art., 90 p.).

Bel. Histoire d'un saint vivant actuellement à Meknès (R.H.R., 1918).

Bel. Sidi Bou Medyan et son maître ed-Daqqâq à Fès (Mél. R. Basset, I, p. 31-68), 1923.

M. Bodin. Notes et questions sur Sidi Ahmed ben Youssef (R.A., 1925, p. 125-189).

Destaing. Un saint musulman au XVe siècle (J.A., VIII, 1906, 2 art.).

Doutté. Les marabouts (R.H.R., XL et XLI, 124 p.), 1900.

Gaudefroy-Demombynes. Saints et savants du Maghreb (B.O., 1897, p. 273-276).

A. Joly. La légende de Sidi Ali ben Malek (R.A., 1908, 74-85).

A. Joly. Saints de l'Islam (R.A., 1908, p. 171-181).

A. Joly. Saints et légendes de l'Islam (R.A., 1913, p. 7-26)

G. Mercier. Les ribat et les marabouts dans l'Afrique du Nord (R.C. 1900, p. 147-176).

Mouliéras. Hagiologie magribine (B.O. 1899, p. 374-376).

Trumelet. Les saints de l'Islam, légendes hagiologiques et croyances algériennes : 1. Les saints du Rif ; 2. Les saints du Sahra (Paris, 1881, 2 vol).

Bel. Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les musulmans maghribins (Rec. mém. et text., Alger, 1905, in-8, p. 49-98).

Ben Choaïb. La bonne aventure chez les musulmans du Moghrib (R.A., 1906, p. 62-71).

Ben Choaïb. Les marabouts guérisseurs (R.A., 1907, p. 250-255).

Doutté. Magie et religion dans l'Afrique du Nord (Alger, 1909, in-8, 617 p.).

E. Lefébure. Le miroir d'encre dans la magie arabe (R.A., 1905, p. 205-227).

M. Morand. Les rites relatifs à la chevelure chez les indigènes de l'Algérie (R.A., 1905, p. 237-243).

B) Textes et traductions

Arnaud. Histoire de l'ouali Sidi Ahmed et-Tedjani (trad.) (R.A., V, p. 468-474).

Arnaud. Siège d'Aïn-Mahdi (R.A., VIII, p. 357-8 : texte et trad. de l'oraison des Tidjaniya).

Arnaud. Etude sur le çoufisme par le cheikh Abd el Hadi ben Ridouane (trad.) (R.A., 1887-88, 2 art.).

Boulifa. Le kanoun de la zaouïa de Sidi Mansour (Aïth Djennad) (trad.) (Mél. R. Basset, I, p. 79-86).

Le livre de Mohammed ibn Toumert (introd. par I. Goldziher, traduite par Gaudefroy-Demombynes), texte arabe (Alger, 1903, in-12, 416 p.).

(Ibn Toumert) Imam Mahdi. Mouwatta, texte ar. (Alger, 1907, in-8, 751 p.).

Luciani. L'aqida soghra, catéchisme de Senoussi, trad. (Alger, 1896).

Luciani. La Djaouhara, traité de théologie par Ibrahim Laqani, avec notes d'Abdesselam et d'el-Badjouri (texte et trad.) (Alger, 1907, XXI, 39, 36 p.).

Luciani. Petit traité de théologie musulmane par Senoussi (texte et trad.) (Alger, 1896, in-8, 44 et 10 p.).

Luciani. Les prolégomènes théologiques de Senoussi (texte et trad.) (Alger, 1908, in-8, 245 p.).

W. Marçais. Le Taqrîb d'en-Nawâwï (J.A., 1900-01, XVI-XVIII, 6 art.).

Massé. La profession de foi et les guides spirituels du mahdi Ibn Toumart (Mémorial Henri Basset, 1928, II, p. 105-121).

Motylinski. L'aqida des Abadhites (Rec. mém. et text., Alger, 1905, p. 505-546).

Trumelet. Les problèmes religieux du cheikh Mihiar (trad.) (R.A., 1890, p. 55-67).

ARABE CHRÉTIEN

R. Basset. Le synaxaire arabe jacobite (rédaction copte), texte et trad. (Patrologia orientalis, 6 facs. in-8, 1314 p.)

MANUSCRITS ARABES (Notices et Catalogues)

Bargès. Lettre à M. Garcin de Tassy sur un manuscrit découvert à Alger (J.A., 1841, p. 481 sqq.).

R. Basset. Les manuscrits arabes de deux bibliothèques de Fas (B.C.A., 1882, p. 366-393).

R. Basset. Les manuscrits arabes du bach-agha de Djelfa (B.C.A., 1884, p. 363-375).

R. Basset. Notice sur un manuscrit carchouni de la Bibliothèque-musée d'Alger (B.C.A., 1885, p. 13-14).

R. Basset. Les manuscrits des bibliothèques du Mzab (B.C.A., 1885, p. 15-72).

R. Basset. Les manuscrits arabes des bibliothèques des zaouïas de Aïn-Mahdi et Temacin, de Ouargla et de Adjadja (B.C.A., 1885, p. 211-265 et p. 465-492).

R. Basset. Notice sommaire sur les manuscrits orientaux de deux bibliothèques de Lisbonne (Soc. Géo. Lisbonne, 1894, 31 p.).

R. Basset. Un manuscrit des Mille et une nuits (J.A., 1895, VI, p. 407-408).

R. Basset. Les manuscrits arabes de la zaouïa d'el-Hamel (Giorn. Soc. asiat. Ital., X, p. 43-97).

R. Basset. Notice sur un manuscrit des fables de Kalilah et Dimna (J.A., 1900, XVI, p. 360-369).

R. Basset. Deux manuscrits d'une version inédite du recueil des Sept vizirs (J.A., 1903, III, p. 43-83).

(Bel). Catalogue des livres arabes de la Bibliothèque d'el-Qaraouïyn (en arabe) (Fès, 1918, in-8).

Ben Cheneb. Notice sur un manuscrit du V[e] siècle de l'Hégire (Tabaqât olamâ Ifriqiya d'Abou'l-Arab) (J.A., 1906, VIII, p. 343-360).

Ben Cheneb. Notice sur deux manuscrits sur les chérifs de la zawiya de Tamesloubet (R.A., 1908, p. 105-114).

Ben Cheneb. Catalogue des manuscrits arabes de la Grande Mosquée d'Alger (Alger, 1909, in-4).

Cherbonneau. Catalogue des manuscrits arabes de Si Saïd ben Bachterzi, tâleb de Constantine (J.A., 1854, IV, p. 433-443).

Cour. Catalogue des manuscrits arabes de la Médersa de Tlemcen (Alger, 1907, in-4).

Cour. Note sur une collection d'autographes arabes de Ch. Féraud (R.A., 1914, p. 91-117).

J. Deny. A propos du fonds arabe-turc des archives du Gouvernement général de l'Algérie (R.A., 1921, p. 375-378).

Destaing. Notes sur les manuscrits arabes de l'Afrique occidentale (R.A., 1911-1913, 6 art.).

E.F. (Fagnan). La collection des manuscrits de Si Hammouda (R.A., 1892, p. 165).

Fagnan. Catalogue des manuscrits arabes, turcs et persans de la Bibliothèque-Musée d'Alger (T. XVIII du Cat. général des manuscrits des Bibliot. publ. de France, Paris, 1893, in-8, xxxii et 680 p.).

L. Guin. De la suppression du manuscrit : « Les réflexions brillantes de Jupiter ou commentaires du collier précieux » qu'avait rédigé Mohammed bou Ras ben en-Nacer (R.A., 1887, p. 72-80).

F. Laloë. A propos de l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes. Les manuscrits arabes de Constantine (R.A., 1925, p. 95-107).

Motylinski. Le manuscrit arabo-berbère de Zouagha (Actes du XIV[e] congrès des orientalistes, II, p. 69-78).

De Slane. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique... suivi du catalogue des manuscrits arabes les plus importants de la Bibliothèque d'Alger et de la Bibliothèque de Cid-Hammouda à Constantine (Paris, 1845, in-8, 16 p.).

De Slane. Lettre à M. Reinaud, écrite d'Alger, au sujet des manuscrits arabes des bibliot. d'Algérie (J.A., 1847, IX, p. 83-89).

LEXICOGRAPHIE

1) Dictionnaires, glossaires techniques

(Accardo). Noms arabes des principaux végétaux des Hauts-Plateaux et du Sahara algérien (Extr. de « Le pays du mouton », Alger, 1893, 127 p.).

Beaussier. Dictionnaire pratique arabe-français contenant tous les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie, ainsi que dans le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires (Alger, 1871, in-4, 764 p. à 2 col., lithog.).

(2[e] éd. : Alger, 1887, in-4, xvi et 776 p. à 2 col., lithog.).

(Cf. W. Marçais, Quelques observations sur le Dictionnaire pratique arabe français de Beaussier, in Rec. mém. et textes, Alger, 1905, p. 409-504).

Ben Cheneb. Origine du mot « chachiyya » (R.A., 1907, p. 55 sq.

Ben Cheneb. Observations sur l'emploi du mot « tellis » ; son origine (R.A. 1912, p. 566-570).

Ben Cheneb. Liste des abréviations employées par les auteurs arabes (R.A., 1920, p. 134-138).

Ben Cheneb. Mots turks et persans conservés dans le parler algérien (Alger, 1922, in-8, 87 p.) (Thèse de doctorat ès lettres).

M. Bodin. Note sur l'origine du nom de « Mogatazes » donné par les Espagnols à certains de leurs auxiliaires indigènes pendant leur occupation d'Oran (Bul. Soc. Géo. Oran, 1923, XLIII, 7 p.).

Cherbonneau. Lettre à M. Defrémery sur les mots « ilm » et « adab » (J. A., 1859, XIV, p. 263-265).

Dangles. Haouita, haouch, m'kam (B.O. 1908, p. 163-166).

P. Eudel. L'orfèvrerie algérienne et tunisienne (Alger, 1902, in-8, 544 p.) (Termes techniques).

P. Eudel. Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord (Paris, 1906, in-8, 242 p.).

Fagnan. Additions aux dictionnaires arabes (Alger, 1923, in-8, IX et 193 p.).

Fagnan. Arabo-judaïca (Mél. Derenbourg, 1909 et Rev. Etud. juives, 1910, p. 225-230).

Foureau. Essai de catalogue des noms arabes et berbères de quelques plantes, arbustes et arbres algériens et sahariens (Paris, 1896).

L. Gauthier. La racine arabe h-k-m et ses dérivés (Homenaje a D. Fr. Codera, p. 435-454, Saragosse, 1904).

R. Lespès. L'origine du nom français « Alger » traduisant « El Djézaïr » (R.A. p. 80-84).

E. Mercier. Signification exacte de « Sour el-R'ozlan » (R.A., XVI, p. 46-52).

Parmentier. Vocabulaire arabe-français des principaux termes de géographie et des mots qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms de lieux, (Alger, 1882, brochure).

De Slane et Gabeau. Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l'Algérie. 1re partie : noms de personnes (Alger, 1868, in-8).

B) Dictionnaires pratiques

Bakir Khodja Ammar ben Hassein. Dictionnaire pratique français-arabe, contenant les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie (in-4, 1908, 812 p.).

Belkassem ben Sedira. Petit dictionnaire arabe-français de la langue parlée en Algérie, contenant les mots et les formules employées dans les lettres et les actes judiciaires (Alger, 1882, in-12, XII et 608 p.).

(Refondu et augmenté en 1924, Alger, in-12, VIII et 1045 p.) (par M. Ben Cheneb).

Belkassem ben Sedira. Dictionnaire français-arabe de la langue parlée en Algérie (Alger, 1882, in-16 et 1886, in-12, 64 et 928 p.).

Cadoz. Nouveau dictionnaire français-arabe à l'usage des militaires, des colons... précédé d'une petite grammaire arabe. Première livraison seule parue (Alger, 1850, in-8 lithog., 32 p.).

Cherbonneau. Dialogues arabes à l'usage des fonctionnaires et des employés de l'Algérie (Alger, 1858, in-8, IV et 233 p.).

Cherbonneau. Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie (Paris, 1872, in-16, XXIV et 629 p.).

Cherbonneau. Dictionnaire arabe-français (langue écrite) (Paris, 1876, in-16, 2 vol.).

Dr. Dercle. De la pratique de notre médecine chez les Arabes : vocabulaire arabe-français d'expressions médicales (Alger, 1904, in-8, 208 p.).

Gasselin. Dictionnaire français-arabe spécialement affecté aux dialectes de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et du Sahara (Alger, 1898, 832 p.).

Hélot (L. et H.) Dictionnaire de poche français-arabe et arabe-français à l'usage des militaires, voyageurs et négociants en Afrique (Paris et Alger, 1847, in-12, 531 p.).

Paulmier. Dictionnaire français-arabe (idiome parlé en Algérie) (Paris, 1850, in-12, XX et 911 p.) (Réédité en 1860 et 1872).

Pharaon (Florian) et Bertherand. Vocabulaire français arabe à l'usage des médecins, vétérinaires, etc. (Paris, 1859, in-18, 204 p.).

Roland de Bussy. Petit dictionnaire arabe-français et français-arabe (idiome d'Alger) (1836, in-8).

Roland de Bussy. L'idiome d'Alger ou dictionnaires français-arabe et arabe-français précédés des principes grammaticaux de cette langue (Alger, 1838, in-8).

Réédité en 1843 (Alger, in-8, 479 p.), 1847, 1910.

Roland de Bussy. Petit vocabulaire français-arabe (idiome d'Alger) (Alger, 1840, in-18, 160 p.).

Roland de Bussy. Petit dictionnaire français-arabe et arabe-français suivi de petits dialogues usuels (Alger, 1856, in-32). Réédité en 1870.

Roland de Bussy. Petit dictionnaire français-arabe de la langue parlée en Algérie (refondu par Belkassem ben Sedira) (Alger, 1879, in-18, 568 p.).

Tabet. Dictionnaire français-arabe des termes juridiques (Alger, 1903, in-8, 2 vol.).

Vincent (interprète à l'expédition d'Alger en 1830, puis Juge à la Cour d'Alger). Petit vocabulaire français-arabe suivi de dialogues à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique (Paris, 1830, in-8, 108 p.).

(*A suivre*).

HENRI MASSÉ.

Les greniers publics de Djemila

(CUICUL)

Les découvertes épigraphiques ont révélé l'existence d'un certain nombre de greniers publics (*horrea*) dans l'Afrique romaine : à Carthage, Utique, Hergla, Testour pour la Tunisie, à Bône et Philippeville, aux environs de Bougie, à Djemila et Sétif pour l'Algérie (1) ; cependant les monuments de ce genre mis au jour par les fouilles d'Algérie sont très peu nombreux. Des magasins militaires ont été identifiés à Lambèse (2) et à Sour-Djouab, près d'Aumale (3) ; dans les deux cas, ils étaient situés à l'intérieur du camp établi sous Hadrien et devaient contenir les vivres nécessaires à la garnison. D'autre part une inscription trouvée à Djemila en 1910 faisait connaître la fondation d'*horrea* par la municipalité cuiculitaine en 199 après J.-C. :

---

(1) Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*.

(2) *Ibidem*.

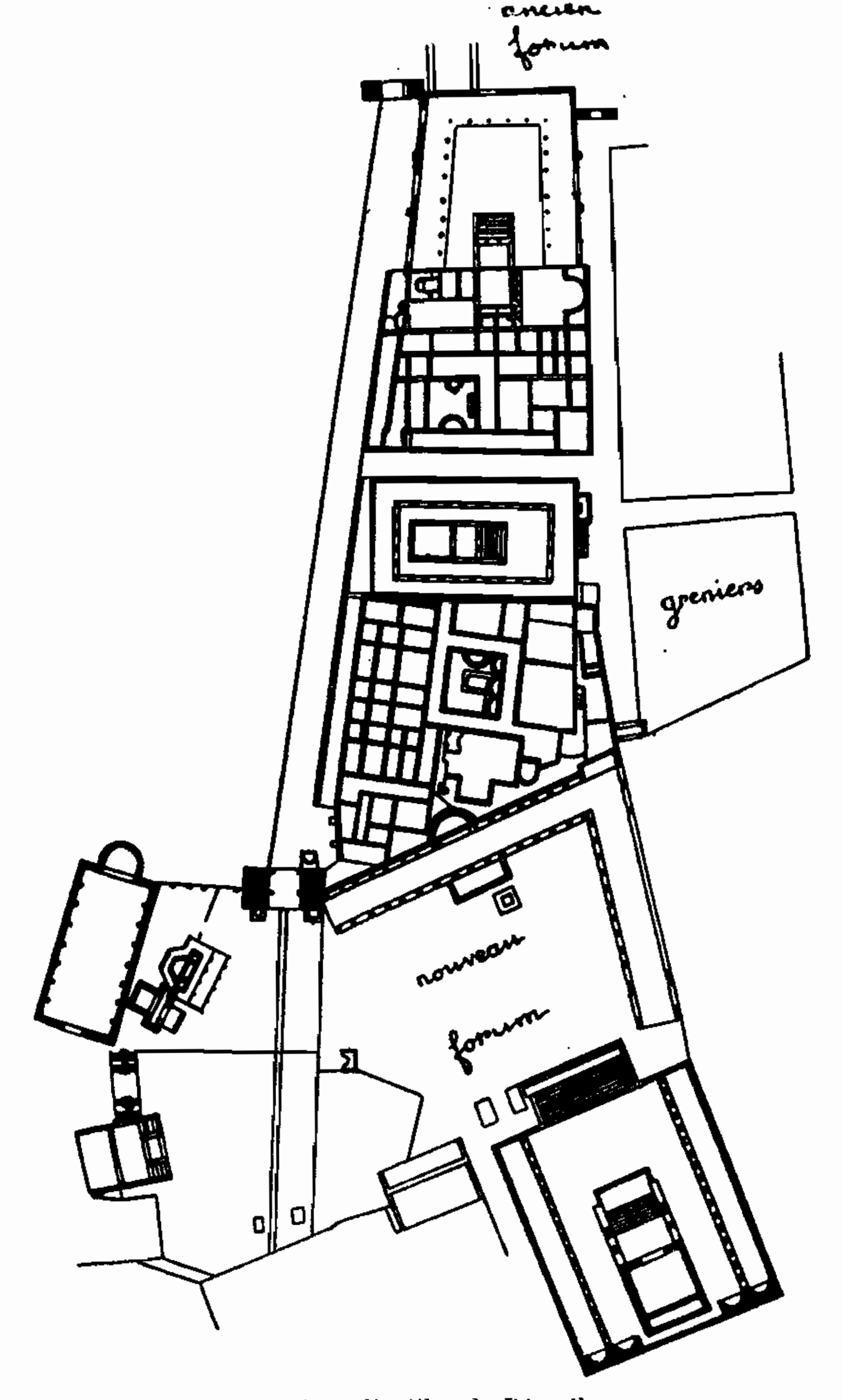
(3) Seston, *Le secteur de Rapidum sur le Limes de Maurétanie Césarienne* dans *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1928.

IMP · CAES · L · SEPTIMIO SE*vero pio*
PERTINACE AVG · ARABICO *Adiabeni*
CO PART · MAX · FORTISSIMO FELICIS*simo*
PONT · MAX · TRIB POT · VII · IMP · XI · COS III *procos*
DIVI · M · ANTONINI · PII · FIL · DIVI COMMODI FR*atre*
DIVI PII ANTONINI NEP · DIVI HADRIANI · PRONEP · DIVI*tra*
IANI · PART · ABNEP · DIVI NERVAE · ADNEP · ET
IMP · CAES · M · AVRELIO ANTONINO AVG · TRIB · POT · II · PROCOS
et l · septimio geta nobilissimo caes M · AVRELI
ANTONINI · AVG · FRATRE · ET IVLIA DOMNA AVG · MATRE
CASTRORVM · RESP · CVICVLITANORVM · HORREA · A SOLO
EXTRVXIT · DEDICANTE
Q · ANICIO FAVSTO · LEG AVGGG
PR · PR · VIRO AMP · CONSVLARE · PAT · COLONIAE · (1)

Pendant longtemps les fouilles n'exhumèrent aucun monument auquel pût convenir cette dédicace. En 1926 seulement les travaux furent poussés à l'est de la rue où avait été trouvée l'inscription ; cette fois on dégagea un édifice qui ne fut d'ailleurs pas étudié de près (2) et qui paraît bien représenter les greniers publics de Cuicul.

Ses ruines couvrent une superficie d'environ cinq cents mètres carrés. Encadré de trois côtés par des rues se coupant à angle droit, l'ensemble dessinerait un rectangle si son côté sud n'affectait une direction oblique (voir pl. I). Sa façade borde sur 22 m. 65 de long la rue qui part du portique méridional du forum primitif pour aboutir à l'angle nord-est du nouveau forum. Deux entrées donnent accès à une galerie large de 3 m. 10 et parallèle à la façade (voir pl. II). Sur cette galerie s'ou-

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1911.
(2) Ballu. *Rapport sur les fouilles de 1926*, édité par le Gouvernement général de l'Algérie en 1927.



Pl. I. — Fouilles de Djemila.
Plan du Forum Sud et environs.

vre une série de salles ; celles du côté nord sont perpendiculaires à la façade : deux d'entre elles (A, B, sur le plan) mesurent 21 m. 60 de long pour une largeur de 3 m. ; la troisième (C) est à peine plus large (3 m. 10), mais sa profondeur est diminuée par un mur qui la coupe obliquement au sud-est ; la quatrième (D), de forme triangulaire, est moins profonde encore (10 m. environ), mais plus large que les précédentes (5 m. 50 environ). La cinquième salle est la plus vaste de toutes (25 m. sur 3 m. 50) et sa disposition est différente : elle est limitée au nord et au sud par des murs biais et c'est l'orientation du mur *m* qui diminue la profondeur de C et D ; elle communique avec une sixième pièce plus étroite (2 m. 70) qui présente la même disposition et n'a pas d'issue directe sur la galerie G. Enfin un petit local de forme irrégulière (H), situé à l'angle sud-ouest du bâtiment, en paraît une annexe.

Ces aménagements rappellent dans l'ensemble le plan des *horrea* connus, caractérisé par la division en compartiments (*cellae*) longs et étroits (1) ; mais d'habitude tous les compartiments sont parallèles tandis qu'ici ils présentent une particularité : l'orientation différente de E, F, avec les modifications qui en résultent pour C et D. Comment expliquer cette anomalie ?

Si nous examinons le plan d'ensemble du quartier (Pl. I), nous constatons que le mur sud de notre monument prolonge exactement le mur nord du forum des Sévères (2) ; il n'en est séparé que par la rue et la porte monumentale élevée à l'angle du forum. Or il paraît certain que ce mur septentrional du forum à été établi sur l'emplacement du rempart qui enveloppait la ville

(1) Thédenat, *Horreum*, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*.

(2) Cela se voit très nettement dans de récentes photographies aériennes.

au II[e] siècle et fut ensuite démoli (1). La construction des *horrea* datant de 199 est antérieure à l'aménagement du nouveau forum qui a dû se faire en 215, année où fut élevé l'arc de Caracalla. On peut donc admettre que l'orientation de la partie méridionale des greniers a été déterminée par celle de l'enceinte primitive.

D'autre part le mur sud (conservé en partie seulement) n'est pas un mur ordinaire, mais un remblai épais de 3 mètres, fait de petits moellons noyés dans du mortier, qui s'appuie à la porte menant au forum. Il présente aujourd'hui un parement extérieur très grossier, fait de blocs irréguliers hourdés en terre et sans fondations, qui date évidemment d'une très basse époque, mais a sans doute succédé à une construction plus ancienne. Le compartiment F est limité de ce côté par une simple cloison de briques appliquée contre le remblai et ce revêtement se continue sur le mur ouest du même local. On ne voit rien de semblable dans les autres parties du bâtiment. Selon toute vraisemblance, les greniers cuiculitains se sont donc appuyés au rempart dont le remblai en petits moellons pouvait former la partie interne. L'étroitesse du compartiment F, l'épaisseur du mur qui sépare F de H (1 m. 20, épaisseur double de celle des autres murs), la forme irrégulière du local H semblent indiquer aussi que l'architecte a dû tenir compte de constructions antérieures. En tout cas, il fut obligé d'adapter son plan aux deux directions différentes imposées par la rue qui passe au nord et par le rempart ; dans ces conditions, il semble avoir adopté la solution la plus logique et celle qui donnait aux salles les plus grandes la surface maxima.

Les murs du monument sont en général conservés jusqu'à une hauteur de 2 mètres ; épais de 0 m. 60 à

(1) Albertini, *Histoire de la ville*, dans le *Guide pratique pour visiter les ruines de l'antique Cuicul*.

o m. 65, ils sont bâtis en petits moellons, soutenus par des chaînes verticales de gros blocs espacées de 1 m. à 1 m. 50, suivant le type de construction le plus répandu dans l'Afrique romaine. Les angles des murs sont faits de pierres de taille de grand appareil ; ceux du mur biais *m* sont particulièrement soignés. La brique apparaît dans quelques parties de l'édifice ; nous avons vu qu'elle revêt deux parois du compartiment F ; elle constitue de plus de petits murs qui soutiennent les seuils des différents magasins. Chaque seuil est formé par une grande dalle monolithe, longue de 1 m. 50 ou 1 m. 55, large de o m. 60, avec un rebord extérieur saillant de de o m. 04 qui présente à droite et à gauche les cavités où s'encastraient les gonds de la porte. Si l'on a bâti en briques les murettes qui portent ces dalles, c'est qu'il était plus facile d'obtenir avec ce matériau une surface exactement horizontale. Mais pourquoi les seuils se trouvent-ils ainsi surélevés par rapport au sol des *cellae* (différence de o m. 80) et par rapport à la galerie d'accès ?

La première de ces différences de niveau s'explique par la pente rapide du terrain : le sol de la galerie est en contrebas de la rue qui longe la façade et le sol des salles en contrebas de la galerie. Des escaliers étaient évidemment nécessaires pour passer d'un niveau à l'autre ; comme il n'en reste aucune trace, il faut supposer qu'ils étaient en bois. Ce qui est plus étonnant, c'est l'élévation de l'entrée des salles par rapport au corridor G. Celui-ci présente aujourd'hui un aspect très irrégulier, le sol bétonné s'étant affaissé en plusieurs endroits ; il semble pourtant que les seuils le dominaient de o m. 70. Cette disposition ne paraît pas avoir été signalée dans les autres *horrea* connus. On peut l'expliquer par le souci de préserver de l'humidité l'intérieur des magasins : les jours de pluie en effet, l'eau pouvait facilement ruisseler de la rue dans ces locaux situés à un niveau inférieur ; pour parer à cet inconvénient, il convenait d'exhausser les

seuils des portes intérieures. Il n'était pourtant pas indispensable de les mettre à o m. 70 et la hauteur d'une simple marche aurait suffi à empêcher les infiltrations d'eau. Nous proposerons une seconde explication. Essayons de nous représenter comment se faisait le transport du blé à l'intérieur des greniers : un homme arrivait, courbé sous le poids du sac qu'il portait sur le dos (1) ; il s'arrêtait, le dos tourné vers la porte ouverte d'un des magasins, se redressait et trouvait à bonne hauteur la dalle où il déposait sa charge que saisissait aussitôt un esclave placé sur l'escalier intérieur ; l'élévation du seuil facilitait l'opération. Cependant à l'entrée de la salle E les choses ne devaient pas se passer de la même façon ; le seuil ne domine que de o m. 40 le sol du corridor (plus haut de o m. 30 dans cette partie) ; mais cette différence peut être due à une réfection de l'extrémité sud du couloir. Quant à la salle F, on ne pouvait y pénétrer qu'en passant par E ; une brèche dans le mur mitoyen correspond à la longueur habituelle des seuils et à celle d'une dalle semblable aux autres qui a été retrouvée dans la fouille, brisée en deux morceaux ; le seuil était placé un peu plus haut que les autres (o m. 85).

Les greniers de Cuicul offrent encore un détail intéressant : la plupart des salles possédaient un pavement double, analogue à celui des salles chauffées dans les thermes. Cet aménagement est très bien conservé dans le compartiment D : de petits piliers se composent de neuf briques mesurant en général o m. 20 de côté, sauf la première à la base qui est un peu plus grande (o m. 25 en général) ; au-dessus, de grandes briques de o m. 60 portent un béton épais de o m. 12. Ces *suspensurae*, encore visibles dans le compartiment C, n'ont laissé que peu de traces en A et B ; cependant on y retrouve,

(1) Cf. un bas-relief de la Colonne Trajane et une peinture d'Ostie où sont figurés des hommes chargés de sacs de blé (Lafaye, art. *saccus* et *saccarius* dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*)

encastrées dans le sol, des briques de o m. 25 à o m. 27 qui devaient supporter les petits piliers, et les murs présentent à environ o m. 40 du sol une rainure correspondant à la hauteur du béton établi sur les piliers. Il est donc très probable que A et B possédaient aussi des *suspensurae*. Dans les salles E, F, au contraire, on ne retrouve aucun indice d'une disposition de ce genre ; le sol est fait simplement de cailloux tassés. On connaissait déjà quelques exemples de greniers munis de *suspensurae* : certains des magasins d'Ostie (1), ceux du camp de Rapidum (2). Cet ingénieux agencement était destiné à isoler les grains du sol pour les préserver de l'humidité. Nous savons par de nombreux auteurs que cette protection était un problème important à résoudre dans l'aménagement des greniers (3): il était généralement recommandé de revêtir le sol et les murs d'un enduit au marc d'huile, mais Columelle conseille aussi de placer le blé sur des planchers (*tabulata*) ; l'emploi de *suspensurae* n'est indiqué dans aucun texte : ce fut sans doute un procédé un peu plus perfectionné qui se répandit au IIᵉ siècle. Les quatre salles A, B, C, D, devaient donc servir à conserver du blé tandis que les deux autres étaient probablement destinées à recevoir d'autres marchandises, par exemple du vin et de l'huile.

Le monument était-il voûté ? l'aération des salles était-elle assurée, comme le recommandent la plupart des auteurs ? nous l'ignorons. Remarquons toutefois que les murs étaient assez solides pour porter des voûtes. La façade ne semble pas avoir comporté d'éléments décoratifs, sauf l'inscription dédicatoire gravée sur une belle dalle moulurée (1 m. de haut et 1 m. 60 de large) qui devait être placée au-dessus de la grande porte.

---

(1) Calza, *Ostia, guida storico monumentale*.

(2) Seston, *op. cit.*

(3) Caton, *De re rustica XCII* ; Varron, *De agricultura*, I, 57 ; Columelle, *De re rustica*, I, 6 ; Pline, *H. nat. XVIII*, 73.

Que pouvait être le local H contigu aux greniers ? De dimensions restreintes (environ 2 m. de côté), il a la forme d'un quadrilatère irégulier. La fouille en a été poussée trop bas et le sol devait se trouver au même niveau que la plate-forme dallée I. Une porte solidement verrouillée fermait l'accès de cette plate-forme sur la rue : l'encoche où pénétrait la barre de bois qui assurait la fermeture se voit encore à 1 m. 25 du sol, sur le pilier nord-est de la porte de ville voisine. La solidité des dalles, épaisses de o m. 20, indique un endroit ouvert au public, où se faisaient de nombreuses allées et venues. On peut voir dans le local H le bureau où se tenaient les employés chargés de contrôler l'arrivée des denrées et d'autre part de distribuer des vivres aux ayants droit. Ce bureau devait communiquer par une baie avec le grand corridor des greniers (le mur mitoyen n'étant conservé que sur une hauteur de o m. 85, tandis que les chaînes de grosses pierres des angles montent plus haut, rien ne s'oppose à cette hypothèse). L'extrémité méridionale du corridor, séparée du reste par un mur prolongeant le mur biais *m* et percé d'une porte, formait une pièce d'où l'on pouvait surveiller à la fois la galerie d'accès aux salles A, B, C, D et la salle E ; on y entrait de la rue par une porte de service beaucoup plus étroite que la porte centrale de l'établissement (1 m. 10 au lieu de 2 m. 35) ; c'est sans doute l'endroit où se tenait le gardien.

En terminant, une question se pose : ces greniers étaient-ils municipaux ou dépendaient-ils du service impérial de l'annone ? Le texte de la dédicace donne une réponse précise : *respublica Cuiculitanorum horrea a solo extruxit*. Il s'agit de magasins municipaux édifiés aux frais de la colonie. Cependant deux inscriptions trouvées à Djemila prouvent que le service de l'annone fonctionnait dans la ville : l'une est une dédicace à « l'annone auguste » ; l'autre est gravée sur une table de mesures du IVᵉ siècle. Ce dernier texte indique la destination des

trois cavités creusées dans la pierre : setier pour le vin, *modius* pour le froment, *capitum* pour l'orge ; il nous apprend aussi que la table fut installée par le gouverneur de la province ; par conséquent elle servait à vérifier les quantités de denrées livrées au fisc par les contribuables à titre d'impôt en nature, denrées dont une partie était distribuée sur place aux fonctionnaires impériaux, civils ou militaires, et une partie acheminée vers l'Italie (1). Il ne paraît pas raisonnable de supposer qu'une petite ville comme Cuicul possédât deux séries de magasins, les uns municipaux, les autres fiscaux ; il vaut mieux conclure que les *horrea* construits aux frais de la cité furent mis par les décurions à la disposition de l'annone : solution commode qui cadre bien avec les habitudes d'économie de l'Etat romain. Nous saisissons là une preuve de l'esprit pratique que les Romains apportaient dans l'administration des provinces, un exemple aussi de la collaboration étroite qui existait entre les rouages du gouvernement impérial et les organismes locaux.

YVONNE ALLAIS.

---

(1) Albertini, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1920.

L'arabe contemporain comme langue de civilisation

L'idée première de ces notes a été inspirée par trois articles de M. W. Marçais — dans la revue *L'Enseignement Public* (1) — sur la situation de l'arabe en Afrique du Nord. Il y aurait grand profit à posséder l'équivalent de cette clairvoyante enquête pour les pays du Levant, où nous avons précisément des intérêts culturels. Il semble d'ailleurs que sur ce nouveau terrain elle apporterait des résultats sensiblement différents. Si en effet l'arabe en Afrique du Nord paraît faiblissant, ou tout au moins stationnaire, il en va tout autrement du Proche Orient, où son histoire récente est marquée par des progrès aussi saisissants que rapides.

Une esquisse de la situation de l'arabe nous paraît devoir se tracer de deux points de vue, auxquels M. W. Marçais a consacré pour l'Afrique du Nord des développements que l'on peut croire définitifs. C'est en premier lieu, le tracé statique et descriptif des fronts linguistiques entre les diverses langues qui concourent à l'expression d'une même culture ; point de vue encore extérieur, presque purement statistique, limité au présent. C'est ensuite l'examen plus intime des perspectives d'avenir, de la situation intérieure de chaque langue en

---

(1) Déc. 1930, pp. 401-400 ; Janvier 1931, pp. 20-39 ; Fév. 1931, pp. 121-133.

particulier, de ses possibilités de résistance, de ses ressources d'adaptation à la vie moderne ; enfin de ses chances dans les compétitions futures. De cette analyse délicate M. W. Marçais a donné pour le Maghreb un admirable modèle. Quiconque a lu les pages qu'il consacre à la « diglossie arabe » mesure les conséquences d'un divorce excessif entre la langue écrite et le langage parlé (1). Quant à nous, le savoir et le talent de l'illustre arabisant nous font cruellement défaut pour apprécier des réalités aussi complexes, dont un observateur unique réussit rarement à saisir plus d'un aspect. Notre témoignage ne saurait d'ailleurs remplacer une enquête comme celle à laquelle nous faisons allusion. Tout ce que nous permettent nos modestes moyens d'information, c'est de soumettre au lecteur un petit nombre de faits, observés sur un territoire restreint.

Tels qu'ils sont, ils paraissent bien laisser entrevoir un tableau nettement différent de celui que nous présentent l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Sur le premier point, c'est-à-dire la détermination du front linguistique, nous ne disposons guère que d'impressions personnelles, sujettes à interprétations diverses. Nous les livrons ici sous forme d'introduction à une étude plus étendue, dans laquelle nous espérons apporter des documents indiscutables, et qui concernera les progrès actuels de l'arabe dans son adaptation au monde moderne. Dès à présent nous croyons pouvoir indiquer que nos conclusions à cette seconde étude autorisent aussi le diagnostic d'un état de chose en contraste vif avec celui qu'on observe en Afrique du Nord. Les difficultés de la fameuse diglossie n'ont bien entendu pas disparu au Levant, et les autres embarras de la langue arabe subsistent également. Mais il se produit entre l'arabe vulgaire et l'arabe parlé des « transgressions » : soit incursion de la langue

(1) Déc. 1930, pp. 401-409.

écrite dans le langage parlé, ou même peut-être apparition d'un hybride, sur lequel nous aurons à nous expliquer. L'exposé de ces faits, en deux séries, justifiera le sous-titre de cette étude : l'arabe parlé comme langue littéraire, et l'arabe écrit comme langue parlée.

Mais avant de songer à leur examen, il n'est pas inutile de retracer brièvement la situation actuelle de l'arabe sur les territoires qui, rattachés à l'empire turc, constituaient encore récemment la Turquie d'Asie : péninsule arabique, Irâq, Syrie et Palestine, en y joignant l'Egypte dont l'émancipation réelle s'est accomplie un peu plus tôt.

***

Jusque vers la fin du XIXe siècle on peut dire que l'arabe avait été peu à peu éliminé de toute l'activité supérieure des sociétés civilisées :

— évincé de la littérature : toute vie intellectuelle s'étant progressivement ralentie jusqu'au point mort d'un lent bourdonnement d'ulema, sempiternelle moûture de la même farine ; parfois quelques écrits, érudits, inédits, et destinés à le rester ;

— évincé de toute vie publique, politique, administrative et sociale, l'arabe ayant été refoulé par le turc, langue de la dynastie ottomane, dans toutes les contrées encore soumises à son autorité ; l'Egypte seule, devenue pratiquement indépendante avec Méhémet Ali, avait pu prendre une avance notable en se donnant une administration et une presse de la langue arabe, qui rendirent possible un peu plus tard la renaissance littéraire ; si l'on n'exagère pas l'importance des tribunaux de la Šari'a, qui continuaient à régir le statut personnel dans la langue sacrée, on conviendra que tous les grands intérêts se débattaient en langue étrangère ;

— évincé enfin de l'enseignement, tout au moins de celui qui se développait, de l'enseignement secondaire

(et de celui qui prenait parfois le titre de supérieur), pour ne laisser à l'arabe qu'un enseignement primaire limité aux rudiments de la lecture et du calcul. Cet enseignement, déjà fort ancien chez les chrétiens du Liban (1), possédait son équivalent chez les musulmans dans l'école coranique. L'enseignement supérieur traditionnel continuait autour des colonnes des mosquées. Mais il devait une partie de sa vogue à divers avantages. L'enseignement secondaire seul comptait pour les élites du pouvoir et de l'argent. Longtemps il fut distribué par des missions religieuses, européennes ou américaines, qui ne se souciaient pas de donner à l'arabe la première place dans les études, malgré des efforts souvent louables pour en améliorer l'enseignement. L'eussent-elles voulu qu'elles n'auraient pu faire davantage, sans aller contre les exigences d'une clientèle désireuse de s'expatrier, ou d'exploiter sa connaissance des langues étrangères dans les relations commerciales et les fonctions publiques (2). Quand plus tard le gouvernement créa des lycées, ce fut pour faire à l'arabe une place encore plus modeste que les missions étrangères, la langue de l'enseignement fut le turc. Il faut attendre la renaissance pour voir l'initiative privée prendre en main la cause d'un enseignement national dans la langue du pays.

Il est permis de conclure que l'arabe ne subsistait plus que sous la forme de patois indigène, complètement exclu de toute participation à la vie civilisée. Il résistait pourtant à la façon d'une plante sauvage et vivace ; une littérature orale florissait chez les Bédouins des déserts de Syrie et d'Arabie, jouissant même d'un

(1) Cf. Khairallah. *La Syrie*, R. M. M., t. XIX, p. 39 (Les écoles champêtres de Douwaihi 1633-1704).

(2) Lire dans le Recueil de textes arabes modernes de Ode Wassilieva (Al-muntaḫabāt al-'aṣriya) un fort curieux témoignage de Muḥammad 'Abduh, son rapport à la Sublime Porte sur la situation de Beyrouth et du Liban (Al-lā'iḥa aṯ-ṯāniya fī iṣlāḥ al-quṭr as-sūri..) pp. 3 et 4 jusqu'à la page 11.

certain prestige auprès des populations sédentaires, surtout rurales, qui en possédaient une aussi. Mais on devine qu'un idiome réduit à cette triste condition devait fatalement perdre du terrain, surtout dans les villes. Toute la partie Nord de la Syrie, le sandjak d'Alexandrette, la région d'Alep en particulier, était lentement conquise par le turc. En Syrie moyenne, les villes de l'intérieur prenaient le même chemin et le signataire de ces lignes a pu constater au cours d'une mission en 1920, après la réorganisation arabe des services par le régime chérifien de Faysal, à quel point le turc était resté la langue courante de l'administration dans la région de Damas et le long des voies de pénétration, les voies ferrées principalement. Encore aujourd'hui, après la disparition des causes, une partie des effets subsiste, et le turc est encore préféré dans la conversation de certaines grandes familles. Quant à la région côtière, elle s'ouvrait aux influences européennes, où jadis avait dominé l'italien et même le grec, pour laisser, surtout après 1860, un avantage marqué au français et à l'anglais (1). Pourtant le russe, entré plus tard dans la compétition, avait réussi à créer des centres d'influence, grâce à des écoles, comme celle de Beskinta qui compte au nombre de ses anciens élèves l'écrivain syro-américain Miha'il Na'imah (2). Aux environs de 1913 l'allemand avait à son tour posé quelques pierres d'attente, et sans l'interruption de la guerre mondiale, on aurait peut-être vu cette belle rivalité s'élargir de quelques unités. La situation de l'arabe, entre toutes ces influences concurrentes, se laisse facilement imaginer d'après les témoignages contemporains. Autant qu'ils permettent de la reconstituer ce devait être quelque chose de comparable à son état présent dans l'Afrique du Nord, ou à celle des survivances basques et celtiques à l'Ouest

(1) Cf. le texte cité de Muḥammad 'Abduh. p. 4.

(2) Voir Kračkovsky, *Miḫā'īl Na'īma Autobiographie* in « Die Welt des Islams» bd. 13, 1931, p. 106.

de l'Europe vers la même époque : une série de dialectes parlés, menacés de disparition, en dépit de toutes les manifestations autonomistes.

De ce sommeil, on peut presque dire de cette mort, l'arabe s'est pourtant réveillé, dans un magnifique effort, dont l'histoire commence à pouvoir être retracée, grâce surtout aux travaux de MM. Massignon, Gibb, Kračkovsky et Kampffmeyer. On trouvera une esquisse des caractères psychologiques du mouvement dans le dernier des trois articles de M. W. Marçais (1). Historiquement son origine est en Egypte, bien que ses protagonistes soient surtout des écrivains syriens, venus chercher dans un pays indépendant les avantages d'un régime de presse plus libéral. Ainsi dès son début se fait sentir l'influence de certaines conditions politiques. Nous nous croyons même en droit d'aller plus loin, et d'affirmer que le point de départ des processus d'arabisation linguistique se trouve dans la formation d'une langue administrative et politique. L'Egypte émancipée s'était donnée une administration et une presse de langue arabe. C'est là le déclanchement initial, qui aurait peut-être pu ne pas se produire. On peut se demander alors si le réveil des peuples arabes n'aurait pas pu choisir d'autres directions, et si les leaders actuels de leur renaissance culturelle, se veraient encore dans ce cas conduits par l'implacable logique des mots, et aussi les précédents de l'histoire, à fixer les yeux sur le Hiğaz ou le Nağd, vers un foyer virtuel où doit éclore une civilisation « purement arabe » !... alors que l'impulsion initiale est venue de l'autre côté ! L'arabe moderne a été d'abord la langue d'une série de mouvements nationaux, et de leur presse, avant de recréer une littérature. C'est en dernier lieu seulement qu'il s'est appuyé sur une organisation méthodique de l'enseignement.

(1) *L'Enseignement Public*, fév. 1931, pp. 129 133.

Il semble bien en effet que la succession chronologique impose cette conclusion : le mouvement national égyptien et l'autonomie administrative ont précédé l'essor de la littérature. Le fait brutal et incontestable, c'est que le premier journal rédigé en langue arabe ait été un journal officiel : Al-Waqa'i' (1). L'Egypte ne devint qu'ensuite le centre d'une brillante activité littéraire, dont le rayonnement précipita l'évolution des pays voisins. Pour ceux-ci le rapport de cause à effet se trouva naturellement inversé. Ce fut le développement d'une littéraire nationale qui graduellement éveilla un esprit nouveau, et finalement permit le démembrement de l'empire ottoman. Ce dernier événement ne fut que la consécration officielle d'une transformation déjà mûre. Les gouvernements chérifiens, notamment à Damas, procédèrent à une réforme administrative qui installa l'arabe comme langue officielle. La chute de Faysal ne compromit pas l'œuvre commencée, qui se poursuivit avec continuité surtout dans l'enseignement. L'adjonction de langues européennes comme doublure n'empêche pas les services de fonctionner dans la langue du pays, comprise par tout le monde. Le régime est le même dans les Etats côtiers, avec le français au Liban et l'anglais en Palestine, et en plus dans ce dernier pays l'hébreu comme troisième langue officielle. Depuis l'Iraq a franchi une étape de plus vers l'arabisation en devenant un état indépendant. Comme il arrive toujours en pareil cas, l'élément arabe n'est pas plutôt sorti de sa situation d'opprimé, qu'il tend à se faire oppresseur à son tour, en procédant à une arabisation forcée des minorités non arabophones, turques en particulier, en Iraq et en Djezireh. Devant ce retournement des positions anciennes, si l'on considère le chemin parcouru, et si l'on constate

(1) Cf. Washington Serruys. *L'arabe moderne*, Beyrouth, 1897, p. XIII. Voir aussi : Ṭarrazi *Tārīḫ aṣ-ṣiḥāfa l-'arabiya*, Beyrouth, 1913, pp. 5 6.

que toutes les régions arabes du Proche Orient sont maintenant dotées d'un organisme gouvernemental dans leur langue, on ne manquera pas de se demander par quel miracle un changement aussi radical a pu exiger pour s'accomplir un laps de temps aussi court. Plusieurs circonstances ont pu contribuer à le favoriser : en particulier l'identité fréquente des termes techniques entre l'arabe et le turc, à cause de l'usage constant suivi par les Turcs d'emprunter les mots de civilisation à l'arabe comme à une langue morte, à peu près comme nous faisons du grec et du latin. Mais surtout l'évolution de l'ancienne Turquie d'Asie a duré beaucoup plus longtemps qu'il ne paraît. Elle a bénéficié de toute l'avance prise par l'Egypte, et en particulier du développement d'une presse politique en langue arabe, imitée de celle de ce pays, acclimatant les termes nécessaires à la vie sociale. Ceci nous amène au rôle joué par les diverses formes de la littérature, seule qualifiée pour rendre à la langue le prestige qui précisément lui manquait.

De cette littérature nous ne dirons presque rien, parce que c'est la partie la mieux connue de l'évolution moderne, et qu'il suffit de renvoyer à quelques travaux aisément accessibles. Outre les pages de M. W. Marçais, auxquelles nous avons déjà renvoyé on consultera utilement : en arabe le IVe volume de l'*Histoire de la littérature arabe*, de Gurgi Zaydan (1) et les 11 volumes du P. Cheikho sur *La littérature au XIXe siècle* (2), ainsi que l'*Histoire de la Presse*, du Vicomte Ph. de Tarazi (3) : en russe la préface de Ign. Kračkovsky ou recueil de textes arabes modernes de Ode Wassilieva (4) que la traduction allemande de Kampffmeyer a un peu rapprochée de

(1) *Tāriḫ adāb al-luġa al-'arabiya*, Le Caire, imp. al-Hilal, 1914.

(2) *Al-adāb al-'arabiya fi'-qarn al-tâsi' 'ašara*, Beyrouth, 1910.

(3) *Tāriḫ aṣ-ṣiḥāfah al-'arabiyah*, Bairût, matb. Adabiyah, 1913.

(4) *Muntaḫabāt 'aṣriya* par Kulṭum Naṣr 'Awdeh Wasilyeva, Leningrad, 1928, pp. I-XXV.

nous (1), ainsi que l'opuscule du même Kračkovsky sur le *Roman historique dans la littérature arabe moderne* (traduction allemande de Gerard van Mende) (2) ; en anglais H.A.R. Gibb, *Studies in contemporary arabic Literature* (3) et Kampffmeyer-Khamiri, *Leaders in contemporary arabic Literature* (4) ; en français le travail de K. T. Khairallah sur *La Syrie*, publié par M. Massignon dans la *Revue du Monde Musulman* (5). On se bornera ici à deux remarques. D'une part les centres les plus actifs ont été l'Egypte et la Syrie. L'Iraq n'est pas resté étranger au mouvement, mais la contribution de la péninsule est, comme on pouvait s'y attendre, absolument négligeable. Si l'on ajoute que les émigrés syriens en Amérique ont continué à produire des œuvres qui comptent parmi les plus intéressantes de la littérature néo-arabe, on arrive à une notion claire du caractère périphérique de cette renaissance, par rapport au centre de gravité historique et géographique des peuples arabes. Le fond de la pensée qu'elle exprime est encore bien plus extérieur, par son inspiration européenne ou américaine, en dépit d'une réaction qui se dessine en faveur d'un retour à un esprit plus traditionnel. La forme au contraire s'est toujours montrée d'intention résolument conservatrice. Mais, et c'est notre seconde remarque, si la littérature moderne tient fermement pour la langue morte, elle a néanmoins perdu quelque peu du caractère ésotérique de l'ancienne. Elle vise indiscutablement à toucher le grand public, même si parfois elle le manque. C'est ce qui ré-

(1) *Die Anfange einer Geschichte der neueren arabischen Literatur* M. S. O. S., XXX, abt. II, pp. 170-205.

(2) *Der Historische Roman in der neueren arabischen Literatur in* «Die Welt des Islam», bd. 12 heft 1/2.

(3) Reprinted from the *Bulletin of the School of Orient Studies*, Vol. V, part III.

(4) London, Leipzig, Cairo, 1930.

(5) T. XIX, pp. 1 à 143.

sulte en particulier du rôle capital joué par la presse. Presque tous les livres ont paru d'abord dans les journaux. Souvent même le livre n'est qu'un recueil d'articles de journaux, classés par ordre de matières. Il s'agit d'une littérature très quotidienne, et qui vit même un peu trop exclusivement d'actualité. Elle maintient donc un contact étroit avec le grand public. Que représente à son tour ce dernier ? A ce propos on fait souvent remarquer le pourcentage élevé des illettrés. C'est sans doute un grave sujet de préoccupation mais qui ne doit pas suffire à taxer ces exercices intellectuels d'agitation négligeable. Cette proportion, établie sur la population totale, en comprenant les campagnes, trahit surtout la structure aristocratique des sociétés orientales, où tout un prolétariat vit en marge de la cité. On aurait pu, avec autant de bonnes raisons, douter de l'importance des intellectuels dans l'Athènes du siècle de Périclès avec des statistiques englobant toute la population rurale ou servile. Aujourd'hui dans les villes d'Orient la proportion des analphabètes est tout de même devenue moins élevée, et la presse quotidienne trouve un public pour la faire vivre. Il est vrai qu'on peut reprocher à ce public de ne pas lire autre chose, ou presque rien. Mais la littérature moderne est, sans contestation possible, bien plus que l'ancienne en rapport étroit avec la vie quotidienne. Il est impossible de lui refuser une influence qui ne fera que croître, avec les progrès de l'œuvre d'éducation, et l'influence de l'école, qui a reçu un immense développement.

Cette dernière partie de la restauration arabe enregistre elle aussi des réalisations intéressantes. Née de l'influence occidentale, elle a complètement modifié le système traditionnel, à telle enseigne que les établissements religieux d'enseignement théologique et juridique ont dû eux-mêmes s'accommoder aux programmes d'occident. Les conséquences pour la langue ont été d'abord défavorables. Mais très vite, vers la fin du siècle dernier,

une réaction nationale amena la création d'écoles indigènes comme celle de Bustani (1) à Beyrouth. Nous avons déjà dit que les écoles étrangères avaient dû faire à l'arabe une place grandissante. Mais c'est surtout par le changement de statut politique que l'on put franchir une étape décisive avec la création d'un enseignement officiel en langue arabe, réforme réclamée par Muh. 'Abduh dès 1880 au gouvernement turc (2). Cet enseignement n'a pas été maintenu au Liban, mais fonctionne en Syrie, où il se développe dans des proportions qui témoignent de son succès technique. L'exemple de l'Egypte prouvait d'ailleurs que l'entreprise n'offrait pas de difficultés insurmontables. L'enseignement primaire a été intensifié, et l'enseignement secondaire est plutôt trop important pour les besoins du pays. Le point faible reste naturellement, pour un temps indéterminé, l'enseignement dit supérieur. Deux remarques s'imposent sur cette œuvre d'éducation en langue arabe : C'est d'abord, et son succès le montre, qu'elle répondait à un véritable besoin, dans un pays comme la Syrie, où à part le turc, les langues étrangères étaient peu répandues ; c'est ensuite qu'elle doit avoir les plus grandes conséquences pour l'équipement de la langue technique et intellectuelle. De ce point de vue Damas est, notons-le au passage, en avance sur Beyrouth, par rapport au mouvement général.

⁂

Un coup d'œil d'ensemble sur la situation fait donc éclater l'étonnant revirement de fortune dont a bénéficié l'arabe, donnant l'impression d'une marche triomphale et irrésistible, comparable au mouvement européen des nationalités dans le cours du même siècle. Les pré-

(1) Voir Khairallah, *La Syrie*, R. M. M., t. XIX, p. 49.
(2) Texte cité ci-dessus, p. 11.

cédents nous ont habitués à considérer de tels mouvements comme incompressibles et assurés de la victoire finale. Sans discuter ces généralisations un peu sommaires, on insistera ici, pour le cas de l'arabe, sur deux points essentiels : d'un côté sa résistance linguistique paraît avoir largement bénéficié du mouvement des nationalités ; de l'autre elle lui a porté le concours le plus efficace, car la langue arabe semble aujourd'hui le seul lien capable de réunir entre eux des héritiers d'une culture musulmane, qui ne sont pas tous musulmans, et les continuateurs d'une civilisation arabe, qui ne sont pas en majorité arabes. A l'appui du second point on notera que l'Islam est aujourd'hui moins propre à jouer ce rôle, car les survivances de ses prétentions moyennageuses sont parfois un ferment de discorde plus qu'un élément d'union, et souvent le prétexte le plus honorable des interventions étrangères (1). La notion de race arabe est utilisable, et même largement utilisée, mais à condition de ne pas y regarder de trop près. Au contraire c'est l'unité de langue qui procure aux « Arabes » actuels la conscience d'une communion culturelle, fait normal à notre époque où les ambitions nationales se cristallisent autour de frontières surtout linguistiques. Si on l'admet on ne sera pas loin de penser que les progrès de l'arabe, encore si près d'une renaissance qui doit tant aux bouleversements politiques, et d'un renouvellement d'idées destructeur de l'ancien équilibre oriental, n'ont peut-être pas encore cessé de dépendre du sort ultérieur de ces transformations. L'avenir de la littérature arabe serait encore lié, dans cette hypothèse, à des éventualités que l'on ne saurait prédire. Tout ce que l'on est en droit de remarquer, c'est, dans le front actuel de la langue arabe, un petit nombre de points faibles. Ils se trouvent précisément à la périphérie dans

(1) Ceci n'est pas une opinion personnelle mais l'avis presque unanime des écrivains de la renaissance.

les régions où l'effort de conquête a été le plus efficace. Ne parlons pas en effet de la péninsule arabique, dont l'apport culturel est nul, ni de l'Iraq, dont l'état présent ne nous est pas suffisamment connu. Les colonies syriennes des deux Amériques montrent beaucoup d'activité, et cependant tout le monde se plaint que l'usage de l'arabe s'y perd (1), comme c'était à prévoir. Mais bornons nos observations aux deux territoires d'élection de la renaissance : à l'Egypte et à la Syrie (au sens large).

1° L'Egypte, qui fut le point de départ du mouvement, et n'a pas cessé de lui servir de guide, présente un spectacle paradoxal, que l'on peut résumer en ces termes : ce berceau de la renaissance arabe est en même temps le point de pénétration principal et le champ de bataille des influences étrangères. L'anglais et le français se disputent la suprématie. Il est rare de rencontrer un Egyptien cultivé qui ne comprenne au moins l'une de ces deux langues, et quelquefois les deux. L'enseignement officiel leur réserve une grande place, dans l'intention avouée de voir la langue arabe profiter indirectement de cet élargissement de patrimoine spirituel. Par ailleurs les écoles étrangères restent fort nombreuses et très fréquentées. La presse anglaise et française pénètre partout. Les librairies européennes sont florissantes. Le cinéma dilue à l'usage des publics les plus variés cette mixture de supercivilisation et de romantisme transatlantique dont le dosage exact reste le secret industriel des laboratoires de Hollywood (2). Que peut-on mettre en regard de ces progrès de l'Occident ? Certainement l'intérêt pour l'arabe ne faiblit pas précisément, mais augmente-t-il ? De temps à autre une voix autorisée fait entendre les doléan-

(1) Consulter un fort curieux article d'Ibrâhîm Kâtibah dans « Magallat al-sayyidat war-rigal, avr. 1930, pp. 232-237 : *Al 'Â'ila as-sûriya fî Amrika*, « La famille syrienne en Amérique ».

(2) La mise au point du cinéma parlant en langue arabe paraît lente, et jusqu'à présent je ne connais que cinq films, sans compter les films chantés.

ces des personnalités que leurs fonctions mettent en contact avec la jeunesse. On peut lire celles de Ṭaha Ḥusain dans sa préface à l'*Histoire de la littérature préislamique* (1) sous forme de plaintes amères à l'adresse de l'enseignement de la littérature arabe tel qu'il est pratiqué. Un autre témoignage se trouve cité par Kampffmeyer et Khemiri, dans *Leaders in contemporary arabic literature* (2), celui de Muḥammad 'Abd Allah 'Inân, ainsi conçu : « Il est regrettable que les étudiants de nos écoles soient à même de comprendre et d'apprécier l'anglais et le français mieux que l'arabe, beaucoup d'entre eux en savent plus long sur Shakespeare, Milton, Goldsmith, Macaulay et Molière, Voltaire et Victor Hugo, que sur Al-Makarri, Al-Mutanabbi, Badi' az-zaman al-Hamadâni, Ibn Khaldûn. La raison en est qu'ils sont initiés à la vie et aux œuvres de ces auteurs occidentaux sous une forme neuve et attrayante, tandis que les grands penseurs arabes sont présentés dans le style et à la manière d'Ibn Khallikan ». Dans un autre ordre d'idées les discussions et les enquêtes fréquentes dans les périodiques sur l'avenir de la culture égyptienne, et les éléments qui doivent entrer dans sa composition, trahissent parfois certaines incertitudes. Enfin le peu d'empressement que montrent parfois les Egyptiens à répondre aux invitations de congrès musulmans, arabes ou littéraires, qui leur arrivent de Bagdad, de Jérusalem et de La Mekke, s'explique sans doute par un souci de prestige : appréciant comme il convient l'honneur d'être à l'avant-garde de la culture arabe, ils hésitent à le compromettre dans des aventures avec des voisins moins avancés, et préfèrent souvent une attitude de distante réserve. N'allons pas jusqu'à dire que

(1) *Fil-adâb al-ǧâhili*, Le Caire, 1927, pp. 1 à 8 : critique de l'enseignement arabe en Egypte ; pp. 8 à 13 : projet de réforme avec autres critiques.

(2) P. 23 trad. d'un passage avec renvoi à *As-siâsah al-'Usbû'iyah*, 17 août 1929.

le sens de la solidarité arabe commence à leur échapper ; mais celui de la nationalité égyptienne fait assurément des progrès. De tout cela il n'y a peut-être rien à conclure. Mais les gens qui ne croient pas à l'avenir de l'arabe — car il y en a — en prendront peut-être occasion pour estimer que le dernier mot n'est pas encore dit.

2° La Syrie dans son acception générale, comprend actuellement plusieurs régions très nettement différenciées par diverses particularités, extérieures et intérieures:

a) La Palestine où une nouvelle langue de civilisation vient de s'implanter solidement sous les espèces de l'hébreu moderne, récemment ressuscité ; il reste improbable que l'hébreu ait gagné sensiblement dans les milieux arabes de la côte ; mais il est maintenant la langue d'une partie très importante de la population, langue officielle que les fonctionnaires doivent savoir plus ou moins, et qu'apprennent par conséquent les jeunes aspirants à ces carrières, ainsi que les employés des maisons de commerce ; langue employée dans l'enseignement, et qui possède à Jérusalem une Université. A côté de ce gigantesque effort, les anciennes influences étrangères, les écoles religieuses, font beaucoup moins de bruit, mais subsistent extrêmement nombreuses. Naturellement toute la question de l'avenir de l'hébreu est suspendue à celle du sionisme.

b) A l'opposé, l'ancien saudjak d'Alexandrette est resté sous l'influence culturelle du turc ; les efforts d'arabisation engendrent parfois de petits conflits, dont l'arbitrage délicat revient aux autorités mandataires. Dans les écoles l'arabe est en retard parce que l'enseignement turc, organisé depuis plus longtemps, dispose d'une tradition et de cadres tout formés ; la presse de langue turque est très répandue, il existe même sûrement à Alep, et peut-être ailleurs, une activité littéraire turque remarquable, au moins par une particularité : c'est sans doute le seul point du monde où l'on imprime encore le turc en carac-

tères arabes ; ce détail n'étant d'ailleurs pas nécessairement un signe d'opposition des émigrés au nouveau régime, mais tenant partiellement à la routine (1).

c) Sur la côte, entre ces deux extrémités, le Liban demeure le territoire où dominent les influences étrangères, non seulement culturelles mais linguistiques. C'est la dernière, à notre connaissance, et nous n'avons rien à dire à ce point de vue de la Transjordanie ni de la région de Damas, sauf pour les opposer aux trois provinces côtières (2). Au Liban l'enseignement d'Etat, d'ailleurs représenté seulement par des écoles normales, a été supprimé par mesure d'économie en 1927, comme doublant sans nécessité les innombrables établissements de missions étrangères, et aussi les écoles nationales de fondation privée. Les écoles françaises ou américaines ont considérablement développé l'enseignement de la langue et de la littérature arabe, en lui faisant même sous la pression de l'esprit public, une place peut-être exagérée dans les emplois du temps. Ce qui manque en effet à Beyrouth, ce n'est pas un enseignement *de l'arabe*, c'est un enseignement *en arabe* des sciences, de l'histoire et de la géographie. Les études secondaires sont sanctionnées à Beyrouth et à Damas par un baccalauréat semblable, où les matières non littéraires ni linguistiques peuvent être traitées au choix dans les deux langues officielles. Mais tandis qu'à Damas la majorité des candidats opte pour sa langue maternelle, le fait demeure à Beyrouth exceptionnel. J'ai entendu dernièrement un jeune journaliste protagoniste de l'idée nationale, déplorer que l'arabe ne fût pas rendu obligatoire à cet examen. Faudrait-il donc la force publique pour décider les élèves à s'en servir ? Quel imprudent témoignage ce serait de la désaffection des étudiants pour leur langue ! Il vaudrait peut-être

(1) Cf. La revue *al-Hadît d'Alep* et ses comptes rendus d'ouvrages turcs.

(2) Situation confuse en Haute Djezireh.

mieux organiser l'enseignement correspondant. L'opinion fait probablement fausse route quand elle insiste pour faire consacrer à la langue et à la littérature arabes seules un nombre d'heures équivalent au total des cours professés en français. Elle n'aboutit qu'à lasser les élèves et à désorganiser les horaires normaux, créant un véritable surmenage scolaire. Le témoignage le plus net en est donné précisément par les mêmes parents influents qui réclament dans les conseils l'augmentation des heures d'arabe, et viennent solliciter ensuite individuellement pour leurs fils la dispense de les suivre. Pourtant il faut bien reconnaître que si le public ne demande pas cet enseignement technique, c'est qu'il n'en sent pas la nécessité. Il réclame au contraire l'enseignement arabe qui répond à son idéal. Quiconque a circulé au Liban, ou habité Beyrouth sait que les enfants des classes riches sont souvent élevés à l'européenne, par des gouvernantes, et que les gens de la classe moyenne, celle dont la progéniture fréquente les écoles secondaires, parlent volontiers français entre eux, ou même font alterner dans leur conversation une phrase française avec une phrase arabe, parfois se bornent à émailler l'arabe de quelques expressions françaises, évidemment destinées à marquer diverses nuances affectives. Le contraste entre la côte et Damas éclate à ce point de vue dans des petits faits comme le suivant : L'auteur dramatique égyptien Wahbi, directeur de troupe et acteur, vient à Damas et fait salle comble pendant cinq jours de suite, avec ses drames fort caractéristiques en arabe parlé. Le même tient l'affiche une semaine à Beyrouth au grand théâtre, mais ne réussit pas à jouer une seule fois, étant chaque soir obligé de rembourser les places, faute d'un public suffisant. Les gens de Beyrouth étaient-ils tous au cinéma (1) ? Ils consentent pourtant à rire aux farces de Kiškiš bey,

(1) Nous avons été témoins du fait qui s'est passé en mai-juin 1932.

qui d'ailleurs mériteraient une étude spéciale. Ainsi l'arabe au Liban occupe une situation curieuse, sur laquelle il est difficile de se prononcer mais qui appelle une observation simple : tandis que le français est enseigné, on peut dire qu'à voir les choses de près l'arabe ne bénéficie d'aucun enseignement (1). Celui qui s'apprend dans les écoles n'est pas celui de la vie ordinaire. Il est intéressant de souligner encore ici un contraste avec Damas où l'on apprend l'arabe pour s'en servir, et de mettre en lumière le caractère très spécial que revêt à Beyrouth l'enseignement de cette langue de luxe. Celui-ci paraît orienté presque exclusivement vers l'éloquence, dont toutes les écoles organisent des concours. Cet usage était jusqu'à ces derniers temps resté inconnu des écoles de Damas, qui préparaient sagement aux divers examens utilitaires. Il vient d'être introduit au Lycée orthodoxe. Nous ne nous permettrons pas de le critiquer. Mais à Beyrouth il répond à une notion de la valeur presque universelle de l'éloquence qui se trouve notamment exposée dans le petit traité d'un de ses plus éminents représentants syriens dès les premières pages (2). Il ne manque pas à Beyrouth de lettrés qui savent admirablement la langue classique, ni même d'orateurs éloquents dans toute la force du terme. On ne peut entendre la parole chaude et nuancée du Dr. Fayyad, ou un discours tout en allusions malicieuses d'Amîn al Ġurrayyib, ou encore une adresse toute en flamme et en venin de Mme Salma Ṣâyig, sans se refuser à croire que ces talents voient leur carrière bornée par un parlement suspendu *sine die*, les tribunaux mixtes, ou encore ces délicieuses réunions littéraires qui nous laissent sous le charme de harangues tellement naturelles qu'on les croit improvi-

(1) Nous n'avons relevé aucun fait parallèle pour l'influence de la langue anglaise, mais il n'est pas douteux qu'on en puisse observer parmi la clientèle des établissements américains.

(2) NIQULA FAYYAD, *Al-Ḫiṭāba*, Le Caire (Hilal), 2e éd. 1930, pp. 6-7.

sées, jusqu'au moment où l'on vous distribue le texte imprimé à la sortie (1). On admire, mais l'on se demande, non sans quelques tristesse, si le rôle de la langue arabe doit rester confiné à ces délicates joutes oratoires entre représentants et l'aristocratie de l'esprit. Inquiétude vaine, nous voulons le croire, et même paradoxale, puisqu'elle n'est inspirée que par la perfection où ces élites ont porté l'instrument d'expression de leurs sentiments et de leurs idées ! Mais peut-on leur souhaiter timidement de s'en servir un peu plus ?

Pour résumer ce tableau d'ensemble on peut dire que les régions périphériques gardent un œil tourné vers l'Occident, et le Nord vers la Turquie, alors que les hinterlands se montrent plus attachés à la langue du pays. Que penser de l'étape suivante de l'évolution ? Cet équilibre instable se rompra-t-il au profit du centre ou de la circonférence ? Comme nous l'avons laissé déjà entendre, nous pensons que l'avenir dépendra en premier lieu de l'évolution politique de ces contrées. Dans ce domaine toutes les suppositions sont aussi risquées et aussi fantaisistes.

Si l'Europe occidentale cessait de soutenir les gouvernements arabes de sa puissance militaire, ces derniers s'effondreraient probablement devant un retour offensif de la Turquie. Seuls les Etats d'organisation bédouine dans la péninsule opposeraient quelque temps une résistance active ou passive, dont la première laisserait les établissements sédentaires de la Méditerranée seuls à faire tous les frais, comme à en essuyer les outrages. Il est probable que les Turcs trouveraient bientôt dans les traditions de la politique ottomane le secret de les réduire. Sans doute qu'instruits par leur expérience de libé-

(1) Lire par ex. la brochure éditée à l'occasion du Jubilé du P. Luis Ma'lûf : *Yūbil al-ab L. M.*, Beyrouth, imp. cath., 1932, contenant les discours de Ḥabib Trâd, Antūn Šuḥaybir, Ġurġi Bâz, Nu'aym Ṣawâya, Muṣṭafa al-Galâyini, Amîn al-Ġurayyib, Niqula Fayyâḍ et Luis Ma'lûf.

ralisme de 1908, ils ne commettraient pas de nouveau l'erreur de laisser se développer des nationalismes locaux, ni de laisser un esprit séparatiste se nourrir du culte de la langue des provinces reconquises. L'arabe n'aurait donc aucun titre particulier à leur sympathie, et il est à croire que, même s'ils lui faisaient au début quelques concessions de pur opportunisme, ce serait avec l'arrière-pensée de les reprendre, quand ils tiendraient solidement le pays. Le turc reprendrait sa marche envahissante vers le sud. Et l'arabe retournerait tout doucement à la situation effacée qui était son partage sous l'ancienne dynastie. Il est douteux que les colonies syriennes des deux Amériques suffisent à entretenir sa vie intellectuelle. L'Egypte seule pourrait maintenir son originalité, grâce à une position écartée, mais à la condition — toujours dans l'hypothèse d'une éclipse de l'Occident — de désarmer les susceptibilités de ses voisins, en dépouillant sa culture arabe de toute apparence d'irrédentisme. Ce serait un nouveau sommeil.

Supposerons-nous au contraire que la retraite des Occidentaux corresponde à une vigoureuse rentrée en scène de la Russie soviétique ? Autant qu'on peut en juger, d'après les précédents de sa politique orientale, et d'après ses principes, celle-ci favoriserait l'éclosion de républiques arabes fédérées, régies par des soviets dont la langue officielle serait l'arabe parlé, et dont l'opinion recevrait ses mots d'ordre de journaux imprimés en caractères latins. Ce serait la chiquenaude décisive, qui fatalement doit un jour ou l'autre consacrer la rupture devenue scandaleuse entre les deux arabes : écrit et parlé. Et comme l'arabe classique n'aurait plus d'autre foyer intellectuel — toujours à part l'Egypte, dont nous laissons le sort incertain, mais qui serait peut-être obligée de suivre, comme la Turquie a suivi les soviets dans la question de l'alphabet — ce serait pour lui l'enterrement définitif : enterrement civil, car il subsisterait bien en-

tendu comme langue liturgique, sacrée mais de moins en moins comprise. Seuls les Syro-américains, continueraient sans doute à l'écrire, de la même façon que les émigrés turcs continuent à se servir de l'alphabet traditionnel. Mais les Syriens, et surtout les Syriens d'Amérique, ont déjà une tendance à s'intéresser à l'arabe parlé de leurs montagnes, ils n'auraient plus qu'à s'y abandonner. La carrière de l'arabe recommencerait alors sous une forme nouvelle, vers des destins qui pourraient être glorieux, probablement même très favorables au développement intellectuel de ces pays, mais dont nous n'avons aucune idée ; dont en tout cas les lettrés arabes d'aujourd'hui sont, presque tous bien moins que nous disposés à envisager l'avenir avec sérénité. Quant aux minorités, ce serait l'âge d'or pour leurs langues ; hébraïque, aramaïque, turque, kurde, circassienne, arménienne, chaldéenne, etc. On ne saurait rien imaginer de plus contraire aux perspectives des aristocraties arabes du temps présent.

Nul doute que bien d'autres combinaisons ne soient possibles, car la réalité déborde et déjoue tous les calculs. Mais il reste encore une hypothèse simple : celle du statu quo, au moins pendant un laps de temps assez long pour que le mouvement arabe ait le loisir de développer ses virtualités, et peut-être de trouver un équilibre de forces ou d'alliances, qui lui permette de conquérir son indépendance, sans être happé par les voisins. Cette éventualité verrait la continuation de l'œuvre de culture arabe, sur les bases qui ont été les siennes jusqu'à présent. Elle mettrait cette œuvre à l'épreuve des faits, et jugerait finalement si elle est viable. Nous croyons personnellement que l'expérience serait favorable, produisant comme résultat un progrès dans l'arabisation des régions côtières ; une unification pratique des parlers urbains qui se rapprocheraient de la langue classique par leur vocabulaire et certains traits de leur

morphologie, mais non sans doute par la phonétique, dont le contrôle conscient est beaucoup plus difficile à obtenir ; enfin le développement parallèle de deux littératures en langue classique et vulgaire, spécialisées dans des genres différents, mais de moins en moins éloignées, la langue vulgaire étant nourrie de classique et la langue classique devenant de plus en plus simple et adaptée à la vie. Ces phénomènes, qui se dessinent déjà seraient utilement comparés à ceux des langues où, comme en grec moderne, des questions analogues se posent aux écrivains et au public. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que, au cours du processus d'arabisation, les minorités linguistiques ne se voient pas trop rudement guidées dans le droit chemin de l'assimilation. Conduite avec prudence et persévérance, l'expérience est presque obligée d'aboutir. Et il est parfaitement possible d'envisager comme conséquence encore lointaine, une renaissance de l'arabe en Afrique du Nord. Il y a là quelques sujets de curieuses méditations pour toute sorte de gens.

* * *

L'avenir de l'arabe contemporain nous est encore voilé, mais on discerne que ses champions ne sauraient être blâmés d'avoir foi en lui, même une foi un peu naïve. On ne peut que s'incliner devant des déclarations du genre de celle de Mihâ'îl Na'îma dans une lettre à Kračkovsky (1). « ...Nous assistons à la naissance d'une nouvelle littérature arabe, destinée avant beaucoup de décades, à prendre une place honorable dans la littérature mondiale. Aujourd'hui elle est très fortement influencée par l'Ouest, mais quelque jour elle influencera l'Ouest à son tour. J'ai foi dans le génie de la langue arabe. Et

(1) Lettre éditée par Kračkovsky, *Die welt des Islams*, bd. 13, 1931, Mihâ'îl Na'îmah's Autobiographie, p. 106 (la lettre est en anglais).

j'ai foi dans les qualités fondamentales des peuples pour qui c'est la langue maternelle ». Pourtant de tels manifestes ne possèdent pas en eux-mêmes de vertu démonstrative. Si nous avons correctement interprété les faits, la nouvelle littérature, que salue Na'îma, doit en grande partie sa fortune aux transformations politiques du XIXe siècle (1). Née d'un mouvement national elle risque d'en éprouver les vicissitudes, et de dépendre encore maintenant des contingences externes autant que de sa valeur propre. Tout au moins exige-t-elle peut-être pour prospérer un minimum de circonstances favorables.

Faut-il aller plus loin ? N'est-il pas permis de croire que, même avec les circonstances les plus favorables, l'arabe aura peine à lutter contre les langues européennes ? C'est ici le lieu de rappeler une des conclusions de M. W. Marçais dans son rapport : « Il est impratique, il n'est pas raisonnable, et en fait il est assez rare que deux idiomes de civilisation coexistent très longtemps dans un même pays. Quand les concurrents jouissent d'un égal prestige, expriment sensiblement les mêmes choses, et le disent aussi bien l'un que l'autre, des raisons de sentiment aidant, ce gaspillage de forces peut se prolonger. Mais quand l'une des langues est celle des dirigeants, qu'elle ouvre l'accès d'une grande civilisation moderne, qu'elle est claire, que l'expression écrite et l'expression parlée de la pensée s'y rapprochent au maximum ; que l'autre est la langue des dirigés, qu'elle exprime dans ses meilleurs écrits un idéal médiéval,

(1) La plus forte objection à cette vue réside dans l'ancienneté de la renaissance au Liban, avec ses deux précurseurs Nâṣîf al-Yâziği et Butros al-Bustâni. Se reporter notamment à Kračkovsky, *Der Historische Roman in der Neuren arabischen Literatur* (trad. Genhard von Mende, Leipzig, 1930) extrait de *Die welt des Islams*, bd. 12, heft 1/2, pp. 60, 61 et 62.

Il reste néanmoins probable que toute la seconde moitié du XIXe siècle est sous la dépendance de l'effervescence égyptienne, dont Kračkovsky place le point de départ historique aussi loin que l'expédition de Bonaparte en Egypte (R. A. D., X, 1930, pp. 18-19).

qu'elle est ambiguë, qu'elle revêt quand on l'écrit un autre aspect que quand on la parle, la partie est vraiment inégale : la première doit fatalement faire reculer la seconde » (1). On ne saurait trop méditer ces raisons pressantes. Pourtant nous n'hésitons guère à déclarer que nous ne les croyons pas applicables à l'arabe dans le Proche Orient.

Moins que l'Afrique du Nord les peuples arabes d'Orient sont pourtant quelque peu dans la situation que décrit M. Marçais : celle de dirigés, à cause de la suprématie marquée de l'Europe. Les faiblesses intérieures de l'arabe sont assurément partout les mêmes. Mais à envisager la conclusion, on a l'impression d'une quasi-impossibilité. Que représenterait en effet la solution proposée ; le recul de l'arabe devant une ou plusieurs langues d'Europe ?

Ce serait d'abord un recul de l'idée nationale, idée qui correspond assez bien à la description d'une idée-force ; un ensemble de notions qui semblent vivre d'abord d'une existence indépendante sur un plan purement intellectuel, dans un cycle de réactions strictement verbales, et puis un jour, trouvent le chemin des nerfs et des muscles, et, pour ainsi dire, descendent dans la rue. L'idée de la Patrie arabe représente sans doute une sorte d'idées-force, j'allai dire une idée-violence. Aller contre elle suppose que l'on remonte un puissant courant contraire. Seules pourraient la neutraliser des circonstances très défavorables, étrangères aux mérites des idiomes en concurrence, circonstances que précisément nous ne supposons pas réalisées.

Elle représenterait aussi une régression par rapport à l'évolution moderne des sociétés : ce serait une solution éminement aristocratique. Les langues étrangères sont un luxe que la masse ne peut pas facilement se payer. A supposer qu'une transformation fort longue gagne

(1) « *L'enseignement public* », Janv. 1931, pp. 38-39.

complètement au français ou à l'anglais la population des villes, il resterait toujours dans les vastes régions rurales ou montagnardes un prolétariat exclu plus ou moins de la civilisation. Si le littoral était entièrement conquis à l'Europe, une seconde zone intérieure ne jouirait pas en l'absence de l'arabe des mêmes facilités d'accès à la vie intellectuelle. Et si enfin toute la périphérie s'occidentalise il subsistera, au centre, dans les déserts arabes, une population nomade qui manifeste périodiquement au cours de l'histoire, par des démarches également dépourvues de douceur et d'ambiguïté, son désir instant de ne pas être tenue à l'écart de toute existence civilisée. L'impossible disparition de l'arabe apparaît ici comme inscrite sur la carte. Dans l'Afrique arabe également les nomades occupent un centre et les sédentaires la circonférence. Mais les déserts arabes présentent cette particularité de ne pouvoir être tournés ni traversés. Ils ne peuvent être traversés parce qu'ils ne mènent nulle part qu'à une côte inhospitalière, et qu'ils restent ainsi en dehors de toutes les routes économiques, dans une situation de flanc, perpétuelle menace pour les communications entre la Méditerranée et la Perse. Il faut sans doute renoncer pour longtemps à exporter des films parlants américains sous les tentes bédouines. Et du moment qu'un centre de résistance aussi important reste assuré de tenir indéfiniment, les conquêtes d'une langue étrangères auront pour résultat de réserver l'accès de toute culture à une classe plus ou moins large d'individus. Les progrès de la démocratie en Orient pousseront donc de préférence l'arabe au premier plan. Et l'influence des langues étrangères est surtout liée à la persistance d'un état social aristocratique.

Si ces conclusions ne sont pas complètement erronées, elles entraînent certaines conséquences. Dans quelle mesure en effet l'arabe, condamné à vaincre, devra-t-il se transformer pour ne pas mettre ceux qui le défendent en

état d'infériorité ? C'est ici le lieu de discuter la partie pratique des imperfections signalées par M. Marçais.

L'arabe est difficile. Mais jamais la difficulté d'une langue n'a constitué un obstacle sérieux à sa diffusion, depuis le latin jusqu'au chinois, sans parler du russe et de l'allemand, ou du français lui-même. En réalité il s'agit de toute autre chose que de difficulté grammaticale : c'est la difficulté des textes arabes. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas clairs.

L'obscurité pourtant ne semble pas une propriété de la langue, mais un défaut de ceux qui s'en servent. Il y a bien la question de l'écriture traditionnelle, dont on ne peut absolument pas aujourd'hui envisager l'abandon, ni même une réforme. Mais ce n'est qu'une partie du mal. Si les textes arabes ne sont pas clairs c'est que leurs auteurs n'ont jamais visé ce résultat. Ils se sont même fort souvent, avec un plaisir pervers, appliqués à tout le contraire. Quand les modernes auront tous compris qu'il vaut mieux écrire simplement pour les ignorants qu'artistement pour quatre ou cinq confrères, ils en trouveront infailliblement les moyens. La preuve en est dans les progrès déjà réalisés par la presse moderne, du simple fait que la littérature a cessé d'être un plaisir d'esthète, pour devenir le gagne-pain des journalistes. Le mauvais esprit de jadis n'est pas conjuré. Que de fois peut-on entendre les doléances des lettrés contre les audaces de la presse : Tout dernièrement encore j'entendais de semblables regrets, voués par une femme de lettres égyptienne (1) aux mânes du Grand Yâziǧi « qui lui au moins faisait peur aux journalistes (2), et que personne n'a remplacé ». Félicitez-vous que personne ne l'ait remplacé ! Souhaitez que personne ne le remplace jamais ! Heureusement que le niveau culturel du

(1) Madame Labiba Hâšim, directrice de la revue *Fatât aššarq*.

(2) En arabe : les contenait يضبطهم.

public baisse avec les progrès de l'instruction. Le salut de l'arabe ne peut venir que d'une littérature démocratique.

La littérature arabe est moyennageuse ? C'est bien exact. L'Orient sort à peine du XVI[e] siècle, ou tout au plus du XVIII[e]. Mais la même aventure nous est arrivée il y a quelques centaines d'années. Nous avons derrière nous ce que les Arabes ont devant eux. C'est une simple question de date. D'ailleurs l'inconvénient n'est pas sérieux. Qui donc lit les classiques ? les enfants dans les écoles... et encore ! Le public ne lit que son journal et quelques romans contemporains. C'est de ce côté qu'il faut intensifier la production. Inutile de fabriquer de fausses antiquités.

Reste la fameuse « diglossie » qui paralyse l'enseignement et préoccupe à juste titre les penseurs. Sur ce point l'arabe contemporain réagit. Jusqu'ici nous avons parlé des progrès de « l'arabe » sans spécifier de quel arabe il s'agissait. Nous espérons dans un prochain travail préciser l'étude des réactions de la langue parlée sur la littérature et celle de la langue littéraire sur le langage parlé. Dès maintenant nous nous croyons en droit de conclure que l'arabe est parfaitement viable. Tout dépend de la manière de s'en servir. Son avenir est entre les mains des écrivains et des hommes d'action qui seuls peuvent lui faire, selon le vœu de Miḫâ'îl Na'îmah « une place honorable dans la littérature mondiale ».

JEAN LECERF.

Chansons satiriques d'Alger

(1re moitié du XIVe siècle de l'Hégire)

(Suite et fin)

TEXTES

I

چَنْك (1) المورو بى اليهوديا

I

شوبوا (2) ما كانْ
صارَتْ فِتْنَة بى شَعْبانْ
أَشْبابْها چوچانْ (3)
بى دَفْن آيْهودِيّا

(1) چَنْك pl. چُنوك. D'après M. Ben Cheneb, *Mots Turks et Persans dans le parler Algérien*, Alger, 1922, p. 36, ce mot signifie recueil de chansons et vient du turco-persan چَنْك et چُنوك qui ont le même sens. Je crois qu'il faut le rapprocher également de چَنْكه *čengé* qui désigne un chant pour la nouvelle mariée. J'ai d'autre part entendu la prononciation چَنْق et vu cette graphie. En outre le mot désigne une poésie satirique et seulement une poésie satirique et possède un pluriel چناق. La forme چنوك n'est plus employée et le sens de recueil est perdu. Aujourd'hui seul le sens de poésie satirique en langue vulgaire est courant.

(2) شوبوا. On trouve souvent cette forme verbale au début d'un poème satirique malḥûn. Cf. C. Sonneck, *Chants Arabes du Maghreb*, Paris, 1902-1907, t. II, p. 21, pièce CVIII.

(3) چوچان pl. چواچَن. De cette appellation antiphrastique W. Marçais rapproche ابو البيضاء, ابو العنبر ; il faut ajouter كافور et وصيف. Cf. W. Marçais, *Quelques observations sur le Dictionnaire*

II

سْمَعْنا وفاتْ
رَجْلها بَنْت الجيعاتْ (1)
بَعْد المَماتْ
يَدْفَنْها شورونِيّا (2)

III

ماتَتْ وآمضاتْ
ما تَرْجَعْ لِنا (3) هيهاتْ (4)
رَبْعَ (5) خَلّاتْ
أَشْلالَة مَجوسِيّا (6)

Pratique Arabe-Français de Beaussier dans *Recueil de Mémoires et de Textes publié en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 443. — M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 36.

(1) جيعات pluriel d'un nom d'unité جيعة. On trouve le pluriel régulier أجْيَعْ dans l'expression couramment employée يا بنى آجيع.

(2) شورونية féminin de شورونى signifie : juif. On dit aussi بنى شورون. De l'hébreu išûrûniā, langage secret des Juifs. Cf. M. Cohen, *Le parler arabe des Juifs d'Alger*, Paris, 1912, p. 405.

(3) لنا contraction pour إلَيْنا, facilitée par la confusion avec لَنا. Il y a ainsi, en arabe vulgaire, une préposition لِ qui tient la place de إلى et de ل à la fois.

(4) هيهات. En arabe régulier, a le sens de : loin d'ici ! Arrière ! Employée d'abord comme interjection avec le sens de : impossible, c'est aussi un adverbe de négation : « Jamais, au grand jamais ». Cf. Beaussier-Ben Cheneb, *Dictionnaire*, Alger, 1931. Le sens de *bernique* donné par Boothor et Dozy me paraît impossible.

(5) رَبْعَ pour أَرْبَعَ sous-entendu اولاد. Le sens est clair.

(6) مجوسيّة Fém. de مجوسىّ de مجوس mage : mage, adorateur du feu, païen. Du grec μάγος. Cf. Dozy : *Supplément aux Dictionnaires arabes*.

IV

بوفـــمْ مُنْكُوسْ (1)
أيْبَلْبَلْ (2) كِيفْ العَتْــروسْ
أيْعَزِّى وأيْبُــوسْ (3)
بى اليهـــودْ ألْكُلِيّـــا

V

راحْ آلجــوجــانْ
أيْدَمْدَمْ راسُه عُرْيــانْ
عَنْـــد الرَهْبــانْ (4)
وَحْكَى لُـــه عْلَى الوصِيّـــا

VI

صابُـــه سَكْرانْ
نيفُـــه بآلشَمّـــة مَلْيـــانْ
قَال لُـــه حَلْفـــانْ
نُدَفْنـوهـــا فِى آلكُدِيّـــا

(1) مُنْكوس: Nègre. On trouve aussi avec le même sens مُنجِيز et وصيف العَنْكلا dont j'ignore l'origine. Dans chacun de ces mots, il y a une nuance péjorative certaine. Peut-être faudrait-il songer, pour وصيف العَنْكلا à une déformation possible de وصيف العَكلى: nègre stupide, dérivé du nom de la tribu عكل, dont les membres étaient réputés pour leur sottise. Cf. Dozy, *Suppl.*, II, p. 157.

(2) بلبل. En arabe classique, se dit d'un discours embrouillé. Ici, le sens est bêler et le mot qui est presque une onomatopée rappelle fort bien le bêlement du bouc.

(3) باس , يبوس n. d'Act. بوس baiser, embrasser, du persan بوسه, s. : baiser.

(4) رَهْبان, prêtre chrétien. Ici, confusion volontaire avec رَبّى, rabbin, à cause de la rime.

VII

لابَـــسْ قَفْطــانْ (1)
وآلزمالـــة (2) كَحْلاَ قَطْـــرانْ
وَخْـــرا دَبّـــانْ (3)
دَايَـــرْلُه عْلَى الشّاشِيّـــا (4)

VIII

بوفُـــه طْلِيـــطْ (5)
مْكَتّفْ يَـــدُّه بْشْريـــطْ (6)

(1) قفطان , prononcé comme la note M. Ben Cheneb, dans *Mots Turks*, p. 70, qofṭān et qafṭān, pl. qfaṭen, du turc قفطان persan خفتان , cuirasse. Cf. aussi G. Marçais, *Le Costume Musulman d'Alger (Collection du Centenaire de l'Algérie)*, p. 36 et sq.

(2) زمالة. Dozy (d'après Tristram, *The great Sahara*, Londres, 1860) note la prononciation *zemla* et Beaussier *zmāla* comme M. Cohen *(Le Parler Arabe des Juifs d'Alger*, Paris, 1912, p. 474). Ce mot désigne le turban noir des juifs. M. Cohen indique la couleur bleu marine, le nom étant عصّبة , *'assaba*, lorsque l'étoffe est noire.

(3) دبّان, à côté de l'arabe régulier : ذبان qui désigne un insecte indéterminé. On rencontre aussi la prononciation ذبّان .

(4) شاشية Calotte de laine juive. L'étymologie de ce mot est Šaš (ou Taškent), contrée à l'Est du Sir-Daria ou Saiḥûn. Cf. M. Ben Cheneb *Origine du mot « chachiyya »*. in *Revue Africaine*, 1907, 1er et 2e trim., nos 264-265, p. 35.

(5) طليط . Beaussier Ben Cheneb donnent la traduction : châle, sans donner de détails. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 498. note 2, rappelle l'origine hébraïque de ce mot qui désigne « un châle aux quatre coins duquel des fils sont arrangés de façon spéciale par prescription religieuse et qui se revêt ordinairement pour les prières ».

(6) شريط désigne ici les bandelettes liturgiques des Hébreux. Sur ce mot, cf. W. Marçais, *Textes Arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 343, et M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 52.

زَعْمَا (1) بوخيطْ (2)
فى حزبْ البوليسيّا (3)

IX

وَجْهُه مَصْفارْ
يَنْبَحْ كِكَلْبْ آلدّوّارْ
أَقْلَبْ آلدّارْ
يَرْفِي بَالْعِبْرانيّا (4)

X

دابَا (5) كِيفْ
نَدْفِنوا ذا الجِيفَة
بَنْتْ الجِيفَة
ما هِي شِي إِصْرائيليّا (6)

(1) زعما. Adverbe très employé avec le sens de : pour ainsi dire, comme si, comme s'il était. Cf. Beaussier-Ben Cheneb, *Dictionnaire Pratique Arabe-Française*, Alger, 1931.

(2) خيط , بوخيط , ḫiṭ : fil, cordon, galon ; بوخيط , un homme qui porte un galon, un brigadier de police.

(3) بوليسيا pl. de بوليسى , mot français. Le pluriel est également employé comme collectif : la police.

(4) عبرانية , de عبرانى : la langue hébraïque. Cf. W. Marçais *Quelques observations sur le Dictionnaire pratique Arabe-Française de Beaussier*, p. 49.

(5) دابا . Adverbe hébreu : maintenant. M. Cohen (*op. cit.*, p. 373). prétend qu'il est incompris par les Algérois musulmans. Ceux-ci en connaissent le sens par la fréquentation des Juifs et des Marocains qui l'emploient fréquemment. Cf. Gaudefroy-Demombynes et L. Mercier, *Manuel d'Arabe Marocain*, Paris, 1925, 2ᵉ éd., p. 118.

(6) إصرائليا pour إسرئلية . Le passage de ص à س est fréquent déjà dans le classique. Cf. W. Marçais, *Le Dialecte Arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, p. 16.

XI

يُقْعُدْ وَيْقُومْ
وَعْلَى فُدامُه (1) مَذْمومْ
قالْ آلشَّلومْ
طَرْجَمْ لُه بَالْعِبْرانيّا

XII

شَلُومْ لَمّا تْكَلَّمْ * كْلامُه بْنَهْطَة (2) الْيُودِى
أَسْمَعْ يَاوْصِيفْ وَافْهَمْ * أَشْ قالْ رَبّى سَعْدِى
دا جْزاه كُلْ مُسْلِمْ * مَنْ ياخُذْ بَنْتْ يْهودِى

XIII

رانى نَشْرَطْ
أَلْفْ فْرانْكْ (3) مَنَّكْ نَقْبَطْ
دابَا تَتْحَطْ
لُويزْ (4) الْكُلِّيّا

(1) فدّام. W. Marçais ne note pas cette préposition dans son étude sur *Le Dialecte Arabe parlé à Tlemcen*, mais seulement l'adverbe *lquddām*. (Cf. p. 181). C'est pourtant le plus souvent l'emploi prépositionnel classique que l'on rencontre, قدّامك devant toi, près de toi. M. Cohen (*op. cit.*, p. 365) affirme qu'il ne signifie que : à côté de, « dont il est la seule expression possible ». En vérité فدّام a les deux sens : devant et à côté de, sans prédominance de l'un sur l'autre.

(2) نيهطة pour نيهضة . Le passage de ط à ض est fréquent. Voyez aussi plus bas, dans la strophe XIII, نقبط pour نقبض .

(3) فرانك et فرنك et فراك . Il faut noter la prononciation du c français final qui est la règle générale.

(4) لويز , nom d'unité لويزة. Bocthor note لويزى . Cf. *Dict. Franç-Ar.* La sonorisation et la conservation du s final, comme celle du c = ك de فرانك , doivent provenir de la lecture des inscriptions monétaires.

XIV

وَاقْطَعْ الاياسْ
عْقُوبَةْ مْرَاتَكْ قْصَاصْ
نَرْمُو الْبَاسْ
فِي حَقّ دَا الْعَشِيَّا

XV

يَافَا أَخْطَبْ فِي التَّبْرْنَا (1) * يَا يْهُودْ تُوبُوا وْخَافُوا
بَابَا (2) رَبِّي أَسْخَطْنَا * الْعُيُونْ مَنْ الْمَاء نَشْفُوا
بَالْحَقّ رَانَا انْظَرْنَا * فِي مَصْحَفْ (3) رَبِّي خْنَافُوا

XVI

نَبْعَثْ فِي اللِّيلْ
طُلْبَةْ بْنُو إِسْرَائِيلْ (4)
مْرَشْنْ دِي بُوتِيلْ (5)
شْرَابِينْ الْمَاء حَيَّا (6)

(1) تبرنة : Cabaret, taverne, café européen ; de l'Espagnol : taberna. Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 29.

(2) بابا est prononcé par les Juifs avec emphase. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 466 et 467.

(3) مصحف. Livre sacré. M. Cohen affirme, à tort, que le mot est inconnu aux Musulmans d'Alger. La vérité est que مصحف et l'expression مصحف قرآن sont très employés. Cf. M. Cohen, *Op. cit*, p. 304.

(4) بنو اسرائل . Le manuscrit porte ici, conformément d'ailleurs à la prononciation courante, un س et non pas comme plus haut un ص. Cela tient à ce que l'expression est empruntée aux livres écrits et particulièrement au Qoran. Elle est considérée en outre comme un nom simple, d'où l'invariabilité de بنو .

(5) مَرْشَنْ دِي بُوتِيل . C'est le cri des chiffonniers juifs par lequel les musulmans les désignent très fréquemment.

(6) ماء حيّة. Ce mot désigne, chez les Juifs, uniquement l'anisette, pour laquelle ils montrent un goût accentué. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 316.

XVII

نَبْعَثْ خُدَّامْ (1)
وْمْعَهُمْ وَاحَدْ (2) الْمُقْدَامْ (3)
يْعَقْصْ (4) الْعُصَامْ
تَصِيرْ الْجُثَّة مُرْخِيَا

XVIII

يْقُصْ الاظْفَارْ
وْشْعَرْ الرَّاسْ مْعَ الاشْفَارْ
حَتَّى اذا صَارْ
الْحَمْهَا أَزْرَقْ تُوتِيَّا (5)

XIX

وْنَبْعَثْ مْرَجَنْ (6)
لَلْمَاء فِي قَلْبُه (7) يَسْخَنْ

(1) خدام Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 496 (texte).

(2) واحد . Véritable article indéfini, invariable et toujours suivi de l'article. Cf. W. Marçais, *Le Dialecte Arabe parlé à Tlemcen*, p. 118.

(3) مُقْدام. Prononciation hébraïque au lieu de l'arabe مُقَدَّم . C'est le *ḥaber*, confrère dont la présence est indispensable. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 496 (texte).

(4) عقّص pour le classique عقّس .

(5) توتياء et توتية , tutie, oxyde de zinc et aussi et plus souvent sulfate de cuivre, vitriol bleu. Rad. توت , mûre.

(6) مُرْجَن et مَرْجَن pl. مراجين , petit seau. Arabe classique مِرْجَل.

(7) في قلبه , في قلب constitue une véritable préposition de lieu. في قلب الدار « à l'intérieur de la maison » et doit être tenu pour un renforcement de في . On entend aussi, à Alger, في قلب منّه , في قلب منها : شريت دار وفي قلب منها فوّارة « j'ai acheté une maison où il y a un jet d'eau » في قلبه , في قلبها , في قلب منه , في قلب منها ont ainsi valeur de pronom adverbial : y, où.

وَيْكُونْ أَكْفَنْ
شُقَّة حُمْرَة شَامِيَّا (1)

XX

وَنَبْعَثْ شَمَّاشْ (2)
بْصَنْدُوقْ مَغْسَلْ وَنْعَاشْ
وَمْعَهْ آتْنَاشْ
فْرَاطَسْ بُوَّازِيَّا (3)

XXI

بَابَا حَيِّمْ بَاعْ حُوتُه * طَلَّعْ الدَّارْ لَنْچُوبَة (4)
عَيَّطْ عْلَى طُولْ صُوتُه * يَا بْنَتْ أَشْ دَا آلْعَجُوبَة
أَبْنَاتْ الْيَهُودْ أَيْمُوتُوا * أَبْعُشْقْ أَوْلَادْ الْعَرُوبَة

XXII

أَطْفُوا آلنَّارْ
وَأَمْشُوا حْبَايَا فِي آلدَّارْ
كْبَارْ وَصْغَارْ
سَبْعَ آيَّامْ الْكُلِّيَّا

(1) شَامِيَّة fém. de شَامِيّ syrien, de aš-Šâm : la Syrie. Cf. *Encycl. Isl.*, IV, p. 302 et sq. Sur l'emploi par les Juifs de la شُقَّة الحَمْرَة, cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 498, n. 19.

(2) شَمَّاش. Dozy *(Suppl.)* traduit à tort par diacre. C'est en réalité le gardien du temple, un laïc. Il faut donc traduire : bedeau. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 391.

(3) بُوَّازِيَّة pl. بُوَّاز de بَوَّز, mettre de mauvaise humeur. Cf. Beaussier - Ben Cheneb, *Dictionnaire Pratique Arabe-Français*, Alger, 1931.

(4) لنچوبة. Anchois. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 436.

XXIII

كُولُوا عُظْمَة
بْرْمَادْ نْتَاعْ آلْفَحْمَة
وَيْكُونْ الْمَاء
مَخْلُوطْ (1) بَالْمَاحِيَّا

XXIV

أَلْبَسْ بَرْنُوسْ
أَزْرَقْ فِي آلنِّيلَة مَرْطُوسْ
يَقْعُدْ مَنْجُوسْ
ثَلْثْ آشْهُورْ الْكُلِّيَّا

XXV

هَدَا مَا صَارْ
بِينْ دَلِّي وَالْكَنِيسْ طْوَارْ
أَشْرُوطْ أَكْبَارْ
عْلَى دَفْنَ آلْمَخْزِيَّا

XXVI

سَكْرَانْ وْبَاقِي يْخَمَّمْ * مُولَى الْحَرَافَة (2) بْرَاهَمْ

(1) مَخْلُوط. Prononciation juive, les indigènes arabes algérois prononcent مْحَلْوط m'ḥalwaṭ.

(2) حرافة. Vieux chiffons, vieux galons, vieilles hardes, vêtements bons à jeter au feu. Cf. Beaussier-Ben Cheneb, *Dict. Prat.*

مَنْ بَعْـدْ قالــوا تْكَلَّـمْ * مْعَ ٱلِّي يْبِيــعْ ٱلْكمـايَــمْ

نَعْطِى مْــرَاتِى (1) لْمَسْلَـمْ * بَسْطَا (2) تْجِيبْ لِى ٱلدْرَاهَـمْ

XXVII

أَخْـرَجْ مْهُــورْ

عْلِي فِى رَايْـه خَبْ أَيْــدورْ

طْلَــعْ لَلْجْـــورْ

وْحْكَى لَـــه بَٱلْقَضِيَّــا

XXVIII

قَـال لَـه أنُـورَكْ

آلــرَّايْ ٱلِّى يْصَلْــحْ بِكْ

ٱلِّى يْسَفْصِيكْ (3)

قَــلْ لَه مَاتَتْ سُنِّيَّــا (4)

(1) مْراتى représente la prononciation juive. M. Cohen (*Op. cit.*, p. 331) note la forme مْرتــه, qui est la prononciation arabe. Le Juif d'Alger ne prononce jamais que mraṭū, mraṭī.

(2) بسطــة Espagnol basta, de bastar, mot dont les matelots se servent très fréquemment pour ordonner de cesser une manœuvre. Il a, dans le parler algérois, ce sens de : *c'est assez*, et aussi le sens conjonctif : *c'est assez pour que.*

(3) يسفصــى , سَفْصَى. Dozy (*Suppl.*) note aussi صفــص et indique une origine berbère سفسِى = interroger. Je crois, plus vraisemblable, une étymologie arabe ; ce verbe serait une déformation de la Xe forme de فصى , أَسْتَفْصَى . Beaussier et Ben Cheneb (*Diction. Prat.*) notent تَسَفْسانِيَّــة et omettent مْسَفْسانِيَّــة : interrogation et interrogatoire.

(4) سنيّــة fém. de سـنّـى , qui suit la sünna. (Cf. *Encycl. Isl.*, IV. p. 581) سنِّيَّة a le sens de femme qui se cache aux regards.

XXIX

أَنْت مَعْذورْ

أَمْشِى جِيبْ (1) أَشْهودْ آلزُورْ

وَآحْفَرْ أَقْبــورْ

فِى أَرْضْ آلرَّحْمَنِيَّــا (2)

XXX

أَنـا نَخْـدَمْ

يْهودِى وَالاَّ مْسَلْــمْ

عْلَى آلـدرَاهَــمْ

انْبِيــعْ حَتّى آلجَنْسِيَّــا (3)

XXXI

جْـزاكْ خِيــرْ

سْعَرْ (4) مْـعَ زَمْهارِيــرْ (5)

(1) جيب شهود. Confirme l'étymologie que donne Dozy (*Suppl.*). de ce verbe, جاءب. Voyez plus loin, strophe XXXIII رَبِّى جَــابْ لِى هْرِيـزَة .

(2) الرحمنيــة . Ce peut être un adjectif féminin de رحمنى ; le sens serait la terre de Sidi Mḥamed ben 'Abd-ar-Raḥmān ; ou bien un pluriel de nom, le sens serait la terre des Raḥmāniya, confrérie dont ce marabout est le fondateur.

(3) جنسيــة. En arabe régulier, le sens est : origine commune. A Alger, le mot a pris celui de nationalité.

(4) سعر. Cf. *Qoran*, LIV, v. 48 ; LXXIV, v. 26, 27, 43.

(5) زمهرير. Cf. *Qoran*, LXXVI, v. 13.

أتْـروحْ أتّيبيرْ
بِي أرْضْ ألْبَـرْوَاقِـيّـا (1)

XXXII

عْلِي مَسْكِيـنْ
خَبْزْ لَه كَاغَطْ بِي آلْجِيـنْ
أمْتَاعْ خَمْسِيـنْ
أقْصى مَا يَلْـزَمْ وَآيْـا

XXXIII

قَـالْ ألْجَـمُـورْ سَعْـدِي * رَبِّي جَابْ لِي بْـرِيـزَة (2)
نَعْطِـي كْـرَايْ ونِـدِّي * نْعَـيِّ لَلْـدَّارْ خْـبِيـزَة
تَبْقَـى بِي قَلْبْ يَـدِّي * وَلُـو حَـتَّى لُـويـزَة

XXXIV

قَـامْ ألْجَمُـورْ
رَكَّبْ بِي عَيْنُـه نَاظُـورْ (3)
يَجْـرِي وَيْـدُورْ
عْلَى آلطَّلْبَـة ألْكَلِّيّـا

(1) البـرواقـيّـة de بـروان, asphodèle. Il ne faut pas traduire par « champs d'asphodèles » et comprendre que l'auteur souhaite à al-Jamūr la mort. Il s'agit de la ville de Berrouaghia (la Tirimadis romaine), à 124 km au sud d'Alger, où il existe un pénitencier dans lequel al-Jamūr irait faire un séjour pour châtiment de son forfait.

(2) پـريـزة. De l'italien presa = prise, butin, pêche. On entend aussi la prononciation بـريـزة.

(3) نـاظـور, lunettes. Les mots employés à Alger sont نظـارات et نواظـر. Le mot نـاظـور avec le sens de lunettes est employé

XXXV

راحْ قْبـالَـة
دَقْـدَقْ عْلَى آلْهَجَّالَـة
ألْغَسَّـالَـة
خَدُّوجَـة ألْمَسْـوسِيّـا (1)

XXXVI

أحْبَـطْ مَـزْرُوبْ
لَحْنُـوتْ ألْحَاجْ ألْمَهُـوبْ (2)
أقْصَى آلْمَطْلُـوبْ
كْبَقْنَ وَحْنُـوطْ أوْلِيّـا (3)

XXXVII

ألْمَلَـغْ لَلْمِيـرْ (4)
عْلِي وَنْسِيبْـه لَا غِيـرْ
صَابْ آلتِّيبِـيـرْ
سَرَّحْ وَجَابْ بْـرِيّـا

seulement à Constantine. A Alger, le sens en est sémaphore et longue-vue. Nous n'avons pas ici un emprunt au dialecte constantinois, mais une exagération satirique.

(1) المسوسيّة. Des Banū Massūs, tribu à l'ouest d'Alger.

(2) حـنـوت الحـاج المـهـوب. La boutique de ce marchand de عطريات, d'épices et d'essences, se trouvait rue de la Lyre, dans la ville basse.

(3) أولـيـاء pl. de وليّ, ami de Dieu, marabout. Le mot est ici employé pour indiquer l'excellente qualité des produits et aussi par ironie.

(4) ميـر : C'est le français maire.

XXXVIII

أشفى لَلْحَقّــارْ
وَحْبَــطْ غَيّـاطُومَنْ آلــدّارْ
عَمْلــوا تَدْبــارْ
وَأتفقوا عْلَى حَفْرَ آلْقَبْرِيّـا (1)

XXXIX

غَيّــاطــو كانْ
بِى قَهْــوَةْ عَيْــنَ آلشّــمّـانْ
عْلَى آلدّخــانْ
وَآلْقَهْــوَةْ آلْيَمْنِيّــا

XL

تــارَكْ آلصّـــلاةْ
ما يَدْخُـــلْ لَلْجامَعْ هِيهـــاتْ
آلاّ حَسْنـــاتْ
ما يَعْمَـــلْ غيـــرْ آلْمَعْصِيّــا

XLI

دَخْلــوا آلطّلْبَـــة
آلْغَسَـــلْ وَآلِّى قَـــرْبَـــة

(1) قَـبْرِيَّة . Dozy *(Suppl.)* indique le sens de pierre sépulcrale, Beaussier-Ben Cheneb *(Diction. Prat.)* donnent celui de petite construction sur une tombe et aussi, par synecdoque, celui de tombe.

شِى بَــالْجُبّـــة (1)
شِى (2) بَالْكَسْوَةْ لَاورُبِيّـــا

XLII

دَخْلَتْ رَحِيـــلْ
هِىّ تَنْــدَبْ والــدّمْ يْسِيـــلْ
فــال أشْمُئِـــلْ (3)
دابـــا ماتـــتْ رَشِيّـــا (4)

XLIII

جَــاء بوجــالَــة
مَزْلــوطْ (5) آلدّلالَــة
وَآلْغَسّـــالَــة
خَدّوجَـــة المتوسِيّـــا

(1) جُبَّـــة : Robe sans manches ou avec manches portée à la fois par les hommes et les femmes. Cf. Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, 1845, pp. 107-117. Les Algérois n'emploient plus ce mot que pour désigner la longue robe des Juifs. Cf. Beaussier-Ben Cheneb, *Diction. Prat.* et G. Marçais, *Le Costume Musulman d'Alger* dans la *Collection du Centenaire de l'Algérie*, pp. 95-96 et planches XXXI, XXXII, XXXIII.

(2) شى... شى : Les uns..., les autres...; une partie..., l'autre... On trouve le même balancement dans un poème donné sous le n° CVIII par C. Sonneck dans ses *Chants arabes du Maghreb:* شِى حَـقْبِيُــانْ وُشِى بَصَبّــاط, v. 7 et plus loin, à la strophe XLVII, de ce poème.

(3) أشْمُئِـــل. Samuel. Prononciation hébraïque. La langue classique connaît السموال Cf. As-Samaw'al ben 'Adiya in *Encycl. Isl.*, IV, p. 138.

(4) رَشِّيَّـــة : Impie, pécheresse. Mot hébreu. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, p. 393.

(5) مَـزْلــوط et plus loin, à la strophe XLV زَلْطَـــة, de زَلْطْ : pauvreté,

XLIV

ذَخَلْ حَسَانْ
بَنْ سَبْطَة رَاسْ ٱلْفَازَانْ (1)
مَعَ طُرْجَانْ
ذْرِيقْزُو سَعْدِيَّا

XLV

يَا بَنْ سَبْطَة
كَابَانْ ٱللّه يْبَزْلَطَة
وَجْهْ ٱلْقَطَّة
عَيْنِينْ ٱلزَّرْمُومِيَّا (2)

XLVI

دَخْلُوا لَأَبْرَارْ
ٱلطَّلْبَة وَاهْل لَاذْكَارْ
قَرَاوْا أَسْوَارْ
سَبِّحْ (3) وَقُلْ أُجِيَا (4)

dénûment, que Dozy, dans son *Supplément aux Dictionnaires Arabes*, indique comme étant d'origine berbère.

(1) فَازَان chaudron. Mot turc. Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turcs et Persans*, p. 66.

(2) زَرْمُومِيَّة Petit lézard, tarentule. Dozy, *Suppl.*, indique que ce mot provient du berbère تْزَرْمُّوِيْت .

(3) سَبِّحْ. *Qoran*, LXXXVII. Cette sûrate est la première du soixantième ḥizb.

(4) قُلْ أُجِيَا . *Qoran*, LXXII. Première sûrate du cinquante-neuvième ḥizb.

XLVII

طَلْبَة شُبَّانْ
شِي مَصْطُولْ وْشِي سَكْرَانْ
وَآخَرْ حَفْيَانْ (1)
وَآخَرْ بَالْعَرَّاقِيَّا (2)

XLVIII

جَاوْا جَمَاعَة
مَثْل ٱلْوَزَّاعَة
ذَكْرُوا سَاعَة
وَآخْذُوا ٱلْبَجْرَة مَثْنِيَّا

XLIX

خَرْجُوا مَنْ ٱلدَّارْ
وَٱحْمُورْ وَجْهْهُمْ مَصْبَارْ
مَثْل أَحْمَارْ
بَالشْمَاقْ (3) وَالْقَشَابِيَّا

(1) Ce ne sont pas de vrais ṭolba, mais des gueux et des va-nu-pieds.

(2) عَرَّاقِيَّة . Petite calotte de laine, de coton ou de lin allant justement sur la tête et que l'on porte sous la šâšiya. Cf. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 298. G. Marçais, *Le Costume musulman d'Alger*, « coiffe de toile piquée », p. 54 et planches III-XII.

(3) تْمَاقْ : Bottes molles de cavalier et aussi vieilles bottes dont les âniers et les conducteurs de troupeaux s'entourent les mollets pour l s protéger contre les épines. Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 30. G. Marçais, *Op. cit.*, pp. 49 et 59.

L

بَالْجَلَالَة
رَقْدوها ذو الفُصالَة
مْشَوْا قُبالَة
حَطّوها فِى آلطّابِيّا (1)

LI

عَمْلوا خَتْمَة (2)
زوجْ أَوْلادْ لَأئِمَّة
أَكْبارْ آلْهَمَّة
قْبايَلْ وَجْزِيرِيّا

LII

واحَدْ مَعْروفْ
ما هُوشِى مَتْلوفْ
تْقولْ شِى خْروفْ
رَبّاوَهْ آلْقَحْصِيّا

(1) طَابِيَّة . Proprement « pisé », mur fait de mortier mêlé de paille, de l'Espagnol *tapia*. Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 57. Il désigne aussi l'enclos, ici la cour.

(2) خَتْمَة . C'est le classique خَتْمٌ , qui ne désigne plus, à Alger, la récitation de tout le Qoran, mais d'une partie du *Qoran*, à condition qu'elle comporte un ḥizb pour le moins. Cf. *Encycl. Isl.*, II, p. 985. — W. Marçais, *Le Dialecte Arabe parlé à Tlemcen*, p. 306.

LIII

كانْ آلثّانِى
لابَسْ فَاطْ (1) وْتَابانِى (2)
كَلّى جانِبى
صامَطْ (3) وَثْقِيلْ شْوَيّا

LIV

بَنْ دومَة جاء
لَحّدْ بَنْتَ سْماجَا
أَقْضى آلْحاجَة
وَأخَذَ آلْبَجْرَة مَخْبِيّا

LV

يا قَبْرِ ما جاكْ مَنْ ذَلّ * وَدْفْنوا بيكْ آلْفَرِيسَة (4)
بَعْدَ آيّامْ تَنْتْحَلْ * وَيَرْقْدوها قومْ عِيسَى (5)
لَأرْض بَالْمْطَرْ تَنْبَلْ * وْتَرْجَعْ خَضْراء سْرِيسَة (6)

(3) تَابَانِى. « Turban à ramages en soie ordinairement jaune pâle », Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 28.

(3) صَامَط pour سامط : insipide.

(4) فَرِيسَة pl. فَرَايَسْ , bête déchirée par un animal carnassier, cadavre, charogne.

(5) قَومْ عِيسَى : le peuple de Jésus, les Chrétiens, c'est-à-dire les Français.

(6) سَرِّيس . Beaussier indique le sens de « mousse verte des eaux stagnantes » et par suite la couleur de cette mousse أخضر سرّيس « d'un beau vert ». Le mot désigne la chicorée σέρις. Cf. Dozy, *Suppl.* et 'Ab ar-Razzāq al-Jazā'iri, *Kašf ar-Rumūz*, Alger, 1928, p. 94 et *Index*, p. 189 ; trad. par L. Leclerc, Paris, 1864, pp. 334-5.

LVI

مَنْ اَلْجَبَّانَة
حَبْطُوا بِى اَلْمَرِيكَانَة (1)
تْفُولْ شِى حْزانَة
سَنْ ذا اَلْمَوتْ اَلْكُلِّيَّا

LVII

بَنْ اَلْعَرْبِى غارْ
هُوَوَعْلِي بَنْ عُمَرْ
طَبْعوا جُرْنارْ (2)
وَآحْيَاوْا اَلْفَضِيَّا

LVIII

طَلْعوا آلَاسْلامْ (3)
وَمْعَهُمْ شِى ناسْ كْرامْ
عَنْدْ اَلْحُكّامْ
كْبارْ اَلْجُمْهورِيّا

(1) المَرِيكَنَة : Américaine, phaéton à quatre roues et deux sièges pourvu d'une capote mobile.

(2) جُرْنَار . Du français journal, avec l'assimilation à distance de *l* final par *r* P. Cf. M. Cohen, *Op. cit.*, pp. 84 et 450.

(3) الاسلام , c'est-à-di e les Musulmans.

LVIX

يا ذا آلسّادْ (1)
خْفْنا مَنْ بَعْضْ اَلْفَتْنَاتْ
كَثْرَتْ لَاصْواتْ
فِى اَلْبَلْدانْ اَلْكُلِّيَّا

LX

قالوا لَاخْوانْ (2)
مَنْ عْنابَّة لَتْلَمْسانْ
اَنْقْدوا آلنِّيرانْ
وَنْعَرْفوا ذا اَلْمَخْزِيَّا

LXI

شِيخْنا سُلْطانْ
اَسْمُه عَبْدَ آلرَّحْمَنْ
اَعَزّ اَلْعُرْبانْ
شَرْقَ وْغَرْبَ وْقَبْلِيَّا

(1) Cette apostrophe rappelle le ton oratoire du discours. Dans la poésie populaire, on voit très souvent l'auteur interpeller son auditoire. Voyez J. Desparmet, *La Poésie Arabe*, p. 533, يا ذا الناس .

(2) أخــوان . Il s'agit des membres de la Confrérie des Raḥmānîya dont le patron est Sîdî Mḥamed ben 'Abd ar-Raḥmân. L'enterrement d'une non-musulmane près de ce marabout troublait son repos et souillait sa demeure dernière. On comprend aisément l'irritation de ses adeptes. Au surplus, l'exhumation de la Juive fut tenue par ces derniers comme une manifestation de la puissance du Saint.

LXII

جـاء بَنْ زاكورْ
شيخْ الإسْــلامْ ٱلْمَشْهـورْ
أعْمَلْ رَبـورْ (1)
وْرَدّوهــا فِي صَبْحِيّــا

LXIII

بَشّرَتْ الإسْــلامْ
زالْ ٱلنّكْدْ مْعَ ٱلتّخْمــامْ
كانْ ٱلظْـلامْ
فَـغْــدوا ٱلْكُلّ مَفْزِيّــا

LXIV

تَــمْ ٱلْهـيـجــانْ
رَبْعَ آيّــامْ قْبَــلْ رَمْضــانْ
شَهْـر ٱلْغُـفْــرانْ
وَٱلتّـوبَـــة وَٱلْعـافِيّــا

LXV

عــامْ الألَــفْ
وَٱلتّلْثَمْيَــا مـانِي تـالَـفْ
ثْلَطّـاشْ أعْـرَفْ
مَنْ ٱلسّنِيــنْ ٱلْهِجْـرِيّــا

(1) رَابُــور . Français : rapport, avec, selon un traitement général, sonorisation de p.

LXVI

ناظَمْ الأبْيــاتْ
أصْلُه مْغَرْبِي يـا سَـــداتْ
رَاهْ إذا مــاتْ
رَحْمــوا عْلِيهْ ٱلْكُلِّيّــا

LXVII

يَرْحَمْ بـابـاهْ
وَأمْ أعْمـومُـــه وَآخْــواهْ
وَإلّي قْـرَاهْ
وَالاسْــلامْ ٱلْكُلِّيّــا

II

چـنك محمّـد رورو

I

رورو كانَ يْـقـــولْ جْنــانِي
بْريـــاضْ أنْشَيَـدْ وَسْــوانِي
وَٱلْحـوتْ ٱلْعَكْرِي مَرْجــانِي
بَـالْيـاسْ مْـزَرّبْ وَٱلْبـــانْ

II

هَوَ كانْ يْـزوخْ عْلِيـنـــا
بَبْحِيـرَة عَنْـدُه وَجْنِيـنَـــة
بَاللّيـمْ الفارَضْ وَآلچِينَـــة (1)
وْلارَنْجْ وَخـوخْ وْرُمــانْ

III

تَفّــاحْ وْكَرْمـوصْ أَلْخُضْـرِى
لَنْجاصْ وْرُمّـــانْ آلسّبْرِى (2)

(1) چِينَـة On sait que l'oranger a été introduit dans le bassin méditerranéen par les Espagnols et les Portugais sous le nom de *naranja*, en Espagnol, et *laranja*, en Portugais, empruntés tous deux à l'Arabe نـارنـج, dérivé lui-même du Persan نـارنـك. En Algérie, le mot نـرنـج prononcé لارنـج désigne la bigarade ou orange amère, tandis que l'orange douce est appelée چينـة, čīna. De prime abord, on songerait à une étymologie turco-persane, mais le mot چيـنـة désigne en Perse une variété de graines qui servent de nourriture aux oiseaux. De plus, le fruit de l'oranger est appelé dans ce pays تَرنـج et نـارنـج. En outre le mot « chinois » se dit en Persan چينى, čīnī qui ne saurait en aucune façon donner čīna. Il semble bien alors qu'il faille chercher ailleurs l'origine du mot چينـة. Or les Espagnols appellent les oranges douces dont la peau est extrêmement fine et unie *naranjas de la China*, locution qui, à la suite d'un emploi très fréquent, s'est abrégée et a été réduite par les Arabes d'Algérie à un seul vocable چينـة. Cette étymologie espagnole est d'autre part confirmée par le nom caractéristique de l'orange en Tunisie, en Egypte et en Syrie où on ne la désigne que sous le nom de پرتقـان et بـرتقـان simples transcriptions de la prononciation populaire du nom Portugal. Cf. Dozy, *Suppl.*; M. Cohen, *Op. cit.*, p. 437 ; G. S. Colin, *Notes sur le parler arabe du Nord de la région de Taza* dans le *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, t, XVIII, 1921, p. 41. W. Marçais, *Textes Arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 455.

(2) رمـــان آلشّعـرى. Variété de grenade à gros grains et légèrement acidulés. Al-Maqqari rapporte (*Nafḥ aṭ-Ṭīb*, t. II, p. 305) que cette espèce fut ainsi appelée du nom de Safr Ibn 'Obaïd al-Kilā'ī, contemporain de 'Abd ar-Raḥmān Iᵉʳ, qui fut le premier à planter cet arbre en Andalousie.

مَشْماشْ آلشّاشِى (1) وَأَلْعَكْرِى
وَآلتّْرُولْ مَنْ بْعِيـدْ يْبــانْ

IV

لارنْجْ وْلِيمـونْ أَلْبَلْـدِى (2)
وَآلنْحَلْ مَنْ عَطْرُه تَـدّى
تَبْـنِى فِى آلشّهْدَ وَتْسَدّى
وَآلعَسَل حـ بْطْ مَنْ لآكْـوانْ

(1) مَشْمَاش آلشّاشِى. En arabe régulier شجرة المشمش, مِشْمِش abricotier. D'après le *Lisan* (t. VIII, p. 240), les gens de Kūfa prononcent *mašmaš* et ceux de Basra *mišmiš*. En Afrique du Nord on n'entend que mašmāš. Quant à l'adjectif شاشّى, c'est un ethnique dérivé de Šāš. (Cf. M. Ben Cheneb, *Origine du mot « chachiyya »* dans la *Revue Africaine*, 1907, nᵒˢ 264-265, p. 55). D'ailleurs beaucoup d'adjectifs qui suivent des noms de fruits en indiquent le pays d'origine : تـقّـاح جَـرْبِى : pommes de Jerba ; تفّاح ڤُـرْنى : pommes de Livourne ; عيـن بَلَسْيانَـة : prunes de Valence ; كرموص صرة : figue de Barbarie, proprement figue de Ṣara, ville de l'Inde. L'autre nom de la figue de Barbarie, هَنْدِيّـــة ou الهَنْدَى confirme cette étymologie et prouve que كرمـوص آنْصَرَى représente une altération. Cf. sur les noms de ce fruit, W. Marçais, *Textes Arabes de Tanger*, p. 486.

(2) لِيـمُـــون البَلْــدِى. Très petit citron que l'on cueille vert بلـــدى « indigène » est opposé à exotique : بقر بلـدى , فطن بلدى معز بلدى. Cf. Dozy, *Suppl.*, t. I, p. 109. Le ن andalou de ليمون ne disparaît jamais dans cette dénomination. Dozy (*Suppl.*, t. II, p. 503) commet une erreur en traduisant ليم حـلــو et ليمجيـنـا par « orange douce », car لـ ـم حـلـو est le limon doux par opposition à ليم فارص et ليم مراكبى qui est le citron. Quant à ليمجيـنـا, il désigne vraisemblablement une variété d'orange très sucrée greffée sur limon doux.

V

رْيَاضْ أَمْشَيْدْ بَعْرَايَشْ
وَمْفَانِينْ (1) بِوْفِه تَتْفَارْشْ
مَنْ أَلْعَنْقُودْ شَرْبْ آلزَّاوَشْ
كِيْكَرْ (2) يَاكُلْ لَاغْصَانْ

VI

صْفَرْجَلْ مَنْ دَاكْ أَلْبَالِى
زِيتُونْ وْكَرْمَةْ وَدْوَالِى (3)
عْنَبْ أَلْمَسْكِى وَآلتَّرْشَالِى
كِيفْ أَلْبَاىْ مَعَ آلجَوْجَانْ

VII

أَنْمَاشِى عَنْدُه بَالتَّمْبَلْ
مَنْ آلْمَسْكِى أَلْوَرْدْ وَأَلْقَرْنَعْلْ
وَآلطَّاوُسْ بِيبُمْ تَتْزَغْبَلْ
تَقُولُها بَنْتَ آلسُّلْطَانْ

(1) مَفْنِيـــن : chardonneret. Beaussier cite ce mot comme collectif, sans mentionner ce pluriel مغَانِيـن , fort employé à Alger et ailleurs.

(2) كى . كيسكر ou plutôt ك forme abrégée de كيف comme l'a noté W. Marçais (*Le Dialecte Arabe parlé à Tlemcen*, pp. 185 et 191) a le sens conjonctif de lorsque.

(3) دوالى . sg: دالية , دلا √ , يدلـو , désigne en Algérie la vigne et jamais comme le classique un cep de vigne. Le mot employé en Algérie pour désigner le cep est زرجـــون pl. زراجيـــن , qu'on trouve dans le classique زرجون , زرجينة , زراجنات et qui est un emprunt au Persan زرگون . Cf. Eddé Scheer, *Al-Alfāḏ al-Fārisiya al-mo'arraba*, Beyrouth, 1908, p. 77.

VIII

أَنْمَاشِى بْمَسْكْ آلرُّومِى
وَأَلْبَلْبَلْ قَالَتْ يَا شُومِى
يَا دُنْيَا لَوْكَانْ تَدُومِى
نَخْلَدْ فِى دَا أَلْبُسْتَانْ

IX

رورو يَتْمَنَّى دَا أَلْعِيشَةْ
كَمْيَةْ (1) وَآسْبَاسَةْ بَحْشِيشَةْ
وَأَلْالِى يَتْنِى فِى آلرِّيشَةْ
وَتْغَنِّى شَابَاتْ وْشُبَّانْ

X

يَتْمَنَّى قَعْدَةْ فِى صَالَةْ (2)
وَآصْحَابُه سَكْرَا بَالآلَةْ
وَبْنَاوَتْ تَزْهَى بَآلدَّالَةْ
عْلَى أَلْقُمْرِى زَرْقْ آجْنَحَانْ

(1) كَمْيَة de كَمَى « avaler des grains de grenade en fumant du hachich ». Le mot désigne, en Algérie, toute sortes de condiments, tels que anchois, œufs durs, olives, amandes salées que l'on mange en buvant de l'anisette. Cf. W. Marçais, *Quelques observations sur le Dictionnaire Pratique Arabe-Français de Beaussier*, p. 479 ; Beaussier et Ben Cheneb, *Diction. Prat.*, Alger, 1931 ; M. Cohen, *Op. cit.*, p. 502.

(2) صالة : Salle, salon. De l'italien *salla*, Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 55.

XI

وتكون معهم حوريّة
قيشة والحولة وزفيّة
مولاة الصالة روميّة
وخديمة لونها ذبان

XII

والّي مشهورة من بكري
باللباس الديدي (1) والعكري (2)
قالت بنت أبوا (3) ذا البقري
كنت يا حسرة زمان

XIII

ورورو كسلباح (4) خلولة
طولة برقة وكحولة
عنده بي عينه لولة (5)
من البعد يبان سكران

(1) ديدي : couleur amarante. Cf. W. Marçais, *Quelques observ.*, p. 433.

(2) Sur l'attrait de la tunique écarlate, voyez C. Sonneck, *Chants arabes du Maghreb*, t. II, p. 85, pièce XIX, vers 17.

(3) أبوا. Sans aucun doute, c'est un nom européen, Foix ou Foy.

(4) سلباح pl. سلابح , anguille, congre. Dozy, *Suppl.*, suggère que le mot peut être d'origine berbère.

(5) لولة , défaut, imperfection, plus particulièrement tache sur le globe de l'œil, une taie, بياض que l'on s'interdit autant que possible de prononcer ; de لول , graine du درين , *stipa barbata*.

XIV

تقول قنطاس (1) متاع قربي
راسه بي قنور مخبّي
بالتلثيمة كيف الغربي
وكمايم كيف الزقان (2)

XV

تحيته كيف الهيصورة
طالقها فوق الحنجورة (3)
عند اليهودي بن قمورة
ثم يقطع الدخان

XVI

وجنانه بي كاف محذرب
بخنوشة يغلي والعقرب
رورو بي قربي معذّب
تقول غار الضربان

(1) قنطاس pl. قناطس : poutre transversale qui porte le toit du gourbi, généralement un tronc d'arbre mal équarri et que la fumée a tôt fait de noircir.

(2) زقان , à côté de دقان, joueur de deff, tambour de basque carré. Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 298.

(3) حنجورة Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 270.

XVII

عَنْدُه رُقْعَة (1) فيها عُشْبَة
وَٱلدِّيبْ قُبالْتُه (2) فِي ٱلْحَرْشَة
تَحْتْ ٱلْخَرُّوبَة يْتْعَشَّى
وَيْقَيَّلْ (3) وَقْتْ ٱلْحْمَانْ

XVIII

مْحَمَّد رورو يا جَدِّي
عَنْدُه خَرُّوبَة وَٱلْهَنْدِي
عْلِيها قَنْدولْ نَسْدِي
وَٱلنَّمُوسْ مْعَ ٱلذِّبَّانْ

XIX

ٱلْخَرُّوبَة عَمْلَتْ غابَة
سَعْدْ ٱلْكُوشَة وَٱلْحَطَّابَة
رُقْعَة ما فيها شِي صابَة
غِيرْ ٱلْغُرْبْ فِي ٱلْغِيرانْ

(1) رُقْعَة — رْقايَع et رُقْعات, pièce mise à un vêtement, pièce de terre. Cf. Beaussier, *Dict. Prat.* ; Delphin, *Recueil de textes pour l'étude de l'Arabe parlé*, Paris, 1881, p. 38 ; W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 313.

(2) قْبالْتُه. W. Marçais, dans *Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, p. 163, note qubâla. A Alger, on emploie qubâla comme adverbe, avec le sens de « tout droit » et qubâlat comme préposition avec le sens de « devant, à côté ». Cf. *Id. Ibid.*, p. 168, une construction de qubâlat avec un pronom affixe comme ici.

(3) قَيَّل ، قَيَّلْنا « passer à l'ombre le moment de la forte chaleur ». Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 436.

XX

مْحَمَّد رورو يا سِيدِي
يْقولوا كَذَّابْ بْلِيدِي
ما يَلْبَسْ بَرْنوسْ جْرِيدِي (1)
سِوَى ٱلْجَلَّابَة (2) كَتَّانْ

XXI

عَنْدُه رُقْعَة قَدّ ٱلْقَصْعَة (3)
لا مَعْزَة وَلا نَعْجَة تَرْعَى
لا بَصْلَة تَنْبَتْ لا قَرْعَة
غِيرْ ٱلْقَرْبِي وَٱلسِّيوانْ

XXII

دْخَلْنا عَنْدُه قَصَّرْنا (4)

(1) جَرِيدِي de جَرِيد « burnous dont la laine alternant avec la soie fait de petites boules ». Cf. G. Marçais : *Le Costume musulman d'Alger*, p. 108, en note. L'étymologie proposée par Dozy (*Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, p. 120) ne me paraît pas plausible, les Arabes employant souvent pour désigner les vêtements des noms ou des adjectifs ethniques. Voyez برنوص أغواطي , بُغاري , شاشية , هندية.

(2) جَلابَة. Cf. G. Marçais, *Op. cit.*, pp. 14 et 15 ; W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, pp. 13 et 14.

(3) W. Marçais (*Textes de Tanger*, p. 441) signale que ce mot est inconnu à Alger. Il y existe cependant comme emprunt aux dialectes ruraux et ne désigne qu'un plat en bois. Ṣaḥfa désigne le plus souvent un plat en métal d'assez grandes dimensions.

(4) قَصَّر « bavarder pour raccourcir le temps, particulièrement l'après-midi et le soir ». Ce pourrait être un avatar du classique سمر comme le démontre W. Marçais pour la forme tangéroise (*Op. cit.*, p. 441), car le mot est sûrement un emprunt d'Alger aux dialectes ruraux.

تَحْتْ أَلْخَرُّوبَة قَيّْلْنا
بوزَنْزَلْ حَبّْ يْقَصّْعْنا
أَلْجَرْبوعْ ثَمّْ أَلْبِيرانْ

XXIII

ما دا أَلْفَرْضَة مَنْجوسَة
رَجْعْنا رَجْعَة مَكْحوسَة
ما صَبْنا فيها كَرُّوسَة (1)
غيرْ أَلْغُبّارْ فِي أَلطُّرْفانْ

XXIV

ما يَعْمَلْ فِي آلْهَنْدِي رورو
يَاكُلْ فُقْبَة عَنْدْ قْطورُه
كيفْ أَنْسَدَّتْ لُه دْبورُه
أَدّاوُه لْلْفَرْماسْيانْ (2)

XXV

ما عَنْدُه فَرْخْ وَلا نَخْلَة
لا شَهْدَة تَقْطُرْ بَالْعَسْلَة
فْلوسْ (3) وْفَلّوسَة كَحْلاء
وَٱلزَّرْدِي ثْباتْ سَهْرانْ

(1) كَرُّوسَة pl. ات. Français : carrosse, voiture. Cf. Dozy, *Suppl.*, t. II, p. 456.

(2) فَرْماسْيانْ pl. ات . Autre mot français : pharmacien.

(3) فَلّوس pl. فْلالس . Poulot, mot d'origine berbère. Cf.

XXVI

يا رورو بَاللهِ سامْحْنا
لْعَبْنا بَرْكِي وَضْحَكْنا
جْزائرِي وَبْلِيدِي أُخْنا
رانا مَحْسوبِينْ أُخْوانْ

III

أُولِدِي خَرَجْ لِي عايَفْ

I

أُولِدِي خَرَجْ لِي عايَفْ
فِي ذا آلسّْبورْ (1) قَلْبُه شايَفْ
أَلِّي يَلْبَسْها يْرُدّْها چْوالَقْ (2)
لَاوَّلْ وْلَعْ فِي أَلْبِسْكْلِيتْ (3)
جَفْلالَة وَآحْنا فِي غْياطْ

A. Basset : *Le nom du coq en Berbère*, dans les *Mélanges Linguistiques offerts à M. J. Vendryes*, Paris, 1925. E. Destaing, *Interdictions de Vocabulaire en Berbérie* dans les *Mélanges René Basset*, Paris, 1925. t. II, pp. 185 et 254. W. Marçais, *Textes de Tanger*, p. 417.

(1) سْبُور . Mot français : sport.

(2) چْلِيق ، چْوالَق : chiffons, lambeaux. Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*. p. 257 ; M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 35.

(3) بِسْكْلِيت . Français : bicyclette.

أشْرِى لَهُ تْرِيكُو وْزِيدْ لَهُ صُبَّاطْ
أَشْ بِهْ طاحْ أنْكَسَرْ
تَبْداء يَمْشَهْ تَنْغْشَشْ
جِيبْ الطْبِيبْ وَأنا الِّي نَخْسَرْ
قُلْتْ كِبْرَى
تْصِيرْ لَهُ دَعْرَة
بالَكْ يَوْلَعْ بْحاجَة آخْرَى
أَبْرَى وْهُوَ يَخْمَمْ
غِيرْ السّبورْ مْطَبَّعْ
نَصْ رُوحْ وِغِيرْ يْتَبَّعْ

II

زادْ وْلَعْ لِي فِي الفُوتْبالْ (1)
فِي قْمِيصَنْ بْلا سَرْوالْ
كالْفَنِيَنَة يَنْفَزْ الطّبالْ
يْظَلْ يْرَكِّلْ فِي طَبّوخَة
هاءْ رُكْبْتُهْ مَسْلُوخَة
وَالّا ساعاتْ عَيْنُهْ مْنَبُّوخَة
أَشْ بِهْ دْخَلْ مْزَعَّفْ
تَبْداء يَمْشَة تْسَعَّفْ
غَلْبُوهْ وَالّا ما نَعْرَفْ

(1) البُطْبَال : Foot-ball.

غِيرْ يَتْجَمَّدْ وْيَتْكَسّلْ
بالْماء البارْدْ هُوَ يَغْسَلْ
هاءْ طُرُبْ ضَرْبَتْهُ سُعْلَة
الطّبِيبْ وَاحْنا فِي حَصْلَة
وَالّذْوا ماجِي بَالسَّلَّة

III

دُرُوقْ دْخَلْ لِي فِي لا بوكْسْ (1)
هَدايا ما شِي مَخْصُوصْ
كُلْ يُومْ ثانِي فِي دَمّه مْغَطْرِسْ
يْظَلْ يْدَبَّزْ فِي لَاحْيُوطْ
حَتَّى نْقُولْ هذا مَخْبُوطْ
غِيرْ يْطِيرْ وْيْدُورْ كِيفْ الزّرْبُوطْ
أَشْ بِهْ عَيْنُهْ زَرْقَة
يَسْتَحِي يَخْرُجْ لِلزَّنْقَة
وْفِي الدّارْ عامَلْ مَحْرَقَة
يْظَلْ يَتْهَزّزْ وْهُوَ يْكَزّزْ
مَنْخَرُهْ مْعَبّزْ غِيرْ يْطَبّزْ
أنْهارْ الِّي يَضارَبْ
لا بُدّ يْجِينِي عايَبْ
أنْجَرَحْ مَنْ الهَمّ غْرايَبْ

(1) لا بوكس . Français : la boxe.

IV

رْجَعْتْ نْقُولْ خَلِّيهْ كْبُرْ

فَانَا خِيرْ مَنْ اَلِّي يَسْكَرْ

لَهْ قْيافَة كِيْروحْ لَلْعَسْكَرْ

آلزّمانْ طْلَبْ عْلِينا

بَالسِّيفْ نْحَلّوا عَيْنِينا

خِيرْ مَنْ اَلِّي مْقَرْشِينْ كاَلْفَرْنِينَة

لَآخَرْ بْنَ آدَمْ يَزْڨُدْ

خِيرْ مَنْ اَلِّي قاعَدْ كَالْمَزْوَدْ

وَالاّ فِي قَهْوَة يَغْبَدْ

اَحْكَمْ فِي آلصّحْ اَشْطَحْ وَارْدَحْ

عانَدْ اَلْيومْ كِما يَصْبَحْ

اَلِّي تْشوفْها جْدِيدَة

اَعْمَلْ كالقَطّ مْعَ اَلْقَدِيدَة

تَغْنَمْ مَنْها اَلْمَوجُودَة

IV

فريعاتي

I

واحَدْ اَوْلَعْ يَدّي لاَرْكابْ تَحْتَ اَشْناجَقْ

وْلَدْ شْبابْ راقَدْ قْرابْ قْبالْتَه سابَقْ

طْبولْ وَغْوايَطْ طالَعْ هابَطْ

يامْنوا عْلِيهْ (1) وَعْداتْ مْرابَطْ

كُلّ بابْ حانوتْ واقَفْ بَسْماطَة وَاَلْكِيلو (2)

اَلنّاسْ تَسْتَحِي تْصِيرْ تَجْبَدْ وَتْپاصِي (3) لَه

يْنوضْ اَلْمَقَدّمْ يْفَتّحْ لَه وْفِي اَلْجَنّة يْزِيدْ يَضْمَنْ لَه

REFRAIN

وَآنا مَسْكِينْ دِمَا سَكْرانْ ما آنِي لاتِي

غِيرْ بْروحِي اَلِّي عَرْيانْ وَفْرِيعاتِي

نَسْمَعْ يْقولوا داكْ اَلْمَسْلوبْ

---

(1) يَمْنُو عْلِيهْ. Cette construction étrange est assez courante à Alger. Cependant on entend aussi يَمْنْنَهْ، يَمْنوا بِهْ.

(2) اَلْكِيلو. Ce mot français désigne de façon très courante un litre de vin, en particulier du vin rouge très épais.

(3) پَاصَا، تْپَاصي. C'est le verbe français « passer » dont le sens est devenu « passer en cachette une somme, passer de la main à la main dans un but inavouable ».

مـا حَبّ يَتوبْ

رانى مُسْلـوبْ

مـا عَمِلْتَ ذُنـوبْ

II

ولَاخَرْ ثانى يَنْقَصْ وَيْزيـدْ يَتْعَبْ فِى آلدّينْ
فُريبْ يَرَدّ آلنّـاسْ تَـذْبَـحْ آلسَّرْديـنْ (1)
فـوجـا قُمامَـة وَمْعَهـا تَسْبيـحْ
وَهْـوَ يْغَمّزْ فِى آلْـهَواء وَآلْـريـحْ
يْظَـلْ يَكْتَبْ فـالْ وُقُلْنا تَـقَـوّالْ عْليهْ (2)
أَلّى كانَ زَمـانْ عَمى أَلْيـومْ أنْحَلـوا عَيْنيـهْ
تَحْتْ تَتْمَرْبَطْ دا بي أَلْخَدْمَـة
وَلا أَرْبَطْ فـوجـا صَمّـة (3)

(1) On sait que les Musulmans n'égorgent pas le poisson qui constitue un aliment licite. (Cf. *Qoran*, V, 97). أحِلّ لكم صيد البحر وطعامه : « Le gibier de la mer (poissons) est licite pour vous ; vous pouvez en manger ». Un ḥadīṯ indique que l'égorgement canonique n'est pas requis pour le poisson et les sauterelles : أحِلّ لنا ميتتان ودمان السمك والجراد والكبد والطحال : « Deux espèces d'animaux non égorgés et (deux parties du corps) renfermant du sang sont licites pour nous : le poisson et les sauterelles, le foie et la rate. » Cf. Mohammad aṣ-Ṣan'ânî, *Subul as-Salām šarḥ Bulūġ al-Marām*, Le Caire, 1349, t. IV, p. 61.

(2) Vᵉ forme, « répandre des bruits mensongers ». Le sens et l'emploi sont classiques. Cf. *Qor.*, LXIX, 44 : ولو تقَوّل علينا بعض الاقاويل « Et si (Moḥammad) avait répandu sur Notre compte quelque propos mensonger ».

(3) أَرْبَطْ صَمّة . L'expression complète est أَرْبَطْ صَمّه عْلَى كَرْشَكْ

REFRAIN

وَآنا مَسْكينْ دائما سَكْرانْ ما آبى لاتى الخ....

III

وَالآخَرْ ثانى آلشّيخْ آلْجَبّارْ آلْعيساوى (2)
يَمْشى بى مُخّه فوجا مَسْمارْ وَيْبات يْداوى
اَلْكَرْماتْ بَبْخورْ آلْجاوى

mot à mot « attache-toi une grosse pierre sur le ventre » pour résister à la faim qui équivaut exactement à l'expression française « se serrer la ceinture ». Cette coutume remonte à la période antéislamique. Rappelant ses jeûnes prolongés dans les solitudes du désert, Šanfarā semble y faire allusion :

واطْوِى على الخُمْصِ الحوايـا كما انْطَوَتْ
خُيـوطَـةُ مَـرِيّ تُغـارُ وتُفْـتَـلُ

« Je replie sur la faim mes entrailles de la même façon que sont « pliées les fibres d'un fil tenu que l'on tord avec force et que l'on « forme. ». Cf. Šanfarā, *Lamiyat al-'Arab*, v. 25, dans S. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, Paris, 1826, t. II, p. 137 (texte). L'auteur du Ṣaḥīḥ se montre plus explicite. Lors du creusement du fossé de protection de Médine, le Prophète, torturé par la faim, plaça ainsi sur son ventre une pierre وبطنه معصوب بحجر Cf. Buḫārī, *Ṣaḥīḥ*, Le Caire, 1309, t. III, p. 21. Ce fait est rappelé dans la Bordah :

وشدّ من سغب احشاءه وطوى * تحت الحجارة كشحا مترف الادم

« Epuisé par la faim, il serra sa ceinture et replia sur des pierres ses « flancs à la peau délicate. ». C. R. Basset, *La Bordah du Cheikh el-Bousiri, poème en l'honneur de Mohammad*, traduit et commenté, Paris, 1894, v. 31 (trad. pp. 30-31).

(2) C. Sonneck, dans ses *Chants arabes du Maghreb*, donne sous le nᵒ CVIII une longue pièce satirique sur un voyage de 'Isāwā à Paris. Pour la bibliographie, voyez l'article de l'*Encycl. Isl.*, II, pp. 562-3.

وهو يتجبد فى الشكپى (1) والزغاوى
الشيخ المرحوم مولى البرهان مات ودفنوه
خدم مولاه نال الراحة وهما حسدوه
ما شرب خمر الكاس ما آكل عقرب
ما أنصب للناس ما أقبل ما جذب

REFRAIN

وانا مسكين دائما سكران ما آنى لاتى الخ ....

IV

والآخر ثانى عقله ناقص يعبد فى الجان
يظل يذبح فى ثاثا وفنابد وجحان
على نغمة الأوتار يصبح كالحمار
يقفز ويطير فى هم كبير
ينخبط فى الدم حتى ينغم كالبوجعران
ناكر مولاه الى عطاه صحة الابدان
الزمان تبدل وانزل الذل
شى يترفه وشى يهبل

(1) شكپى . Ce mot n'est employé que dans l'expression الشكبى والزفاوى . Il représente un emprunt à l'Espagnol par l'intermédiaire du Marocain, comme il arrive assez souvent. Il signifie « crachat », « salive », du verbe escupir « cracher ». On trouve aussi le proverbe : الى يبزق فى السماء تجى على راسه , qui n'a pas été noté par M. Ben Cheneb dans ses *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*, sans doute parce qu'il n'est que la traduction du dicton espagnol : al que escups al ciello en la cara le cae, « qui crache en l'air, cela lui retombe sur la figure ».

REFRAIN

وآنا مسكين دائما سكران ما آنى لاتى الخ ....

V

ما تصيب غير الفنيان (1) يقول خلصت النية
على خاطر يظل يقابر بيك وبيى
متكى ويغمض فى رنفيلة
وهو يقنبص (2) غير فى الحيلة
اليوم خمجت قلوب الناس قريب يعوجوا
رجع بن آدم يمشى وهو عساس على روحه
هاج علينا الجهل والمنكور
لو كان فرينا ما آنا فى الزوز

REFRAIN

وآنا مسكين دائما سكران ما آنى لاتى الخ ....

(1) Du Français, fainéant.

(2) قنبص , يقنبص signifie méditer, imaginer, chercher un moyen. Ce verbe dérive du mot قنبص qu'on trouve dans l'expression عنده القنبص : « il est rusé », « il a de l'imagination » et l'adjectif قنابص , قنابصى : « ingénieux », « inventif ». C'est encore un emprunt à l'Espagnol *compas*, compas de marine.

V

بـافـــوا (1)

I

أَلْوَقْتْ طْلَبْ
وَآلْمَــالْ غْلَبْ
واحَدْ يَنْدَبْ
وَآخُرْ يَحْسَبْ
آلصَّلاةْ حْــرامْ
وَآلتَّسْبِيحْ رِكْـلامْ (2)
تَرْتِيبْ كْـلامْ
يَدْخَلْ غْـرامْ
بـافــوا !

II

تْصِيبُهْ مْخَـلاشْ
دايَمْ بَنْدَمـاشْ
مُوَرَّثْ وَشْواشْ

(1) Cette forme verbale a, dans le peuple, un sens spécial que rend très bien l'expression argotique : « ça ne mord plus ».

(2) Français : réclame.

بِي فْعُولْ آلنَّاسْ
يَخْطْبُوا بِي فْنُونْ
لَفْتْ وَفَرْنُــونْ
كَالْفْرامُوفُــونْ (1)
لافِي آلتَّرْضَبُونْ (2)
بافـــوا !

III

كَثْرُوا آلشَّداتْ
بْسُوسْتِيَــاتْ
كُلّ يُومْ نَصْبَــاتْ
مْتاعْ آلْبْلاتْ
عَمايَــمْ جْــدَدْ
وْبُوسْ آلْيَــدْ
أَشْفِي وَجَــدّدْ
أَسْكَرْ وَآعْبَــدْ
بافــوا !

(1) Français : gramophone.

(2) رِدْجــون pl. رِداجـــن « nasse pour pêcher ». Cf. M. Beaussier et M. Ben Cheneb, *Diction. Prat.*, Alger, 1931, p. 392. On entend aussi un son ض au lieu de د et le mot est employé aussi avec le sens de salabre. Pour l'étymologie, il faut songer à l'Espagnol *redejon* « toque de filet ».

IV

لَبْسَة خَضْراء
وْصَباطْ أَصْفَرْ (1)
وْهُــوَ يَـفْــراء
غِيرَ يْكَشّ
ذْبِيحْ وْنَشْراء
غِيـرَ يْقَـابَـسْ
شِيخْ أَلْفَقْراء
مْعَ مَنْ تَهْــذَرْ
بـافــوا !

V

طْلَــقْ تَحْيَــة
وْنـواظَرْ شْبــاحْ
صْباحْ وْعْشِيَــة
وْهُـوَ يْصَبّــحْ
قـالْ وُقْـلْنــا
قْبــورْ وْجَنّــة

(1) Les marabouts portent de préférence des vêtements de teinte verte parce que cette couleur était aimée du Prophète et aussi parce qu'elle rappelle les jardins de l'Eden. Le cuir jaune est également très aimé des marabouts et des ṭolba.

دُوقْ سَمَعْنــا
رانــا وُفْنــا
بـافــوا !

VI

بـافـوا كَبْـرْ آلْعَمامَــة
بـافـوا سِيدى عَسْلامــا (1)
بـافـوا يَخَبْطوها (2) بْلا مـاء
بـافــوا ! بـافــوا ! !

VI

أَلْكُنْسِيتى

I

كانْ عَنْدِى صاحَبْ يَزْفِي لِي أُوْخِتى
عْلِيهْ نْصَلَبْ باشْ يَرْجَعْ كُنْسِيتى
شْرَى لَبْسَة جْـديــدَة وَحَطْ روحَه كَنْديدَة (3)

(1) عَسْلاما représente une crase de على السلمــة.

(2) يَخَبْــطــوهــا me paraît être une traduction de l'argot algérois européen « taper une anisette ».

(3) Français : candidat.

فِي آلنَّاسْ يْتالَبْ فِي يَدّه جْرِيدَة
يْظَلْ يْساذَنْ (1)
وَيَسْتَحْسَنْ
أُجِي مَنَّا أَنْتَ سَمَّحْنا
جِيبْ فْهاوِي أَخاوَتْنا
يْطُمّ فِي آلْغاشِي
يْفَطَّنْ وَيْتَعَشَّى
إذا كْتَبْ رَبِّي وْنَسَمَّى
ما تْخافُوا شِي رانِي هَنَّا

II

نْهارْ قْبَلْ آلْڥوطْ (2) جِي آلنّاسْ يْتالَبْ
يَحْلَفْ كالْمَسْخُوطْ غِيرْ يَخْدَمْ آلْغرايَبْ
يْرَخَّصْ آلْمَعِيشَة وَيْعَمَّرْ آلْكْرِيشَة
وْهُوَ يْهَبْهَبْ داخَلْ فِي تْبَرْبِشَة
مَنْ جْمِيعْ آلْقْلِيلْ
نْعَمَلْ لَه تاوِيلْ
عْلَى راسِي وْعَيْنِيَّي
ما تَسْتَحِي شِي أُجِي لِي

(1) سَدان « invitation des femmes pour la fête du septième jour et les noces ». Cf. J. Desparmet, *Enseignement de l'arabe dialectal*, Alger, 1913, 2e éd., livre II, pp. 30-41.

(2) Français : vote. Le mot arabe أنتخاب reste peu employé.

أعْمَلْ تَجْرِيبَة
ألّي صْعِيبَة
راسِي يْدَبَّرْ وْلُو نَخْسَرْ
لا فِي ذا آلشِّي واحَدْ يَنْصَرْ

III

نْهارْ ألِّي تَسَمِّي رَكّبْ نْوافَسْ
خُويَ أرْبَطْ صَمّة دُوقْ مْعَ مَنْ تَهْدَرْ
راكَبْ سِتْروانْ (1) مَنْ الجزائرْ الحَمامْ مَلْوانْ
ألْيومْ خونا رْجَعْ سِيدِي فْلانْ
عْمَلْ كَرْطْ ڤِزِيطْ (2)
عْشْرِينْ سَتْمِيطْ (3)
كِتَقْراها تْقُولْ شِي رْكْلامْ
عْشْرِينْ آسْمْ كالْپْرُوڤْرامْ (4)
يَمْشِي وَيْنَسَّفْ
كالتِيسَفْ (5)
إذا تَنْجَمْ أرَى مَنْ ثَمْ
نَنْصُبْها لَكْ ثَمْ آلْحَكَمْ

(1) Franç. : « Citroën ».

(2) Franç. carte de visite. La traduction littéraire ورقة الزيارة n'est employée que par quelques rares érudits.

(3) Franç. : centimètre. Noter l'apocope.

(4) Franç. : programme.

(5) Franç. : T. S. F.

LE VOILE TROMPEUR

sur l'air de "ghedere kassek ya ndême"
paroles et musique de R. Ksentini

I

Amri uensa ouahde enharc
Kountsc enhcoues âlel boulfard
Elquétsc gbzala
Zina mqahletsc ecbfar
Temchi zaèbala
Choftsc ezine mâne tsabte clâdjar

II

Dehketslé o sertse âdjebtha
Bâtse enassc ou khtebtsha
Ouaâmeltsc leuila
Enquaraâ ebchouq haoudjouha
Sabere bel hila
Qeltsc clioum ^nchouf ouatchha

III

Ouaqtsc dkholé brétsc melbzène
Tsoulouil âlia ou kane
Aqcba lc sabaâ
Tsckhbel âqli ya houcine
Bel ferh nenchiaâ
Khode ma atpk ellah ya flane

IV

Akif aratse race ba
Cbara ma chi dialba
Bqatse bseloâ
Zadetse kemletse snanha
Redjâtse mebdoaa
Ma ghouané la adjaba

V

Tahts barqoss edeheeb
Houadjebba bel atsa khreb
Mengocba berbocein
Ouahdel aîn zdjeindjein deimb
Qbehein berochein
Tsahtse edjar ma hessebch ladjeb

VI

Meu dak enhar ya khaoutsi
La nchof mra qbaltsi
Bâdjar mghetia
Edji qbeltsi
Metle erohania
Nqole eliome héya mnaments

Redo balkome ya sghare
Ma keinche men ieghder kél adjar
Mehenetsa kbéra

Djereb âdjar l'e' mar
Ierdjaâ qmer
Hadé héia hkaietse lâdjar

FIN

(Fac-similé de chanson rendue pendant ou après le « tour de chant » de l'auteur. Les fautes de transcription ou d'impression y sont tellement nombreuses et grossières qu'il eût été fastidieux de les signaler dans des notes. Les strophes IV et V du texte intégral que nous donnons p. 346 et sq. manquent ici).

العجـار الخـداع

على نغمت غصر كاسك يانديم
من علام اليشخ القصمظيني

١

عمري ننسا واحد النهار
كنت انحوس باليالعار
الفيت اغزال
زينا مذلت الشبار
تمشى زعبالة
شبت الزين من تحت العجار

٢

ضحكنلي صرت عجبتهم
ابعث الناس وخطبتها
وعمالت الو ىلا
انفرع ابشوف حوجوها
صابر باكيلى
فات اليوم انشوف وجهها

٣

وفت ادخول بريت ماكزان
اتوالويل اعلي وكان
اعقب لسبع
تخمل عقلى يخوان
بالفرح نشيع
خرد ما عطاك الله يفلان

٤

اكيف عرت رصها
شعرها ماشى ديالها
ابقت بصلاع
زدت كملت سنانها
رجعت مبدوع
ماغواني الى جزها

٥

تحت حرفوص دهب
حوبها بالعت خرب
منقوشا بربربوشا
وحد العين الرججا دهب
افح برهوشيا
تحت العجار ماجسبت العجب

٦

من داف انهار ياخوت
الا نشوب ام قبالتي
بعجار امغطية
اتج هي قبالت
مثل الرحنية
انول اليوم هية منمت

رضوا بالكوم ياصغار
مكانش من يغصر كالعجار
محنت اكبر

جرب عجر للحمار
يرجع اقمر
هادى هية حكيت العجار

خلاص

VII

العجار

I

عُمْرِي نَنْسَى واخذ آلنهارْ
كُنْتَ نحوس فى آلبلپارْ
لقيتُ غزالة
زِينَة مكحّلة لآشفارْ
تَمْشِي رَغبالة
شفتُ آلزين من تحت آلعجارْ

II

ضحكتْ لى صرتْ نحبّتها
بعثتْ آلناس وخطبتها
وعملتْ لويلة
نفارع بشوق وجهها
صابرْ بالحيلة
قلتْ آليوم نشوف وجهها

III

وقتْ دخولى بريتْ من آلحزانْ
تولويل على ذكانْ

ألعافبة للسّابغ
تحبّل عقلى يا اخوانْ
بالفرخ نشيغ
خذ ما عطاك الله يا فلانْ

IV

لما خرج ضيافنا
قمتْ أنا وغلقتْ بابنا
عطيتْ لها مشيانة
أسمك ؟ قالتْ لى يمنا
كنيتى ألفرطانة
أنا وحدى فى بلادنا

V

عينى وقعوا مرمش
وآخذنى نصيب مرعش
ضربتْ خزرة بيّى
قلتْ وَالله يا أليوم ما نعيش
ليلتى لآخرانيّ
لوكانْ عرفتْ هكذا ما نجيش

VI

كى عرّاتْ وشفتْ ألقرب
زندها رق من آلقصبْ

خَسْبَتْ أَنَا شَادِي
مُوشُوفَة فِي دَاتْهَا عَجَبْ
تْبَكْرَتْ أَلْفَاصِي
كَاشْ غَدْوَا مْعَه نَنْذَبْ

VII

كَمْلَتْ مَرَّاتْ رَاسْهَا
شَعْرْهَا مَا شِي دِيَالْهَا
بْفَاتْ بْصَلْغُوعَة
زَادَتْ كَمْلَتْ سْنَانْهَا
رَجْعَتْ مْبَدُوعَة
مَا فْوَانِي إِلَّا عْجَارْهَا

VIII

تَحْتْ حَرْفُوشْ الذَّهَبْ
حْوَاجَبْهَا بِالْغُشَّة خْرَبْ
مْنَفُوشَة بْرْبُوشَة
وَاحَدْ الْعَيْنْ زْجَاجْ كْذَبْ
فْبِيحَة بْرْهُوشَة
تْحَتْ أَلْعْجَارْ مَا خَسْبَتْ شِي أَلْعَجَبْ

IX

رَدَّا بِالْكُمْ يَا صْغَارْ
مَا كَانْ شِيء يَخْدَعْ كَالْعْجَارْ

مْحَنْتُه كْبِيرَة
جَرَّبْ عَجَّرْ لِلْحْمَارْ
يَرْجَعْ فْمِيرَة
هَذَه فِي حْكَايَةْ أَلْعْجَارْ

VIII

I

وَاحَدْ أَلْبَقْة هَبَّلْنِي زِينْهَا
كُلّ لِيلَة عَنْدْ بَابْ دَارْهَا
نْجِي تَحْتَ آلطَّاقَة وَنْغَنِّي
مَا رْضَاتْ عْلِيَّ حَتَّى شَيَّبَتْنِي

II

آلشْتَاء (1) تْصَبّْ وَانَا نْغَنِّي
وَهِيَ فِي آلطَّاقَة تْسَبْنِي
تْقُولْ رُوحْ يَعْطِيكْ غُمَّة
تْكُبْ عْلِيَّ جُبْجَاقْ (2) دِيَالْ (3) أَلْمَاء.

---

(1) شتاء et شتى désigne aussi bien la pluie que la saison froide. Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 342.

(2) چبچاق pl. چباچق, « vase en métal de forme cylindrique profond avec anse ». Cf. M. Ben Cheneb, *Mots Turks*, p. 83.

(3) ديال, véritable possessif. Cf. W. Marçais, *Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, pp. 163, 167.

III

أنا نقول لها زيدي كُبّي عْليّ
ناري راهي شاعْلة فوقّة
حُبّك راهْ حرّقْني يا زينة
كُبّي بِدونْ (1) ولّا تِينة

IV

نْعَها هكْذاك كل ليلة
وَبيتْ لها تْبَهْديلة
نلْش الحومْة أشْتكْوا بيّ
جابوا لي حتّى البوليسيّا

V

قالوا السامْطْ يَغْلَبْ القْبيحْ
عَنْدْهُمْ الحَقْ كْلامْهُمْ صْحيحْ
حَنّتْ عْليّ وَعْطَفْ قَلْبْها
راني كلّ يُومْ نْباتْ عَنْدْها

(1) بيدون . Français : bidon.

IX

I

تَعْشَقْ بِي واحْدْ الْهَمْ
أَسْمْها زُهْراء
خَمْرِيّة كالْخادَمْ
طْبالة وَقْوْراء
مَنْ نْهارْ اللّي تعَقّلْنا
وَآنا غِيرْ فيّ المَحْنا

II

نْهارْ الاوّلْ اللّي شَفْتها
ماشيّة بْتَزْعَبِلْ
أوْقَفْتْ نشوفْ غِيرْ بِيها
دَخْسَتْنِي طوموبيلْ (1)
غِيرْ رَبّي سَلّكْنِي
بِي شْبوبْتِي (2) كانَتْ تْوَخْذْنِي

(1) Français: automobile.

(2) شبوبتي . Le ي du classique شبوبية disparait à cause du ي possessif. On entend par ailleurs شبوبيته , شبوبيتنا .

III

فى نهار آحد رحنا
للحامّة نحوسوا
قدام صهريج قعدنا
فى آكشاوش نتبوسوا
غير بلعبة دفعتنى
داخل آلصهريج قلبتنى

IV

هىّ وواحد ألعسكرى
ألفيتهم متعنقين
هىّ هربت تجرى
وآحنا قعدنا متكبشين (1)
خصمى طاح علىّ
نقّخ لى عينىّ

S. Bencheneb

(1) متكبشين — تكبّش de كبش bélier — تكبّش « se précipiter l'un sur l'autre comme des béliers », ou bien « se prendre par les cornes ».

Comptes rendus

Smara. — *Carnets de route* de Michel Vieuchange, publiés avec une introduction, une postface et des appendices par Jean Vieuchange, préface de Paul Claudel, avec 53 gravures hors-texte et une carte ; Plon, Paris.

Ces carnets de route constituent, avant tout, un document psychologique : il y est conté la folle aventure de deux jeunes gens attirés par le mystère du Sahara et la magie d'un nom : *Smara*, appellation d'une bourgade maure des dissidents du sud marocain, dans l'hinterland du Rio de Oro.

Michel Vieuchange, 26 ans, licencié ès lettres, hellénisant et poète, depuis son service accompli en 1926 au Maroc, cultive l'idée d'effectuer un raid dans l'arrière-pays des possessions espagnoles sud-marocaines. C'est une entreprise qu'il sait périlleuse, dans un pays étranger et insoumis. Il sera aidé par son confident de toujours, son frère puîné Jean, étudiant en médecine, qui le secondera dans ses projets et restera à Agadir, pour l'aider éventuellement, au moment où il s'avancera dans le Sud.

Michel Vieuchange consignera dans ses carnets, avec une franchise absolue, tous les événements et les menus faits de cette randonnée. C'est en cela que ses notes constituent, à proprement parler, un document psychologique. L'auteur est humaniste, il a gagné à ses études une vie spirituelle intense mais, peut-être aussi, abuse-t-il de l'introspection. La ville moderne lui semble étriquée : il ressent un besoin très vif d'évasion. Les grandes solitudes sahariennes exercent leur attrait et il lui faut trouver un but, adopter un grand projet, ce projet fût-il un mythe. A peine parti, à l'orée du désert, le voilà tout joyeux : « Fini, nous dit-il p. 58, le temps du sentiment à la loupe ». Le caractère toujours subjectif de son journal trouve ainsi son explication. C'est cette même recherche for-

cenée d'action, d'isolement, d'absolu qui avait saisi le Lieutenant de Foucauld ; comme lui M. Vieuchange empruntera, non pas la lévite du Juif, mais l'accoutrement incommode de la femme saharienne, puis le burnous du maure nomade. Mais l'auteur de *Reconnaissance au Maroc*, possédait des qualités exceptionnelles de topographe et de linguiste. Il devait, les premières, à son éducation militaire et les secondes, à des études, commencées à Alger sur les conseils d'Emile Maupas. Duveyrier, bien avant lui, avait montré avec quelle minutie il convenait de préparer une exploration. Or, Michel Vieuchange n'est ni arabophone, ni berbérophone, pas davantage géologue et si l'on veut juger ses notations d'itinéraires, elles apparaissent comme assez imprécises vu qu'il n'était aidé, pratiquement, d'aucun instrument, si l'on excepte la simple boussole. Par surcroît, son école était à faire sur le terrain de la mentalité du nomade. Ce fut un jeu, pour ces grands félins de la Mauritanie de déceler en ce jeune voyageur le pur *roumi*, c'est-à-dire la proie toute préparée à tomber dans les rèts de leur parfaite roublardise : à l'occasion d'une aide matérielle médiocre et d'une sauvegarde encore plus discutable, ses guides s'arrangeront pour lui extorquer plus de trente mille francs et encore son escorte lui laissera-t-elle jusqu'au bout l'impression qu'il est trahi. Ne point connaître les traditions, le folklore, la langue d'un pays constitue une immense infériorité, c'en est une autre de ne pas traiter directement avec les maîtres de la région (le cheikh de Tigilit par exemple) et de se contenter de l'entremise et de la parole d'individus suspects et de seconde main.

Vu ces conditions, il n'est pas étrange que M. V. ait reçu du pays et de ses hommes un choc d'autant plus rude, qu'il était davantage en discordance avec eux. Il lui fallut, pour aboutir, faire preuve d'un rare exemple d'énergie et de volonté.

Une première tentative reste d'abord infructueuse et c'est seulement lors d'un second raid, le 1er novembre 1930, que M. V. atteindra Smara, après 300 km. de désert et des marches forcées au milieu du pays du *baroud*.

Smara, n'est qu'un bourg saharien peuplé, par intermittence, de nomades maures, à l'imitation de certains villages des contreforts sud de l'Aurès. A cette date, comme les animaux se trouvent au pâturage, l'agglomération reste vide ; vide aussi l'oasis contigüe, qui semble aux trois quarts détruite. Michel Vieuchange erre, durant trois heures, au milieu de ruines d'où émergent deux mosquées entourées de remparts, œuvre d'un marabout constructeur : Ma El Aïnin. Les photographies rapportées par le voyageur, permettent à M. Henri Terrasse d'identifier, à juste titre, un style hispano-mauresque grossièrement traduit (cf. note pp. 289 à 292).

C'est bien la première fois qu'un Européen pénètre en ce lieu. La région avait été déjà traversée suivant d'autres diagonales par Cam. Douls et plus récemment par le Capitaine Augiéras et le Capitaine de la Chapelle (cf. réf. pp. 268 et 269) mais le pays compris entre l'Oued Noun et la Séguiet el Hamra n'avait point encore été visité.

A peine arrivé, il faut d'ailleurs songer à tourner bride car des chameliers approchent, et ce retour s'effectuera dans des conditions encore plus dures que l'aller. Michel Vieuchange devra s'enfermer encore dans un *chouari*, pour se soustraire aux regards de voyageurs possibles. Le voyage commencé le 11 septembre, se termine le 16 novembre et ces deux mois pénibles auront suffi pour miner ce beau jeune homme, avide d'aventures et trop confiant. Débilité par les soucis, la fatigue, la mauvaise alimentation et la vermine, il arrive bien à rejoindre son frère au premier poste français de Tiznit, mais il doit être transporté avec lui, par avion, à Agadir et meurt dans ses bras d'une attaque de dysenterie.

Cet épilogue donne la mesure de la ténacité de Michel Vieuchange. Il y est devenu un homme, enrichi par l'action, son cœur est haut placé. Il ne craint pas la mort et la voit calmement, en chrétien, s'approcher. Il nous donne l'exemple d'une immense énergie, déployée, malheureusement, sans préparation. Son raid apparaît comme un premier jet, l'essai fougueux et ardent d'un occidental, épris de grands projets. Il restera un bel exemple d'irrévocable volonté.

Passons maintenant, en hâte, à quelques remarques de détail. La transcription des mots arabes est parfois incorrecte ; nous avons expliqué pourquoi. Page 72 : ces opérations décrites avec curiosité sont tout simplement la teinture des mains au henné, que l'auteur ne semble pas connaître. P. 94, au lieu de *méharis*, lire très probablement *saharis*. Pp. 92, 97, 118, 167, 182, 187, les évaluations démographiques paraissent forcées et s'accordent mal avec le caractère de ces régions si pauvres en hommes. P. 185 : « *Vaste plaine, large d'environ 10 km., terre jaunâtre, rouge par endroits, couverte de buissons...* » Le nom de cette vallée *Seguiat El Hamra*, expri-

me justement cette particularité du sol (la vallée, le drain rouge) qui n'a pas échappé à l'auteur.

Signalons enfin une carte de l'itinéraire, placée à la fin du volume, due à Jean Vieuchange et revue par A. Meunier.

Marcel MERCIER.

Une cité soudanaise, Djenné, *métropole du delta central du Niger*, par Ch. MONTEIL, ancien administrateur des colonies, m. corr. de l'Acad. des Sciences coloniales ; publ. de l'Inst. des Langues et Civil. africaines ; 304 pp. 3 pl. et dessins, bibl.

Il s'agit d'une précieuse monographie écrite sur place par M. Ch. Monteil alors qu'il était administrateur de la circonscription de Djenné.

Cette ville indigène se trouve construite à l'extrémité méridionale d'une immense cuvette, véritable delta central du Niger, que les indigènes dénomment du mot générique de *pôdo*.

Après avoir décrit le cadre physique, sa flore et sa faune, l'auteur passe à l'étude de ses habitants. On lit à cette occasion un historique alerte, au cours duquel M. Monteil brosse un tableau vivant de cette cité célèbre dans les annales de la Nigritie. Djenné fut, au milieu des noirs, un foyer remarquable de culture musulmane et elle dut aux *askias Songhay* de devenir une réplique de Tombouctou.

Léon nous a conservé quelques renseignements sur la Djenné des *Nono* au début du XV[e], celle-là même dont la puissance devait exciter l'envie des sultans marocains : ceux-ci surent imposer leurs forces, à la cité, du XV[e] au XIX[e] siècle. Le *Tarikh es Soudan* nous a conservé jusqu'à la seconde moitié du XVII[e], la succession des noms des pachas qui maintenaient *Djenné* sous l'obédience de l'Empire chérifien, avant de se déclarer indépendants à partir de 1660. Cette indépendance n'alla pas d'ailleurs sans ouvrir une longue période d'anarchie et de discordes ; pratiquement cette période devait se traduire par le triomphe des *Peuls* sur les *Nono*.

Au début du XIX[e] siècle enfin, le cheikh Ahmadou sut, en s'aidant d'un mouvement à caractère purement islamique, s'opposer à l'anarchie et à la domination finissante des Marocains. C'est à lui que remonte l'organisation véritable du pays et même la fondation d'une capitale (Hamdallahi) qui devait consacrer la déchéance de Djenné.

M. Ch. MONTEIL examine alors en détail l'administration du Cheikh Ahmadou, les impôts qu'il percevait, les rouages de son gouvernement civil et militaire, dont le Coran contenait d'ailleurs le canevas. Ahmadou ou ses successeurs dominèrent le pays, avec des alternatives, jusqu'à l'arrivée du Colonel Archinard (avril 1893). Au lendemain de la prise de Djenné fut créé le cercle du même nom. Cette circonscription administrative reconstitue approximativement, dans ses limites, l'ancienne contrée historique.

Le pays de Djenné est peuplé d'environ 80.000 habitants. *Peuls* pour moitié, *Bambara*, *Bozo* et *Nono*. L'auteur passe successivement en revue toutes ces peuplades, étudie leurs religions, partagées entre l'animisme et l'islamisme soudanisé, la famille, basée sur une manière de communisme, les esclaves... Enfin, l'alimentation, le costume, l'habitation, forment l'objet successif, d'un examen dont les conclusions s'étayent de quelques photographies.

En matière d'architecture, retenons particulièrement les façades typiques de Djenné, schématisées p. 190 et dont les expositions coloniales nous ont permis de connaître les formes pédonculaires archaïques. L'auteur (p. 191, n° 2) indique le rapprochement possible — comme nous l'avions fait pour le Mzab — de ces formes pédonculaires et des pierres levées, transposées directement dans le motif décoratif dit potige (pl. II). On sait que Delafosse assignait à ce motif une origine moghrebine. L'auteur lie, aussi, pour Djenné, cette origine à l'invasion marocaine de 1591 ; dans la région de Tombouctou elle remonte encore à plus de deux siècles en arrière et coïncide avec la période d'expansion de l'Empire mandingue.

Cet important travail ne serait pas complet s'il n'était accompagné de renseignements très précieux concernant le commerce, les industries locales, les débouchés, tous renseignements résumés en tableaux fort suggestifs. On regrette seulement qu'une table détaillée ne mette pas ces données plus à la portée des chercheurs. Au passage, M. Ch. Monteil nous indique pourquoi la moderne *Mophti* tendrait maintenant à supplanter Djenné.

L'ouvrage se termine enfin sur des vues suggestives concernant l'irrigation du delta central du Niger ou *podo* septentrional. Ce projet, en voie d'exécution, autorisera la mise en valeur rationnelle de vastes régions et, dans une certaine mesure, mettra fin à l'aléa des récoltes, pourvu que le noir sache s'adapter aux méthodes modernes de travail à grand rendement.

Marcel MERCIER.

Catalogue de la Collection d'armes anciennes, européennes et orientales de Charles BUTTIN (Rumilly, 1933, in-8, 284 p. et 33 pl.).

« De tous les produits de l'industrie orientale au moyen-âge, la série des armes et armures est incontestablement la moins bien représentée dans les musées et les collections archéologiques connues », dit Herz-Bey (Armes et armures arabes, in Bull. Institut français du Caire, t. VII). La compétence de Charles Buttin, qui consacra son existence à l'étude des armes et armures d'Occident et d'Orient, fut reconnue par de bons juges (pour ne citer que Raymond Koechlin). Il n'eut malheureusement pas le temps de mettre par écrit les résultats de ses recherches ; on lit en effet dans l'avertissement du Catalogue : « Attiré depuis une vingtaine d'années par l'Orient, dont les armes mal étudiées, presque inconnues pour beaucoup, le passionnaient, l'ouvrage qu'il projetait devait être tout à la fois le catalogue de ses armes et à leur propos, l'histoire de l'armement en Orient et surtout l'étude de ses influences réciproques de l'Europe et de l'Orient dans leurs armes ».

A défaut de cet ouvrage, les notices de ce catalogue, orné de reproductions très nombreuses, apportent une contribution considérable à l'étude des armes et armures : cette collection particulière ne compte pas moins de 1.112 pièces (dont 533 orientales). Les sections de ce catalogue qui intéressent le Magreb sont celles de Turquie, de Maroc et d'Afrique. On

remarquera particulièrement le poignard à double lame signé « Ben Bouchi, à Tunis » (n° 587), les poignards kabyles et touaregs (n° 1.077 et suiv.), l'arme de jet touareg (n° 1.068). Le Maroc est représenté par une centaine de pièces ; au reste, une étude de C. Buttin sur les armes marocaines doit paraître dans *Hesperis* : leur similitude avec les sabres d'Arabie, « tellement frappante qu'elle ne peut s'expliquer sans un type primitif conservé à travers les âges », est indiquée dans une excellente dissertation sur le sabre arabe (p. 253-257). Ce riche répertoire doit prendre place dans toute bibliothèque d'archéologie et d'histoire de l'art.

Henri MASSÉ.

A. M. GOICHON. — *Introduction à Avicenne. — Son épître des définitions*, traduction avec notes. Préface de Miguel Asin Palacios (Desclée, de Brouwer et Cie, éditeurs, Paris 1933, XXVII-217 pages).

L'arabe, parmi toutes les langues de l'Orient, devait connaître une fortune singulière. Alors qu'il semblait avoir tiré de son fonds propre, avec la poésie antéislamique, d'incroyables richesses verbales qui épuisaient en quelque sorte sa substance ; alors que le Qoran lui conférait une puissance d'affirmation, de suggestion, de dialectique ou d'invective inconnue jusque là, mais qui paraissait clore le champ de ses virtualités, voici que moins d'un siècle après la mort du Prophète, la langue du Hijaz, par la vertu de la conquête, devient langue universelle ; la pensée arabe se confronte avec la pensée grecque ; les écoles philosophiques naissent ; une science nouvelle, la dialectique arabe (Kalam), se constitue ; des ouvrages considérables, d'innombrables traités de philosophie, de sciences naturelles, de médecine, de mathématiques, sont composés. La merveille est que la langue arabe s'adapte à tant de besoins nouveaux. Elle tire de son propre fonds, elle qui n'a pas la ressource de puiser dans des langues mortes, le vocabulaire indispensable. Et le plus remarquable est encore qu'elle crée, pour tous ces usages imprévus, peu de vocables neufs. C'est principalement sa richesse en synonymes qui est

mise à contribution ; ce sont des *acceptions nouvelles*, données à des mots courants, qui acquièrent ainsi un double sens : celui que leur donne le vulgaire, et celui qui leur est conféré par les savants, sous l'inspiration de la pensée grecque ; par les juristes et par les philosophes, dans leur subtil travail d'analyse.

Or, il faut arriver, pour pénétrer les auteurs musulmans, et principalement les philosophes, non seulement à connaître d'une façon générale cette sémantique, mais encore à déterminer le sens de chaque terme de la façon la plus précise, en identifiant le vocable avec son homologue grec, ou avec le concept précis auquel il correspond. La chose n'est point aisée, et comme le remarque M. Miguel Palacios, elle est cependant le préambule nécessaire, indispensable, de toute étude sérieuse des auteurs ; et les dictionnaires sont à cet égard insuffisants ou lacunaires.

Il convient donc tout d'abord de fixer et de définir les termes: M. Massignon s'en acquitte à merveille pour les mystiques. Mlle Goichon, déjà connue par de pénétrantes études sur le Mzab, a entrepris de le faire pour le prince des philosophes, Avicenne. Elle a judicieusement choisi pour ce premier travail « l'Epitre des Définitions », qui constitue par elle-même un préambule à l'œuvre d'Avicenne. Hâtons-nous de dire qu'elle s'est acquittée dans les meilleures conditions de cette tâche difficile. Sa traduction, — la première qui soit faite de cet opuscule fort important pour l'histoire de la philosophie, — témoigne d'une connaissance approfondie et nuancée de la langue et du vocabulaire spécial ; Mlle G. a d'ailleurs pris soin de mentionner dans leur texte, sous transcription française, les termes techniques et ceux pouvant prêter à controverse. C'est se soumettre volontairement à un contrôle d'ailleurs indispensable, contrôle dont le consciencieux travail de Mlle G. n'a rien à redouter.

Cet examen du texte est extrêmement intéressant pour les orientalistes, car il permet de saisir sur le vif les procédés de la langue arabe ; celle-ci se trouve en principe terriblement handicapée vis-à-vis du grec, qui bénéficie du travail analytique de la réflexion, poursuivi au cours des siècles. La pensée musulmane, si variée dans l'expression des modalités subjectives, si riche dans le domaine des émotions, n'a pas su abstraire, quand débute le travail philosophique, les concepts élémentaires de l'intellectualisme : pensée, matière, raisonnement, syllogisme, n'ont, à proprement parler, pas de

noms. L'arabe ne fait au grec que de rares, d'exceptionnels emprunts ; or, il est obligé de lui emprunter le nom de la matière, hayula=hylè. Le mot qiyās, que nos jurisconsultes traduisent par « analogie », et qui désigne l'un des procédés générateurs des règles juridiques, signifie en réalité, dans son acception philosophique, « syllogisme ». Il serait extrêmement intéressant de placer en regard de chaque terme arabe, non seulement la traduction française, mais l'équivalent, on dirait presque l'original grec.

Le plus souvent, avons-nous dit, l'arabe emploie un terme vulgaire en lui conférant une acception neuve. Al-ḥudūd qui signifie « les limites » prendra le sens de « définitions ». L'analyse se dira « taḥlil » qui signifie proprement « ouverture ». Mlle G. traduit judicieusement (p. 36) quuatu-l-'aqliya (mot à mot : la force de l'intelligence) par « la faculté abstractive ». Mais elle traduit ainsi la définition de l'intelligence: « une faculté par laquelle s'opère la distinction entre le laid et le beau, *al-'umūr al-qabiḥa wal-ḥasana*. ». C'est « le mal et le bien » qu'il faut dire (mot à mot : les choses méchantes et les choses bonnes). Avicenne identifie ici intelligence et conscience, et c'est assez remarquable.

Signalons également à Mlle G. que sa traduction « l'éminent cheikh » des mots Aššaih ar ra'is, appliqués à Avicenne (p. 1), rend insuffisamment le sens admiratif du texte et ne répond pas à la désignation courante du grand philosophe. Nous préférons le « prince des cheikhs » ou le « maître des maîtres ».

Ce serait sous-estimer singulièrement le travail de Mlle G. que de penser qu'il se borne à un consciencieux effort de traduction. En réalité, le livre tire son grand intérêt du commentaire qui vient éclairer chacune des phrases, et l'on peut dire chacun des termes du traité. Avicenne le composa dans sa jeunesse, et pour répondre à l'impatience des disciples qui voulaient accrocher toute la doctrine, comme il se doit en bonne logique, à des définitions. Il ne se dissimulait nullement la difficulté de l'œuvre, ni qu'une définition, pour être complète, doit figurer un raccourci de la doctrine entière. Chacun des termes employés ouvre dès lors la porte à des développements indispensables à l'intelligence complète du texte. Mlle G. en a judicieusement puisé les éléments dans les écrits postérieurs d'Avicenne, principalement dans son traité An-najāt, « le Salut », qui renferme un exposé de toute sa doctrine philosophique. C'est donc bien, dans toute la force du terme,

une « introduction à Avicenne » que nous donne Mlle G. Toutes les grandes questions sont traitées en raccourci, mais avec une remarquable pénétration. Et l'impression qui s'en dégage est qu'Avicenne est beaucoup plus péripatéticien que musulman. Heureuse époque, où la spéculation la plus hardie n'était pas encore jugulée par la lettre du dogme ; où, sans être inquiétés pour la hardiesse de leurs opinions, les philosophes remplissaient les plus hautes charges auprès des princes ! Où des foyers de pensée et d'intellectualisme rayonnaient de Bokhara, de Hamadan et de tant d'autres villes sur l'Islam entier. Avicenne n'est pas seulement un péripatéticien, ni le premier des scolastiques. Bénéficiant des travaux poursuivis depuis plus d'un siècle par les écoles dont Al-Kindi et Farabi sont les plus illustres représentants, il « repense » Aristote pour son propre compte, oriente le rationalisme grec dans les voies de la métaphysique orientale, l'incline vers un panthéisme sans mysticisme qui déjà, fait penser à Spinoza. C'est une grande gloire pour les musulmans du XI[e] siècle que d'avoir non seulement ouvert les voies à la scolastique, mais annoncé, en la précédant de six siècles, la spéculation philosophique des temps modernes.

Gustave MERCIER.

Edmond PAUTY. — *Bois sculptés d'églises coptes (époque fatimide)* avec une introduction historique par Gaston Wiet. *Publications du Musée arabe du Caire*, VII-39 pp., 45 pl. in-4°, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1930.

L'époque des khalifes Fâtimides, qui tinrent l'Egypte de la fin du X[e] siècle à la fin du XII[e], marque une étape importante dans l'histoire de l'art musulman. La différence est considérable entre le style des parties anciennes de la Mosquée El-Azhar (972) et celui de la façade d'El-Aqmar (1125). Des nouveautés notables se révèlent déjà vers l'an 1000, dans le décor sculpté sur pierre de la mosquée d'El-Hâkim. L'origine de ces acquisitions doit être recherchée avec soin ; tout document

qui pourra nous mettre sur la voie nous est précieux. Aussi faut-il être très reconnaissant à M. Pauty qui nous révèle deux iconostases, deux clôtures de bois conservées dans deux églises coptes du vieux Caire, l'église de Sitt Barbara et l'église d'Aboû Saïfaïn. Il les a replacées avec beaucoup de sagacité dans le développement général de l'art et a clairement dégagé les enseignements qu'elles comportent. La première surtout, qui est sensiblement contemporaine d'El-Hâkim, apparaît comme un monument de premier ordre, tant par sa valeur d'art que par son intérêt archéologique.

Percée en son milieu d'une porte à deux battants, elle est entièrement formée de petits panneaux rectangulaires encastrés dans un bâti de montants et de traverses. On compte trente-sept panneaux pour les parties latérales fixes, huit panneaux pour les deux battants qu'encadrent deux écoinçons. Panneaux et écoinçons présentent un riche décor sculpté d'entrelacs floraux enveloppant des figures d'hommes ou d'animaux isolés ou groupés.

La plupart de ces scènes, qui se répètent symétriquement de part et d'autre d'un axe, sont de caractère très mésopotamien. Le thème le plus fréquent est le combat d'animaux : félin monté sur un herbivore qu'il mord à la croupe ou à la gorge, faucon attaquant une gazelle. Une scène curieuse (pl. IX-1) combine deux thèmes également traditionnels mais peut-être d'origines différentes : un fauve mord la croupe d'une vache tournant la tête et tendant le cou vers le veau qui boit à sa mamelle. Les nécessités de la mise en page ont amené l'artiste à combiner les scènes. Un panneau en présente deux côte à côte, dont l'inspiration irânienne est évidente : un musicien assis, jambes croisées et coiffé d'un turban, joue du luth ; un roi assis et également enturbanné boit dans un gobelet ; deux acolytes à longues robes se tiennent debout près de chacun des deux personnages et l'éventent avec un chasse mouches. Irâniens aussi sont les fauconniers, les chasseurs à pied ou à cheval attaquant des fauves. Les animaux isolés, gazelles, lièvres, coqs, canards, griffons, appartiennent de même au vieux répertoire sassanite, dont les arts mineurs de l'Islâm, la sculpture sur bois comme la faïence, le bronze et les tissus, ont intégralement hérité. La justesse des attitudes, l'élégance des silhouettes, le caractère décoratif des détails intérieurs, attestent également la tradition dont ils sont issus. On ne saurait d'ailleurs en être surpris. Tout au long de l'histoire de l'art musulman et jusqu'aux provinces les plus

lointaines, la représentation des êtres animés apparaît comme un apport irânien.

Il n'est pas douteux au reste que les créateurs de ces iconostases aient été des Coptes. Comme le dit très justement Gaston Wiet, dans son introduction historique, « même sous le régime très tolérant des califes Fâtimides, nous ne concevons pas que des ouvriers musulmans aient contribué à enjoliver des églises chrétiennes ». Or, à s'en tenir aux représentations d'être animés, rien, ou bien peu de choses, ne porte la marque d'une inspiration chrétienne, ne rappelle le décor de Baouit ou de quelque autre monastère égyptien. Il n'en va pas absolument de même de la clôture d'Aboû Saïfaïn (fin du Xe-XIIe siècle). Des figures de saints, de silhouette lourde et de facture sommaire, suffiraient, à défaut des croix, pour apparenter ce second ensemble aux œuvres de l'art chrétien local.

Ce qui, dans l'iconostase de Sitt Barbara, relève de la tradition hellénistique et de la tradition chrétienne, égyptienne, syrienne ou byzantine, ce qui, dans le décor sur pierre de la mosquée d'El-Hâkim, se rattache à la même origine, c'est le décor floral, c'est le principe même de l'entrelacs, le développement des tiges en lanières souples et refendues par un sillon médian, c'est le double rinceau s'échappant d'un vase, et, à El-Hâkim, l'emploi systématique des galons de lignes brisées circonscrivant des figures polygonales.

Avec ce décor d'entrelacs végétal et géométrique, il semble bien que l'art musulman s'engage dans une voie nouvelle, ou plutôt qu'il retrouve la voie qui était déjà la sienne, à Mchatta, aux plafonds de la mosquée El-Aqçâ, au minbar de Kairouan. Il répudie les formules que l'art de Samarra lui avait imposées. Le décor mésopotamien d'Ibn Toûloûn n'apparaît plus en Egypte que comme un épisode, l'invasion fortuite d'une mode étrangère.

La clôture de Sitt Barbara nous laisse supposer que les Coptes furent pour beaucoup dans cette restauration. M. Pauty a très justement indiqué ce fait. Il le rattache à l'expansion que dut connaître l'art byzantin vers la même époque, sous les Macédoniens et les Comnènes, et pense que les Coptes étaient mieux que tous autres aptes à réintroduire et à développer un art issu de la tradition hellénistique. Cet art, ils l'ont assoupli, ils l'ont amalgamé avec les apports irâniens ; les figures animées l'attestent. L'œuvre complexe et pourtant d'une remarquable unité, dont ils enrichissaient l'église de Sitt Barbara, marque un moment décisif dans l'élaboration

de ce que nous sommes habitués à considérer comme l'art musulman. On doit se réjouir de la bonne fortune qui nous l'a conservée et savoir infiniment gré à l'érudit artiste qui nous l'a fait connaître.

Georges Marçais.

Edward G. Browne. — *La Médecine arabe.* Edition française mise à jour et annotée par le Dr H. P. J. Renaud, Paris. Librairie Coloniale et orientaliste Larose. 1933 (Bibliothèque de Culture et de Vulgarisation Nord-Africaine, dirigée par E. Lévi-Provençal).

L'ouvrage de Browne (Arabian Medicine), publié il y a un peu plus de dix ans, et dont le Dr. Renaud, Directeur d'Etudes d'histoire des Sciences à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, nous présente une traduction française, est un recueil de quatre conférences faites devant un public de médecins et d'étudiants. La première, traite de la genèse et du développement de la médecine arabe jusqu'au IXe siècle ; la seconde passe en revue les grands médecins qui ont fait la gloire de la civilisation musulmane, du IXe au XIe siècle ; la troisième examine un certain nombre de récits à sujets médicaux, des littératures arabe et persane, genre très populaire et qui témoigne de l'intérêt du public lettré pour la médecine ; la quatrième enfin étudie les manifestations de cette science à partir du XIIe siècle et analyse un traité d'ensemble type, par lequel on peut se rendre compte du système de la médecine arabe.

La valeur scientifique de ce petit livre, écrit par un orientaliste doublé d'un médecin, est bien connue, et son éloge n'est plus à faire. Il joint d'ailleurs au mérite d'être un précis très documenté et très sûr de l'histoire de la médecine arabe, celui d'être un agréable ouvrage de vulgarisation. La traduction rendra un grand service au public français, l'Histoire de la Médecine arabe du Dr Leclerc, d'ailleurs un peu vieillie, étant actuellement hors de prix et devenue introuvable.

Certains petits détails du texte de Browne ont été rectifiés (1), et les notes augmentées et mises à jour, tiennent compte des travaux les plus récents.

M. CANARD.

Henriette WILLETTE. — *Au Maroc. Villes et Paysages.* Paris, Fasquelle. s. d.

L'auteur s'est donné comme but de chercher et de trouver l'âme du Maroc. Et cette âme, paraît-il, se serait donnée. « C'est elle, nous dit la préface, qui frissonne et palpite, tour à tour timide ou passionnée, dans ce livre d'impressions éprouvées à plein cœur, j'écris « à pleine peau » par une voyageuse ardente et sensible. » Voici un échantillon de cet impressionnisme, p. 105 : « Marrakech, cité féline qui attire, retient et repousse l'étranger subjugué, endolori ! J'ai subi comme tant d'autres, ton charme équivoque, fait d'exubérance et de morbidesse, de mystère et de vie, de volupté et d'orgueil ». Heureux les voyageurs ardents et sensibles qui découvrent le Maroc !

M. CANARD.

Le Coran (Lecture par excellence), traduit par Ahmed Laïmèche, avocat, et B. Ben Daoud, interprète-capitaine. Paris, Paris, Geuthner, Oran, Heintz frères, s. d.

Quel que soit son but, il est certain qu'une traduction du Coran en français par des musulmans algériens est une nouveauté, et le signe, chez les traducteurs, d'une évolution profonde. C'est à ce titre qu'il convient de saluer celle-ci, car malheureusement, elle ne représente pas un progrès sur ses devancières.

(1) Signalons toutefois, p. 77, un synchronisme inexact : 1095, année de la naissance d'Usāma, dont l'ouvrage contient plusieurs anecdotes médicales, n'est pas l'année de la prise d'Antioche et de Jérusalem.— P. 114, la date de la fondation de l'hôpital de Qalā'ūn, 1285, est tombée à l'impression.

Les traductions françaises antérieures, si elles manquent parfois d'exactitude et de compréhension réelle du Livre sacré musulman, ont tout au moins le mérite d'être écrites dans un français correct et intelligible. Tel n'est pas le cas de celle-ci. Ce serait perdre son temps que de dresser la liste des maladresses d'expression, impropriétés, obscurités, incorrections, voire même trivialités, etc., qui y abondent. Nous nous bornerons à quelques exemples.

73, 1, p. 125, « insigne » est employé pour « infime » ; 83, 1, p. 334, les marchands qui ne remplissent pas entièrement la mesure (al muṭaffifūn) deviennent « les râcleurs » ! 44, 23, p. 278, les eaux de la Mer Rouge sont « écarquillées » !

Les auteurs affectent le mot français rare. « Burūj » est rendu par « astérismes ». Qui reconnaîtra, 5, 4, p. 60 dans « ce qui est sacrifié aux pelvans », le « mā ḏubiḥa 'alā'l nuṣubi » du texte ? J'avoue, à ma honte, que MM. Laïmèche et Ben Daoud n'ont appris ce que c'était un « pelvan ». Le mot est marqué d'une croix dans Littré ; il vient du bas-breton et signifie pierre dressée verticalement. Cela conviendrait admirablement pour les idoles antéislamiques, si le mot était un peu plus employé. Il ne faut pas vouloir être trop exact. Nous avons d'ailleurs « bétyles » à défaut de « pelvans ». Pourquoi 111, 5, p. 344, dire de la femme d'Abū Lahab qu'elle portera au cou une corde de zostère (fī jīdihā ḥablun min masadi) plutôt qu'une corde de filaments de palmier. « Zostère » est aussi marqué d'une croix par Littré et désigne une plante marine dont les feuilles donnaient une sorte de crin végétal. « Masad » signifie proprement quelque chose qui est tressé et peut désigner par conséquent des objets divers, d'où la glose ordinaire par « līf ». Aucune des interprétations données dans Ṭabarī, *Tafsīr*, 30, 220 ou *Lisān*, 4, 410, ne justifie la précision zostère.

La traduction gagnerait parfois à une connaissance un peu plus approfondie de l'histoire. « Li īlāfi Qurayšin, etc. » 106, 1, p. 343, devient : pour l'accoutumance de Qurays, accoutumance de migration d'hiver et d'été. D'abord il ne s'agit pas de migration, mais de caravane commerciale. Ensuite « īlāf » a un sens technique, que les commentateurs, d'ailleurs, ont l'air d'ignorer. Le mot désigne les laissez-passer et sauf-conduits commerciaux qu'octroyaient aux Qurayšites les souverains voisins, le roi de Perse et l'empereur de Byzance, tant pour leur territoire propre que pour celui des tribus arabes vassales. Hāšim aurait été le premier à conclure des accords de ce

genre, nécessités par l'état d'insécurité qu'entretenait la guerre entre les deux empires à la fin du VI[e] siècle. Le mot est nettement expliqué dans Mas'ūdī, *Prairies*, 3, 121, qui glose par « amn », et, dans Ṭabarī, 1, 1084, les synonymes « ḥabl, ʿiṣma » sont suffisamment clairs (cf. d'ailleurs Lammens, *La Mekke à la veille de l'hégire*, 32 sqq.).

Par dessus tout, le gros défaut de cette traduction est l'absence complète de notes et éclaircissements. Un texte sacré n'est pas quelque chose qui se comprenne d'emblée. Une traduction du Coran, surtout destinée au grand public, comme cela semble être le cas, ne se conçoit pas sans un minimum de notes, utilisant, sans inutile pédanterie, toutes les ressources de l'exégèse traditionnelle, je dirai même aussi de l'exégèse dogmatique, et les grands travaux des maîtres de l'islamologie européenne. Il faut mettre le lecteur à même de saisir et d'apprécier dans le détail, ce qui fait l'originalité puissante de l'islàm.

Cependant cette traduction a un grand mérite. Œuvre de musulmans convaincus, elle respire à chaque pas un enthousiasme ardent et sincère, qui évidemment manque aux traductions faites par des Européens. De là, une chaleur et une vigueur d'expression que les maladresses du style n'empêchent pas de sentir et de goûter et qui nous aide à mieux voir le vrai visage du Coran.

M. Canard.

Jules Tournier (Chanoine). — *La conquête religieuse de l'Algérie* (1830-1845), Paris (Plon), 1930, in-16, 266 pp., planches, 1 carte.

L'étude de M. le chanoine Tournier débute à la prise d'Alger et s'arrête à l'époque où l'anéantissement de la puissance d'Abd-el-Kader permet d'envisager à brève échéance la soumission totale et définitive du pays. Une introduction étendue rappelle toutefois les luttes séculaires des puissances chrétiennes contre les musulmans d'Afrique, les méfaits des corsaires barbaresques, la condition misérable des captifs, le rôle des religieux, rédempteurs ou missionnaires assurant le service religieux dans les « bagnes ». Abordant ensuite le

sujet même qu'il s'est proposé de traiter, l'auteur expose les débuts du culte catholique en Afrique et les « dispositions religieuses » de l'Algérie de 1830 à 1846. A l'hostilité des bureaux militaires et civils, à l'indifférence de la majorité des colons, il oppose les sympathies des officiers et des soldats et la déférence des indigènes à l'égard du clergé, surtout dans la province de Constantine. Peut-être montre-t-il à cet égard trop de confiance dans des témoignages tels que ceux de l'abbé Suchet, et exagère-t-il l'efficacité d'une propagande qu'il reproche à l'administration supérieure d'avoir systématiquement entravée. Il décrit ensuite l'organisation de la province ecclésiastique d'Alger et consacre plus de la moitié de son livre à l'activité pastorale du premier évêque, Mg[r] Dupuch. L'échange des prisonniers français obtenu grâce à l'initiative du prélat (1841) et la translation à Hippone des reliques de Saint-Augustin en sont les épisodes les plus marquants. Cet épiscopat, qui avait commencé sous les auspices les plus favorables, s'achève brusquement par la démission du titulaire. Eut-elle pour cause véritable les embarras financiers de Mgr. Dupuch, hors d'état de faire face à ses engagements, fut-elle uniquement due à l'imprévoyance d'un prélat animé d'un zèle apostolique, mais médiocrement doué pour les affaires ? L'auteur ne le croit pas. Il regarde l'évêque d'Alger comme la victime d'une administration, qui redoutait les excès d'un prosélytisme jugé dangereux. Le comte Guyot, directeur de l'intérieur fit preuve à son égard d'une animosité qui ne désarma pas et se manifesta par des tracasseries de toutes sortes. Bugeaud, de son côté, n'admettait pas que la mission spirituelle de l'évêque le mît à part des autres fonctionnaires et prétendait le considérer comme un simple chef de service. Sa correspondance ne laisse aucun doute à cet égard.

L'ouvrage de M. T. apporte donc une contribution utile à l'histoire de l'Algérie. On ne peut toutefois le consulter qu'avec précaution. Trop de noms propres sont défigurés : par exemple le cardinal Cisderos (au lieu de Cisneros) ; Quimpré, commandant la subdivision de Bône (au lieu de Guingret ; Guyon (au lieu de Guyot, directeur de l'intérieur ; pont de Mazagran (au lieu de pont de Mazafran). On s'étonnera de voir mentionner un *bey* de Tunis en 1504, alors que la ville était encore au pouvoir des Hafsides, et Kheireddin qualifié de commandant en chef de la marine turque, au moment où il entreprit son expédition de Tunis, alors que la dignité de « capitan pacha » ne lui fut conférée qu'à une date postérieure. — Présenter la

campagne de Valée contre Médéa (1840) comme la première où les Français aient abordé les contreforts de l'Atlas, c'est oublier les expéditions de Clauzel (1830 et 1836) et celle de Berthezène (1831). — Le siège de Mazagran eut lieu en 1840 et non en 1839. Certaines assertions, enfin, sont au moins contestables — Il est difficile d'admettre que « Louis-Philippe et son gouvernement ne voulaient de l'Afrique que pour y parquer l'armée dont ils ne voulaient pas en Europe » (p. 86). Une des causes les plus puissantes des hésitations de la politique française en Afrique ne fut-elle pas au contraire la crainte d'immobiliser en ce pays des effectifs trop considérables et de mettre ainsi la France en état d'infériorité en cas de complications européennes. L'auteur aurait aussi, pensons-nous, quelque peine à justifier l'affirmation que de nombreux Français, Italiens, Espagnols, Allemands, Polonais pris et retenus en esclavage par les Turcs avant la conquête et depuis par les Arabes, s'étaient fait musulmans. « Ce qui devenait monstrueux, ajoute-t-il, est que ces renégats étaient en honneur auprès des autorités; on leur confiait souvent des emplois très importants dans l'administration de la Colonie ». Les deux ou trois noms cités par M. T. n'autorisent pas une généralisation de ce genre.

Georges Yver.

Pons (Mgr. A.), protonotaire apostolique. — *La nouvelle Eglise d'Afrique ou le catholicisme en Algérie, en Tunisie et au Maroc depuis* 1830. Tunis, Libraire Louis Namar, 1930, in-8°, 340 pp.-planches.

L'établissement de la domination française en Algérie d'abord, puis en Tunisie et au Maroc a ouvert au christianisme un champ d'action qui lui était fermé depuis onze siècles et déterminé la constitution d'une nouvelle église dont le domaine est aujourd'hui plus vaste que n'avait jamais été celui de l'ancienne. Cette restauration du catholicisme, dont les progrès ont accompagné ceux de l'organisation politique et du peuplement européen, n'a pas toujours attiré et retenu, comme il conviendrait, l'attention des historiens. La commémoration

de l'expédition d'Alger offrait à Mgr Pons, l'occasion de mettre en lumière cet aspect particulier de l'œuvre française en Afrique. Il a donc entrepris d'esquisser à grands traits, sans négliger pourtant les détails caractéristiques, les vicissitudes de l'Eglise nord-africaine. Il en montre les débuts difficiles contrariés par l'état de guerre, le manque de ressources, l'hostilité sourde ou déclarée des autorités militaires ou civiles, le développement plus rapide après l'achèvement de la pacification, enfin l'épanouissement actuel dont témoignent la multiplicité et la diversité des œuvres religieuses.

La majeure partie de l'ouvrage est consacrée à l'Algérie ; où la création de l'évêché d'Alger (1838) marque le début de l'organisation ecclésiastique que complètent, en 1866, l'érection de ce siège en archevêché et la création des évêchés d'Oran et de Constantine. L'auteur passe en revue l'histoire de chaque diocèse ; il en signale les événements les plus importants, le rôle des prélats qui les ont successivement dirigés. Il insiste en particulier sur Mgr Dupuch, dont la fin lamentable ne saurait faire oublier le zèle apostolique, sur Mgr Pavy, et surtout sur le cardinal Lavigerie dont l'activité déborde les limites de l'Algérie, s'exerce dans tous les domaines, y compris celui de la politique, et qui, en dépit des critiques parfois justifiées, dont il a pu être l'objet, apparaît comme un des meilleurs serviteurs de la France en Afrique. L'Eglise de Carthage lui doit d'avoir été relevée de ses ruines, en même temps que le protectorat, dont il avait contribué à préparer l'établissement, assurait la prépondérance française dans la Régence : tâche d'autant plus délicate, qu'il importait, tout en donnant satisfaction aux besoins religieux d'une population cosmopolite, d'évincer les éléments dangereux pour la puissance protectrice.

Si l'organisation religieuse de l'Algérie et de la Tunisie peut être considérée comme à peu près achevée, il n'en est pas de même de celle du Maroc, réduit encore à l'état de pays de mission sous l'autorité d'un vicaire apostolique. Aussi, l'auteur est-il assez bref sur cette partie de son sujet. Cependant les quelques pages où il esquisse l'œuvre accomplie depuis l'établissement du Protectorat sont nourries d'indications précises et permettent d'apprécier à leur juste valeur les résultats obtenus dans une période en somme très courte et souvent tourmentée.

En dépit du caractère apologétique inévitable dans un ouvrage de ce genre, Mgr Pons, s'est efforcé de conserver l'impar-

tialité et la modération qu'on est en droit d'exiger d'un historien. La possibilité qu'il a eue d'utiliser une masse considérable de documents inaccessibles aux profanes (archives archiépiscopales, archives des communautés religieuses, correspondances privées, etc.), donne d'autre part à son livre un prix indiscutable. Il est seulement regrettable que l'ouvrage ne soit pas complété par un index qui en rendrait la consultation plus aisée et par une carte « ecclésiastique » dont l'auteur avait tous les éléments à sa disposition.

Des inexactitudes ou des erreurs déparent aussi un travail, par ailleurs fort utile : noms propres défigurés (Baudricour pour Baudicour, Botmilieu pour Bomiliau) et dates inexactes. La bulle érigeant l'évêché d'Alger est de 1838 et non de 1837. L'invasion de la Mitidja par les partisans d'Abd-el-Kader eut lieu en 1839 et non en 1847. Haëdo, captif à Alger, de 1578 à 1581, n'a pu être témoin du supplice de Geronimo en 1569.

Les demandes de décorations à l'occasion du choléra de 1849 ne pouvaient pas être adressées à Louis-Philippe. La commission internationale de la dette tunisienne a été instituée en 1869, non en 1876, sous le règne de Mohammed es-Saddok et non sous celui d'Ahmed-bey. Abd el-Kader est indûment appelé madhi, titre qu'il n'a jamais pris.

Georges Yver.

Une mission tunisienne à Paris en 1743 — racontée par De Fiennes fils, secrétaire-interprète du Roi. — Relation inédite publiée par Pierre Grandchamp. Tunis, Imprimerie J. Aloccio, 1931, 66 p. in-8°.

Chargés de remettre au roi de France une lettre du bey de Tunis Ali, les deux ambassadeurs Ali Agha et Mehemet Khodja, séjournèrent en France du 6 avril au 7 juillet 1743. Reçus par le ministre Maurepas le 10 mai et par le roi le 18, ils passèrent la majeure partie de leur temps à visiter Paris. L'interprète de Fiennes chargé de les accompagner et de les

divertir rapporte par le menu leurs faits et gestes, avec le souci évident de ne rien écrire qui ne soit à l'éloge du gouvernement. Sa relation n'ajoute rien à ce que nous savons des relations franco-tunisiennes à cette époque, mais elle nous renseigne et parfois de façon amusante sur le protocole en usage pour les ambassadeurs exotiques. M. Grandchamp l'a enrichie de notes abondantes et précises ; il a pris soin aussi de la compléter par 30 documents relatifs à cette ambassade, les uns tirés du recueil de Plantet (*Correspondance des beys de Tunis*), les autres inédits et provenant de la Marine ou des Archives de la 3[e] région maritime.

Georges Yver.

CHRONIQUE

NECROLOGIE.

Charles-Albert JOLY est mort à Guelma en novembre 1933, dans sa soixante-quatorzième année. Son activité s'est exercée dans bien des domaines : nous n'avons à parler ici que de sa contribution aux études archéologiques. A ces études, il a rendu de grands services, en collaboration soit avec M. Ballu, soit avec Stéphane Gsell, et en accord avec le recteur Ardaillon, à qui le liait une étroite amitié. Il fut longtemps chargé de la conservation et de l'inspection des monuments historiques dans la région de Guelma : il fit des fouilles à Guelma même, et prit l'initiative de la restauration du théâtre ; il dégagea, près d'Héliopolis, la jolie piscine de Hammam Berda ; surtout il dirigea, de 1903 à 1921, les fructueuses fouilles d'Announa, de Khamissa et de Mdaourouch. La plupart des sculptures et des menus objets provenant de ces différents chantiers furent réunis par ses soins au Musée Municipal de Guelma, qu'il créa et dont il fut le premier conservateur (à partir de 1904).

Ingénieur des arts et manufactures, Ch.-A. Joly était un excellent dessinateur. Les belles monographies de *Khamissa*, *Mdaourouch*, *Announa* (1914-1922) sont signées de lui en même temps que de Gsell : le texte est de Gsell, les plans et vues sont de Joly. Il publia en outre, en 1915 (Paris, Leroux, sous le timbre du Gouvernement Général de l'Algérie), un *Choix de mosaïques romaines d'Algérie* où les meilleures mosaïques de Khamissa sont reproduites, d'après ses relevés, en dix planches en couleurs. D'autres fascicules devaient suivre ce premier album ; la difficulté des temps n'a pas permis de les réaliser.

Aussi longtemps qu'il fut maire de Guelma et délégué

financier, il fit profiter de son activité et de son influence les antiquités algériennes. Il appartint pendant plusieurs années à la Commission des monuments historiques de l'Algérie, et ses avis y étaient très écoutés. Tous les archéologues qui, passant par Guelma, ont eu recours à ses conseils et à ses bons offices, gardent le souvenir reconnaissant de son cordial accueil et de son obligeance. Nos regrets sincères vont à l'homme en même temps qu'au travailleur.

A L'INSTITUT.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné la médaille Paul Blanchet pour 1933 à M. Rodary, Inspecteur des Eaux et Forêts à Souk-Ahras.

Placé par ses fonctions au cœur d'un district particulièrement riche en antiquités libyques, M. Rodary a mis à profit les occasions qui lui étaient offertes de parcourir les forêts de la région de Souk-Ahras, pour rechercher des inscriptions. Il a découvert en peu de mois un grand nombre de textes libyques inédits, provenant parfois de véritables nécropoles.

Le Corpus des Inscriptions Libyques que prépare M. l'Abbé Chabot, Membre de l'Institut, a reçu, grâce à l'activité et au zèle de M. Rodary, un accroissement fort appréciable.

QUELQUES APERÇUS SUR L'OPINION ANTICOLONIALE EN FRANCE depuis le XVIIIe Siècle

---

Parmi les domaines si variés de l'histoire, il en est peu qui prêtent à des discussions aussi passionnées que le domaine colonial, d'un intérêt toujours actuel, peu également où l'esprit de parti soumette à plus délicate épreuve l'impartialité de l'érudit. Pendant longtemps, en France, l'idée coloniale est demeurée profondément impopulaire. En dehors de milieux restreints, tels les milieux maritimes, ou de penseurs isolés, la partie éclairée de l'opinion publique ne discutait guère de l'expansion d'outre-mer que pour la dénigrer. Une mode ? sans doute. Mais aussi un état d'esprit qui a lourdement pesé sur nos destinées coloniales. De l'hostilité qui s'est manifestée à l'égard de la colonisation, prise en bloc ou en partie, nous nous proposons de relever quelques témoignages caractéristiques. N'oublions pas toutefois que la littérature anticoloniale est abondante, mais dispersée à travers des Gazettes et des Pamphlets qui n'ont pas encore été l'objet de dépouillements suffisamment minutieux et complets. Elle est donc mal connue. Aussi cette étude ne dépasse-t-elle pas le cadre d'une simple notice.



Ce n'est guère qu'à partir du XVIIIe siècle que l'opinion anticoloniale se manifeste avec ampleur et indépen-

dance. Elle prend dès lors des formes diverses, parallèlement aux vicissitudes de notre expansion. Tantôt elle discute les principes mêmes et les méthodes de toute colonisation. Tantôt elle attaque celle-ci du point de vue exclusivement français pour son inopportunité et ses dangers. Tantôt enfin elle s'en prend aux résultats acquis.

Jamais ces trois formes de critiques n'ont été exprimées de façon à la fois plus vive et plus cohérente que dans la seconde moitié du règne de Louis XV. Il s'est alors constitué, en rapport avec le mouvement des idées, une « doctrine anticoloniale », — le terme ne nous semble pas trop fort — qui n'a pas fait l'objet d'exposés d'ensemble, mais dont les éléments sont épars à travers les œuvres des écrivains du XVIII[e] siècle (1). La littérature philosophique de l'époque, où l'on est convenu de retrouver l'expression moyenne de l'opinion du XVIII[e] siècle, fait sans doute une large part à l'exotisme, mais c'est pour n'en retenir, quoiqu'on en ait dit, que les à-côtés et les détails pittoresques et pour y découvrir un champ à anecdotes ou à déclamations parfois paradoxales. Le plus souvent, elle attaque la colonisation dans ses principes, dans ses méthodes, dans ses résultats.

C'est qu'elle lui semble à tout le moins inutile. « Il reste beaucoup à découvrir pour notre vaine curiosité, écrit Voltaire, mais si l'on s'en tient à l'utile on n'a que trop découvert (2) ». Et puis, en second lieu, n'est-elle pas contraire au droit des gens ? C'est en par-

(1) Nous ne relèverons ici que les jugements les plus caractéristiques des grands écrivains français du XVIII[e] siècle sur les principaux problèmes coloniaux. Pour les publications de détail, on peut consulter encore avec fruit l'ouvrage de Léon Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, Paris, 1891.

(2) *Essai sur les mœurs*, chap. 146. Cf. aussi *Fragments sur l'Inde, art. I. Tableau historique du commerce de l'Inde*. Cf. enfin Montesquieu, *Pensées diverses, Variétés* : « Sur les nouvelles découvertes nous avons été bien loin pour des hommes ».

ticulier la pensée de Diderot, qui fait dire à un Tahitien s'adressant à un Européen débarqué dans son île :

« Orou... dis-nous ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : « Ce pays est à nous ». Ce pays est à toi ! Et pourquoi ? Parce que tu y a mis le pied ? Si un Taïtien débarquait un jour sur vos côtes et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : « Ce pays appartient aux habitants de Taïti, que penserais-tu ? » (1).

L'opinion de Voltaire est identique : « Si la philosophie et la justice se mêlaient des querelles des hommes, elles leur feraient dire que les Français et les Anglais se disputent un territoire (l'Acadie) sur lequel ils n'avaient aucun droit (2) ». On sait enfin que Rousseau condamne implicitement pour le même motif la colonisation (3).

Par ailleurs, ne viole-t-elle pas les lois naturelles ? D'abord parce qu'elle conduit à l'assimilation politique. « C'est la folie des conquérants de vouloir donner à tous les peuples leurs lois et leurs coutumes (4) ». Ensuite parce qu'elle entraîne l'assujettissement économique et social. Contre le premier, imposé par les idées mercantilistes et par le système de l'exclusif qui réservent à la métropole, par l'intermédiaire des Compagnies privilégiées, le monopole du commerce colonial, protestent surtout les physiocrates. Tous combattent les Compagnies. La plupart réclament la liberté commerciale (5). Mais, à cet égard les philosophes sont moins formels.

(1) Supplément au voyage de Bougainville, II, *Les Adieux du Vieillard*.

(2) *Précis du règne de Louis XV*, chap. 31. — Cf. aussi *Essai sur les mœurs*, chap. 152.

(3) Voy. surtout le *Contrat social* et le *Discours sur l'inégalité*.

(4) Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XXVI, chap. 22.

(5) A. Labrouquère, *Les idées coloniales des physiocrates*. Paris, 1927. — H. Sée, *Les économistes et la question coloniale au XVIII[e] siècle* (*Rev. d'hist. des Col. fr.* 1929, p. 380-392).

Montesquieu défend et le pacte colonial et parfois aussi les méthodes d'exploitation par les Compagnies (1).

En revanche, les penseurs de l'époque sont d'accord pour condamner l'assujettissement social, c'est-à-dire l'esclavage, et pour renouveler contre lui les attaques des humanistes de la Renaissance. Opposition qui est bien dans notre tradition et qui fait honneur à l'esprit français. C'est Montesquieu qui, au XVIIIe siècle, a traité le débat avec la plus grande ampleur et ouvert ainsi la voie aux discussions les plus passionnées. Non sans prudence d'ailleurs. Sans doute déclare-t-il que du point de vue moral, un tel assujettissement ne profite ni au maître ni à l'esclave (2), et proteste-t-il contre la théorie antique de l'esclavage (3). Mais il n'en admet pas moins celui-ci pour certains pays (4), à condition qu'il soit fondé « sur la nature des choses », en d'autres termes « sur une raison naturelle » qu'il estime d'ailleurs injuste (5). Il énumère avec une ironie cinglante les prétextes qu'il invoquerait s'il avait à soutenir le droit des nations civilisées à réduire les noirs à l'esclavage :

« Le sucre serait trop cher si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs des pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'idée que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir... De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains (6) ». Montesquieu demande aux lois civiles non l'abolition de l'esclavage mais la suppression de ses abus et de ses dangers.

(1) Cf. ci-dessous, p. 390-391.
(2) *Esprit des Lois*, XV, 1.
(3) *Esprit des Lois*, XV, 2.
(4) *Esprit des Lois*, XV, 8,
(5) *Esprit des Lois*, XV, 6 et 7.
(6) *Esprit des Lois*, XV, 5.

C'est contre ces mêmes abus que, tout en louant Montesquieu de s'être opposé, au nom de la raison et de l'humanité, à toutes les servitudes : celle des eunuques, celle de la glèbe, celle des « esclaves des moines » (1) proteste aussi Voltaire. Voici, par exemple, ce qu'il fait dire à un nègre de la Guyane hollandaise :

« On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement une fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries et que la meule nous attrape le doigt on nous coupe la main. Quand nous voulons nous enfuir on nous coupe la jambe... C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe (2). » Et ailleurs : « Il y a trente ans on avait un beau nègre pour cinquante livres. C'est à peu près cinq fois moins qu'un bœuf gras. Nous leur disons qu'ils sont des hommes comme nous... et ensuite on les fait travailler comme des bêtes de somme. On comptait en 1757 dans la Saint-Domingue française environ trente mille personnes et cent mille esclaves nègres ou mulâtres qui travaillaient aux sucreries et qui abrègent leur vie pour flatter nos appétits nouveaux (3) ».

Rousseau est à la fois plus précis et plus formel dans sa condamnation du principe même de l'esclavage : « Un homme ne peut ni se vendre ni se donner... Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, à ses devoirs, ce qui est incompatible avec la nature de l'homme... De quelque côté qu'on l'examine, le droit de l'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime mais parce qu'il est absurde (4) ».

Ces écrivains ne considèrent guère, toutefois, la ques-

(1) *Commentaire sur l'Esprit des Lois, Esclavage.*
(2) *Candide*, chap. 19.
(3) *Essai sur les mœurs*, chap. 152. Voy. en outre le *Dictionnaire philosophique*, section II, *Esclaves*, et les *Voyages de Scarmentado.*
(4) *Discours sur l'inégalité.* Cf. aussi l'*Encyclopédie*, art. *Esclavage.*

tion de l'esclavage qu'à travers leurs spéculations philosophiques. Ils ne proposent aucune solution pratique. Par contre des hommes politiques comme Turgot (1), des historiens comme l'abbé Raynal et le pasteur Schwartz, préconisent soit des méthodes d'amélioration du sort des esclaves soit, plutôt, leur affranchissement progressif.

Enfin, dernière cause de l'hostilité des philosophes, les effets de la colonisation ne prouvent-ils pas qu'elle est dangereuse et pour les nations colonisatrices et pour les peuples colonisés ? Pour les nations colonisatrices d'abord, car elle les dépeuple et les affaiblit. A l'époque du système de Law, l'avocat Marais écrit dans ses Mémoires : « On a publié une petite feuille contenant une relation du Mississipi où l'on en parle comme du Paradis terrestre. Il semble qu'on veuille faire sortir tous les Français de leur pays pour aller là... Quel dessein de dépeupler un royaume florissant pour peupler un désert ! (2). » C'est sur quoi insiste également Montesquieu, qui voit dans la colonisation l'une des causes essentielles de la dépopulation de l'Europe depuis l'époque romaine :

« L'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir les pays d'où on les tire sans peupler ceux où on les envoie. Il faut que les hommes restent où ils sont... Les princes ne doivent pas songer à repeupler de grands pays par des colonies... Quand ces colonies réussiraient, au lieu d'augmenter la puissance, elles ne feraient que la partager... On peut comparer les Empires à un arbre dont les branches trop étendues ôtent tout le suc du tronc et ne servent qu'à faire de l'ombrage (3) ». Et Montesquieu

(1) Turgot fait valoir pour demander l'affranchissement des esclaves une raison politique : « Le grand nombre d'esclaves noirs... est incompatible avec une bonne constitution politique et tend à former deux nations dans le même état ». (*Œuvres*, éd. Daire, II, 809). Un économiste, le Marquis de Mirabeau, pense aussi que les esclaves noirs réussiront à secouer leur joug.

(2) L. Deschamps. *Ouvr. cité*, p. 302.

(3) *Lettres Persanes*, n° 121.

donne en exemple pour « corriger les princes de la fureur des conquêtes lointaines » les résultats désastreux pour l'Espagne de la colonisation américaine.

Voltaire écrit dans le même sens : « Il n'est guère dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent les nôtres, dont il est très difficile d'apprendre la langue et impossible de la bien parler (1) ». Et d'ailleurs, argument qui ne sera pas perdu, les Français ne sont pas colonisateurs ! Bernardin de Saint-Pierre lui-même émet cette réflexion : « Je croirai avoir rendu service à ma patrie si j'empêche un seul homme d'en sortir (2) ».

En outre, et ce sont ici principalement les arguments physiocratiques, la colonisation fait négliger aux pays européens qui l'entreprennent leur véritable source de richesses, l'agriculture, en les obligeant à engloutir des capitaux considérables pour augmenter leur puissance militaire, source de conflits armés (3).

L'expansion outre-mer provoque ainsi entre les nations européennes des guerres ruineuses. Voltaire la rend responsable de la plupart des guerres européennes des XVIe et XVIIe siècles. « Une légère querelle entre la France et l'Angleterre pour quelques terrains sauvages vers l'Acadie inspira une nouvelle politique à tous les souverains d'Europe (4)... La complication des intérêts est venue au point qu'un coup de canon tiré en Amérique peut être le signal de l'embrasement de l'Europe (5)... Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement

(1) *Fragments sur l'Inde*, art. 1. — Il est vrai qu'ici Voltaire fait allusion au Canada. Le climat et les productions de la Louisiane lui inspirent de toutes autres réflexions. Voyez ci-dessous p. 389-390.

(2) *Voyage en Ile de France*, Préface.

(3) Cf. également ci-dessous, p. 387-389, les arguments de Voltaire contre la colonisation canadienne.

(4) *Précis du règne de Louis XV*, chap. 31 et 35.

(5) *Essai sur les mœurs*, chap. 151.

sur cette même terre (l'Inde) où nous n'allons chercher que de l'argent et où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire (1) ». Voltaire regrette que des Européens se combattent pour la conquête de territoires coloniaux, qu'ils transportent en Amérique ou en Asie leurs querelles nationales et qu'à celles-ci ils fassent participer les indigènes.

Rien d'étonnant, dès lors, si la colonisation, dangereuse pour les nations colonisatrices, est plus nuisible encore pour les peuples colonisés.

Elle entraîne en effet leur extermination progressive. Montesquieu, reprenant ses attaques contre les méthodes espagnoles, tend à généraliser les mauvais effets de la colonisation moderne qu'il compare, en la rabaissant, à la colonisation romaine (2). « Il n'y a rien de si extravagant, écrit-il, que de faire périr un nombre innombrable d'hommes pour tirer du fond de la terre l'or et l'argent (3) ». Ainsi l'expansion moderne est un mal plutôt qu'un bienfait. Elle ne remplit pas son objet : car le droit de conquête est un « droit nécessaire, légitime et malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la nature humaine (4) ».

Voltaire écrit, de même, sur la colonisation européenne en Amérique : « Nos peuples européens ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster et l'arroser de sang (5) ». Et sur l'Inde : « Les Indiens auraient été les peuples du monde les plus heureux, s'ils avaient pu demeurer inconnus aux Tartares et à nous... Nous avons désolé leur pays (6) ».

(1) *Fragments sur l'Inde*, art. 1.

(2) *Considérations*, chap. 6 ; *Esprit des Lois*, X, 4 ; XV, 4 ; XIII, 7 ; XXVI, 22.

(3) *Lettres Persanes*, N° 118.

(4) *Esprit des Lois*, X, 4.

(5) *Fragments sur l'Inde*, art. 1.

(6) *Précis du règne de Louis XV*, Chap. 29.

Lors même qu'elle ne les extermine pas, la colonisation n'apporte nullement aux peuples indigènes une civilisation supérieure. En réalité, elle les corrompt, eux dont « l'état sauvage est la véritable jeunesse du monde (1) ».

Diderot met dans la bouche d'un Tahitien s'adressant à un Européen les paroles suivantes : « Ecarte promptement ton vaisseau de notre rive. Nous sommes innocents, nous sommes heureux et tu ne peux que nuire à notre bonheur... Laisse-nous nos mœurs, elles sont plus sages et plus honnêtes que les tiennes. Nous ne voulons point troquer ce que tu appelles notre ignorance contre tes inutiles lumières (2) ».

En somme, le « phénomène colonial » est en contradiction avec les théories générales des penseurs du XVIII[e] siècle. Il repose sur la conquête : or les philosophes et les économistes sont pour la plupart des pacifistes dont l'hostilité à l'égard des colonies découle en partie de leur haine de la guerre. Il impose l'asservissement des indigènes et une exploitation commerciale exclusive : or ces mêmes adversaires défendent les idées d'humanité et de liberté. Il semblerait donc logique qu'en conclusion de leurs attaques les penseurs de l'époque réclamassent l'abandon des possessions d'outre-mer. Et pourtant, parmi les philosophes, seul Rousseau est formel. Encore reste-t-il cantonné dans des abstractions. Par contre, au nom des théories économiques qu'ils défendent, certains économistes n'hésitent pas, surtout après la guerre d'Amérique, à considérer l'abandon des colonies, quelles qu'elles

(1) *Discours sur l'inégalité*, 2[e] *partie*. On connaît les idées de Rousseau sur le « bon sauvage ». Voy. le *Contrat social*, la *Préface de Narcisse* ou l'*Amant de lui-même*, les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*. Ce ne sont pas là des théories nouvelles. Il faut en rechercher l'origine dans la littérature « utopique » du XVI[e] siècle.

(2) Diderot. *Supplément au voyage de Bougainville*, II, *Les Adieux du Vieillard*.

soient, comme une mesure salutaire. Turgot écrit dès 1770, donc avant même la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, à un correspondant anglais, Tuckner : « Je vois avec joie, comme citoyen du monde, s'approcher un événement qui, plus que tous les livres des philosophes, dissipera le fantôme de la jalousie du commerce. Je parle de la séparation de vos colonies d'avec la métropole, qui sera bientôt suivie de celle de toute l'Amérique d'avec l'Europe. C'est alors que la découverte de cette partie du monde nous deviendra véritablement utile (1) ». L'abbé Raynal, l'un des adversaires les plus décidés de la colonisation, considère comme un bienfait pour la France la perte de l'Inde et du Canada. Un économiste anglais qui a eu en France une profonde influence, Arthur Young, pense même que la France gagnerait à abandonner Saint-Domingue, comme l'Espagne le Pérou, et l'Angleterre le Bengale. Les « îles sucrières » sont des obstacles à la prospérité aussi bien de la France que de l'Angleterre. « Il serait bien que tous les pays ouvrissent leurs colonies à toute la terre sur des principes de liberté et de libéralité ; il serait même encore mieux de faire un pas de plus, et de ne plus avoir de colonies (3) ».

Ce sont là, en somme, des exemples isolés. La plupart des philosophes et des économistes sont beaucoup moins intransigeants. C'est qu'il existe divers types de colonies entre lesquelles ils savent nuancer leurs critiques : d'une part colonies de peuplement, entre autres le Canada, peu prospères car insuffisamment habitées et mal exploitées, qui ne répondent pas à l'« idéal » colonial des hommes

(1) *Œuvres*, éd. Schelle, t. III, cité par H. Sée, *Les économistes et la question coloniale au XVIIIe siècle* (*R. H. d. col. fr.* 1929, p. 389).

(2) *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. — Genève, Pellet, 1783.

(3) H. Sée, *art. cité*, p. 391.

du XVIIIe siècle, régions d'avenir non de présent ; d'autre part colonies de plantations, telles les Antilles, régions en plein rapport, dont les richesses et le commerce qui en découlent fournissent à la métropole le meilleur de son activité économique : colonies-types par excellence de l'Ancien Régime.

A l'égard des colonies de peuplement, la réprobation est le plus souvent totale, surtout quand il s'agit du Canada. L'opinion de Voltaire, si caractéristique, s'est exprimée sous une forme souvent paradoxale qui a prêté à de nombreuses controverses. Dans les parties les plus différentes de son œuvre, il ne manque jamais, à chaque fois que s'en présente l'occasion, de dénigrer le Canada :

Soit qu'il relate sur le ton d'une spirituelle moquerie, nuancée de dédain, les origines de l'établissement des Français dans cette région : « Deux ou trois marchands de Normandie, sur la légère espérance d'un petit commerce de pelleteries, équipèrent quelques vaisseaux et établirent une colonie dans le Canada... (1) » ;

Soit qu'il déplore en quelques boutades féroces les conditions géographiques de son sol et de son climat et qu'il nous donne dans sa *Correspondance*, lors des défaites coloniales de la guerre de Sept ans et de la perte des colonies en 1763, une « chronique » particulièrement détaillée et vivante de ses impressions. Il voit dans le Canada « un pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des Barbares, des ours et des castors (2) », « un immense et misérable pays (3) », « le plus détestable pays du Nord (4) », « une région de quinze cents lieues dont les trois quarts sont des déserts

(1) *Essai sur les mœurs*, chap. 151.

(2) *Ibidem*.

(3) *Fragments sur l'Inde*, art. 1.

(4) *Lettre du 1er novembre 1760 à M. le Comte d'Argental*. *Correspondance*, N° 4320.

glacés (1) ». Il s'indigne que la France et l'Angleterre se fassent la guerre « pour quelques arpents de neige vers le Canada (2) ». Il plaint « ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent à propos de quelques arpents de glace en Canada (3) ».

A ces attaques de Voltaire, il est possible de trouver plusieurs raisons. D'abord des raisons d'intérêt général, exprimées en pleine guerre de Sept Ans, à une époque où l'on considérait le Canada comme pratiquement perdu. De cet abandon, Voltaire ne manifeste aucun regret rétrospectif. S'il multiplie les qualificatifs méprisants, c'est moins sans doute par méconnaissance géographique du Canada que parce qu'il le considère, avec la plupart de ses contemporains, comme une région improductive, c'est-à-dire impropre à la colonisation de plantation. Le Canada a coûté très cher à l'Etat et ne lui a rapporté que très peu (4). L'argent dépensé pour le mettre en valeur aurait été mieux employé au développement de l'agriculture française. « Si la dixième partie de l'argent englouti dans cette colonie avait été employé à défricher nos terres incultes en France, on aurait fait un gain considérable, mais on avait voulu soutenir le Canada et on a perdu cent années de peine avec tout l'argent prodigué sans retour (5) ». Et puis, raison politique, la supériorité maritime et coloniale des Anglais est incontestable. Il était donc vain et de l'exploiter et de le défendre (6). Les seules dépenses de la guerre « pour conserver

(1) *Précis du règne de Louis XV*, chap. 23.

(2) *Candide*, chap. 23.

(3) *Lettre du 27 mars 1757 à M. de Moncrif.* — *Correspondance* N° 3343.

(4) *Fragments sur l'Inde*, art. 1. — *Précis du règne de Louis XV*, chap. 35.

(5) *Précis du règne de Louis XV*, chap. 35. Cf. en outre ci-dessus, p. 8.

(6) Cf. aussi *Lettre du 1er novembre 1760 à M. le Comte d'Argental. Correspondance* N° 4320.

ces pays coûtaient plus qu'ils ne vaudront jamais (1) ». Il est inutile, maintenant qu'il est perdu, de tenter de le reprendre. « Si j'osais, écrit-il à Chauvelin, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de France. Si vous le perdez, vous ne perdez presque rien ; si vous voulez qu'on vous le rende, on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliation (2) ». Sur ces mobiles d'intérêt général viennent se greffer des raisons personnelles. Le Canada n'est-il pas en effet en quelque sorte l'œuvre des Jésuites détestés ? Et puis, dans un autre ordre d'idées, le gouvernement n'aurait-il pas mieux fait de consacrer tous ses efforts à une exploitation de la Louisiane susceptible de rapporter rapidement de gros dividendes. Les termes qu'il emploie à ce sujet ne laissent aucun doute. « Vous devriez bien inspirer à M. le duc de Choiseul, écrit-il au comte d'Argental, mon goût pour la Louisiane. Je n'ai jamais conçu comment on a pu choisir le plus détestable pays du Nord... et qu'on ait abandonné le plus beau climat de la terre, dont on peut tirer du tabac, de la soie, de l'indigo, mille denrées utiles, et faire encore un commerce plus utile avec le Mexique... Si j'étais jeune, si je me portais bien, si je n'avais pas bâti Ferney, j'irais m'établir à la Louisiane (3) ». Ou encore : « Je voudrais que le Canada fût au fond de la mer Glaciale, même avec les révérends pères Jésuites de Québec, et que nous fussions occupés à la Louisiane à planter du cacao, de l'indigo, du tabac et du mûrier (4) ». Or Voltaire était précisément actionnaire de [illegible] Compagnie des Indes... Chacun sait qu'il apportait

(1) *Essai [illegible] mœurs*, chap. 151.

(2) *Lettre du 3 octobre 1760 à M. le Marquis de Chauvelin. Correspondance*, N° 4284.

(3) *Lettre citée. Correspondance*, N° 4320.

(4) *Lettre du 5 mai 1758 à Monsieur Tronchin, de Lyon. Correspondance*, N° 3601.

à la gestion de sa fortune le plus grand soin et qu'il était spéculateur averti.

En somme, exception faite pour Rousseau, l'opinion anticoloniale de nombreux penseurs du XVIII[e] siècle ne relève pas nécessairement d'un système d'idées préconçues. Leur philosophie ne vit pas toujours dans l'abstrait au-dessus des réalités contemporaines. En d'autres termes, ils sont en même temps que des idéalistes de bons observateurs de leur époque. Ils reconnaissent les gros avantages commerciaux que retire la métropole de ses possessions tropicales grâce au système de l'exclusif et ils savent que la prospérité de ces possessions repose essentiellement sur l'esclavage. Voilà pourquoi leurs affirmations de principes sont très différentes des observations qu'ils expriment en présence des réalités et pourquoi encore il est facile de relever à travers leurs œuvres des contradictions flagrantes (1). En fait ils admettent les colonies d'exploitation. Lemercier de la Rivière en France et Adam Smith en Angleterre ne s'en

(1) Mettez par exemple en parallèle, d'une part, le plaidoyer de Voltaire en faveur de la Louisiane, dont il prône les cultures de tabac et de cacao (Cf. *Les lettres précédemment citées à d'Argental et à Tronchin*) et, d'autre part, sa réprobation, dans le passage suivant, de toute colonisation, même de plantation (*Fragments sur l'Inde*, art. I) : « C'est pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres et des autres grandes villes plus d'épiceries qu'on en connaissait autrefois aux tables des princes ; c'est pour charger de simples citoyennes de plus de diamants que les reines n'en portaient à leur sacre ; c'est pour injecter continuellement ses narines d'une poudre dégoûtante pour s'abreuver par fantaisie de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères, qu'il s'est fait un commerce immense toujours désavantageux aux trois quarts de l'Europe ». Remarquons toutefois qu'en général Voltaire ne déteste pas le paradoxe et les effets de style. Son esprit satirique trouve à s'exercer dans tous les domaines de la pensée. La Louisiane elle-même lui a inspiré parfois des réflexions désenchantées (*Précis du règne de Louis XV*, chap. 31). A l'égard des compagnies de commerce, l'opinion de Montesquieu apparaît également indécise ou contradictoire. Il les admet généralement. Cf. *Esprit des Lois*, XXI, 21 et XX, 10 et 20).

déclarent pas les adversaires irréconciliables. Mais ils voudraient que des réformes fussent apportées à leur organisation. Ils voudraient qu'à la politique de « domination économique » succédât une politique « d'association » et qu'il se formât entre la métropole et ses possessions une « confédération naturelle ».

Les philosophes sont encore plus attachés que les physiocrates à la conservation des colonies tropicales, mais pour des raisons toutes différentes, sinon opposées. Ils ne considèrent en elles que leur utilité commerciale. C'est la formule même de l'Encyclopédie : « Les colonies sont formées par la métropole et pour la métropole ». Si Voltaire fait l'éloge de la Louisiane, Montesquieu admire encore davantage les Antilles. « L'objet des colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins. ...Nos colonies des Antilles sont admirables ; elles ont des objets de commerce que nous n'avons ni ne pouvons avoir ; elles manquent de ce qui fait l'objet du nôtre » (1).

L'influence des philosophes et des économistes s'est exercée de façon indiscutable sur les dirigeants de l'époque de Louis XV. Gagnés par leur propagande et désireux en outre de conclure la paix avec l'Angleterre, Berryer, d'Argenson et Choiseul, entre autres, se sont aisément résignés à la perte des colonies de peuplement. Leurs propres témoignages sont à cet égard caractéristiques. Choiseul considéra même comme un succès d'avoir conservé à la France, au traité de Paris de 1763, les plus riches des Antilles : Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue (2). De la sorte, pouvait dire Voltaire « le traité de Paris est un bon tour joué aux Anglais » ! Il est vrai que, malgré ses protestations, Choiseul ne se

(1) *Esprit des Lois*, XXI, 21.

(2) M. Satineau, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien Régime* (1635-1789). Paris, 1928. L. P. May, *Histoire économique de la Martinique* (1635-1763). Paris, 1930.

« débarrassa » pas seulement du Canada mais aussi de la Louisiane. On comprend au surplus que le gouvernement de Louis XVI n'ait rien tenté au traité de Versailles de 1783 pour reprendre le Canada. Vergennes ne concevait pas plus que ses prédécesseurs l'utilité de cette colonie et il savait qu'en réclamant sa restitution à la France il s'attirerait l'hostilité des Etats-Unis (1).

De même, dans les méthodes d'organisation et d'exploitation des colonies, se manifeste cet esprit de libéralisme qui pénètre dans la métropole. Libéralisme économique d'abord, où se marque beaucoup plus l'influence des économistes que celle des philosophes. Dès 1769, Choiseul suspend les privilèges de la Compagnie des Indes et supprime les autres Compagnies, sauf celle de Barbarie. La Compagnie des Indes ne sera rétablie, momentanément, qu'en 1785. En même temps sont portées les premières atteintes au système de l'exclusif. L'arrêt du 17 juillet 1767 crée deux entrepôts pour les denrées étrangères, l'un à Saint-Domingue, l'autre à Sainte-Lucie. L'arrêt beaucoup plus important du 30 août 1784 autorise pour un certain nombre de denrées le libre commerce des étrangers avec les colonies. Libéralisme politique ensuite. Le gouvernement, entrant dans la voie de la décentralisation, crée en 1788 des assemblées coloniales sur le modèle des assemblées provinciales. Libéralisme social enfin. A la Société des Amis des Noirs, fondée à la veille de la Révolution, entre la majeure partie de l'élite intellectuelle de l'époque. Sans aucun doute, si le temps lui en avait été laissé, le gouvernement monarchique aurait fini par adoucir le sort des esclaves.

Nombreux sont les cahiers de doléances de 1789 qui s'attachent aux questions coloniales. De cette consulta-

(1) Benjamin Sulte, *France et Canada*, 1775-1782 (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, série III, vol. XI, 1917) ; J. Merlant, *La France et la guerre de l'Indépendance américaine*. Paris, 1918.

tion générale de la nation dont nous avons conservé les si précieux et si vivants témoignages se dégagent ainsi des indications très précises. Les cahiers ne réclament nullement l'abandon des territoires d'outre-mer, les Antilles étant seules en jeu désormais. Les polémiques portent essentiellement sur les méthodes d'exploitation et d'organisation des colonies : traite et esclavage, liberté commerciale, assimilation. Les conclusions des cahiers sont très variables, tant sont opposés les intérêts. D'une façon générale c'est la question de l'esclavage qui est la plus agitée, car de la solution qui lui sera donnée dépend dans l'esprit du temps le sort même des colonies. A cet égard, les auteurs des cahiers ne font guère que reprendre, souvent dans des termes identiques, les arguments des philosophes. Comme eux ils savent concilier les principes et les réalités. Ils souhaitent la suppression des abus auxquels donne lieu l'esclavage, mais ils se gardent de réclamer son abolition immédiate. C'est dans cet esprit de modération, commandé par la raison politique et par la situation intérieure et extérieure des Antilles, que procèdent la Constituante, la Législative et, à ses débuts, la Convention (1). On sait que les questions coloniales ont été souvent au premier plan des préoccupations des assemblées révolutionnaires. Entre les traditions coloniales d'Ancien Régime et les principes révolutionnaires, il n'y a pas eu généralement conflit mais

(1) J. Saintoyant, *La colonisation française pendant la Révolution* (1789-1799). Paris, 1930, 2 vol. — La Convention abolit toutefois l'esclavage le 4 février 1794. Robespierre lui-même, en politique soucieux de ménager les transitions, s'était en vain opposé à cette mesure. Il est vrai qu'elle s'appliquait à des colonies qui étaient sur le point de tomber aux mains des Anglais. Mais elle servit, à Saint-Domingue, par exemple, à les combattre avec succès. En matière économique, même temporisation. La Constituante et la Convention posent bien le principe que « le commerce des colonies est un commerce entre frères... » Mais, prétextant la guerre entre la France et l'Angleterre, la Convention décide, par l'Acte de Navigation du 21 septembre 1793, que ce commerce ne peut être fait que sous pavillon français.

plutôt compromis. Ainsi a été suivie la tradition philosophique elle-même : application modérée et progressive des principes permettant la sauvegarde des intérêts de la métrople. En somme, les réformes coloniales de la Révolution n'ont guère été que des demi-mesures. Elles ont suffi cependant à apaiser l'ancienne opposition anticoloniale dont, il est vrai, les représentants les plus marquants avaient disparu. Nul doute toutefois que, s'ils avaient vécu, un Diderot, un Montesquieu, un Voltaire n'eussent approuvé cette politique prudente. Elle fut d'ailleurs impuissante à empêcher la ruine des Antilles, provoquée par la supériorité maritime de l'Angleterre et par l'anarchie qui régnait dans les îles, séparées en fait de la métropole (1).

En 1802, Bonaparte rétablit brutalement dans les Antilles recouvrées par le traité d'Amiens les institutions d'Ancien Régime. Mais, dès 1811, tous les territoires français d'outre-mer étaient à nouveau aux mains des Anglais et le traité de Paris de 1814 nous rendit seulement la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, les établissements du Sénégal, les cinq villes de l'Inde et le droit de pêche à Terre-Neuve.

Par la suite, la reprise de possession des Antilles notamment, où est maintenu l'esclavage, provoquent le retour des polémiques anciennes. Et surtout, la conquête de l'Algérie, puis l'extension progressive de notre second Empire, qui nécessitent de nouvelles méthodes d'organisation et d'exploitation et modifient les conceptions coloniales, donnent naissance à de nouvelles formes d'opposition.

Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, l'école physiocratique fondée et inspirée par Jean-Baptiste

(1) G. Hanotaux et A. Martineau, *Histoire des Colonies Françaises*, I ; J. Tramond, *Les Antilles après le Traité d'Utrecht*, chap. III, *La ruine des Antilles*.

Say condamne de façon absolument formelle la colonisation et n'accepte même aucun des palliatifs préconisés par les physiocrates du XVIIIe siècle. Sans doute fait-elle valoir, à l'appui de cette réprobation, les circonstances de l'époque et des motifs utilitaires. Mais c'est essentiellement au nom de sa doctrine de libéralisme économique, de libre échange et de paix universelle qu'elle se livre à des critiques, purement négatives, de la colonisation (1). C'est aussi pour des raisons doctrinales qu'à la fin du XIXe siècle les socialistes se déclarent hostiles à l'« expansion coloniale capitaliste », source de conflits entre les gouvernements et de crimes envers les indigènes.

Toutefois, en dehors de ces deux écoles, les principes mêmes de la colonisation sont beaucoup moins discutés qu'à l'époque précédente. Au XIXe siècle, en partie dans la voie tracée par Voltaire, on reproche plutôt à l'expansion outre-mer d'être pour la France inopportune et dangereuse.

Certaines des critiques, il est vrai, visent, plutôt que la colonisation en elle-même, le gouvernement qui la dirige. Elles peuvent se rattacher, dans ce cas, aux attaques contre un régime, être un élément d'opposition : telle l'hostilité des libéraux en 1829 et 1830 contre l'expédition d'Alger, qu'ils ne croyaient entreprise que pour des raisons de politique intérieure (2).

Mais elles sont ordinairement de portée plus générale. Les protestations rituelles du député Desjobert contre la conquête de l'Algérie, répétées chaque année lors de la discussion du budget, ne sont pas seulement l'expres-

(1) H. Oppenheimer, *Le libéralisme français au début du XIXe siècle (Jean-Baptiste Say) et la colonisation*. Paris, 1930.

(2) René Valet. *Il y a un siècle : l'opinion publique à la veille de l'expédition d'Alger* (*Revue d'Afrique*. N° 7, p. 43-53). *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle*. Paris, 1924.

sion d'une opinion personnelle. Elles répondent aux sentiments d'une partie du public (1).

De même, dans les années qui suivent 1870 et tout particulièrement à l'époque de Jules Ferry et des premières grandes entreprises coloniales de la troisième République, l'opinion est violemment divisée. En face de Ferry et de ses partisans, qui demandent la conservation des possessions acquises par les régimes antérieurs et la défense de nos anciens droits sur des territoires comme Madagascar, convoités par plusieurs grandes puissances ; qui font valoir aussi que la France, grande puissance maritime, doit s'étendre au dehors et trouver dans la création d'un empire colonial la réparation de ses forces et la compensation de ses pertes, se dresse une ardente opposition. Au nom d'une politique soit nationale, soit rurale, elle condamne toute entreprise nouvelle.

Les plus modérés de ses représentants objectent que la France possède déjà de trop nombreux territoires « excédant ses forces et outrepassant ses facultés d'assimilation ». « Dans un moment où nous n'avons que trop de colonies... quelle nécessité d'avoir des colonies nouvelles ? (2) ». En outre, pour la France affaiblie par la guerre de 1870, la colonisation est une imprudence. « Un grand développement colonial, déclare le duc de Broglie, est un luxe et un surcroît de puissance pour une nation qui déborde de force et de prospérité. Pour une nation momentanément affaiblie, c'est une charge qui la grève, qu'elle ne peut porter longtemps, et qui avant de lui échapper peut avoir amené la ruine tout à la fois de la colonie et de la métropole (3) ».

---

(1) A. M. Gossey, *Un adversaire de la colonisation en Algérie : le député normand Amédée Desjobert*, (*La Révolution de 1848*, mars-avril-mai 1930, p. 26-43).

(2) Paul de Cassagnac, Chambre des Députés, 10 juillet 1883.

(3) Sénat, séance du 11 décembre 1884.

D'ailleurs la natalité franç[illegible]t trop faible pour permettre à la France une ex[illegible]n continue, et son agriculture et son industrie trop délaissées pour que ses capitaux puissent être consacrés à « coloniser la Chine » alors qu'il faut « coloniser la France ». Enfin, la France peut se croire dangereusement menacée sur ses frontières de l'Est. Autant de raisons pour elle de ne pas disperser ses efforts.

« Au lieu d'éparpiller nos forces aux quatre vents, s'écrie M. Delafosse, je voudrais que tous nous fussions unis pour les ramasser, les concentrer, pour travailler ensemble à redevenir forts, à redevenir victorieux, à reconquérir ainsi, avec le prestige perdu, les bénéfices qui l'accompagnent (1) ». Avec sa fougue habituelle, Clémenceau, insistant sur l'argument politique et sur le rôle que doit jouer la France en Europe, déclare également : « Il s'est introduit en Europe une sorte de système politique que M. Thiers appelait la politique de : « Prenez de votre côté, je prendrai du mien »... C'est une sorte de curée muette... Je vois bien les coups de fusil qui ont été échangés, mais je ne vois pas les avantages que notre commerce en a retirés jusqu'à présent... Votre politique n'est pas une politique de fierté nationale ; ce n'est qu'une politique de chauvinisme national ; ce n'est qu'une politique d'effacement en Europe... Ce que vous enlèverez de nos forces ne se retrouvera pas, non seulement dans la guerre, mais dans la paix. Nous avons besoin de nos forces précisément pour empêcher la paix d'être rompue (2) ».

Ainsi, se livrer à la colonisation à outrance, c'est faire le jeu de l'Allemagne, c'est commettre à l'égard du pays une trahison. Ces idées répondaient trop bien à celles

---

(1) Séance de la Chambre des Députés, 7 décembre 1883.

(2) Séance de la Chambre des Députés, 31 octobre 1883.

d'une grande partie de l'opinion publique pour n'avoir pas comme conséquence la disgrâce, au moindre insuccès, des dirigeants de l'expansion coloniale à outrance. « Nous ne voulons plus vous entendre, s'écrie Clémenceau à Jules Ferry au cours de la séance dramatique tenue à la suite de l'affaire de Lang-Son par la Chambre des Députés, le 30 mars 1885, nous ne voulons plus discuter avec vous les grands intérêts de la patrie... Ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés de haute trahison sur lesquels, s'il subsiste un principe de responsabilité et de justice, la main de la loi ne tardera pas à s'abattre ».

Jules Ferry fut renversé et sa politique désavouée aux élections générales de 1885. Mais ses successeurs, bientôt soutenus devant l'opinion par des groupements ou comités coloniaux influents et au Parlement même par un « parti colonial », reprenaient son œuvre et réussissaient à appliquer sa politique avec plus de prudence et de modération.

L'effort considérable, à la fois militaire, économique et financier, demandé par la métropole à ses possessions, de 1914 à 1918, a prouvé l'utilité, à certains égards incontestable, de cet empire. Toutefois, l'opposition anticoloniale n'a pas disparu, il s'en faut. Mais elle ne discute plus guère les principes mêmes de la colonisation et ne songe pas à réclamer l'abandon des territoires d'outre-mer. Ce qu'elle attaque, ce sont les méthodes d'exploitation, la politique indigène, les institutions coloniales. Les socialistes, par exemple, ne réclament plus aujourd'hui qu'un meilleur aménagement des colonies. On continue d'autre part à se plaindre, suivant une vieille habitude, que le Français sache conquérir mais qu'il ne sache ni organiser ni civiliser les pays d'outre-mer, qu'il manque d'esprit d'adaptation et de souplesse (1).

(1) Qu'on ne s'étonne pas, d'autre part, si à l'étranger les

Et une formule lapidaire résume chez les adversaires de notre colonisation contemporaine ce long débat : le Français n'a pas l'esprit colonisateur.

⁂

Cette opposition n'est représentée aujourd'hui que par une minorité peu influente, semble-t-il, et beaucoup moins cohérente qu'au XVIIIe siècle. De nouvelles générations sont arrivées qui n'ont connu ni l'antagonisme des théories coloniales, ni l'incertitude des résultats et qui ne conçoivent plus la France sans ses possessions d'outre-mer. Aussi la mode n'est-elle plus en matière de colonisation aux dénigrements systématiques et généralisés. Ce sont au contraire, à notre époque plus qu'à aucune autre, les défenseurs de plus en plus ardents de l'idée coloniale qui ont tendance à exagérer l'intérêt et la portée de notre expansion.

L'Exposition coloniale de 1931, en présentant sous une forme concrète, artistique, embellie, un saisissant raccourci des possessions françaises, n'a pas seulement été par elle-même un enseignement et un magnifique instrument de propagande (1). Elle a aussi donné une impulsion nouvelle, particulièrement vigoureuse, à la production historique coloniale sans inspirer, hélas, beaucoup d'ouvrages qui fussent dignes d'elle. Il va

résultats de notre colonisation ne sont pas mieux appréciés. Dans un très intéressant article sur le renouveau en Allemagne de la « Géographie politique » (*A. de G.* 15 janvier 1932), M. A. Demangeon cite quelques jugements récents d'érudits, il est vrai très suspects, la haine leur enlevant toute clairvoyance, sur notre colonisation. On y lit en particulier : « Les Français sont, parmi les grandes nations actuelles, les représentants les plus typiques de la méthode surannée d'administration coloniale appelée carthaginoise... Le Français est le plus sanglant et le plus infructueux colonisateur qui ait existé. (R. Hennig, *Geopolitik Die Lehre vom Staaat als Lebewesen*, 1928.) Ou encore : « Les jours de la politique coloniale de la France sont comptés ». (A. Dix. *Politische Geographie Weltpolitisches Handbuch*, 1928).

(1) L. Febvre, *L'histoire économique et la vie : leçon d'une exposition* (Ann. d'H. éc. et soc., janv. 1932, p. 1-10).

sans dire que nous ne faisons aucune allusion, ici, aux études coloniales dues à des historiens de métier qui, tout en conservant leur entière liberté de jugement et de critique, appliquent à leurs travaux les méthodes scientifiques modernes et présentent ainsi toutes les garanties d'impartialité. Mais, en dehors d'eux, de trop nombreux « écrivains » ont découvert, mine inépuisable et merveilleuse, si facilement exploitable en apparence, le domaine de l'histoire coloniale. Toute une littérature, le plus souvent médiocre, s'est appliquée à lancer de retentissantes formules dont certaines, faisant fortune, deviendront à leur tour traditionnelles et auront par la suite la vie si dure. Biographies plus ou moins romancées mais, de toutes façons, à tendances apologétiques, histoires détaillées et le plus souvent anecdotiques des possessions françaises, études de certaines questions coloniales épinglées sous forme de « thèses » se sont succédé régulièrement à une cadence rapide, pendant ces trois dernières années. Elles forment par leur quantité un ensemble si imposant qu'il serait trop long et d'ailleurs parfaitement inutile d'en esquisser le moindre aperçu. Il s'est ainsi constitué une véritable école d'apologie coloniale à outrance, au caractère le plus souvent officiel, et dont les exagérations voulues prêtent encore plus à la critique que les condamnations parfois étroites et entêtées du passé.

Sans doute est-il juste de se féliciter des résultats de notre colonisation qui ont non seulement servi la cause de la France, mais aussi celle des indigènes, mais enfin, incontestablement, celle de la civilisation : dans le passé, peuplement du Canada ; dans le présent, renaissance économique et intellectuelle de l'Afrique du Nord, essor agricole et commercial de l'Indo-Chine, fin des pillages et de l'anarchie en Afrique Occidentale. Il y a là certes, parfois, des « réussites de l'histoire » à propos desquelles on peut reprendre la phrase célèbre de E.F. Gautier sur l'Algérie : « S'il se trouve

n'importe où, à la surface de la planète, un coin où la colonisation, en présence d'obstacles aussi formidables, ait obtenu un résultat plus complet, je voudrais bien savoir où » (1).

Mais l'œuvre coloniale de la France, comme toute entreprise humaine, présente des erreurs et des imperfections qu'il est vain de cacher... Il y a eu des fautes dans la conquête : notre politique fut rarement désintéressée (2) et nos armées n'apparurent pas toujours comme les armées de la civilisation (3). Nos plus grands coloniaux ont eu leurs tares et notre système d'organisation et d'exploitation, que ce soit sous l'Ancien Régime (4) ou à l'époque contemporaine (5), n'a pas partout donné les meilleurs résultats.

Or, la littérature dont nous faisons la critique retient seulement les faits qui servent sa cause et laisse soigneusement les autres dans la pénombre ou les déforme. Littérature de propagande, sans doute, mais qui affiche, à tort, des prétentions historiques : c'est à ce dernier titre qu'elle doit être dénoncée et attaquée (6).

---

(1) E.F. Gautier, *Un siècle de colonisation*, p. 87.

(2) Ce n'est toutefois pas l'avis de G. Hanotaux, dont l'*Introduction* à cette collection de l'« *Histoire des Colonies Françaises* » qui renferme par ailleurs d'excellents volumes contient cette phrase discutable : « La France a toujours cherché à se répandre au dehors. Ce faisant, elle a suivi au cours des âges non un instinct égoïste ni même un appétit de conquêtes, mais un besoin singulier de connaître les hommes et l'univers, de se propager, de fonder, de créer... » Suivent des paragraphes sur les plus lointains antécédents de la colonisation française, par exemple sur « L'expansion préhistorique et légendaire » !!

(3) Voy. par exemple dans Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1931, les récits de la conquête algérienne et de la répression qui suivit l'insurrection de Kabylie sous le Second Empire, véritable « guerre inexpiable ».

(4) En Louisiane, par exemple (G. Hanotaux et Martineau, *Histoire des colonies françaises*, I. E. Lauvrière, *La Louisiane*).

(5) Entre autres à Madagascar et en Afrique Equatoriale.

(6) Nous nous sommes récemment élevé contre cette méthode funeste. (*Revue Historique*, sept.-oct. 1933, p. 257-278 : « Existe-t-il une continuité dans la politique coloniale de la France ? »)

Il nous apparaît, somme toute, assez vain d'épiloguer sur la question de savoir dans quelle mesure la colonisation a servi ou desservi les intérêts de la France et ceux mêmes de l'humanité. Par ailleurs, l'observer uniquement d'un point de vue particulier, par exemple en philosophe, en économiste ou en sociologue, par exemple encore en propagandiste zélé ou en amateur, c'est s'interdire de porter sur elle un jugement équitable. Pour s'en faire une exacte conception, il la faut considérer dans toutes ses manifestations, sans en fausser les perspectives, en historien.

ROBERT BOUTRUCHE,
Professeur agrégé d'Histoire au Lycée de Bordeaux.

SUR DEUX GISEMENTS PALÉOLITHIQUES des environs d'Alger

STATIONS DE SIDI SALEM

Sur la route allant de Rivet au Fondouk, à trente kms à l'Est d'Alger, et de part et d'autre de cette route, nous avons pu, avec M. Jean Becker, déterminer l'emplacement de deux gisements paléolithiques, espacés de quelques centaines de mètres (propriété de Sidi Salem).

Ces deux stations, seront décrites séparément sous la dénomination de Sidi Salem I et Sidi Salem II.

(Voir le croquis de l'emplacement de ces deux stations).

STATION DE SIDI SALEM I

Situation

La station de Sidi Salem I, est située à droite de la route de Rivet au Fondouk, à quatre kilomètres neuf cent de Rivet, et à trois cents mètres environ de la Ferme de Sidi Salem. Elle s'étend sur une superficie d'un hectare environ. Elle est comprise dans un rectangle formé par le bord droit de la route (en allant vers le Fondouk) et par un sentier qui part de la route pour desservir une petite ferme indigène.

Un récent défoncement de cet emplacement, a permis à M. Jean Becker, de relever quelques pierres taillées

qu'il m'adressa aussitôt. Nous avons pu, par la suite, recueillir avec M. Reygasse, l'outillage qui fait l'objet de cette **étude**.

Les instruments lithiques, sont épars à la surface du sol ou légèrement enterrés.

Matière première

Cette industrie est composée d'outils en quartzite et en silex. Mais si la majorité des instruments est en quartzite brun-rouge, assez roulés, le silex est rare. Nous n'avons pu recueillir en effet qu'un seul outil en silex accompagné de quelques éclats de taille de patines différentes et quelques nucléi, également patinés, d'une patine brune et blanche.

Nombre d'instruments en silex : un, cinq éclats et deux nucléi.

Nombre d'instruments en quartzite : trente-neuf.

Etude de l'outillage

1er Outillage en quartzite

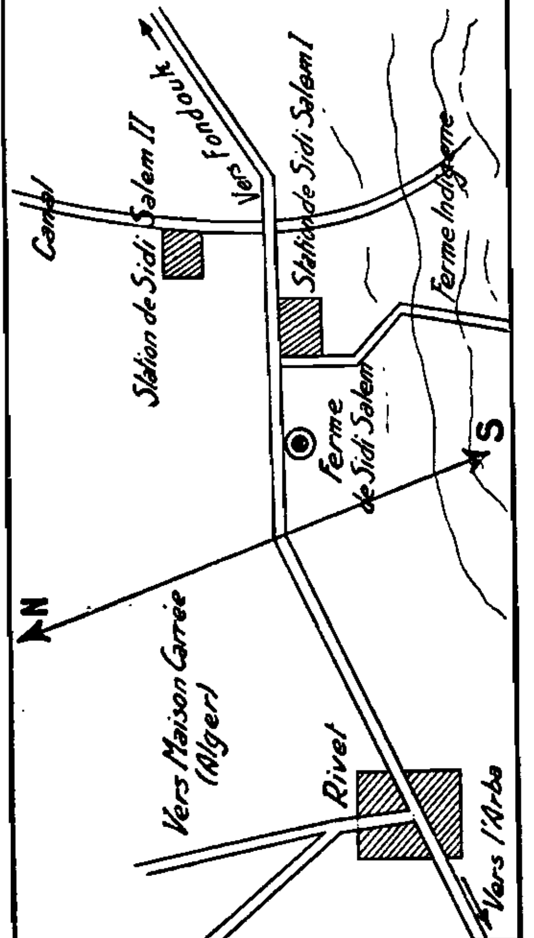
Tous les instruments en quartzite recueillis dans ce gisement, sont de taille très grossière et pour la plupart assez roulés. Cet outillage comprend :

Un coup de poing chelléo-acheuléen très usé.
Des pointes triangulaires de technique moustérienne.
Des bifaces et des disques,
Des racloirs, dont un concave (à encoche),
Des grattoirs,
Des lames,
Des pointes avec ébauche de pédoncule,
Quelques éclats de taille portant des traces d'utilisation.

Description de l'outillage

1er *Coup de poing chelléo-acheuléen* (Fig. 1) :

Coup de poing grossièrement taillé sur les deux faces,



Croquis de l'emplacement des deux stations de Sidi-Salem

de forme amygdaloïde, à tranchant rectiligne, pointe cassée et très roulé. Absence de patine.

Longueur : 13 cms, largeur : 9 cms.

2° *Pointes* (Fig. II) :

Les pointes sont triangulaires, unifaces, de faciés moustérien et au nombre de onze. Elles sont toutes assez roulées, beaucoup moins cependant que le coup de poing décrit ci-dessus (Fig. I).

Leurs dimensions sont variables : la plus grande mesure 8 cms de longueur, la plus petite, 4 cms. Deux d'entre elles ont leur plan de frappe oblique par rapport à l'axe de l'outil et l'extrémité tronquée. Une pointe présente une cassure récente près du plan de frappe.

Toutes ces pointes (sauf une, recouverte d'une patine ferrugineuse) sont absolument dépourvues de patine. Leurs bulbes de percussion sont très peu marqués.

3° *Racloirs* (Fig. III) :

Les racloirs sont au nombre de trois, dont un concave. Ils sont assez roulés et n'ont aucune patine. Le racloir représenté sur la figure III est en forme d'éventail avec un plan de frappe assez large, et un bulbe de percussion à peine marqué. Dimensions : 8 cms/5 cms. Le deuxième racloir est rectiligne. Il ne possède ni plan de frappe ni bulbe. Dim. 5 cms/3cms. Le troisième racloir est concave (large encoche). Dim. 4 cms/3 cms.

4° *Disques* (Fig. IV et V) :

Les disques sont unifaces. Ils sont au nombre de quatre. Très roulés, ils sont dépourvus de patine. L'un d'eux possède un plan de frappe sans bulbe de percussion et des traces d'utilisation à l'opposé et latéralement (Disque racloir).

5° *Bifaces :*

Les bifaccs sont au nombre de cinq. Ils sont assez roulés et également dépourvus de patine.

Le premier est un grand biface taillé à larges éclats sur les deux faces et de forme allongée. Le deuxième est allongé en forme de lame très épaisse et retaillée sur les deux faces. Les 3°, 4° et 5°, sont de petits bifaces de forme amygdaloïde avec arêtes rectilignes.

6° *Grattoirs* :

Les grattoirs sont au nombre de cinq. Ils sont de petite taille, sans patine et peu roulés. Les 1er, 2°, 3° et 4°, sont des grattoirs de petite taille avec plans de frappe obliques, bulbes de percussion bien marqués et retouches à l'opposé du plan de frappe. Le 5°, est un grattoir taillé en bout de lame avec de fines retouches à l'opposé du plan de frappe et encoches bilatérales.

7° *Pointes avec ébauches de pédoncule :*

Elles sont au nombre de deux. Dépourvues de patine elles sont peu roulées. La 1re, présente une pointe tronquée à l'opposé d'une ébauche de pédoncule. La 2°, dont le pédoncule quoiqu'ébauché est plus net que la précédente, possède de fines retouches de chaque côté du pédoncule.

8° *Lames :*

Trois lames seulement ont pu être recueillies. Elles sont très grossièrement taillées, peu roulées et sans patine.

9° Enfin au cours de nos recherches nous avons pu relever des éclats de taille, portant pour la plupart des traces d'utilisation et au nombre de huit.

2° Outillage en silex

L'outillage en silex, très pauvre, comprend un racloir de type capsien, un nucléus recouvert d'une patine blan-

che et quelques éclats de débitage également patinés d'une patine blanche.

Racloir (Fig. VI) :

Petit racloir en silex de forme triangulaire, retouché sur presque tout son pourtour, bulbe de percussion volumineux, petit plan de frappe. Patine brune antérieure à la taille du racloir.

STATION DE SIDI SALEM II

Situation

Poursuivant nos recherches dans la région, nous avons pu retrouver l'emplacement d'un nouveau gisement à cinq cents mètres du précédent, à gauche de la route qui mène au Fondouk.

A huit cents mètres de la borne de 4 k. 600, toujours dans la direction du Fondouk, on rencontre à gauche de la route, un petit canal très étroit qui coupe perpendiculairement la route (voir croquis ci-dessus). En suivant vers le nord le bord gauche de ce canal, on aboutit à 200 mètres environ à la station de Sidi Salem II. Là aussi, un récent défoncement du terrain a mis à jour tout un outillage épars à la surface du sol ou légèrement enfoui. Mais ici sur une très petite superficie : cinq cents mètres carrés environ.

Matière première

Les instruments relevés (71 pièces) sont en quartzite et en silex.

Nombre d'instruments en quartzite : 60.

Nombre d'instruments en silex : 11.

L'outillage en quartzite est assez roulé, dépourvu de patine, semblable comme technique à ceux de Sidi Salem I, et constitue un ensemble moustérien grossier,

sauf comme nous le verrons, quelques instruments moustériens plus évolués et moins roulés.

Les instruments en silex, peu abondants, forment un ensemble de type atérien : pointe à pédoncule, grattoir, pointe, etc...

Etude de l'outillage

Outillage en quartzite

Tous les instruments en quartzite de ce gisement, sont de taille très grossière sauf quelques instruments plus récents et pour la plupart assez roulés.

Cet outillage comprend :

Des pointes de technique moustérienne ;
Des racloirs, de technique moustérienne ;
Des bifaces, et nucléus ;
Des grattoirs ;
Des lames ;
Des burins ;
Des disques-matrice ;
Quelques éclats de taille avec traces d'utilisation.

Description de l'outillage

1er *Pointes* :

Les pointes de technique moustérienne au nombre de neuf sont grossièrement taillées et dépourvues de patine. La 1re, présente des traces d'enlèvement antérieurs, un plan de frappe oblique et cassé, un bulbe de percussion peu marqué. Fines retouches marginales. La 2e, a un plan de frappe très oblique par rapport à l'axe de l'instrument et également une très fine retouche marginale. La 3e est très grossièrement taillée, avec un plan de frappe oblique. Cette pièce, ainsi que la 4e est beaucoup plus roulée que les précédentes.

2° *Racloirs* (Fig. VII et VIII) :

Les racloirs au nombre de sept, assez roulés, ont une forme générale en éventail. Ils sont dépourvus de patine. Le 1er, est un gros racloir pris dans un galet dont le bord convexe a été retouché (Fig. VII) et ne possède pas de plan de frappe. Le 2e, a un plan de frappe avec retouches à l'opposé. Le 3e, est un gros racloir en forme d'éventail très épais avec des traces d'enlèvements sur ses deux faces. Le 4e, très roulé, et très usé, a un plan de frappe assez large et des retouches marginales sur presque tout son pourtour.

Le 5e, est un petit racloir avec un plan de frappe, un bulbe de percussion, très marqué et des retouches à l'opposé. Le 6e, est un éclat de débitage sans plan de frappe ni bulbe de percussion et présentant de fines retouches sur son bord convexe. Le 7e, est un racloir concave (à encoche) pris dans une lame épaisse.

3° *Bifaces, nucléi et disques-matrices* (Fig. IX) :

Le 1er, est un gros biface grossièrement taillé à larges éclats sur une de ses faces et en partie seulement sur l'autre. Le 2e, est un nucléus. Le 3e, est un petit biface mal taillé sur ses deux faces (Fig. IX n° 1). Le 4e, est également un nucléus. Le 5e, est un biface en forme d'amande finement retaillé sur ses deux faces avec une arête rectiligne et dont les dimensions et la forme rappellent la technique s'baïkienne (Fig. IX n° 2). Les 7e et 8e sont des disques-matrices. Le 10e, est un biface allongé taillé à larges éclats.

Tous ces instruments sont moins roulés que les précédents et dépourvus de patine.

4° *Grattoirs* (Fig. X) :

Les grattoirs recueillis dans cet emplacement sont au nombre de dix. Ils sont taillés en bout de lame sauf un. Ils sont assez roulés sauf deux dont les arêtes sont très vives. Ils sont tous dépourvus de patine.

Le 1er (Fig. X n° 1) est un beau grattoir taillé dans une lame à base triangulaire finement retouché à l'opposé. Il présente une cassure à sa partie supérieure et des traces d'utilisation dans sa partie concave gauche. Le 2e est identique au précédent mais plus usé. Le 3e, est légèrement concave à son extrémité (Fig. X n° 2). Le 4e, est un grattoir concave avec une cassure à droite de la retouche. Le 5e (Fig. X bis, n° 3) est un grattoir très usé avec retouches semi-circulaires. Les 6e, 7e, 8e et 9e, sont de petits grattoirs assez roulés. Le 10e, est un petit grattoir semi-circulaire avec deux plans de frappe obliques à la base et une fine retouche à l'opposé.

5° *Burin* (Fig. XI) :

Les deux premiers sont de petits burins moustériens évolués, non roulés et dépourvus de patine. Le 3e, est grossièrement taillé avec une base épaisse. Le 4e (Fig. XI, n° 1) possède un plan de frappe, un bulbe de percussion très marqué et des arêtes vives.

6° *Lames* (Fig. XII) :

Les lames recueillies dans ce gisement sont au nombre de dix-huit. Elles sont toutes dépourvues de patine, et très peu roulées pour la plupart (Fig. XII, nos 1 et 2).

La 1re est une grosse lame épaisse prismatique avec deux bases planes et triangulaires. Elle possède des traces d'enlèvements sur deux de ses faces. Dimens. 10 cm × 3 cm. La 2e est une lame épaisse, un peu usée avec un plan de frappe et des retouches marginales sur deux de ses bords. La 3e est une petite lame avec plan de frappe et bulbe très marqué. La 5e possède un gros bulbe de percussion et une cassure à l'opposé. La 6e est une lame avec un large plan de frappe, bulbe de percussion peu marqué et cassure à l'opposé. La 7e est une lame à dos finement retouché, assez usée.

Outillage en silex

L'outillage en silex est très pauvre. Après plusieurs recherches nous n'avons pu recueillir que six pièces typiques et de nombreux éclats de débitage de patines très différentes.

Les pièces de technique atérienne (Fig XII, n° 3, et XIII, n° 2) sont en silex gris recouvert d'une patine brunâtre ou jaune, parmi lesquelles on distingue une pointe pédonculée, un éclat plat retouché, un grattoir en bout de lame, une petite pointe losangique. Un fragment de lame épaisse recouverte d'une patine blanche, une petite pointe triangulaire en silex bleu de 4 cm/3 cm sans patine, ont été retrouvés dans ce même gisement et paraissent provenir d'un milieu différent.

Description

Les pièces représentées sur les figures XII et XIII et avec celles énumérées ci-dessus forment un ensemble de technique atérienne. La 1re est une pointe triangulaire avec un petit plan de frappe oblique et un bulbe de percussion à peine marqué. La 2e est un éclat plat retouché, sans plan de frappe ni bulbe, usé par le frottement. La 3e est un grattoir en bout de lame (Fig. XIII n° 2) avec plan de frappe oblique et fines retouches marginales. La 4e est une très belle pointe pédonculée atérienne (Fig. XII n° 3).

Toutes ces pièces sont recouvertes d'une patine brune.

L'étude de ces deux gisements paléolithiques, nous montre la présence dans la zone littorale de la Province d'Alger d'une industrie lithique en quartzite à prédominance moustérienne. Le paléolithique inférieur, est représenté dans un seul gisement par un coup de poing chelléo-acheuléen en quartzite, très usé. Parmi l'outillage en silex on remarque la présence de quelques pièces de technique atérienne et une pièce nettement capsienne. Tout cet outillage, accompagné d'éclats divers et de petits nucléi en silex se trouve pêle-mêle dans ces deux gisements formés par une zone d'épandage.

Cet ensemble, ne diffère en rien de ce que l'on rencontre habituellement dans l'Afrique du Nord et en particulier dans sa partie littorale.

Le paléolithique inférieur, représenté ici par un seul coup de poing chelléo-acheuléen en quartzite, est assez rarement observé dans le nord de la Province d'Alger. Par contre cette industrie a été signalée dans des alluvions anciennes de Gafsa (Tunisie) par Collignon (1886) et Boudy (1906) en superposition avec une industrie moustérienne ; dans la région de Constantine par MM. Reygasse et Latapie dans des graviers quaternaires de Clairfontaine (60 km. au nord de Tebessa) ; par Debruge dans l'étang du Djebel Ouach (Constantine) sous forme de grossiers outils en quartzite ; dans le lac Karar (Montagnac, Oran) avec une faune composée d'Elephas Atlanticus, Rhinocéros mauritanicus, Bubalus antiquus, etc. A Ternifine (Oran) même industrie de coups de poing très archaïques (Pomel) avec faune quaternaire. Doumergue, Bleicher et Pallary, ont trouvé des amandes en calcaire et en grès dur, de faciés chelléo-acheuléen, dans les graviers d'Ouzidan près de Tlemcen (Oran).

A Palikao, également dans la Province d'Oran, Pallary retrouve la même industrie accompagnée de la même faune. Enfin dans la Province d'Alger on signale à la colline de Bou Khartout au-dessus de Takdempt (Dellys) la présence d'une vingtaine de types chelléo-acheuléen en grès (Gsell, *Atlas arch.*, Feuille : Fort-National, page 2, n° 23). A Koléa (près d'Alger) une hache chelléenne a été trouvée près de ce village (Lubboch dans Gsell, *Atlas arch.* Feuille 5, n° 15).

La civilisation moustérienne est beaucoup plus représentée dans le Paléolithique moyen de l'Afrique du Nord. Les gisements moustériens se retrouvent soit dans quelques grottes de l'Algérie avec une faune quaternaire et sous une couche néolithique ; soit en plein air, soit dans des alluvions. Cette industrie, très abondante dans le paléolithique moyen de la Tunisie et du Sud de Tébessa (Constantine), où elle affecte tantôt la forme classique avec pointes, racloirs, disques, etc., tantôt sous une forme plus évoluée avec pointes à pédoncules : atérien de Reygasse — Oued Djebbana).

Le moustérien qui s'est longtemps maintenu en Afrique du Nord (voir Pallary, *Anthropologie*, XXII, 1911, page 563) se rencontre encore dans la Province d'Oran, dans la Province d'Alger, au nord de la Province de Constantine et dans l'Atlas Saharien. Dans le nord de la Province de Constantine, Debruge cite la Grotte du Mouflon et des Ours avec une couche moustérienne et une faune quaternaire africaine représentée par le rhinocéros, le bubale antique, le grand bœuf, le zèbre, l'antilope, etc.

Dans la Province d'Oran, Pallary signale du moustérien à Aïn-Sefra (Sud Oranais) ; aux environs de Canastel (près d'Oran) ; à Karouba (près de Mostaganem) où il retrouve une industrie moustérienne en quartzite et une pointe pédoncudée ; dans la Grotte des Troglodytes (Oran) avec des éléments moustériens en quartzite et une faune quaternaire ; dans la Grotte du Polygone ; à Aïn-el-Turk (Oran) et enfin dans l'abri de la Mouillah (Marnia).

Dans le département d'Alger l'industrie moustérienne n'a été que très peu retrouvée. Cependant elle a été signalée par Pallary à la Mizrana (près de Dellys) ; par Debruge dans la grotte d'Ali Bacha (près de Bougie), dans la Grotte des Bains Romains près d'Alger par Ficheur et Brives. Cette grotte contenait des silex grossiers de type

moustérien avec des ossements de rhinocéros, d'hippopotame, de grand buffle.

La civilisation atérienne découverte par M. Reygasse dans un foyer sous-jacent à 7 mètres de dépôts à l'Oued Djebbana (Sud de Tébessa, Constantine), se retrouve également à Aïn-el-Mouhââd et El Oubira (Tébessa) (Debruge, Pond et Colly) où on constate la même succession. Oum et Tinc (Sud Tébessa) M. Reygasse signale une station atérienne à pointes pédonculées avec grattoirs, racloirs, disques, nucléus sans aucun mélange.

Cette civilisation atérienne n'a jamais été signalée dans le nord de la province de Constantine ni dans le nord de la province d'Alger. Seule une pointe pédonculée a été retrouvée par Doumergue à Karouba (Oran).

CONCLUSION

Etant données les conditions de ces deux gisements (gisements en plein air, absence de stratigraphie, de patine, pauvreté des documents lithiques recueillis) il est difficile d'apporter une conclusion précise. Un ensemble autonome reste à découvrir, car des types de techniques différentes, se trouvent dans les alluvions remaniées d'un champ d'épandage. Seule la matière employée varie.

Cependant nous pouvons affirmer, par l'étude de ces deux gisements, la présence dans la zone littorale de la Province d'Alger, d'une instrumentation moustérienne grossière en quartzite, mêlée à un outillage moustérien plus évolué également en quartzite et enfin à un outillage en silex de technique atérienne. La présence d'une pièce nettement capsienne en silex nous permet de supposer qu'il existe un gisement capsien dans cette région, gisement qui reste à découvrir. De plus, nous pouvons vérifier ici l'opinion de M. Boule à savoir que « ...sur

les rivages méditerranéens, une industrie à matière lithique grossière, surtout quartzitique, a précédé la grande industrie du silex, laquelle s'est peu à peu substituée à celle des quartzites ». Dans les deux gisements d'ailleurs identiques de Sidi Salem, nous pouvons remarquer la grossièreté de l'outillage quartzitique en opposition avec les rares instruments en silex relevés (Racloir capsien et pièces atériennes).

Il est admis à ce jour que le capsien se localise exclusivement dans le Sud Algérien, dans le Sud Tunisien et que l'ibéro-maurusien est presque exclusivement littoral dans l'Afrique du Nord (E.G. Gobert et R. Vaufrey in *Anthr.*, tome XVII, page 486, 1932, *Deux Gisements extrêmes d'Ibéro-Maurusien*). Or la présence de cette pièce capsienne permet de supposer que le capsien, existe au moins, dans la partie littorale de la Province d'Alger.

Dans le gisement de Sidi Salem II, en plus de l'instrumentation moustérienne classique en quartzite de taille grossière, on rencontre des types moustériens en quartzite plus évolués : burins, grattoirs, petits racloirs circulaires, lame, etc., etc. et un outillage atérien en silex, non encore signalé dans la Province d'Alger. La présence de ces formes moustériennes très évoluées n'est pas exceptionnelle en Afrique du Nord où l'industrie moustérienne comprend souvent des types analogues au paléolithique supérieur.

Docteur Pierre ROFFO

Au cours d'un récent voyage de recherches, effectué dans les régions de Djelfa, de Laghouat et Ghardaïa (Territoire du Sud Algérien), j'ai pu déterminer les emplacements de 15 ateliers ou stations paléolithiques.

Ces stations sont situées :

Pour la région de Djelfa :

1. Aïn el Ibel à 38 km. de Djelfa vers Laghouat. Emplacement à droite de la route, face à la porte d'entrée du bordj d'Aïn el Ibel.

2. Station qui se trouve au pourtour d'un rocher isolé à droite de la route allant de Djelfa à Laghouat, à proximité de la borne « Laghouat 56 km. ». Ce rocher est à environ 100 mètres de la route.

3. Stations de Tadmit : centre d'élevage à 12 km. de la bifurcation de la route Djelfa-Laghouat. Une première station se trouve à 9 km. de la bifurcation, à gauche de la piste au pied d'une falaise rocheuse. Une deuxième station de peu d'importance se trouve après Tadmit à 2 km. plus au nord.

4. A Guet Elouest, 59 km. de Djelfa vers Laghouat à gauche de la route, après le pont de l'oued qui traverse la route.

5. A 2 km. 400 de Guet Elouest en allant vers Laghouat se trouve, à droite de la route, une grande falaise rocheuse. A la base de cette falaise se trouve une station centrée par un poteau télégraphique.

Pour la région de Laghouat :

Tilrempt, à droite de la piste en allant vers Ghardaïa, à 500 mètres environ avant d'arriver au bordj : petite station de surface.

Pour le Mzab :

Nombreuses stations paléolithiques aux points suivants :

1. Sur le lieu dit « Le Belvédère ».

2. Sur le plateau de la chebka du Mzab appelé par les indigènes Kef Haouri et qui surplombe la ville d'El-Ateuf, face à elle sur l'autre rive de l'Oued Mzab. Sur ce même

plateau, au pied de la gara que l'on aperçoit à 1 km. au nord : la gara Taham : même industrie.

3. A 7 km. de Ghardaia sur la piste d'El Goléa, à droite et à gauche de la piste, station de surface.

4. A 9 km. de Ghardaia sur la même piste à gauche en allant vers El Goléa.

5. A 10 km. de Ghardaia sur la même piste, au niveau des trois djeddar placés sur une élévation du terrain à droite, grande station paléolithique qui couvre plusieurs hectares.

6. A 10 km. 500 de la même piste, même industrie à droite de la piste.

7. A 13 km. 300 de Ghardaia se trouve à gauche de la piste d'El Goléa, un djeddar et une petite éminence marquée par une pyramide de pierres. Sur ces deux points rapprochés se trouvent deux industries paléolithiques différentes.

8. Djeddar à 50 mètres à gauche de la piste d'El Goléa, à 15 km. de Ghardaia.

9. Au bordj Nouimerate, 22 km. de Ghardaia (champ d'aviation), atelier paléolithique.

Ces différentes stations feront ultérieurement l'objet d'une étude complète. Je me réserve le droit de compléter mes recherches et mes travaux sur les emplacements énumérés ci-dessus.

Alger, le 31 décembre 1933.

Docteur ROFFO

BIBLIOGRAPHIE

BREUIL H. — Afrique. Cahiers d'art, 1931, Paléolithique moyen de l'Afrique du Nord, page 69 et suivantes.

BARDIN. — Bulletin d'Oran, 1912, page 390.

BARBIER A. — Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah (près Marnia), *Bull. Soc. Géo. et Arch. d'Oran*, XXXII, 1912.

BOULE M. — Etudes de paléontologie et archéologiques sur la station paléolithique du Lac Karar (Algérie). Anth. 1900.

Dr. CAPITAN et P. BOUDY. — Nouvelles recherches préhistoriques dans le Sud Tunisien A.F.A.S. — 1906.

DEBRUGE. — Recueil de Notices de la Société Archéo. de Constantine, 60e volume, 1930-1931, page 241 et suivantes.

DOUMERGUE. — La Préhistoire de la Province d'Oran. *Bull. Soc. Géog. et Archéo. Province d'Oran.* T. XXX fasc. CXXXIV. Description de deux stations préhistoriques à quartzites taillés des environs de Karouba. Ibid. T. XLII, fasc. CLXII, 1922.

FICHEUR et BRIVES. — Grotte des Bains Romains. Compte rendu de l'Académie des Sciences. CXXX-1900, page 1485-7.

GSELL S. — Histoire ancienne de l'Afrique du Nord. Atlas archéologique. T. I, page 180 et suivantes.

Dr. GOBERT. — L'Abri de Redeyef. Anth. 1912, page 151.

DE MORGAN J. — La Préhistoire Orientale. T. II.

De Morgan, Dr. Capitan et P. Boudy. — Etude sur les Stations préhistoriques du Sud Tunisien. *Revue de l'Ec. d'Anth.* T. XX, 1910, page 105.

Pallary. — Instructions..., page 43 et suivantes.

— Station de Karouba. *Bulletin de la Société Préh. Franç.*, 1911.

— *Bulletin de la Société Anth. de Lyon*, XI, anth. XXII, 1911, p. 563.

Pallary et Tommassini. — Association Française de Marseille, 1891, T. II.

— La Grotte de Troglydites à Oran F.A.S., 1891.

Reygasse. — Etudes de Palethnologie Maghrebine, 1916. Ant. Nouvelles études de Palethnologie Maghrebine (Constantine, 1921).

— Observations sur le technique Paléolithique de l'Afrique du Nord. Rec. de Not. et Mém. de la Soc. archéo. de Constantine. T. XLI, 1917-8.

— Les âges de la Pierre. Collection du Centenaire dans Histoire et Historiens de l'Algérie (Alcan 1931).

Reygasse et Latapie. — Découvertes préhistoriques dans le Cercle de Tébessa. Rec. Not. et Mém. Soc. Arch. de Constantine, 1911.

Tommassini. — Gisement chelléen de Ternifine. *Bull. Soc. Anth. de Paris*, 1883.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

—

LE CALENDRIER FOLKLORIQUE

Chapitre VII (1)

LE JEUDI

« L'astre du jeudi est la planète Jupiter, dont l'heure et le jour sont propices à l'action. Il est la « grande chance » selon la terminologie astronomique. Il annonce le bon état, la compréhension, la longanimité et le savoir. Il facilite l'obtention de l'objet de nos désirs, il favorise les entretiens des frères et les réconciliations des ennemis ; mais ne convient pas à l'achat des esclaves, dit-on. On le définit un astre heureux, aérien, igné et mâle. Son encre est le minium et le safran ; son aromate le benjoin. » (Ibn Elhadjdj, *Chomous elanouar*, p. 58). Il faut ajouter que sa couleur est le vert, symbole de prospérité et son métal l'étain, sous le nom qu'il portait déjà quand les Phéniciens allaient le chercher aux îles Cassitérides, sous le nom de *qeçdîr* (grec : kassiteros).

On demandait à un savant : « Quelle est la preuve

(1) Voir *Revue Africaine*, 1918 (1er trimestre) ; 1919, n° 298 (1er trimestre) ; n° 299 (2e trimestre) ; 1920, nos 304-305 (3e et 4e trimestres) ; 1922, n° 311 (2e trimestre) ; 1923, n° 315 (2e trimestre) ; 1924, n° 319 (2e trimestre) ; 1927, n° 332 (3e trimestre) ; 1928, n° 337 (4e trimestre).

sensible de l'influence heureuse exercée par Jupiter ? — Sa beauté », répondit-il. Les astrologues disent : « Un regard jeté sur Saturne vous inspire de la tristesse et un regard jeté sur Jupiter fait naître en vous de la joie. » (Ben Yacoub, *Kitab roud' el-akhiar*, p. 11). Comme on le voit, les savants n'étaient pas loin de reconnaître une relation de cause à effet entre la qualité de la lumière de la planète et le rôle social qu'on lui attribuait. Peut-être fut-il un temps et une contrée, où le commun des hommes était aussi sensible aux nuances astrales que les spécialistes.

La vie du désert a quelque ressemblance avec celle de l'observatoire. On disait à un nomade : « Qu'est-ce qui t'a fait apprendre à distinguer les étoiles ? — Qui donc ne distingue pas les piliers de sa tente ? » répondit-il. Et une bédouine : « Eh quoi ! disait-elle, nous ne reconnaîtrions pas nos cheiks, qui, chaque nuit, montent la garde autour de nous ? » On attribue à des contemporains de Mahomet, à Ibn Abbas, Fathma, etc. ce mot : « L'observation (ou la science) des étoiles fut jadis une des formes de l'art prophétique (*Cf. lib. citat.*) ». Nous pouvons imaginer une époque astrologique où l'homme, vivant plus près de la nature, subissait plus sensiblement que de nos jours les influences des astres.

Aujourd'hui nos sédentaires de la Mettidja ne montrent pas cette hypersensibilité patriarcale. Si nous en croyons nos observations, ils se contentent de suivre les traditions que leurs pères leur ont laissées sur les particularités du jeudi ; ils s'appuyent plus sur l'étymologie que sur l'astronomie pour justifier les superstitions qu'ils conservent de ce chef et ils développent, non sans quelque originalité due au terroir, certain mythe que les anciens leur ont légué et dont le germe semble ne pas avoir perdu toute faculté de reviviscence.

Dans toute l'Afrique du Nord, dès la première heure

du jeudi, c'est-à-dire le mercredi soir à partir de la prière de l'açeur, les élèves des écoles coraniques se trouvent en congé et ils vaquent jusqu'à l'après-midi du vendredi. Ils ne chôment que la moitié de la férie musulmane, celle pendant laquelle a lieu la prière en commun, alors qu'ils s'abstiennent du travail tous les instants que le jeudi peut revendiquer. Un adage universel règle cette abstention : « Ne travaille le jeudi qu'*Iblis, ma iekhdem nhar élkhemis ghîr Iblis* ». Chez les Berbères de l'Atlas marocain, la coutume est peut-être plus solidement enracinée qu'en Algérie. « Aujourd'hui, c'est jeudi, je n'écris pour personne, dit un taleb, dans les *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain*, par Saïd Boulifa (Publications de l'Ecole des lettres d'Alger, p. 106), car on nous a dit que ce serait un grand péché ». Il ne semble pas que cette casuistique puisse s'autoriser de l'orthodoxie. Nous lisons dans le *Roud' el akhiar* : « Le règlement, à l'époque de Bou Hanifa (né à Koufa vers 680 et mort à Médine en 762), fixait au samedi le jour de vacance hebdomadaire : on interrompait les études le jour du sabbat ; puis, au temps d'El-khaççaf (mort en 874), il fut ballotté entre le lundi et le mardi (*R. el akhiar*, p. 62). » Le jeudi pouvait se prévaloir, dans l'Islam, de ce qu'il était le dernier jour de la semaine. « Les actions des hommes sont exposées (au regard d'Allah) chaque jeudi et dans la nuit du vendredi » d'après un hadits cité dans le *Nozhat elmadjalis*, I, p. 168. Mais on ne peut guère douter que, pour fixer le choix des talebs maghrebins, il ne lui a pas été inutile d'être chômable de tradition immémoriale. St Augustin, dans son Traité sur la conduite chrétienne, recommande : « Dans le mois de mai ou dans un autre temps, que le chrétien n'interrompe pas son travail le jour de Jupiter ». Dans son sermon CCLXV, (édit. Vivès 1873), il attribue au culte de Jupiter cette coutume payenne. « *In honore Jovis, in quinta feria, opera non faciunt* ».

Loin de tabouer ce jour en y interdisant telle ou telle occupation, la Sonna ou Tradition canonique remontant au Prophète et aux Pères de l'église islamique le recommande pour les diverses manifestations de notre activité. « Le jeudi, lit-on dans le *Roud' elakhiar*, p. 62, est le jour que l'on choisit pour conclure une affaire et pour comparaître devant les puissants, à cause que ce fut celui où Abraham se présenta devant le roi Nemrod, où celui-ci le reçut avec honneur et satisfit à sa requête ». Ali ben Abi Taleb, le calife, gendre de Mahomed, a dit à ses coreligionnaires : « Si l'un de vous a quelque affaire à régler, qu'il s'en occupe de bonne heure le jeudi et que, en sortant de chez lui, il récite la fin de la sourate *Al Amran*, le verset du *Trône*, la sourate *Ana anzelnahou fi lilati el qadr*, et la mère du Livre (ou sourate initiale) : ces textes renferment la réalisation de nos besoins dans ce bas monde et dans l'autre (*Libr. cit.*, p. 163 et 185) ». Dans la Tradition islamique de Houdas (t. 2, p. 332) un compagnon du Prophète dit : « Le plus souvent, lorsque le Prophète devait se mettre en route, il choisissait le jeudi comme jour de départ ». Le *Roud'elakhiar*, p. 183, confirme le fait et condamne les départs du dimanche. « Le Prophète ne se mettait en route que le jeudi. Un hadits lui fait dire : « Qu'Allah me garde de la malignité du dimanche : abstenez-vous de partir ce jour-là, car il a un tranchant semblable au tranchant d'une épée ».

Le jeudi et le vendredi sont deux jours joyeux et bénis (*mebrouk*) ; ils inspirent une allégresse que le poète Ibn Emsaïb au XVIIIe siècle notait dans ces vers encore cités aujourd'hui : « Heureux celui qui jouit du spectacle qu'offre la Porte Eldjiyad (à Tlemcen), sortant le jeudi ou le vendredi pour se rendre au jardin d'un ami et y contempler la beauté ». Le vendredi, aux yeux de nos contemporains de la Mettidja, doit sa sérénité à son caractère religieux ; le jeudi au sentiment de sécurité qu'il inspire. Les simples expliquent qu'il est propice parce qu'il neutralise le mauvais œil. Chez eux, le mauvais œil embrasse, comme chez nous la guigne, tous les malheurs, physiques ou spirituels. Le mal ici-bas provient d'une volonté hostile, qui est divine, démoniaque ou humaine, et que symbolise l'œil envieux. On sait que le Prophète a dit : « Si quelque chose pouvait devancer le Destin (*elqadr*), ce serait le mauvais œil » (Voir les commentateurs du Coran, au verset 66 de la XIIe sourate). Pour le peuple le mauvais œil masque la Fatalité ou même s'y substitue. Or, il est une puissance qui paralyse cette force mauvaise : c'est la main de Fathma, la *khouimsa*, les cinq doigts. Le jeudi s'appelant le Cinquième (jour), Khemis, participe aux vertus de la khouimsa ; il est donc immunisé par son étymologie même qui l'apparente au phylactère.

L'on observe cette croyance dans le langage des femmes journellement. Une grosse juive de Tunis, complimentée par un étranger sur sa santé florissante, répond prudemment : « Je mange cinq poissons le jeudi ! » Elle réunit dans cette formule trois mots qui la protègent contre la malice du jettatore : cinq, jeudi et poisson. Ce dernier est un préservatif moins populaire dans la Mettidja, mais connu. Une blidéenne portant un bel enfant au bras, s'effarouche de le voir trop admirer et caresser ; et à la question : « Qui est-il donc ? » elle répond : « Il y a d'un jeudi à l'autre jeudi huit jours et un autre jeudi, quinze jours, qu'il est malade ! » En répétant trois fois le mot jeudi et en prononçant le triple de cinq, elle croit avoir mis l'enfant à l'abri de la fascination.

Les commerçants, qui sont gens relativement instruits, ayant à poser un phylactère contre le mauvais œil dans leur boutique, choisissent parfois le lundi, parce que c'est le jour de la naissance du Prophète ; d'autres le mercredi, parce que, faisant un calembour, ils veulent

prononcer ce jour (*larb'a* = quatrième) *larbah* = les gains ; il en est aussi qui préfèrent le vendredi (*djem'a*), parce que, disent-ils, ce jour réunit (*îdjma'*) l'argent risqué dans les achats ou dispersé dans les mains des débiteurs. Mais, en général, le petit marchand, qui voit son magasin frappé de mévente par la malice des jaloux, mettra sa confiance dans le jeudi : c'est le jour favorable pour arrêter un maléfice, pour « l'entraver » ; c'est pourquoi il suspendra ce jour-là une de ces entraves avec lesquelles les bergers attachent le pied de devant de leurs bêtes au pied de derrière pour les immobiliser (*serrah*, *'attal*) ou il clouera le fer à cheval à cinq trous, ou l'amulette écrite contre la jettature (*heurz el'aïn*), au-dessus de la porte, à l'intérieur, ou dans un sachet en filali, face au client suspect et au passant malintentionné. Quant aux femmes, qui usent communément de ces contre-sortilèges, et de bien d'autres, dans leur intérieur, sur leurs personnes et sur celles de leurs enfants, elles ont soin d'en faire l'acquisition et de les étrenner, selon le rite antique, le jeudi.

Comme le pavillon couvre la marchandise, le nom du jeudi protège contre le mal œil tout ce qui peut s'autoriser de lui. A Blida, l'enfant qui est né le jeudi n'a rien à craindre du mauvais œil. A Tunis, la circoncision a lieu le lundi pour des raisons religieuses, et le jeudi à cause de la superstition de l'œil. De la même façon, chez les Beni Khelil, aux environs de Boufarik, les femmes ne tendent les fils de la chaîne sur le métier que le lundi, parce que c'est un jour béni (*mebrouk*) ou le jeudi « contre le mauvais œil, disent-elles, attendu que ce jour-là, le mauvais œil ne prend pas *ma takhoud ch él'aïn* ». Dans le même milieu, on coupe un habit le jeudi et on le vêt pour la première fois un jeudi. « C'est pour que le mauvais œil n'ait pas prise sur lui ».

On peut remarquer dans les trois départements algériens qu'un indigène, apercevant, le jeudi, un gecko des

murailles, se hâte de l'écraser avec la paume de sa main. C'est, dit-on, une œuvre pie, qui diminue ses péchés et accroît ses mérites ; elle lui vaudra de voir « jaillir dans la paume de cette main une source d'eau fraîche qui le désaltérera, lui et les siens, au sein des joies du paradis et dans les affres du Jugement dernier ». Cette « bonne action » bizarre et sa récompense, plus étrange encore, s'expliquent par d'antiques superstitions que l'on devine chez les Mauritaniens et que l'on constate chez les anciens Mekkois. Apulée, dans le conte de Psyché, fait dire à Vénus à propos du perfide Cupidon, qui a excité sa colère : « Comment maîtriser ce stellion ? » Employant la même métaphore que la déesse payenne, Mahomet, à qui l'on présentait le fils de Mérouan, un de ses ennemis qu'il avait exilé, murmura : « Gecko, fils de gecko ! Maudit, fils de maudit ! » L'histoire sainte et le folklore musulmans sont sévères pour le malheureux saurien. Son halètement rappelle un de ses crimes : tandis que les autres animaux essayaient d'éteindre le bûcher où Nemrod avait précipité Abraham, la tarente s'époumonait à l'attiser ; de même, quand les Roums brûlèrent Jérusalem, elle souffla sur l'incendie. Pour la punir, Dieu la frappa de surdité et d'éléphantiasis ; c'est pourquoi le peuple aujourd'hui l'appelle *mejdâma*, la Lépreuse. Ennemie de l'homme, elle se roule dans le sel pour que celui-ci propage ses pustules ; elle crache son venin, ou celui qu'elle emprunte aux serpents, dans les vases d'eau potable ; telle est sa rage que si elle mord un homme, elle ne le lâche que « lorsqu'elle entend braire un âne au fond de la mer », comme on dit. Le Législateur a recommandé de la tuer, même dans les lieux saints, d'après certaine tradition. « A celui qui la tue du premier coup, il est compté cent actions méritoires, à celui qui la tue en deux fois soixante-quinze et moins à celui qui s'y prend à trois fois », a dit Mahomet. En tout cas, il l'a condamnée dans cet arrêt : « Qui tue un

gecko tue un Chitane. » (Conf. pour ces détails Eddamiri, art. *ouazgha*).

L'héritage de haine, que la tradition arabe fait peser sur la tarente, a subi dans l'Afrique du Nord une transformation en rapport avec le génie local. Celui que le Prophète a nommé « un petit malfaisant *fouïseq* » est devenu, sous l'influence de la croyance universelle à la fascination, un jettatore. Un enfant de Mazouna expliquait que le traitement cruel que l'on faisait subir à la *mejdâma* était dirigé contre le mauvais œil. « Il est meilleur de la surprendre au moment où, tapie dans l'ombre, elle jette le mauvais regard sur les gens de la maison ». Tous les rites de cette pratique montrent son caractère de phylactère de la fascination. Pourquoi n'est-elle efficace que le jeudi ? Parce qu'il est le jour consacré au mauvais œil. Pourquoi la main doit-elle être l'instrument de mort, que ne précise pas le hadits du prophète, et pourquoi ouverte, sinon pour imiter la *khouimsa*, le spécifique traditionnel du mauvais œil ? Enfin, la récompense même de l'action en trahit le but : la source se dit 'aïn, tout comme le mal œil ; si les bienheureux trouvent dans le ciel un « *'aïn* » de jouissances, c'est qu'ils ont détruit sur la terre un « *'aïn* » de malheurs. Ainsi, l'imagination populaire a fait du lézard condamné par le Prophète une sorte de monstre mythique incarnant le grand persécuteur de l'humanité, le Guignon, l'Œil.

Le même symbolisme, qui sait intégrer le mal universel dans une bestiole, concentre les forces mystiques du jeudi dans un signe idéologique. Tous les jours de la semaine ont le leur, comme on sait. Ils sont connus sous le nom des Sept sceaux (*seba' khouatem*) ; et c'est un nom parfaitement approprié, car ils détiennent en eux la puissance mystérieuse du jour comme un seing royal concentrée en lui l'autorité du souverain. Le sceau du jeudi, dans la sorcellerie courante, se compose de quatre barres verticales parallèles. La signification en est facile à deviner. Ali ben Abi Thaleb, gendre du Prophète et quatrième calife, nous en aurait indiqué le sens, dans un poème apocryphe mais fort ancien cité dans Eddirabi, *kitab elmodjribat*, p. 61. Il les définit : quatre traits figurant des doigts sans leur poignet, rangés côte à côte et nous montrant le bien ». Il faut y voir une stylisation conventionnelle de la main phylactère, de cette main si antique et primitive (on croit la reconnaître dans les dessins préhistoriques), si répandue dans l'Afrique du Nord, dans la parure, sur les édifices, dans le langage, et que l'étymologie elle-même donne pour emblème au jeudi.

Plus exactement elle serait le sceau du Roi du jeudi, non pas du Roi supérieur, mais de l'inférieur. Car il y a, comme pour les autres jours, deux *malik*. *Cerfiaït* tient les hautes sphères, il sert, avec son cortège anonyme d'anges, le nom d'Allah, *Eddahir*, l'Eclatant qui est inscrit dans la planète Jupiter et qui lui donne son éclat. En théorie, il est bien le chef hiérarchique de l'autre, mais il n'est guère connu que des sorciers professionnels qui l'invoquent pour atteindre son subordonné.

Celui-ci, le Roi terrestre *malik ardi*, jouit d'une personnalité plus populaire et plus évoluée. Dans le milieu contemporain du Sahel algérois on peut l'observer dans plusieurs rôles assez disparates : la théologie le revendique comme traditionniste ; le folk-lore maghrebin l'emploie comme cadi du monde des génies ; il est imploré comme santon guérisseur ; on l'adjure comme semainier du jeudi dans nombre d'opérations de sorcellerie ; enfin, nous l'avons vu au cours de notre siècle s'incarner dans un dérouiche vénéré à l'égal d'un demi-dieu.

Le nom du personnage varie quelque peu. Ordinairement il est appelé Chemharouch dans la Mettidja, sauf par les tolba qui le prononcent Chemharouchin en lui

donnant la terminaison caractéristique des noms démoniaques. Andrews, dans les *Fontaines des génies* (Alger, 1903) l'écrit Schem Harousch. Mauchamp (*Sorcellerie au Maroc*) l'orthographie Sam Naros, pour la région de Fez. On entend Djemharouch à Tunis, Zemharouch à Dra-el-Mizan. Doutté (*Magie et Religion*) donne la forme Chemhourech, qui se retrouve jusque dans la partie orientale du monde musulman, comme on peut le voir dans Bel Hendi (*kitab elasrar fi tefsir elarouah erROUhania*, p. 63) qui a écrit « dans l'île de Chendouil ». Il semble que ce nom barbare a été porté par la sorcellerie arabe plus loin que l'hagiographie musulmane n'a pu porter ses saints.

Dans le Recueil des mémoires et textes du XIVe congrès des orientalistes (Alger, 1905), et sous le titre : « De la transmission du recueil des traditions de Bokhari aux habitants d'Alger », on peut lire un article signé par un professeur de la Médersa, Ben Cheneb, où éclate l'importance attribuée par la théologie orthodoxe musulmane au personnage de Chemharouch. « De nos jours, à Alger, écrit l'auteur (p. 105 du 1er vol.), il existe des préposés, nommés par le gouvernement, chargés de la lecture du Çahih de Bokhari (recueil des traditions Prophétiques authentiques), à certaines heures, dans les principales mosquées. Ces fonctionnaires sont appelés *Nas elhoudôur*. Avant de commencer la lecture on doit... réciter l'*isnad*, si l'on en a (l'isnad est la liste des traditionnistes auxquels on attribue la transmission du *hadits* prophétique). Les personnes qui ont un isnad se croient (sic) avoir plus de mérites que les autres, et certains assurent qu'il est obligatoire d'avoir un isnad remontant jusqu'au Maître (Bokhari) et jusqu'au Prophète. ...Le meilleur isnad est celui qui contient le plus petit nombre de rapporteurs ou transmetteurs du hadits ». Or voici le meilleur isnad de nos traditionnistes algérois, celui qui est le plus court et qui est cité le

dernier par l'auteur du mémoire ; il ne compte que quatre *raoui* ou rapporteurs :

« 1° Mohammed Salah de Bokhara ;

« 2° Omar ben Abdelkarim de la Mekke ;

« 3° Abou Mohammed Chamhourich, cadi des Djinns. Dans le langage vulgaire on l'appelle Chamharouch. On prétend qu'il fut compagnon du Prophète, qu'il fut disciple de Bokhary et de Moslim ;

« 4° Bokhary ».

Ainsi l'enseignement officiel de la religion musulmane admet l'existence historique de notre Chemharouch. Il reconnaît en lui un génie, car il lui prête la longévité ordinaire des génies, le temps écoulé entre Bokhari mort en 870 de l'ère chrétienne et Omar ben Abdelkarim mort en 1845 étant de près de mille ans, âge que les hommes n'atteignent plus depuis Mahomet. Enfin il fait appel à son témoignage dans une science dont l'Islam est particulièrement fier (voir *ibid.* p. 104 : « aucun peuple, ancien ou moderne, ne possède l'isnad »), et une science considérée comme laissant loin derrière elle notre critique historique : le témoignage d'un sincère musulman étant bien supérieur à celui des textes, pour établir l'authenticité d'un fait. Il est donc démontré que la réalité du Roi du jeudi, légendaire pour nous, était chose admise aux yeux d'Algériens d'une orthodoxie scrupuleuse, au commencement du XXe siècle, et qu'il était rangé parmi les traditionnistes dignes de foi, contemporains de Bokhari et de Mahomet.

La légende populaire semble identique, mais plus explicite. Chemharouch, un des rois des génies, l'un des sept rois préposés aux jours, est musulman, docteur de la loi islamique, un de ses *ouléma*, et *çahabi*, c'est-à-dire ancien compagnon du Prophète. Quand celui-ci fut mort, il s'attacha à la personne du grand saint de l'Islam, Sidi Abdelcader El Djilani ; après lui, il devint le disciple et le

collaborateur de Bokhari. D'après Andrews, il avait été nommé cadi des génies par Mahomet. D'après certains Blidéens, il préside le Divan des génies (assemblée régionale ou concile œcuménique), à l'imitation de Sidi Abdelcader qui préside le Divan des Saints. Au Maroc, Mauchamp lui donne le titre de Sultan des Génies, ce qui équivaut à Roi de leurs rois, et il ajoute : « Jusqu'à ce jour, furent sultans des génies : David, Salomon, Assumdaï (pendant le temps qu'il posséda l'anneau de Salomon) et Sam Naros. »

Une des particularités les plus curieuses de cette biographie populaire est la mort récente, et même contemporaine, de ce préislamite. « Il est mort à l'époque où Belhaffaf (un traditionniste connu : voir l'article cité de Ben Cheneb), était mufti dans notre ville (vers 1870) », disait un Blidéen. Un autre affirmait en 1912 : « Il y a de cela une quarantaine d'années : tous les saints de ce monde ont assisté à son enterrement, tous les saints vivants ou sommeillants (morts). Le cheikh Elmedjdjaouï, professeur à la médersa d'Alger, a confié à certaines personnes qu'il était mort dévoré par un lion entre Merrakech et Mequinez ». On croit que le lion, pendant trois mois de l'année, se nourrit de génies. Un autre Mettidji assurait qu'il avait été inhumé dans le *maqam* (lieu saint) que Sidi Abdelcader possède au sommet du Zaccar, face à Miliana. « On l'enterra dans un trésor, dit un indigène de Dra-el-Mizan. Les génies qui meurent sont toujours enterrés dans des cachettes de l'ancien temps. C'est pour cela que Chemharouch est un des dispensateurs des richesses souterraines et qu'il est sollicité par les sorciers chercheurs de trésors : il donne tout ce qu'on lui demande. » Mauchamp écrivait à Fez, dans les premières années du XXe siècle : « Il y a douze ans que le Sultan est mort : depuis douze ans, les talismans des talebs restaient sans succès ; ils en demandèrent la raison aux démons ; ceux-ci leur répondirent

que le Sultan était mort (*La sorcellerie au Maroc*, p. 192). » Le bruit de cette mort se répandit dans le monde entier instantanément, grâce aux génies qui la publièrent en tous lieux. « Les gens du Caire l'apprirent et en menèrent grand deuil ».

Nos simples montagnards de l'Atlas réinventent à propos de Chemharouch la légende que Plutarque nous a rapportée sur la mort du Grand Pan.

Leurs conteurs lui attribuent les fonctions de juge dans le monde des esprits. Dans les mêmes contes (ils sont communs, semble-t-il, à tous les indigènes), les juifs de la ville font jouer ce rôle par *Achmidâï*, le génie qui usurpa l'empire des créatures en s'emparant par ruse de l'anneau de Salomon, et les musulmans le font remplir par Chemharouch, qui a été institué cadi des génies par le Législateur en personne. Quelquefois, on le voit descendre de son tribunal pour céder la place aux autres rois de la semaine qui doivent juger leurs sujets. Ainsi Lahmar condamnera à être consumés par le feu deux de ses ressortissants qui ont enlevé une mariée sous prétexte qu'elle était habillée de rouge et que cette couleur leur fait perdre la tête comme elle affole les taureaux. En général, cependant, Chemharouch étend sa compétence à tous les conflits entre hommes et esprits. Un pauvre tailleur ayant eu la chance de sauver une jeune djannia, qui, contrariée dans ses amours, s'était sauvée sous la forme d'une grenouille, et de la ramener à ses parents, nous a rapporté des renseignements sur ce pays fantastique. Il a vu Chemharouch sur sa chaire (*mimber;* les juifs disent *tsabout*) forcer à guérir son homme, un génie, qui atteint d'un coup de marteau lancé par un père en colère à son fils, s'en était vengé injustement en frappant l'imprudent trop violent d'une hémiplégie de la face ; et, au contraire, condamner un artisan trop avide qui travaillait la nuit, oubliant l'adage : le jour est aux hommes et la nuit aux Esprits. Il apprit à cette occasion,

que les génies ont besoin de la forge pour leur usage et que le maréchal-ferrant ne doit plus l'occuper après le coucher du soleil ; et aussi que les hululements du deuil exaspèrent les Esprits, qui les punissent par des syncopes ou des attaques de nerfs, avec raison, car le Prophète a défendu ces démonstrations du désespoir, etc. Combien y a-t-il de ces infractions à la coutume que la loi des hommes n'atteint pas, mais que les génies sanctionnent ! Achmidaï les juge en dernier ressort d'après le code que Salomon a édicté pour les génies et Chemharouch en s'appuyant sur la Sonna musulmane.

Le type de ces légendes, où se conserve la morale superstitieuse des vieux temps, était au début du XX[e] siècle, entre Médéa et Alger, l'histoire connue du jeune Tsaalbi. Un jour qu'il labourait, il tua un serpent qui se dressait devant ses bœufs. Aussitôt, il tombe évanoui, et il est emporté hors de ce monde. Son père, avec l'aide d'un habile *hakim* ou enchanteur, finit par le rejoindre. Il assiste à son procès qui se déroule devant Chemharouch. En assommant le serpent, l'accusé ne pouvait penser qu'il ôtait la vie à un génie. Le juge cite l'arrêt prononcé par le Prophète (béni soit-il !) : « Du moment où un génie se met en état de métamorphose, son sang n'est plus protégé par la loi du talion ». En conséquence, le père-génie n'a plus qu'à pleurer son fils et le père-adamite ramène le sien dans ses foyers. Le palais de justice de Chemharouch s'élève dans un monde souterrain plus ensoleillé que le nôtre et où les châteaux bâtis par les génies font rire de notre pauvre architecture humaine. Une trappe ou une pierre plate nous ferme l'accès de ces terres merveilleuses. On le localise aussi dans la zone du Djebel Kaf, la montagne encerclant ce bas monde, à 70.000 parasanges de nos rivages, distance minime que les Esprits franchissent en un clin d'œil.

Il ne se confine pas dans cet au-delà inaccessible aux humains. Suivant la coutume des cadis d'autrefois qui

se transportaient, à certains jours, dans les marchés du bled pour rendre la justice aux pauvres gens, Chemharouch tient des assises foraines dans la campagne algérienne. Seulement, à nos yeux du moins, il n'est plus précisément un justicier ; il devient plutôt un médecin : ses *maqam* ou pied-à-terre sacrés peuvent être une grotte ou une fontaine thérapeutiques. Comment, dans la pensée des Indigènes, le guérisseur et le juge se confondent-ils ? L'identification découle de la conception qu'ils ont du mal. Si les maladies sont des coups des génies, celui qui en souffre peut faire appel de leur injustice auprès de leur chef et recouvrer la santé en démontrant l'inanité de leurs griefs ou en apitoyant son juge. Ainsi une cure se réduit à un procès qu'il s'agit de gagner. Le Cadi des génies sera naturellement l'archiatre des hommes, pour la même raison que Salomon fut le grand médecin de l'histoire sainte musulmane parce qu'il détint l'empire des Esprits.

Or, s'il est un mal qui, de l'aveu général, provient de la malice des Esprits, c'est l'exanthème sous toutes ses formes. Le Prophète n'a-t-il pas dit que les boutons de la peste étaient causés par les flèches invisibles des génies, des génies mécréants dans les rangs des musulmans et des génies musulmans dans ceux des mécréants ? En conséquence, le prétoire de Chemharouch prendra l'aspect d'une station sanitaire et ses grands jours seront des jours de pèlerinage où des malades viendront se laver dans des eaux médicinales. Telle semble être la théorie indigène des sources sacrées fréquemment. Voici, d'après une légende recueillie sur place, comment Chemharouch et sa smala vinrent jadis s'établir au pied de l'Atlas Blidéen et enseigner aux hommes le moyen de se guérir des affections cutanées.

Entre Dalmatie et Souma, sur la rive droite de l'Oued Kremis, à son débouché dans la plaine, vers la cote 382 de la carte au 1/50.000, à douze cents mètres environ du

cimetière d'une tribu et du bosquet sacré de Sidi Chemchouch, coule une source sulfureuse appelée : la Fontaine de la gale, *Aïn eldjereub*, et consacrée à Chemharouch.

La légende locale raconte ainsi l'apparition de ses eaux. L'endroit était jadis une forêt où le fellah *Ben Hadji* faisait paître ses troupeaux. Un jour son berger, Saïd, vit surgir et disparaître devant lui des étrangers habillés de blanc, puis de rouge, enfin de vert qui lui montrèrent le sol sans mot dire. Son maître lui recommanda d'être poli et discret envers ces visiteurs mystérieux et lui donna des vêtements propres. La femme de Ben Hadji se fâcha à ce propos, mais elle fut poursuivie toute la nuit par le cauchemar de deux chiens se jetant sur elle; et, au matin, un enfant lui annonça en songe que c'étaient « des Personnes » qui voulaient venir habiter dans ce lieu. Repentante, la femme voulut aller brûler des parfums à l'endroit de la théophanie, mais une négrillonne l'arrêta, disant : « Attends le lundi » et sa cassolette s'éteignit. Quant à Saïd, il apprit de la bouche des inconnus habillés de vert que leur djich s'était réuni et s'apprêtait à venir. Il les vit debout encadrant un taureau égorgé et qui pourtant se tenait encore debout et il comprit qu'ils demandaient qu'on sacrifiât un taureau en cet endroit. Une étrangère d'une beauté surhumaine vint dire à la femme de Ben Hadji : « Il faut égorger une victime la veille du lundi ; ce sera le jour des voisins qui viennent se fixer près de vous ». Une nuit, Ben Hadji entendit du bruit à sa porte. Il y trouva un taureau noir, qui, devant lui, sans guide visible, gagna l'endroit des apparitions, en fit sept fois le tour à pas lents et, s'arrêtant, se mit dans la direction de la qibla, dans l'attitude de la bête qu'on égorge et attendit. Ben Hadji l'immola selon les rites et appela sa famille pour le festin sacrificiel, la *oua'da mta' eddbiha*. Sept jours après, ils aperçurent une colonne d'eau qui s'élevait de ce point. Ils y trouvèrent une source inconnue.

Ils comprirent qu'une *mahalla* de *Djann*, une troupe de génies était venue s'y établir.

Mais quel était le culte qu'ils voulaient qu'on leur rendît ? « Cette nuit-là, la femme de Ben Hadji vit en rêve des baigneuses qui se plongeaient dans la source nouvelle. Le corps de ces femmes était couvert de boutons rouges. Elles égorgeaient une volaille, entraient dans l'eau jusqu'à la ceinture, allumaient des cierges, répandaient des parfums, émiettaient du pain azyme et chantaient des *teqdam*, en demandant leur guérison. Et le bassin s'élargissait, devenait comme une mer. Puis soudain tout disparut. Elle comprit le don que les Bonnes personnes venaient de faire au pays. Désormais ceux qui souffraient de la gale n'avaient qu'à visiter l'*Aïn eldjereub* pour être guéris ».

Le lendemain, toute la famille de Ben Hadji se rendit à la source. Des miettes de pain flottaient encore à la surface, et de petits tourbillons les avalaient. Ils firent acte de vasselage, selon le rite consacré, en joignant les poings comme s'ils étaient garrottés (*ketfou ieddihoum*), bénissant Dieu de ce qu'il avait fait de leur terre un lieu de pèlerinage ; et ils bâtirent une *haououïta* (murette circulaire délimitant le lieu saint du marabout).

La réclame fut faite par un enfant mystérieux qui allait trouver à domicile les malades, les conduisait à l'Aïn éldjereub, leur expliquait les rites et leur révélait le nom de leur bienfaiteur : « Celui qui commande ici le lundi, c'est Chemharouch, le génie volant. *Elli iahkem temma ioum letnin Chemharouch ettéïïar !* ».

Il est admis que Chemharouch fait partie des *Açhab ettira* ou Génies volants. « Allah, a dit le Prophète, a créé trois espèces de génies : l'espèce des serpents, des scorpions et des insectes de la terre, puis une espèce semblable au vent dans les airs ; enfin, une espèce semblable aux hommes et soumise aux sanctions du jugement dernier ». Dans un autre hadits, il a précisé que la seconde

espèce a des ailes avec lesquelles elle fend les airs (Voir Eddamiri, art. Djinn, dans *Haiat el haïouan*). Le titre d'*Ettéiïar* s'accole à bon nombre de ces Esprits, comme, à Alger, à Sidi Iahia Ettéiïar. Leur caractéristique est qu'ils sont nomades et secourables ; ils profitent de leur mobilité pour répondre à tous les appels de leurs suppliants dans les diverses contrées du monde.

Mais comment des gens qui admettent que Chemharouch est mort peuvent-ils lui prêter une activité mondiale ? La mort d'un génie n'interrompt guère son œuvre, qui est spirituelle plus que matérielle. De même que l'âme d'un homme mort reste près de son cadavre pendant quarante jours, un génie venant à mourir, sa *horma* c'est-à-dire son prestige thaumaturgique auquel nous recourons, ne l'abandonne que quarante ans après. On prétend qu'aucun successeur ne lui est donné avant cette date. Et, même après, son *rouh* garde toutes les facultés dont il jouissait pendant sa vie, et cela jusqu'à la fin du monde. Il continue à assister aux Divans des génies, à obéir aux évocations des sorciers et à voler, même des extrémités du monde, vers l'endroit où se murmure son nom.

La *horma* de Chemharouch s'était conservée assez vivante au commencement de notre siècle, à Blida. Il présidait encore à bon nombre d'opérations de sorcellerie au fond des échoppes ou les *iqqach*, les professionnels du vieil art, monnayent les miracles des Esprits. Il jouissait aussi d'un certain crédit dans les cercles fermés des femmes. Nous tirerons d'un manuscrit des premiers, qui nous a déjà servi pour les autres jours de la semaine (voir le dimanche, le lundi, le mardi et le mercredi dans la *Revue Africaine* : Le calendrier folklorique) quelques exemples des services surnaturels qu'il est capable de rendre. Et nous relèverons dans nos notes trois pratiques magiques traditionnelles que nous a confiées une vieille femme experte du quartier arabe de Blida.

Adjuration du jeudi, à l'adresse du maître de ce jour, le roi des génies, Chimharouch

Dépêche-toi, ô Chimharouch ! — Amène tes gentils compagnons : — Lachinia, Cha'chouch, Chich, Chedchellich — sous les ordres de Chekchelin, Chelchlin, Chenkchin, Chahdlich.

Amène tes troupes et tes armées, — pleines de joie et d'entrain. — Arrivez-moi dispos ; — présentez-moi Cherhrich. — Amenez-moi ces vaillants qui habitent les pierres.

Tu es le Ravisseur qui empoigne ; — tu enlèves en un clin d'œil ! — N'oublie pas Chelmouch, — par la vertu de Chenchlich. — Amenez jusqu'aux habitants des solitudes.

Où es-tu, ô Cheïrouch ? — Où est Teqtqouch ? — Par Allah ! ne faites pas les rebelles ! Relancez-moi Elhnich. — Arrivez-moi au complet sans laisser derrière vous aucun de vos soldats.

J'ai recours à vous, vous demandant un service. — Qui fait appel aux gens de noblesse n'est jamais impuissant. — Piquez-vous d'honneur, vous qui avez fait vos preuves, — au nom de Tahtachin et de Cahiaïl. — Montrez-moi Labiod, en ton nom, ô Aniaïl !

Allons, aidez-moi, mes auxiliaires ! — Obéissez-moi, serviteurs, par ordre du Maître Tout-Puissant ! — Ne regimbez pas même le temps d'un clin d'œil, au nom de l'archange Djebril ! »

« Comment résisteraient-ils à cet appel nominal ? » s'écriait avec enthousiasme le taleb à qui je dois le texte de l'adjuration. Ayant ainsi rangé sous ses ordres les phalanges du jeudi, l'opérateur dessine une main schématisée qu'il couvre des noms de leurs chefs. C'est le *Keff* (la paume). S'agit-il de chercher un trésor ? On pose le keff sur un chevalet et l'on marmotte l'adjura-

tion : le papier s'envole et vient se poser à l'endroit qui cache un trésor ancien, de l'argent volé ou tout au moins un sortilège. Veut-on rappeler un amant infidèle ou un absent ? On suspend le keff au moyen d'une ficelle et l'on récite le charme qui ne tarde pas à ramener celui qu'on attend. Enfoui dans le sol, le keff fait parler le génie d'un endroit hanté (*makan 'amir*) ; porté par un malade, il chasse l'esprit qui contrarie le fonctionnement normal de ses organes (*'arid*); collé derrière une glace, il détermine la descente des génies dans ses reflets (*istinzâl*) ; enfin, quand on le dissimule dans un pli de son turban, il donne un air imposant et sympathique, qui conquiert les cœurs de la foule ou des grands. Comme la *khouimsa* (ou main des petites gens), le keff de nos *hakim* (ou sorciers) est un signe favorable qui ne trouve pas son emploi dans la sorcellerie maléficiente.

Cependant, la magie féminine, qui respecte le caractère phylactérique du sceau, ne semble pas se faire scrupule de mêler Chemharouch à des besognes louches. Je l'ai vu à Blida jeter la discorde entre mari et femme, favoriser des amours adultères, ou, simplement aider la ménagère à chasser de sa maison les animaux indésirables.

Le mercredi soir, après la prière de l'après-midi, le taleb écrit une amulette avec du sang d'une chèvre noire et du goudron. « Où est Lahmar ? Où Borqan ? Où les armées du Chevaucheur des nuées (Chemharouch) ? Où Sâsoun ? Où les (génies) Juifs ? Chargez-vous de faire perdre l'esprit à une Telle, fille d'une Telle, si bien qu'elle ne s'approche plus de sa maison, n'y mette plus le pied, ne la regarde plus et en sorte en fuite. Elle s'est enfuie de sa maison et de sa raison, une Telle, fille d'une Telle. Elle s'en est enfuie en vociférant et en hurlant. Où est le Maître des nuages ? Chargez-vous de susciter la mésintelligence. Faites-la sortir de son bon sens, une Telle, fille d'une Telle, en hâte ! en hâte ! en hâte ! »

On enterre ce heurz sous le seuil de la porte de la maison, la nuit, veille du jeudi, entre le coucher du soleil et la prière de l'eucha. La femme, nommée dans l'heurz conçoit un tel dégoût de son mari qu'elle en perd la raison. Pour faire cesser l'influence de ce charme on n'a qu'à déterrer le papier et à le plonger dans l'eau.

A l'heure où l'on n'entend plus un pas dans les rues, la femme, ou la sorcière qui se substitue à elle, allume un réchaud et y jette des grains de poivre et de coriandre. Puis, elle prononce sept fois de suite cette incantation : « Absent, accours, vole. — Tes habits sont tombés dans le puits. — Ton visage a jauni et s'est flétri. — De tes souliers s'envole la poussière. — Il rencontre Chemharouch, l'ailé, qui lui dit : « Qu'as-tu, figure de mauvais augure ? » Il lui répond : « Je cours trouver une Telle, qui m'a ensorcelé par ses sortilèges les plus puissants. » Chemharouch lui dit : « Moi, j'ajouterai du feu à ton feu, si bien que tu en arriveras à voir son visage et sa taille sept fois dans la journée. — Et l'amour de cette femme brûlera dans ton cœur comme brûlent ces aromates dans le feu, — par la puissance de ce Maître impérieux ».

Chaque fois que la formule est finie, l'on jette dans le feu une poignée de grains de coriandre et de poivre.

Formule pour chasser les batraciens. — « La femme se plante devant le crapaud et lui dit : « Semsem, fils de Semsâm, je te le demande au nom de Celui qui est et n'est pas (visible), que tu appartiennes à la race des humains ou à celle des génies, je t'adjure au nom de Chemharouch de sortir de ce lieu ! ». Si c'est une djannia, elle s'en ira sur l'heure et ne reviendra plus. Si elle n'en est pas une, elle restera jusqu'à ce qu'on l'emporte et l'éloigne ».

Comme le veut la coutume, la vieille blidéenne qui transmettait cette pratique à la nouvelle génération, l'il-

lustrait d'exemples. Elle analysait à sa manière comment opérait la formule. « Ma mère, racontait-elle, était une de ces maîtresses femmes de l'ancien temps, qui, d'un mot, glaçait l'eau ou faisait danser son pantalon, c'est-à-dire le forçait par ses incantations à venir à elle et à l'habiller de lui-même, mieux que s'il avait été présenté par la femme de chambre d'une roumia. Cependant elle oublia un jour son expérience. Elle avait depuis de longues années un crapaud qui habitait entre sa jarre au beurre et sa jarre au miel et qui entretenait d'ailleurs chez elle une inépuisable abondance. Un jour, elle se mit en tête de nettoyer ce coin. Elle prononça la formulette au crapaud ; puis, comme il ne se pressait pas, elle le poussa et le suivit jusqu'à la porte. Mais, à peine dans la cour, elle reçut un soufflet qui l'étendit sur le sol évanouie. Elle ne revint à elle que fort tard dans la nuit. Elle racontait que, pendant sa syncope, elle s'était vue perdue dans des lieux inconnus ; une vieille femme toute habillée de jaune se lamentait : « Je n'ai donc tant vécu que pour me voir chasser ! — Mère, lui répondaient deux jeunes femmes, qui levaient déjà des barres de fer, ta main lui a fait avoir une faiblesse; les nôtres vont lui briser les jambes. — Non, mes filles, reprenait la vieille : j'ai mangé son bien si longtemps ! Seulement, je ne reviendrai plus auprès d'elle ! »

Notre blidéenne enseignait ainsi le secret qui rendait sa formulette efficace, et, sans doute aussi, toutes les autres avec elle. Si les animaux obéissent aux injonctions qui leur sont faites au nom de Chemharouch, c'est qu'ils sont des êtres moraux, conscients de leur subordination et de leur devoir. Ils reconnaissent en lui leur roi et leur cadi et ils s'avèrent par là de la race des génies. Et cette personnification ne se borne pas aux animaux ; elle s'applique aussi aux sentiments de l'homme ; si, dans les deux pratiques précédentes, nous avons vu Chemharouch inspirer l'amour ou la haine, c'est que ces deux passions, qui appartiennent au domaine de notre inconscient, sont considérées comme deux démons qui possèdent l'homme et sont indépendants de lui : on les appelle parfois des *rouhania* ou Esprits dans les livres et les grimoires de sorcellerie : ainsi, c'est parce que l'amour et la haine sont d'essence spirituelle que l'on fait appel au Chef des Esprits pour les stimuler ou les refréner.

Les survivances de ce genre relatives à Chemharouch ont bien conservé leur fraîcheur, c'est-à-dire leur intelligibilité ; mais elles semblent rares. De même, la clientèle de notre Font de la Gale (*Aïn éldjereub*) ne s'étend pas au delà de son voisinage. En somme, Chemharouch tendrait à devenir un *Deus ex machina* pour conteurs ou un gagne-pain pour iqqach (sorcier), et son culte serait en décadence, s'il ne bénéficiait de nos jours d'un singulier avatar où il s'est revivifié et s'il ne regagnait en tant qu'homme la vogue qu'il perd, comme les autres Rois des jours, en tant que génie.

Chose singulière, en effet, surtout pour un Européen, toutes les fois que nous parlions de Chemharouch à un taleb, il entendait bien comme nous le grand semainier légendaire du jeudi ; mais quand nous interrogions sur lui un illettré, kabyle particulièrement, il nous en parlait comme d'un contemporain en chair et en os. « C'était, jadis, un grand *hakim* (enchanteur, thaumaturge). Il vivait dans le Haut-Sébaou. Il est mort il y a quelques années (vers 1870 d'après les uns ; en 1914 d'après d'autres). Son fils a hérité de son empire sur les génies ».

Le fait est exact. Voici les renseignements fournis par un de ses voisins. Le personnage habite le village d'Agouni Borâgh, non loin de Fort-National. Il s'appelle Si Mohand Emziân amis (fils de) Semharouch, des Aït Iaïch. Son père, avant la conquête française, demeura de lon-

gues années chez les Aït Fraoussen. Il vint s'établir, il y a environ 80 ans, à Agouni Borâgh, où est né Si Mohand Emzian, lequel y a eu deux fils dont l'un est berger de son troupeau et l'autre étudie le Coran dans la zaouïa de Sid Abdelaziz ou Rached. C'est un homme d'une soixantaine d'années qui ne se distingue des montagnards du Djurdjura que parce qu'il affecte de porter une chachia plus crasseuse et des haillons plus sordides, dans l'intention manifeste de rester fidèle à l'uniforme traditionnel des derviches, malgré ses richesses considérables tant mobilières qu'immobilières.

Pour ce qui est de son prestige religieux, il est inébranlablement établi dans la croyance féminine, et n'est suspect qu'aux yeux des *mtournis* et des francisés. Un informateur appartenant à la jeunesse sceptique formée à l'école française définissait ainsi la faculté surhumaine qu'on lui attribue : « On dit qu'il est doué d'une force intérieure (*qououa bâtina*) extraordinaire, qu'il a héritée de son ascendance et dont nul ne peut mesurer l'étendue ». Il écrit des talismans pour la réconciliation des époux vivant en mésintelligence ; ou, au contraire, pour le *korh* (l'antipathie) : dans ce cas, il remet, au client, en sus d'une feuille de signes cabalistiques, une cruche d'eau, dans laquelle il a craché, après avoir sept fois fait le tour de son orifice avec l'index de la main droite. Il est célèbre pour ses exorcismes : il commande sans conteste aux génies et les expulse tous du corps des hommes, des femmes et des enfants qui en souffrent. Il évoque les morts et s'entretient avec eux de nuit et de jour. Il communique avec les absents les plus éloignés sans avoir besoin de télégraphe ni de téléphone. Il possède à fond la science d'Eddamiati qui annonce les événements avant qu'ils n'arrivent, sans avoir jamais étudié son livre. Bref, il met en œuvre toutes les ressources de la magie dont disposent les professionnels ; mais, de plus, il entre en communication avec les Esprits supérieurs ; il s'endort

(c'est-à-dire tombe en léthargie) et les *Rouhaniât* viennent le renseigner sur l'état réel du malade et le secret du consultant ou se mettre à son service pour l'accomplissement de ses desseins.

Ceux de ses contribules qui le raillent parfois n'oseraient jamais braver sa colère en face, ni même le critiquer devant les femmes du pays. Ses contempteurs des autres tribus le défigurent et l'exagération même de leurs caricatures montre la peur qu'il inspire. « C'est un monstre borgne, bossu, qui marche la tête retournée en arrière, disait un enfant kabyle de Dra-el-Mizan ; il passe pour un paillard contre lequel on met les femmes en garde ». On tendait dans ce milieu hostile à le confondre avec l'Antéchrist (le *Dejjal*). Mais la grande majorité des Kabyles et des Arabes le rangent dans la catégorie de ces êtres supérieurs dont leur tradition ancestrale est si riche. S'il veut confondre un sceptique, il fait descendre la lune devant lui, comme les sorciers les plus éminents ; et, s'il lui plaît, il frappe le sol avec son bâton et il en fait jaillir une source, comme les saints les plus authentiques. A la veillée, les vieilles racontent ses *mnâqeb* (ses hauts faits thaumaturgiques) sur le même ton que la vie de leurs *oualis* (saints). Et les croyants lui apportent la *oua'da*, la redevance sacrée, à son domicile et viennent l'y chercher pour qu'il visite leurs malades, à Aqbou, ou dans la Petite Kabylie, ou chez les Beni Abbès et jusqu'à Constantine. Il peut se vanter d'avoir pour fief les hautes terres entre Alger et Philippeville et de compter des serviteurs possibles aussi loin que s'étend au Maghreb le substrat profond de la vieille superstition de Chemharouch.

Le cas de Si Mohand Emzian mérite l'attention de l'ethnographe. Il réalise, sous nos yeux, en plein XXe siècle, la genèse d'un marabout et d'une espèce de marabout assez rare, semble-t-il. On sait que dans cette sorte de saints, produit spécial du terroir maghrebin, la *bara-*

ka, c'est-à-dire la puissance thaumaturgique se transmet par le sang ; la sainteté leur vient d'un ancêtre qui s'est fait remarquer par ses vertus, disent les savants, par ses miracles disent les simples. Mais ici le héros originel n'est pas légendaire ou supérieur seulement, il est extra-humain et mythique : c'est un génie, un Esprit astrologique. Comment un homme pourrait-il être le fils d'un Esprit ? La question, absurde pour un européen, est résolue pour un maghrebin par sa religion et son folklore, par ses croyances théologiques et populaires. Le Coran (chap. XX, 20) dit que Dieu « a créé pour les hommes des épouses tirées d'eux-mêmes », ce qui montre clairement, dit le commentateur, qu'il leur « est interdit de se marier avec des êtres d'une autre race que la leur, comme les génies ». Les docteurs du rite hanbalite ont traité au point de vue du droit la question du mariage entre humains et génies. On cite un hadits du Prophète défendant les rapports entre les deux races ; mais il a reconnu leur possibilité en déclarant que l'un des deux auteurs de Balkis, la reine de Saba, était un djinn (Cf. Eddamiri, *Haiat el haïouan*, article djinn). On cite dans l'histoire islamique des personnages qui se sont vantés d'avoir épousé des *djannia* (cf. ibid.). Dans les contes populaires, ces liaisons sont fréquentes. Dans la vie ordinaire quelle est la mariée qui ne croit pas au Ravisseur des épousées (*khettaf el'âraïs*) ? La coutume maintient encore auprès d'elle une garde permanente chargée de la défendre contre les entreprises de ce galant invisible. En hagiographie, le fait est normal : il n'est pas un santon qui n'ait sa djannia, souvent sous l'apparence d'un animal, gazelle, chatte, colombe, etc., dans le harem de ce palais magnifique qui affecte, pour nos yeux humains, la forme de son tombeau. Les Blidéens savent tous que leur patron, Sidi Ahmed el Kebir, a compté parmi ses femmes une djannia, qui a survécu aux autres et dont les privilégiés aperçoivent parfois l'ombre dans son

bosquet sacré. Son voisin et disciple, Sidi Moussa ben Naçeur, a laissé une postérité qui se divise en deux branches : les Sidi Fodil du Nord-Ouest de Blida et les Oulad Sidi Moussa de la tribu des Feroukra, au Sud-Est ; les premiers appellent les seconds : Enfants de la djannia, et c'est cette descendance de la fée qui a hérité de la baraka du saint. On voit que, dans un tel milieu, la prétention du hakim de Agouni Borâgh de rattacher sa généalogie au roi des génies, Chemharouch, ne choque nullement la raison et répond même à des croyances collectives fondées sur la tradition et sur la foi.

Nous n'avons recueilli aucun renseignement sur la psychologie du Chemharouch kabyle. Cependant, à la lumière d'observations fréquentes fournies par des sujets de même espèce, nous pouvons hasarder quelque hypothèse sur la manière dont a pu s'imposer ce métis de Djinn, héritier de l'empire exercé sur les Djinns par son père. Il s'apparente manifestement à ces pseudo thaumaturges, que les vieilles zaouias produisaient naguère encore en séries. Séminaires d'*iqqach* (sorciers), moutiers de visionnaires, ces écoles de la montagne berbère ont cultivé jusqu'à nos jours la psychose magico-religieuse de la race maghrebine. Il y fermente encore des déchets nombreux des plus anciennes religions du pays. Là, dans une atmosphère chargée de superstitions animistes, la nouvelle de la mort de Chemharouch a frappé quelque névropathe qui s'est mis en tête de revendiquer sa succession vacante. Suggestible, comme le sont les hystériques, il s'est profondément imprégné dans la solitude des croyances collectives concernant son héros ; doué de la plasticité qui caractérise son état, il s'est adapté aux modalités que lui imposait son idéal ; enfin, simulateur plus ou moins conscient par tempérament même, il s'est montré irréductible aux contradictions de l'expérience ; mais son idée fixe s'est trouvée renforcée au contraire par la complicité de son entourage crédule, et par les profits

matériels et les avantages de vanité qu'elle lui rapporte. C'est ainsi, à en croire l'analogie, qu'un pauvre taleb a pu endosser la légende du Roi du jeudi et en incarner la postérité. Installé dans le vieux mythe astrologique, il l'exploite et lui doit toutes les satisfactions de ce monde ; et — ce qui a aussi son importance pour ces croyants préoccupés de l'au-delà — ce merveilleux métier lui permet encore d'espérer, avec un peu de chance, les honneurs éternels du marabout.

Juin 1931.

J. DESPARMET.

CONTRIBUTION A L'ETUDE
DU
TRACÉ DE LA ROUTE-FRONTIÈRE
DE LA
MAURÉTANIE CÉSARIENNE

La reconstitution du tracé de la « *via praetenturae* » de la Maurétanie Césarienne a été longue et laborieuse. Lors de la parution de l'Atlas archéologique de Stéph. Gsell (1911), des lacunes existaient encore, aucune borne milliaire n'ayant été découverte dans certaines régions. Pour raccorder les divers éléments connus, on en était réduit aux hypothèses. Depuis l'établissement de l'Atlas, grâce à l'extension de la colonisation, qui a nécessité la création de voies et moyens de communication commodes et rapides, on a pu, par la découverte de nouveaux milliaires, combler beaucoup de ces lacunes et lever encore un coin du voile.

En 1928, M. Albertini, aujourd'hui Professeur au Collège de France et Inspecteur des Antiquités de l'Algérie, a pensé que le moment était venu de résumer l'état de la question. Dans le « Bulletin du Cinquantenaire de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran » (15 avril 1928), l'éminent spécialiste nous fait parcourir, d'Est en Ouest, toute la voie romaine, en étudiant succinctement, tour à tour, les quarante-huit bornes milliaires connues, échelonnées de Boghar à Lalla-Maghnia. En passant, il donne les caractéristiques principales de chacun des postes militaires installés sur le « limes ».

Est-ce à dire que nous possédions actuellement une connaissance approfondie du tracé de cette voie stratégique et des *oppida* qu'elle desservait ? L'intéressant article de M. Albertini fait ressortir que plus d'un point reste encore obscur.

Les fréquentes tournées auxquelles nous astreignent nos fonctions administratives dans la région de Saïda nous ont fourni l'occasion de constater qu'entre *Cohors Breucorum* (Tagremaret), et *Ala miliaria* (Beniane), le tracé de la route-frontière, tel qu'il nous est actuellement donné par les spécialistes, est assez gravement inexact.

A l'ouest de Cohors Breucorum, on n'a point découvert de bornes des six premiers milles. Mais on a trouvé trois milliaires du VII[e] mille. Ils sont cités par M. Albertini sous les numéros 9, 10, 11, page 37 du *Bulletin de la Société d'Oran* (1). Le savant archéologue écrit : « Ces « trois milliaires ont été publiés dans le Bulletin archéo- « logique du Comité, 1919, p. ccxiv-ccxv (Cagnat, d'a- « près communication de Bouyssou), comme trouvés « « entre Tagremaret et Beniane ». *L'indication est peu « précise* ; je ne sache pas que des renseignements com- « plémentaires aient été fournis, contrairement à ce que « cette note faisait espérer ». Devant ce manque de précision, M. Albertini en est réduit à formuler une hypothèse. Il ajoute, en effet : « Les sept milles indiqués sur ces bornes devant être comptés « à partir de Tagremaret vers l'ouest », le lieu de la découverte se situe *un peu à l'est de Atlas, f. 32, n° 130* ». L'hypothèse a pu paraître acceptable. Elle est cependant inexacte, et la conclusion qui en découle quant au tracé de la route-frontière l'est aussi, nécessairement. Nous lisons, page 38 du même article, ligne 7 : «...cette route, venant de Tagremaret, *par Aïn Balloul*, (Atlas, f. 32, n° 126, et additions),

(1) Les trois milliaires sont : l'un, de Septime Sévère et de ses fils ; l'autre de Caracalla (an 212) ; le troisième, de Sévère Alexandre.

passait par *Ala miliaria* » ; page 46, ligne 19 : « Par les vallées *de l'oued Mimoun* et de l'oued El Kebir, il [le limes] atteignait *Ala miliaria, qui était au sommet d'un rentrant* ». Ainsi, M. Albertini fait passer le segment de route *Cohors Breucorum-Ala miliaria par Aïn Balloul et la vallée de l'oued Mimoun*. Nous allons montrer l'inexactitude de ce tracé.

L'erreur vient, avons-nous dit, de l'imprécision des renseignements fournis par M. Cagnat, « d'après communication de Bouyssou », sur l'emplacement des trois milliaires du VII[e] mille à l'ouest de *Cohors Breucorum*. Cette imprécision devait fatalement égarer les archéologues. Mais nous avons retrouvé ces trois bornes, en quelque sorte perdues depuis 1919 (1). Elles ne sont pas, comme l'a supposé M. Albertini, « un peu à l'est de Atlas, f. 32, n° 130 ». Elles se trouvent à environ huit kilomètres, à vol d'oiseau, au nord-ouest de l'emplacement supposé, et à deux kilomètres au sud-est de la zaouïa de Sidi Boudali, dans l'étroite vallée qui isole le djebel Makrnez du contrefort nord du djebel Touta. La distance qui les sépare de *Cohors Breucorum* correspond parfaitement à sept milles romains. La voie stratégique s'engageait donc dans cet étroit passage. Elle ne pouvait plus en sortir que pour se diriger nettement vers l'ouest, droit sur *Ala miliaria*, par la vallée de l'oued Mechria. On retombe, par ce tracé, sur les trois « milliaires d'Aouzalel » situés « dans la vallée de l'oued El Kebir, 2 km. à l'ouest de Atlas, f. 32, n° 108 », étudiés par M. Albertini, p. 37, numéros 12, 13, 14, et p. 38, ligne 5, qui sont les bornes du VII[e] mille « *ab Ala miliaria* ».

Nous croyons utile d'appuyer notre argumentation de la remarque suivante. Nous connaissons fort bien l'itinéraire Aïn Balloul-oued Mimoun. La topographie du

(1) L'inscription de deux d'entre elles a été, depuis cette date, légèrement tronquée par une regrettable mutilation des pierres.

pays qu'il traverse nous avait semblé se prêter très mal au passage d'une voie romaine dépourvue d'ouvrages d'art, et il nous avait paru peu probable que la route-frontière ait pu s'engager dans une région aussi accidentée. En particulier, d'Aïn Balloul à la vallée de l'oued Mimoun, l'itinéraire ne paraît praticable qu'à des sentiers étroits. Ce sont ces constatations qui nous ont permis, en aiguillant nos recherches vers le nord, de retrouver les trois précieuses bornes dont l'emplacement nous a donné la clef de l'énigme.

La route-frontière ne passait donc point par Aïn Balloul et la vallée de l'oued Mimoun. *Ala miliaria* n'était pas « au sommet d'un rentrant » ; au contraire, ce tronçon de la « *via praetenturae* », nettement orienté est-ouest, joignait sensiblement en droite ligne *Cohors Breucorum* à *Ala miliaria*. En quittant *Cohors Breucorum*, la voie romaine gagnait le pied du djebel Makrnez, puis s'engageait dans une étroite vallée et suivait l'oued Mechria, tributaire de l'oued El Kebir, qu'elle longeait enfin pour atteindre *Ala miliaria*.

La correction qu'il faut apporter au tracé de la route-frontière admis jusqu'à ce jour ne laisse pas d'être assez importante : il s'agit d'un report de dix kilomètres dans le nord.

R. GAUTHIER,

Administrateur-adjoint
de la Commune Mixte de Saïda.

Post-scriptum. — Des renseignements qui viennent de nous être fournis nous ont permis, depuis la rédaction de cet article, de constater l'existence, dans une ferme située à un kilomètre environ à l'ouest des milliaires

signalés en 1919 par M. Bouyssou, de deux fragments de bornes qui ont été transportés là il y a quelques années. L'un d'eux est le bas d'un milliaire ; l'inscription qu'il portait est entièrement effacée. Sur l'autre, nous avons relevé :

S P R
A K A P V T

le reste étant complètement fruste. La deuxième ligne doit être complétée ainsi :

A K A P V T [V R B E]

inscription déjà relevée à l'est de Cohors Breucorum. Il s'agit — M. Albertini l'a fait nettement ressortir dans son article déjà cité — d'un autre nom du camp romain où tenait garnison la cohorte des Breuques.

L'ancien propriétaire de la ferme où ces fragments sont déposés nous a déclaré qu'ils avaient été transportés là en 1917 et qu'ils se trouvaient primitivement à l'emplacement même des trois milliaires signalés, deux ans plus tard, par M. Bouyssou. Il s'agit donc d'une quatrième borne du VII[e] mille. D'ailleurs, en raison de la mutilation de son inscription, cette nouvelle découverte n'a d'autre intérêt que celui d'apporter à la thèse que nous venons de développer une preuve de plus de sa solidité, si tant est qu'elle en ait besoin.

R. G.

NOTE ADDITIONNELLE

—

L'heureuse redécouverte, par M. Gauthier, des milliaires que M. Bouyssou avait copiés en 1919, mais dont la localisation exacte était inconnue, établit que le *limes*, entre *Cohors Breucorum* (Tagremaret) et *Ala miliaria* (Bénian), suivait le tracé le plus court, et ne dessinait pas de saillant vers le Sud.

Ce qui nous avait amenés, M. Gsell et moi, à la suite de M. Fort, et faute de renseignements sur l'emplacement de ces milliaires, à admettre un saillant au sud-ouest de Tagremaret, c'était l'existence à Aïn Balloul (Atlas, feuille 32, n° 126, et *Additions*) d'une forteresse regardée comme romaine : il était naturel de faire passer la frontière par ce point.

Il est établi aujourd'hui que la route-frontière se maintenait sensiblement plus au nord et laissait Aïn Balloul nettement en dehors. Dès lors, une question se pose : que représentent les ruines d'Aïn Balloul ?

Est-ce un avant-poste romain lancé au delà de la frontière, comme il arrive en quelques points du Sersou ? Ou bien est-ce une forteresse berbère, comme celle de Tidernatine près de Saïda ? Si c'est une forteresse berbère, remonte-t-elle à l'époque romaine ? Si oui, était-elle dressée en face du *limes*, comme un poste de surveillance et une menace, par des Berbères insoumis ? Ou bien était-elle au contraire occupée par des Berbères qui acceptaient l'autorité de Rome et la servaient, même s'ils n'étaient pas à proprement parler ses sujets ? Une couverture de « partisans », dans ce cas, aurait assuré la défense avancée du *limes*, et la province de Maurétanie se serait prolongée, au delà du boulevard-frontière, par une zone d'influence.

Cette dernière hypothèse paraît la plus probable. Mais pour la confirmer ou la corriger, il faudra des recherches qui, revisant les travaux de La Blanchère et de M. Fort, devront porter sur Aïn Balloul, sur Tidernatine, et sur les autres points fortifiés qui se trouvent dans une situation analogue par rapport au *limes*.

Eugène ALBERTINI.

Les Etudes Arabes en Algérie

(1830-1930)

(Suite)

LINGUISTIQUE

ET DOCUMENTS D'ARABE PARLÉ

R. Basset. Mission au Sénégal ; Notes sur le Hassania (Publ. Fac. Lettres Alger, 1910, in-8).

Ben Braham. Répartition des voyelles dans l'arabe vulgaire (12e congrès orientalistes Rome, 76 p. in-8), 1900.

Ben Braham. Le pluriel brisé (d'après les grammairiens arabes) (Paris, 1897, in-8, VIII et 128 p.).

Ben Cheneb. Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb, recueillis, traduits et commentés (Publ. Ec. Lettres Alger, 1905-07, XXX-XXXIII, in-8, 3 vol.).

Ben Cheneb. Quelques adages algériens (Mémorial Henri Basset, 1928, I, p. 43-68).

Berbrugger. Le fâl (R.A., VI, p. 298-301).

Cherbonneau. Définition lexicographique de plusieurs mots usités dans le langage de l'Afrique septentrionale (J.A., 1849, XIII, 2 art.) (La suite n'a pas été publiée : cf. J.A., 1850, XV, p. 395).

Cherbonneau. Lettre de M. Defrémery sur le paradigme d'une 8e forme usitée dans l'arabe parlé (J.A., 1852, XIX, p. 379 sq.).

Cherbonneau. Traité méthodique de la conjugaison arabe dans le dialecte algérien (Paris, 1854, in-16, XII et III p.).

Cherbonneau. Observations sur l'origine et la formation du langage africain (J.A., 1855, VI, p. 549-560).

Cherbonneau. Nouvelles observations sur le dialecte arabe de l'Algérie (J.A., 1861, XVIII, p. 357-379).

Cohen (Marcel). Le parler arabe des Juifs d'Alger (Paris, 1912, in-8, 559 p.).

Delphin. Notes sur la poésie et la musique arabes dans le Maghreb algérien, avec une complainte arabe sur la rupture du barrage de St-Denis-du-Sig (en collaboration avec L. Guin) (Oran et Paris, 1886, in-12, 124 p.).

Delphin. Aventures de deux étudiants arabes au village nègre d'Oran (poème comique de Mohamed Qabih, texte et trad. avec introduction (Oran et Paris, 1887).

Delphin. Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé (Alger, 1891, in-8, VI et 327 p.).

(Le même, traduit par Faure-Biguet, 1904, in-8, 136 p).

Delphin et Faure-Biguet. Les séances d'el-Aouali, textes arabes en dialecte maghrébin (J.A., 1913, II ; 1914, III ; 1914, IV).

Derindinger. Notes sur le dialecte arabe du Tchad (R.A., 1912, p. 339-370).

Destaing. L'ennayer chez les Beni-Snous (R.A., 1905, p. 56-70) (nombreux textes arabes en note).

Destaing. Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni-Snous (R.A., 1906, p. 244-260 et 362-373).

Douté. Un texte arabe en dialecte oranais ; texte, transcription, trad. et remarques linguistiques (Soc. Linguist. Paris, 1902, 70 p.).

Doutté. La Khotba burlesque de la fête des Tolba au Maroc (Rec. mém. et textes, Alger, 1905, p. 197-220).

Gaudefroy-Demombynes et Abd el-Aziz Zenagui. Récit en dialecte tlemcénien (J.A., 1904, IV).

Giacobetti. Recueil d'énigmes arabes populaires (Alger, 1916, in-8, 307 p.).

A. Joly. Remarques sur la poésie moderne chez les nomades algériens (texte et trad.) (R.A., 1900-04, 5 art.).

A. Joly. Sur un langage conventionnel des chanteurs arabes (R.A., 1906, p. 57-61).

A. Joly. Chansons du répertoire algérois (texte et trad.) (R.A., 1909, p. 46-66).

A. Joly. Poésies du Sud (texte et trad.) (R.A., 1909, p. 285-307).

A. Joly et Lacheref. A propos de l'arabe parlé dans le nord-africain (Batna, 1903, in-8, 10 p.).

Leguest. Essai sur la formation et la décomposition des racines arabes (Alger, 1856, in-8, 31 p.).

Leguest. Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un arabe vulgaire en Algérie ? (Paris, 1858, in-8, VI et 51 p.).

Lévi-Provençal. Un chant populaire religieux du Djebal marocain (R.A., 1918, p. 215-248).

W. Marçais. Le dialecte arabe parlé à Tlemcen. Grammaire, textes et glossaire (Publ. Fac. Lettres d'Alger, 1902, XXVI, in-8, 325 p.).

W. Marçais. L'euphémisme et l'antiphrase dans les dialectes arabes d'Algérie (Orient, Stud. Nöldeke, 1906, p. 425-438).

W. Marçais. Le dialecte des Oulad-Brahim de Saïda (département d'Oran) (Mém. Soc. Linguist. Paris, XIV et XV, 1908 et Champion, 210 p.).

W. Marçais. Textes arabes de Tanger (Biblio. Ecole Lang. orientales, IV, XVII et 505 p.), 1911.

W. Marçais. L'alternance vocalique a-u (a-i) au parfait du verbe (1re forme) dans le parler arabe de Tanger (Ztschr. für Assyriologie, XXVII, 1912, p. 22-27).

L. Mercier. L'arabe usuel dans le sud oranais (Actes du XIVe congrès des orientalistes, 1907, in-8, 113 p.).

Fl. Pharaon. Chanson populaire arabe (texte et trad. (R.A., II, p. 253 sq.).

Robert. Chansons arabes chantées par les femmes indigènes de Guelma pour endormir les enfants (trad.) (Rev. Tradit. pop., 1897, XII).

Sonneck. Six chansons arabes en dialecte maghrébin (J. A. 1899, XIII et XIV, 3 art., 124 p.).

Sonneck. Chants arabes du Maghreb. Etude sur le dialecte et la poésie populaire de l'Afrique du Nord (1er vol. : texte arabe ; 2e vol. : transcription, trad., glossaire) (Paris, 1902 in-8).

Soualah. Tabti Mostapha ould Kaddour. Impressions et chants de guerre (trad.) (R.A., 1919, p. 494-520).

ÉPIGRAPHIE

Bargès. Notice sur la cathédrale d'Alger en 1839 (J.A., 1841, XI, p. 181-188).

R. Basset. Les inscriptions de l'île de Dahlak (J.A., 1893, I, p. 77-111).

R. Basset. Une inscription coufique relevée à Nédroma (Acad. Inscriptions 1900, p. 327-329) (Cf. R. Basset, Nédroma et les Traras, Publ. Fac. Lettres Alger, XXIV).

Bel. Trouvailles archéologiques à Tlemcen (R.A., 1905, p. 228-234).

Bel. Note sur quatre inscriptions nouvelles du Musée de Tlemcen (Bull. Soc. Géo. Oran, 1906).

Bel. Inscriptions arabes de Fès (J.A., 1917-19 et Imp. Nat. 1919, in-8, 420 p.).

Berbrugger. Epitaphe d'Ouzoun-Hassan le conquérant d'Oran en 1708 (R.A., IX, p. 122-126).

Berbrugger. Le fort de Cherchell (R.A., IX, p. 202-206).

M. van Berchem. L'épigraphie musulmane en Algérie (R.A., 1905, p. 160-191).

E. Bigonet. Une inscription arabe de Constantine au Musée de Mustapha (texte et trad.) (R.A., 1903, p. 305-311).

Blondel et Luciani. Inscription arabe découverte à Sfax (B.O., 1890, p. 103).

Bosco. Inscription funéraire (R.C., 1911, p. 309-311).

Bosco, Inscription arabe de Constantine (R.C., 1916, p. 571-573).

Bosco. Inscription arabe de Constantine (R. C. 1917, p. 195-197).

Brosselard. Inscriptions arabes de Tlemcen (R.A., III, IV, V, VI, 1859-61).

Brosselard. Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeyan et de Boabdil... découverts à Tlemcen (J.A., 1876, VII, p. 5-197).

Cherbonneau. Lettre à M. Defrémery sur une inscription arabe (J.A., 1851, XVIII, p. 83-87).

Cherbonneau. Inscription arabe à Constantine (R.A., III, p. 469-474).

Cherbonneau. Inscriptions arabes de la province de Constantine (R.C. 1856-57, p. 70-140).

G. Colin. Corpus des inscriptions arabes de l'Algérie (département d'Alger) (Paris, 1901, in-8, 294 p.).

G. Colin. Correspondance à propos du « Corpus » (R.A., 1906, p. 132-136).

G. Colin. Deux inscriptions arabes du Musée de Mustapha (R.A., 1918, p. 131-135).

Demaeght. Tombe de Fatma bent Mohammed (B.O. 1891, p. 271-272).

Devoulx. L'épigraphie indigène du Musée d'Alger (R.A., 1874, XVI et XVII).

Devoulx. La tombe de Khedeur Pacha à Alger (R.A., 1874, p. 273-277).

Devoulx. Les édifices religieux de l'ancien Alger (Alger, 1870).

Devoulx. Alger, étude archéologique et topographique (R.A., 1878, p. 145 sqq. et 225 sqq.).

Dolly. Lettre... sur une inscription arabe (R.C., 1865, p. 88-91).

Féraud. Zebouchi et Osman Bey (R.A., VI, p. 124).

Féraud. Le palais de Constantine et ses inscriptions (Bul-Soc. archéol., Constantine, 1867).

L. Guin. Une inscription arabo-turque de Masjani (R.A., 1896, p. 79-81).

Houdas et R. Basset. Mission scientifique en Tunisie. Epigraphie (Bull. Corresp. africaine, 1882, fasc. IV).

Leclerc. Inscription arabe de Mascara (R.A., IV, p. 42-46).

Luciani. Inscription arabe découverte à Sfax (R.A., 1890, p. 68-78).

Luciani. Inscriptions de Sfax (R.A., 1891, p. 238-240).

G. Marçais. Note sur l'épitaphe d'un savant tlemcénien, Abou Mousa « fils de l'imâm » (R.A., 1918, p. 115-130).

G. Marçais. Note sur la chaire à prêcher de la Grande Mosquée d'Alger (Hespéris, 1926, p. 419-422).

W. Marçais. Note sur trois inscriptions arabes du Musée de Tlemcen (Bull. archéol., 1900, 7 p.).

W. Marçais. Six inscriptions du Musée de Tlemcen (Bull. archéol., 1902, 16 p.).

Marçais (W. et G.). Les monuments arabes de Tlemcen (Paris, 1903, in-8, 355 p.) (trad. des inscrip.).

E. Mercier. Inscription arabe de Gafça (R.C. 1882, p. 191-194).

E. Mercier. Inscription arabe de Villefranche (R.C., 1884, p. 163-176).

E. Mercier. Inscriptions arabes de la Mosquée de Khenga (R.C. 1885, p. 43-48).

E. Mercier. Les inscriptions de Sfax (R.A., 1890, p. 249-258).

E. Mercier. Inscriptions arabes inédites (R.C., 1893, p. 1-33).

E. Mercier. Nouvelle inscription arabe de Gafsa (R.C., 1893, p. 131-134).

G. Mercier. Une inscription arabe de Bougie (R.C., 1901, p. 167-171).

G. Mercier. Corpus des inscriptions arabes de l'Algérie : département de Constantine (Paris, 1902, in-8, 109 p.).

G. Mercier. Une inscription arabe de Constantine (R.C. 1907, p. 383-386).

G. Mercier. Khanguet Sidi Nadji (inscriptions arabes) (R.C., 1916, p. 135-153).

Patorni. Correspondance concernant la traduction de l'inscription de la Mosquée de Bône (R.A., 1890, p. 265-267).

NUMISMATIQUE

De Cardaillac. La légende des Sept dormants (B. O., 1890, p. 168-169).

L. Demaeght. Contribution au recueil des monnaies frappées sous les dynasties musulmanes du Nord de l'Afrique (B.O. 1887, 3 art. ; 1888, 2 art. ; 1889, 1 art. : 1890, 1 art.).

De Longpérier. Numismatique arabe et orientaliste (R.A., XII, p. 158-160).

Maguelonne. Pièces d'or trouvées à Bougie (R.C., 1908, p. 21-28).

Neyrand. Sur une médaille arabe (R.A., XI, p. 285-288).

LITTÉRATURE ARABE

A) Histoire littéraire

R. Basset. La poésie arabe antéislamique (Paris, 1880, in-18, 82 p.).

R. Basset. Un prétendu chant populaire arabe (Mél. afric. et orient., p. 64-68).

R. Basset. Le livre des conquêtes de l'Afrique et du Maghreb (Mél. de Harlez, Leyde, 1896, p. 26-34).

R. Basset. Recherches bibliographiques sur les sources de la Salouat el-anfas (Rec. mém. et textes d'Alger, 1905, p. 1-47).

Bel. La poésie arabe antéislamique (B.O. 1906, p. 198-210).

Ben Cheneb. De la transmission du recueil des traditions de Bokhari aux habitants d'Alger (Rec. mém. et textes ; Alger, 1905, p. 99-116).

Ben Cheneb. Etude sur les personnages mentionnés dans l'idjaza du cheikh Abd el Qadir el Fâsi (XIV[e] congrès des Orientalistes, 1907, IV, p. 168-560).

Ben Cheneb. Sources musulmanes dans la Divine Comédie (R.A., 1919, p. 483-493).

Ben Cheneb. Abou Dolâma, poète bouffon de la cour des premiers califes abbassides (Alger, 1922, in-8, 167 p. dont 30 p. de texte arabe), Thèse de doctorat ès lettres.

Berbrugger. Etudes biographiques : Léon l'Africain (R.A., II, p. 353-364).

Berbrugger. Abd Allah Teurdjman (R.A., V, p. 261-275).

Cherbonneau. Notice bibliographique sur Si Mohammed ben bou Diaf, muphti de Constantine (J.A., 1850, XV, p. 275-286).

Cherbonneau. Lettre à M. Defrémery sur Ahmed Baba le Tombouctien (J.A., 1853, I, p. 93-100).

Cherbonneau. Aïcha, poète (poètesse) de Bougie (R.A., IV, p. 34-35).

Cherbonneau. Lettre à M. Defrémery sur Mohamed et-Tenaci et son Histoire des Beni-Zian (J.A., 1851, XVIII, p. 585-591).

Cherbonneau. Documents fournis pour la publication d'El-Makkari (J.A., 1855, V, p. 398 sq.).

Cherbonneau. Note relative à une découverte concernant l'histoire des dynasties berbères (Ibid.).

Cherbonneau. Histoire de la littérature arabe au Soudan (J.A., 1855, VI, p. 391-407).

Cherbonneau. Essai sur la littérature arabe au Soudan, d'après le Tekmilet-ed-dibadje d'Ahmad Baba le Tombouctien (Ann. Soc. archéol. Constantine, 1856, 48 p.) (Complément du précédent).

Cherbonneau. Ecrivains musulmans de l'Algérie : Notice sur Mohammed et-Tenaci, historien des Beni-Zian (R.A., 1856, I, p. 212-215).

Cherbonneau. Note bibliographique sur el-Karafi (J.A., 1859, XIII, p. 94 sq.).

Cherbonneau. Lettre à M. J. Derenbourg sur les poésies arabes de l'Afrique (J.A., 1860, XV, p. 418-429).

Cherbonneau. Lettre à M. Renan (liste d'ouvrages mystiques) (Ibid., p. 435-438).

Cherbonneau. Les écrivains de l'Algérie au moyen-âge : Senouci (R.A., XIV, p. 72-78).

Cherbonneau. Notice sur Sidi Khalil (in : Traité de droit musulman par Ch. Gillotte, 2e éd., Constantine, 1860).

Cour. Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoun (Constantine, 1920, in-8, 158 p. et 230 p. de texte arabe) Thèse de doctorat ès Lettres.
(Cf. H. Massé, Ibn Zaïdoun, in Hespéris, 1931, p. 183 sqq.).

Cour. De l'opinion d'Ibn al-Khâtib sur les ouvrages d'Ibn Khâqân considérés comme source historique (Mél. R. Basset, II, 1925, p. 17-32).

Delpech. Résumé du Bostane ou dictionnaire biographique des saints et des savants de Tilimsane (R.A., 1883-84, 3 art.).

Dewulf. Note sur Ibn Hammad (R.A., VII, p. 446-452).

Dumas. Le héros des Maqâmât de Hariri, Abou Zaïd de Saroudj (Alger, in-8, 1917).

Fagnan. Une chronique inconnue d'Ibn el Khatib (R.A., 1890, p. 259-262).

Fagnan. Chihâb ed Din Dimechki (R.A., 1894, p. 346-349).

Fagnan. Les tabakât malékites (Homenaje Codera, Saragosse, p. 105-113), 1904.

E. M. Recension des Mille et une nuits contenue dans un manuscrit arabe de Barcelone (R.A., 1897, p. 291).

W. Marçais. Les origines de la prose littéraire arabe (R.A., 1927, p. 15-28).

Masqueray. Les chroniques du Mzab (Bul. Soc. Géo. Paris, juil. 1878).

Perron. Femmes arabes avant et après l'Islamisme (Paris et Alger, 1858, in-8, 611 p.).

A. Rousseau. Parnasse oriental ou dictionnaire historique et critique des meilleurs poètes anciens et modernes de l'Orient (Alger, 1841, in-8, 215 p.).

Saint-Calbre. Constantine et quelques auteurs arabes constantinois (R.A., 1913, p. 70-95).

De Slane. Note sur les historiens arabes espagnols Ibn Haiyan et Ibn Bessam (J.A., 1861, XVII, p. 259-268).

Soualah. Ibrahim ibn Sahl, poète musulman d'Espagne (Alger, 1914, in-8, 200 p.).

B) Textes et traductions

1. *Grammaire :*

Bagard. Petit traité des formes du verbe (El-bina) (texte et trad.) (Alger, 1898, in-8, 42 p.).

Ben Cheneb. Les Mothallatât de Qotrob, texte ar. (Alger, 1907, 30 p.).

Ben Cheneb. Poème didactique sur le féminin, par Borhân ad-Dîn Abou-Ishaq Ibrahim ben Omar al-Djabari (texte ar.) (Zeitsch. für Assyriologie, 1911, XXVI, p. 359-381).

Ben Cheneb. Az-Zaddjadji, al-Djomal, texte accompagné d'un commentaire (Bibli. arabica, Alger et Paris, 1927, in-16, 409 p.).

Delphin. Cheikh Djébril, syntaxe arabe, commentaire sur la Djaroumiya avec une glose marginale (Paris, 1885, in-8, lithog., 185 p.).

L. Pinto. L'Alfiya, texte et trad. (Constantine, 1887, in-4, 32 p.).

L. Pinto. Hariri, Molhat el irab ou Les récréations grammaticales (texte et trad.) Paris, 1884, 41 et 107 p.).

Sicard. Petit traité de grammaire arabe, en vers, par el-Attar (texte et trad.) (Alger, 1898, in-8, 35 p.).

2. *Rhétorique :*

Lacheref. La Samarqandiya d'Aboul-Qacem es-Samarqandi (texte et trad.) (Alger, 1905, in-8, 37 p.).

3. *Poésie :*

R. Basset. Un épisode d'une chanson de geste arabe sur la seconde conquête de l'Afrique septentrionale par les musulmans (B.C.A., 1885, p. 136-148).

R. Basset. Une élégie amoureuse d'Ibn Saïd en-Nas (Mél. afric. et orient., p. 180-190).

R. Basset. La Borda du cheikh el-Bousiri, poème en l'honneur de Mohammed, trad. et commenté (Paris, 1894, in-16, xxviii et 136 p.).

R. Basset. Une complainte arabe sur Mohammed et le Chameau (Giorn. Soc. asiat. ital., 1902, XV, p. 1-26).

R. Basset. La Banat Soad, poème de Ka'b ben Zohaïr, publié avec une biographie du poète, une traduction, deux commentaires inédits et des notes (Alger, 1910, in-8, 179 p.).

R. Basset. Contribution à l'étude du diwan de Aous ibn Hadjar (Zeitsch. für Assyriologie, 1911, XXVI, p. 295-304).

R. Basset. La qasidah himyarite de Nachouan ben Saïd (texte ar.) (Alger, 1914, in-8, 35 p.).

R. Basset. Le diwan de Orwa ben el-Ward, trad. et annoté (Publ. Fac. Lettres Alger, 1928, LXII, in-8, 75 p.).

Bel. La Djazya, chanson arabe, précédée d'observations sur quelques légendes arabes sur la geste des Beni-Hilal (J.A., 1903, XIX et XX).

Ben Cheneb. Orwa ben el-Ward, Diwan, accompagné du commentaire d'Ibn es Sikkit (Biblio. arabica, Paris et Alger, 1926, in-16, 250 p.).

Ben Cheneb. Alqama ben Abada, Diwan, accompagné du commentaire d'al-Alam (Biblio. arabica, Paris et Alger, 1926, in-16, 196 p.).

Ben Cheneb. Poème en l'honneur du Prophète (texte et trad.) (R.A., 1910, p. 182-190).

Fagnan. Un chant algérien du XVIIIe siècle recueilli et traduit par Venture de Paradis (Alger, 1895, in-8).

Faure-Biguet. Les vêtements de soie fine au sujet d'Oran et de la péninsule espagnole, poésie de Mohammed Abou Ras en-Nasri (Trad.) (Alger, 1903, in-8, 28 p.).

H. Pérès. Kothayyir Azza, Diwan (Biblio. arabica, Paris et Alger, 1928, in-16, t. I, 285 p.).

Raux. La Lâmiyat el-adjam d'et-Tograï (texte et trad. avec commentaire (Paris, 1903, in-8, IV, 7 et 37 p.).

Raux. Banat Soad, poème de Kab ben Zohaïr avec commentaire d'el-Badjouri, texte et trad. (Paris, 1904, in-8, 11 et 26 p.).

Raux. La moallaqa de Zohaïr suivie de la Lamiyya d'Ibn el Wardi et de quelques poésies extraites du diwan de Ali ben Abi Talib (texte et trad.) (Alger, 1905, in-8, non paginé).

Raux. La moallaqa d'Imroulqaïs, suivie de la 12e Séance de Hariri et de la Kacida Zaïnabiyya attribuée à Ali (texte et trad. avec commentaire arabe) (Paris, 1907, in-8, 100 p.).

Raux. La moallaqa de Antara, suivie de la 11e Séance de Hariri dite de Sâoua (texte et trad. avec commentaire arabe) (Paris, 1907, in-8, 60 p.).

M. Sidoun. Chants sur la chasse au faucon attribués à Sid el Hadj Aïssa, chérif de Laghouat (texte et trad.) (R.A., 1908, p. 272-294).

Soualah. Une élégie andalouse sur la guerre de Grenade (texte et trad.) (Alger, 1914, in-8, 144 p.).

Vincent. Vers sur la conquête d'Alger (en arabe) (J.A., 1839, VIII, p. 503-507).

4. *Prose :*

Arnaud. Ahmed Farès, Sa Majesté Bakchiche ou Monsieur Pourboire (texte et trad.) (Alger, 1893, in-8, 46 p.).

Arnaud. Les roueries de Dalila, conte extrait des Mille et une nuits (texte et trad.) (Alger, 1879, in-8, 106 et 78 p.).

R. Basset. Les dictons satiriques sur les villes et les tribus d'Algérie, attribués à Sidi Ahmed ben Yousof (J.A., 1890, XVI, p. 203-297).

R. Basset. Les aventures merveilleuses de Temim ed Dâri (Giorn. Soc. asiat. ital., 1891, V, p. 5-26).

R. Basset. Fotouh el-Habachah, chronique arabe de la conquête de l'Ethiopie, par Arab Faqih (texte, trad. et notes) (Publ. Fac. Lettres Alger, XIX-XX), t. I : 28 et 417 p. ; t. II : 504 p.).

R. Basset. Le tableau de Cébès, version arabe d'Ibn Miskaoueih (texte et trad. avec introd. et notes) (Alger, 1898, in-8, 60 et 36 p.).

R. Basset. Contes arabes, Histoire des dix vizirs (Trad.) (Paris, 1883, in-18, 28 et 203 p.).

R. Basset. Mille et un contes, récits et légendes arabes : I, Contes merveilleux, contes plaisants, 552 p. ; II, Contes sur les femmes et l'amour, 503 p. ; III, Légendes religieuses, 629 p. (Paris, 1924-27, 3 vol. in-8).

Ben Cheneb. Notions de pédagogie musulmane (trad.) (R.A., 1897, p. 267-285).

Ben Cheneb. Lettre sur l'éducation des enfants, par el-R'azzali (R.A., 1901, p. 101-110).

Cadoz. Civilité musulmane, ou recueil de sentences et de maximes extraites de l'ouvrage de... l'imam Essiyouthi, avec une traduction (Alger, 1851, in-12, 126 p.). Réédité en 1872.

Cherbonneau. Hârith et Labna, épisode du roman d'Antar, trad. (J.A., 1845, V, 36 p.).

Cherbonneau. La 30e séance de Hariri, traduite, commentée et annotée (J.A., 1845, VI, p. 238-267 (et : Etudes littéraires sur les séances de Hariri, Revue de l'Orient et de l'Algérie, mai 1854, 16 p.).

(A rapprocher, pour l'introd. et quelques citations, de Renan, « Les Séances de Hariri » in Essais de morale et de critique).

Clerc. La justice du kadi (trad.) (Rev. orientale et algérienne, 1852).

Clerc. Les hommes d'autrefois (trad. (Ibid., 1858).

Dugat. Le livre d'Abd-el-Kader intitulé : Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent (trad.) (Paris, 1858, in-8, 35 et 370 p.).

Dugat. Les infortunes du bigame (par el-Nefzaoui) texte et trad. (R.A., XIV, p. 451 sq.).

Faure-Biguet. L'aqiqa d'Abou Othman Saïd et-Tlemsani (texte et trad.) (Alger, 1901, 56 et 57 p.).

Ismaël Hamet. Nour el eulbab (lumière des cœurs) de Cheikh Otmane ben Mohammed ben Otmane dit Ibn Foudiou (trad.) (R.A., 1897-98, 2 art.).

H. Massé. Un chapitre des Analectes d'Al-Maqqari sur la littérature descriptive chez les Arabes (Mél. R. Basset, I, p. 235-258) 1923.

Perron. Glaive des couronnes (Seif el-tidjân), roman trad. (Paris, 1862, in-12, x et 334 p.).

Raux. Les trois dernières Séances de Hariri, texte avec trad. et commentaire abrégé d'ech-Charichi (Paris, 1909, in-8) (Voir : Poésie, s. n.).

Tidjani. Tohfat el-arous ou Le cadeau des époux, trois chapitres sur les femmes et le mariage (texte autographié) (Alger et Paris, 1848, in-8, 72 p.).

Viala. Lettre des oulama de Fez (trad.) (B.O., 1903, p. 241-255).

5. *Divers* :

Ahmad al-Badawi. Hikâya Gounzalf al-Qortobi (histoire de Gonzalve de Cordoue) (Alger, 1868, in-8, 544 p.).

Ahmad ben Lefgoun. Tarikh al-motadarik fi akhbar Djan Dârk (histoire de Jeanne d'Arc) (Alger, 1867, in-8, 66 p.).

Gonzalez (Joachim de). Essai chronologique sur les musulmans célèbres de la ville d'Alger (texte français-arabe) (Alger, 1887, in-8, xI et 64 p.).

Martin (Aug.). As-sirat as-saniya fi akhbâr molouk ad-dawlat al-fransawiya (abrégé de l'histoire de France) (Alger, 1863, in-8, 180 p.).

Anonyme. Akhbâr mokhtasara ala qawâïd al-omoumiya fi iqlîm al-djazâïr (notions élémentaires sur l'administration générale de l'Algérie) (arabe et français) (Alger, 1862, in-8, 70 p.).

Schmitt. Instructions du service forestier applicables à l'Algérie et à la Tunisie, traduites dans l'idiome arabe parlé en Algérie (lithog.) (Constantine, 1866, in-fol., 72 p.).

6. *Métrique et prosodie :*

R. Basset. La Khazradjiyah, traité de métrique arabe par Ali el-Khazradji trad. et commenté (Alger, 1902, in-8, 182 p.).

Ben Braham. Les cercles métriques, construction artificielle des mètres arabes (Paris, 1902, in-8, 44 p.).

Ben Braham. La métrique arabe (Paris, 1907, in-8, 406 p.).

Ben Cheneb. Tohfat al-adab fi mizan achar al-arab (traité de prosodie) (Alger, 1906, in-8, 118 p.).

HISTOIRE

(A compléter par Ch. Tailliart, o. c., p. 161 sqq. et p, 178 sqq.)

A) Ouvrages et Mémoires originaux

Anonyme. De la domination arabe dans la province d'Oran (in : Tableau de la situation des établissements français), 1839.

Arnaud. Notice sur les Sahari, les Oulad ben Aliya, les Oulad Naïl et sur l'origine des tribus cheurfa (R.A., 1864).

Arnaud. Histoire des Oulad-Naïl faisant suite à celle des Sahari (R.A., 1872).

R. Basset. L'Algérie arabe (Mél. afric. et orientaux, p. 1-26).

R. Basset. Les tolba d'autrefois (Ibid., p. 68-77).

R. Basset. Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles-Quint (B.O., 1891, p. 171-214).

R. Basset. Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe (Ibid., 1892, XII, p. 49-76).

R. Basset. Les expéditions de Charlemagne en Espagne (Rev. historique, 1904, p. 286-295).

R. Basset. Le siège d'Alméria en 709 (1309-1310) (J.A., 1907, X, p. 275-303).

R. Basset. Recherches historiques sur les Maures (in : Mission au Sénégal, p. 437-665).

Bel. Les Benou-Ghânya, derniers représentants de l'empire almoravide et leur lutte contre l'empire almohade (Publ. Fac. Lettres Alger, 1903, XXVII, in-8, 251 p.).

Bel. Les Almoravides ; les Almohades (B.O. 1910, p. 165-182).

J. Canal. Notes généalogiques sur Moulay-Hassan, empereur du Maroc (B.O., 1888, p. 306-309).

Carette. Etude sur les routes suivies par les Arabes dans la partie méridionale de l'Algérie et de la Régence de Tunis (Explor. sc. de l'Algérie, 1854, in-8, Paris).

Cour. L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leurs rivalités avec les Turcs de la Régence d'Alger (1509-1830) (Publ. Fac. Lettres, Alger, 1904, XXIX, in-8).

Cour. Les derniers Mérinides (Bul. Soc. Géo. Alger, 1905).

Cour. La poésie populaire politique au temps de l'émir Abdelqader (R.A., 1918, p. 458-493).

Cour. Constantine en 1802, d'après une chanson populaire (R.A., 1919, p. 224-240).

Cour. La dynastie marocaine des Beni-Wattas (Constantine, 1920, in-8, 239 p.).

Delphin. Généalogies de Moulay-Hassan, empereur du Maroc et de Sidi Abd-el-Selam, Chérif d'Ouezzan (B.O. 1889, p. 193-197).

Fournel. Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes d'après les textes arabes imprimés (Paris, 1875-81, 2 vol.).

E.-F. Gautier. Un passage d'Ibn Khaldoun et du Bayan (Hespéris, 1924, p. 305 sqq.).

E.-F. Gautier et Froidevaux. Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de La Case dans l'Imoro (Not. et extr., XXXIX, p. 31-177). 1907.

Levi-Provencal. Complément à l'histoire de la qalaa des Bani-Abbas (R.C., 1914, p. 773-780).

Levi-Provencal. Ibn Tumart et Abd-el-Mumin (Mémorial Henri Basset, 1928, II, p. 21-38).

G. Marçais. Notes sur les ribâts en Berbérie (Mél. René Basset, II, p. 395-430).

Masqueray. Les chroniques du Mzab, lettre adressée à Duveyrier (B.S.G., Paris, 1878, p. 75).

L. Massignon. Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle, tableau géographique d'après Léon l'Africain (Alger, 1906, in-8, XVI et 305 p.).

E. Mercier. Révolte des deux Ibn R'ania (R.C. 1871, p. 381-406).

E. Mercier. Abderrahman bey de Constantine (1694) (R. C. 1876, p. 428-433).

E. Mercier. Constantine au XVIe siècle (R.C. 1878, p. 215-251).

E. Mercier. Constantine avant la conquête française (R.C., 1878, p. 43-96).

E. Mercier. Episodes de la conquête de l'Afrique par les Arabes : Koceïla ; la Kahéna (R.C. 1882, p, 232-268).

E. Mercier. Sidi Okba, ses expéditions dans l'Extrême-Sud (R.A., 1898, p. 322-329).

E. Mercier. Sedjelmessa selon les auteurs arabes (R.A., XI, 2 art.).

E. Mercier. Les Arabes d'Afrique, jugés par les auteurs musulmans (R.A., XVII, p. 43-56).

De Slane. Lettre à M. Hase sur les premières expéditions des Musulmans en Mauritanie (J.A., 1844, 39 p.).

Vonderheyden. La Berbérie orientale sous la dynastie des Benou'l-Arlab (Paris, 1927, in-4, 331 p.) (thèse de doctorat).

B) Textes et traductions

Abd-el-Kader. Chir as-sid al-hadj Abd al-Qâdir (Paris, 1848, in-8, lithog. 68 p.).

Arnaud. Les tribus cheurfa, trad. d'un fragment du « Livre de la vérité » par Mohammed ben bou Zid (R.A., XVII, p. 208-214).

Arnaud. Voyages extraordinaires et nouvelles agréables par Mohammed bou Ras..., récits historiques sur l'Afrique septentrionale (R.A., 1882-84, 8 art., 219 p.) (trad.).

Bargès. Histoire des Beni-Zeyan, rois de Tlemcen, par... et-Tenessy (Trad.) (Paris, 1852, in-16, 86 et 173 p.).

Bargès. Complément de l'histoire des Beni-Zeyan (Paris, 1887, in-8, 14 et 612 p.).

Bargès. Le Sahara et le Soudan, documents historiques et géographiques recueillis par... et-Touati, traduits (Paris, 1853).

Bargès. Tableau historique de la dynastie des Beni-Djellab, sultans de Touggourt, par... el-Edrissy (trad.) Paris, 1858, in-8, 11 p.).

Bargès. Vie du célèbre marabout Abou Médyen (Paris, 1884).

Bel. Histoire des Beni Abd-el-Wad, rois de Tlemcen, par Yahya ibn Khaldoun (texte et trad.) en collabor. avec Ghaoutsi Bouali (Alger, 1904-13, 3 vol. in-8).

Bel. Zahrat el-âs (la fleur du myrte) traitant de la fondation de la ville de Fès, par... el-Djaznâï (texte et trad.) (Publ. Fac. Lettres Alger, LIX, 1923, in-8, 198 et 86 p.).

Bel et Ben Cheneb. La préface d'Ibn el-Abbar à sa « Takmilat-essila » (texte et trad.) (R.A., 1918, p. 306-335).

Bel et Ben Cheneb. La Takmila-t-essila d'Ibn el-Abbar (texte ar. complétant les 2 vol. édités par Codera) (Alger, 1920, in-8, XXII et 466 p.).

Ben Cheneb. La guerre de Crimée et les Algériens, par le Cheikh Sidi Mohammed ben Ismaïl d'Alger (texte et trad. (R.A., 1907, p. 169-222).

Ben Cheneb. Ad-dakhirat-es-saniya (le trésor magnifique), chronique anonyme des Mérinides (texte ar.) (Publ. Fac. Lettres Alger, LVII, in-8, 235 p.).

Ben Cheneb. Notes chronologiques, principalement sur la conquête de l'Espagne par les Chrétiens (Mél. R. Basset, I, p. 69-77, 1923).

Ben Rahhal. Le Soudan au XVIe siècle (trad. de Nozhat-el-hadi) (B. O. 1887, p. 320-331).

Berbrugger. Ouichah el-kataïb, règlements relatifs à l'armée d'Abd-el-Kader (trad.) (R.A., VIII, p. 98-103).

Bigonet. Une lettre du bey de Constantine (texte et trad.) (R.A., 1899, p. 172-181).

Bodin. La brève chronique du bey Hassan, extraite et trad. de la Tal'at-os-sa'd-is-so'oud (Bul. Soc. Géo. Oran. 1924, 39 p.).

Bodin. L'agrément du lecteur : notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran, par Abdelkader el-Mecherfi (texte et trad.) (R.A., 1924, p. 193-260).

Boissonnet. Lettre à M. Reinaud au sujet d'une note (en arabe) sur l'ancien château appelé Ksar-Kerima (J.A., 1847, IX, p. 553-556).

Boissonnet. Al-Fârisiya, histoire des Hafsides, par Abou'l-Abbas Ahmad al-Khatib (texte ar.) (Paris, 1847-1263, in-8, lithog., 132 p.).

Bresnier. Traduction du récit indigène de l'expédition d'O'Reilly (extr. de la « Zahrat en-nâïyra ») (R.A., VIII, p. 334-346).

Cherbonneau. Histoire des califes abbassides..., extr... de Mohammed ben Ali ben Thabatheba (trad. avec introd. critique) (J.A., 1846-47, 3 art., 94 p.).

Cherbonneau. Histoire de la dynastie des Beni-Hafs, par Abou'l-Abbas Ahmed al-Khatib (trad.) (J.A., 4e série, XII, XIII, XVII, XX, 4 art.).

Cherbonneau. Expédition de Mourad-bey contre Constantine et Alger en 1112, fragment extr. de la Chronique d'el-Hadj Hamouda ben Abd-el-Aziz (trad.) (J.A., 1851, XVIII, p. 36-55).

Cherbonneau. Documents inédits sur l'hérétique Abou-Yezid-Mokhalled ibn Kidad de Takemdet, trad. de la Chronique d'Ibn-Hammad (J.A., 1852, XX, p. 470-510).

Cherbonneau. Précis historique de la dynastie des Aghlabides (d'après Ibn Wadran) (trad.) (Rev. de l'Orient, 1853, 15 p.).

Cherbonneau. Extrait du livre d'Ibn el-Kouthyia intitulé Fotouh el-Andalos li'l-moslimin (conquête de l'Espagne sur les musulmans) (trad.) (J.A., 1853, I, p. 458-474 ; 1856, VIII, p. 428-482).

(Texte et trad. de l'ouvrage par Houdas, in Rec. de textes et de trad. publ. par les professeurs de l'Ecole des langues orientales, 1889).

Cherbonneau. Documents inédits sur Obaïd Allah, fondateur de la dynastie fatimide, trad. de la Chronique d'Ibn Hammad (J.A., 1855, V, p. 529-547).

Cherbonneau. Précis historique de la dynastie des Benou-Djellab, princes de Tuggurt (Paris, s. d., in-8, 30 p.).

Cherbonneau. Documents historiques sur l'Hérétique Abou-Yézid (trad. d'Ibn Hammad) (R.A., 1869, 31 p.).

Cherbonneau. Relation de la prise de Tébessa par l'armée arabe en 45 de l'Hégire, trad. du Fotoh Ifrikia (R.A., 1869, p. 225-238).

Cour. Deux documents sur les relations de Gouvernement d'Alger avec les indigènes de Blida en janvier 1836 (R.A., 1907, p. 107-115).

Dastugue. La bataille d'al-Kasar el-Kebir d'après deux historiens musulmans (la Nozhat el-hadi et une kacida de Bou Ras) (R.A., XI, p. 130-145.

Delpech. Histoire d'el-Hadj Abd el-Kader par son cousin (R.A., XX, p. 417-455).

Devoulx. Tachrifat, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger (trad.) (Alger, 1852, in-8, 99 p.).

Devoulx. Lettres adressées par des marabouts au pacha d'Alger (trad.) (R.A., XVIII, 2 art.).

Dournon. Kitab tarikh Qosantina (hist. de Constantine) par El-Hadj Ahmed ben Mobarek (R.A., 1913, p. 265-305).

Fagnan. Histoire des Almohades d'Abd-el-Wâhid Merrâkechi, trad. et annotée (Alger, 1893, in-8, 332 p. ; et R.A., 1891-93, 7 art.).

Fagnan. Chronique des Almohades et des Hafsides attribuée à Zerkechi (Constantine, 1895, in-8, VI et 298 p.).

Fagnan. Ibn al-Athir, Annales du Maghreb et de l'Espagne (trad.) (Alger, 1901, in-8, 664 p. ; et R.A., 1896-1901, 14 art.).

Fagnan. Histoire de l'Afrique et de l'Espagne intitulée Al-Bayano'l-Mogrib (Alger, 1901-04, 2 vol. in-8, 519 et 541 p.).

Fagnan. Notes concernant le Maghreb (Zeitsch. der Deuts. Morgenland. Gesellschaft, 1904, LVIII, p. 667-669).

Fagnan. En-nodjoum ez-zahira, extraits relatifs au Maghreb (trad.) (Constantine, 1907, in-8, 121 p.).

Fagnan. Nouveaux textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord et à la Sicile (trad. de la biog. d'Obaïd-Allah contenue dans le Mokaffa de Maqrizi ; additions à la « Bibliotheca arabo-sicula » d'Amari) (Centenario delle nascita di Michele Amari, Palerme, II, p. 35-114), 1910.

Fagnan. Extraits inédits relatifs au Maghreb (Alger, 1924, in-8, 493 p.).

Féraud. Epoque de l'établissement des Turcs à Constantine (texte et trad.) (R.A., X, p. 179-196).

Féraud. Lettres arabes de l'époque de l'occupation espagnole en Algérie (texte et trad.) (R.A., XVII, p. 313-321).

Féraud. Lettres autographes d'un bey de Constantine (R.A., XVIII, p. 413-417).

Féraud. Ephémérides d'un secrétaire officiel sous la domination turque à Alger (trad.) (R.A., XVIII, p. 295-319).

Féraud. Les Harar, seigneurs des Hanencha (Ibid., série d'art.).

Féraud. Les descendants d'un personnage du roman arabe des Mille et une nuits à Biskra (R.A., XIX, p. 4-15).

Féraud. Lettre d'Ismaël Pacha à Louis XIV (1688) (R.A., 1884, p. 68-73).

Féraud. Récit indigène de l'expédition d'O'Reilly, en 1775 (trad. d'el-Anteri) (R.A., IX, p. 180-192).

Féraud. La prise d'Alger, d'après un écrivain musulman (R.C., 1865, p. 67-79).

Féraud. Kitab el-adouani, ou traditions arabes sur le Sahara de Constantine et de Tunis (R.C., 1868, p. 25-175).

Féraud. Un vœu d'Hussein Bey (trad.) (R.A., VII, p. 84 sq.).

Gaudefroy-Demombynes. Ibn Khaldoun, Histoire des Benou'l-Ahmar, rois de Grenade (trad.) (J.A., 1898, XII, 2 art.).

Gognalons. Une proclamation de l'émir Abdelkader aux habitants du Figuig en 1836 (texte et trad.) (R.A., 1913, p. 245-264).

Gorguos. Expédition de Mohammed el Kebir bey de Mascara dans les contrées du Sud (trad.) (R.A., III, p. 51, 185, 286, et IV, p. 347).

Gorguos. Une ambassade marocaine en Espagne au XVIII[e] siècle (trad.) (R.A., V, p. 456-467, VI, p. 93-105).

Gorguos. Bou Ras, historien inédit de l'Afrique septentrionale (trad.) (R.A., V, p. 114, 210, 376).

Guin. Une improvisation de l'émir Abd-el-Kader (R.A., 1883, p. 224-230).

Hatoun. Un collier de perles. Les manuscrits arabes inédits (Alger, s. d. in-8, 234 p.).

Lévi-Provençal. Documents inédits d'histoire almohade (Paris, 1928, in-8, 276 et 152 p.).

Luciani. Un souvenir de l'insurrection de 1879 (R.A., 1925, p. 190-196).

G. Marçais et Ghaoutsi Bouali. Râwdat en-nisrîn (le jardin des églantines) (texte et trad.) (Publ. Fac. Lettres Alger, 1917, LV, in-8, 155 p.).

Masqueray. Livres des Beni-Mzab ; chronique d'Abou Zakarya (trad.) Alger, 1878, in-8 ; introd. : 79 p. ; trad. 411 p.).

Motylinski. Proclamation du mahdi du Soudan (Bull. Corr. afric. 1882).

Motylinski. Bibliographie du Mzab (Ibid.).

Motylinski. Notes historiques sur le Mzab : Guerara depuis sa fondation (Alger, 1885, in-8, 66 p. et R.A.) (trad. de Mohammed ben Chetioui ben Sliman).

Motylinski. Chroniques d'Ibn Saghir sur les imams rostémides de Tâhert (Actes congrès or. Alger, 1907).

Mouliéras. Texte et trad. d'une lettre de Hassan (1831) à Berthezène (Bul. Soc. Géo. Oran, 1893, XII).

Mouliéras. Texte et trad. d'une lettre de Hassan, 33[e] et dernier bey d'Oran à Ali, caïd de Miliana (Ibid., XIII).

Patorni. L'émir Abd-el-Qader, règlements militaires, avec appendice (Bull. Cor. afric., 1886, p. 1-61).

Patorni. Abd el Kader, Wichah al-Katâïb wa zînat al-djaich al-mogammadi al-ghâlib (règlement militaire) texte et trad. (Alger, 1890, 2 vol. in-8, 30 et 94 p.).

Patorni. Une improvisation de l'émir Abd el Kader (R.A., 1898, p. 278-281) (Cf. Guin).

Pellissier et Rémusat. Histoire de l'Afrique de... el-Kaïrouani (trad.) (Paris, 1845, in-4, 516 p.).

Robert. Autographe du dernier bey de Constantine (R.C., 1917, p. 147-158).

Rousseau. Chronique de la Régence d'Alger, trad. d'un manuscrit arabe intitulé el-zohrat el-nayerat (Alger, 1841, in-8, 214 p.).

Schlechta. Ahmed Efendi, La prise d'Alger racontée par un Algérien (J.A., 1863).

De Slane. Histoire de la province d'Afrique et du Maghreb trad. de l'arabe d'en-Noweïri (J.A., 1841, XI, XII, XIII).

De Slane. Autobiographie d'Ibn Khaldoun, trad. (J.A., 1844, 128 p.) (Reproduite in Prolégomènes).

De Slane. Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale (texte ar. collationné sur plusieurs manuscrits) par Ibn Khaldoun (Alger, 2 vol. in-4, 661 et 561 p.), 1847-51.

De Slane. Ibn Khaldoun, même ouvrage (trad.) (Alger, 1852-56, 4 vol. in-8).

De Slane. Histoire des dynasties arabes et berbères de l'Afrique septentrionale (Paris, s. d. in-8, 20 p.).

(Première feuille d'une trad. inédite de Nowaïri, suivie d'un spécimen d'une trad. d'Ibn Khaldoun).

De Slane. Histoire de l'établissement des musulmans dans l'Afrique septentrionale, trad. d'en-Nowaïri (appendice au vol. I de l'Histoire des Berbères d'Ibn Khaldoun, 1852-56).

De Slane. Extrait d'une lettre à M. Reinaud, écrite d'Alger (au sujet de sa trad. d'Ibn Khaldoun) (J.A., 1855, VI, p. 471).

De Slane. Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun, traduits (Not. et Extraits des manuscrits de la Biblio. Impériale, XIX-XXI, 3 vol. in-8, 1668 p.).

(Quatremère avait commencé une trad. de cet ouvrage : 248 p. en furent imprimées pour le tome XVII des Not. et extr. De Slane reprit l'œuvre).

De Slane. Conquête du Soudan par les Marocains en 999, récit extrait de l'ouvrage d'un historien arabe (R.A. I, 1856, p. 287-298).

(Venture de Paradis). Razaouat ou campagnes des deux corsaires Aroudj et Kheïr-Eddin, ou fondation de la domination turque en Algérie (trad. publiée par Sander-Rang et Denis d'après un ms. de la Biblio. Royale) (Paris, 2 vol. in-8, XVI, 346 et 324 p.), 1837.

Vonderheyden. Ibn Hammad, Histoire des rois Obaïdites (les califes fatimides) éditée et trad. (Fac. Lettres Alger, Textes relat. à l'Hist. de l'Afrique du Nord, Alger, 1927, in-8, XII-100 et 64 p.).

C) Biographies

Ben Cheneb. Additions à la « Bibliotheca arabo-sicula » (extr. d'Abou'l-Arab et el-Khochani) suivies d'une notice sur un manuscrit des « Madârik » du qadi Iyâd (Centenario Michele Amari, I, p. 241-276, Palerme, in-8), 1910.

Ben Cheneb. Classes des savants de l'Ifriqiya par Abou'l-Arab... et... el-Hosani (Khochani) (Publ. Fac. Lettres Alger, in-8, 2 vol. : LI, texte, 1915, 300 p. ; LII, trad., 1920, 415 p.).

Ben Cheneb. Ibn Maryam, al-boustan (saints de Tlemcen) texte ar. (Alger, 1908, in-8, 315 et 64 p.) (voir : Provenzali).

Ben Cheneb. El-Ghobrini, Onwan ed-diraya, texte ar. (Alger, 1910, in-8).

Cherbonneau. Notice et extraits du Eunouan ed-diraya... ou galerie des littérateurs de Bougie au VIIe siècle de l'Hégire (J.A., 1856, VII, p. 475-495) (Art. portant le même titre, in Rev. algérienne et coloniale, 1860, 14 p.).

Giacobetti. Kitab en-nasab (trad.) (R.A., 1902-08, 5 art.).

Gorguos. Les femmes arabes des premiers temps du Califat : Aïcha, fille de Telha (trad. de l'Aghani) (R.A., II, p. 471-478).

Gorguos. Amants célèbres de l'histoire arabe : Oroua et Afra (trad. de l'Aghani) (R.A., II, p. 55-61).

Gorguos. Biographie d'el-Hadj Moussa (R.A., I, p. 41-80).

Gorguos. Notice sur le bey d'Oran Mohamed el Kebir (R.A., I, p. 403-454 ; II, p. 28-223) (trad.).

Guin. Le collier de perles précieuses, ou mention des principaux personnages d'origine noble de la contrée du R'eris (trad. d'et-Tidjani) (R.A., 1891, p. 241-280).

Provenzali. Bostan ou Jardin des saints et savants de Tlemcen (trad.) (Alger, 1910, in-8, 637 p.) (Voir : Ben Cheneb).

Roux. Recherches biographiques sur Mohammed, sa famille, ses compagnons, etc. (trad. d'el-Kaïrawani) (R.A., II, p. 466-470 ; III, p. 271-276).

GEOGRAPHIE ET VOYAGES

Al-rihlat al-qâdiya fi madh Fransa wa tabcir ahl al-bâdiya, Impressions de voyage à Paris de Si Ahmad ould Qadi, bach-agha de Frenda (texte ar. et trad. anonyme) (Alger, 1878, in-8, 46 et 46 p.).

R. Basset. Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale, Bul. Soc. Géo. Est, Nancy, 1883, 1884, 1888 et Paris, 1898, 55 p. in-8 (trad.).

R. Basset. Extrait de la description de l'Espagne, tiré de l'ouvrage du géographe anonyme d'Alméria (texte et trad.) (Homenaje Codera, Saragosse, 1904, in-8, p. 619-647).

Ben Cheneb. Nozhat al-andhâr fi fadhl ilm at-tarikh wa'l-akhbâr, al-machhoura bi'r-rihlat al-Wartsilaniya (voyage au Hedjaz d'al-Wartsilani) texte ar. (Alger, 1908, in-8, 819 p.).

Ben Cheneb. Itinéraire de Tlemcen à la Mecque, par Ben Messaïb XVIII° siècle) texte et trad. (R.A., 1900, p. 261-282).

Berbrugger. El-Aïachi et Moula Ahmed, Voyages dans le Sud de l'Algérie et des Etats barbaresques, de l'Ouest et de l'Est, trad. sur deux manuscrits de la Bibli. d'Alger (Paris, 1846, in-4, 48 et 396 p.).

E. Blochet. Contribution à l'étude de la cartographie chez les musulmans (Bul. Acad. Hippone, 1898, p. 1-27, n° 27).

Cherbonneau. Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans (trad.) (in : Collection choisie des meilleurs auteurs musulmans, p. 119-128, Constantine, in-8, s. d.).

Cherbonneau. Voyages du cheikh Ibn Batoutah à travers l'Afrique septentrionale et l'Egypte au commencement du XIV° siècle, tiré de l'original arabe, traduit et accompagné de notes (Tir. à part des « Nouvelles annales des voyages », Paris, 1852, in-8, 88 p.).

Cherbonneau. Notices et extraits du voyage d'el-Abdery à travers l'Afrique septentrionale, au VII° siècle de l'Hégire, trad. (J.A., 1854, IV, p. 144-176).

Cherbonneau. Indication de la route de Tuggurt à Tombouctou et aux Monts de la Lune (trad.) (Rev. algérienne et coloniale, 1860, 12 p.).

Cherbonneau. L'Algérie au XIII° siècle (trad. d'al-Abdari) (Rev. politique et littéraire, 1880, XIX, p. 167 sqq.).

Fagnan. Kitâb el-istibçar, l'Afrique septentrionale au XII° siècle de notre ère (trad.) (Constantine, 1900, in-8, 229 p.).

Gourliau. Lefgoun Mohammed, voyage des chefs arabes en France à l'occasion de la revue de Bétheny (texte et trad.) (Alger, 1902, in-8, 28 p.).

Motylinski. Itinéraires entre Tripoli et l'Egypte (trad.) (Alger, 1900, in-8).

Perron. Voyage au Darfour, par Mohammed ibn Omar et-Tounsi (texte autographié, Paris, 1850, in-4, 316 et 4 p.).

Perron. Traduction du précédent (Paris, 1845, in-8, 88 et 492 p.).

Perron. Voyage au Ouadây par le cheikh Mohammed ibn Omar el-Tounsy (trad.) (Paris, 1851, in-8, 75 et 756 p.).

Rousseau. Voyage du scheikh et-Tidjani dans la Régence de Tunis (trad.) (J.A., 1852, XX, p. 57-208 ; 1853, I, p. 102-168 et 354-425).

De Slane. Géographie d'Aboulféda, texte publié... par Reinaud et de Slane (Paris, 1840, in-4, 47 et 539 p.).

De Slane. Observations sur la géographie d'Edrisi traduite ...par Amédée Jaubert (J.A., 1841, 28 p.).

De Slane. Description de l'Afrique par Ibn Haucal, trad. (J.A., 1842, XIII, p. 153 et 209, 86 p.).

De Slane. Voyage d'Ibn Batouta dans le Soudan, trad. (J.A., 1843, 62 p.).

De Slane. Description de l'Afrique septentrionale par Abu-Obeid el-Bekri (texte arabe revu sur quatre mss., Alger 1857, in-8, 19 et 212 p.).

(Nouvelle édition : Alger et Paris, 1911).

De Slane. Traduction du précédent (J.A., 1858-59, 6 art., 432 p. et tir. à part).

(Nouvelle édition : revue et corrigée par E. F. (Edmond Fagnan) : Alger et Paris, 1913).

Sliman ben Siam. Relation du voyage en France (texte et trad.) (Alger, 1852, in-8, 22 et 28 p.).

Solvet. Description des pays du Magreb d'Aboul Féda (texte et trad.) (Alger, 1839, in-8, 190 p.).

PHILOSOPHIE

Asin Palacios. Sens du mot « tehafot » dans les œuvres d'el-Ghazali et d'Averroès (R.A., 1906, p. 185-203).

Delphin. La philosophie du cheikh Senoussi, d'après son aqida es sor'a (J.A., 1897, IX, p. 356-376) (Cf. Luciani, R.A., 1898).

L. Gauthier. La philosophie musulmane (Paris, 1900, in-18).

L. Gauthier. Hayy ben Yaqdhân, roman philosophique d'Ibn Thofaïl (texte et trad.) (Alger, 1900, in-8, 118 et 122 p.).

L. Gauthier. Accord de la religion et de la philosophie, traité d'Ibn Rochd (Averroès) trad. (Rec. Mém. et textes Alger, 1905, p. 269-317).

L. Gauthier. Ibn Thofaïl, sa vie, ses œuvres (Publ. Fac. Lettres Alger, 1909, XLII, in-8, 125 p.).

L. Gauthier. La théorie d'Ibn Rochd sur les rapports de la religion et de la philosophie (Publ. Fac. Lettres Alger, 1909, XLI, in-8, 195 p.).

L. Gauthier. Introduction à l'étude de la philosophie musulmane. L'esprit sémitique et l'esprit aryen. La philosophie grecque et la religion de l'Islam (Paris, 1923, in-8, 136 p.).

L. Gauthier. L'argument de l'âne de Buridan chez les philosophes arabes (Mél. R. Basset, 1923, I, p. 209-235).

Luciani. Le soullam, traité de logique, trad. (Alger, 1921, in-8, 79 p.).

JURISPRUDENCE

A) Ouvrages et mémoires originaux

Abou Bekr Abdesselam ben Choaïb. Usages du droit coutumier dans la région de Tlemcen (Tlemcen, 1906, in-8, 116 p.).

Bel. Codification du droit musulman (R.H.R., 1927, p. 176-192).

Cadoz. Initiation à la science du droit musulman, variétés juridiques (Oran, 1868, in-8, xvi et 99 p.).

(Sautayra et) Cherbonneau. Droit musulman ; du statut personnel et des successions (Paris, 1873-74, 2 vol. in-8).

De France de Tersant et Damien. Principes du droit musulman selon les rites d'Abou Hanifa et de Chafi'i (Alger, 1896, in-8).

Gillotte. Traité de droit musulman... accompagné d'une notice inédite sur Sidi Khalil par A. Cherbonneau (Constantine, 1860, in-8).

Gouvernement général de l'Algérie. Projet de codification du droit musulman. Texte de l'avant-projet du code adopté par la Commission de codification (Alger, 1909-1917, 2 vol. in-8).

Imbert. Le droit abadhite chez les musulmans de Zanzibar et de l'Afrique orientale (Alger, in-8, 1903).

W. Marçais. Des parents et alliés successibles en droit musulman (Rennes, 1898, in-8, 198 p.).

E. Mercier. La propriété en Maghreb selon la doctrine de Malek (J.A., 1894, IV, p. 73-93).

E. Mercier. Le hobous ou ouakof, ses règles et sa jurisprudence (Alger, 1895, in-4, 55 p.).

E. Mercier. La condition de la femme musulmane dans l'Afrique septentrionale (Alger, 1895, in-8, 155 p.).

E. Mercier. La propriété indigène en Mag'reb selon l'ouvrage dit « La règle des princes et des califes... » de Mohammed el Moustapha... (R.G., 1898, p. 312-340).

E. Mercier. Le code du hobous ou ouakf selon la législation musulmane, suivi de textes... (Paris, 1899, in-8, III et 175 p.).

M. Mercier. Etude sur le waqf abadhite et ses applications au Mzab (Alger, 1927, in-8, 192 p.).

Milliot. Etude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb (Paris, 1911, in-8, 330 p.).

Milliot. L'association agricole chez les musulmans du Maghreb (Paris, 1911, in-8, 301 p.).

Morand. L'interdiction en droit musulman (Rev. algér. de Droit, 1901).

Morand. La famille musulmane (Ibid., 1903).

Morand. Les Kanouns du Mzab (Ibid., 1903).

Morand. Etude sur la nature juridique du habous (Rev. alg. de Droit, 1904).

Morand. Etudes de droit musulman algérien (Alger, 1910, in-8).

Morand. Le droit algérien ; rite malékite ; ses origines (Alger, in-8, 1913).

Morand. Avant-projet de code présenté à la Commission de codification du droit musulman algérien (Paris et Alger, 1916, in-8).

Morand. Introduction à l'étude du droit musulman algérien (Alger, 1921, in-8).

Morand. Cours de droit musulman (Alger, 1924, in-8).

Norès. Essai de codification du droit musulman algérien (statut personnel) (Alger, 1909, in-8).

Norès et Pommereau. Etude sur la preuve par écrit d'après le droit coranique (Rev. alg., tun. et maroc. de législation, 1913).

Pesle. L'adoption en droit musulman (Alger, 1919).

Sabatery. Eléments de droit musulman (Alger, in-8, 1866-67).

Sautayra et Cherbonneau. Droit musulman ; du statut personnel et des successions (Paris, 1873-74, 2 vol. in-8).

Schwartz. La « dia » ou prix du sang chez les indigènes musulmans de l'Afrique du Nord (Alger, 1924, in-8).

Snouck Hurgronje. L'interdit séculier (rifgeh) en Hadramot (R.A., 1905, p. 92-99).

Solvet. Institutions du droit mahométan relatives à la guerre sainte. Dissertation de Hadrien Reland, trad. du latin en français (Alger, 1838, in-8, 44 p.).

Solvet. Notice sur les successions musulmanes, rite maléki et rite hanafi (in : Bresnier, Chrestomathie arabe, 2e éd., 1857).

Viala. Le mécanisme du partage des successions en droit musulman (Alger, 1917, in-8).

Zeys. Essai d'un traité méthodique de droit musulman (école malékite), 1er fasc. : Du mariage (Alger, 1884, in-8).

Zeys. Traité élémentaire de droit musulman algérien (école malékite) (Alger, 1885-86, 2 vol. in-8).

Zeys. Législation mozabite ; son origine, ses sources, son présent, son avenir. Leçon d'ouverture (Alger, in-8, 1886).

Zeys. Du mariage et de sa dissolution dans la législation mozabite (Rev. alg. de législation, 1887-88).

B) Textes et traductions

Arnaud. Al-iktirâts fi hoqouq al-inats ; respect aux droits de la femme dans l'islamisme. Texte arabe par M. Kemal avec trad. (Alger, 1896, in-8, 2 vol., 98 et 133 p.).

Barbier. Ibn el-Imâm, Des droits et obligations entre propriétaires d'héritages voisins, trad. (Alger, in-8).

Ben Cheneb. Abd-er-Rahman ben Abd-el-Kader (de Fas), La plantation à frais communs en droit malékite, trad. (Rev. alg., tunis. et maroc. de Droit, 1895, 13 p. in-8).

Cherbonneau. Spécimen d'un acte de vente passé à Constantine l'an 1095 (J.A., 1858, XII, p. 594-599).

Cour. Acte de horm délivré à un israélite par un caïd marocain (R.C., 1914, p. 109-113).

Fagnan. Concordances du Manuel de droit de Sidi Khalil (Alger, 1889, in-8, 368 p.).

Fagnan. Le djihâd ou guerre sainte selon l'école malékite (trad. de Sidi Khalil avec commentaire) (Alger, 1908, in-8, 20 p.).

Fagnan. Sidi Khalil, Mariage et répudiation (trad. et commentaire) (Alger, 1909, in-8, 234 p.).

Fagnan. Kayrawani, Risala, ou Traité abrégé de droit malékite et de morale musulmane (trad.) (Paris et Alger, 1914, in-8, 294 p.) (2e éd. : 1923).

Fagnan. Mawerdi, Statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif (trad.) (Alger, 1915, in-8, XIII et 587 p.).

Fagnan. Abou Yousof Yaqoub, Le livre de l'impôt foncier (Paris, 1921, in-8, 352 p.).

Faure-Biguet. Abou Ishaq Ibrahim, La Tlemsaniya (poème sur le droit successoral) trad. (Valence, 1905, 144 p.).

Faure-Biguet. Abrégé des successions en droit musulman, d'après le poème de la Tlemsaniya et le commentaire d'el-Asnouni (Paris, 1912, in-8).

Houdas et Martel. La Tohfat d'Ebn Acem, traité de droit musulman, texte et trad., commentaire et notes philologiques (Alger, 1882-93, in-8, 927 p.).

Hureaux. De la tutelle, extraits du « Nil » trad. et annotés (Alger, 1882, in-8).

Laïmèche. Ibn Rochd (Averroës), Du mariage et de sa dissolution (trad. de : Bidayat-el-modjtahid, II, p. 2-74) (Alger, 1926, in-8, 306 p.).

Luciani. Petit traité des successions musulmanes ab intestat, extrait du commentaire de la Rahbia par Chenchouri, de la glose d'el-Badjouri et d'autres auteurs (texte et trad.). Préface de M. Zeys (Paris, 1890, XVI et 573 p.).

Luciani. La théorie du droit musulman (ouçoul el fiqh) d'après Ibn Khaldoun (trad. des « Prolégomènes », III, p. 17 sqq.) (R.A., 1928, p. 49-64).

Milliot. Le qanoun des Aït-Hichem (Mém. Henri Basset. II, p. 153-168).

Peltier. Le livre des testaments du « çahih » d'el-Bokhari, trad. avec éclaircissements et commentaires (Alger, 1909, in-8, 89 p.).

Peltier. Le livre des ventes du « çahih » d'el-Bokhari, suivi du livre de la vente à terme (selem) et du livre du retrait (chouf'a), trad. avec éclaircissements et commentaires (Alger, 1910, in-8).

Peltier. Le livre des ventes du Mouwatta de Malik ben Anas, trad. avec éclaircissements (Alger, 1911, in-8, XII et 128 p.).

Perron. Balance de la loi musulmane, ou esprit de la législation islamique et divergences de ses quatre rites jurisprudentiels, trad. (R.A., XIV, 2 art. et Alger, 1898, in-8).

Perron. Précis de jurisprudence musulmane... selon le rite malékite, par Khalil ibn Ishak, trad. (Paris, 7 vol. in-8).

(Cf. Cadoz, Examen de la trad. officielle qu'a faite M. Perron du livre de Khalil, Paris, 1872, in-8, 206 p.).

Saint-Calbre. De la proclamation de guerre chez les musulmans (texte et trad.) (R.A., 1911, p. 282-305).

Seignette. Code musulman par Khalil (rite malékite ; statut réel) texte et nouvelle trad. (Constantine et Paris, 1878, in-8, 77 et 749 p.).

(Nouvelle éd. : 1911).

Seignette. Le code pénal, trad. en arabe (1er fasc. seul paru : Paris, 1882, in-8, 74 p.).

Soualah. Le jeûne chez les musulmans malékites (d'après la Risala d'el-Qairaouani) (R.A., 1906, p. 393-402).

Vayssettes. La question de la propriété jugée par les docteurs de la loi musulmane (trad.) (R.A., VII, p. 353-357).

Zeys. Droit mozabite : Le Nil (du mariage et de sa dissolution) (Alger, 1891, in-8).

Zeys. Législation abadhite. Le Nil (chap. des successions) (Rev. alg. de jurisprud., 1895).

C) Formulaires

Ahmed Hacène. Manuel-formulaire à l'usage des interprètes judiciaires de l'Afrique du Nord et des candidats à ces fonctions (Alger, 1917).

Anonyme. Kitâb li-arbâb ach-charî'at al-islamiya, formulaire d'actes de cadis (Alger, 1865, in-8, 136 p.).

Anonyme. Tahrîr el-oçoul, instructions relatives à la rédaction des jugements des cadis. Traductions des formules de sentences et jugements rédigées par les membres du Conseil de Droit musulman (arabe-français) (Alger, 1869, in-8, 48 et 56 p.).

Bargès. Actes notariés (recueillis à Alger) texte et trad (J.A., 1843, II, p. 215-230).

Laune. Amtsila mar'iya. Formulaire arabe d'actes de procédure (Oran, 1890, in-8, lithog., 22 et 106 p.).

Laune. Manuel français-arabe (recueil d'actes administratifs, judiciaires, trad. en arabe) (Alger, 1897, in-8, 426 p.).

Zeys et Mohammed ould Saïd. Recueil d'actes judiciaires arabes, avec la trad. et des notes juridiques (Alger, 1886, in-8, 185 et 75 p.).

HISTOIRE DES SCIENCES

Cherbonneau. La culture arabe au moyen-âge, notice et extraits du Kitab al falâha de Mohammed ben el-Hosein (Annales de la colonisation algérienne, 1854, 16 p. in-8).

Cherbonneau. Notice sur Kalaçadi, mathématicien du XVe siècle (J.A., 1859, XIV, p. 437-448 et R.A., XII, p. 196-202).

Delphin. L'astronomie au Maroc (J.A., 1891, VIII, p. 177-201).

L. Gauthier. Une réforme du système astronomique de Ptolémée tentée par les philosophes arabes du XIIe siècle (J.A., 1909, XIV, p. 483-510).

Leclerc. Tifachi, naturaliste du Maghreb (Bul. Acad. Hippone, 1888, n° 23, p. 81-85).

Motylinski. Les mansions lunaires des Arabes, par Mohamed el-Moqri (texte et trad.) (Alger, 1899, in-8, XIII et 123 p.).

MEDECINE

Bertherand. Naçâïh tabîb li koull labîb : hygiène musulmane (ar. et franç.) (Extr. du Mobacher, 1874, 70 et 70 p.).

Bertherand. Ta'rif al-tibb li'l âmma : médecine populaire, premiers soins en cas d'accident ou de maladie (ar. et franç.) (Ibid. 37 et 37 p.).

Bertherand. Du suicide chez les musulmans de l'Algérie (ar. et franç.) (Ibid., 13 et 13 p.).

Bertherand. Conseils aux Arabes sur quelques végétaux dangereux de l'Algérie (ar. et franç.) (Ibid., 15 et 15 p.)

G. Colin. Abderrazzâq el-Jezâïri, médecin arabe du XIIe siècle de l'Hégire (thèse Montpellier, 1905, in-8, 79 p.) (Cf. infra, Leclerc).

G. Colin. Avenzoar, sa vie et ses œuvres (Publ. Fac. Lettres Alger, 1911, XLIV, in-8, 199 p.).

G. Colin. La Tedhkira d'Abûl'-Ala, publiée et trad. (avec index des termes techniques) (Publ. Fac. Lettres Alger, 1911, XLV, in-8, 80 p.).

Dercle (voir : Lexicographie).

Kitab hifzh es-sihha (manuel de la santé, éd. par l'Institut Pasteur d'Algérie) (Paris, 1922, in-12, 112 p.).

Leclerc. Kachef-er-roumouz d'Abd-er-Razzaq el-Djezaïri, ou Traité de matière médicale arabe d'Abd-er-Razzaq l'Algérien, trad. et annoté (Paris, 1874, in-8, 398 p.) (Cf. supra, Colin).

Leclerc. Histoire de la médecine arabe (Paris, 1876, in-8).

Leclerc et Lenoir. Traité de la variole et de la rougeole de Razès, trad. (Gazette médicale de l'Algérie, 1866, 58 p. in-8).

Malterre et Papier. La belima (Bul. Acad. Hippone, n° 13, 1877-78, p. 32-53).

Meyer. Don précieux aux amis traitant des qualités des végétaux et des simples (trad. du ms. 1031 de la Bibli. d'Alger) (Journal de méd. et de pharm. de l'Algérie, 1881, 99 p.).

Perron. Le Nâceri ; la perfection des deux arts ou traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabes... trad. d'Abou Bekr ibn Bedr (Paris, 1852-60, 2 vol. in-8, 511 et 526 p.).

Perron. La médecine du Prophète (par Abou Solaïman Dawoud), trad. (Gazette méd. de l'Algérie, 1860, 228 p.).

MUSIQUE

Bou Ali el-Ghaoutsi. Kachf el-qina' an alât es-samâ' (Alger, 1322-1904, in-8, 143 p.).

Rouanet. La musique arabe (in : Lavignac et de la Laurencie, Histoire de la musique, IV, p. 2676-2944).

Salvador Daniel. La musique arabe (R.A., 1862, 6 art. ; 1863, 2 art.).

E. Yafil. Madjmou' al-aghâni (musique arabe et maure) (Alger, 1904, in-8, 31 et 395 p.).

ETHNOGRAPHIE ET FOLKLORE

Abdesselam ben Choaïb. Er-rebat, ou moyen de nouer l'aiguillette (B.O. 1906, p. 169-174).

Accardo. Répertoire des noms géographiques des tribus et fractions de tribus de l'Algérie (Alger, 1879, in-4).

R. Basset. La littérature populaire berbère et arabe dans le Maghreb et chez les Maures d'Espagne (Mél. afric. et orient., p. 27-63).

R. Basset. Recherches sur Si Djeha et les anecdotes qui lui sont attribuées (introd. à « Les fourberies de Si Djeha », trad. Mouliéras, Paris, 1892).

R. Basset. Supplément aux contes de Si Djeha (Trad. pop., 1896, p. 496-499).

R. Basset. Contribution à l'étude du sottisier de Nasr ed Din Hodja (Keleti Szemle, 1900, I, p. 219-225).

R. Basset. Avis à propos d'un article « Addenda au folklore des Arabes » (Trad. pop., 1900, p. 364).

R. Basset. Notes sur les Mille et une nuits (voir références in : Mél. R. Basset, II, p. 476 fin).

R. Basset. Fragments de chansons populaires dans les Mille et une nuits (Trad. pop., 1893, p. 445-447).

R. Basset. Une forme de défi (dans les traditions arabes) (Rev. Ethnog. et Sociol., 1914, p. 135).

R. Basset. Un conte de Blida (R.A., 1919, p. 283-286).

R. Basset. L'expédition du château d'or et le combat d'Ali contre le dragon (Giorn. Soc. asiat. ital., 1893, p. 3-81).

R. Basset. L'origine des prénoms (légende arabe) (Trad. pop., 1896, p. 52).

R. Basset. Les jours d'emprunt chez les Arabes (Trad. pop., 1890, p. 151-153).

R. Basset. La légende du chien de Montargis chez les Arabes (Ibid., p. 65-67).

R. Basset. L'union fait la force (R.A., 1906, p. 386-392).

R. Basset. Rupture de la digue de Mareb (Trad. pop., 1891, p. 85-89).

R. Basset. Botanique populaire : noms des plantes en arabe vulgaire d'Algérie (Trad. pop., 1896, p. 478).

R. Basset. Légendes arabes d'Espagne : la maison fermée de Tolède (Bul. Soc. Géo. Oran, 1898, p. 42-58).

R. Basset. La légende de Bent-el-Khass (R.A., 1905, p. 18-34).

R. Basset. Les Alixares de Grenade et le château de Khaouarnaq (R.A., 1906, p. 22-36).

R. Basset. Notes de folk-lore algérien (Trad. pop., 1886, p. 236).

R. Basset. Contribution au folk-lore de l'Algérie (Trad. pop., 1912, p. 535).

R. Basset. Hercule et Mahomet (Journal des savants, 1903, p. 391-402).

R. Basset. Salomon dans les légendes musulmanes (voir références in : Mél. R. Basset, II, p. 472 méd.).

R. Basset. Alexandre en Algérie (Trad. pop., 1887, p. 279. 440 ; 1888, p. 219).

R. Basset. L'origine orientale de Shylock (Keleti Szemle, 1901, p. 182-186).

R. Basset. Les sources orientales de Floire et Blancheflor (Mél. afric. et orientaux, p. 191-197).

Bel. La population musulmane de Tlemcen (Paris, 1908, 57 p.).

Bel. Les industries de la céramique à Fès (Paris et Alger, 1918, in-8, 320 p.).

Bel et Ricard. Le travail de la laine à Tlemcen (Alger, 1913, in-8, 366 p.).

Ben Cheneb. Du nombre 3 chez les Arabes (trad. de textes) (R.A., 1926, p. 105-178).

Cour. Le culte du serpent dans les traditions populaires du Nord-Est algérien (B.O., 1911, p. 57-75).

Delphin. Fas, son université et l'enseignement supérieur musulman (B.O., 1888, p. 93-205).

Desparmet. Note sur les mascarades chez les indigènes de Blida (R.A., 1908, p. 265-271).

Desparmet. Contes populaires sur les ogres (Paris, in-18).

Desparmet. Contes maures recueillis à Blida (Trad. pop., 1912 et suiv. : 20 contes).

Gaudefroy-Demombynes. Cérémonies du Mariage en Algérie (Paris, in-18, 1900, et Rev. tradit. pop., 1906).

Goichon. La vie féminine au Mzab (Paris, 1927, in-4, XIV et 345 p.).

El-Hachemi ben Mohammed. Traditions, légendes, poèmes sur Figuig (B.O. 1907, p. 243-278).

A. Joly. La tannerie indigène à Constantine (Rev. monde mus., 1909, VII, p. 213-231).

Le Châtelier. Les tribus du Sud-Ouest marocain (Publ. Fac. Lettres Alger, 1891, VI, in-8).

J.J. Marcel. Tableau statistique des principales tribus du territoire de la province d'Oran suivant l'ancienne circonscription, dressé d'après des documents arabes (J.A., 1835, XVI, p. 74-90).

Martin (A.G.P.). Précis de sociologie nord-africaine (Paris, 2 vol. in-12, 216 et 271 p.).

M. Mercier. La civilisation urbaine au Mzab (Alger, 1922, in-8, 269 p.).

Morand. Rites relatifs à la chevelure chez les indigènes de l'Algérie (R.A., 1905, p. 237-243).

Mouliéras. Le Maroc inconnu (Oran et Paris, 1895-99, 2 vol. in-8, 204 et 813 p.).

Mouliéras. Une tribu anti-musulmane : les Zkara (Bul. Soc. Géo. Oran, 1903-05) (Cf. E. Montet, R.H.R., 1905, p. 418 sqq.).

A. Robert. L'arabe tel qu'il est (Alger, 1900).

A. Robert. Jeux des indigènes d'Algérie (Trad. pop., 1911-12).

A. Robert. Les serments des indigènes d'Algérie (R.C., 1916, p. 465-496).

A. Robert. Jeux et divertissements des indigènes d'Algérie (région de Bord-bou-Arréridj) (R.A., 1921, p. 62-84).

Sicard. Pratiques médicales, superstitions et légendes des habitants de la commune mixte de Takitount (R.A., 1911, p. 42-63).

Villot. Etudes algériennes (R.C., 1870, p. 349-604).

OUVRAGES SCOLAIRES

1. *Grammaire :*

Abd-el-Kader Medjaoud. Grammaire arabe (Alger, 1908, 101 p.).

Abderrahman. Enseignement de l'arabe parlé et de l'arabe régulier d'après la méthode directe (Alger, 1906 et 1913, 2 vol.).

Abû al-Kasim. Cours pratique de langue arabe (Alger, 1891, in-8, 290 p.).

Anonyme. Principes de la langue arabe en usage à Alger, mis en rapport avec ceux de la langue écrite (Alger, 1833, in-16, 71 p.).

Anonyme. Notions préliminaires de langue arabe. Exercices de lecture, suivis d'un texte arabe extrait des fables de Bidpaï (Alger, 1808, in-8, autog. 12 p.).

Baruch. Cours d'arabe parlé, avec dialogues et lettres (Constantine, 1898, 224 p.).

Belkassem ben Sedira. Cours pratique de langue arabe à l'usage des écoles primaires de l'Algérie (Alger, 1875, in-12, XII et 331 p.).

(2ᵉ éd. : 1878 ; 3ᵉ éd., 1891).

Belkassem ben Sedira. Petite grammaire arabe de la langue parlée (Alger, 1883, in-18, 48 p.).

Belkassem ben Sedira. Grammaire d'arabe régulier (Alger, in-18, 1898).

Bellemare. Grammaire arabe (idiome d'Algérie) à l'usage de l'armée et des employés civils de l'Algérie (Paris, 1850, in-8, VIII et 196 p.).

(Réédité 7 fois).

Bled de Braine. Cours... de la langue arabe, ou les dialectes vulgaires d'Alger, de Maroc, de Tunis et d'Egypte enseignés sans maître (Paris, 1846, in-8, XXII et 536 p.).

Bled de Braine. Clef de la prononciation des idiomes de l'Algérie, ou cours élémentaire de lecture arabe (Paris et Alger, 1848, in-8, 88 p.).

Bresnier. Leçons théoriques et pratiques du cours public de langue arabe (Alger, 1846, in-4, lith., 112 et 80 p.).

Bresnier. Cours pratique et théorique de langue arabe renfermant les principes détaillés de la lecture, de la grammaire et du style, ainsi que les éléments de la prosodie, accompagné d'un traité du langage usuel et de ses divers dialectes en Algérie (Alger, 1855, in-8, XVI et 668 p.).

(Cf. Cherbonneau. Sur la grammaire arabe de M. Bresnier (R.A., p. 251-256).

Bresnier. Principes élémentaires de la langue arabe, ouvrage théorique et pratique contenant les règles et les faits les plus caractéristiques de la lecture, de l'écriture, du langage, de la grammaire et de la métrique (Alger, 1867, in-12, 306 p.).

Cadoz. Alphabet arabe ou éléments de la lecture et de l'écriture arabes (Alger, in-16).

Cherbonneau. Eléments de la phraséologie française avec une traduction en arabe vulgaire (idiome africain) à l'usage des indigènes (Constantine et Paris, 1851, in-8, 67 et 80 p.).

Cherbonneau. Manuel des écoles arabes-françaises expliqué dans les deux langues et accompagné de la figuration du texte (Constantine, 1854, in-12, VI et 84 p.).

Cherbonneau. Leçons de lecture arabe (Constantine, 1855, in-12) (2ᵉ éd., Paris, 1864, in-16, 71 p.).

Clerc. Méthode de lecture arabe, à l'usage des élèves du Collège impérial arabe-français (Alger, 1858, pet. in-4, autog., 87 p.)

G. Colin. Eléments du langage arabe (Alger, 1903, in-18, XIII et 143 p.).

G. Colin. La langue arabe (Alger, 1921, in-8, 18 p.).

Combarel. Rudiment de la grammaire arabe (Paris, 1865, in-8, 224 p.).

Delaporte. Principes de l'idiome arabe en usage à Alger, suivis d'un conte arabe avec prononciation et mot à à mot interlinéaire (Alger, 1836, in-8, 154 p.) (Réédité en 1839 et en 1845).

Depeille. Méthode de lecture et de prononciation arabes (Alger et Paris, 1850, in-12, 54 p.).

Dugat. Grammaire arabe et française, rédigée en arabe à l'usage des indigènes d'Algérie, avec la collaboration du cheikh Fares ech-Chidiaq (Paris, 1854, in-8).

Eidenschenk et Cohen-Solal. Mots usuels de la langue arabe accompagnés d'exercices (Alger, 1897, in-8).

Fatah. Leçons de lecture et de récitation d'arabe parlé (Alger, 1897, in-8).

Fatah. Méthode directe pour l'enseignement de l'arabe parlé (Alger, 1904, 248 p.).

Gorguos. Cours d'arabe vulgaire (Paris, 1849-50, 2 vol. in-16, 295 et 258 p.) (Rééd. en 1865).

Gourliau. Méthode pour l'étude de l'arabe écrit (Miliana, 1888, in-8, 370 p.).

Guérin. La clef du langage arabe, ou le premier livre de l'arabisant, à l'usage des personnes qui, sans maître, veulent apprendre la langue arabe (Alger, 1872, in-8, VII et 60 p.).

Hébert. Rudiments de la langue arabe de Thomas Erpénius, traduits en français, accompagnés de notes et suivis d'un supplément indiquant les différences entre le langage littéral et le langage vulgaire (Paris, 1844, in-8, IV et 132 p.).

Houdas. Cours élémentaire de langue arabe (Oran et Alger, 1875-79, 2 vol. in-8, lithog.).

Machuel. Une première année d'arabe à l'usage des classes élémentaires (Alger, 1877, in-8, VIII et 126 p.) (Rééd. en 1887).

Machuel. Grammaire élémentaire d'arabe régulier (Alger, 1889, in-12).

Machuel. Eddalil ou guide de l'arabisant qui étudie les dialectes parlés en Algérie et en Tunisie (texte français et ar.) (Alger, 1901, in-4, 70 et 79 p.).

Marion. Nouvelle méthode de langue arabe (Sétif, 1890, in-8, 263 p.).

Marion. Précis d'arabe, ou l'arabe sans professeur (Sétif, 1902, 103 p.).

Martin (A.G.P.). Méthode déductive d'arabe nord-africain (Paris, 1919, in-8, XVI et 397 p.).

Mouliéras. Manuel algérien : grammaire, chrestomathie et lexique (Paris, 1888, in-16, VIII et 288 p.).

Mouliéras. Cours gradué de thèmes arabes (Paris, 1890, in-8, VIII et 303 p.).

Paulmier. L'arabe sans maître en 17 leçons. Traduction, dans l'idiome parlé en Algérie, des 17 chapitres composant le premier livre de l'histoire de Gil Blas de Santillane, avec le texte français (Paris, 1851, in-8, XVI et 482 p.).

Pharaon (Joanny). Grammaire d'arabe vulgaire ou algérienne à l'usage des Français (Toulon et Paris, 1832, in-8, 96 p.).

Pharaon. Traité abrégé de la grammaire arabe simplifiée et modifiée (Alger, 1833, pet. in-4, VIII et 64 p.).

(Premier ouv. arabe sorti de l'Imprimerie du Gouvernement à Alger).

Pihan. Eléments de la langue algérienne, ou principes de l'arabe vulgaire, usité dans les diverses contrées de l'Algérie (Paris, 1851, in-8, 186 p.).

Pinto. Petit traité d'analyse grammaticale arabe, précédé d'une introd. Choix d'exemples tirés du Coran et des Mille et une nuits, analysés en arabe et en français suivant le système des grammairiens arabes (Paris, 1890, in-8, 24 p).

Recueil de compositions (thèmes, actes, versions, lettres et narrations) données par l'Ecole des Lettres pour la préparation par correspondance au brevet et au diplôme de langue arabe (Alger, 1888, in-12, 77 et 160 p.).

Rinn et Ahmed ben Brimath. Cours de lecture française à l'usage des indigènes lettrés de l'Algérie (Alger, 1882, in-8, 143 et 143 p.) (ar. et franç.).

Roland de Bussy. Cours complet du dialecte arabe en usage sur les côtes de l'Afrique septentrionale, renfermant, indépendamment des dictionnaires, ...un texte complet de grammaire élémentaire et des dialogues familiers avec trad. et transcription en regard, figurée en caractères français (Alger, 1847, in-8, 632 p.).

Samuda. Grammaire arabe (Alger, 1833, in-12).

Soualah. Méthode pratique d'arabe régulier (Alger, in-18). (avec corrigé).

Soualah. Lectures littéraires et récréatives (Alger, in-8).

Soualah. L'auxiliaire de l'arabisant (Alger, in-18).

Soualah. L'arabe parlé, pratique et commercial (Alger, in-8) (en collaboration avec Fleury).

Soualah. Cours d'arabe parlé (5 parties) (Alger).

Tauchon. De la conjugaison arabe, avec tableaux comparatifs (Philippeville, 1871, in-8, 150 p.).

Viala et Jacquart. L'arabe à l'école primaire (Miliana, 1903, in-8, 152 p.).

2. *Textes et exercices.*

Allaoua ben Yahya. Recueil de thèmes et versions (arabe parlé) (Mostaganem, 1890, in-8, 119 p.).

R. Basset. Textes littéraires à l'usage des candidats au brevet d'arabe de la Faculté des Lettres d'Alger (Alger, 1917, in-8, 20 et 97 p.).

Belkassem ben Sedira. Cours de littérature arabe ; sujets de versions... suivis du vocabulaire (Alger, 1878, in-8, lithog., 240 et 302 p.) (Réédité 1891).

Bellemare. Kitab mokhtasar fi waçf el-ard... : abrégé de géographie à l'usage des élèves des écoles arabes-françaises (Paris et Alger, 1853, in-12, 71 et 92 p.).

Bernard (Mme). Ali et Aïcha, livre de lecture courante en arabe parlé (Oran, 1906, in-8, lithog.).

Beudant. Essai de trad. de morceaux choisis à l'usage des arabisants, texte et trad. (Alger, 1900, in-8, VIII, 218 et 103 p.).

Bresnier. Chrestomathie arabe-vulgaire, recueil de pièces usuelles, de lettres de différents styles... ouvrage adopté au Cours public de langue arabe (Alger, 1846, in-8, IV et 324 p.).

Bresnier. Chrestomathie arabe : lettres, actes et pièces diverses avec la trad. en regard, suivie d'une notice sur les successions musulmanes de M. Ch. Solvet et d'une concordance inédite des calendriers grégorien et musulman par M. Chaillet (Alger, 1867, in-8, 526 p.).

Bresnier. Djaroumiya, grammaire arabe élémentaire de Mohamed ben Dawoud es-Sanhadjy (texte et trad.) (Alger, 1846, in-8, 126 p.) (Rééd. en 1866).

Bresnier. Anthologie arabe élémentaire, choix de maximes et de textes variés... accompagnés d'un vocabulaire..., à l'usage du Lycée et des écoles primaires supérieures de l'Algérie (Alger, 1852, in-8, 391 et 138 p.). (Rééd. en 1876).

Cherbonneau. Fables de Lokman (texte ar. avec dictionnaire (Paris, 1846, in-12, 92 p.) (Rééd. en 1870 et 1888).

Cherbonneau. Fables de Lokman expliquées par deux trad... avec dictionnaire (Paris, 1846, in-12, 104 p.). (Réédité en 1884).

Cherbonneau. Anecdotes musulmanes, texte arabe, ou Cours d'arabe élémentaire... (Paris et Alger, 1847, in-8, 149 p.).

Cherbonneau. Histoire de Chems-Eddine et Nour-Eddine, extr. des Mille et une nuits... (Paris, 1852, in-12, 69 p.). (2e éd. avec deux trad. « l'une juxtalinéaire, l'autre correcte », Paris, 1853, 213 p.).

Cherbonneau. Les fourberies de Dalilah, conte extr. des Mille et une nuits (texte ar.) (Paris, 1856, in-12, 57 p.).

Cherbonneau et Thierry. Histoire de Djouder le Pécheur, conte (des Mille et une nuits) trad. de l'arabe (Paris, 1853, in-16, IV et 118 p.).

Combarel. La Djaroumia (texte ar.) (Paris, 1844, in-32, lithog., 16 p.).

Combarel. Le pêcheur et le génie, conte extr. des Mille et une nuits, suivi de la Ruse du chevreau, fable tirée du Dessert des Khalifes par Ibnou Arab-Schah et d'un morceau inédit de poésie emprunté au Divan de Zoheir (Oran, 1857, in-16, autog., XXI et 112 p.).

Combarel. Le falot de l'arabisant (anthologie arabe) (Oran, 1865, in-fol., feuilles 1-7 ; compilation publiée par feuilles détachées, inachevée).

Delaporte. Fables de Lokman adaptées à l'idiome arabe en usage dans la Régence d'Alger, suivies du mot à

mot et de la prononciation interlinéaire (Alger, 1835, in-8, 66 p.).

Delaporte. Cours de versions arabes (idiome d'Alger) : fables de Lokman, fables choisies d'Esope (Alger, 1846, in-8, 120 p.).

Desparmet. Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe (Blida, 1904-05, 2 vol. in-8) (Rééd. à Alger en 3 vol., 1904-1913).

Groff (Florence). Zaïn al-açnâm, conte des Mille et une nuits (texte et vocabulaire arabe, anglais et français) (Paris, 1889, in-8, lithog., 49 p.).

Groff. Les 7 dormants, la ville d'Iram et l'excursion contre La Mecque du premier Tobba, extr. de manuscrits de la Bibli. d'Alger (Alger et Paris, 1891, in-8, 77 p.).

Hélot. Fables de Lokman... en arabe et en français, avec la prononciation figurée (Paris, 1847, pet. in-4, 102 p.).

Houdas. Le Coran (les 64 dernières sourates) texte ar. (Alger, 1864, in-4, autog., 61 p.).

Houdas. Histoire de Djouder le Pêcheur, ext. des Mille et une nuits, avec vocabulaire (Alger, 1865, in-8, lithog., 46 et 88 p.) (Rééd. en 1884 et 1908).

Machuel. Les voyages de Sindbad le marin, extr. des Mille et une nuits... avec vocabulaire (Alger, 1874, in-18, lithog., 62 et 96 p.) (Rééd. en 1910).

Medjdoub ben Kalafat. Choix de fables... trad. en arabe parlé, suivies d'anecdotes..., dictons populaires et énigmes (Constantine, 1890, in-8, 175 p.).

Mouliéras. Nouvelle chrestomathie arabe (Constantine, 1889, in-8, 224 p.).

Raux. Recueil de morceaux choisis... trad. littéralement (Constantine, 1897, in-8, 218 p.).

Raux. Chrestomathie arabe élémentaire (Constantine, 1902, 91 p.).

Richert. Conte d'Aboukir et d'Abousir, extr. des Mille et une nuits (texte et trad.) (Alger, 1876, in-8, VI et 98 p.).

Tibal. Les contes de Perrault, trad. en arabe usuel de l'Algérie : Le petit chaperon rouge (Alger, 1880, 24 p.); Barbe-bleue (Alger, 1880, 43 p.) ; Le chat botté (Oran, 1882, 38 p.) (in-4).

Tibal. Conte du marchand et du génie (texte et trad.) (Alger, 1890, in-8, 6 p. ; Miliana, 1893, 34 p.).

Vignard et Martin. Choix de fables tirées de La Fontaine et écrites en arabe vulgaire (Constantine, 1854, in-8, III, 95 et 45 p.).

3. *Dialogues :*

Abou Bekr Abdesselam ben Choaïb et Baur (Paul). Dialogues français-arabes (Oran, 1913, in-16, 132 p.).

Belkassem ben Sedira. Dialogues français-arabes... de Roland de Bussy, refondus (Alger, 1880, in-16) (Rééd. 4 fois, la dernière en 1905 : 48 et 328 p.).

Cotelle. Le langage arabe ordinaire, ou dialogues arabes élémentaires... (Alger, 1858, in-8, 120 p.).

Delaporte. Guide de la conversation française-arabe ou dialogues..., figurés en caractères français (Alger, 1837, in-18, 87 p.) (Rééd. en 1845, refondu en 1846).

Martin. Dialogues arabes-français, avec la prononciation arabe figurée en caractères français (Paris, 1847, in-8, 208 p.).

Roland de Bussy (voir : Belkassem ben Sedira).

Tahar ben Neggad. Dialogues français-arabes avec le mot à mot et la figuration en caractères français (Constantine, 1863, in-8, 182 p.).

4. *Lecture des manuscrits :*

Ben Sedira. Cours gradué de lettres arabes manuscrites (Alger, 1893, pet. in-4, XII et 319 p.).

Bresnier. Eléments de calligraphie arabe, contenant 34 modèles d'écriture arabe, orientale et barbaresque : 17 barbaresques (Maroc, Algérie, Tunis), 17 orientaux (Egypte, Turquie, Perse, Syrie, etc.) avec une introd. explicative (Alger, 1855, cahier in-8 oblong).

Cherbonneau. Exercices pour la lecture des manuscrits arabes (Paris, 1850, in-8, lithog., 80 p.) (Rééd. en 1856).

Cherbonneau. Exercices pour la lecture des manuscrits arabes, avec la figuration et la trad. (Paris, 1853, in-8, 80 et 78).

Combarel. Cahier d'écritures arabes, avec un texte explicatif (Paris, 1848, in-8, lithog. 7 p., 24 et 28 pl.).

Dumont. Guide de la lecture des manuscrits arabes (Alger, 1842, pet. in-4, lithog., 107 p.).

Houdas et Delphin. Recueil de lettres arabes manuscrites (Alger, 1891, in-8, lithogr., VIII, 168 et 110 p.) (1re éd. : 1879).

Roux. Album de l'arabisant ou Recueil choisi d'autographes arabes suivis d'une transcription textuelle... (Alger, 1856, in-8, lithog., 48 et 32 p.).

5. *Recueils épistolaires :*

Ben Sedira. Manuel épistolaire de langue arabe... Cadre épistolaire, formulaire administratif, lettres manuscrites diverses avec transcription, notes et vocabulaire (Alger, 1893, in-8, lithog. xv et 273 p.).

Cadoz. Le secrétaire algérien... contenant des modèles de lettres et d'actes (Alger, 1859, in-12, lithog., 180 p.).

Machuel. Manuel de l'arabisant ou recueil de pièces arabes (lettres et actes) (Alger, 1877-1881, 2 vol. in-8, le 2e lithog.).

BIBLIOGRAPHIE

R. Basset. Revues et Bulletins des périodiques de l'Islam (voir les références données : Mél. R. Basset, II, p. 466 méd.).

Berque. Essai de bibliographie critique des confréries musulmanes (Bul. Soc. Géo. Oran, 1919, XXXIX, p. 135 sqq. et 193 sqq.).

Ben Cheneb. Langues musulmanes (3e section du XIVe congrès des orientalistes) (R.A., 1905, p. 317-329).

Ben Cheneb. Revue des ouvrages arabes édités ou publiés par les Musulmans en 1322 et 1323 de l'Hégire (R.A., 1906, p. 261-296).

Ben Cheneb et Lévi-Provençal. Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès (R.A., 1921, 2 art.).

Doutté. Bulletin bibliographique de l'Islam maghrébin (Bul. Soc. Géo. Oran, 1899).

Houdas et Basset. Mission scientifique en Tunisie : 2e partie, bibliographie (Bul. Cor. afric., 1884, facs. 1-3).

(H. Massé). Bibliographie des travaux de M. René Basset (Mél. R. Basset, II, p. 463-503, Paris, 1925).

Henri MASSÉ.

Comptes rendus

Lieutenant-Colonel JUSTINARD. — *Notes sur l'histoire du Sous au XVIe siècle*, (*Archives Marocaines*) Documents et renseignements de la Division des Affaires Indigènes du Maroc, Section de sociologie). Paris, Honoré Champion, 1933. — 1 vol. in-8°, 230 p. avec 2 cartes hors-texte et des fac-similés.

« La connaissance du passé, nous dit le Colonel Justinard au seuil de son travail, peut aider à préparer l'avenir. Contribuer à la connaissance du passé est le but de ces études. L'apport d'un petit fait précis, daté, les enquêtes les plus modestes, les plus limitées ne sont pas les moins utiles.

« L'action de ceux qui sont à l'avant, cherchant le contact avec les tribus nouvelles, alors qu'elles sont encore le plus perméables, peut s'exercer dans ces enquêtes, sans gêner leurs autres travaux et même en les y aidant.

« Causer ne suppose pas seulement un vis-à-vis autour d'un plateau à thé, mais un langage commun et aussi des sujets de conversation. Or, la recherche du passé, basée, bien entendu, sur un peu de connaissance de ce passé, fournit des sujets de conversation, dans ces préliminaires qui peuvent être ceux de l'amour ou de la guerre...

« *Connaissance des Chleuh*, tel est le titre qu'on aurait l'ambition de pouvoir donner à ces études. Ce sont des traductions d'anciens textes trouvés dans les zaouias du Sous, lus et relus avec des gens du pays, éclairés par leurs commentaires et leurs récits, et qu'on souhaiterait rendus vivants par le contact avec les vivants, que rien ne peut remplacer... ».

Voilà donc, nettement défini, l'objet de cet ouvrage, qui en annonce d'autres du même genre et qui s'accorde à merveille avec la tradition de la mission sociologique du Maroc, créée par le savant et subtil Michaux-Berlaire. Il ne s'agit pas ici, comme on voit, de science pure et désintéressée, encore que le souci de faire œuvre proprement scientifique soit partout présent, mais ce qu'on veut avant tout, c'est établir des points de repère et des points de contact, en vue du rapprochement et de l'entente.

A l'appui de cette intention, le présent volume (tome XXIX des *Archives Marocaines*), groupe deux études de caractères différents, mais toutes deux relatives à l'histoire du Sous au XVIe siècle. La première, et la plus importante, constitue un fragment de la *Légende dorée* du Sous : c'est, d'après différentes sources, l'ensemble des traditions relatives au grand saint local Sidi Ahmed ou Moussa, de Tazeroualt, mort en 971 (1553), et à quelques pieux personnages de la même époque.

L'autre est la traduction du carnet de route d'un lieutenant de Moulay Ahmed el Mansour le Saadien, au cours d'une expédition de ce Sultan dans l'Anti-Atlas, en 988 (1570).

Toutes deux ont, presque exclusivement, pour cadre le sud du Sous, « ce qu'on appelait, au temps de Léon et de Marmol, le pays des Guezoula, » région fameuse dans tout le Maroc pour l'imagination et le sens poétique de ses habitants, et, par-dessus le marché, région de contact, qui fut souvent le théâtre d'événements considérables. Toutes deux intéressent la période saadienne, qui marque, comme on le sait, l'aboutissement d'un puissant mouvement de renaissance islamique, et la première apporte une contribution d'un grand prix à l'histoire du maraboutisme et de la mystique musulmane au XVIe siècle.

C'est dire que nous nous trouvons en présence d'une documentation originale et fort importante. Mais ce qui surtout en fait la valeur, ce sont les commentaires et les notices accessoires dont les enveloppe le Colonel Justinard, — l'homme du monde qui connaît le mieux le Sous et qui, rare mérite, y compte le plus d'amis.

Georges HARDY.

E. LÉVI-PROVENÇAL. — *L'Espagne musulmane au Xe siècle. Institutions et vie sociale.* — Paris (Larose), 1932, 264 p., in-8°, 24 planches et 1 grande carte hors texte.

Par la publication de cet excellent travail, M. Lévi-Provençal a accru la dette de reconnaissance que lui valent, de la

part des spécialistes de l'histoire musulmane, ses études sur le passé de l'Espagne et du Maroc. Pour ne parler que de l'Espagne, et de ces dernières années, rappelons que nous lui devons déjà, outre des articles appréciés dans l'Encyclopédie de l'Islam, l'édition (en 1930) du tome III du *Bayān* d'Ibn 'Idārī relatif aux *Mulūk aṭ-ṭawā'if* du XI[e] siècle ; et, coup sur coup, en 1931, celle du remarquable manuel de *ḥisba* d'as-Saqaṭī (en collaboration avec M. Colin), puis les *Inscriptions arabes d'Espagne*, et une très utile réédition, mise à jour, de la classique *Histoire* de Dozy.

Mais, plus encore que ses travaux antérieurs, celui-ci consacrera la haute réputation de M. L.-Pr., dont la maîtrise s'affirme, incontestée, pour tout ce qui touche à l'histoire de l'Occident musulman. Son *Espagne au X[e] siècle* sera pour l'Occident ce qu'est, pour l'Orient de la même époque, la *Renaissance des Islâms*, de Mez, c'est-à-dire un ouvrage fondamental, indispensable à tous les islamisants.

Nous avons désormais, rédigé en un style toujours lucide, un tableau aussi riche et aussi vivant que possible des institutions et de la société umayyades d'Espagne, au siècle de leur plein épanouissement. Les six chapitres du livre se ramènent à quatre grandes divisions : la population, les institutions publiques, la vie économique, la capitale (Cordoue). Il est inutile de redire, à propos de chacune de ces parties, la qualité de l'information de l'auteur ; elle est toujours de premier ordre, la plus large possible et en général fort judicieuse, qu'il s'agisse des sources proprement dites ou des études qui les ont déjà plus ou moins utilisées. La mise en œuvre de cette documentation d'origine souvent très diverse, très lacunaire aussi malgré son abondance factice sur certains points, aboutit à une synthèse remarquablement claire et fournie.

M. L.-Pr. a eu raison d'insister, au début, sur la diversité de provenance des éléments de la population, sur leurs différences de langue, de religion, de genre de vie : chrétiens autochtones, néo-musulmans, Arabes venus d'Orient, Berbères transplantés d'Afrique, « Slaves » de l'Europe centrale ou orientale, Juifs, mosaïque de peuples que ne parviendront guère à unifier les grands souverains umayyades du X[e] siècle : **'Abdarraḥmân III et al-Ḥakam II.**

Traitant des institutions politiques, il faut se féliciter que l'auteur ait consacré un juste développement à l'adoption du titre califien par **'Abdarraḥmân**, à une date précise qui nous est connue : 316/929. Les islamisants espagnols ont pu fêter,

en 1929, le millénaire du califat ; et il est à souhaiter que l'on renonce partout à parler de « califes » umayyades de Cordoue pour les VIII[e] et IX[e] siècles espagnols, qui n'ont eu à leur tête que des « émirs ». Il est certain qu'il faut voir dans cette grave décision de **'Abdarraḥmân**, à côté d'autres significations, « un moyen d'affirmer publiquement son hostilité aux **Fâṭimides** » ; mais sans doute faudrait-il ajouter que seul *l'exemple* de l'anti-califat **fâṭimide**, bien que donné par des hérétiques, légitimait en quelque sorte, même pour des orthodoxes, cette innovation ; pour la première fois dans l'histoire, un second califat s'était installé victorieusement à côté du califat déjà « en place », la fiction de l'unité califienne en avait reçu une rude atteinte dans l'esprit des croyants ; « hostilité » donc de la part de **'Abdarraḥmân** envers les **Fâṭimides**, mais *imitation* dans l'hostilité, afin de les mieux combattre à l'aide d'une arme qu'ils avaient eux-même forgée. — P. 46, « émir des musulmans » est donné à tort comme synonyme d'« émir des croyants » ; p. 47, les Almoravides auraient prétendu au califat, ce qui ne semble pas exact (cf. Van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, *J. Asiat.*, 1907).

L'étude détaillée de l'administration, que présente M. L.-Pr., apporte une contribution d'une importance capitale à nos connaissances en une matière si complexe et mouvante, difficile à saisir dans sa perpétuelle évolution. Les sources dont nous disposons, sans en excepter un texte juridique tel que les **Aḥkâm al-Kubrâ** d'Ibn Sahl, ont été explorées dans tous leurs recoins, et la moisson, habilement rangée, nous offre une quantité de données, jusqu'ici peu ou point connues, et que mettent fort heureusement en valeur des rapprochements intéressants ou des tentatives réussies d'interprétation : par exemple à propos du « principal dignitaire du gouvernement » (c'était « un vizir qui avait le pas sur ses collègues et qu'on nommait le *ḥâjib* », p. 68), ou des attributions du cadi en chef *(qâḍî 'l-jamâ'a*, p. 81 et suiv.), ou des fonctions respectives du *ṣâḥib aš šurṭa* et du *ṣâḥib al-madîna* (« deux fonctionnaires distincts, nantis d'attributions paraissant dès lors indépendantes les unes des autres », p. 91). Dans l'ensemble, quelque chose qui rappelle assez l'Introduction que M. Gaudefroy-Demombynes, pour le plus grand profit des historiens, a mise en tête de sa *Syrie à l'époque des Mamelouks*.

« L'Espagne au X[e] siècle » renferme un chapitre sur l'armée et les procédés de combat, avec quelques indications sur la flotte. On en retiendra principalement le principe de la

réforme militaire du fameux *ḥâjib* al-Manṣûr : la dissociation des tribus arabes, qui constituaient jusque-là autant de corps distincts, par la nouvelle répartition de leurs éléments en des formations ne tenant plus compte de l'origine ou de l'habitat (p. 136-7). Peut-être conviendrait-il seulement de formuler quelques réserves sur certaines citations d'auteurs comme aṭ-Ṭurṭûšî et Ibn Sa'îd (p. 144 à 146), l'un de la fin du XI° et l'autre du XIII° siècle ; ils sont nettement postérieurs à l'époque umayyade, et il n'est pas sûr que, pour le X° siècle, on ait le droit de « faire état » des renseignements qu'ils fournissent sur leurs contemporains. Peut-on penser que « l'équipement et l'armement des troupes musulmanes d'Espagne aient assez peu varié pendant tout le cours du moyen-âge » (p. 144) ? Ibn al-Ḫaṭîb dit expressément le contraire (p. ex. *Lamḥa al-badriyya*, p. 28).

Le chapitre relatif à la vie économique est, en partie, la reproduction d'un article publié par l'auteur dans la *Revue Historique*, en 1931. Ici, les géographes arabes sont, comme il se devait, particulièrement mis à contribution ; et si l'on nous dit, somme toute, peu de chose sur le régime de la propriété foncière (p. 160 à 162), nous voici en revanche parfaitement renseignés sur l'agriculture et sur ses produits (p. 162 et suiv.). Sur « les mines et leur exploitation » (p. 175 et suiv.), il faudrait mentionner l'étude d'Antonio Carbonell : *La minería y la metalurgia entre los musulmanes en España* (*Boletín de la R. Acad. de Córdoba*, 1929, p. 177 à 217). Mais la nouveauté la plus appréciable est l'utilisation de l'ouvrage d'as-Saqaṭî : d'où des pages très suggestives sur les corporations de métiers et le commerce des esclaves dans les villes (p. 185 à 194). M. L.-Pr. a multiplié, dans ses notes, surtout celles de ce chapitre, les étymologies arabes de vocables castillans actuels ; rien n'était plus propre à montrer la continuité de la civilisation espagnole, et l'empreinte ineffaçable dont l'Islâm l'a marquée.

Enfin, avec plans et planches à l'appui, l'auteur procède à une description historique de la cité capitale, cette Cordoue califienne qui devait pendant des siècles exciter l'imagination admirative de la chrétienté. L'étude de M. R. Castejón, *Córdoba califal* (*Boletín... Córdoba*, 1929, p. 253 à 339), est ainsi reprise, mais avec une documentation historique plus sûre et plus poussée. En attendant les résultats qu'on est en droit d'espérer des déblaiements en cours à Cordoue, ce chapitre de M. L.-Pr. nous donne, avec la thèse plus récente de

M. Terrasse, et à un autre point de vue, l'ensemble de ce que nous pouvons savoir de la capitale des Umayyades espagnols.

Le texte de l'ouvrage se termine par un index impeccable, où l'on retrouve, clairement disposés, noms propres, mots de rappel, termes arabes et castillans. On regrette que l'auteur nous ait privés d'une bibliographie alphabétique ou méthodique, qui eût été la bienvenue. A-t-il craint d'encourir le reproche de la « manie bibliographique », qui n'est pas toujours, on est en droit de le penser, sans nuire aux études musulmanes ? Il restera donc au lecteur à regrouper lui-même, en cas de besoin, les indications bibliographiques des notes qui sont au bas des pages.

On ne conclura pas ces quelques lignes sans souligner la qualité exceptionnelle de la présentation matérielle de tout le livre : on ne peut souhaiter mieux pour l'exactitude de la composition (transcriptions latines très nombreuses de l'arabe) et la commodité de la lecture. Que l'auteur, comme l'éditeur, en soient remerciés !

R. Brunschvig.

M.-S. Meïssa. — *Le Message du Pardon d'Abou'l'Ala de Marra*, préface de W. Marçais. — Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1932, IV-204 pages.

Le petit livre de M. Meïssa vient à son heure. La *Risâlat al-Ghofrân*, dont on parle en Europe depuis une trentaine d'années, n'était connue que par les fragments traduits en anglais par Nicholson. Il y a quelque quatorze ans, la question de l'influence d'al-Ma'arrî sur Dante a retenu l'attention du public lettré, mais il manquait toujours, pour les non-arabisants, un texte qui pût servir de base d'appréciation. On saura donc gré à M. Meïssa d'avoir songé à combler cette lacune en nous donnant, en 150 pages, l'essentiel du « *Message du Pardon* ». Un contemporain d'Al-Ma'arrî, Ali Ibn Mansour, plus connu sous le nom d'Ibn El Karih, est assuré d'aller au Paradis pour ses bonnes œuvres ici-bas. Et l'auteur lui fait faire, en imagination, un voyage au Paradis et en Enfer.

Je me permettrai de reproduire ici les titres principaux de la traduction de M. Meïssa et l'on verra — ce qui ne manquera pas de surprendre quelques lecteurs non initiés — que si les poètes et les houris tiennent une place considérable dans la vie de l'Au-Delà, par contre les docteurs de la loi et les grands mystiques en sont complètement exclus :

I. — Arrivée au Paradis — Une réunion d'amis — El A'cha — Deux palais — Zohéir — Abid — Une partie de chasse — Le poète Abou Doeib — Les deux Nabigha — Une séance littéraire — Des oies — Labid — Chants de houris — Une dispute — Le poète Hassan — Les borgnes de Kais — Le poète Ech Chemmakhe — Amr ibn Ahmed — Tamim ibn Moukbil — Entrée du cheikh au Paradis — Le poète Humaïd — Encore le poète Labid — Un festin — Danse de houris — Les jinns — Un lion — Le poète satirique El Hotaia — La poétesse El Khansa.

II. — L'Enfer — Iblis — Le poète Bacchar — Imroulkais — Antar — Alkama — Amr ibn Koltoum — El Harit El Yachkouri — Tarafa — Aous Ibn Hajar — Abou Kabir El Hodali — Le poète El Akhtal — Le poète Mohalhil — Chanfara et Taabbata Charran.

III. — Retour au Paradis — Adam — Des vipères — Retour du voyageur à sa houri — Les poètes du rajaz — Le Cheikh chez lui.

Le livre est préfacé par M. W. Marçais en quelques pages pénétrantes dont il a seul le secret. Puis M. Meïssa nous donne une notice substantielle sur la vie de l'auteur. On lui reprochera peut-être d'avoir pris trop nettement parti en faveur de l'orthodoxie de l'aveugle d'al-Ma'arra, et son exposé de la question Ma'arri-Dante, en s'appuyant seulement sur l'étude de M. E. Blochet parue il y a trente-deux ans et sur le compte rendu de M. A. Bellessort du livre de M. Asin Palacios, intitulé « *La Escatologia musulmana en la Divina Comedia* » (Madrid, 1919) satisfera, sans doute, bien difficilement les lecteurs.

La traduction de M. Meïssa se lit avec agrément. Les coupures — elles sont nombreuses — ont été faites judicieusement : on lui sera reconnaissant de n'avoir pas reproduit les longs commentaires philologiques et grammaticaux auxquels l'auteur s'est laissé aller dans une intention qui nous reste énigmatique et qui auraient alourdi le récit proprement dit du voyage à travers le Ciel et l'Enfer. On regrettera

cependant que quelques figures de poètes, comme celle de Adii ibn Zaïd (pp. 73-75), aient été par trop schématisées et, à ce propos, on se demandera si le traducteur n'a pas eu tort de suivre de trop près l'édition abrégée de Kâmil Kilânî (2e éd., Le Caire, 1343=1925, tome I). Qu'on revoie, au sujet de 'Adii, les jolies pièces qui figurent dans l'édition complète d'Emin Hindié (Le Caire, 1325=1907, p. 24, 26, 27) et l'on se rendra compte que notre regret est bien justifié.

M. Meïssa a jugé bon d'éclairer les passages intéressants par quelques commentaires (cf., par ex., les détails sur les *jinns*, p. 140-144) et de faire suivre les noms des personnages marquants d'une notice biographique, mais ne lui reprochera-t-on pas d'avoir, à la correction, laissé passer trop de fautes de transcription dans les noms propres ? (1).

Ce n'est là qu'un détail. Dans l'ensemble, l'étude et la traduction de M. Meïssa réalisent pleinement l'intention dans laquelle elles ont été entreprises : faire connaître le philosophe arabe de Ma'arra. A ce point de vue, c'est sans réserve que nous les recommandons aux lecteurs, arabisants ou non.

H. Pérès.

A. Froger. — *Les Services maritimes France-Algérie, depuis 1830 jusqu'à nos jours.* — Alger. Edit. P. et G. Soubiron (1934), 34 pages, in-8°, avec illustr.

M. A. Froger, à qui sa double qualité de délégué financier et de membre de la commission des Services maritimes aux Assemblées Algériennes donne, en la circonstance, une autorité particulière, s'est proposé « de faire un peu d'histoire et de rappeller la page que la marine de commerce française a inscrite dans nos annales ».

(1) Par ex., p. 85 et 127 : Ibn Sarij pour Ibn Soraïj ; p. 99 : Rabia pour Rabi'a, Mondar pour Moudar ; p. 157 : Chod pour Ohod ; p. 158 : Saffaïne pour Siffîne ; p. 201 : El Ajjaz pour El Ajjaj.

Cette histoire depuis 1830 est marquée par deux périodes. L'une s'étend sur un demi-siècle ; l'auteur la caractérise par ces mots : « Histoire et liberté ». L'autre se poursuit depuis la loi du 2 avril 1889 sous le signe du monopole du pavillon.

L'Etat français assura les relations maritimes entre la Métropole et l'Algérie de 1830 à 1842. Puis, une série de conventions donnèrent en fait le monopole des transports entre la France et l'Algérie à la compagnie Bazin-Périer (1842), à la Compagnie des Services maritimes des Messageries Impériales (1852), à la Société Valéry (1871), à la Compagnie Générale Transatlantique (1880). D'autres compagnies — celles-ci non subventionnées — Compagnie de Navigation Mixte Arnaud et Touache fondée en 1850 ; Société Générale des Transports Maritimes créée en 1865 ; Compagnie Caillol. Ce régime de liberté qui permettait la concurrence eut d'heureuses conséquences pour le public. Il y a quarante-quatre ans, l'*Eugène-Péreire* de la C. G. T. faisait couramment le trajet Alger-Marseille en 26 et même 24 heures.

Le régime du monopole, ainsi que le démontre M. Froger, a été loin d'améliorer la situation. On lira avec intérêt et profit les pages alertes qu'il consacre à cette période, au cours de laquelle la tentative de main-mise par l'une des compagnies sur les concurrentes, faillit avoir des résultats désastreux. Nous transcrivons ici la conclusion qui résume parfaitement l'histoire des relations maritimes de la France et de l'Algérie pendant un siècle :

« Avant 1889, les flottes grandissent et l'effort est soutenu en raison de la libre concurrence. Les différentes compagnies qui furent tour à tour concessionnaires comprirent leur devoir et tinrent dignement leurs engagements, à telle enseigne, que la Transat, de 1880 à 1889, mit 16 unités neuves en ligne. Dans ce « mare nostrum », la concurrence étrangère était toujours à craindre : on veillait.

« Sous le signe du monopole du pavillon, tout effort est arrêté. La Transat, de 1889 à 1930, met en service 7 navires seulement ; les Transports Maritimes, un ; la Compagnie Mixte qui n'est pas plus protégée que ses concurrents, lance de 1920 à nos jours cinq paquebots extra-modernes. Elle connaît ses devoirs ».

Souhaitons avec l'auteur que la concurrence s'exerce librement en Méditerranée entre diverses compagnies sans que l'Etat et l'Algérie interviennent autrement « que : le premier,

sous forme de primes à la construction, sous des conditions imposées ; l'Algérie sous forme de primes de vitesse au-dessus de 19 nœuds, par exemple », et que « les Compagnies gardent leur personnalité entière avec tous les risques et tous les aléas qu'entraîne une exploitation privée : leur responsabilité est la garantie même de la bonne marche de leur affaire ».

La brochure de M. Froger est accompagnée d'illustrations bien choisies qui sont comme une histoire par l'image de la navigation en Méditerranée depuis 1830. Elle est écrite d'une plume alerte et montre qu'il y a chez l'auteur un écrivain qui, nous le souhaitons, ne s'ignorera pas toujours.

G. Esquer.

Henri Labouret. Administrateur en chef des colonies, prof. à l'Ecole Nationale des Langues orientales vivantes et à l'Ecole Coloniale. — *Plan de Monographie régionale.* — Paris, Larose, 1933, 1 broch., 43 p.

M. Henri Labouret, colonial éprouvé et disciple direct du regretté Delafosse, s'est acquis une place de choix dans les études d'ethnographie : il est au tout premier rang de ceux qui gardent le respect des faits observés et qui s'interdisent de les faire entrer, de gré ou de force, dans le lit de Procuste des dogmes sociologiques.

Aussi doit-on le remercier d'avoir dressé, à l'usage des coloniaux qui ne sont pas ethnographes de métier et de qui les observations sur le vif sont indispensables, ce large programme d'enquête. Programme qui n'a pas été conçu *in abstracto* comme tant d'autres de même objet, puisque M. Labouret l'a personnellement utilisé pour sa remarquable monographie des Lobi. Nul doute qu'un tel instrument de travail ne provoque à la recherche les jeunes générations de coloniaux et n'oppose bientôt, aux synthèses téméraires et aux légendes de popotes, une documentation sincère et solide.

Sans doute ce plan d'enquête, si détaillé qu'il soit, suppose-t-il un rudiment de formation ethnographique. Aussi formulerons-nous le souhait que M. Labouret le complète bientôt

par le Manuel d'Ethnographie coloniale qu'il doit publier dans les collections de la Librairie Larose et que tous les anciens élèves, on peut l'affirmer, attendent avec impatience.

Georges HARDY.

Commandant HUGUET. — *La Mauritanie* (collection Géographies départementales de la France), Paris, André [illegible], 1934. — 1 broch. 10 p. avec 1 carte hors-texte et 5 illus..

L'apparition de la Mauritanie dans une collection de « Géographies départementales » est pour le moins inattendue ; ne faut-il pas y voir, après tout, une des mille formes de notre traditionnelle tendance assimilatrice : l'assimilation par le manuel scolaire ? On peut, en tous cas, se réjouir que la géographie de nos colonies commence à passer dans le souci habituel des éditeurs classiques. C'est de petites choses comme celle-là que dépend pour une bonne part l'unité morale d'un empire.

Au demeurant, cet ouvrage volontairement modeste, est riche d'appréciables qualités : il est solide, nourri aux bonnes sources et bien composé. Regrettons seulement, en ce qui regarde le plan, que l'étude du climat soit placée après celle de l'hydrographie : il y a là un défaut de logique qui saute aux yeux, surtout quand il s'agit d'un pays comme la Mauritanie. Signalons aussi, puisque nous sommes en présence d'un livre destiné à de tout jeunes écoliers, quelques défauts pédagogiques, notamment l'abus des noms propres, et de noms si malaisés à retenir, l'abus des mots savants, les allusions trop rapides à des institutions qui nous sont familières (par exemple les confréries islamiques), mais qui ne disent rien du tout à l'esprit d'un petit Français... ni même d'un vieux. Il conviendrait donc de simplifier, de concrétiser, de procéder davantage par définition ou description, de faire saisir plus méthodiquement le caractère des paysages et le sens des adaptations humaines.

Tout cela revient à dire que la pédagogie de la géographie et de l'histoire coloniales est tout entière à créer ; car l'observation vaut pour tous les ouvrages du même genre et ne tend nullement à diminuer l'essai de synthèse fort intéressant du commandant Huguet.

Georges HARDY.

Festschrift Meinhof. Hamburg, 1927, XII-514 p.

Dans le beau volume offert à M. Meinhof deux articles nous intéressent particulièrement, chacun à son point de vue.

Le premier, de M. Stumme, attire l'attention sur un cas particulier des affixes en berbère, l'emploi après *fḫal*, *kullu*, *waḥdu*, etc. — Rappelons ici qu'en raison même des conditions d'apparition *y* devant pronom indirect est, à notre avis, non une préposition mais un élément de rupture, d'hiatus ; qu'à notre avis également, en raison de l'alternance *a/zéro* entre le pronom indirect et les autres pronoms, en raison de l'alternance *t/s*, étrangère au berbère actuel, du pronom de 3[e] personne, la distinction entre les différentes catégories d'affixes est profonde.

Le deuxième, de M. Meillet, pose un problème de méthode. M. Meillet se demande si l'on pourra jamais établir une parenté de langues pour d'autres groupements envisagés, comme on a pu le faire pour l'indo-européen. Il se peut en effet que les circonstances ne soient pas ailleurs aussi favorables qu'elles l'ont été pour l'indo-européen, ou même que les problèmes s'y posent autrement. Mais il ne faut pas oublier non plus que, si l'on en juge par le berbère, nos tâtonnements tiennent aussi à ce que les méthodes de travail sont trop souvent défectueuses : c'est ainsi qu'on a souvent affirmé l'origine commune de « être jaune » (rac. *w r γ*) et de « or » (rac. *w r γ*), sans s'inquiéter de ce que le rapport morphologique entre *urəγ* « or » et *iuriγ* « être jaune » n'était pas établi ; de même l'on a affirmé la parenté, également plausible d'ailleurs, de *azγal* « chaleur solaire » et de *azal* « clarté du soleil » sans établir au préalable les conditions de chute de *γ* : en somme on affirme plus qu'on ne prouve et l'on fait de la linguistique à vue de nez ; un bel exemple des erreurs que l'on peut

commettre ainsi nous est fourni par *taswərt* : *taswərt* signifie « le bouchon » ; nous faisons habituellement des bouchons en liège, on a cherché à rattacher *taswərt* au nom du chêne, sans s'inquiéter des faits phonétiques établis : or, en fait, liège et chêne sont hors de cause. *taswərt* est le nom verbal à sifflante du verbe *wər* « boucher ». En somme, il se pourrait que l'on puisse être moins pessimiste que M. Meillet ne s'est montré, mais il faut que certaines disciplines linguistiques sortent de la période héroïque où elles sont encore maintenant.

André BASSET.

Revue des Périodiques

Académie de Marine. Mémoires et communications, T. X, 1931. — G. Vidalenc : Le rôle joué au point de vue maritime par l'Algérie, dans la vie de la France, avant et après la conquête.

Afrique Française. — *Janvier 1933.* — J. Desparmet : Les guides de l'opinion indigène en Algérie. — R. Lespès : Les travaux récents du port d'Alger. — Lt Lecomte : La région de Sidi Yahia ou Youssef. — A. Lagoubie : L'Afrique et l'Espagne. — P. de Viguerie : L'Afrique et l'Italie. — Cne A. Nabal : Vol d'automne sur le Sahara. — *Février.* — H. Bruno : La justice indigène au Maroc. — H. Labouret : L'enseignement en A. O. F. — Sahara occidental et Mauritanie. — Lt Lecomte : La région de Sidi Yahia ou Youssef (*fin*). — *Mars.* — L. Millot : L'organisation française et l'Afrique du Nord. — J. Desparmet : Un réformateur contemporain en Algérie. — Un Africain : Notes de politique musulmane (*suite*). — H. Bruno : La justice indigène au Maroc (*suite*). — *Renseignements coloniaux.* — Les échanges nord-africains et leur avenir. — *Avril.* — Gal H. Simon : Mangin à Marrakech. — L. Ermont : Afrique du Nord et proche Orient. — Sahara occidental et Mauritanie. — S. Hérelle : La pacification du Djebel Sagho. — Cne Lehuraux : Le Gouverneur Général de l'Algérie chez les Touareg Ajjer. — *Renseignements coloniaux.* — G. Payre : Le service des Habous et les nouvelles mosquées. — G. Jacqueton : Le blé en Tunisie. — *Mai.* — J. Lorrain : Le problème de la sécurité continentale et la pacification du Maroc. — R. Hoffherr : Le marché économique du Maroc et son investigation rationnelle. — J. Desparmet : La résistance à l'Occident. — L. Lehuraux : Le Gouverneur Général de l'Algérie chez les Touareg Ajjer (*suite*). — A. Lagoubie : L'Afrique et l'Espagne. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. — *Juin.* — Réorganisation

de l'enseignement de la grande mosquée de Tunis. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. — *Juillet.* — A. Bernard : Psychologie des indigènes nord-africains. — P. Ricard : Les arts indigènes du Maroc et l'Amérique. — J. Desparmet : Naissance d'une histoire « nationale » de l'Algérie. — *Renseignements coloniaux.* — L'évolution de la Tunisie. — *Août.* — H. Bruno : Au Maroc, à la recherche d'une politique indigène. — Al. Ménard : Les possibilités de Tanger — Lt Cel de Burthe d'Annelet : La situation économique en Mauritanie. — M. Gaudry : Une exposition de travaux d'arts féminins indigènes. — L. Lehuraux : Le cours préparatoire au service des Affaires indigènes d'Algérie et de Tunisie. — *Septembre.* — Jean-Philippe N. : L'Allemagne et la récupération de ses anciennes colonies. — La pacification de l'Atlas pendant l'été de 1933. — L. Lehuraux : La mort du capitaine Ressot. — *Renseignements coloniaux.* — Ct Augiéras : Conduite des pelotons méharistes. — *Octobre.* — H. M. : Le développement des contrôles civils au Maroc. — R. Lespès : Le plan d'aménagement et d'embellissement et les grands travaux de la ville d'Alger. — H. Labouret : Les sciences coloniales en pays de langue allemande. — Un Africain : Notes de politique musulmane. — F. de la Chapelle : Les Tekna du Sud Marocain — Algérie. A l'école italienne de Bône. — *Renseignements coloniaux.* — Lt Henriet : Le Maroc agricole et la crise économique. — Gal Dinaux : Un rezzou touareg en Mauritanie. — Cne Demoulin : Essai sur le relief du Hoggar. — *Novembre.* — L. Milliot : L'organisation française de l'Afrique du Nord. Souverain et Souveraineté. — M. le Glay : Musulmans et juifs marocains. — L. Mohendis : La loi de naturalisation en Tunisie et l'opinion en Egypte. — *Décembre.* — L. Mohendis : A propos des revendications allemandes. — Latron : Afrique du Nord et Syrie. — J. H. G. : La presse italienne contre le protectorat marocain. — R. Lespès : Le plan d'aménagement d'extension et d'embellissement et les grands travaux de la ville d'Alger (*fin*). — J. Desparmet : Deux manifestes indigènes. — F. de la Chapelle : La Tekna du Sud Marocain (*suite*). — J. L. L. : L'Université d'Alger. — Une exposition du Sahara à Paris — Les lettres sahariennes du commandant Duclos. — *Renseignements coloniaux.* — E. Payen : Le commerce de l'Afrique française du Nord en 1932.

Annales de géographie. — *15 mai 1931.* — J. Despois : L'habitat rural du Sahel tunisien. — *15 juillet.* — Lt Demoulin : L'exploration du Sahara. — *15 septembre.* — R. Lespès : L'Atlas d'Algérie et de Tunisie. — *15 juillet 1932.* — A. Bernard : Le Sahara occidental. — *15 mars.* — A. Bernard : Le recensement de 1931 dans l'Afrique du Nord. — *15 juillet.* — R. Perret et A. Lombard : Itinéraire d'In-Salah à travers l'Ahaggar. — *15 janvier 1933.* — E. de Martonne : La structure géographique de l'Afrique du Nord française. — M. Larnaude : Géologie de l'Afrique du Nord. — A. Perpillou : La géographie humaine au Maroc. — *15 mars.* — M. Amphoux : L'évolution de l'agriculture européenne au Maroc.

Beaux-Arts. — *10 février 1933.* — J. L. Vaudoyer : Delacroix et M. Auguste. — *17 février.* — René-Jean : Delacroix au Maroc.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger. — *2e trimestre 1932.* — Rethault : Les « djeddards » du Sud Constantinois. — P. Wintzer : Bougie, place forte espagnole. — J. Franc : La population de l'Algérie en 1931. — *3e trimestre.* — A. Maitrot de la Motte-Capron : L'architecture indigène nord-africaine. *4e trimestre.* — A. Maitrot de la Motte-Capron : De l'art dans les objets usuels nord-africains. — J. Canal : Les fondateurs d'empire. La mission saharienne Foureau-Lamy. — *1er trimestre 1933.* — Gal Théveney : Souvenir de l'épopée marocaine. — J. Franc : La population du Maroc. — J. Desparmet : Les réactions nationalitaires en Algérie. — Rethault : Les « djeddars du Sud Constantinois. — J. Canal : Les martyrs du Sahara. Le général Laperrine.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Mars 1933.* — L. Voinot : Les entraves au commerce algéro-marocain et la conclusion d'accords spéciaux.

En Terre d'Islam. — *Janvier-février 1932.* — P. Cattice : Ce que pensent les jeunes Algériens. — R. Foca : Modernisme en Islam. L'esprit et la lettre. — *Avril.* — R. Foca : Les Inconvertissables ou le bloc musulman. — *Mai-juin.* — J. Aujoulat : Chez les Kabyles du nord de la France. — *Janvier-février 1933.* — J. Pignal : Notes sur le califat de Cordoue au Xe siècle. — H. Dubois : l'Islam africain. — *Mars-avril.* — H. Charles : L'Institut français de Damas et le Bulletin d'études orientales. — H. Kochler : Les œuvres franciscaines de Meknès au XVIIIe siècle.

Europe Nouvelle. — *2 janvier 1932.* — G. Hardy : En Tunisie ; les incidents de l'été dernier.

Gazette des Beaux-Arts. — *Janvier 1933.* — E. Lambert : L'art mudéjar. — J. Alazard : Théodore Chassériau.

Journal de la Marine Marchande. — *9 mars 1933.* — Le port d'Alger, ses origines.

Journal de la Société des Africanistes. — *I, 1 1931.* — L. Joleaud : Les singes dans les traditions populaires nord-africaines. — *II, 1, 1932.* — J. H. Probst-Biraben : Les rites d'obtention de la pluie dans la province de Constantine.

Les Missions Catholiques. — *16 mai 1931.* — Les missions dans l'Afrique du Nord.

La Nature. — *1er janvier 1932.* — Mme P. Chevolot : Taroudant, reine du Sous.

Outre-Mer. — *2e trimestre 1931.* — Treblig : Les conférences nord-africaines. — *3e trimestre.* — Comptès rendus du Congrès de l'enseignement colonial en France (28-29 septembre 1931). — *4e trimestre.* — G. Hardy : Le Congrès de la Société indigène. *1er trimestre 1932.* — P. Ricard : Le conservatoire de musique marocaine de Rabat. — Ch. Michelet : L'empire français et la constitution impériale. — *2e-3e trimestres.* — A. Robert : Jeux et jouets d'enfants algériens. — XXX : La politique franco-musulmane en Tunisie. — *4e trimestre.* — G. Bouthoul : les problèmes posés par l'islamisation du Proche-Orient et de l'Afrique méditerranéenne. — *2e-3e trimestres 1933.* — Abdelkader Fikri : La Casbah. — Gomer : La Tunisie agricole et la crise. — Gal Meynier : Les oasis du Sahara ne doivent pas mourir.

La Quinzaine Coloniale. — *10 juin 1931.* — Général Simon : L'évolution de la paysannerie indigène en Algérie.

Revue des Etudes Islamiques. — *1931.* — I. — R. Vigier : La femme kabyle ; quelques remarques sur le décret du 19 mai 1931. — IV. — J. Hamèt : Note sur les Arabes hilaliens. — J. Jouin : Iconographie de la mariée citadine dans l'Islam nord-africain.

Revue de Géographie Marocaine. — *Décembre 1931.* — J. Rouch : La météorologie dans « Au Maroc » de Loti. — Y. Le Moigne : Hydraulique et irrigations au Maroc. — A. Sonnièr : Contribution à l'étude du régime juridique des eaux au Maroc, suivant le droit musulman et les coutumes indigènes. — *Avril 1933.* — Lt Roche : Notes provisoires sur la condition juridique des eaux dans les tribus du Moyen Dadès. — M. de Mazières : Le mouvement touristique au Maroc en 1932.

Revue d'histoire diplomatique. — *Octobre-décembre 1932.* — J. Cambon : Les origines de l'Expédition d'Alger, d'après un ouvrage récent de M. Fr. Charles-Roux.

Revue Historique. — *Janvier-février 1933.* — Gaudefroy-Demombynes : L'architecture de l'Occident musulman.

Revue Maritime. — *Décembre 1932.* — L. Lacoste et C. Quémard : Les ports antiques de l'Algérie. La division navale de Maurétanie.

Revue Militaire Française. — *Mars 1933.* — Ct Morel : Constantes de l'histoire de l'Afrique du Nord.

Revue scientifique. — *15 février 1933.* — L. Joleaud : Les indigènes des villes marocaines.

Revue des Sciences Politiques. — *1er mars 1933* — Jacques Wilhelm : Captifs français à Alger.

Rivista delle colonie Italiane. — *Avril 1933.* — F. Beguinot : I Berberi e le recenti scopèrte nel Fezzan. — *Mai.* — D. Siciliani : Il Fezzan nella visione di coloro che lo hanno occupato. — R. Lefèvre : Gli sviluppi della politica agraria in Tripolitania.

Terre, Air, Mer, La Géographie. — *Février 1932.* — Marg. Verdat : Dans le désert tripolitain. — *Mars.* — Dassine : Aux confins algéro-marocains. — *Juin.* — J. Lantiéri : Le Sahara d'aujourd'hui. — *Septembre-octobre.* — G. Hardy : L'alimentation des indigènes au Maroc. — M. Monmarché : Une semaine en Tripolitaine. — *Février 1933.* — Prince Sixte de Bourbon : Exploration du Sahara oriental (Tibesti, Borkou. Ennedi).

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITE D'ALGER

La séance solennelle de rentrée de l'Université d'Alger pour l'année scolaire 1933-1934, a eu lieu le samedi 18 novembre 1933, à 15 heures, sous la présidence de M. Georges Hardy, Recteur, entouré des membres du Conseil de l'Université, des professeurs et agrégés des Facultés, des membres du Conseil Académique, d'une délégation du personnel de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

A cette cérémonie, à laquelle l'orchestre de Radio-Alger prêtait son concours, assistaient les autorités civiles et militaires de la ville d'Alger, au premier rang desquelles M. le Gouverneur Général de l'Algérie et une assistance très nombreuse, parmi laquelle les étudiants de l'Université.

M. le Recteur Hardy a prononcé un discours plein de substance, de pénétration et d'éloquence, qui a été à plusieurs reprises interrompu par des applaudissements unanimes.

Il a d'abord dégagé le sens de cette tradition restaurée à Alger : la réouverture solennelle des cours des Facultés. Elle est destinée « à mettre périodiquement en bonne lumière la place que l'Université tient dans la vie de la nation... à donner aux membres de l'Université conscience de leurs responsabilités sociales, aux usagers de l'Université conscience de tout ce qu'ils lui doivent ». Or, tout le problème de l'éducation nationale se pose à nouveau dans notre temps plein d'inquiétudes et de malaise. « Notre ruche est en proie à cette incertitude qu'entraîne fatalement une modification du milieu, elle est tout entière aux prises avec ces tâtonnements qui préparent à petits coups la réadaptation de l'espèce et

qui intéressent au premier chef ceux qui, comme nous, ont la charge des abeilles adolescentes. N'est-ce pas le moment de rappeler publiquement, solennellement, la grandeur et les difficultés de notre tâche et de porter témoignage de notre application vigilante ? »

Cette cérémonie qui est aussi une « fête de famille... de la joie et de la jeunesse » permet d'établir au début de l'année scolaire, un contact régulier entre l'Algérie et son Université. « Nous dirons, avec une loyauté de bons ouvriers, ce qu'ont été nos travaux et nos jours, nos efforts et leurs résultats, nos espoirs et nos soucis et tout porte à croire que ce ne seront pas là paroles dans le vent.

« L'universitaire français, de sa nature, est étrangement ennemi de toute publicité. Il aime par-dessus tout travailler silencieusement dans son coin de bibliothèque, de laboratoire, ou, comme c'est le cas ici, dans son coin de désert, et il est, en général, insoucieux de faire valoir ses mérites. Il est indispensable, pourtant, que l'Algérie sache, année par année, ce que son Université lui apporte de dévouement, d'intelligence créatrice et d'accumulation morale. Une force qu'on méconnaît, est une force insuffisamment utilisée ».

Cette Université d'Alger « comme la plupart des institutions algériennes, a mis en transe maint prophète de malheur ». Elle ne devait rassembler qu'un nombre infime d'étudiants et « chacune de ces plantes de serre » devait revenir à des prix ruineux. Or, l'Université d'Alger, avec ses 2.600 étudiants, est l'une des mieux peuplées de France.

On en venait aussi à redouter que « la présence d'une Université sur la terre algérienne n'eût pour effet de multiplier outre mesure les candidats aux professions libérales et d'arracher à la colonisation des éléments de choix ». En réalité, il ne paraît pas que « jusqu'ici il y ait eu en Algérie, surproduction de diplômés ». Aussi bien « un certain esprit réaliste, né des conditions mêmes de l'installation et renforcé par l'étendue du champ d'action qui reste vacante, fait contre-poids à l'attrait des professions dites libérales. Nombreux sont, par exemple, les étudiants en droit qui n'ont d'autres intentions que de faire valoir et de défendre le domaine créé par leurs pères. Citerai-je aussi tant de médecins, de pharmaciens,

et jusqu'à des agrégés de l'Université, qui ont reporté sur les champs, les vignes ou les vergers, le bénéfice de leur éducation scientifique ? ».

On craignait que ne fût assez bas le niveau des examens subis dans cette Université coloniale. « Il nous suffirait, pour mettre au point cette importante question, de consulter les intéressés, je veux dire nos étudiants : je ne pense pas qu'ils aient jamais découvert chez leurs jurys un penchant marqué à la facilité. Ce qui paraît plus probant encore, et que traduit froidement l'impartialité des statistiques, c'est le sens et la densité des courants de migrations saisonnières : on compte par centaines les candidats qui, au prix d'une grande dépense et de ruses compliquées, remontent, en juin et octobre, de la Mitidja vers la Montagne Sainte-Geneviève ; on n'en cite pas un seul qui, sauf cas d'obligation majeure, descende, en ces mêmes saisons, de la Montagne Sainte-Geneviève vers la Mitidja ».

Mais la principale querelle était « la menace d'algérianisation. Vous connaissez la thèse : il y a en Algérie un climat spécial, un esprit particulier, d'aucuns vont jusqu'à dire, une tendance au particularisme. Est-il raisonnable de confirmer dans ces dispositions les jeunes gens qui doivent constituer l'élite, en les maintenant, depuis l'école maternelle jusqu'au doctorat, dans une atmosphère qui n'est pas exactement celle de la vie française ? »

Ce fameux « esprit algérien », on peut se demander à quelle réalité il répond. Notons que personne ne peut encore se vanter de l'avoir défini. Les romanciers s'en sont occupés : on n'a pas l'impression qu'ils aient, comme on dit, épuisé le sujet. Ce serait — si l'on en croit les mieux informés, sinon les plus optimistes — un composé de vaillance et de sensualité, de sens pratique et d'audace, de fougue et de ténacité, d'astuce et de forfanterie, de bonhomie et de rudesse, de joyeuse humeur et d'irascibilité, etc... au total, une psychologie de contraste, comme toutes les psychologies collectives, mais plus riche de vigueur que de finesse, — fruit âcre mais juteux de mélanges ethniques et d'endosmoses morales, mûri sur un sol rétif et sous un ciel bourru.

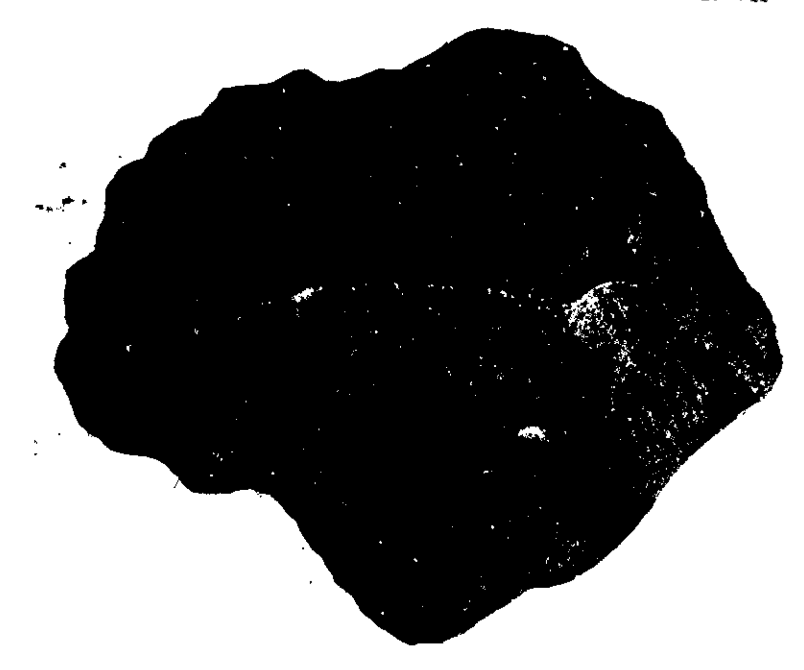
« Nous n'entrerons pas dans le débat. Nous nous contenterons d'admettre, avec le consentement à peu près universel, qu'il y a bel et bien un esprit algérien, peut-

Fig. VI

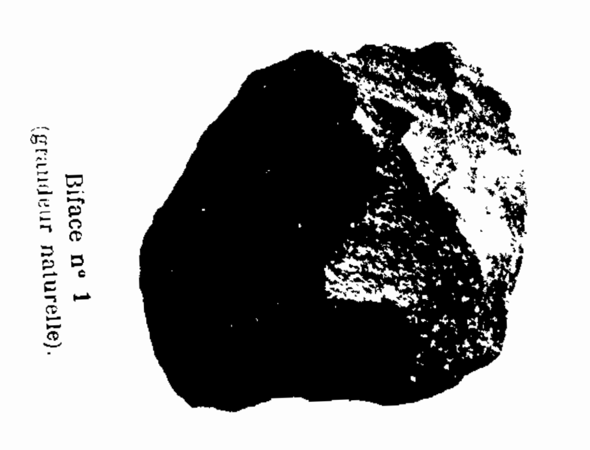


Petit racloir de type capsien en silex (grandeur naturelle).

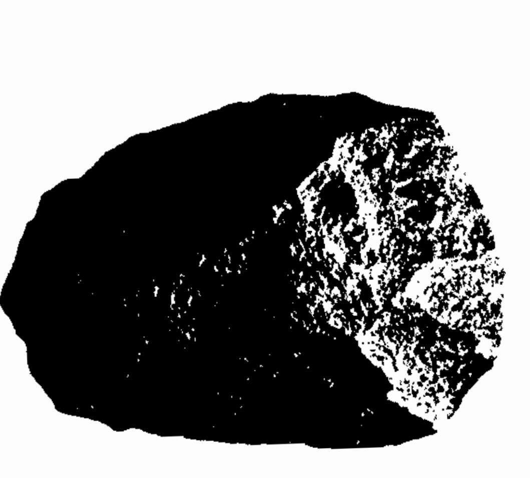

Fig. VII



Racloirs de Sidi Sallem II (grandeur naturelle).



Biface n° 1
(grandeur naturelle).



Biface n° 2
(grandeur naturelle).

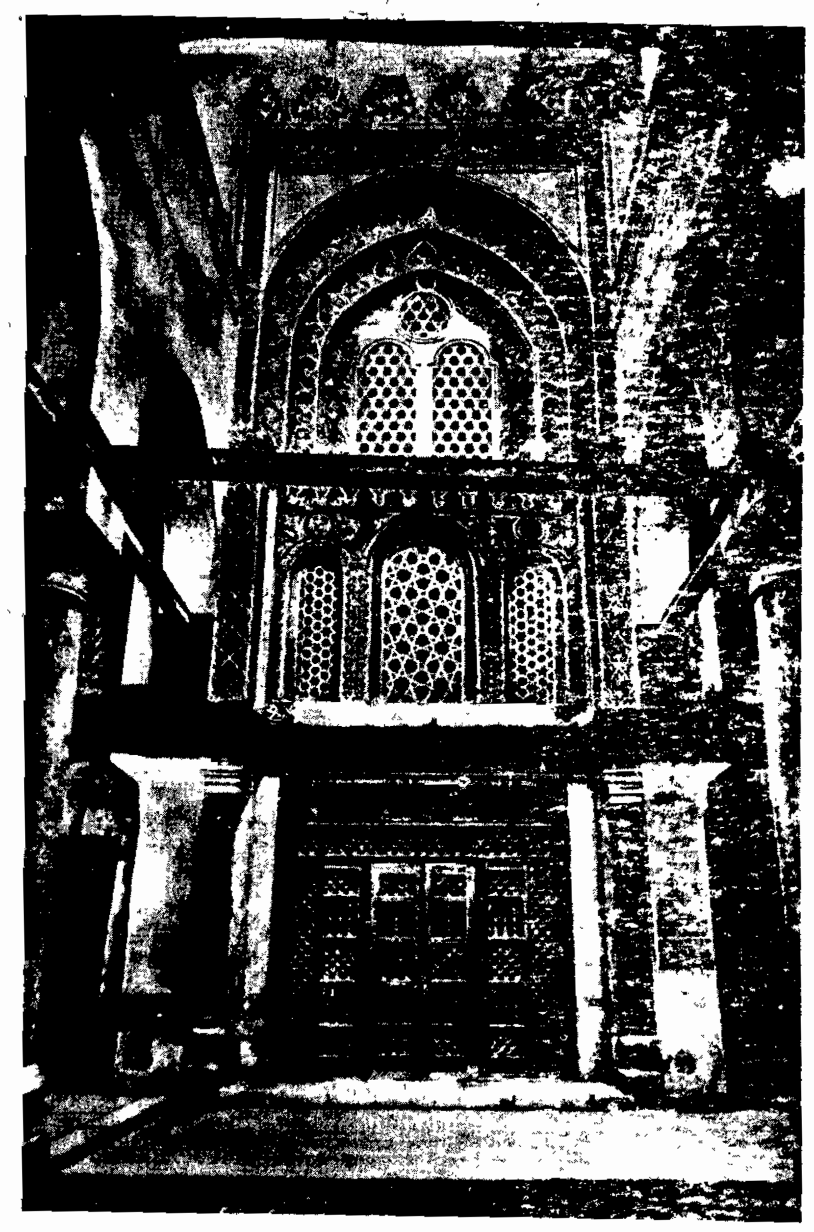
Fig. IX

Baconnier-Helio-Alger

Fig. 2. — **Madrasa de Saultan Hasan**
Grand Portail et Façade latérale

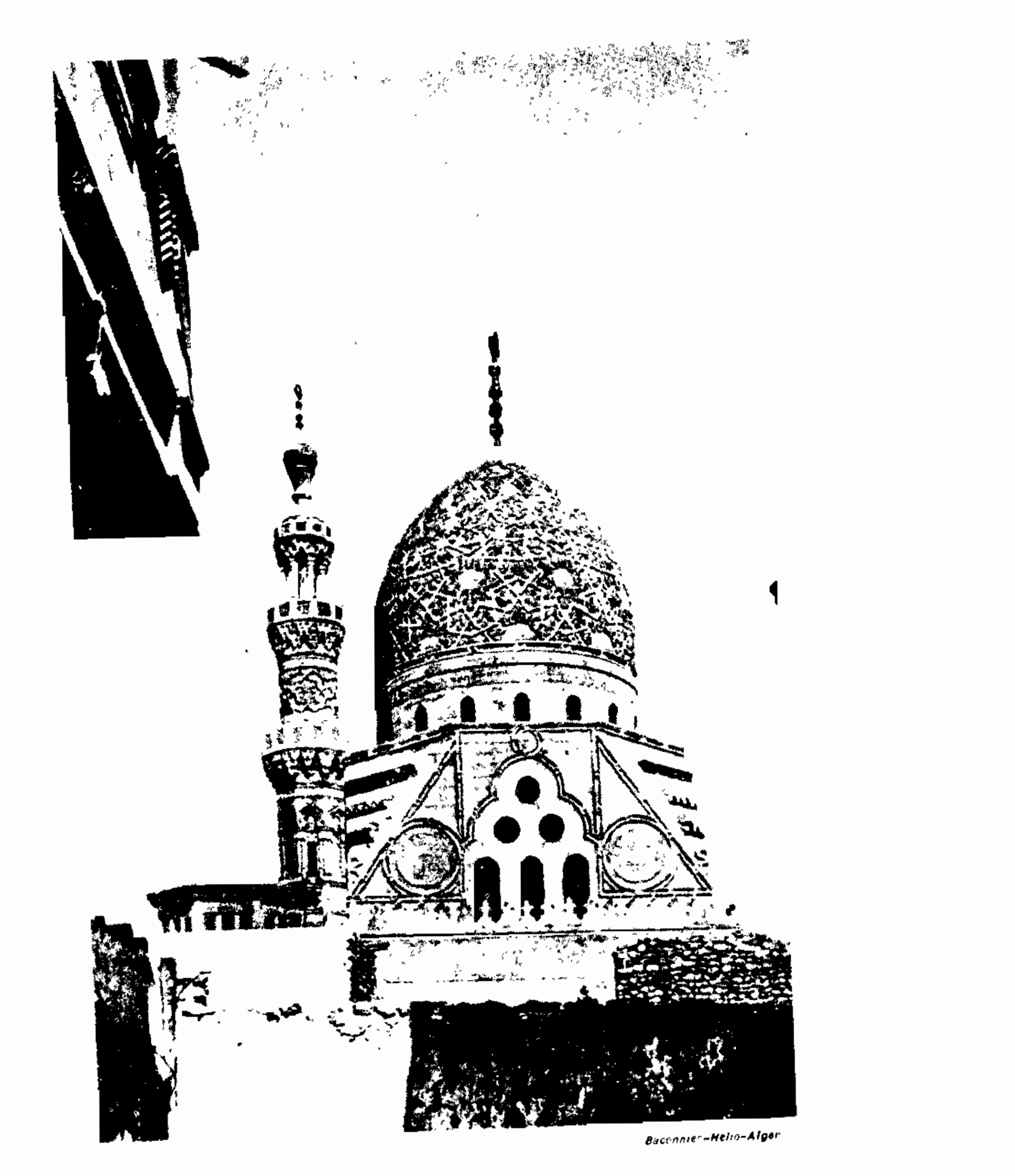
Baconnier-Hélio-Alger

Fig. 3. — Madrasa Hasan



Bacon ie · Hél· ·Alger

Fig. 1. — Mausolée de Kalaoun



Baconnier–Helio–Alger

Fig. 4. Mausolée de Kaitbay, au cimetière nord

Fig. XII

N° 2
Lame
(grandeur naturelle).

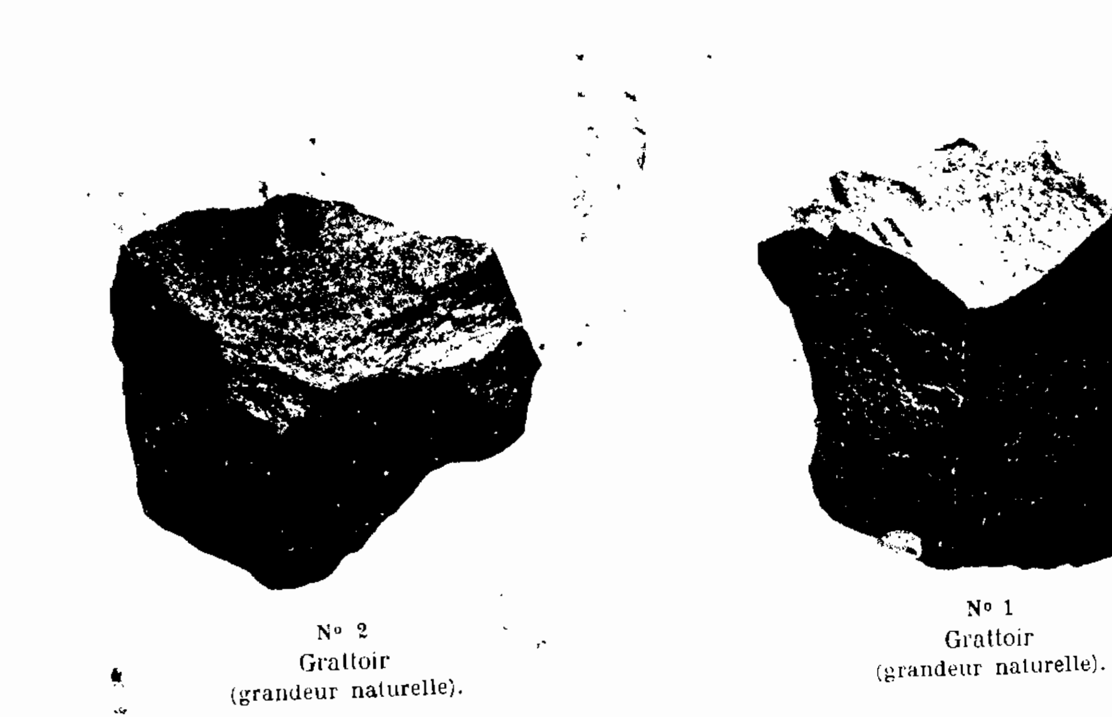
N° 3
Pointe pédonculée atérienne (en silex)
(grandeur naturelle).

N° 1
Lame en quartzite
(grandeur naturelle).

Baconnier-Hello-Alger

Pl. IV — Greniers de Djemila : Vue de la partie nord

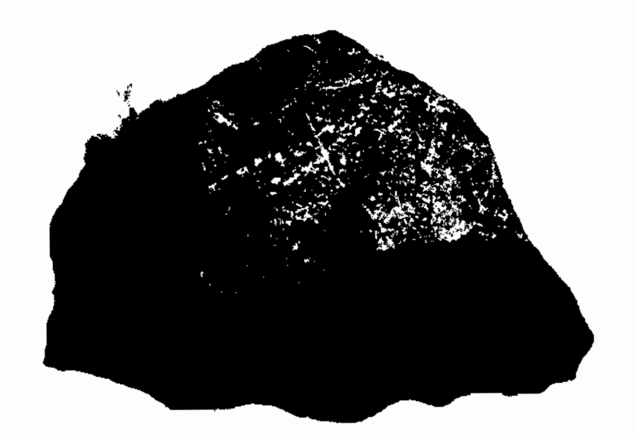
Fig. X



N° 2
Grattoir
(grandeur naturelle).

N° 1
Grattoir
(grandeur naturelle).

Fig. VIII

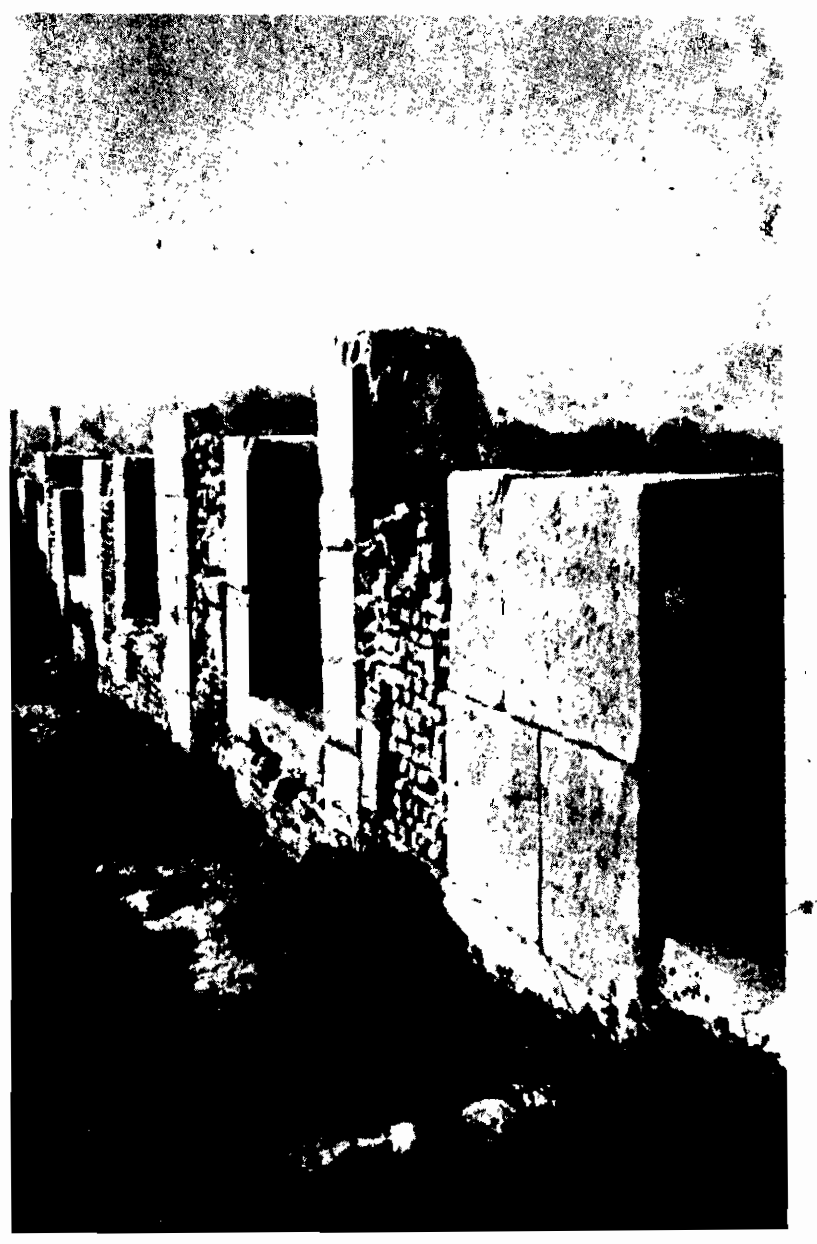


Racloirs en quartzite Sidi Salem II
(grandeur naturelle).



Baconnier-Hélio-Alger

Pl. VIII — Greniers de Djemila
Compartiment triangulaire



Baconnier-Hélio-Alger

Pl. VI — Greniers de Djemila
Seuils des différents compartiments

Baconnier-Hélio-Alger

Pl. VII — Greniers de Djemila
Murs biais

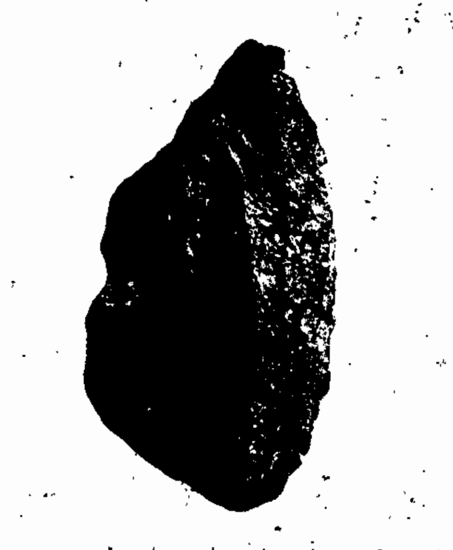
Pl. V — Greniers de Djemila : Corridor

Fig. X *bis*



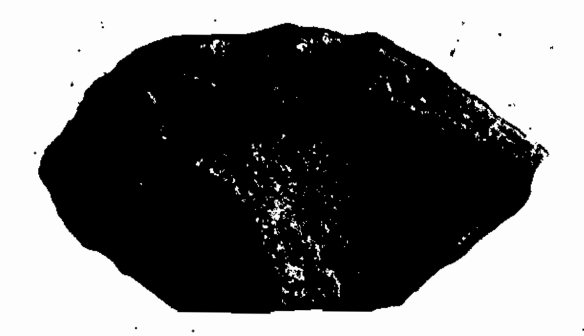
Petit grattoir Sidi Salem II, n° 3
(grandeur naturelle).

Fig. II



Pointe moustérienne en quartzite (grandeur naturelle).

Fig. III



Râcloirs moustériens en quartzite (grandeur naturelle).

être plus accentué que l'esprit breton ou l'esprit provençal. Nous avouerons aussi que le jeune Algérien, s'il ne lui est pas donné de séjourner sur l'autre rive du lac Méditerranéen, ne connaîtra de la civilisation française que des reflets, d'ailleurs splendides, et nous nous féliciterons que certains de nos étudiants trouvent le moyen de compléter leur culture dans la Métropole. Nous ajouterons que l'Université d'Alger, de son propre mouvement, tient le plus grand compte de ces données, puisque, non contente d'incarner ici la formation française, elle organise chaque année, d'accord avec le Gouvernement Général, des voyages d'étudiants indigènes en France et refoule méthodiquement, sur les Universités métropolitaines, les candidats à l'agrégation : elle-même. en somme, elle limite son rôle.

« Mais, forts de ces concessions, nous sommes en droit d'affirmer que l'Université d'Alger a réalisé ici une œuvre incomparable d'expansion française. Même au prix d'une large distribution de bourses, que de jeunes gens, sans elle, seraient restés des demi-cultivés — espèce sociale entre toutes redoutable — et n'auraient pas eu la ressource de puiser en des études supérieures, ce complément de formation qui seul autorise les larges orientations ! S'il est vrai que l'esprit algérien contienne certaines toxines, elle a contribué plus que quiconque à les éliminer, et si l'Algérie apparaît aujourd'hui comme un monde moral si différent de ses voisins, comme une terre si nettement française, ce n'est pas seulement, croyez-le bien, parce que des Français d'origine s'y sont installés en grand nombre ; c'est aussi, oserai-je dire surtout, parce que, dans tous les milieux et à tous les degrés de la société, directement ou indirectement, l'Université d'Alger a fortement marqué son empreinte ».

M. Hardy rappelle ensuite que l'Université d'Alger s'est attachée à l'exploration scientifique du pays, qu'elle « s'est attaquée à tous les domaines sans exception, et que, dans tous les domaines, elle a laissé des traces illustres ».

Aussi peut-on s'applaudir que l'Algérie ait été dotée « d'une Université fidèlement calquée sur le modèle de ses sœurs métropolitaines, capable comme elles de distribuer une culture supérieure vraiment digne de nom, et comme elles, simplement pourvue des enseign

ments supplémentaires qu'exigent les particularités régionales ».

L'Université d'Alger a toujours trouvé l'appui le plus libéral auprès du Gouvernement Général et des Assemblées Algériennes. La charge qu'elle représente pour le budget de l'Algérie « est acceptée avec une bonne grâce que nous nous faisons un devoir de reconnaître ». Il ne lui manque pas non plus « la sympathie de l'opinion, et nous en sommes si fortement assurés, que nous comptons au cours de l'année qui s'ouvre, demander à cette sympathie de prendre une forme précise et militante... Nous allons essayer de faire revivre cette Société des Amis de l'Université qui, fondée en 1903, a rendu d'appréciables services et n'a succombé que sous les difficultés du temps de guerre... »

« Qui sait si, à la faveur de cette propagande amicale, nous n'arriverons pas à dégeler, pour user d'un mot à la mode, la largesse des donateurs possibles ? Nous ne sommes pas besogneux, certes, mais nous avons des besoins, et qui, avec le développement de notre action, grandissent à vive allure. Nos laboratoires et nos publications, notamment, gagneraient beaucoup à l'amélioration de notre ordinaire. « Un million, a dit Renan, qui pourtant n'avait pas le moins du monde le goût de l'argent, un million vaut un ou deux hommes de génie, en ce sens qu'avec un million bien employé on peut faire autant pour le progrès de l'esprit humain que feraient un ou deux hommes de premier ordre, réduits aux seules forces de l'esprit ». Un million, nous le prendrons, bien entendu, si on nous le donne, mais le moindre grain de mil ferait notre affaire.

« Or, on a fixé, sur l'un des murs de l'Université, une grande plaque de marbre rouge, destinée à perpétuer la mémoire des gens de cœur qui s'intéressent de façon tangible à nos travaux : il y a quelque vingt ans qu'elle est là, et elle ne porte qu'un nom. De tous les crédits inscrits à notre budget, le crédit réservé à la gravure de cette plaque est le seul qui ne coure jamais le risque d'un dépassement. Songeons, Mesdames, Messieurs, aux épigraphistes des temps futurs : que penseront-ils de l'Algérie du Centenaire, si leur Corpus ne trouve chez nous, pour tout butin, que cette inscription unilinéaire ?

« Ils penseront que l'Université d'Alger était bien abandonnée et cependant, ils se tromperont. Tous ici, Mesdames, Messieurs, vous sentez comme nous, sans nul doute possible, qu'en notre temps désaxé, il importe de rechercher et de consolider tous les éléments de concorde et de communion, tout ce qui, en marge des intérêts matériels, à l'écart des conflits quotidiens, tend à réunir les hommes de bonne volonté et à préparer pour les lendemains obscurs ces réserves de lumière et de force morale qui seules donnent le courage de tenir le dernier quart d'heure ».

M. Louis Milliot, doyen de la Faculté de Droit, a prononcé ensuite un discours sur *le rôle de l'Université d'Alger*, notamment au point de vue de l'enseignement des indigènes, et M. le docteur Ely Leblanc, doyen de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, a lu un rapports sur les travaux de l'Université d'Alger pendant l'année scolaire 1932-1933.

***

L'une des premières conséquences de cette séance solennelle a été la renaissance de la Société des Amis de l'Université d'Alger. Fondée en 1903, elle avait déployé à partir de 1911 une activité qui s'était traduite par la publication, sous le titre d'*Annales de l'Université d'Alger*, d'un bulletin très vivant, et par l'organisation de nombreuses conférences dans toute l'Algérie. La guerre avait mi fin à cette action aussi profitable à l'Université qu'au public.

Donc, la nouvelle *Société des Amis de l'Université* existe. Son but est « de réunir par un lien durable les anciens élèves de cette Université et tous ceux qui s'intéressent à sa prospérité, d'aider à la formation du patrimoine de l'Université, de favoriser, par tous les moyens possibles, le développement des études supérieures en Algérie et de dégager un caractère régional historique, littéraire, ethnologique et philologique ».

L'Association a son siège à Alger. Elle est administrée par un Conseil de vingt-cinq membres élus par l'Assemblée générale pour quatre ans. Le Bureau de l'Association est composé de M. Charles Brunel, maire d'Alger, *prési-*

dent; Balensi, directeur des Travaux Publics au Gouvernement Général de l'Algérie, Rey, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Alger, Morard, président de la Chambre de Commerce d'Alger, Lung, conseiller du Commerce extérieur, *vice-présidents;* M. Alazard, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, *secrétaire général ;* M de Vésine-Larue, notaire, *trésorier.*

La Société comprend des membres titulaires payant une cotisation annuelle de vingt francs, rachetable par un versement anticipé et global de 200 francs ;

Des membres fondateurs (versement en une fois d'une somme de 500 francs) ;

Des membres bienfaiteurs (versement en une fois d'une somme minimum de 10.000 francs). Le titre de bienfaiteur survit au membre auquel il a été décerné et le nom de celui-ci ne cessera pas de figurer sur les annuaires de la Société. Il sera, en outre, gravé sur une plaque commémorative spéciale, placée dans les locaux de l'Université, avec l'agrément du Conseil de l'Université.



M. Pierre Martino, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, a été nommé recteur de l'Académie de Poitiers. Nous lui adressons nos félicitations très sincères. Nous n'oublions pas que M. Martino a donné à la *Revue Africaine* une collaboration précieuse dont nous aimons à penser que l'éloignement ne l'interrompra pas, et qu'il a toujours été au Conseil de l'Université le bon avocat de la Société Historique Algérienne.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-QUATORZIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE » (1933)

Le Gérant : J. Carbonel.

Alger. — Imprimeries La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies.

Ac[redacted] [redacted]vé d'imprimer sur les presses
de l[redacted]FFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES

1, Plac [redacted] [redacted]Centrale de Ben Aknoun (Alger)